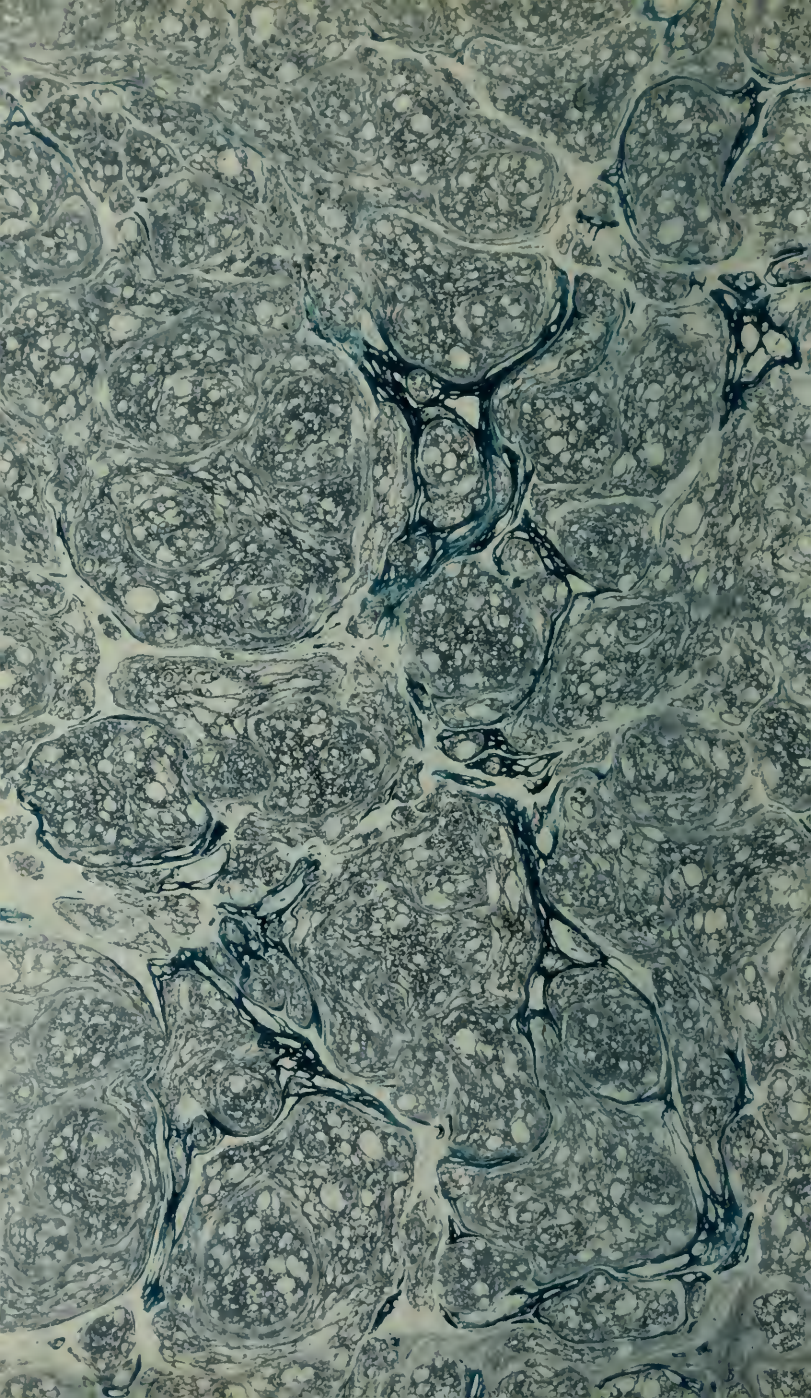

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE

DES CULTES RELIGIEUX.

TOME DEUXIÈME.

Se Trouve

CHEZ

A VERSAILLES,

LEBEL, Editeur, imprimeur du Roi et de l'Evêché, rue Satory, n.° 122.

A PARIS,

BLAISE, libraire, quai des Augustins, n.° 61;
BOSSANGE ET MASSON, imprimeurs-libraires, rue de Tournon;
BRUNOT-LABBE, libraire, quai des Augustins, n.° 33;
DELAUNAY, libraire, Palais-Royal, galerie de Bois;
FOUCAULT, libraire, rue des Noyers, n.° 37;
GOUJON, libraire de LL. AA. RR. Mesdames Duchesses de BERRY et d'ORLÉANS, rue du Bac, n.° 33;
LE CLÈRE, libraire, quai des Augustins, n.° 35;
LE NORMANT, imprimeur-libraire, rue de Seine, n.° 8;
OPIGEZ, libraire, rue de la Harpe, n.° 103;
PILLET, imprimeur-libraire, rue Christine, n.° 5;
POTEY, libraire, rue du Bac;
RENOUARD, libraire, rue Saint-André-des-Arts;
TREUTTEL ET VURTS, libraires, rue de Bourbon.

A BAYEUX,

GROULT, libraire.

ET A BRUXELLES,

LE CHARLIER, libraire.

T. II, p. 15.

1. Le Dalai-Lama. — 2. Groupe de Lamas ou Ministres du grand Lama.
3. Tartares adorateurs du Dalai-Lama.

Lacroix, Jean François de

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE

DES CULTES RELIGIEUX

ÉTABLIS DANS LE MONDE,

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A PRÉSENT.

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée des articles Congrégations religieuses, Malte (Chevaliers de), Philosophie moderne, Théophilanthropes, etc. etc.

ET ORNÉE DE GRAVURES.

TOME DEUXIÈME.

F. Dumas

A VERSAILLES,

DE L'IMPRIMERIE DE J.-A. LEBEL,

IMPRIMEUR DU ROI.

1820.

Universitas BIBLIOTHECA

Cop. 2
BL
31
.L3
1890
v. 2

DICTIONNAIRE

DES

CULTES RELIGIEUX.

DAC

DABAÏBA : idole fameuse autrefois parmi les Indiens qui habitent entre Carthagène et Panama, dans l'Amérique méridionale. Ils disoient que Dabaïba étoit une femme recommandable par sa vertu et par sa sainteté, qui avoit autrefois vécu parmi eux, laquelle, après sa mort, avoit mérité les honneurs divins, et étoit devenue mère de l'Etre suprême. Ils attribuoient au courroux de Dabaïba tous les météores effrayans, tels que les éclairs, le tonnerre, etc.

DABIS : on voit au Japon, sur le chemin d'Osaca à Sorungo, une statue colossale de cuivre, qui représente une certaine divinité nommée ainsi par quelques voyageurs; peut-être est-ce la même que Daiboth. Quoi qu'il en soit, on présente tous les mois à ce Dabis une fille encore vierge. Cette fille lui fait certaines questions qu'on lui a apprises. Le dieu, ou plutôt un bonze caché dans la statue du dieu, satisfait à toutes ces questions. Il sort ensuite de sa niche, comme si c'étoit le dieu qui apparoissoit miraculeusement, et s'approche de la jeune fille, confuse de l'honneur d'avoir la compagnie d'un dieu.

DACTYLES : prêtres de Cybèle, nommés aussi *Idéens,* parce qu'ils habitoient au pied du mont Ida. Ils ne furent d'abord que dix, cinq garçons et cinq

filles ; et l'on croit que c'est pour cette raison qu'ils furent appelés *Dactyles*, parce que l'homme a dix doigts aux mains. *Voyez* ce qui concerne ces prêtres à l'article Curètes.

DADES : fêtes que les Grecs célébroient chaque année, pendant trois jours, et dans lesquels ils portoient des torches allumées qu'ils appeloient dans leur langue *dades*. Le premier jour étoit institué en mémoire des douleurs que Latone souffrit lorsqu'elle mit au monde Apollon et Diane. Le second étoit destiné à célébrer la naissance de Glycon et des dieux, et le troisième à solenniser le mariage d'Olympie, mère d'Alexandre le Grand.

DAGON : dieu des Philistins, particulièrement adoré à Azot. On le représentoit sous la figure d'un homme qui n'avoit point de cuisses, et dont les jambes étoient jointes aux aines. Depuis les reins et le bas-ventre, à l'exception des jambes, il paroissoit semblable à un poisson couvert d'écailles, avec une queue relevée par derrière. Cette forme est assez convenable à son nom ; car le mot *dag* signifie en hébreu *poisson*. Ce fut dans le temple de Dagon que les Philistins placèrent l'Arche d'alliance, lorsqu'ils l'eurent prise sur les Israélites. Ce voisinage fut fatal à Dagon, que l'on trouva le lendemain renversé par terre, et brisé en mille morceaux. *Voyez* Arche. Plusieurs pensent que Dagon est le même qu'Atergatis.

DAI-BOTH *ou* Dai-But : c'est le nom d'une divinité du Japon. Il signifie à la lettre *le grand Dieu*. Quelques-uns soupçonnent que ce Dai-Both est le même qu'Amida : d'autres le confondent avec Xaca, ou Budhu, dont le nom est resté à la secte du budsdoïsme, dont il est l'auteur. Le temple de Dai-both, que l'on voit à Méaco, est un des plus fameux de l'Empire. On y entre par un grand portail, sur chaque côté duquel sont placés deux monstres hideux,

représentés avec plusieurs bras, tenant des flèches, des poignards, des piques, et plusieurs autres armes. Ils jettent l'un sur l'autre des regards menaçans, et semblent vouloir s'attaquer. Après avoir passé ce portail, on se trouve dans une place carrée, autour de laquelle règne une galerie soutenue par des piliers de pierres de taille. On sort de cette place par un autre portail, sur les côtés duquel s'élèvent deux figures de pierre, qui représentent des lions; et c'est alors que l'on entre dans le temple même de Dai-both. La divinité est assise sur un autel fort peu élevé. Son visage ressemble à celui d'une femme. Elle a les cheveux noirs et crépus comme les Nègres. Sa taille est si démesurée, que, quoiqu'elle soit assise, sa tête s'élève jusqu'au faîte du temple. Cette statue monstrueuse est de bois que l'on enduit de chaux, et couvert de cuivre doré. Un grand nombre de petites figures environnées de rayons, et disposées en cercle, forment une vaste couronne autour de sa tête. Ces figures représentent des Camis ou héros, et des demi-dieux. Aux deux côtés de l'idole, il y en a encore plusieurs qui sont debout, chacune sur son piédestal. Sous l'autel de Dai-both on voit plusieurs lampes qui sont allumées jour et nuit en son honneur. Cette description, qu'on trouve dans un livre intitulé : *Ambassades des Hollandais au Japon*, ne ressemble guère à celle que Kæmpfer nous a donnée du même temple. Nous rapporterons cette dernière, pour faire voir avec quelle précaution il faut lire des relations qui la plupart se contredisent en parlant des mêmes choses.

Suivant l'auteur allemand, devant la cour du temple, s'élève une petite colline remarquable par un monument de pierre qu'on y rencontre, et que les Japonais appellent *le tombeau des oreilles*. Ils disent qu'un de leurs anciens Camis ou héros, ayant eu les oreilles coupées dans un combat, les enterra sur cette hauteur.

La cour du temple est pareillement située sur une éminence. Un mur de pierres de taille, épais et solide, l'environne de tous côtés. Autour de la cour, mais en dedans du mur, règne une galerie appuyée sur quatre cens piliers peints en rouge, qui forment un double rang. Cette galerie a une ouverture pratiquée du côté du temple. Après avoir traversé la cour, l'on trouve un escalier de huit marches, qui aboutit à un portail, sur les côtés duquel sont placées deux idoles monstrueuses, dont la couleur est d'un rouge extrêmement foncé. Leur figure a quelque ressemblance avec celle d'un lion. Leur unique vêtement est une bande de toile, qui leur couvre la ceinture. L'un de ces monstres a un bras étendu, et la gueule ouverte ; l'autre tient en main un grand bâton, qu'il serre fortement auprès de son corps. Les Japonais prétendent que ces attitudes désignent les deux principes qui font mouvoir toute la nature, et que l'on nomme *actif* et *passif*. Ce portail conduit à une fort belle place, aux deux côtés de laquelle il y a seize piliers de pierre, où l'on a coutume, dans les fêtes solennelles, d'allumer plusieurs lampes. Dans cette place est un grand bassin qui sert aux ablutions des dévots qui viennent visiter le temple. On entre ensuite dans le temple même de Dai-both, édifice très-hardi, mais d'une structure bizarre. Les piliers qui le soutiennent sont gros et informes : ils sont de bois, et plusieurs d'un seul tronc d'arbre. Les autres sont faits de plusieurs troncs rapprochés et unis ensemble. Ils sont tous peints en rouge; et généralement tout le bois qui compose la charpente est de cette couleur. On voit, à droite du temple, une petite chapelle fort noire, dont les dehors sont vernissés. Il règne une obscurité si grande dans le temple de Dai-both, qu'à peine y peut-on distinguer les objets, quoiqu'il y ait un grand nombre de portes fort élevées. La statue de

Dai-both est toute dorée. On remarque sur son front une grande tache. Sa tête est environnée d'une couronne. La main droite est élevée, et montre le creux de la main gauche qui est appuyé sur le ventre, attitude qui désigne plus clairement encore les deux principes dont nous venons de parler ; ce qui peut faire penser que cette divinité n'est autre chose que la nature même, représentée sous ce symbole. Derrière l'idole est placée une espèce d'ornement plat et ovale, dont l'étendue embrasse quatre piliers, où sont représentées plusieurs petites idoles sous une forme humaine, assises sur la plante que les Japonais appellent *nymphæa.*

DAICA, *ou* LA FÊTE DE L'EAU, que l'on célèbre dans le royaume du Pégu. Le Roi et la Reine prennent le bain dans de l'eau rose, et s'en jettent mutuellement au visage et sur le corps. A leur exemple, les seigneurs de la Cour se rendent dans une plaine voisine, et là se jettent à l'envi les uns aux autres de l'eau à pleins seaux. Le peuple, pour imiter les grands, jette de l'eau par les fenêtres, et prend plaisir à arroser les imprudens qui passent alors dans les rues.

DAIKOKU : le Plutus des Japonais. On le représente assis sur une balle de riz, qui, chez les Orientaux, désigne l'abondance. Il y a devant lui une espèce de bourse vide. Il frappe avec un marteau la balle de riz, qui lui sert de siége. Les Japonais sont persuadés que, dans quelque endroit qu'il frappe avec son marteau, il en fait sortir de l'or, de l'argent, des vivres, etc.

DAIRI, DAIRO, *ou* DAIRE : c'est ainsi qu'on appelle le souverain pontife du Japon. On lui donne aussi le nom de *Ten-sin*, qui signifie *fils du ciel.* On le croit descendu des dieux et des demi-dieux qui ont régné autrefois au Japon. Depuis la fondation de l'empire japonais, jusque vers le milieu du douzième siècle,

le Dairi avoit toujours réuni en sa personne le pouvoir spirituel et temporel; et même, lorsqu'il eut été dépouillé de l'autorité civile, les empereurs séculiers prirent pendant long-temps le simple titre de général, ou vice-Roi de la Couronne, et laissèrent encore au Dairi quelque part dans l'administration des affaires. Mais, en 1585, l'empereur Taiko réduisit ce pontife au seul pouvoir ecclésiastique. La profonde vénération des peuples dédommage en quelque sorte le Dairi de la perte de son autorité. Sa personne est regardée comme sacrée, et sa dignité seule le rend saint. Ce respect, que l'on a pour le Dairi, doit souvent lui être à charge, et l'oblige à des cérémonies fort gênantes. Il ne marche jamais. La terre est quelque chose de trop vil, pour qu'il daigne seulement la toucher avec ses pieds. Lorsqu'il veut se transporter d'un lieu à un autre, il faut qu'il soit toujours guindé sur les épaules de ses gardes. Il ne lui est pas permis de jouir du soleil ni de l'air. Personne n'ose toucher sa barbe, ses cheveux, ni ses ongles. Il est au-dessous de sa dignité de se couper lui-même ces superfluités. Il auroit bientôt l'air d'un ours ou d'un sauvage, si, pendant qu'il dort, on ne lui déroboit ces excrémens que l'on regarde comme des reliques. Autrefois ce pontife étoit obligé de se montrer tous les matins, assis sur son trône, la couronne sur la tête. Il falloit que, pendant quelques heures, il se tînt ainsi exposé aux yeux du peuple, sans faire le moindre mouvement. Le peuple s'imaginoit que cette immobilité assuroit le repos de l'Etat. S'il lui arrivoit de remuer le pied ou la main, de tourner les yeux de quelque côté, l'Empire étoit menacé d'un bouleversement total. Mais aujourd'hui le pontife est délivré de cette fonction gênante; et c'est la couronne du Dairi qui tient sa place sur le trône. On ne sert jamais deux fois ce prince dans la même vaisselle. Les plats qui ont paru sur sa

table sont brisés aussitôt après. Les Japonais sont persuadés que, si un laïque mangeoit dans un de ces plats, sa bouche et son gosier s'enflammeroient sur-le-champ. C'est pour cette raison que la vaisselle du Dairi est toujours d'une matière très-commune. Les habits qui ont servi à ce pontife ne peuvent plus être d'aucun usage; et si un laïque osoit s'en revêtir, il enfleroit sur-le-champ, à moins qu'il n'eût un ordre exprès de l'Empereur pour porter cet habit. Il n'y a que la proximité du sang qui règle la succession au trône du Dairi : c'est pourquoi l'on voit souvent des enfans et des femmes revêtus de cette dignité. Si l'on ne peut pas décider quel est le plus proche parent du Dairi défunt, on fait régner tour à tour les divers prétendans un certain nombre d'années. Le Dairi fait sa résidence ordinaire à Méaco; et son domaine s'étend sur cette ville et sur tout son territoire. Les vice-rois des provinces, et les rois tributaires du Japon, lui envoient tous les ans des ambassadeurs chargés de riches présens, pour lui rendre hommage en leur nom. Quelquefois ils ne dédaignent pas de venir eux-mêmes témoigner leur respect au chef de la religion. C'est le Dairi qui confère les titres d'honneur qui distinguent la noblesse. Il les vend communément au plus offrant; ce qui lui produit des sommes immenses. Il reçoit en outre une pension considérable de l'Empereur. Cependant tous ses revenus suffisent à peine au faste et à la magnificence qu'il est obligé d'étaler pour soutenir sa dignité; il ne lui reste rien pour l'entretien des nobles ecclésiastiques qui composent sa cour, et qui se vantent tous d'être issus de la race de Ten-sio-dai-sin. Cette illustre origine ne les rend pas plus riches. La plupart, malgré leur fierté, sont obligés de recevoir des secours des roturiers qu'ils méprisent. Quelques-uns même sont réduits à exercer les plus viles professions pour gagner leur vie.

L'habillement du Dairi consiste dans une tunique, par-dessus laquelle il met une robe rouge : cette robe est couverte d'un grand voile dont les franges lui descendent sur les mains. Il porte un bonnet orné de différentes houppes. Tous les nobles de sa cour ont aussi des vêtemens différens de ceux des séculiers. La forme du bonnet distingue parmi eux le rang et la qualité de chaque ecclésiastique. Un des plus beaux priviléges du Dairi, qui lui donne quelque rapport avec le pape des Catholiques, c'est qu'il peut canoniser et mettre au nombre des saints ceux qui se sont distingués par leur vertu pendant le cours de leur vie. Lorsque le pontife a déclaré quelque illustre Japonais digne des honneurs divins, on bâtit un temple au nouveau saint. Les dévots contribuent aux frais de cet édifice. Si le hasard permet que quelqu'un de ceux qui viennent adorer la nouvelle dignité reçoive quelque bonheur signalé, ou se tire heureusement de quelque danger évident, on ne manque pas d'attribuer ce miracle au nouveau saint; ce qui lui fait une très-grande réputation. Il faut observer que le Dairi ne peut mettre personne au nombre des saints, qu'avec le consentement de l'Empereur. Ce pontife, qui canonise les autres après leur mort, est lui-même canonisé dès son vivant; ou plutôt il est regardé comme un dieu sur la terre. Tous les autres dieux viennent une fois l'année lui rendre visite comme à un confrère. C'est ordinairement pendant le cours du dixième mois de l'année japonaise, que le Dairi reçoit ces visites célestes. C'est pour cette raison que ce mois est appelé *le mois sans dieu.* Tout culte religieux est alors interrompu, parce qu'on suppose que tous les dieux ont quitté leurs temples pour se rendre à la cour du Dairi. Outre ces visites annuelles, le pontife japonais a toujours dans son palais trois cent soixante-six idoles dont l'emploi est de monter la

garde tour à tour, chaque nuit, auprès de son lit. Si par hasard le Dairi se trouve incommodé pendant la nuit, on s'en prend à la sentinelle; on régale de coups de bâtons l'idole qui étoit de garde, et on la condamne à un exil de cent jours. Enfin les Japonais ont une si haute idée de la sainteté de leur pontife, que tout ce qui le touche est regardé comme sacré; et l'eau qui a servi à lui laver les pieds est recueillie avec soin comme une chose sainte.

L'empereur du Japon se rend tous les cinq ans à Méaco, lieu de la résidence du Dairi, pour rendre visite au pontife : cependant c'est plutôt une entrevue qu'une visite. L'Empereur ne va pas au palais du Dairi; mais ces deux princes se rendent dans un autre palais de Méaco, destiné à cet usage; et là, ils s'entretiennent pendant quelque temps. C'est dans cet entretien que l'Empereur reconnoît qu'il tient la couronne impériale de la famille du Dairi. Il boit du vin dans une tasse, et la laisse ensuite tomber à terre où elle se brise.

M. Conrad Krammer, ambassadeur de la compagnie Hollandaise au Japon, nous a laissé une description curieuse de la marche de l'Empereur et du Dairi, lorsqu'ils se rendirent au lieu de l'entrevue, le 15 d'octobre 1626. Nous la rapporterons telle qu'elle se trouve dans le tome xx de l'Histoire universelle.

« Pour rendre la procession plus magnifique, les » deux monarques convinrent de joindre leurs super- » bes et nombreux cortéges, et de se rendre l'un et » l'autre, en traversant les rues de Méaco, au palais » où se devoit faire cette solennelle entrevue. Les » rues, au lieu d'être couvertes d'étoffes de soie, l'é- » toient de sable blanc et de poudre de talc, qui » sembloient faire un pavé d'argent. On avoit dressé » des balustrades tout le long des maisons; et elles » étoient bordées de deux haies de soldats habillés

» de robes blanches, et la tête couverte d'un petit
» bonnet vernissé. Ils avoient chacun deux sabres au
» côté, et à la main une espèce de demi-pique. La
» fête commença avec le jour. On vit défiler les do-
» mestiques des deux monarques. Ceux du Dairi por-
» toient les présens de leur maître pour l'Empereur,
» dans de grandes caisses vernissées, sur lesquelles
» étoient les armes de ce prince; et quelques com-
» pagnies de soldats leur faisoient escorte. Après cela
» venoient cent beaux norimons (espèce de voiture),
» portés chacun par quatre hommes vêtus de blanc.
» Ces norimons étoient les uns d'un bois fort blanc,
» les autres couverts d'un vernis brun, ayant sur l'im-
» périale, qui étoit de cuivre, quantité de festons
» et d'autres pareils ornemens. Dans ces norimons
» étoient les dames et les gentilshommes de la cour du
» Dairi, richement parés. A chaque norimon il y avoit
» un grand parasol dont le fond étoit de soie blanche,
» et presque tout d'or. Ceux-ci étoient suivis de vingt-
» quatre gentilshommes à cheval, ayant sur la tête
» de petits bonnets d'un vernis brun, garnis d'une
» plume noire. Les manches de leurs robes étoient
» fort longues; leurs hauts-de-chausses faits de satin
» de plusieurs couleurs, bordés en quelques endroits
» d'or et d'argent; leurs bottines d'un cuir vernissé
» et rayé d'or. La poignée de leur sabre étoit de ver-
» meil doré; et ils avoient à la ceinture des carquois
» pleins de flèches. Les deux bouts de leurs écharpes
» flottoient sur la croupe du cheval. Leurs chevaux
» étoient petits, mais pleins de feu et bien dressés;
» leurs selles brodées; et les housses étoient des
» peaux de tigres. Le reste étoit couvert d'un capa-
» raçon de soie rouge, qui tomboit au-dessous des
» sangles. Ils avoient auprès des oreilles deux petites
» cornes dorées, et les crinières tressées avec des fils
» d'or et d'argent. Deux hommes tenoient les rênes

» de chaque cheval d'une main, et de l'autre un parasol
» de drap fin cramoisi, doublé d'une toile fort déliée
» et bordée d'une belle frange. Chaque cavalier étoit
» suivi de huit valets, tous vêtus de blanc, et ayant
» chacun deux sabres au côté. Cette troupe de cava-
» liers étoit suivie de trois carrosses tirés par deux
» grands taureaux noirs, couverts d'un réseau de soie
» cramoisi, et menés chacun par quatre valets. Cha-
» que carrosse étoit orné de dorures de toutes sortes
» de figures, sur un fond de vernis brun. Il y avoit
» trois portières, une à chaque côté, et l'autre der-
» rière où l'on entroit. A chacune on voyoit des ri-
» deaux rayés d'or. Les cercles des roues étoient d'or,
» et leurs raies d'or émaillé. Le haut de l'impériale
» étoit rond et faisoit face à droite et à gauche avec
» des lames d'or, aux quatre angles. Le fond étoit d'un
» vernis noir, où étoient les armes du Dairi en or. Dans
» ces carrosses étoient les trois maîtresses concubines,
» ou les favorites du prince, escortées d'une foule
» d'estaffiers. Derrière chaque carrosse on portoit un
» marche-pied couvert de lames, et des pantoufles
» vernissées pour ces dames, quand elles entroient ou
» sortoient. Krammer assure que ces trois somptueux
» équipages coûtoient près de trois cent soixante-
» dix mille florins de Hollande. Ces carrosses étoient
» suivis de vingt-trois norimons faits d'un bois blanc
» et poli comme l'albâtre, et couverts de lames de
» cuivre d'un ouvrage curieux. Ils étoient remplis
» de concubines et de dames d'honneur richement vê-
» tues : chacun étoit porté par quatre hommes; et
» deux autres qui soutenoient un grand parasol, mar-
» choient aux deux côtés. Après ces femmes, on
» voyoit soixante-huit gentilshommes, tous à cheval,
» et deux à deux, suivis d'un grand nombre de valets.
» Ensuite les seigneurs de la première qualité por-
» toient d'autres présens pour le Dairi. C'étoient

» deux grands sabres, dont la chaîne de la poignée
» étoit de diamans fins; une horloge d'un artifice mer-
» veilleux; deux grands chandeliers d'or; deux co-
» lonnes d'ébène; trois tables carrées aussi d'ébène,
» diversifiées d'ivoire et de nacre, et dont les layettes
» étoient pleines de livres curieux; deux grands plats
» d'or, et plusieurs autres choses de moindre valeur.
» A la suite de ceux-ci paroissoient deux cent soixante
» gentilshommes des premières maisons de l'Empire,
» à cheval, qui marchoient deux à deux. Ils étoient
» suivis des frères de l'Empereur, et de cent soixante-
» quatre, tant rois que princes tributaires, chacun
» ayant un cortége proportionné à son rang. Les
» frères de l'Empereur marchoient un à un, et les
» autres princes deux à deux, les plus qualifiés ayant
» la gauche, qui est estimée au Japon la place d'hon-
» neur. Ils précédoient deux carrosses beaucoup plus
» magnifiques que les autres, et dont l'équipage
» étoit bien plus riche. Dans le premier étoit l'Em-
» pereur lui-même; et dans l'autre le prince son fils.
» Quatre cents soldats fort bien mis fermoient ce cor-
» tége en belle ordonnance. Ils étoient suivis d'un
» grand nombre de carrosses, de chaises et d'autres
» voitures, parmi lesquelles il y avoit plus de trente
» norimons d'ivoire et d'ébène très-riches, autour
» desquels des hommes portoient un nombre propor-
» tionné de parasols; le tout accompagné d'une foule
» de gentilshommes et de valets à pied et à cheval,
» et suivi d'une troupe de musiciens qui faisoient re-
» tentir l'air de leurs chants, et du son de divers ins-
» trumens. Cette superbe cavalcade étoit fermée par
» le norimon du Dairi, précédé de quarante gentils-
» hommes qui composoient sa garde, et porté par
» cinquante autres. Le norimon même étoit enrichi
» en dedans et en dehors de toutes sortes d'ornemens
» magnifiques. L'impériale étoit somptueuse pour la

» forme et pour la matière. Il y avoit sur un pivot
» au-dessus un coq d'or massif, qui avoit les ailes éten-
» dues comme pour prendre son vol. le fond repré-
» sentoit un ciel où le soleil et les étoiles étoient d'or
» sur un fond d'azur. Un cortége nombreux, com-
» posé de gens tous richement vêtus, fermoit la marche.
» Une multitude innombrable de spectateurs de tous
» ordres, qui étoient venus de toutes les parties de
» l'Empire pour voir cette grande cérémonie, rem-
» plissoit la ville. Le malheur voulut que la foule de-
» vint si grande dans les rues, que nombre de gens
» furent étouffés et écrasés. Ce qui augmenta la con-
» fusion et le désordre, c'est qu'il faisoit nuit. La mar-
» che ayant duré toute la journée, plusieurs qui se
» sentoient trop pressés, se faisoient place à coups
» de sabre, en frappant sans distinction à tort et à
» travers; sans parler d'un grand nombre de coquins
» et de voleurs qui pilloient les norimons, et les dé-
» pouilloient de leurs ornemens, enlevant même les
» femmes et les filles qui s'y trouvoient, et que l'on
» chercha inutilement pendant plusieurs jours.... Le
» Dairi demeura trois jours dans le palais de l'Empe-
» reur, où il fut toujours servi par ce monarque, son
» fils et ses frères, avec les marques du plus profond
» respect. Ces princes prenoient eux-mêmes le soin
» de préparer les viandes. Les premiers ministres de
» l'Empereur servoient à table les trois principales
» femmes du Dairi. Les présens que l'Empereur lui
» fit étoient des plus magnifiques. Ils consistoient en
» trois mille lingots d'argent, deux sabres de la meil-
» leure trempe et d'un travail exquis, avec des four-
» reaux d'or; deux cents belles robes; trois cents piè-
» ces de satin; douze mille livres de soie écrue; dix
» beaux chevaux, dont les housses en broderie étoient
» d'un prix inestimable; et cinq grands pots d'ar-

» gent pleins de musc, d'ambre gris et d'autres par-
» fums. »

DAKHMÉ : c'est ainsi que les Parses ou Gentous appellent leur Cimetière. *Voyez* ce mot où se trouve la description, n. 2. Mais nous croyons devoir rapporter ici trois observations de M. Anquetil du Perron, à qui nous sommes redevables de la traduction des livres Zends, ouvrages de Zoroastre, le législateur des Indiens.

« 1.° Dit ce savant traducteur, la planche que l'on
» voit dans l'ouvrage de M. Hyde donne une fausse
» idée du dakmé. Elle présente la porte sous le ter-
» rain du dedans : il semble, en conséquence, que les
» morts soient sur une espèce de terrasse, ce qui
» n'est pas. (L'intérieur du dakmé, élevé de trois
» pieds et demi au-dessus de celui du dehors, ren-
» ferme trois cent soixante-cinq kershes ou places
» pour les corps, et ces places sont terminées par un
» bord de mastic, haut seulement de deux doigts.)

» 2.° Je n'ai pas vu dans l'Inde les Parses observer
» si les oiseaux carnassiers arrachoient l'œil droit ou
» l'œil gauche du mort ; et leurs livres ne disent rien
» qui ait rapport à ce trait.

» 3.° Il n'est pas vrai que l'un des dakmés de Su-
» rate soit pour ceux qui ont mené une vie exem-
» plaire, et l'autre pour ceux dont la vie a été scan-
» daleuse, comme le rapporte Henri Lord ; ni que,
» comme le dit Mandeslo, on porte les hommes dans
» l'un de ces dakmés, les femmes dans un autre, les
» enfans dans le troisième ; et qu'on y mette les corps
» sur des barres couchées en forme de grille. Les
» dakmés, dans l'Inde, servent indifféremment à tous
» les Parses, dont les corps y sont placés dans des
» *kersches* séparés : (on place l'homme près du mur,
» la femme à ses pieds, l'enfant plus bas.) »

DALAI-LAMA, *ou* Lama-Sem, connu sous le nom de *grand Lama,* est le chef de la religion de tous les Tartares idolâtres; ou plutôt il est leur dieu sensible et vivant. Le nom de Dalai-Lama signifie *prêtre universel.* On prétend que ce pontife est le même auquel on donna autrefois le nom de *Prêtre-Gehan,* ou *Prêtre-Jean;* car le mot de *Gehan,* dans la langue des Indiens septentrionaux, signifie *universel.* Ainsi, Prêtre-Gehan et Dalai-Lama ont la même signification. Ce Dieu prétendu fait sa résidence ordinaire près de la ville de Potala, vers les frontières de la Chine. Il habite un célèbre couvent situé sur le sommet d'une montagne très-élevée. Les environs sont peuplés d'une prodigieuse multitude de prêtres de cette divinité, qu'on nomme *Lamas,* et dont le nombre se monte à vingt mille. Ils demeurent plus ou moins près du dieu, selon qu'ils sont plus ou moins distingués par leur dignité et par leur mérite. Le Dalai-Lama est souverain spirituel et temporel; mais, par une rare modération, ni lui ni ses Lamas, ne se mêlent en aucune façon que des affaires spirituelles. Il a sous lui deux Khans des Calmouks, qui sont chargés d'administrer ce qui concerne le temporel, et de fournir les sommes nécessaires pour l'entretien de sa maison. Le grand Lama évite d'exposer sa divinité au grand jour. Il ne sort presque jamais de son palais, et se tient toujours renfermé dans le fond d'un temple, entouré de ses prêtres, qui lui rendent tous les hommages dus à l'Etre suprême. Lorsque les dévots viennent l'adorer, on ne leur permet pas d'approcher de trop près. Le respect qu'on porte à ce dieu est poussé si loin, que ses excrémens mêmes sont regardés comme sacrés. On conserve précieusement son urine comme un divin julep, propre à guérir toutes les maladies. On fait sécher ses excrémens les plus grossiers : on les réduit en poudre qu'on en-

ferme précieusement dans des boîtes d'or enrichies de pierreries; et on les envoie aux plus grands princes, comme des présens d'un prix inestimable. Ces monarques se font honneur de les porter pendues à leur cou. Les peuples sont persuadés que le grand Lama ne meurt point; et, pour entretenir cette erreur, lorsque les prêtres s'aperçoivent que sa mort n'est pas éloignée, ils font chercher de tous côtés un homme qui lui ressemble, et le substituent adroitement à sa place. On vient en foule des pays les plus lointains, pour visiter le temple du grand Lama, et lui rendre hommage. Il y a toujours à ses pieds un bassin destiné à recevoir les offrandes des dévots.

DALMATIQUE : ornement d'église que portent les diacres, quand ils assistent le prêtre qui chante une messe, ou lorsqu'il va en quelque procession ou cérémonie. On l'appelle ainsi, parce que l'usage en est venu de Dalmatie. Autrefois les empereurs, lorsqu'ils étoient sacrés à Rome, étoient revêtus d'une dalmatique; et les rois de France en portent une le jour de leur sacre sous leur manteau royal. L'habit du sous-diacre s'appelle *tunique*.

DAM. Les théologiens appellent *peine du dam* la privation de la vue de Dieu.

DAMIANISTES : ce nom fut donné à certains hérétiques, qui étoient une branche des Acéphales-Sévérites, et qui n'admettoient point de distinction de personnes en Dieu. Ils furent ainsi nommés de l'évêque Damian leur chef.

Les religieuses de sainte Claire furent aussi appelées pendant quelque temps *Damianistes*, à cause du monastère de S. Damien, d'où elles avoient pris leur origine.

DAMNATION : peine éternelle dont l'Eglise catholique enseigne que les péchés mortels sont punis dans l'autre vie. *Voyez* Enfer.

DAN : divinité adorée autrefois chez les anciens Germains, et qu'on croit être la même que Zéus, ou Jupiter.

DANIEL : l'un des quatre grands prophètes de l'ancien Testament. Captif à Babylone dès sa plus tendre jeunesse, il se distingua dès-lors par un attachement solide et sincère à la loi du Seigneur. Choisi pour être du nombre des jeunes gens que Nabuchodonosor destinoit à son service, il ne voulut jamais se nourrir des viandes délicates qu'on servoit sur la table du Roi, quoique la plupart de ses compagnons ne s'en fissent aucun scrupule, et que le Roi l'eût ainsi ordonné, afin d'entretenir leur embonpoint et leur bonne mine. Daniel, qui portoit alors le nom de *Balthazar*, gagna l'un des eunuques chargés de leur nourriture, et obtint qu'on ne lui donneroit que des légumes. Il craignoit d'offenser Dieu, en mangeant des viandes qui avoient été présentées aux idoles. Dieu récompensa sa fidélité, et ne permit pas que la frugalité de sa nourriture diminuât rien de son embonpoint. Bientôt il fit briller à la Cour tant de belles qualités, que le Roi le distingua, et lui donna des marques d'une affection particulière. Il n'avoit encore que douze ans, lorsqu'il confondit l'imposture et la calomnie de deux vieillards impudiques, qui accusoient d'adultère la chaste Suzanne. Déjà l'on conduisoit à la mort l'innocente victime, lorsque le jeune Daniel fit suspendre l'exécution, et s'engagea de montrer que les vieillards étoient des fourbes. Pour y réussir, il les sépara l'un de l'autre, et leur demanda à chacun en particulier sous quel arbre ils avoient vu Suzanne commettre le crime dont ils l'accusoient? Ils nommèrent chacun un arbre différent; ce qui les convainquit d'imposture. On dispute cependant si ce Daniel qui confondit les vieillards est le même que le prophète. Quoi qu'il en soit, Daniel, ayant su expliquer

un songe énigmatique qu'avoit eu Nabuchodonosor, fut nommé, par ce prince, chef des Mages, ou devin et préfet de la province de Babylone. Ce fut lui qui expliqua à Balthazar les caractères tracés par une main miraculeuse sur la muraille de son appartement. Il conserva tout son crédit à la Cour, sous Darius le Mède, dont il fut le plus cher favori. Ayant découvert à ce prince la fourberie des prêtres de Bel, ses ennemis lui tendirent tant de piéges, qu'ils le firent condamner par Darius à être précipité dans la fosse aux lions. Mais ces animaux féroces respectèrent le saint prophète, et ne lui firent aucun mal; prodige qui le rendit encore plus illustre, et redoubla la confiance du prince pour lui. Daniel est celui de tous les prophètes qui a mis le plus de clarté dans ses prédictions. Les deux derniers chapitres de ce prophète, qui sont le treizième et le quatorzième, ne sont point dans le texte hébreu. Ils renferment l'histoire de la chaste Suzanne, et l'imposture des prêtres de Bel; mais ils ont toujours été reconnus par l'Eglise catholique. Ces deux chapitres sont au rang des livres qu'on nomme *deutéro-canoniques*.

Daniel : Juif fanatique qui parut en 1703, et voulut se faire passer pour un homme extraordinaire et inspiré de Dieu. Il avoit l'art de s'élever de terre avec tant de légèreté, en prononçant certaines paroles, que le peuple crédule s'imaginoit que c'étoit la force de l'Esprit divin qui l'enlevoit. Par une autre fourberie plus raffinée, il avoit, dit-on, trouvé le moyen de faire paroître autour de lui un globe de feu qui suivoit tous ses mouvemens, s'arrêtoit quelque temps sur sa poitrine, et disparoissoit ensuite. Cet imposteur fut exilé de Smyrne; et l'histoire ne dit pas quelle fut ensuite sa destinée.

DANSES. Dans les Indes, comme dans la plupart des pays idolâtres, les danses font une partie considé-

rable du culte religieux. Chaque pagode a ses danseuses en titre, qui sont ordinairement des filles publiques. Les jours de fête, elles exécutent devant l'idole des danses lascives et indécentes, dignes de la divinité pour laquelle elles sont instituées. Les prêtres dansent aussi devant leurs dieux ; et alors ils n'ont point d'autre habillement qu'un caleçon fort léger. Ils agitent, en dansant, une épée avec laquelle ils font plusieurs tours d'adresse.

Les habitans du royaume d'Angola, en Afrique, ont une certaine danse qu'ils regardent comme sacrée, et qui fait entrer le danseur dans un enthousiasme divin, pendant lequel il prédit l'avenir et prononce des oracles.

DAPHNÉPHORIES, de δαφνη, *laurier*, et φερω, *je porte*: fêtes que les Grecs célébroient en l'honneur d'Apollon, dans lesquelles un jeune homme, remarquable par sa noblesse et par sa bonne mine, portoit une branche de laurier ornée de globes qui représentoient le soleil, la lune et les étoiles, et environnée de couronnes de fleurs, qui désignoient les jours de l'année. Le jeune homme étoit appelé *Daphnéphore*. Ces fêtes revenoient tous les neuf ans.

DAPHNOMANCIE : divination pour laquelle on se servoit de laurier. On jetoit une branche de cet arbre dans le feu : si elle pétilloit en brûlant, c'étoit un très-bon signe; mais, si elle brûloit sans faire de bruit, c'étoit un présage des plus fâcheux.

DARARIENS : cette secte, née dans la Perse, se répandit en Syrie et en Egypte, sous le calife Al-Hakem. Elle avoit pour chef un certain Mohammed-Ebn-Somaël, surnommé *Darari*. Cet homme, ne trouvant pas la religion de Mahomet assez favorable à la nature corrompue, entreprit d'en retrancher toutes les austérités et les pratiques gênantes qui s'y rencontrent. Il abolit la prière, le jeûne, l'aumône, les

pélerinages, et ouvrit une école de libertinage et de débauches. Cette nouvelle doctrine fut avidement adoptée; et Darari se vit bientôt un grand nombre de partisans. Il trouva un puissant protecteur dans la personne du calife Al-Hakem. Ce prince avoit perdu la raison, on ne sait par quel accident. Dans sa folie, il voulut se faire passer pour Dieu. Les extravagances les plus absurdes d'un souverain trouvent toujours de lâches approbateurs. La prétendue divinité du calife fut reconnue par seize mille personnes, dont Hakem eut soin de faire écrire les noms sur un catalogue. Darari ne fut pas des derniers à encenser l'impiété absurde du calife. Content du titre de Moyse, qu'il s'attribuoit effrontément, il osa soutenir en public que Hakem étoit en effet le créateur du monde; mais son blasphême impudent fut bientôt puni. Un jour qu'il étoit dans le chariot du calife, un Turc zélé le poignarda. Après sa mort, la maison qu'il habitoit au Caire fut démolie, et un grand nombre de ses sectateurs furent massacrés. Un disciple de Darari, nommé *Hamsa*, prit sa place; et, protégé par le calife, il continua d'enseigner la même doctrine dans les Etats de ce prince. On remarque qu'entre autres impiétés, il soutenoit qu'il étoit permis aux frères et aux sœurs, aux pères et aux filles de se marier ensemble. Mais, quelque temps après, Hakem ayant été assassiné sur le mont Mocatam, la secte des Darariens, privée de son protecteur, s'affoiblit insensiblement.

DARMA : l'un des chefs de la secte de Budsdo, extrêmement répandue dans le Japon. On prétend qu'il fut le vingt-huitième successeur de Xaca ou Budhu, fondateur de cette secte. Il étoit fils d'un roi des Indes, et vivoit vers l'an 519 de la naissance de Jésus-Christ. Il prêcha d'abord sa doctrine aux Chinois, et vint ensuite l'annoncer dans le Japon. Son genre de vie extraordinaire et ses austérités excessives donnoient un

grand poids à ses paroles. Les herbes et les racines étoient son unique nourriture. Il étoit jour et nuit enseveli dans une méditation profonde. Il s'engagea même par un vœu exprès, à ne jamais dormir; mais la nature succomba un jour sous cette application continuelle, et le sommeil le surprit malgré lui. Darma, confus, et en même temps irrité de sa foiblesse, se coupa les paupières. On débite que le lendemain, le hasard l'ayant amené dans le lieu même où il s'étoit fait cette cruelle opération, il fut bien surpris de voir ses deux paupières transformées en deux arbrisseaux. Il en goûta quelques feuilles, et sentit aussitôt une certaine agitation dans tous ses sens, qui lui inspiroit de la gaîté, lui dégageoit la tête, et le rendoit plus propre à la contemplation. Ces arbrisseaux étoient précisément ceux qui portent le thé, dont l'usage et la vertu étoient alors absolument inconnus. Darma, charmé de cette découverte, se hâta de la communiquer à ses disciples; et ce fut ainsi que l'usage du thé se répandit partout. On représente ordinairement Darma sans paupières, ayant sous ses pieds un roseau miraculeux, à l'aide duquel on assure qu'il passa souvent à pieds secs des mers et des rivières.

DAVID : prophète et roi des Juifs, et l'un des ancêtres du Sauveur du monde, fut élevé sur le trône, de la condition de simple berger, l'an 1063 avant J. C. Dieu lui-même fit choix de ce prince pour gouverner son peuple et chargea le prophète Samuel de l'oindre de l'huile sacrée. Saül, alors roi des Juifs, avoit encouru, par sa désobéissance, la disgrâce du Seigneur, qui l'avoit rejeté lui et sa postérité. Il régna cependant encore plusieurs années; et David eut le temps, par ses exploits glorieux contre les Philistins, de se rendre digne aux yeux des peuples du choix que le Seigneur avoit fait de lui pour occuper le trône de Juda. Il mérita même d'épouser une des filles de Saül, quoique ce

prince, en proie à la plus noire jalousie, ne lui eût accordé cette faveur que pour le perdre plus facilement. Saül ayant été tué dans une bataille contre les Amalécites, l'an 1055 avant Jésus-Christ, David fut unanimement reconnu roi de Juda. Il signala son règne par la défaite de tous ses ennemis, et surtout par le beau dessein qu'il conçut de déposer l'arche du Seigneur dans un temple magnifique. Il avoit déjà fait tous les préparatifs nécessaires, lorsque Dieu lui fit dire, par le prophète Nathan : « qu'il se contentoit de sa bonne vo-
» lonté, et qu'il ne vouloit pas qu'un prince qui avoit
» répandu tant de sang dans les différentes guerres qu'il
» avoit eues à soutenir, lui bâtit un temple de paix. »
Cette gloire étoit réservée à Salomon. Deux fautes ternirent l'éclat du règne de David. La première fut l'adultère qu'il commit avec Bethsabée, dont il fit périr le mari nommé *Urie*. Dieu lui fit connoître son péché par le ministère du prophète Nathan; et ce prince en conçut un repentir si vif et si sincère, que le Seigneur lui pardonna. La révolte de son fils Absalon qui le contraignit à sortir nu-pieds de Jérusalem, pour se dérober à sa fureur, parut être l'épreuve dont Dieu voulut se servir pour le purifier de sa faute. Après plusieurs années de la plus heureuse prospérité, David, par un mouvement de vanité, fit faire le dénombrement des forces de son royaume. Il reconnut bientôt sa faute; mais Dieu l'en punit en lui laissant le choix d'un de ces trois fléaux, ou d'une famine de trois ans, ou d'une guerre de trois mois, ou d'une peste de trois jours. David choisit la peste comme le plus court; mais il vit périr, dans cet espace de temps, jusqu'à soixante-dix mille de ses sujets. Il pleura son péché le reste de ses jours, et mourut dans la paix du Seigneur, après avoir placé sur le trône son fils Salomon. David composa quantité de psaumes ou cantiques spirituels, que l'Eglise a mis au rang des livres sacrés. Ceux

qui nous restent sont au nombre de cent cinquante, quoique quantité d'auteurs ne lui en attribuent que soixante-dix.

DAVIDIQUES : disciples de George David, fanatique qui exerçoit la profession de vitrier, ou, selon d'autres, de peintre dans la ville de Gand, et qui commença à dogmatiser vers l'an 1525. Il s'efforça de persuader au peuple qu'il étoit le véritable Messie; qu'avant lui personne n'avoit encore enseigné aux hommes la voie qui conduit au ciel; que Dieu l'avoit envoyé pour la leur montrer, et que tous ceux qui suivroient sa doctrine arriveroient sûrement dans cet heureux séjour. Les autres erreurs de George David consistoient à rejeter le mariage comme une chose mauvaise et criminelle; à nier la résurrection et le jugement dernier; à soutenir que l'ame ne pouvoit être souillée par le péché. Il enseignoit encore qu'il étoit permis de renier Jésus-Christ dans un cas pressant, et que l'apostasie n'étoit pas un crime. Une pareille doctrine fut vivement combattue par les Catholiques, qui forcèrent David de sortir de la ville de Gand, et de s'enfuir à Bâle, où il prit le nom de *Jean Bruck*. Il y mourut l'an 1556, après avoir assuré à ses disciples qu'il ressusciteroit trois jours après sa mort. Les magistrats de Bâle informés de cette promesse impie et sacrilége, firent exhumer le cadavre de George, le jour même qu'il devoit ressusciter, et ordonnèrent qu'il fût brûlé publiquement avec ses ouvrages.

DEBTAII : nom des anges, suivant les Indiens. *Voyez* Deutas *et* Anges.

DÉCALOGUE : on donne ce nom aux dix préceptes que Dieu proposa à Moyse sur la montagne de Sinaï, et qui devoient être le fondement de l'alliance qu'il vouloit contracter avec le peuple juif. Il écrivit ces préceptes sur des tables de pierre qui furent depuis appelées *les Tables de la Loi*. Les préceptes du Dé-

calogue sont trop connus de tout le monde, pour qu'il soit besoin de les rapporter ici.

DÉCENNALES : fêtes instituées par Auguste, et que les empereurs romains continuèrent à célébrer tous les dix ans de leur règne. Ils faisoient alors offrir aux dieux un grand nombre de sacrifices pour la prospérité de l'Empire : ils donnoient des jeux publics, et faisoient de grandes largesses au peuple.

DÉCIMES : dixième partie des revenus ecclésiastiques, levée pour les besoins de l'Eglise et de l'Etat. Philippe-Auguste, roi de France, ayant entrepris une croisade contre Saladin, soudan d'Egypte, ordonna une levée sur les biens du clergé, qui est la première qu'on ait qualifiée du nom de *décime*. Tous ceux qui possédoient des bénéfices ou des biens ecclésiastiques étoient sujets aux décimes : il n'y avoit que fort peu d'exceptions. Les décimes se levoient dans toutes les provinces de la France. Les seuls pays qui en fussent exempts étoient les trois évêchés, Metz, Toul et Verdun; l'Artois, la Flandre française, la Franche-Comté, l'Alsace et le Roussillon (*).

Dans l'ancienne loi, il étoit ordonné aux Lévites de donner au souverain pontife la dixième partie des dîmes qu'ils recevoient du peuple. Autrefois les rois de France, quand ils avoient besoin d'argent, obtenoient du Pape la permission de lever des décimes sur le clergé. Ce n'étoit alors qu'un subside passager; mais, depuis l'assemblée de Melun, tenue en 1580, les décimes devinrent un tribut constant, appelé *don gratuit*, que le Roi levoit sur tous les bénéfices du royaume, et dont il renouveloit le contrat tous les dix ans.

DÉCRET : on donne le nom de *décret* à plusieurs collections d'anciens canons, particulièrement à celles

(*) Le clergé, en France, ayant été dépossédé de tous ses biens, les décimes ne se perçoivent plus.

qui ont été faites par Bouchard de Wormes, par Yves de Chartres, et par Gratien. Le décret de Bouchard de Wormes, et celui d'Yves de Chartres, qui n'en est souvent qu'une copie, sont remplis de fautes, et ne méritent aucune confiance. Le décret de Gratien, moine bénédictin, est beaucoup plus exact. Il a pour titre : *Concordantia discordantium canonum*, c'est-à-dire : « Concordance des canons qui ne s'accordent » pas. » En effet, Gratien, dans cet ouvrage, composé en 1151, s'est particulièrement attaché à concilier les différens canons qui paroissoient se contredire. On distingue trois parties dans le décret de Gratien. Dans la première, il s'agit des principes, du droit et des personnes. Dans la seconde, il est parlé des jugemens; et la troisième roule sur les choses sacrées. On a prétendu, mais sans fondement, que le pape Eugène III avoit approuvé et confirmé cette collection qni fut faite sous son pontificat. Quoiqu'elle soit préférable à toutes les autres, il s'en faut encore beaucoup qu'elle ait la perfection que demande un ouvrage de cette espèce; les fautes qu'on y trouve en assez grand nombre ont engagé quelques savans hommes à y faire des corrections.

On donne aussi le nom de *décret* aux décisions des conciles, parce qu'elles commencent toujours par ces paroles, *Decrevit sancta synodus;* « le saint synode a » décerné. » Cependant les décisions qui regardent la discipline sont plus particulièrement appelées *décrets;* et celles qui concernent la foi sont nommées Canons. *Voyez* cet article.

Décret divin (en arabe *Al-Kadar*), est le nom que les Musulmans donnent improprement à la nuit où ils prétendent que l'Alcoran descendit du ciel tout entier, pour la première fois; car depuis, selon eux, il ne descendit plus que par parties, durant l'espace de vingt-trois ans. Entr'autres rêveries, on lit dans l'Al-

coran, à ce sujet, que, dans cette fameuse nuit de laquelle les Musulmans datent la prétendue mission de leur faux prophète, l'ange Gabriel vint trouver Mahomet, et lui dit ce mot : « Lis. — Je ne sais pas » lire, répondit le prophète. » Gabriel reprit : « Lis, » au nom de ton Seigneur qui a créé l'homme d'un » peu de sang congelé : Lis; car ton Seigneur est infi- » niment honorable : c'est lui qui a enseigné à l'homme » l'usage de la plume, qui lui a enseigné ce qu'il ne » savoit pas. »

DÉCRÉTALES : on donne ce nom aux lettres que les anciens papes ont écrites pour décider quelque point de doctrine ou de discipline. Le pape Grégoire IX rassembla dans un seul corps les différentes compilations qu'on avoit faites de ces lettres, en forma un code pontifical qui fut appelé *Extravagantes*, pour marquer qu'il étoit distingué du décret de Gratien, qui étoit auparavant le seul livre sur lequel étoit établi le droit canonique. Les décrétales n'ont point d'autorité dans les tribunaux de France. *Voyez* Sexte, Clémentines, Extravagantes.

Fausses Décrétales : compilation de lettres des anciens papes, attribuée à Isidore Mercator; cependant on a disputé et l'on dispute encore sur le véritable auteur de cette collection, et sur le temps où elle a été composée. Ce qu'il y a de certain, c'est que les décrétales qu'elle renferme sont supposées, et n'ont jamais été écrites par les papes dont elles portent les noms; ce qui se prouve, 1° par le style de ces lettres, qui est partout le même, et ressemble à celui qui étoit en usage dans le huitième siècle; 2° parce qu'il est parlé, dans ces lettres, d'archevêques et de primats, titres inconnus dans la primitive Eglise; 3° parce que la morale de ces lettres est fort relâchée, destructive de l'ancienne discipline, et susceptible d'une infinité d'abus; aussi ont-elles porté un grand

préjudice à l'Eglise, pendant l'espace de huit cents ans qu'elles ont été regardées comme vraies. Quoique les preuves de leur fausseté paroissent aujourd'hui évidentes, ce n'est que dans le dernier siècle qu'on a commencé à reconnoître qu'elles étoient supposées.

DÉDICACE : consécration d'un temple, d'un autel, d'une statue. 1. Salomon, après avoir fait construire le fameux temple de Jérusalem, en fit la dédicace avec une magnificence digne de cet auguste édifice. Tout le peuple d'Israël accourut pour être présent à cette fête. Les prêtres portèrent dans le temple l'arche d'alliance et tous les ornemens qui étoient dans le tabernacle. Salomon, environné de son peuple, marchoit devant l'arche. Lorsque les prêtres eurent placé dans le sanctuaire ce dépôt précieux, aussitôt un épais nuage remplit le temple, et y répandit une nuit profonde. Les prêtres, dans cette obscurité, ne pouvoient exercer les fonctions de leur ministère. La gloire de Dieu, dit l'Ecriture, avoit rempli le temple. Alors Salomon, tombant à genou devant la majesté de l'Etre suprême, et étendant les mains vers le ciel, conjura le Seigneur d'exaucer toutes les prières qui lui seroient adressées dans son temple, afin de faire voir à toute la terre qu'il étoit vraiment présent dans ce saint lieu. « Que » le pécheur qui viendra dans ce temple pleurer ses » iniquités avec un repentir sincère, en reçoive le » pardon. Si le ciel, devenu d'airain, refuse à la » terre sa rosée, et que les Israélites viennent dans » ton temple s'humilier et implorer ta clémence, » Seigneur, ouvre les cieux en leur faveur, et rafraî- » chis les campagnes desséchées. Si la peste ou la » famine afflige ton peuple, et qu'il vienne en ce » lieu lever les mains vers toi, grand Dieu ! qu'il » éprouve ta clémence. Daigne même exaucer les » vœux de l'étranger qui s'approchera de ton sanc-

» tuaire avec respect et avec confiance, et que tous » les peuples de la terre éprouvent que ce temple » est vraiment la maison du Seigneur. Quand les » Israélites seront occupés à combattre leurs enne- » mis, ou retenus captifs dans une terre étrangère, » s'ils tournent leurs regards et dirigent leurs prières » vers Jérusalem et vers ton temple auguste, tu en- » tendras leur voix du haut du ciel, et tu leur accor- » deras ton secours. » Salomon se tourna ensuite vers le peuple d'Israël et le bénit, puis il immola au Seigneur des victimes pacifiques, vingt-deux mille bœufs, et cent vingt mille brebis. Tous les Juifs, à son exemple, s'empressèrent d'offrir à Dieu des sacrifices; et le nombre des victimes qui furent immolées dans cette fête surpasse l'imagination, et ne peut se compter : *Absque æstimatione et numero*, dit l'Ecriture.

Le roi Antiochus ayant, dans la suite, profané le temple de Jérusalem, on en fit une seconde dédicace, 164 ans avant l'ère chrétienne. Les Juifs renouvellent encore tous les ans cette dédicace, qu'ils nomment *Hanuca*, c'est-à-dire, *exercice* ou *renouvellement*. Voyez Hanuca.

2. La consécration d'une église neuve, dans l'Eglise latine, se fait par un évêque, avec les cérémonies que prescrivent les rituels. Ces cérémonies sont en si grand nombre, qu'il seroit difficile d'en donner une description exacte. Nous nous bornerons à parler des principales. La dédicace se fait ordinairement un dimanche ou un jour de fête. Dès la veille, on renferme dans un vase les reliques qui doivent être mises sous l'autel de la nouvelle église : on y joint trois grains d'encens avec un morceau de parchemin sur lequel on a marqué l'année, le mois et le jour de la dédicace, le nom de l'église et de l'évêque qui fait la cérémonie. Le vase, après avoir été scellé, est déposé dans quelque lieu décent, hors de l'église. On

fait aussi peindre sur chaque muraille de l'église trois croix; et, au sommet de chaque croix, on met un cierge. Le lendemain matin, jour de la cérémonie, l'évêque vient dans l'église, et fait allumer les douze cierges qui sont au-dessous des croix. Il sort ensuite, et fait sortir tout le monde, ne laissant dans l'église qu'un seul diacre. Il se rend au lieu où reposent les reliques : il y fait quelques prières, et revient après à la porte de l'église, où il fait encore plusieurs prières et aspersions, qui sont suivies d'une procession autour de l'église, pendant laquelle l'évêque asperse les murs d'eau bénite. De retour à la porte de l'église, le prélat y frappe avec son bâton pastoral, en disant : « Ouvrez » les portes, et le Roi de gloire entrera. » Le diacre, enfermé dans l'église, répond : « Qui est ce Roi de » gloire? » L'évêque réplique : « C'est le Seigneur, » Dieu tout-puissant, le Dieu des armées. » Le diacre n'ouvre point. L'évêque fait une seconde procession autour de l'église, et revient frapper à la porte avec les mêmes cérémonies. Il fait en outre une croix sur la porte, en prononçant ce vers latin :

Ecce Crucis signum; fugiant phantasmata cuncta.

« Voilà le signe de la croix; que tous les démons » prennent la fuite. » Alors la porte s'ouvre, et l'évêque s'avance vers le milieu de l'église, où il entonne le *Veni Creator*. Un sous-diacre jette des cendres sur le pavé, en forme de croix. Cette cérémonie est suivie de plusieurs prières, dans lesquelles on nomme particulièrement le saint qui donne son nom à l'église, et ceux dont les reliques doivent être mises sur l'autel; après quoi le célébrant trace sur la croix de cendre, avec son bâton pastoral, l'alphabet grec et l'alphabet latin en grosses lettres. Il bénit ensuite l'eau, le sel, la cendre et le vin; puis il mêle le sel en croix avec la cendre, et jette le tout dans l'eau, à trois reprises; après quoi, il mêle le vin en croix avec

l'eau, et retourne à la porte de l'église, où il fait une croix avec son bâton pastoral. De là il se rend au grand autel, trempe le pouce de la main droite dans l'eau bénite, fait une croix sur le milieu de la table et de l'autel, et quatre autres aux quatre coins; puis il tourne sept fois autour de l'autel en l'aspersant d'eau bénite. Il asperse ensuite les murailles et le pavé de l'église. Après toutes ces aspersions, on apporte en procession les reliques sur un brancard soutenu par des prêtres. L'évêque les dépose dans l'intérieur de l'autel; et, trempant le pouce droit dans le chrême, il fait une croix sur le milieu de la pierre qui doit les couvrir, du côté qui regarde les saintes reliques; puis il ajuste cette pierre, et les maçons achèvent de la rendre stable avec du ciment bénit. Nous ne parlons point du grand nombre d'antiennes et de prières qui accompagnent ces cérémonies. Le célébrant, après avoir encensé l'autel, fait au milieu et aux quatre coins, cinq croix avec les saintes huiles, aux mêmes endroits où il les avoit déjà faites avec l'eau bénite : il en fait encore cinq autres avec le chrême; puis il répand sur l'autel une égale quantité d'huile et de chrême, et l'en frotte partout avec la main droite. De là, il va faire l'onction des douze croix qui sont sur les murailles de l'église, il revient à l'autel; et, dans les mêmes endroits où il a fait les croix avec l'eau bénite, l'huile et le chrême, il en fait cinq nouvelles, chacune de cinq grains d'encens. Sur chaque croix d'encens il en met une de cire; puis il les allume à genoux. Lorsqu'elles sont brûlées, on en recueille les cendres que l'on jette dans la piscine. L'évêque finit la cérémonie en traçant encore une croix avec le chrême sur la façade de l'autel, et aux endroits où la table de l'autel se joint aux piliers; après quoi, il bénit tout ce qui doit servir à parer l'autel.

On prétend que le pape S. Sylvestre est le premier qui ait introduit dans l'église les cérémonies de la dé-

dicace, lorsqu'il consacra l'église bâtie par Constantin dans son palais de Latran, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul.

On appelle aussi *Dédicace* une fête que l'on célèbre tous les ans, le même jour, en chaque église, en mémoire de sa consécration.

3. Les cérémonies de la dédicace, chez les Luthériens, consistent dans une procession que l'on fait autour de la nouvelle église, en chantant des hymnes et des cantiques, dans quelque lecture sainte, et un prêche solennel, prononcé par un des principaux ministres du lieu. Le tout se termine ordinairement par un festin.

4. Les Romains faisoient aussi la dédicace de leurs temples avec beaucoup de solennité. C'étoit un des principaux magistrats qui faisoit cette fonction du temps de la république. Dans la suite, elle fut réservée aux empereurs. D'abord, on environnoit de guirlandes et de festons le temple qu'on vouloit consacrer. Les vestales, tenant en main des branches d'olivier, répandoient de l'eau lustrale sur les murs extérieurs du temple. Alors celui qui faisoit la cérémonie s'approchoit de la porte, accompagné du grand-prêtre, qui lui suggéroit les paroles qu'il devoit dire en cette occasion. Après avoir immolé une victime dans le parvis, il s'avançoit dans l'intérieur du temple, et frottoit d'huile la statue du dieu qui y présidoit; puis il la posoit sur un oreiller aussi frotté d'huile. Cette cérémonie étoit renouvelée tous les ans, et l'on en conservoit encore la mémoire par une inscription où l'année et le jour de la dédicace, le nom de celui qui en avoit fait la cérémonie, étoient marqués avec soin.

5. A la Chine, on consacre un temple nouvellement bâti, en remplissant les fentes des murailles du sang de quelques victimes.

DÉGRADATION : c'est en général, la destitution d'une dignité, d'un degré d'honneur. Nous parlerons d'abord ici de la dégradation d'un ecclésiastique. On en distingue deux sortes : la première, *simple et verbale*, est une sentence portée par l'évêque, par laquelle il prive un ecclésiastique de ses offices et bénéfices, ou seulement d'une seule de ces choses. Cette dégradation n'ôte pas à l'ecclésiastique les priviléges de la cléricature, ni l'espérance d'être rétabli dans son premier état. La seconde sorte de dégradation, qu'on appelle *actuelle* ou *solennelle*, n'a lieu que dans le cas où un ecclésiastique doit être abandonné à la justice séculière, pour avoir falsifié des lettres du Pape, pour avoir calomnié son évêque, ou bien parce qu'il s'obstine dans l'hérésie. Dans ces trois cas, l'évêque, avant de livrer le coupable entre les mains des juges laïques, lui fait ôter en public tous les ornemens de son ordre, et même raser la tête, afin qu'il ne lui reste aucun vestige de tonsure.

Il est à remarquer qu'un ecclésiastique, réduit à l'état de laïque par la dégradation soit verbale, soit actuelle, conserve toujours le caractère clérical, et demeure soumis aux obligations qu'il exige. Il est tenu de garder le célibat comme auparavant, et de dire son bréviaire, observant cependant d'omettre le *Dominus vobiscum*.

On dégradoit autrefois tous les ecclésiastiques qui étoient condamnés à mort, avant de les conduire au supplice ; mais on a depuis aboli cette formalité, parce qu'elle occasionnoit des retardemens et des difficultés dans la poursuite des affaires criminelles.

La dégradation de noblesse étoit autrefois accompagnée de plusieurs cérémonies religieuses. « En 1523, » dit M. de Saint-Foix, le capitaine Frang, et gou- » verneur de Fontarabie, ayant rendu honteusement » cette place aux Espagnols, fut comdamné à être dé-

» gradé

» gradé de noblesse. On l'arma de pied en cap : on » le fit monter sur un échafaud, où douze prêtres, » assis et en surplis, chantèrent les vigiles des morts, » après qu'on lui eut lu la sentence qui le déclaroit » *traître, déloyal, vilain, et foi-mentie.* A la fin de » chaque psaume, ils faisoient une pause, pendant » laquelle un héraut d'armes le dépouilloit de quel- » que pièce de son armure, en criant à haute voix : » Ceci est le casque du lâche; ceci son corselet; ceci » son bouclier, etc. Lorsque le dernier psaume fut » achevé, on lui renversa sur la tête un bassin d'eau » chaude; on le descendit ensuite de l'échafaud avec » une corde qu'on lui passa sous les aisselles; on le » mit sur une claie, on le couvrit d'un drap mor- » tuaire, et on le porta à l'église où les douze prê- » tres l'environnèrent et lui chantèrent sur la tête le » psaume *Deus, laudem meam nè tacueris,* dans le- » quel sont contenues plusieurs imprécations contre » les traîtres; ensuite on le laissa aller, et survivre à » son infamie. »

DÉISME : systême de certains philosophes qui rejettent toute révélation, n'admettent aucun culte extérieur, et se conduisent par les seules lumières naturelles de la raison; adorent un seul Dieu, reconnoissent sa providence et l'immortalité de l'ame, attendent des peines et des récompenses dans une autre vie; mais ne croient ni mystères ni sacremens, et ne connoissent d'autres bonnes œuvres que l'hommage du cœur que l'on doit à l'Etre suprême, et la pratique des vertus morales (1).

Les Lanjans, ou habitans du royaume de Laos,

(1) La différence des mots *déiste* et *théiste*, non pas étymologique, mais usuelle dans le langage des écoles, c'est que ce dernier admet l'existence de Dieu comme premier fondement d'une religion et d'un culte public, et que l'autre, en admettant le premier fondement, rejette une religion et un culte public.

dans la presqu'île au-delà du Gange, n'eurent, pendant un long espace de temps, aucune autre religion qu'un déisme tout pur. Ils n'avoient ni temple, ni idoles, ni superstitions : ils reconnoissoient un Etre suprême auquel ils donnoient le nom de *Commandant*, et qu'ils adoroient intérieurement.

DÉLIES : fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur d'Apollon, surnommé *Délien*, parce qu'il étoit né dans l'île de Délos. Ils envoyoient alors dans cette île une ambassade solennelle. Le vaisseau qui conduisoit les députés étoit nommé *Déliades:* les députés étoient appelés *Déliastes.* Arrivés dans l'île de Délos, ils commençoient par offrir un sacrifice dans le temple d'Apollon. Une troupe de jeunes filles formoit ensuite autour de l'autel une danse dont les évolutions et les figures étoient extrêmement variées et compliquées, parce qu'elles étoient destinées à représenter les embarras et les différens circuits du labyrinthe. Pendant toute cette cérémonie, les Déliastes avoient sur la tête une couronne de laurier. Lorsqu'ils rentroient dans le port d'Athènes, après s'être acquittés de leur commission, on les accueilloit avec plus d'honneurs et d'applaudissemens qu'un général qui seroit revenu triomphant de quelqu'expédition. Ils alloient alors déposer leur couronne de laurier dans le temple de quelque divinité. Il est à remarquer que, depuis le jour du départ des députés jusqu'à leur retour de l'île de Délos, il étoit expressément défendu d'exécuter aucun criminel. Socrate, déjà comdamné à mort, resta dans la prison l'espace de trente jours, parce que c'étoit alors le temps de l'ambassade de Délos.

DÉLIVRANCE (*l'année de la*), est le nom que donnent les Mahométans à l'année où fut conçu et où naquit leur faux prophète, en mémoire de la délivrance prétendue miraculeuse du temple de la Mec-

que, laquelle arriva dans ce même temps. L'histoire de cette délivrance est un des contes les plus absurdes du mahométisme; en voici le précis, tiré de la vie de Mahomet, par M. Gagnier. « Abrahah, vice-roi pour » le Négus, ou roi d'Ethiopie, dans l'Arabie heu- » reuse, étant devenu jaloux et envieux de la gloire » du temple de la Mecque, à cause de son fameux pé- » lerinage, résolut de le détruire ; et, saisissant le » premier prétexte qui se présenta, il se mit en cam- » pagne avec son armée. Un éléphant d'une grandeur » prodigieuse, sur lequel Abrahah étoit monté, ren- » doit cette armée encore plus formidable. Les habi- » tans de la Mecque, épouvantés, prirent la fuite à » son approche, et se retirèrent dans les montagnes » voisines. Cependant, comme Abrahah faisoit ses » efforts pour entrer dans la Mecque, il se trouva » arrêté tout court. Toutes les fois qu'il poussoit son » éléphant vers la ville, cet éléphant, dont le nom » étoit *Mahmoud*, c'est-à-dire, *loué*, pliant les ge- » noux, se jetoit à terre comme asssoupi et endormi, » et refusoit d'avancer; et, dès qu'on lui commandoit » de se relever, il le faisoit promptement, et tournoit » le dos à la Mecque. On le frappa rudement pour » le faire retourner; mais il se mit en fureur. On » tâcha de le tromper, lui faisant faire volte face vers » l'Yémen, comme pour s'en retourner; et il marcha » de ce côté là. Mais quand on lui tourna la bride » vers la Syrie et vers l'Orient, il se mit à sauter et » à faire des bonds. Enfin on tâcha, pour la dernière » fois, de le ramener vers la Mecque; mais il demeura » immobile. Comme ils étoient dans cet embarras et » dans cette confusion, Dieu, pour punir leur témé- » rité opiniâtre, envoya contre eux une armée d'oi- » seaux, qui s'éleva comme une nuée venant du côté » de la mer, et qui vint fondre tout à coup sur l'armée » d'Abrahah. Ces oiseaux étoient semblables à des

» hirondelles, et de couleur blanche et noire, entre-
» mêlée de verd et de jaune. Chacun étoit armé de
» trois petites pierres de la grosseur d'un pois ou d'une
» lentille. Ils en tenoient une au bec, et deux dans leurs
» pieds ou serres. Chaque pierre portoit en écrit le
» nom de celui qu'elle devoit frapper. En même temps,
» ces oiseaux lâchant leurs pierres sur la tête des en-
» nemis, elles tombèrent avec tant de force et d'impé-
» tuosité, qu'elles les percèrent depuis le haut jusqu'en
» bas; en sorte que tous ceux qui en furent atteints
» périrent sur le champ. Le reste fut mis en fuite; une
» partie fut entraînée dans la mer par un torrent d'eau
» que Dieu envoya : les autres continuèrent leur fuite
» vers l'Yémen, avec Abrahah leur roi, et périrent
» par les chemins. »

DELPHES : ville de la Grèce, située dans la Phocide, sur le mont Parnasse, fameuse par les temples d'Apollon, et par les oracles que ce dieu y rendoit. Voici quelle est l'origine de cet oracle de Delphes, au rapport de Diodore de Sicile. « Il y avoit sur le mont
» Parnasse une ouverture dont on ne s'étoit point
» aperçu, et d'où il sortoit des exhalaisons fort épaisses.
» Des chèvres qui paissoient par hasard autour de cette
» caverne, frappées des vapeurs qu'elle exhaloit, de-
» vinrent tout à coup furieuses, et commencèrent à bon-
» dir d'une manière extraordinaire, et jetèrent des cris
» perçans. Le prêtre, étonné, s'approcha de l'endroit
» où paissoient les chèvres: les exhalaisons produisirent
» sur lui le même effet. Il fut saisi d'un délire soudain,
» pendant lequel il débita mille impertinences qu'on
» prit pour des oracles. Revenu à lui-même, il raconta
» son aventure; et plusieurs personnes étant allées sur
» les lieux, éprouvèrent la même fureur prophétique.
» Il n'en fallut pas davantage pour faire regarder cette
» caverne comme sacrée. On s'y rendoit en foule de
» tous côtés; mais cette dévotion devint funeste à plu-

» sieurs, qui, dans l'accès d'une sainte folie, se préci-
» pitèrent dans la caverne; c'est pourquoi on en ferma
» l'ouverture avec un trépied. Cependant, comme on
» ne savoit à quel dieu attribuer la vertu de cette ca-
» verne, on crut pendant quelque temps que c'étoit la
» terre qui la produisoit. Dans la suite, on en fit hon-
» neur à Thémis. Enfin la victoire qu'Apollon remporta
» sur le serpent Python, détermina les peuples à regar-
» der ce dieu comme l'auteur des oracles qui se rendoient
» auprès de cette caverne. Le serpent Python étoit en
» effet un brigand nommé *Pythis*, qui détroussoit les
» dévots qui se rendoient à la grotte, et enlevoit les
» offrandes qu'on y apportoit. Apollon, l'ayant tué,
» mérita par cet exploit le surnom de *Pythien*, et l'in-
» tendance de cette merveilleuse caverne. Alors on
» commença de ne plus permettre indifféremment à
» toutes sortes de personnes de recevoir les exhalaisons
» prophétiques; et l'on confia le soin de prononcer les
» oracles à de jeunes filles consacrées à la sœur d'Apol-
» lon. Mais un Thessalien, nommé *Echécrate*, étant de-
» venu amoureux d'une de ces jeunes prophétesses,
» appelée *Phœbade*, et ayant osé l'enlever sans respect
» pour sa dignité; afin de prévenir cet inconvénient,
» on substitua aux jeunes filles de Diane des femmes
» avancées en âge, qu'on appeloit *Pythiennes*. Ce-
» pendant la célébrité de ces oracles ayant attiré à la
» ville un grand nombre de présens et de riches of-
» frandes, on s'en étoit servi pour bâtir un temple au-
» tour de la caverne, afin que les oracles se rendissent
» avec plus de décence et de majesté. » Les anciens dé-
bitoient plusieurs fables su r ce fameux temple. Ils di-
soient qu'il avoit été bâti cinq fois. D'abord on n'avoit
employé pour sa construction que des branches de
laurier entrelacées; mais ce premier temple n'étant pa
assez solide, les abeilles, zélées pour la gloire d'Apo l
lon, en avoient bâti un second avec leur cire. Vul-

cain en avoit ensuite construit un troisième qui étoit tout d'airain; et, par un art vraiment divin, il en avoit orné le frontispice de figures d'or, qui chantoient et formoient des concerts admirables. A ces trois temples imaginaires succéda un plus réel, que les architectes Trophonius et Agamèdes construisirent, la première année de la cinquième Olympiade. Ce temple ayant été brûlé 548 ans avant Jésus-Christ, les Amphictions en firent construire un cinquième, aux frais duquel toutes les villes de la Grèce se firent un devoir de contribuer. Ce temple devint un des plus fameux de la Grèce. On y entretenoit jour et nuit un feu continuel. Il étoit desservi par un grand nombre de ministres de l'un et de l'autre sexe, qui avoient chacun leur département et leurs fonctions marquées. On y remarquoit, entr'autres, plusieurs troupes de jeunes garçons et de jeunes filles destinés à chanter les louanges d'Apollon, et à former des danses religieuses dans son temple; ce qui contribuoit beaucoup à la pompe et à la solennité des fêtes qu'on y célébroit. La merveilleuse caverne, qu'on avoit eu soin d'enfermer dans l'enceinte du temple, devint encore plus célèbre depuis que les oracles s'y rendirent avec plus d'appareil et de cérémonie. Le trépied qui en fermoit l'entrée étoit environné de branches de laurier. On avoit eu la précaution de renforcer les vapeurs qui s'exhaloient de cette caverne, par la fumée de plusieurs drogues odoriférantes que l'on brûloit au-dessous. Cette fumée formoit un nuage épais dans le temple, et y répandoit une obscurité mystérieuse. La voix de la Pythienne, assise sur le trépied, sortant du sein de ce nuage, paroissoit plus frappante et plus auguste. D'ailleurs, la violence de ces parfums contribuoit beaucoup à troubler le cerveau de la prêtresse, et à lui procurer ce délire sacré et cette fureur divine qu'on regardoit comme un signe certain

de l'inspiration du dieu, et comme l'avant-coureur des oracles qu'elle alloit prononcer. Ces oracles étoient toujours en vers, et en vers qui ne devoient pas faire honneur au dieu de la poésie, qui en étoit réputé l'auteur : aussi n'y avoit-il aucune part. Ils étoient composés par certains ministres du temple, destinés à cette fonction; et la Pythienne les apprenoit par cœur. Quels que fussent ces vers, ils étoient très-bien payés; et les immenses richesses que la vaine curiosité des hommes entassa dans le temple de Delphes, lui furent plusieurs fois funestes, et l'exposèrent au pillage. Pyrrhus, Xercès, les Phocéens, les Gaulois, l'empereur Néron, s'approprièrent tour à tour ces trésors sacrés. Ce dernier poussa l'impiété et le sacrilége jusqu'à faire boucher la mystérieuse caverne, et la souilla par le sang de plusieurs hommes qu'il fit égorger dessus. Mais, lorsqu'il se porta à cette extrémité, l'oracle de Delphes étoit bien déchu de son crédit. Plusieurs historiens rapportent que, vers le temps où Jésus-Christ vint au monde, Apollon cessa de prophétiser à Delphes; que l'empereur Auguste y ayant envoyé des députés pour savoir la raison de son silence, on leur répondit par ces vers :

Me Puer Hebræus, divos Deus ipse gubernans,
Cedere sede jubet, tristemque redire sub orcum,
Aris ergo dehinc tacitis abscedito nostris.

C'est-à-dire : « Un enfant Hébreu, maître des dieux, » et Dieu lui-même, me force de quitter la place » et de rentrer dans les enfers; éloigne-toi donc de » mes autels désormais devenus muets. » On peut avec raison révoquer en doute que l'oracle de Delphes ait jamais prononcé ces vers; mais il reste toujours vrai que cet oracle commença à se taire lorsque Jésus-Christ naquit.

DÉLUGE : inondation générale qui arriva l'an du monde 1656, et qui fit périr tout le genre humain, à l'exception du patriarche Noé, de sa famille et des animaux qu'il enferma dans l'arche. 1. « Dieu, dit l'historien sacré, voyant les crimes et les désordres dans lesquels les hommes se plongeoient, se repentit de les avoir créés, et résolut d'exterminer cette race criminelle. Noé, homme juste, fut le seul qui trouva grâce devant ses yeux. Il lui ordonna de construire une arche dont il lui traça lui-même le plan et les proportions. Ce fut par le moyen de cette arche, que Noé avec sa femme, ses enfans et une couple de chaque espèce d'animaux, fut sauvé de ce déluge universel. Les eaux s'élevèrent de quinze coudées au-dessus des plus hautes montagnes, et couvrirent la terre pendant l'espace de cent cinquante jours. »

2. L'histoire ancienne fait mention de quelques déluges particuliers, dont le plus mémorable est celui qui arriva dans la Grèce, du temps de Deucalion, et qui submergea toute la Thessalie. Deucalion fut le seul qui, à la faveur d'un petit vaisseau, eut le bonheur d'échapper à la fureur des eaux, avec Pyrrha, son épouse. Peut-être les Grecs ont-ils forgé cette histoire sur celle du déluge universel, dont ils avoient pu avoir quelque connoissance.

3. Les peuples du Brésil racontent « qu'un étranger fort puissant, et qui haïssoit extrêmement leurs ancêtres, les fit tous périr par une violente inondation, excepté deux qu'il réserva pour faire de nouveaux hommes, desquels ils se disent descendus; et cette tradition, qui désigne assez le déluge, se trouve dans leurs chansons.

4. Les habitans de Madagascar ont des notions assez distinctes sur le déluge. Ils disent que les descendans d'Adam ayant irrité la colère céleste par leurs crimes, Dieu, pour les punir, couvrit la terre d'un affreux dé-

luge qui les engloutit. Par l'ordre de Dieu, Noé avoit construit une arche sur laquelle il se sauva avec sa femme, ses enfans, ses parens, ses domestiques, et un mâle et une femelle de chaque espèce d'animaux. Les montagnes de Zabullifat au nord, de Zabalicatourne au midi, de Zubarillof à l'ouest, et de Zabalibarani à l'orient, furent les seules que les eaux ne couvrirent pas entièrement; mais elles ne servirent d'asile à personne. Les eaux s'étant écoulées, Noé sortit de l'arche, et se rendit à Jérusalem, ensuite à la Mecque. Il reçut de la part de Dieu quatre livres, dans lesquels la loi étoit contenue. Le premier, nommé *Alifurcan* ou *Alcoran*, étoit destiné pour lui; le second, appelé *Soratoi*, devoit être remis à Moyse; le troisième, *Azomboura*, étoit pour David. Le Christ, qu'ils nomment *Raius-Rahisca*, devoit avoir le quatrième, appelé *Alindzi*.

DÉMÉTRIES, du grec Δημητερ, *Cérès* : fêtes que les Grecs avoient coutume de célébrer en l'honneur de Cérès, et pendant lesquelles ils se frappoient avec des fouets d'écorce d'arbre.

On donnoit aussi le nom de *Démétries* aux fêtes instituées en l'honneur de Démétrius Poliorcètes, ou le Preneur de villes.

DEMI-JUIFS : secte particulière de Juifs, qui parut en Silésie et ailleurs, du temps de la réforme de Calvin, et qui subsiste encore en quelques endroits. Ils font peu de cas des sacrifices et des cérémonies judaïques, et prétendent que toute la religion consiste dans le décalogue. Une de leurs principales opinions est que le Messie est uniquement destiné pour les Juifs, qui est le véritable peuple de Dieu, et que les Païens ne doivent point profiter de sa venue. Le chef de ces hérétiques est appelé *Seïdelius*.

DÉMISSION D'UN BÉNÉFICE : c'est un acte par lequel un ecclésiastique renonce à un bénéfice qu'il possédoit. La démission pure et simple est celle qui laisse

au collateur la liberté de conférer le bénéfice à quelque sujet à son choix. Il y a une autre sorte de démission qu'on appelle *résignation*, par laquelle celui qui se démet cède son bénéfice à un autre. Dans ces deux cas, l'acte de la démission doit être remis entre les mains du supérieur. *Voyez* Bénéfice.

DÉMON. Les anciens donnoient ce nom à des esprits ou génies d'une nature plus parfaite que celle de l'homme, occupés à lui faire du bien ou du mal. Platon enseignoit que la moyenne région de l'air étoit peuplée de démons bienfaisans, dont les fonctions consistoient à porter jusqu'au trône de l'Etre suprême les vœux et les prières des hommes; à rapporter aux hommes les grâces et les bienfaits de l'Etre suprême, et à leur intimer ses ordres. Ils étoient, selon ce philosophe, les entrepôts du commerce intime qu'il y a entre le ciel et la terre. Dans la suite ses disciples se trouvant embarrassés pour expliquer l'origine du mal, le mirent sur le compte de certains démons malfaisans qu'ils imaginèrent.

Socrate, si l'on en croit la plupart des historiens, avoit un démon familier qui étoit son conseiller et son guide, et qui, dans toutes les circonstances, lui suggéroit toujours le parti qu'il devoit prendre. *Voyez* Esprits, Génies, Diable.

1. Les Chrétiens appellent *démons* les anges rebelles, qui, par leur orgueil et leur désobéissance, méritèrent d'être chassés du ciel, et précipités dans l'abîme. Ils croient que Dieu leur permet de tenter les hommes, et de les solliciter à faire le mal.

2. La plupart des peuples idolâtres attribuent tous les accidens fâcheux qui leur arrivent, à certains démons ennemis des hommes.

3. Les Molucquois s'imaginent que les démons s'introduisent dans leurs maisons par une ouverture qui est dans le toît, et y apportent un air empesté qui

donne la petite vérole à ceux qui y demeurent. Pour prévenir ce malheur, ils placent à l'endroit par où passent les démons certaines petites statues de bois dont les magiciens du pays se servent pour leurs sortiléges, persuadés que ces statues sont capables d'épouvanter le démon, et de le mettre en fuite. Lorsque ces insulaires superstitieux sortent le soir, ou pendant la nuit, temps destiné aux excursions des esprits malins, ils ont toujours la précaution de porter sur eux un oignon ou une gousse d'ail, avec un couteau et quelques morceaux de bois; et lorsque les mères mettent leurs enfans au lit, elles ne manquent jamais de placer sous leur tête de pareils préservatifs.

4. « Les Siamois, dit le père Tachard, ne reconnoissent point d'autres démons que les ames des méchans, qui, sortant de l'enfer où elles étoient détenues, errent pendant un certain temps dans le monde, et font aux hommes tout le mal qu'elles peuvent. » De ce nombre sont les criminels mis à mort par ordre de la justice, les enfans morts-nés, les femmes qui sont mortes en couches, ceux qui ont été tués en duel, tous ceux enfin qui se sont rendus indignes des honneurs de la sépulture. Les Siamois, dans presque toutes les rencontres, sont accoutumés à faire des imprécations contre les mauvais génies.

DENDROPHORIE, du grec δενδρον, *arbre;* et φερω, *je porte.* Les anciens appeloient ainsi une cérémonie qu'ils avoient coutume de pratiquer aux fêtes de certaines divinités, et qui consistoit à promener des arbres par la ville. Bacchus, Cybèle et Sylvain étoient les principaux dieux en l'honneur desquels on pratiquoit le plus ordinairement la dendrophorie. Nous sommes redevables à Arnobe de quelques détails sur cette cérémonie, telle qu'elle se pratiquoit en l'honneur de Cybèle. Cet auteur nous apprend qu'on

portoit par la ville un pin, arbre consacré à la mère des dieux; qu'on le plantoit ensuite en terre; qu'on en paroit les branches de festons et de guirlandes, et qu'on environnoit le tronc de laine. Toutes ces cérémonies faisoient allusion à l'histoire d'Atis et de Cybèle. Ce fut sous un pin que ce favori de la mère des dieux se mutila. Cybèle couronna ce même pin qui avoit été témoin du malheur de son cher Atis, et couvrit la poitrine de ce jeune homme avec une toison de brebis.

DÉPORT : droit dont jouissent, en quelques diocèses, les évêques ou les archidiacres, et qui consiste à percevoir, pendant l'espace d'une année, les revenus d'une cure vacante par mort, à la charge de la faire desservir (*).

DÉPOSITION : sentence qui prive un ecclésiastique de tout office ou bénéfice. La déposition, quant à l'effet, ne diffère pas de la dégradation, mais elle n'entraîne pas, comme la dégradation, ces formalités ignominieuses, qui même ne sont plus d'usage aujourd'hui : elle se fait sans aucune autre cérémonie que la sentence du juge ecclésiastique. *Voyez* Bénéfice.

DÉRIMHER : c'est le nom du temple des Parses ou Gentous : il signifie *porte de miséricorde.* Celui que M. Anquetil vit à Surate est un édifice en bois, en plâtre et en terre, dont la forme extérieure n'est pas différente des autres bâtimens de la ville. L'emplacement présente un carré long, divisé en deux parties, est et ouest. Dans la première à gauche est la chapelle du feu ou l'Ateschgah; et dans la seconde à droite, le lieu de la prière ou l'Arvisgah. *Voyez* Ateschgah.

DERVIS, *ou* Derviches : ce nom, chez les Turcs, répond à celui de moines chez les Chrétiens. Les re-

(*) Ce droit ne se perçoit plus en France, où le clergé n'a plus de bénéfices, mais de simples traitemens.

ligieux mahométans se sont formés sans doute sur le modèle de nos premiers solitaires ; mais il faut avouer que ce sont de très-mauvaises copies d'excellens originaux. Ils font profession d'une vie dure et austère, pleine de bonnes œuvres, et uniquement occupée des choses célestes; mais on les voit, en Turquie comme ailleurs, très-peu fidèles à remplir leur engagement. En effet, les uns vivent dans une indolence méprisable : quelques autres passent les jours entiers sur les chemins, ou au coin des rues fréquentées; et, courbés vers la terre, ils reçoivent indignement l'aumône des passans sans la demander. Il en est d'autres qui, montés sur des échasses, et tenant à la main une demi-pique, courent par la ville nus en chemises, en criant comme des forcenés : « Il n'y a point de Dieu que » Dieu ! » ou bien ils portent sur leurs épaules une grande besace pleine de pain, et de morceaux de fressures de mouton demi-pourries, pour les distribuer aux chiens et aux chats qui n'ont point de gîte.

Ceux qui ont le talent d'amuser le peuple, font les baladins et les charlatans. Ils chantent de porte en porte comme nos aveugles, au son des tambours de basque. Les autres se vantent de dire la bonne aventure, de faire des exorcismes pour chasser les démons. Ils s'affichent encore pour vendre des images, des reliques de Mahomet, etc. Ajoutez à cela un extérieur mal-propre, dégoûtant; un orgueil et une ignorance qui tient de la stupidité : enfin ils montrent les dehors de toutes les vertus, souvent sans en avoir aucune.

Les Turcs ont aussi leurs religieuses, qui imitent ces Santons dans toutes leurs extravagances. Elles se mêlent aussi de sortiléges, de distribuer des remèdes et de faire des quêtes, comme nos sœurs de Sainte-Claire, en allant dans toutes les grandes villes pour amuser les gens oisifs. Leur obéissance consiste à faire

leur volonté; leur clôture, à courir toute la journée de maison en maison; leur pauvreté, à prendre de toutes mains, et leur chasteté, à n'être cruelles à personne.

En Perse, où il y a moins de cette engeance monacale, le gouvernement les méprise; et le peuple a pour eux plus d'humanité que d'estime.

Le chef-lieu des religieux Turcs est à Coigni, où le supérieur général fait sa résidence. Il y est à la tête de plus de quatre cents de ces pieux fainéans. Lorsqu'il se montre à sa communauté, tous les Dervis gardent un profond silence, et n'osent même par respect fixer les yeux sur lui. Le monastère de Coigni est devenu le chef-d'ordre des Dervis Turcs, en vertu d'un privilége qui lui fut autrefois accordé par Othman I. Ce prince avoit tant de vénération pour les moines, qu'un jour il en fit asseoir le supérieur sur son trône auprès de lui, parce qu'il avoit été autrefois son gouverneur. Othman alors lui donna, et à tous ses successeurs, le droit de commander sur tous les Mévélévis.

Ces sortes de gens affectent de porter de grosses chemises de serge, et n'ont qu'un manteau de gros drap, dont ils s'enveloppent. Leurs bonnets ressemblent assez bien à nos feutres, ou grands chapeaux blancs sans bords, et faits de poil de chameaux. Comme nos capucins, ils ont les jambes nues, et la poitrine découverte : leur ceinture est une lanière de cuir, à laquelle ils attachent des boucles d'ivoire, de porphyre, etc. Outre les jeûnes prescrits par l'Alcoran, ils en observent encore tous les jeudis. Il ne leur est pas permis alors de manger qu'après le coucher du soleil, si ce n'est pour cause de maladie. Le supérieur, deux fois la semaine, leur fait un sermon sur l'Alcoran ou sur les vertus du fondateur; après lequel tous les Dervis font au prédicateur, ou Seich,

une très-profonde révérence; et tous ensemble se mettent à tourner en rond, avec une vîtesse et une rapidité incroyables, au son d'une flûte, de manière qu'il n'est pas possible de distinguer leurs visages. On diroit alors que ce sont autant de toupies, que les enfans ne font aller qu'à grands coups de lanières.

Ce qu'il y a d'étonnant encore, c'est que, par une habitude journalière, on parvient à les dresser à ce tournoiement, au point qu'ils s'arrêtent tous au moindre signal et dans un clin d'œil. On croit voir autant de magots immobiles. Pour donner un ton de sainteté à ce ridicule exercice qu'ils font en l'honneur de Mévéléva, leur fondateur, ils citent l'exemple de David qui dansoit ainsi devant l'arche, au son de la harpe.

Ces sortes de gens font vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, apparemment pour être dispensés de les observer. Mais on doit admirer la sagesse du fondateur qui leur a permis de rentrer dans le monde, et même de se marier, si leur foiblesse l'exigeoit; en sorte que l'on en voit souvent qui prennent ce parti. Ces moines sont d'ordinaire fort paresseux; et toute leur méditation se borne à imaginer des tours de passe-passe, comme nos charlatans, pour amuser les dupes. Ils passent aussi pour de grands magiciens et pour sorciers. On en a vu quelques-uns se frapper si rudement la poitrine avec une pierre, qu'ils auroient pu du coup assommer un bœuf; d'autres mettent entre leurs dents des barres de fer rouge, sans se brûler, quoiqu'on voie bouillir leur salive.

Les Dervis ont eu l'adresse de se faire excepter de la loi qui défend l'usage du vin; et il leur arrive souvent de prendre de l'opium en si grande quantité, que le plus hardi charlatan ne pourroit leur tenir tête. Quelque temps après qu'ils en ont mangé, ils sont d'abord d'une gaîeté qui tient de l'ivresse et de la fo-

lie; et, lorsque les premières fumées sont dissipées, ils entrent dans une sorte d'extase prophétique, qui n'est qu'une imbécillité digne de ces imposteurs, et dont cependant le vulgaire est encore dupe. Il y a en Egypte un couvent de Dervis, sous l'invocation d'un certain Kéderli, grand cavalier jadis, et aujourd'hui révéré comme un autre S. George. Il y a apparence que c'est le même saint sous cet autre nom. Les Dervis de ce monastère prétendent avoir reçu de ce grand saint le pouvoir de charmer les serpens, les vipères et les autres animaux venimeux. Ils ont la bonté de loger en paradis le cheval de S. Kéderli, avec l'âne de Jésus-Christ, le chameau de Mahomet, et le chien des sept Dormans. Ces couvens servent de retraite aux religieux missionnaires de l'ordre, qui, sous prétexte de la conversion des infidèles, sont les meilleurs espions du gouvernement. C'est peut-être par cette raison que les Sultans ferment les yeux sur leurs désordres. Cependant le fameux visir Kiuperli fit raser de fond en comble le couvent d'Andrinople, parce qu'il servoit de rendez - vous aux femmes débauchées de la ville.

Les Dervis de l'Indostan passent leur vie sur le haut des montagnes, dans des cavernes dont ils ne sortent jamais, et où ils s'occupent continuellement à la contemplation. Ils n'interrompent leurs méditations profondes que pour s'écrier de temps en temps : « Dieu » tout-puissant, jette les yeux sur moi; car je fuis le » monde, et je fais pénitence pour l'amour de toi! » Ils se font un devoir de ne jamais couper ni leurs cheveux, ni leurs ongles; et, quand ils seroient prêts à mourir de faim, ils ne se permettroient pas de sortir de leur retraite pour aller chercher de quoi vivre; mais la charité des dévots pourvoit à leurs besoins. On leur apporte des habits et des vivres. Mais, différens des autres moines, ils refusent les habits trop fins et

les

les mets trop délicats : ils ne reçoivent que ce qui leur est absolument nécessaire pour couvrir leur nudité et soutenir leur misérable vie.

DESSERVANT : on donne ce nom à un ecclésiastique qui dessert un bénéfice, c'est-à-dire, qui fait les fonctions du titulaire en son absence. La règle est que le desservant soit payé sur les revenus du bénéfice qu'il dessert (*).

DESTIN. Cet enchaînement de causes secondes, dont la Providence se sert pour amener les événemens, et qui n'est en effet que la volonté absolue de Dieu, étoit, dans les idées des anciens, une divinité réelle, qui donnoit des lois à tout l'univers, et à laquelle tous les autres dieux étoient soumis. On la représentoit tenant en main une urne, où l'on supposoit que les noms de tous les hommes étoient inscrits. Sous ses pieds étoit le globe terrestre. La plupart des Païens admettoient trois destinées, qui n'étoient autres que les trois Parques. C'étoit à la cruauté et à la malice de ces divinités inflexibles, qu'ils attribuoient tous leurs maux et toutes leurs disgrâces. De là ces plaintes éternelles contre les destinées, qu'on trouve partout dans les ouvrages des anciens auteurs. Cependant les plus sensés d'entr'eux reconnoissoient que le destin n'étoit autre chose que la volonté de Jupiter, qui l'exécutoit nécessairement. C'étoit le sentiment de presque tous les philosophes.

DEUIL : témoignage extérieur de tristesse et d'affliction, que les hommes ont coutume de donner à la mort des personnes qui leur sont chères. Le deuil a quelque chose de religieux, en ce qu'il fait partie des funérailles. Nous allons parcourir ce que les usages des différens peuples offrent de plus singulier sur cet article.

1. « Les marques du deuil chez les Israélites, dit

(*) C'est ainsi que l'on appelle maintenant, en France, le prêtre nommé à une cure communale. *Voyez* CURE.

» l'abbé Fleury, étoient de déchirer ses habits sitôt
» que l'on apprenoit une mauvaise nouvelle, ou que
» l'on se trouvoit présent à quelque grand mal,
» comme un blasphême, ou un autre crime contre
» Dieu, se battre la poitrine, mettre ses mains sur la
» tête, se la découvrir, ôtant la coiffure, et y jeter
» de la poussière ou de la cendre, au lieu de parfums
» qu'ils y mettoient dans la joie..... Tant que le deuil
» duroit, il ne falloit ni s'oindre, ni se laver, mais
» porter des habits sales et déchirés, ou des sacs,
» c'est-à-dire, des habits étroits ou sans plis, et par
» conséquent désagréables : ils les nommoient aussi
» *cilices*, parce qu'ils étoient faits de gros camelot,
» ou de quelque étoffe semblable, rude et grossière.
» Ils avoient les pieds nus aussi bien que la tête; mais
» le visage couvert. Quelquefois ils s'enveloppoient
» d'un manteau pour ne point voir le jour, et cacher
» leurs larmes. Le deuil étoit accompagné de jeûne,
» c'est-à-dire que, tant qu'il duroit, ou ils ne man-
» geoient point du tout, ou ils ne mangeoient qu'a-
» près le soleil couché, et des viandes fort communes,
» comme du pain, quelques légumes, et ne buvoient
» que de l'eau. Ils demeuroient enfermés, assis à
» terre, ou couchés sur la cendre, gardant un pro-
» fond silence, et ne parlant que pour se plaindre,
» ou pour chanter des cantiques lugubres. Le deuil
» pour un mort étoit d'ordinaire de sept jours.
» Quelquefois on le continuoit pendant un mois,
» comme pour Aaron et Moyse. Quelquefois il alloit
» jusqu'à soixante-dix jours, comme pour le pa-
» triarche Jacob. Il y avoit des veuves qui conti-
» nuoient leur deuil toute leur vie, comme Judith et
» Anne la prophétesse. »..... Le même auteur fait
cette réflexion au sujet du deuil des Juifs : « En gé-
» néral, les Israélites et tous les anciens étoient plus
» naturels que nous, et se contraignoient moins sur

» les démonstrations extérieures des passions. Ils » chantoient et dansoient dans la joie ; dans la tris- » tesse, ils pleuroient et gémissoient à haute voix : » quand ils avoient peur, ils l'avouoient franche- » ment; quand ils étoient en colère, ils se disoient » des injures, etc. ».

2. Les Juifs modernes portent ordinairement les habits de deuil qui sont en usage dans les pays où ils vivent; mais leur loi leur prescrit des façons particulières de témoigner leur tristesse à la mort de leurs parens. Après la cérémonie des funérailles, les plus proches parens du défunt, étant de retour chez eux, s'asseyent à terre, ôtent leurs souliers, et se font apporter du pain, du vin et des œufs durs, qu'ils mangent dans cette situation. Pendant l'espace de sept jours, ils ne sortent point de la maison, excepté le jour du sabbat, qu'ils vont à la synagogue. Ils prennent toujours leurs repas assis à terre, et ne peuvent vaquer à aucune affaire. Pendant ce temps, il est défendu aux maris d'avoir aucun commerce avec leurs femmes. Leurs parens et leurs amis leur rendent alors de fréquentes visites pour les consoler, et leur envoient même de quoi fournir aux repas funèbres que l'on fait pendant ces sept jours de deuil. Il est à remarquer que durant ces sept jours, il y a une lampe qui brûle continuellement au dossier du lit du défunt; que son matelas est plié en deux, et que ses couvertures roulées restent sur la paillasse. Pendant le reste du mois, les parens du défunt ne peuvent ni se raser, ni se couper les ongles et les cheveux. L'usage du bain et des parfums leur est interdit. Ils paroissent en public avec des habits sales et poudreux.

3. Les anciens Grecs avoient coutume de couper leurs cheveux sur les tombeaux des personnes qui leur étoient chères. Les Romains, au contraire, laissoient croître leurs cheveux et leur barbe.

Il est assez inutile de parler de notre manière de porter le deuil : nous n'apprendrions là-dessus rien de nouveau, ni de fort intéressant à personne.

4. Le deuil des Chrétiens grecs est beaucoup plus brillant et plus fastueux que celui des Latins. Les premiers ont retenu l'ancien usage des pleureuses, qui, si l'on en croit les voyageurs, étourdissent par leurs lamentations affectées tous ceux qui assistent aux funérailles. Pendant les huit premiers jours du deuil, les proches parens du mort ne font point de cuisine chez eux. Ils sont censés trop abîmés dans la douleur pour songer à la conservation de leur vie : leurs amis ont soin de leur envoyer à manger. Chez nous, les parens du défunt paroissent au convoi, vêtus de noir, avec un air grave et modeste. Chez les Grecs, ils prennent leurs plus beaux habits, comme pour un jour de fête ; et avec toute cette parure ils font des grimaces et des démonstrations de douleur tout-à-fait ridicules. « Les parens (du » défunt), dit Tournefort, sont condamnés, par la » coutume des lieux, à pleurer fort souvent sur le » tombeau. Pour mieux témoigner leur douleur, » ils ne changent pas d'habits dans ce temps-là. Les » maris ne se font pas raser. Les veuves se laissent » manger aux poux. Il y a des îles où l'on pleure » continuellement dans les maisons. Les maris et » les veuves n'entrent pas dans l'église, et ne fré- » quentent pas les sacremens tandis qu'ils sont en » deuil. »

5. On ne connoît point de deuil parmi les Mahométans : les défenses de l'Alcoran sont là-dessus très-expresses ; et, pour punir une personne qui s'arracheroit les cheveux en signe de deuil, le grand Dieu, disent-ils, lui bâtiroit autant de maisons dans l'enfer qu'elle se seroit arraché de poils sur la tête. Ils croient encore que Dieu rétrécira le tombeau de tous ceux

qui auront porté des habits noirs pendant leur vie, et qu'ils ressusciteront aveugles.

6. La longueur et l'austérité du deuil des Chinois est fondée sur l'amour et le respect qu'ils portent à leurs parens. Ils font durer le deuil trois ans, afin, disent-ils, de donner à leurs parens une espèce de dédommagement des peines qu'ils leur ont causées pendant les trois premières années de leur vie. Pendant le deuil ils s'habillent de blanc, qui, chez eux, est une couleur triste; et communément ils ont le corps ceint d'une corde. Ils ne s'occupent d'aucune affaire, et, s'ils ont quelque emploi, ils n'en exercent point les fonctions. « Un mandarin, dit le Père » Martini, dans son *Histoire de la Chine*, un mi- » nistre d'Etat, sont obligés d'abandonner leur charge » pour se retirer dans leur maison, et ne s'occuper » que de leur douleur. On change alors d'apparte- » ment et de meubles. On ne doit s'asseoir que sur » un petit siége de bois. Les alimens sont grossiers. » On n'use que de légumes, et l'on ne porte que » des habillemens faits d'une grosse toile. » Un fils, après la mort de son père, couche sur la dure pendant l'espace de cent jours. La première année de son deuil il ne parle à personne : tout commerce avec les femmes lui est interdit; et si pendant ce temps quelqu'une devenoit enceinte, elle et son mari subiroient une punition très-sévère. Le deuil dure plus ou moins long-temps selon la proximité du parent du défunt. Le cérémonial du deuil est, à la Chine, comme chez nous, une espèce de science. Un détail plus long sur cette matière deviendroit ennuyeux. Il suffit d'observer que, malgré la tristesse profonde qu'affectent les Chinois, la plupart ne sont pas plus sincèrement affligés, qu'on ne l'est ordinairement en Europe. « Les Chinois, dit le Père

» Le Comte, affectent au commencement un air » négligé. La douleur paroît peinte dans leur exté- » rieur. Dans la suite, on leur voit reprendre leur » air naturel, et l'on en voit souvent rire, qui, un » moment auparavant, pleuroient sur le tombeau » de leurs pères. »

Lorsque l'Empereur, ou l'Impératrice sa mère, vient à mourir, on porte le deuil dans toute l'étendue de l'Empire. « Après la mort de l'empereur Cang-Hi, tous les tribunaux furent fermés pendant l'espace de cinquante jours; et l'Empereur ne s'occupa d'aucune affaire. Les cours du palais étoient remplies de Mandarins plongés dans la douleur, qui demeuroient toute la nuit exposés aux injures de l'air. Pendant trois jours, ils allèrent à cheval rendre leurs hommages au tableau sur lequel étoit gravé le nom de l'Impératrice. *Voyez* Honneurs rendus aux Morts.

« Les Chinois, dit le Gentil, ne peuvent se marier » dans le temps qu'ils portent le deuil de leurs pères » et de leurs mères; et quand un deuil imprévu sur- » vient, ce deuil rompt toute sorte d'engagement, en » sorte qu'un homme fiancé, qui perd père ou mère, » ne peut épouser sa fiancée qu'après que le deuil est » fini. Ce deuil est cause que le mariage ne s'accom- » plit souvent qu'après que le corps du défunt a été » inhumé; ce qui ne se fait que plusieurs mois après, » et quelquefois bien plus long-temps. »

7. Le deuil des habitans de Corée est long et rigoureux. Il dure ordinairement l'espace de trois ans entiers. Pendant tout ce temps, il est absolument défendu d'avoir aucun commerce avec sa femme; et, si l'on violoit cette loi, les enfans qui naîtroient de cette union illicite ne seroient pas regardés comme légitimes. Il n'est pas même permis de remplir alors aucune fonction de son état; il faut être absolument

désœuvré. L'usage du bain est aussi interdit pendant le deuil.

8. Le deuil des Siamois n'est point asservi à l'étiquette : il n'est réglé que par la douleur ; et, comme la gradation naturelle des sentimens fait que les pères et mères aiment ordinairement plus leurs enfans qu'ils n'en sont aimés, on voit à Siam des enfans qui ne portent point le deuil après la mort des auteurs de leurs jours, tandis que les pères et mères, qui ont perdu quelqu'un de leurs enfans, portent les marques extérieures de la douleur dont ils sont accablés. Il y en a même plusieurs qui se font raser la tête, et qui de regret quittent le monde et embrassent la vie religieuse.

9. Dans le royaume de Pégu, situé dans la presqu'île au-delà du Gange, la plus grande marque de douleur qu'on puisse donner, est de se raser la tête ; ce qui, pour ces peuples, est un grand sacrifice ; car ils n'ont rien de plus cher ni de plus précieux que leur chevelure.

10. Dans l'île de Ceylan, lorsque les femmes commencent leurs lamentations auprès du corps d'un défunt, elles ôtent le cordon qui retient leurs cheveux attachés, les étendent de manière qu'ils leur couvrent les épaules, puis mettent leurs mains derrière la tête ; et, dans cette attitude, entonnent leurs chants lugubres, qui ne sont ordinairement que des éloges des vertus du défunt.

11. Le blanc est, dans le Tonquin, la couleur du deuil. Les habillemens de soie sont interdits pendant tout le temps du deuil. Les enfans le portent pour leurs père et mère deux ans trois mois ; les femmes, pour leurs maris, trois ans. Les maris sont libres de le porter pour leurs femmes autant qu'ils veulent. Le deuil entre frères et sœurs est d'un an. Après la mort

du Bua [1], les conseillers d'Etat portent le deuil un an; les mandarins, trois ou quatre mois; et le peuple vingt-sept jours. Pendant la première année du deuil, il y a certains jours particulièrement consacrés à honorer la mémoire du défunt. Ces jours sont le premier et le dernier de l'année, le troisième, le septième, le cinquantième et le centième. Le deuil pour le Roi est commun à toute la nation. Les Mandarins le portent pendant trois ans; les officiers de sa maison, pendant neuf mois; les nobles, pendant six; et le peuple, pendant trois mois. Le nouveau Roi porte lui-même le deuil de son prédécesseur. Pendant ce temps, il n'est servi que dans de la vaisselle vernissée de noir. Il se fait raser la tête, et la couvre d'un bonnet de paille, en quoi il est imité par tous les mandarins et tous les officiers de son palais. Depuis le moment de la mort du roi défunt, jusqu'au jour auquel on le porte au lieu de la sépulture, trois cloches qui sont au haut d'une tour du palais forment continuellement un concert lugubre. Au bout de dix jours, le monarque décédé est exposé à la curiosité du peuple.

12. C'est l'usage aux Indes, qu'après la cérémonie des funérailles, le bramine lise au fils ou au plus proche parent du défunt les lois du deuil. Ces lois consistent à ne point mâcher de bétel, à ne point parfumer sa tête, ni changer d'habits pendant les dix premiers jours qui suivent les funérailles. Elles ordonnent encore au fils, ou au plus proche parent du défunt, de faire un festin funèbre chaque mois pendant le cours d'une année, et d'aller prier sur

(1) C'est ainsi qu'on nomme le roi légitime du Tonquin, mais qui n'a qu'un vain titre, sans aucune autorité réelle, comme le Dairi des Japonais. Il y a long-temps qu'il a été dépossédé par le Choua, qui est aujourd'hui le véritable roi du Tonquin.

le bord de la rivière où les cendres du mort ont été jetées.

A la mort d'un Rajah, ou roi indien, tous ses sujets se rasent la tête et le visage : c'est la plus grande marque de douleur qu'ils puissent donner.

13. Chez les Tartares Ostiackes, une femme, après la mort de son époux, ajuste les habits du défunt sur une idole à laquelle elle prodigue mille caresses, comme lui retraçant l'image de celui que la mort lui a ravi. Elle la fait même coucher avec elle, sans doute afin que la froideur de cette statue lui fasse mieux sentir tout ce qu'elle a perdu. Ce deuil dure l'espace d'une année. Au bout de ce terme, le mari est oublié, et l'idole qui le représentoit reléguée dans quelque coin obscur de la maison.

14. Parmi les Irlandais naturels, ceux qui meurent sur l'échafaud par la main d'un bourreau sont honorés par les lamentations publiques de toute leur famille, comme les autres défunts; et leurs obsèques ne sont ni moins brillantes ni moins fréquentées.

15. Le deuil des Russes, et de la plupart des peuples septentrionaux, consiste dans de grands festins qu'ils font en l'honneur du mort, dans lesquels les liqueurs fortes sont prodiguées, et où ils s'enivrent, pour charmer, disent-ils, leur chagrin et noyer leur affliction.

16. Le deuil des habitans de Congo est très-rigoureux. Les parens du défunt, pendant un certain temps, renoncent absolument au commerce du monde. Les trois premiers jours, ils ne prennent aucune nourriture. Lorsque le mort est d'une condition commune, ils se rasent toute la tête, se frottent le visage d'huile, et répandent dessus une certaine poussière faite avec des feuilles sèches, et des plumes pilées ensemble. Si le défunt est d'un rang distingué, les parens se contentent de se raser le dessus de la tête, qu'ils en-

vironnent d'écorces d'arbres, ou d'une bande de toile. Les veuves qui demeurent à la Cour, ou dans les grandes villes, sont obligées de rester enfermées dans leurs maisons, pendant une année entière. Ce terme étant expiré, lorsqu'elles reparoissent dans le monde, elles portent un bonnet qui leur descend par derrière, jusque sur les épaules. Leur habillement est noir, ouvert par les côtés, et leur descend devant et derrière jusqu'aux genoux.

17. Le deuil des habitans de *Cabo de Monte*, en Guinée, n'est pas, comme en Europe, une vaine cérémonie : c'est un acte de religion auquel on s'engage par un vœu exprès. Le deuil consiste ordinairement, pour l'extérieur, à se raser la tête, et à ne porter aucun habit de couleur; mais on ne s'en tient pas là : on observe, pendant près d'un mois, un jeûne rigoureux; on couche sur la terre, et l'on s'interdit toute espèce de commerce avec les femmes. Lorsque le deuil est fini, on se fait relever des obligations contractées par le vœu; et toutes les cérémonies se terminent par un somptueux repas qu'on donne à ses amis en mémoire du défunt.

18. En Amérique, le deuil des Virginiens est sur leur visage ; car ils le barbouillent entièrement de noir pour témoigner leur douleur.

19. Dans la Floride, lorsque le Paraousti ou prince du canton est de retour de quelque expédition militaire, les femmes de ceux qui ont été tués dans le combat vont toutes échevelées se jeter à ses pieds, les arrosent de leurs larmes, et le conjurent de ne pas laisser sans vengeance la mort de leurs époux ; puis elles se coupent les cheveux, et vont les répandre sur les tombeaux de leurs maris. Elles ne peuvent plus prendre d'autres époux, que leurs cheveux ne soient devenus assez grands pour flotter sur les épaules.

20. « Les sauvages du Mississipi et du Canada, dit » le baron de la Hontan, ne connoissent point de » deuil, et ne parlent jamais des morts en particulier, » c'est-à-dire, en les nommant par leur nom. »

21. Chez les peuples de la baie de Hudson, lorsqu'un enfant vient à mourir, ses parens lui coupent une partie des cheveux, et en forment un paquet qu'ils suspendent dans leur cabane, comme un ornement.

22. Chez les Caraïbes, après qu'on a enterré le défunt, ceux qui ont assisté à ses funérailles s'accroupissent auprès d'un grand feu allumé près de sa fosse. Ils forment deux cercles : les femmes sont au premier, les hommes au second. Ces derniers donnent un coup sur les bras des femmes placées devant eux. C'est le signal des regrets et des lamentations. Après avoir passé quelques heures dans cet exercice, tout le deuil est fini, et chacun s'en retourne sans songer au défunt.

23. Le deuil des Indiens de Cumane, de Darien, de Panama, de Vénézuéla, dans l'Amérique méridionale, consiste à détremper les cendres du défunt dans quelque liqueur, et à la boire; c'est particulièrement à l'égard de leurs Caciques qu'ils pratiquent cette cérémonie. *Voyez* Funérailles.

DEUTAS : c'est le nom que les Indiens donnent aux bons génies. L'opinion de ces peuples est que les Deutas sont d'une race mortelle, et qu'ils sont nés du premier Bramine qui ait existé. Au nombre de ces Deutas, sont le soleil, la lune et les étoiles, auxquels les Indiens attribuent une ame et une vie. Ils croient aussi que les ames des hommes vertueux sont mises après la mort au rang des Deutas.

DEUTÉRONOME, c'est-à-dire, *seconde loi*, du grec δεύτερος, *second*, et νόμος, *loi*. On appelle ainsi le dernier des livres de Moyse, dans lesquels ce saint

législateur fait une espèce de récapitulation de la loi en faveur de ceux dont les pères étoient morts dans le désert. Il expose succinctement dans le Deutéronome tout ce qui s'étoit passé depuis la sortie d'Egypte jusqu'alors. Il répète les principaux points de la loi qu'il avoit reçue sur le mont Sinaï : il les explique au peuple, et y ajoute de nouveaux réglemens. Il exhorte ensuite les Juifs à la pratique fidèle de tous les commandemens de Dieu, et déclare que Josué est celui que le Seigneur a choisi pour être son successeur. On trouve aussi dans le Deutéronome ce beau cantique que Moyse composa avant de mourir, dans lequel il retrace les bienfaits de Dieu envers les Juifs, et s'élève contre l'ingratitude de ce peuple. Le Deutéronome est terminé par le récit de la mort de Moyse, qui, après avoir donné sa bénédiction à toutes les tribus assemblées, rendit le dernier soupir sur la montagne de Nébo, à la vue de la terre promise.

DEVENDRE *ou* Devendiren : dieu adoré par les Indiens, lequel réside dans le premier de leurs cinq paradis, appelé *Xoarcam*. Les Poranes ou chroniques indiennes rapportent, au sujet de ce dieu, l'anecdote suivante : « Devendre, déguisé sous une forme humaine, alla un jour chez une courtisane, lui demanda une nuit, et lui paya la somme dont on convint. La nuit étant venue, Devendre voulant éprouver si cette courtisane l'aimoit véritablement, feignit d'être saisi tout à coup d'un mal violent ; et, après avoir poussé des cris aigus, il se tut, resta immobile, et contrefit le mort. Sa maîtresse, ne doutant point qu'il n'eût perdu la vie, éclata en soupirs et en sanglots, et porta la douleur jusqu'à vouloir être brûlée sur le même bûcher avec Devendre. Elle étoit sur le point d'exécuter cette généreuse résolution, lorsque Devendre parut tout à coup à ses yeux plein de vie, loua son attachement et son courage, et promit

de la récompenser, en lui donnant une place dans le Xoarcam; promesse qu'il a depuis exécutée. »

Voyez, à l'*article* Xoarcam, une autre aventure où Devendre ne fut pas si heureux.

DEVIN : on appelle ainsi ces imposteurs qui font métier, non-seulement de découvrir les choses cachées, mais encore de prédire ce qui doit arriver. La superstition, l'ignorance et la curiosité ont, dans tous les temps, accrédité les devins. Ils jouoient un grand rôle dans l'ancienne Rome et dans la Grèce; et, quoique les progrès de la philosophie, dans notre siècle, aient beaucoup diminué le nombre de ces misérables charlatans, il en reste encore dans certains pays qui sont demeurés dans la barbarie. *Voyez* Divination, Magie, Sortilége, etc.

DÉVOT : on appelle ainsi un fidèle dévoué au service de Dieu, et exact à remplir les devoirs de la religion. Mais souvent le nom de *dévot* se prend en mauvaise part, et désigne un hypocrite ou tartuffe, qui, sous le masque spécieux de la piété, se joue de Dieu et des hommes. On qualifie aussi du nom de *dévote* les femmes plus attachées à l'extérieur qu'à l'essentiel de la religion, plus occupées de leur directeur que de Dieu, de leur prochain que d'elles-mêmes, et dont la dévotion n'est souvent qu'un épicuréisme raffiné, qui sait allier le repos de la conscience et les honneurs de la sainteté, avec la volupté la plus recherchée et les agrémens les plus délicieux de la vie.

DÉVOTION : attachement solide et sincère à tous les devoirs que prescrit la religion. Les caractères de la véritable dévotion peuvent se réduire à la charité, à la modestie et à la prudence. Ce sont aussi les vices opposés à ces trois vertus qui caractérisent la fausse dévotion. Ainsi, lorsqu'on voit un Chrétien faire un étalage fastueux aux yeux du public, de ses bonnes œuvres et de ses pratiques de piété; lorsqu'il s'auto-

rise de sa prétendue sainteté pour mépriser les autres hommes; lorsqu'il se conduit par l'esprit de parti et de cabale; lorsque, par un zèle outré, il se porte à des excès que la saine raison condamne; c'est une marque non équivoque qu'il n'a pas la véritable dévotion.

DÉVOUEMENT : cérémonie religieuse en usage chez les anciens Païens, par laquelle un homme se dévouoit aux divinités infernales, et attiroit sur sa tête tous les maux qui menaçoient sa patrie.

1. La plupart des dévouemens que nous offre l'antiquité ont eu pour but de faire remporter la victoire à un peuple sur un autre. L'histoire grecque vante la générosité de Codrus, qui, pendant la guerre des Athéniens contre les Héraclides, ayant appris par l'oracle que l'armée dont le chef seroit tué par l'ennemi remporteroit la victoire, se déguisa sous des habits de paysans, alla droit au camp des Héraclides, et y excita exprès quelque querelle où il se fit tuer.

2. Les annales romaines font mention des Décius père et fils, qui procurèrent aux dépens de leur propre vie la victoire aux Romains; le premier, sur les Latins; le second, sur les Gaulois et les Samnites. Lorsqu'un Romain se dévouoit pour le salut de toute l'armée, il s'avançoit aux premiers rangs, et prononçoit à haute voix la formule suivante : « Janus, Ju-
» piter, Mars, Quirinus, Bellone, dieux domestiques,
» dieux nouvellement reçus, dieux du pays, dieux
» qui disposez de nous et de nos ennemis, dieux-
» manes, je vous adore, je vous demande grâce avec
» confiance, et vous conjure de favoriser les efforts
» des Romains, de leur accorder la victoire, et de
» répandre l'épouvante et la mort sur les ennemis;
» c'est le vœu que je fais, en dévouant avec moi aux
» dieux-manes et à la terre, leurs légions et celles
» des alliés pour la république romaine. » A peine

avoit-il prononcé ces paroles, qu'il se jetoit au milieu des plus épais bataillons de l'armée ennemie, et ne tardoit pas à y trouver la mort.

3. La coutume de se dévouer aux saints commença de s'introduire parmi les dévots de l'Eglise catholique, vers le neuvième ou dixième siècle. Le fidèle contractoit un engagement exprès et formel avec un saint, qu'il choisissoit pour son patron spécial. Il s'obligeoit à lui payer tous les ans un certain tribut. Il engageoit quelquefois avec lui ses enfans et même sa postérité. Le saint, de son côté, s'engageoit tacitement de protéger son client, et de lui obtenir les grâces nécessaires pour faire son salut. On dit que cette dévotion subsiste encore dans quelques pays catholiques. Voici le formulaire d'un de ces dévouemens qui fut fait en 1030 :

Au nom de la sainte Trinité,

« Moi, Ghisla, né à Gand, et de parens libres, » convaincu par les exemples et par les exhortations » des saints, que l'humilité est la première de toutes » les vertus chrétiennes, ai pris la résolution de » donner un exemple de cette humilité, en me dé- » vouant de corps et d'esprit au service de quelqu'un » d'eux, afin que, sous sa protection et avec son » assistance, je puisse avoir part à la miséricorde » divine : à cet effet je me dévoue, tant moi que » ma postérité, à sainte Gertrude, que j'ai choisie » pour ma patrone et pour celle de ma famille, » afin que, par notre servitude volontaire, nous » obtenions la rémission de nos péchés. En foi » de quoi je m'engage, tant pour moi que pour » ma postérité, de payer annuellement, le dix-sept » avril, au grand autel de sainte Gertrude, la » somme de.... Et, de peur que personne ne présume » de violer notre engagement, sentence d'anathême

» a été publiée dans l'église de Nivelle, contre le » violateur d'icelui, afin qu'il périsse avec Dathan » et Abiron. Fait à Nivelle, en présence de témoins, » l'an de grâce 1030. »

Quelquefois aussi les dévoués portoient au cou un collier, ou une chaîne au bras, pour témoigner qu'ils étoient engagés au service du saint. On ne nous dit pas s'ils faisoient graver sur ce collier le nom du saint; on sait seulement qu'ils ne quittoient jamais, pendant toute leur vie, cette marque de leur pieuse servitude. L'auteur de la vie de sainte Gertrude, imprimée en 1637, assure que de son temps cet usage étoit pratiqué par les dévots de la sainte Vierge.

On peut mettre au nombre des engagemens que l'on contracte avec les saints, l'inféodation que Louis XI fit à la sainte Vierge du comté du Boulonnois, en 1478. Il étoit dit dans les lettres-patentes que lui et ses successeurs tiendroient immédiatement ce comté de la sainte Vierge, et que, lorsqu'ils en prendroient possession, ils lui feroient hommage d'un cœur d'or. Louis XIV n'a pas refusé d'acquitter cette dette pour lui et pour Louis XIII, son père; et il a donné à cette intention douze mille livres.

4. Dans les calamités publiques, les Gaulois chargeoient un homme de toutes leurs iniquités, et de tous les malheurs qui les menaçoient. Ils l'accabloient d'imprécations, et le dévouoient à la colère céleste. En temps de peste, les Druides de Marseille engagoient quelque homme pauvre à se dévouer volontairement pour le salut commun, lui faisant accroire que ce généreux sacrifice lui procureroit une place parmi les dieux. Ce malheureux étoit nourri délicatement, fêté et caressé pendant une année entière. Ce terme expiré, on le couronnoit de fleurs, et,

et, après l'avoir chargé de malédictions, no le précipitoit du haut de quelque rocher. Si quelque personne plus distinguée vouloit s'offrir pour la patrie, on lui faisoit l'honneur de le lapider hors de la ville. Quelquefois ces victimes publiques étoient clouées ou attachées à quelque arbre; et là on les tuoit à coups de flèches : souvent on les plaçoit sur un monceau de foin, avec un grand nombre d'animaux, et l'on réduisoit le tout en cendres.

5. Le Rajah, ou roi de Quilacara, dans la province de Travancor, dans les Indes, après avoir régné pendant l'espace de douze ans accomplis, fait publier dans toute l'étendue de ses Etats une espèce de jubilé, puis il fait construire un vaste échafaud qui ressemble à un théâtre, sur lequel il place plusieurs de ses idoles. Après s'être préparé, par des ablutions et par des prières, à l'importante action qu'il doit faire, il monte sur ce théâtre; et, en présence de tous ses sujets, il se coupe plusieurs membres qu'il offre à ses dieux; et, après s'être ainsi mutilé, il finit par se trancher la tête.

6. Dans le royaume de Narsingue, on voit aussi plusieurs fanatiques qui se dévouent à la mort en l'honneur de leurs dieux. Les jours de fête, ils viennent dans les temples, ayant les mains liées derrière le dos, comme des criminels qui vont au supplice. Leur corps est couvert et lardé de pointes de fer enfoncées fort avant dans la chair. Après s'être tenus quelque temps immobiles en présence de leurs dieux, sans doute pour leur offrir le sacrifice qu'ils s'apprêtent à faire, ils se font délier les mains, s'arment d'un couteau bien affilé avec lequel ils s'enlèvent et font voler des lambeaux de leur chair, répétant à chaque coup qu'ils se donnent : « C'est en l'honneur de Dieu que je me déchire » ainsi! » Enfin, lorsque leurs forces s'épuisent par la perte de leur sang, ils chancellent et tombent à demi-morts, rassemblant le peu de souffle qui leur reste,

pour crier en expirant : « O Dieu ! c'est en ton hon-
» neur que j'immole ma vie. »

7. Les dévots du royaume de Canora n'ont pas moins de zèle pour l'honneur de leurs idoles; et, lorsqu'aux jours solennels, on promène sur un chariot les statues de leurs dieux, ils se font écraser sous les roues, ou déchirer par les crochets de fer dont le chariot est garni.

8. Sur la côte de Malabar, les Bramines ont coutume, les jours de fête, de mettre leur idole sur le dos d'un éléphant paré de plusieurs riches ornemens, et de la promener ainsi dans les rues de la ville. Dans tous les endroits où elle passe, le peuple se jette la face contre terre. Elle est accompagnée de plusieurs Naïres, ou nobles du pays, dont l'emploi consiste à chasser les mouches qui sautent sur l'idole, avec des éventails qu'ils portent au bout de certaines cannes fort longues. Un des Bramines attire sur lui l'attention de tous les assistans, par ses postures et ses contorsions. Il court çà et là, et s'agite comme un possédé, frappant les airs avec un sabre à deux tranchans, à la poignée duquel sont attachées plusieurs sonnettes qui font grand bruit. Après toutes ces gesticulations mystérieuses, le Bramine se donne sur la tête plusieurs coups avec le sabre, et s'immole comme une victime en l'honneur de l'idole. Ce sacrifice est accompagné du son des instrumens et des acclamations du peuple. La procession étant finie, les Bramines ramènent l'idole dans son temple.

DIA : divinité adorée par les anciens Païens, que plusieurs prétendent avoir été la même que Cybèle. Elle fut particulièrement honorée par les Voconces, peuples des Gaules, et l'on croit que la ville de Die, en Dauphiné, n'est ainsi nommée que parce que c'étoit le lieu que les Voconces avoient consacré au culte de la déesse Dia.

DIABLE, du grec διαβολος, *calomniateur*. 1. Les Chrétiens donnent ce nom aux anges rebelles que Dieu précipita dans les enfers, pour les punir de leur désobéissance : il est pour eux le synonyme de démon. Le mauvais principe de Manès; l'*Arimanes* des Perses; cet être malfaisant, que la plupart des peuples idolâtres craignent et honorent beaucoup plus que l'Etre suprême, qu'ils supposent incapable de faire du mal, en un mot, presque toutes les idoles érigées par l'ignorance et par la superstition, ne sont autre chose que le diable. On verra, dans le cours de cet article, que les peuples de l'Afrique, de l'Amérique et d'une partie de l'Asie, n'ont point en effet d'autre dieu que cet esprit malin, qui, à la honte de l'humanité, semble partager avec le véritable Dieu l'empire de l'univers et les hommages des mortels.

2. Dans presque tous les pays, le vulgaire se représente le diable comme un vilain monstre noir; mais les peuples qui sont noirs lui attribuent la couleur blanche.

3. Les partisans de la secte de Sintos, au Japon, sont persuadés que le diable n'est autre chose que le renard. Ils exorcisent cet animal comme un esprit malin; et le nom qu'ils lui donnent a même cette signification.

4. Quelques voyageurs prétendent que le diable est fort respecté chez les Nègres de la côte d'Or, et qu'avant de prendre leurs repas, ils ont toujours soin de jeter un morceau de pain à terre pour ce mauvais génie. Dans le canton d'Aute, ils se représentent le diable comme un géant énorme, dont la moitié du corps est pourrie, et qui, par son attouchement seul, cause infailliblement la mort. Ils n'oublient rien de ce qui peut détourner la colère de ce monstre redoutable; et comme ils le supposent gourmand, ils exposent de tous côtés sur les chemins une si grande

quantité de vivres pour sa nourriture, que le diable le plus affamé en seroit satisfait.

Presque tous les habitans de cette côte pratiquent une cérémonie bizarre et extravagante, par laquelle ils prétendent chasser le diable de leurs villages. Des témoins oculaires nous apprennent que, huit jours avant cette cérémonie, on s'y prépare par des danses, des festins et des réjouissances qui retracent la licence effrénée des anciennes saturnales. Il est alors permis d'insulter les personnes les plus distinguées. Les propos les plus injurieux ne sont réprimés par aucune punition; et tous les crimes qui ne consistent qu'en paroles peuvent se commettre impunément. Le jour destiné pour chasser le diable étant arrivé, le peuple commence dès le matin à pousser des cris horribles. Les habitans courent de tous côtés comme des furieux, jetant devant eux des pierres, des morceaux de bois, et tout ce qui se rencontre sous leurs mains. Pendant ce temps-là, les femmes ont soin de fureter dans tous les endroits les plus secrets de leur maison, et de récurer leur vaisselle, de peur que le diable ne se cache dans quelque coin, ou dans quelque vieille marmite. Lorsque les hommes sont fatigués de leur course, ils rentrent chez eux, persuadés que le diable est bien loin. Cette cérémonie se pratique en même temps dans plus de cent villages. *Voyez* Horey.

5°. Dans quelques îles voisines des Philippines, on ne trouve aucune espèce de culte religieux. Les habitans se vantent seulement d'avoir des entretiens avec le diable; mais, malgré leur prétendue familiarité avec cet esprit malin, ils évitent d'avoir avec lui aucun tête-à-tête. Ils racontent que plusieurs de leurs compatriotes s'étant hasardés de converser seul avec lui, ont été mis à mort par ce génie malfaisant : c'est pourquoi ils s'assemblent toujours en grand nombre, lorsqu'ils veulent avoir quelque conversation avec lui.

6. Les habitans du Pégu, pays situé dans la presqu'île au-delà du Gange, regardent le diable comme l'auteur de tous les maux qui leur arrivent. Ils le craignent beaucoup, et, par cette raison, lui font beaucoup d'offrandes. C'est à lui qu'ils ont recours dans leurs maladies. Pour appaiser la colère de cet esprit malin, ils élèvent un échafaud, sur lequel ils placent une grande quantité de mets. Ce festin destiné pour le diable est accompagné d'illuminations et de musique. La cérémonie est dirigée par un vieux sorcier, qu'un long commerce avec le diable a rendu habile dans tout ce qui concerne le culte de cette divinité malfaisante, et que, pour cette raison, l'on appelle *le père du diable*. Quelques Péguans dévots courent le matin par les rues, tenant d'une main un flambeau, de l'autre un panier plein de riz, et crient de toutes leurs forces qu'ils vont donner au diable son déjeûner. Ils s'imaginent par cette pratique se garantir de la méchanceté du diable pour toute la journée. Quelques-uns, avant le repas, ne manquent jamais de jeter derrière eux quelques morceaux pour la nourriture du diable. Dans un canton qu'on nomme *Tavai*, ils ont soin de pourvoir abondamment leurs maisons de toutes sortes de vivres au commencement de l'année; ils en abandonnent ensuite la possession au diable pendant l'espace de trois mois, espérant par ce moyen se procurer le repos et la tranquillité le reste de l'année. Ces peuples ont une si grande frayeur du diable, qu'ils s'imaginent sans cesse le voir à leurs trousses; et, si par hasard ils rencontrent un homme masqué, ils fuient à toutes jambes, croyant que c'est quelque diable venu pour les tourmenter.

7. C'est principalement dans le temps de leurs maladies, que les insulaires de Ceylan craignent le ressentiment du diable : c'est alors qu'ils redoublent leurs vœux et leurs prières pour appaiser ce génie redou-

table. Les insulaires des Maldives ne leur cèdent point en superstition sur cet article : offrandes, festins, prières, ils mettent tout en usage lorsqu'ils sont malades, pour se rendre le diable favorable, persuadés qu'il est l'auteur de toutes leurs maladies. Ils immolent aussi en son honneur des coqs et des poules. *Voyez* Démons.

DIACONAT, du grec διακονεω, *je sers* : ordre sacré qui précède immédiatement celui de la prêtrise dans la religion chrétienne. L'évêque le confère en imposant les mains sur le sujet qu'on lui présente, en lui mettant entre les mains le livre des Evangiles, et en le revêtant de l'étole et de la dalmatique. Ces cérémonies sont accompagnées d'une oraison par laquelle l'évêque invoque le Saint-Esprit en faveur du nouveau diacre. En lui donnant le livre des Evangiles, il dit ces paroles : « Recevez le pouvoir de lire » l'évangile dans l'Eglise de Dieu, tant pour les vi- » vans que pour les morts, au nom du Seigneur. » Autrefois on conféroit le diaconat par la seule imposition des mains, les autres cérémonies ayant été depuis ajoutées par l'Eglise. Les preuves qu'on en donne sont, 1.° que, dans les Actes des Apôtres, l'auteur sacré, en parlant de l'ordination des diacres, ne fait point mention d'autre chose que de l'imposition des mains; 2.° que le quatrième concile de Carthage, qui entre dans un grand détail sur l'ordination des ministres de l'Eglise, ne dit rien de la tradition du livre des Evangiles, de l'étole et de la dalmatique, que l'on emploie aujourd'hui pour l'ordination des diacres.

DIACONESSES : « On choisissoit pour diaconesses, dit l'abbé Fleury, les veuves les plus âgées, c'est-à-dire de soixante ans. Cet âge fut depuis réduit à quarante ans; mais c'étoient toujours les veuves les plus sages, et les plus éprouvées par toutes sortes

d'exercices de charité. On donnoit aussi quelquefois cette charge à des vierges; et alors on leur donnoit aussi le nom de *veuves*. Les diaconesses recevoient l'imposition des mains, et étoient comptées entre le clergé, parce qu'elles exerçoient, à l'égard des femmes, une partie des fonctions des diacres. Leur charge étoit de visiter toutes les personnes de leur sexe, que la pauvreté, la maladie, ou quelqu'autre misère, rendoient dignes du soin de l'Eglise. Elles instruisoient celles qui étoient catéchumènes, ou plutôt leur répétoient les instructions du catéchisme. Elles les présentoient au baptême, leur aidoient à se déshabiller et à se revêtir, afin que les prêtres ne les vissent pas dans un état indécent. Elles conduisoient ensuite ces nouvelles baptisées, pendant quelque temps, pour les dresser à la vie chrétienne. Dans l'église, elles gardoient les portes du côté des femmes, et avoient soin que chacune fût placée en son rang, et observât le silence et la modestie. Les diaconesses rendoient compte de toutes leurs fonctions à l'évêque, et, par son ordre, aux prêtres ou aux diacres. Elles servoient principalement à les avertir des besoins des autres femmes, et à faire, sous leur direction, ce qu'ils ne pouvoient faire eux-mêmes avec autant de bienséance. »

« Les prélats usoient d'une grande patience et d'une grande discrétion pour gouverner toutes ces femmes, pour maintenir les diaconesses dans la sobriété et l'activité nécessaires à leurs fonctions, mais difficiles à leur âge; pour empêcher qu'elles ne devinssent trop faciles ou trop crédules, ou qu'elles ne fussent inquiètes, curieuses, malicieuses, colères et sévères avec excès. Il falloit prendre garde que, sous prétexte de catéchisme, elles ne fissent les savantes et les spirituelles; qu'elles ne parlassent indiscrètement

des mystères, ou ne semassent des erreurs et des fables; qu'elles ne fussent parleuses et dissipées.

DIACONIE : c'est ainsi qu'on appeloit, dans la primitive Eglise, le lieu destiné pour les pauvres et les malades, qui y étoient nourris des revenus de l'église et des aumônes des fidèles. L'abbé Fleury nous apprend qu'on n'y recevoit point ceux qui pouvoient travailler; mais seulement les vieillards, les aveugles, les estropiés, et tous ceux que leurs infirmités mettoient hors d'état de pouvoir gagner leur vie. « C'étoient ceux-là, dit-il, dont les Chrétiens prenoient soin; et Prudence nous les décrit, quand il représente ceux que S. Laurent fit voir au préfet de Rome, comme les trésors de l'Eglise; et ils prenoient aussi grand soin des enfans; premièrement des orphelins, enfans de Chrétiens; et surtout des martyrs : puis ils prenoient soin des enfans exposés, et de tous ceux dont ils pouvoient être les maîtres, pour les élever dans la véritable religion. Tout ce soin des pauvres avoit pour but de leur procurer des biens spirituels, à l'occasion des temporels. C'est pourquoi on préféroit toujours les Chrétiens aux Infidèles, et entre les Chrétiens, les plus vertueux. On abandonnoit les incorrigibles. On ne recevoit pas les aumônes de toutes sortes de gens indifféremment. On refusoit celles des excommuniés et des pécheurs publics, comme les usuriers, les adultères et les femmes débauchées. (Aujourd'hui on reçoit bien celles des comédiens; on les force même à les donner.) On aimoit mieux exposer les pauvres à manquer du nécessaire; ou plutôt on se confioit à la providence divine, qui sauroit y pourvoir ailleurs. »

DIACRE : ministre de l'Eglise, destiné à aider, dans certaines fonctions, le prêtre et l'évêque. Voici quelle est l'origine de l'institution des diacres, telle

que l'a rapportée l'auteur des Actes des Apôtres. Le nombre des disciples de Jésus-Christ s'augmentant de jour en jour, les Juifs hellénistes se plaignirent hautement de ce que, dans les distributions qui se faisoient chaque jour, on avoit moins d'égard à leurs veuves qu'à celles des Juifs naturels. Les apôtres, ayant là-dessus assemblé la multitude des disciples, leur dirent : « Il n'est pas juste que nous quittions le » soin de la parole de Dieu, pour veiller à la distri- » bution de la nourriture corporelle ; choisissez donc » entre vous, mes frères, sept personnes d'une pro- » bité reconnue, pleines de l'Esprit-saint et de la sa- » gesse, auxquelles nous puissions confier ce soin. » Ce discours plut à la multitude, qui choisit pour cet emploi Etienne, homme plein de foi et de l'Esprit-saint, Philippe, Prochorus, Nicanor, Timon, Parmenas et Nicolas d'Antioche : tels sont les noms des premiers diacres. Ils furent présentés aux apôtres qui leur imposèrent les mains. Le nombre des diacres fut long-temps fixé à sept. Il n'y en avoit pas autrefois davantage à Rome; et ils avoient chacun un quartier dans cette grande ville, qui leur étoit affecté. On voit, par le récit de leur institution, qu'ils furent d'abord comme les économes des revenus de l'Eglise, sous l'inspection de l'évêque. « Il étoit de leur charge, dit M. l'abbé Fleury, de recevoir tout ce qui étoit offert pour les besoins communs de l'Eglise, de le mettre en réserve, le garder sûrement, et le distribuer suivant les ordres de l'évêque qui en ordonnoit sur le rapport qu'ils lui faisoient des nécessités particulières. Il étoit donc de leur devoir de s'informer de ces nécessités, d'avoir des listes exactes, tant des clercs que des vierges, des veuves et des autres pauvres que l'Eglise nourrissoit : c'étoit à eux d'examiner ceux qui se présentoient de nouveau, et à veiller sur la conduite de ceux qui étoient déjà re-

çus, pour voir s'ils étoient dignes d'être assistés. C'étoit à eux à pourvoir au logement des étrangers, et à savoir par qui et comment ils seroient défrayés. Les laïques s'adressoient à eux pour tout ce qu'ils vouloient demander ou faire savoir à l'évêque, dont ils n'approchoient pas si librement, par respect, et de peur de l'importuner. Ainsi la vie des diacres étoit fort active. Il falloit aller et venir souvent par la ville, et quelquefois même faire des voyages au dehors; et c'est pour cette raison qu'ils ne portoient ni manteaux, ni grands habits comme les prêtres, mais seulement des tuniques et des dalmatiques, pour être plus disposés à l'action et au mouvement. » Une des fonctions des diacres étoit aussi de donner la communion aux fidèles; ce qu'ils faisoient lors même qu'il y avoit des évêques ou des prêtres. Ils communioient les prêtres eux-mêmes. La dignité de leurs fonctions les enfla tellement, qu'ils en vinrent jusqu'à se croire supérieurs aux prêtres. Il y en eut qui eurent la témérité de vouloir célébrer les divins mystères, sans autre caractère que celui de diacre; mais différens conciles réprimèrent leur hardiesse, et resserrèrent l'emploi de diacre dans ses justes bornes. Le concile de Nicée leur défendit de donner la communion aux prêtres. Celui d'Arles fit défense à tout diacre d'offrir le saint sacrifice; et le pape Gélase ordonna que les diacres ne donneroient la communion au peuple, qu'en l'absence de l'évêque et du prêtre. Les diacres étoient autrefois admis dans les conciles; mais il ne leur étoit pas permis de s'asseoir : ils restoient debout derrière les prêtres. Ils payoient assez, par la gêne d'une telle situation, l'honneur d'être membres du concile : cependant on leur retrancha cette prérogative dans le huitième siècle. On a donné quelquefois à des diacres des paroisses

à gouverner. L'évêque leur permettoit de baptiser les enfans, de réconcilier les excommuniés; mais ils n'ont jamais pu absoudre les pécheurs ni célébrer la messe. Leurs principales fonctions ont toujours été d'assister le prêtre à l'autel, et de l'aider dans les fonctions qui concernent le sacrifice de la messe, l'administration des sacremens, et les diverses cérémonies du culte divin; de lire l'évangile au peuple. Autrefois ils étoient chargés de faire sortir de l'église ceux qui ne devoient pas assister au sacrifice, et de contenir les fidèles dans le silence et la modestie nécessaires pendant ces augustes mystères. Les anciens canons n'obligeoient pas les diacres au célibat; mais depuis long-temps la discipline a changé sur cet article; et il leur est défendu de se marier. Ce n'est que pour des raisons très-importantes que le souverain Pontife a quelquefois accordé la liberté de se marier à ceux qui étoient revêtus du diaconat; mais dès-lors ils sont rentrés dans l'état de laïques. Nous avons déjà dit que pendant long-temps il n'y eut que sept diacres à Rome: leur nombre monta depuis jusqu'à quatorze. Aujourd'hui il y a dans cette capitale du monde chrétien dix-huit diacres par excellence, et dont la dignité est bien plus éclatante qu'elle n'étoit dans son origine, puisqu'ils ont même le pas devant les évêques. Ce sont les dix-huit cardinaux-diacres.

Entre les différentes cérémonies qui accompagnent l'ordination du diacre dans l'Eglise grecque, ce qu'il y a de particulier à cette Eglise, c'est que l'ordinant met un éventail entre les mains du nouveau diacre, et qu'on lui fait faire trois tours autour de l'autel, en chantant l'hymne des martyrs.

DIAMASTIGOSE : du grec διαμαστιγεῖν, *fouetter :* on appeloit ainsi, chez les Lacédémoniens, cette barbare cérémonie que pratiquoient les enfans des plus

illustres familles de Sparte, et qui consistoit à se fouetter mutuellement, et à se déchirer impitoyablement le corps devant les autels des dieux, et particulièrement devant ceux de Diane.

DIANE : divinité célèbre du paganisme, que les poètes supposent être fille de Jupiter et de Latone, et sœur d'Apollon. Une austérité farouche, une humeur fière et vindicative : tel est le caractère qu'ils lui donnent. Elle préféra le séjour des bois à celui de l'Olympe, et l'exercice pénible de la chasse, aux doux amusemens des autres déesses. Un carquois, un arc et des flèches, tels étoient les ornemens qui formoient sa parure. Insensible aux attraits de l'amour, elle ne se contenta pas de garder elle-même une virginité perpétuelle, elle imposa une aussi dure loi aux nymphes qui lui servoient de compagnes. Ses amours avec Endymion sont sur le compte de la Lune, et non de la déesse des bois; car Diane, avec trois fonctions différentes, avoit trois noms et trois caractères différens. Lorsque dans le ciel elle réfléchissoit la lumière du soleil, on l'appeloit *Phœbé* ou la *Lune*. Elle étoit alors quinteuse, capricieuse, et par conséquent amoureuse. Lorsqu'elle faisoit retentir les enfers de ses hurlemens, on l'appeloit *Hécate*. Elle étoit alors cruelle, sanguinaire et impitoyable. Mais, lorsque sur la terre elle poursuivoit les timides chevreuils, elle étoit alors chaste, mais fière, hautaine, vindicative, et d'une délicatesse extrême sur l'honneur : elle avoit même quelque chose de martial et de guerrier. Ces différens traits de son caractère sont fondés sur autant de fables que les poètes ont imaginées sur son compte.

Un roi de Calydon ayant régalé tous les dieux, à la réserve de Diane, cette déesse se vengea de cet affront en envoyant sur ses terres un énorme sanglier qui y fit d'horribles ravages. Agamemnon ayant tué

par hasard une biche consacrée à Diane, il n'en fallut pas davantage à cette déesse pour enflammer sa colère et attirer sa vengeance. Elle retint les Grecs dans le port d'Aulide, et demanda le sang de la fille d'Agamemnon. Un des monumens les plus célèbres de sa vengeance est la métamorphose d'Actéon : c'est aussi la fable la plus curieuse que racontent les poètes au sujet de Diane. Ovide s'est particulièrement égayé à décrire cette métamorphose. Il nous dépeint le jeune chasseur si aimable, que toute autre que Diane lui eût sans doute pardonné.

Le soleil, parvenu au milieu de sa course, faisoit fendre la terre par sa chaleur brûlante, lorsqu'Actéon, fatigué de la poursuite des bêtes sauvages, chercha l'ombre et le repos. Son malheur le conduisit dans un sombre vallon, où d'antiques cyprès formoient un ombrage délicieux. A l'extrémité de ce vallon, étoit une grotte que la nature avoit pris soin de creuser elle-même. A côté de la grotte couloit une fontaine plus claire que le cristal, dont les bords étoient revêtus d'un gazon frais. C'est là que Diane, fatiguée de la chasse, avoit coutume de prendre le bain. Ce jour-là même, elle s'y étoit rendue comme à l'ordinaire. Déjà ses nymphes l'avoient déshabillée, et étoient entrées avec elle dans la fontaine, lorsqu'Actéon, guidé par son mauvais sort, arriva dans ce lieu, et fut témoin d'un spectacle charmant à la vérité, mais acheté trop cher. A la vue d'un homme, les chastes compagnes de Diane poussèrent des cris perçans; et, plus jalouses de l'honneur de leur maîtresse que du leur propre, elles s'empressèrent de couvrir de leur corps le corps virginal de Diane. Qui peut exprimer le trouble et le dépit de cette fière déesse, lorsqu'elle se vit exposée toute nue aux regards d'un homme? Quoique couverte par ses nymphes, la pudeur lui fit cependant détourner la tête ;

et, ne pouvant en ce moment se servir de ses flèches pour punir le téméraire, elle prit un peu d'eau dans le creux de la main, qu'elle jeta au visage du malheureux Actéon : « Vas, lui dit-elle, vas te vanter, si » tu peux, d'avoir vu Diane au bain; » et, dans l'instant même, Actéon perdit sa figure naturelle, et fut métamorphosé en cerf. La colère de Diane ne fut pas encore satisfaite; elle anima les chiens d'Actéon contre leur propre maître, qu'ils déchirèrent impitoyablement sans le connoître.

C'est dans Homère qu'on trouve des preuves du caractère guerrier et martial de Diane. Dans cette bataille générale que les dieux se livrèrent entr'eux, si l'on en croit ce poète, au sujet des Grecs et des Troyens, Apollon se trouva avoir Neptune en tête. Le respect que lui inspirèrent la barbe et le trident du dieu des mers, qui d'ailleurs étoit son oncle, ne lui permirent pas d'entamer le combat. Il représenta à Neptune que c'étoit être bien fou que de se battre pour des êtres aussi vils que les hommes; et en même temps il lui tourna le dos. Diane, plus courageuse et moins prudente que son frère, fut indignée de sa fuite, qu'elle regarda comme un effet de sa lâcheté. « Tu fuis, Apollon, lui dit-elle, et tu laisses à » Neptune toute la gloire du combat? Lâche, à quoi » te sert donc cet arc dont ta main est armée? Vas » maintenant te vanter de tes exploits, comme tu fai- » sois autrefois dans l'assemblée des dieux. » Apollon ne répondit rien; mais la vénérable épouse de Jupiter, qui se trouvoit opposée à Diane, commença par un torrent d'injures son combat contre la déesse des bois. « Comment, chienne intrépide, lui cria-t-elle, tu oses » me tenir tête? Mais ton orgueil va bientôt être puni. » Je sais que tu es habile à tirer de l'arc; que Jupiter » t'a placée comme un lion parmi les femmes, et t'a » permis de tuer toutes celles que tu voudrois; peu

» m'importe : je vais te faire éprouver qu'il est plus
» facile de percer, dans les forêts, les dains et les cerfs,
» que de combattre contre moi. Mais le temps s'é-
» coule en vains discours : commençons le combat. »
Elle dit ; et, saisissant de la main gauche les deux mains de Diane, elle lui arracha son carquois de dessus les épaules, lui en donna plusieurs coups sur la tête, et fit tomber toutes les flèches qu'il renfermoit. Diane, désarmée et vaincue, s'enfuit, les larmes aux yeux, avec la rapidité d'une colombe qui fuit la griffe de l'épervier, laissant sur le champ de bataille son arc et ses flèches, que sa mère Latone prit soin de ramasser.

Une fonction assez singulière de la chaste Diane, selon quelques auteurs, étoit de présider aux accouchemens, sous le nom de *Lucine*. Ils disent, pour appuyer leur sentiment, que Diane étant venue au monde avant Apollon, quoique d'une même couche, se trouva, dès le moment de sa naissance, assez forte pour aider à sa mère à accoucher de son frère, et que telle est l'origine du privilége qu'elle a de présider aux accouchemens. Ils ajoutent que la vue des douleurs que souffrit Latone la frappa si vivement, qu'elle résolut de garder une virginité perpétuelle, afin de ne pas s'exposer à de pareilles souffrances. Cependant, selon le sentiment le plus probable, c'étoit Junon plutôt que Diane, que l'on invoquoit sous le nom de *Lucine*.

Diane étoit ordinairement représentée sous la figure d'une jeune fille, les cheveux épars, la robe retroussée sur le genou, ayant pour chaussure un cothurne, armée d'un arc, le carquois sur le dos, un chien à ses pieds. Quelquefois elle paroissoit montée sur un char traîné par des biches blanches. La dévotion des peuples lui avoit érigé plusieurs temples fameux. Elle en avoit un à Rome, sur le

mont Aventin, qui étoit remarquable par les cornes de vache dont il étoit orné. Voici la signification de cet ornement, au rapport de Plutarque et de Tite-Live. « Un Sabin, nommé *Autro Coratius*, ayant consulté un devin, celui-ci lui répondit que s'il faisoit un sacrifice d'une fort belle vache qu'il avoit, à Diane du mont Aventin, il en seroit récompensé par une grande abondance de toute sorte de biens, et qu'en outre sa patrie jouiroit de l'empire d'Italie. Flatté de ces promesses, Coratius se rendit promptement à Rome. Mais un de ses esclaves le trahit, et découvrit à Servius Tullius, alors roi de Rome, l'oracle qui avoit été rendu à son maître. Servius usa d'adresse pour attirer sur lui et sur Rome les glorieuses destinées promises au sacrifice de la vache. Il l'immola lui-même à Diane, pendant que le Sabin étoit occupé à se baigner dans le Tibre, et, pour conserver la mémoire de cet événement, il fit attacher au temple de Diane les cornes de la vache. »

Dans la Chersonèse Taurique, auprès du Pont-Euxin, Diane avoit un autre temple, que les Scythes souilloient du sang de tous les étrangers qui abordoient sur ces côtes. Il y avoit dans ce temple une statue de Diane, qu'Oreste enleva avec sa sœur Iphigénie, au rapport d'Euripide.

Mais le plus célèbre de tous étoit sans contredit le temple d'Ephèse, bâti sur les dessins du fameux architecte Acliphon, et qui passoit pour une des sept merveilles du monde. Cet édifice avoit quatre cent vingt-cinq pieds de long, et deux cent trente-sept de large: l'extérieur étoit décoré de tout ce que la nature et l'art offrent de plus précieux et de plus rare. L'or, l'argent, les pierres précieuses, les tableaux, les statues, étoient prodigués dans ce temple. On y comptoit cent vingt-sept colonnes, dont chacune avoit été érigée par un roi qui s'étoit efforcé de l'embellir et

de

de la rendre digne de cet auguste lieu. Diane étoit représentée toute couverte de mamelles; ce qui ne convient guère à sa qualité de vierge. Cet admirable monument, que tous les peuples et les princes d'Asie avoient à l'envi décoré, fut détruit par l'orgueil fanatique d'un homme obscur, qui, possédé du désir de 'immortaliser, ne trouva point de plus sûr moyen que de brûler le temple d'Ephèse. En conséquence, il y mit le feu la même nuit que naquit Alexandre le Grand. Le sénat d'Ephèse, instruit du motif qui avoit porté Erostrate à commettre ce crime, fit une expresse défense de jamais prononcer le nom d'*Erostrate;* et ce fut cette défense même qui contribua à perpétuer la mémoire de ce fou célèbre.

M. Pluche prouve que Diane n'est autre chose que l'Isis des Egyptiens, qui tantôt étoit regardée comme la déesse de la terre, tantôt comme la lune, et tantôt comme une divinité infernale. Ce qui donna lieu à cette dernière opinion, c'est que la lune demeure quelque temps invisible entre le dernier croissant et le retour de la nouvelle phase. On crut que, pendant ce temps, elle alloit faire un tour dans l'empire des morts.

DIASIES : fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur de Jupiter, et dans lesquelles les assistans affectoient de paroître avec un visage triste, selon la remarque d'Hésychius.

DICÉ, en grec Δίκη, *procès :* c'est le nom d'une divinité des Grecs, qu'ils supposoient être fille de Jupiter et de Thémis. Ils croyoient que c'étoit cette déesse qui accusoit les coupables au tribunal du maître des dieux. Ils lui attribuoient aussi les bons succès qu'ils avoient dans leurs entreprises.

DIEMRET *et* AAKBÉ : ce sont les endroits où, dit la Sunna musulmane, le diable apparut à Abraham, à Agar et à Ismaël, pour tâcher de les de-

tourner du sacrifice que Dieu avoit ordonné à Abraham de lui faire de son fils. Les pélerins, en allant à la Mecque, et à leur retour, jettent dans ces endroits sept pierres, en maudissant le diable, et en disant à chaque fois : « Dieu est grand. » La même tradition porte qu'Abraham reçut ordre de sacrifier Ismaël, et non pas Isaac, comme dit Moyse. *Voyez* Sunna.

DIEU : ce nom désigne un être dont on ne peut donner de définition exacte; le premier et le principe de tous les êtres, qui existe nécessairement, et par qui tout existe, que tous les hommes connoissent, et qu'aucun ne comprend; enfin un être dont on parle beaucoup sans en pouvoir rien dire.

1. L'existence d'un Dieu est une de ces vérités si claires et si frappantes par elles-mêmes; tant de choses, soit au dedans, soit au dehors de nous, nous en avertissent si souvent et d'une manière si expressive, qu'il n'y a point d'homme, quelque grossier qu'il soit, qui ne reconnoisse un Etre supérieur dont il dépend. Mais chacun se figure un Etre suprême selon la portée de ses lumières; et tandis qu'un certain nombre d'hommes éclairés par la grâce céleste, beaucoup plus encore que par leur propre raison, adorent un Dieu unique dans son essence, infini dans ses perfections, un grand nombre d'autres hommes ensevelis dans des ténèbres épaisses, multiplient les dieux selon leur fantaisie et leur caprice, et leur attribuent tous les vices et toutes les imperfections de l'humanité.

2. Les Perses reçurent la connoissance et le culte du vrai dieu de Sem et d'Elam, leurs patriarches; et, quoiqu'ils aient un peu altéré dans la suite la pureté de cette religion primitive, en y mêlant le culte du feu et des astres, ils ne sont cependant jamais tombés dans cette idolâtrie grossière, qui rend à un

vil métal les honneurs divins. S'ils se prosternoient devant le feu, c'est qu'ils le regardoient comme l'image de la pureté divine. S'ils rendoient des hommages au soleil, c'est qu'ils pensoient que Dieu y avoit fixé sa demeure. Leurs prières ne s'adressoient jamais qu'à Dieu seul; et s'ils se tournoient, en priant, du côté du soleil ou du feu, c'étoit pour élever plus aisément leurs esprits jusqu'à Dieu, par la vue de ces symboles de la majesté divine. Tels sont encore aujourd'hui les sentimens des Guèbres ou Gaures, qui ont conservé dans toute sa pureté la religion des anciens Perses dont ils sont descendus. On ne peut donc les accuser d'idolâtrie; et l'on doit convenir que, de toutes les nations qui sont hors du christianisme, il n'y en a point qui ait conservé une connoissance plus pure et plus nette du vrai Dieu, si l'on en excepte la nation des Juifs. Quand on trouve dans les auteurs grecs que les Perses adoroient Junon, Jupiter, Vulcain, etc., cela signifie seulement que les Perses rendoient certains honneurs à l'air, dont Junon est le symbole; au ciel, désigné par Jupiter; et au feu, dont Vulcain est l'emblême. Les Grecs, qui n'avoient pas une connoissance suffisante du culte des Perses, attribuoient à ces peuples leur propre idolâtrie; et cette erreur a fait regarder les Perses comme idolâtres, par ceux qui n'ont pas lu avec assez de précaution les écrits des Grecs sur ce sujet.

Outre les deux principes du bien et du mal, que les anciens Perses regardoient comme les créateurs de la lumière et des ténèbres, les Parsis ou Guèbres reconnoissent un autre principe qui leur est supérieur, conformément à la doctrine de Zoroastre.

On trouve dans le premier chapitre du Shastah, ouvrage qui renferme la doctrine de Bramah, cette description simple et sublime de l'Etre suprême. « Dieu » est un, créateur de tout ce qui existe. Dieu res-

» semble à une sphère parfaite, qui n'a ni commen-
» cement ni fin. Dieu règle et gouverne tout ce
» qui est créé, par une providence générale qui ré-
» sulte de principes fixes et déterminés. Tu ne cher-
» cheras pas à connoître la nature ni l'essence de
» l'Eternel, ni par quelles lois il gouverne le monde.
» Une pareille recherche est vaine et criminelle. Il
» doit te suffire de voir ses ouvrages jour par jour et
» nuit par nuit; sa sagesse, sa puissance et sa miséri-
» corde. Profites-en. »

3. Selon les Mahométans, Dieu est un corps rond et immense. Suivant l'Alcoran, il est froid au point que, s'étant appuyé sur l'épaule du prophète, il lui avoit glacé les os. « Si quelqu'un, ajoute le docteur arabe, lui donnoit un égal, il souffriroit les mêmes peines qu'un homme qui, tombant des nues, seroit dévoré par les oiseaux, ou anéanti par la fureur des vents aquilons. » La théologie mahométane a de cet Etre suprême une idée plus exacte. « Dieu, disent leurs docteurs, est le Seigneur de l'univers, créateur de tout ce qui respire, tout-puissant, en qui il n'y a ni image ni ressemblance, qui n'a jamais été fils, comme il n'a jamais été père, etc. » Tous ses attributs sont renfermés dans son essence, et subsistent en lui de toute éternité.

4. La nature étoit l'unique divinité des anciens habitans des Canaries, si l'on en croit Herbert, voyageur anglais.

5. Strabon dit, en parlant des anciens Ethiopiens: « Ils croient un Dieu immortel, qui est la cause de toutes choses, et un Dieu mortel, qui n'a point de nom, et qui est inconnu. Ils regardent comme dieux leurs bienfaiteurs et les gens de qualité. Ils croient qu'en général les rois sont les conservateurs et les gardiens de tous les autres, et que les particuliers le sont de ceux à qui ils font du bien. »

6. Les Chinois n'ont point, dans leur langue, de mot particulier qui puisse désigner clairement l'Etre suprême. Ils le nomment *Chang-li*, qui signifie *souverain Maître*. Les Missionnaires se servoient ordinairement du mot *Tien-chu*, c'est-à-dire, *Seigneur du ciel*. Il est cependant probable que, dans les premiers siècles de leur empire, ils ont eu la connoissance du vrai Dieu. Leur histoire fait mention que Fohi, le premier empereur de la Chine, qui vivoit à peu près du temps de Noé, offroit des sacrifices à l'Esprit souverain qui règne dans le ciel et sur la terre. Le culte d'un seul Dieu se soutint dans ce vaste empire pendant l'espace de près de trois mille ans; et si quelques superstitions en altérèrent souvent la pureté, du moins l'idolâtrie ne fut jamais dominante; et même, lorsque des novateurs impies firent quelques tentatives pour introduire parmi le peuple le culte des démons, la nation entière s'y opposa vigoureusement, et chassa ces imposteurs. Plusieurs savans prétendent que *Fo* fut le premier qui corrompit entièrement la religion des Chinois, et leur fit adopter l'idolâtrie, soixante-cinq ans après la naissance de Jésus-Christ. Ils soutiennent qu'avant lui l'on ne voyoit à la Chine ni statues ni idoles, quoique, longtemps auparavant, quelques empereurs eussent fait rendre les honneurs divins à plusieurs grands hommes, et qu'il fût même d'usage, dans l'ancien temps, d'offrir des sacrifices aux anges tutélaires.

Les partisans de Lao-Kun, docteur chinois, admettent une certaine succession de divinités qui règnent tour à tour, et usurpent les unes sur les autres l'empire des cieux.

7. Les Siamois n'ont que des notions très-confuses et très-obscures de la Divinité. On trouve sur ce point des contradictions singulières dans leur doctrine. Quelques-uns les ont regardés comme de vrais athées : on

pourroit plutôt les accuser d'idolâtrie. Le lecteur jugera, par l'exposition de leur doctrine, ce qu'il doit en penser. Les Siamois ne peuvent se former l'idée d'un esprit pur et d'une substance immatérielle. Dieu, tel qu'ils se le figurent, n'est qu'un homme doué de qualités qui paroissent fort au-dessus de la condition ordinaire des hommes; qualités qu'il a acquises par la sainteté de sa vie. « Les Siamois, dit le Père Tachard, dans son *Voyage de Siam*, croient un dieu composé d'esprit et de corps, dont le propre est de secourir les hommes. Ce secours consiste à leur donner une loi, à leur prescrire les moyens de bien vivre, à leur enseigner la véritable religion, et les sciences qui leur sont nécessaires. Les perfections de ce dieu sont l'assemblage de toutes les vertus morales possédées dans un degré éminent, acquises par plusieurs actes, et confirmées par un exercice continuel dans tous les corps par où il a passé. Ce dieu est exempt de passions. Il ne ressent aucun mouvement qui puisse altérer sa tranquillité; mais, avant que d'arriver à cet état, il s'est fait un changement si prodigieux dans son corps, que son sang en est devenu blanc.» Ce dieu prétendu possède encore plusieurs autres qualités. Il peut se dérober aux yeux lorsqu'il le juge à propos. Son agilité est si grande, qu'il peut, d'un instant à l'autre, se transporter dans tel lieu qu'il lui plaît. Sa science est universelle. Son œil pénétrant voit en même temps le passé, le présent et l'avenir. Il pénètre dans le sein de la nature : en un mot, rien ne lui est caché. Son corps répand une lumière plus éclatante que celle du soleil; et partout où il se trouve les ténèbres disparoissent. Mais, tant qu'il reste sur la terre, il ne jouit pas d'une félicité parfaite : il faut qu'après un certain nombre de transmigrations, il meure et disparoisse à jamais, pour que son bonheur soit accompli. « Le règne de chaque divi-

nité, dit encore le Père Tachard, ne dure pas éternellement : il est fixé à un certain nombre d'années, c'est-à-dire, jusqu'à ce que le nombre des élus qui doivent se sanctifier par ses mérites soit rempli; après quoi, il ne paroît plus au monde, et tombe dans un repos éternel : alors un autre dieu lui succède, et gouverne l'univers en sa place. »

Les Siamois pensent que ce n'est pas assez, pour qu'un homme devienne dieu, que dans tous les corps que son ame a successivement habités, il ait acquis par ses bonnes œuvres une vertu et une sainteté consommées : ils exigent encore qu'à chaque bonne action il se soit distinctement proposé pour but de s'élever à la divinité; que, dans ses prières, il ait spécifié cette intention; qu'il en ait pris à témoins les génies qui président aux quatre parties du monde, et qu'il ait versé de l'eau en l'honneur de l'ange gardien de la terre.

On pourroit peut-être conclure de toutes ces idées, que les Siamois ne reconnoissent point d'autre divinité que leurs héros et leurs saints; mais cette opinion souffriroit encore quelque difficulté; car ils distinguent un état de sainteté, différent de l'état de divinité, dont les propriétés sont les mêmes, à l'exception que Dieu les possède dans un degré bien plus éminent que les saints.

Les peuples du royaume de Camboye, dans la presqu'île au-delà du Gange, ont à peu près les mêmes idées que les Siamois sur la Divinité.

8. Les habitans du royaume de Pégu, dans cette même presqu'île, reconnoissent un Etre suprême. Jamais ils ne le représentent sous aucune forme, et sont persuadés qu'il n'y a que les prêtres qui soient dignes de lui rendre des hommages. Les laïques ont d'autres divinités inférieures, dont les figures sont exposées dans les temples à la vénération du peuple.

9. Certains idolâtres des îles Philippines donnent à la Divinité un nom qui signifie le *temps*.

10. Carpin assure que les Tartares idolâtres reconnoissent un Etre suprême qui a créé le monde, et qui distribue aux hommes des châtimens et des récompenses d'une manière proportionnée aux actions et aux mérites d'un chacun. Malgré toutes ces belles idées, les Tartares, comme tous les autres idolâtres, ne rendent aucuns honneurs à cet Etre suprême.

Les Tartares Czérémisses, qui habitent aux environs du Volga, admettent deux principes; l'un auteur du bien, qui est Dieu; l'autre auteur du mal, qui est le diable; et ce dernier est bien plus honoré que le premier.

11. Les Indiens gentils se représentent la Divinité sous une forme ovale. Plusieurs d'entre eux suspendent à leur cou, par dévotion, des cailloux d'une figure ovale; et lorsqu'ils font leurs prières, ils s'en frappent rudement la poitrine. On voit aussi dans les temples un caillou ovale, qu'on y a transporté des bords du Gange, et qu'on respecte comme une image de la Divinité.

12. Les Hottentots ont l'idée d'un Etre suprême, créateur du ciel et de la terre. Ils reconnoissent que ses perfections sont infinies, qu'il gouverne le monde à son gré, qu'il fait gronder le tonnerre et tomber la pluie, qu'il pourvoit à leurs besoins, leur fournit les alimens qui soutiennent leur vie, et la peau des bêtes sauvages dont ils se couvrent. Ils croient qu'il a fixé son séjour au-dessus de la lune, et lui donnent le nom de *Gomya* ou *Gounja Tuguoa*. Mais, contens de le connoître, ils ne l'honorent par aucune espèce de culte.

13. Les Galles, peuples sauvages répandus dans l'Ethiopie, ne reconnoissent point d'autre dieu que le ciel qui frappe leurs sens, et qui, par sa forme, leur

paroît embrasser tout l'univers; mais ils ne lui rendent aucune espèce de culte. Ils n'honorent d'ailleurs aucune idole ; et l'on n'aperçoit parmi eux presque aucune trace de religion.

14. La plupart des habitans de la Côte-d'Or reconnoissent un seul dieu supérieur à leurs idoles ou fétiches, et lui attribuent une puissance sans borne. Mais, comme presque tous les peuples de l'Afrique, ils ne lui rendent aucune espèce de culte, et n'implorent jamais son secours dans leurs besoins. Lorsque les Européens leur demandent quelle est la nature de cet Etre suprême, ils répondent qu'il est noir comme eux, et ne se plaît qu'à leur faire du mal. Ils ne regardent point comme des bienfaits de Dieu les productions de la nature et les fruits de la terre. Ils croient qu'ils n'en sont redevables qu'au travail de leurs mains, et se tiennent quittes de toute reconnoissance envers lui.

Quelques-uns d'entr'eux pensent qu'il y a deux dieux principaux. Ils supposent que le premier est blanc, et lui donnent le nom de *Bossum*. Ils l'appellent aussi quelquefois *Jangu-mon*, nom qui signifie *bon-homme*. Le second, qu'ils nomment *Demonio* ou *Diablo* en langage portugais, est noir et malfaisant. Il leur donne même souvent des preuves sensibles de sa méchanceté. Il se plaît à les accabler de coups et à leur meurtrir tout le corps. Il est très-commun dans ce pays de voir des Nègres battus par le diable, avec tant de violence, qu'ils sont obligés de garder long-temps le lit. Il est plus que probable que ce sont les prêtres qui font l'office du diable, et maltraitent ainsi ces pauvres Nègres, pour les forcer à faire des offrandes à une divinité si redoutable. *Voyez* Horey.

15. Les habitans de Benin ont, à plusieurs égards, des idées assez justes de l'Etre suprême; mais ils re-

connoissent un grand nombre de divinités subalternes, qui servent à entretenir une certaine correspondance entre les hommes et le grand Dieu. Le diable est aussi regardé chez eux comme une divinité qu'ils honorent avec d'autant plus de soin, qu'ils redoutent le mal qu'elle peut faire. C'est à leur égard qu'il est vrai de dire que la crainte a fait non-seulement les dieux, mais la religion; car ils ne rendent aucun hommage à l'Etre suprême, étant persuadés qu'il est de sa nature de ne faire que du bien.

16. Les Quojas, qui habitent l'intérieur de la Guinée, reconnoissent un Etre tout-puissant, qu'ils nomment *Canon;* mais ils ne le croient pas éternel. Ils pensent qu'après lui un nouvel être plus parfait encore régnera dans le ciel, et se distinguera par sa justice, en récompensant les bons et en punissant les méchans. *Voyez* Canon.

17. Les Nègres mahométans, qui habitent les deux bords de la rivière de Gambie, reconnoissent un Etre suprême qu'ils regardent comme incompréhensible : c'est pourquoi ils lui donnent le nom d'*Allah*. Ils ne le représentent sous aucune forme, et n'ont ni peintures ni images de la divinité qu'ils adorent.

18. Les habitans de l'île de Madagascar reconnoissent l'existence d'un Dieu, lequel a créé le ciel et la terre, tous les hommes, et un nombre prodigieux d'anges, dans l'espace de sept jours; mais ils ne lui rendent aucun hommage, parce qu'ils ne le craignent point. Ils adorent au contraire un certain diable qu'ils nomment *Taïvaddu*, chef d'une légion nombreuse de démons, qui ne s'occupent qu'à tourmenter les hommes. Ils lui présentent des offrandes pour détourner sa colère. Ils sont persuadés que tous les maux qui sont dans la nature viennent de lui, au lieu qu'ils croient que Dieu est l'auteur de tout bien.

19. Parmi les sauvages les plus grossiers du Canada,

« on trouve, dit le P. Hennepin, des sentimens confus de la Divinité. Les uns reconnoissent le soleil pour Dieu; d'autres, un génie qui domine dans l'air : quelques-uns regardent le ciel comme une divinité..... Les nations du sud semblent croire un esprit universel. Ils s'imaginent qu'il y a un esprit en chaque chose, et même dans celles qui sont inanimées. »

20. « Les Virginiens, dit l'auteur de l'*Histoire de la Virginie*, reconnoissent un Dieu bienfaisant qui demeure dans les cieux, et dont les influences bénignes se répandent sur la terre. Il est éternel, souverainement heureux, souverainement parfait, souverainement tranquille. Il répand ses biens sur les hommes, sans choix, sans distinction, sans s'embarrasser de leurs affaires..... » Cette indifférence absolue, qu'ils attribuent à l'Etre suprême, est cause qu'ils ne lui rendent presque aucun hommage; mais ils servent avec beaucoup de zèle un mauvais esprit; ce qui revient à peu près au culte que les peuples du Mississipi et du Canada rendent au mauvais génie. « C'est lui, » disent les Virginiens, qui se mêle des affaires de ce » monde : il nous visite, il trouble l'air, il excite les » tempêtes. »

On trouve le même système chez les habitans de la Floride.

DIGNITAIRE : on donne ce nom à celui qui est revêtu d'une dignité dans quelqu'église cathédrale ou collégiale : tels sont le doyen, le trésorier, le grand-chantre, etc. *Voyez* ce qui concerne ces différentes dignités, chacun à son article.

DIMANCHE. Ce jour a succédé, parmi les Chrétiens, au sabbat des Juifs, et il en tient la place. Le sabbat, qui, chez les Juifs, étoit le septième jour de la semaine, étoit destiné à honorer le jour auquel Dieu se reposa, c'est-à-dire, cessa de produire de nouvelles créatures. Le dimanche est spécialement institué

en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ. Ce sont les apôtres qui ont changé le jour du sabbat en celui du dimanche. On lit dans l'Apocalypse de S. Jean, qu'étant dans l'île de Patmos, il fut ravi en esprit un dimanche. L'Eglise ordonne de sanctifier le dimanche, et ce précepte renferme en même temps un ordre et une défense; un ordre d'entendre la messe, les offices et instructions de sa paroisse; une défense de s'occuper à aucune œuvre servile. Cependant il y a des cas où l'on est dispensé d'entendre la messe, et où l'on peut travailler, sans pécher le dimanche. Ces cas sont la maladie, l'extrême misère, et, en un mot, toute nécessité pressante. Autrefois, le premier mot de l'introït de la messe servoit de nom à chaque dimanche. Cet usage ne subsiste plus aujourd'hui; il n'y a que quelques dimanches de carême qu'on désigne encore ainsi : tels sont les dimanches *Reminiscere*, *Oculi*, *Lætare*, *Judica*.

Quoiqu'il soit expressément défendu de faire aucun acte judiciaire le dimanche, on peut remarquer qu'en plusieurs cas le parlement de Paris a jugé valables des actes de procédure faits le dimanche.

Les Parsis ou Guèbres ont quatre jours dans le mois, consacrés au service divin, et qui ont du rapport à notre dimanche. Outre cela, ils ont coutume de fêter le premier jour de chaque mois.

DIME, *ou* Dixme : dixième partie des fruits d'un héritage, ou autre portion approchante, qui se paie à l'Eglise ou aux seigneurs temporels. On distingue les dîmes *inféodées* et les dîmes *ecclésiastiques*. Les dîmes inféodées sont celles qui sont aliénées aux seigneurs ecclésiastiques ou temporels, et qui sont possédées comme biens profanes par des laïques. Les dîmes ecclésiastiques sont celles qui sont destinées pour servir à la subsistance des ministres de la religion, et nous ne parlons ici que de ces dernières.

Les dîmes, dans l'ancienne loi, étoient de droit divin : c'étoit la portion de Dieu même, qui s'étoit réservé expressément les prémices de tous les fruits de la terre. Les Juifs étoient donc obligés de donner au Seigneur la dixième partie de leurs biens. Les lévites étoient chargés de lever ce tribut; et, comme ils n'avoient point eu de portion assignée dans le partage de la Terre promise, Dieu leur abandonnoit la jouissance des offrandes du peuple. Sur les dîmes que les lévites recueilloient, on prélevoit d'autres dîmes destinées à l'entretien des prêtres. On peut mettre aussi au nombre des dîmes, certains repas de religion que les Juifs étoient obligés de donner tous les trois ans aux prêtres, aux lévites, aux orphelins, aux veuves et aux étrangers. Les Juifs avoient une façon particulière de décimer leur bétail. Un homme qui, sur dix agneaux, en auroit mis un à part pour la dîme, n'auroit pas agi régulièrement. On renfermoit tous les agneaux, chevreaux, ou veaux dans une étable qui avoit une porte si étroite que deux de ces animaux ne pouvoient y passer de front. On amenoit ensuite les mères devant la porte, afin que les jeunes, en entendant leur voix, s'empressassent de sortir. Il falloit, outre cela, qu'ils sortissent d'eux-mêmes et sans y être forcés; et, à mesure qu'ils sortoient l'un après l'autre, ceux qui se tenoient auprès de la porte les comptoient jusqu'à dix. Le dixième étoit aussitôt marqué de rouge; et le maître disoit : « Celui-ci sera » consacré à payer les dîmes. »

Les dîmes ne sont pas de droit divin dans la loi nouvelle. L'Eglise a des immeubles; les clercs ont leur patrimoine : cependant, ces biens n'étant pas suffisans pour la subsistance des ministres de l'Eglise, les fidèles sont obligés d'y suppléer. Cette obligation est fondée sur le droit positif. Dans les premiers siècles de l'Eglise, lorsque la charité chrétienne animoit tous les cœurs, et en bannissoit tout l'esprit d'intérêt,

il n'y avoit point d'autres dîmes que les offrandes volontaires des fidèles. Mais, vers la fin du dixième siècle, la charité s'étant considérablement refroidie, on fut obligé de forcer les Chrétiens à contribuer à l'entretien de leurs pasteurs. La puissance temporelle concourut avec l'autorité spirituelle pour rendre cette obligation indispensable. La dîme n'est pas toujours la dixième partie des fruits : communément elle est moindre. On suit là-dessus l'usage des lieux. On distingue les grosses et les menues dîmes. Les grosses consistent en blés, vins, foins et autres gros fruits. Ceux à qui elles appartiennent sont appelés *gros décimateurs*. Les menues dîmes consistent en herbages et en légumes ; on les appelle autrement *dîmes vertes*. Les dîmes *novales* sont celles qui se lèvent sur les terres nouvellement défrichées. Il y a aussi des dîmes *de charnage*, qui consistent en veaux, agneaux, etc. selon la coutume du pays. Les curés de campagne jouissent ordinairement des dîmes de leur paroisse; et c'est une juste récompense de leurs travaux. Ils n'ont pas besoin pour les posséder d'autre titre que de leur clocher : cependant ils sont quelquefois privés des grosses dîmes, et ils n'ont que les menues et les novales. Lorsque les curés n'ont pas la dîme, on leur assigne une rente qu'on appelle *portion congrue*, que le gros décimateur est obligé de leur payer : cette rente a été fixée à trois cens livres par les arrêts du parlement de Paris, et depuis elle a été portée à cinq cens livres (1).

DIMÉRITES, de διαμείρω, *je divise*. Ce nom fut donné aux hérétiques apollinaristes, parce qu'ils prétendoient que Jésus-Christ, en s'incarnant, avoit pris une ame dépourvue d'entendement, et que c'étoit le Verbe qui suppléoit à cette faculté.

DIMESSES. On appelle ainsi, dans l'Etat de Ve-

(1) En France, depuis la révolution, toute espèce de dîme est abolie. *Voyez* l'art. CURE.

nise, des filles ou veuves qui se consacrent volontairement à l'instruction des jeunes filles, et au service des malades de leur sexe dans les hôpitaux.

Les Dimesses sont nommées autrement *Modestes*. Elles forment une congrégation qui fut établie, en 1572, par les soins de *Dejanira Valmarona*.

DIMISSOIRE : lettres par lesquelles un évêque permet à un de ses diocésains de se faire ordonner par un autre évêque. Ceux qui reçoivent les ordres sans dimissoire sont punissables, ainsi que les évêques qui les confèrent; ceux-ci parce qu'ils entreprennent sur la juridiction d'un autre évêque, et risquent de donner un mauvais sujet à l'Eglise, en ordonnant un sujet qu'ils ne connoissent pas; ceux-là, parce qu'ils manquent à l'obéissance qu'ils doivent à leur évêque, et se dérobent, autant qu'il est en eux, à son autorité pastorale. Le concile de Bourges, tenu en 1528, recommande aux évêques de n'accorder de dimissoires qu'après un examen suffisant de la capacité du sujet, et qu'à ceux qui, étant jugés capables, auront un bénéfice ou un titre patrimonial. Un clerc qui, sans avoir obtenu de dimissoire, auroit reçu la tonsure des mains d'un autre évêque que le sien, n'auroit pu posséder aucun bénéfice. Si cependant, dans ses lettres de tonsure, étoit insérée la clause *ritè dimisso*, le parlement de Paris n'exigeoit pas que, pour obtenir le bénéfice, il représentât son dimissoire; mais il y étoit tenu au grand conseil.

DIOCLÉES : fêtes instituées à Mégare, par Aliathoüs, fils de Pélops, en l'honneur de Dioclès, qui, dans un combat, avoit été tué pendant qu'il couvroit de son bouclier un jeune homme qu'il aimoit. Les uns veulent que ce Dioclès ait été roi de Mégare. Le Dictionnaire de Trévoux, et après lui le grand Vocabulaire Français, lui donnent cette qualité : « O » vous qui excellez dans l'art de manier la rame, Mé-

» gariens, puissiez-vous être toujours heureux, puis-
» qu'entre les étrangers vous avez spécialement ho-
» noré l'Athénien Dioclès, célèbre par ses amours.
» Chaque année, au retour du printemps, les jeunes
» garçons s'assemblent sur son tombeau, etc. »

DIONÉ : divinité du paganisme, qui, selon les poètes, étoit fille de l'Océan et de Thétis, et mère de Vénus. Homère, dans l'Iliade, nous représente Vénus blessée par Diomède, qui se jette tout éplorée dans les bras de sa mère Dioné.

DIONYSIAQUES : fêtes que les Grecs célébroient en l'honneur de Bacchus, qui, dans leur langue, s'appeloit *Dionysius*. Ces fêtes étoient consacrées à la débauche et à la licence, comme toutes celles qui avoient pour objet le dieu du vin. *Voyez* Bacchanales, Orgies; et Triétériques, au Supplément.

DIONYSIUS : nom que les Grecs donnoient à Bacchus. On le dérive communément de διὸς, génitif de ζεὺς *Jupiter*, et de *Nysa*, ville d'Egypte, sur les frontières de l'Arabie, où Bacchus avoit été, dit-on, élevé par les Nymphes.

DIOSCURIES : fêtes que les Grecs célébroient en l'honneur de Castor et de Pollux, surnommés *Dioscures*. Les habitans de Cyrène, et plus particulièrement ceux de Lacédémone, étoient les peuples, de toute la Grèce, qui solennisoient avec le plus de pompe les Dioscuries.

DIRECTEUR. Les supérieurs de la congrégation des missionnaires du saint Sacrement prennent le titre de directeurs; mais la signification la plus connue de ce terme, en matière de religion, désigne un homme qui dirige la conscience des personnes pieuses. L'emploi de directeur sembleroit devoir être le même que celui de confesseur : cependant, par un abus ridicule, plusieurs personnes, qui font profession de la spiritualité la plus raffinée, et particulièrement des femmes, ont

ont cru devoir séparer les fonctions du directeur et du confesseur, persuadées sans doute que plus elles auroient de guides dans la voie du ciel, plus sûrement elles y arriveroient. Elles ont un confesseur pour écouter leurs péchés, et pour en recevoir l'absolution. C'est lui qui est chargé de la grosse besogne, si l'on peut s'exprimer ainsi. Les fonctions du directeur sont plus relevées : c'est à lui que l'on communique l'état de son ame, les consolations, ou les sécheresses que l'on éprouve dans l'oraison ; les inspirations que l'on reçoit, les tentations dont on est tourmenté. C'est lui qui règle comment on doit se conduire dans tous ces cas, qui prescrit les livres qu'on doit lire, les sermons qu'on doit entendre, les bonnes œuvres qu'on doit pratiquer. Enfin, c'est lui qui est chargé de tout le détail de la spiritualité.

DIS. Les anciens donnoient au dieu des enfers le nom de *Dis*, qui signifie *riche*, parce que l'or et toutes les autres richesses se tirent des entrailles de la terre.

DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE. Les règles que les saints canons ont prescrites pour le gouvernement spirituel de l'Eglise, les décrets des papes, les mandemens des évêques, les lois des souverains, en matière ecclésiastique, forment ce qu'on appelle la *discipline* et la *police extérieure de l'Eglise*. Il y a dans cette discipline des maximes constantes et immuables, qui ne peuvent changer sans entraîner la ruine de la religion : il y en a d'autres moins importantes, qui varient selon les temps et les lieux.

DISPENSE : permission que donnent les supérieurs ecclésiastiques d'agir, en certains cas, contre la discipline et les canons de l'Eglise. Il y a des dispenses *dues;* ce sont celles que l'on accorde dans les cas de nécessité : il y en a de *permises;* ce sont celles que l'on accorde pour des raisons valables et légitimes. Le Pape seul a droit de donner certaines dis-

penses considérables : les autres, moins importantes, peuvent être accordées par les évêques. Dans les premiers siècles de l'Eglise, les évêques avoient le pouvoir d'accorder toutes sortes de dispenses; et, s'ils renvoyoient quelquefois ceux qui en demandoient aux conciles provinciaux et aux papes, ce n'étoit que pour rendre ces sortes de grâces plus rares par la difficulté de les obtenir. Insensiblement la coutume d'envoyer les fidèles à Rome pour des dispenses considérables s'accrédita tellement, que, sous le règne de Charlemagne, les évêques n'accordoient presque plus aucune dispense des canons. Cependant il y a encore aujourd'hui plusieurs diocèses dont les évêques accordent toutes sortes de dispenses.

Les articles pour lesquels on a le plus communément besoin de dispenses, sont le mariage, les irrégularités et les vœux.

Pour ce qui regarde les dispenses de mariage, voici les règles que l'Eglise observe. Parmi les empêchemens de mariage qu'on appelle *dirimans*, les uns sont de droit divin, les autres de droit ecclésiastique. L'Eglise ne dispense jamais que de ces derniers. Par exemple, elle ne dispense point de l'affinité en ligne directe. Elle ne peut pas permettre à un père d'épouser sa fille, à un frère d'épouser sa sœur; mais elle peut permettre à un oncle d'épouser sa nièce; à un cousin germain d'épouser sa cousine-germaine, lorsqu'il y a de grandes raisons d'accorder ces dispenses; et, pour les rendre plus rares, on exige qu'une grosse somme d'argent vienne à l'appui des raisons. Le Pape dispense aussi de l'empêchement de l'honnêteté publique. Par exemple, si un homme, après avoir été fiancé avec une fille, est empêché par quelque accident de conclure le mariage, le Pape lui permet d'épouser la mère ou la sœur de cette même fille, quoique les canons et l'honnêteté publique dé-

sapprouvent ce mariage. Il en est de même d'un homme qui, s'étant marié avec une fille sans avoir consommé le mariage, voudroit ensuite épouser la mère ou la sœur de cette fille. L'empêchement qui provient du rapt ne peut jamais être levé, tant que le ravisseur tient en son pouvoir la personne ravie. Le Pape dispense des empêchemens d'adultère et d'homicide, mais difficilement de ce dernier; et, si l'adultère et l'homicide se trouvent joints ensemble, on n'en peut jamais obtenir de dispenses. Les empêchemens qui naissent de la parenté spirituelle, étant tous de droit ecclésiastique, peuvent aussi être levés par le Pape; et ces sortes de dispenses s'accordent assez aisément : cependant on ne permet que fort rarement à un homme d'épouser sa filleule. C'est à la daterie que s'expédient les dispenses pour les empêchemens qui sont publics, parce que ce tribunal est pour le for extérieur; mais les dispenses des empêchemens secrets sont expédiées à la pénitencerie, tribunal du for intérieur. Les pauvres qui n'ont pas le moyen de faire venir une dispense de Rome s'adressent à leur évêque, qui, dans ce cas, leur donne lui-même les permissions nécessaires.

Pour ce qui regarde les dispenses de l'irrégularité et des vœux, voyez les articles Irrégularité, Voeux. Toute dispense est nulle, quand elle est ou obreptice ou subreptice. On appelle *dispense obreptice*, celle que l'on obtient sur un faux exposé et sur de fausses raisons. La dispense est *subreptice*, lorsque, dans la supplique qu'on présente pour l'obtenir, on a supprimé quelque chose de vrai, que le droit ou le style de la cour de Rome veut qu'on expose. Les dispenses de mariage sont ordinairement adressées aux ordinaires; et les parties ne peuvent s'en servir qu'elles n'aient été auparavant fulminées par l'official.

DISPERSION des Juifs. Les théologiens rapportent

Universitas BIBLIOTHECA

comme une preuve éclatante de la divinité de Jésus-Christ et de la vérité de sa religion, la dispersion des Juifs; l'opprobre et le mépris dans lequel ils vivent; les persécutions qu'ils ont essuyées, dans tous les temps, dans la plupart des pays où ils se sont réfugiés. Il est en effet bien surprenant que ce peuple, depuis la prise de Jérusalem sous l'empereur Vespasien, n'ait pu se rallier en aucun coin de la terre, bâtir la moindre ville, ni former aucune société particulière et indépendante, quoiqu'il semble que leurs richesses et leur industrie eussent pu leur en procurer les moyens. Si un obstacle invincible ne se fût opposé à leur réunion, ils se seroient sans doute rétablis sous l'empire de Julien l'Apostat, qui s'étoit fait un point d'honneur et de religion de montrer la frivolité des imprécations lancées contre les Juifs. Si l'on veut suivre ce peuple errant et fugitif dans tous les pays du monde, on le voit partout et dans tous les temps exposé aux affronts, aux mépris, aux cruels traitemens; et l'on ne peut s'empêcher de reconnoître la main de Dieu appesantie sur cette nation odieuse. Ils furent chassés de France sous le règne de Philippe-Auguste, parce qu'on les accusa d'avoir immolé un jeune homme nommé *Richard*. Un autre crime, non moins grave qu'on leur imputa, fut de se servir des hosties consacrées pour des usages impies et sacriléges. On rapporte un grand nombre de miracles opérés par ces hosties pour se délivrer de la cruauté des Juifs. On les a encore accusés d'avoir empoisonné les rivières et les fontaines pour faire périr les Chrétiens. Mais, sans avoir recours à ces accusations, qui n'ont jamais été bien prouvées, qui sont même décréditées par les contes absurdes dont on les accompagne; les trahisons réelles dont les Juifs se sont rendus plusieurs fois coupables; leurs usures criantes, leur dureté et leurs malversations dans le commerce,

suffisoient pour les rendre l'objet de la haine et de l'exécration publique. Les malheurs qui accablent la nation Juive, et que nous regardons comme un effet de la vengeance divine, sont pour les Juifs aveugles et obstinés un sujet de gloire, et une marque de la prédilection que Dieu conserve pour leur race. Ils pensent que Dieu les éprouve par les persécutions et les calamités, tandis qu'il laisse en paix les autres peuples de la terre, et les abandonne à leur corruption et à leurs désordres, comme un père châtie ses enfans, sans s'embarrasser des fautes de ceux qui lui sont étrangers ; mais cette désolation générale de tout un peuple est trop constante pour n'être qu'une épreuve.

DITHYRAMBE, du grec δὶς, *deux fois*, et θύρα, *porte* : surnom que les Grecs donnoient à Bacchus, parce qu'il étoit né deux fois, selon la fable. On appeloit aussi *dithyrambe* une hymne en l'honneur de Bacchus. L'enthousiasme, le désordre et l'irrégularité régnoient particulièrement dans ce genre de poésie, et témoignoient que l'auteur en composant étoit transporté des fureurs de Bacchus.

DIURNAL : livre à l'usage des ecclésiastiques, qui contient l'office divin qui se récite chaque jour, à l'exception des matines.

DIVINATION : art de deviner et de connoître l'avenir par des moyens superstitieux. Cet art chimérique et criminel, enfanté par la vaine curiosité des hommes, fut long-temps en vogue chez les nations les plus policées. On sait combien les Grecs et les Romains étoient entêtés de leurs présages et de leurs augures. Cependant les plus sages d'entr'eux s'en moquoient intérieurement ; et, s'ils ne disoient pas librement ce qu'ils en pensoient, c'étoit de peur de choquer le peuple : ce qui n'a pas empêché qu'ils ne se soient échappés quelquefois jusqu'à plaisanter ouvertement sur la fureur que le peuple avoit de vouloir tirer des

présages de tout. Un homme étant venu dire à Caton que les rats avoient mangé ses souliers pendant la nuit, et ayant demandé quel signe c'étoit : « Je ne vois rien » dans cet événement qui ne soit très-naturel, répon- » dit Caton ; mais si vos souliers avoient mangé les rats, » cela seroit fort extraordinaire, et pourroit signifier » quelque chose. » Qui croiroit que, dans un siècle tel que le nôtre, la divination fût encore en usage, si on ne savoit que le peuple est presque toujours le même dans tous les temps, et ne se ressent presque pas de l'augmentation de lumières que reçoivent les gens instruits? Il y a encore une infinité de choses naturelles et indifférentes, que le vulgaire superstitieux interprète sérieusement, soit en bien, soit en mal : c'est particulièrement parmi les femmes que se conservent ces restes de barbarie. On voit à Paris la plupart des femmes d'un certain état chercher à connoître, par le moyen de certaines combinaisons de cartes, ce qui doit leur arriver, et faire de cette recherche puérile et ridicule leur plus agréable occupation lorsqu'elles se trouvent seules.

1. Il y a une divination naturelle, raisonnable et permise : c'est celle qui consiste à prédire, par exemple, la pluie ou le beau temps, le calme ou la tempête, par l'observation des signes qui, dans le cours ordinaire de la nature, ont coutume de précéder telle ou telle variation dans l'air. Mais toutes les autres espèces de divination, qui sont artificielles et imaginées par la superstition, ne peuvent être pratiquées innocemment. Telle est entr'autres la divination des événemens ou des rencontres. Ceux-là s'en rendent coupables, qui croient qu'on sera malheureux à la chasse si l'on rencontre un moine, et qu'on sera heureux si l'on aperçoit une femme débauchée, ou si l'on s'entretient de choses déshonnêtes; qu'il leur arrivera du malheur, si étant à table on renverse la salière, si l'on

fait tomber du sel devant eux, si l'on répand du vin sur leurs chausses, si l'on met des couteaux en croix, si l'on marche sur des fétus disposés de certaine manière; que c'est une chose de mauvais augure, quand dans une maison la poule chante avant le coq, et la femme parle avant son mari; que quand une femme nouvellement accouchée prend pour marraine de son enfant une femme grosse, l'un ou l'autre des deux enfans ne vivra pas long-temps; que, de deux personnes mariées ensemble, celle-là mourra la première, du nom et du surnom de laquelle les lettres se trouveront en nombre non pair; que pour savoir si un malade mourra de la maladie dont il est travaillé, il n'y a qu'à lui mettre du sel dans la main, et que si le sel fond, c'est une marque qu'il en mourra, mais que s'il ne fond pas, c'est une marque qu'il n'en mourra pas, etc. etc.

Telle est encore la divination qui se fait par les songes. Quelque ridicule et quelque superstitieuse qu'elle soit, on trouve encore des gens qui se persuadent que si en rêvant on passe un pont rompu, c'est un présage de danger; que si l'on perd ses cheveux, cela signifie que quelque ami est mort; que si on lave ses mains, c'est signe d'ennui et de chagrin; que si on les voit sales, c'est un présage de perte ou de danger; que si l'on garde des troupeaux de moutons, on aura de la douleur; que si l'on prend des mouches, on recevra quelque injure; que quelque proche parent est mort ou mourra bientôt, lorsqu'on songe la nuit qu'on a perdu une dent, etc. etc. Nous traitons des autres espèces de divination, chacune à son article. Voici quelques traits qui n'ont pu être réduits sous un titre particulier.

2. On dit qu'à Corfou il y a une église célèbre par la dévotion des peuples, à laquelle on a donné le nom de *panagia*, c'est-à-dire *toute sainte*. Dans cette

église, il y a une image de la sainte Vierge, à laquelle on s'adresse pour savoir si des personnes qui nous sont chères, et qui sont absentes depuis long-temps, jouissent encore de la vie. Pour cet effet, on va devant l'image, sur laquelle on applique une pièce de monnoie, en dirigeant sa pensée vers la personne dont on veut savoir le sort. Si la pièce reste collée à l'image, c'est un signe que la personne est encore en vie; mais si elle est morte, la pièce tombe, et est reçue par un sac placé exprès au-dessous. On n'aura certainement pas laissé subsister long-temps un pareil abus.

3. Les Chinois pensent qu'on peut connoître l'avenir, en examinant les mouvemens d'une tortue, le vol et le chant des oiseaux, les cris des animaux, les rencontres du matin. Les fourbes qui s'appliquent à cette sorte de divination, font leur séjour ordinaire dans les cavernes et dans le creux des rochers. Leur figure et leur équipage ont quelque chose de grotesque et d'extraordinaire, qui en impose au simple peuple. Ces devins s'occupent aussi à la chimie, et cherchent avec ardeur le secret de transmuter les métaux. Ils composent des philtres; mais, ce qui leur donne surtout un grand crédit, c'est qu'ils se piquent d'avoir trouvé l'art de garantir les hommes de la mort, ou du moins de leur procurer une vie si longue, qu'on peut la regarder comme une espèce d'immortalité.

4. Les Siamois n'entreprennent aucune affaire importante, principalement aucun mariage, avant d'avoir consulté les devins pour savoir quel en sera le succès.

5. Lorsqu'un habitant de l'île Formose a fait construire une nouvelle hutte, les Juïbas, ou prêtresses du pays, remplissent d'eau une sorte de roseau qu'on

nomme *bambou*, et font ensuite rejaillir cette eau avec leur bouche. La manière dont elle sort du roseau fait connoître si l'édifice sera durable.

6. Les habitans du Tonquin, naturellement fort superstitieux, ajoutent beaucoup de foi aux devins, et n'entreprennent aucune affaire importante sans les consulter. Tout l'art des devins consiste, dans ce pays comme dans les autres, à tâcher de s'instruire de tout ce qui se passe dans les familles, afin de rencontrer à peu près lorsqu'on vient les consulter. Ils ont un livre rempli de cercles magiques, de caractères indéchiffrables et de figures singulières, dans lequel ils affectent de lire, comme s'ils y trouvoient ce qu'ils doivent répondre; puis ils demandent à celui qui les cousulte quel âge il a; après quoi ils jettent en l'air deux ou trois petites pièces de cuivre, sur un côté desquelles il y a des lettres tracées. Si ces pièces de cuivre tombent par hasard sur le côté où les lettres sont écrites, c'est une très-mauvaise marque; mais, si elles viennent à tomber sur le côté vide, c'est le meilleur présage. Ce jeu d'enfant ridicule est cependant ce qui règle la conduite du roi de Tonquin et de toute sa cour.

Les Tonquinois de la secte des Lettrés déshonorent ce qu'il peut y avoir de philosophique dans leur doctrine, par des superstitions ridicules, et par un entêtement frivole pour la magie. Ils prétendent qu'ils ont le secret de connoître l'avenir par le moyen d'un miroir, et donnent à ceux qui sont assez simples pour les consulter, des réponses hasardées qu'ils garantissent aussi sûres que des oracles. Ils ont coutume de répandre de l'eau-de-vie sur les cendres des morts; persuadés que par ces libations ils se les rendent favorables. Le premier jour de l'an, ils ont soin de tracer sur les portes des maisons des figures d'une forme triangulaire, dont ils vantent beaucoup la grande

vertu, et qu'ils disent être capables d'écarter les génies malfaisans. Toutes les misères et les détails ridicules de l'art divinatoire attirent l'attention de ces Lettrés. Ils observent scrupuleusement la manière dont marchent les poules, et celle dont un homme éternue. S'ils rencontrent dans leur chemin un homme difforme et contrefait, ou bien une femme laide, ils sont effrayés de cette rencontre, comme du présage le plus sinistre.

7. « On avoit, dit le P. Bouchet, si subtilement et si secrètement volé des bijoux précieux au général d'armée de Maduré, que celui qui en étoit coupable sembloit être hors d'atteinte de tout soupçon : aussi, quelque recherche qu'on fît du voleur, on ne put jamais en avoir la moindre connoissance. On consulta à Tichérapali un jeune homme qui étoit un des plus fameux devins du pays..... Il dépeignit si bien l'auteur du vol, qu'on n'eut pas de peine à le reconnoître. Le malheureux, qu'on n'avoit pas même soupçonné, tant on étoit éloigné de jeter les yeux sur lui, ne put tenir contre l'oracle. Il avoua son crime, et protesta qu'il n'y avoit rien de naturel dans la manière dont son vol avoit été découvert. »

DIVORCE : cérémonie qui dissout l'union conjugale, et donne la liberté au mari et à la femme de se remarier. 1. Moyse permit aux Juifs le divorce, qui étoit en usage chez presque tous les autres peuples. Les lois romaines accordèrent aussi aux maris le pouvoir de se séparer de leurs femmes pour de justes raisons, sans cependant que la femme eût de son côté le même privilége. Mais, dans les beaux jours de la république romaine, il ne se trouva aucun citoyen qui usât de ce droit, et ce ne fut que cinq cent vingt ans après la fondation de Rome, qu'un certain Cornélius Ruga s'avisa le premier de renvoyer sa femme, parce qu'elle étoit stérile. La formule du divorce

usitée chez les Romains, consistoit dans ces paroles : *Res tuas tibi habeto :* « Soyez désormais la maîtresse » de tout ce qui vous appartient. »

2. Le divorce est blâmé dans l'Ecriture. Jésus-Christ y enseigne clairement que le mariage doit être indissoluble; et que, si Moyse permit le divorce aux Juifs, ce ne fut qu'eu égard à la dureté de leurs cœurs. Ce n'étoit pas l'institution primitive. En conséquence, il défend aux Chrétiens de se séparer d'avec leurs femmes. Il excepte cependant le cas d'adultère; et, dans ce cas, la séparation de corps est permise. Mais il n'est pas permis pour cela aux parties de contracter d'autres mariages, le mariage étant indissoluble de sa nature. Il y a eu des empereurs chrétiens qui ont confirmé par des lois cet abus dans l'Eglise grecque; et, lorsque la réunion des Grecs et des Latins fut traitée avec tant de chaleur dans le concile de Florence, ce point ne fut point discuté en forme; mais le pape Eugène IV en fit de vifs reproches aux Grecs, dans des conférences particulières.

Nous apprenons de S. Justin que, sous l'empire de Marc-Aurèle, il y eut une femme chrétienne qui se sépara publiquement d'avec son mari; ce qui pourroit faire croire que le divorce a été pratiqué chez les premiers Chrétiens. Mais aujourd'hui il n'est plus en usage dans toute l'Eglise latine, quant à ce qui regarde la liberté de se remarier; car le divorce, considéré comme la simple séparation du mari et de la femme, a lieu en plusieurs cas. Quant à la femme dont il est mention sous l'empire de Marc-Aurèle, il n'étoit question que de la simple séparation de corps.

3. Les Juifs modernes ont conservé le privilége qu'avoient leurs ancêtres de pouvoir répudier leurs femmes quand ils en étoient dégoûtés; car la loi du divorce n'exige pas qu'on ait des raisons graves pour quitter une femme. Ne pas plaire est pour elle un

crime assez grand, et qui mérite qu'on lui donne son congé. « Si un homme a pris une femme, et qu'elle » ne trouve pas grâce devant ses yeux, à cause de » quelque difformité, il la répudiera, etc. » C'est ce qu'on lit au commencement du XXIV chapitre du Deutéronome. Il y a de certaines fautes délicates pour lesquelles un Juif est obligé de répudier sa femme, quand même il ne le voudroit pas. Les rabbins veillent sur l'honneur des maris, et ne leur permettent pas d'être commodes. Cependant, pour empêcher l'abus que pourroient faire d'un pareil privilége des maris capricieux et volages, ces mêmes rabbins ont chargé la cérémonie du divorce de tant de formalités longues et ennuyeuses, qu'il arrive souvent que, pendant l'intervalle, les parties font la paix et se réconcilient. *Voyez* Ghett.

La cérémonie du divorce, chez les Juifs allemands, est assez différente de celle que pratiquent les autres Juifs : nous la décrirons d'après Buxtorf. « Trois rabbins, un écrivain et deux témoins s'assemblent à la porte de la synagogue avec le mari et la femme. Un des rabbins fait l'office de président : à sa droite est le plus âgé des témoins ; l'autre est à sa gauche : vis-à-vis de lui sont placés l'écrivain, le mari et la femme. Le président, après avoir fait plusieurs questions au mari pour sonder ses intentions, le trouvant obstiné dans son dessein, lit avec les deux témoins la lettre de divorce. Il interroge ensuite l'écrivain pour savoir si, en écrivant cette lettre, il n'a omis aucune des formalités prescrites. Il fait ensuite plusieurs questions aux témoins, concernant la signature qu'ils ont apposée à la lettre ; puis il demande à la femme si elle accepte le divorce. Sur sa réponse affirmative, il lui fait ouvrir les mains de manière que les paumes se trouvent jointes vers le poignet. Il l'oblige même d'ôter les bagues de ses doigts, si elle en a. Après quoi le rab-

bin plie la lettre de divorce, la donne au mari, et lui suggère le compliment qu'il doit faire à sa femme, en la lui présentant; compliment d'une espèce nouvelle, qui est ordinairement conçu en fort peu de termes simples et énergiques. Le mari répète ce compliment, et donne la lettre de divorce à sa femme, qui ne l'a pas plutôt reçue, qu'elle ferme la main, et cache la lettre dans sa poche ou sous ses habits. L'instant d'après, le rabbin se fait encore donner la lettre, et renouvelle ses interrogations, pour donner le temps au mari de se repentir de la démarche qu'il fait; mais il arrive rarement qu'un mari recule après s'être avancé si loin. Le rabbin, voyant que le mari persiste, prononce la sentence irrévocable du divorce, coupe la lettre en forme de croix, ou quelquefois la garde sans la couper. Il finit par recommander à la femme de ne point prendre d'autre époux qu'après trois mois accomplis. Pendant cette cérémonie, la femme a le visage couvert d'un voile, jusqu'à ce que le rabbin président lui adresse la parole.

4. Le divorce est aussi en usage, en certains cas, chez les Protestans. C'est le consistoire qui juge de la validité des raisons qui portent un mari à en venir à cette extrémité.

5. Le divorce est fort rare à la Chine, surtout parmi les gens de qualité. Il n'y a guère que les gens du commun qui répudient leurs femmes. Les lois permettent de le faire dans plusieurs occasions. L'adultère, ou quelqu'autre faute grave commise par la femme, la stérilité, une maladie contagieuse, et même une certaine antipathie qui rend les humeurs des époux incompatibles, sont des raisons valables pour qu'un mari se sépare de sa femme.

6. Le divorce est permis à Siam, mais il n'est guère en usage que parmi le peuple. On restitue la dot à la femme qu'on répudie; et, si on a eu d'elle des

enfans, on les partage. La manière de les partager est, en plusieurs cas, favorable à la mère. Si, dans la famille, il n'y a qu'un enfant, il lui appartient de droit. Dans un nombre quelconque, elle a tous les impairs; et si le nombre lui-même est impair, la mère a un enfant de plus. Après le divorce, il est permis au père et à la mère de vendre les enfans qui leur sont échus en partage. Quoique les lois siamoises tolèrent le divorce, on le regarde cependant comme une chose très-funeste, et « comme la perte des enfans, qui d'ordinaire sont fort maltraités dans les seconds mariages. » C'est ainsi que s'exprime La Loubère.

7. Dans le royaume de Tonquin, le mari peut se débarrasser de sa femme lorqu'il en est dégoûté; mais, par une loi assez injuste, la femme ne peut que très-difficilement se soustraire au joug d'un mari fâcheux et incommode. Voici en quoi consiste la cérémonie du divorce chez ces peuples. Le mari brise les petits bâtons dont sa femme et lui se servent pour manger, comme de fourchettes, à l'exemple des Chinois; il en renferme les morceaux dans deux petits sacs; il en donne un à sa femme, et réserve l'autre pour lui : en outre, le mari donne à sa femme un billet signé de sa main, par lequel il déclare qu'il lui laisse l'entière et libre disposition d'elle-même. Mais ce qui rend les divorces plus rares au Tonquin qu'en bien d'autres pays, c'est que le mari est obligé de rendre à la femme qu'il répudie tout ce qu'elle a apporté dans le ménage, et de lui laisser tous les présens qu'il lui a faits. La loi lui ordonne aussi de garder tous les enfans qu'il a eus d'elle.

8. Les Japonais peuvent répudier leurs femmes pour les fautes les plus légères, et même sans aucun sujet : le dégoût et le caprice leur tiennent lieu de raisons.

9. Dans les îles Molucques, lorsqu'une femme veut se séparer d'avec son époux, elle commence par lui

restituer tous les présens qu'elle en a reçus; puis elle lui répand de l'eau sur les pieds: après cette cérémonie, elle est libre de tout engagement.

10. Dans les Indes, c'est le chef des Bramines qui fait la cérémonie du divorce. Il marque la femme sur l'épaule droite avec un fer chaud : c'est un témoignage de la liberté que lui accorde son mari de se remarier.

11. Les Mexicains avoient souvent recours à ce moyen violent, mais efficace, de rétablir la paix dans un ménage; et l'aisance avec laquelle on faisoit chez eux le divorce contribuoit à le rendre plus fréquent. « Il suffisoit, dit l'auteur de l'*Histoire de la Conquête du Mexique*, que le consentement fût réciproque; et ce procès n'alloit point jusqu'aux juges. Ceux qui en connoissoient le décidoient sur-le-champ : la femme retenoit les filles, et le mari les garçons. Mais, du moment que le mariage étoit ainsi rompu, il étoit défendu, sous peine de la vie, de se réunir; et le péril de la rechute étoit l'unique remède que les lois eussent imaginé contre le divorce, où l'inconstance naturelle de ces peuples les portoit aisément. »

12. La cérémonie du divorce chez les Sauvages du Canada consiste à brûler les morceaux de la baguette dont on s'est servi pour la cérémonie nuptiale. S'il y a des enfans, l'homme et la femme les partagent entr'eux. »

13. « Chez les habitans de la Virginie, dit l'auteur de l'Histoire de cette contrée, il est permis au mari et à la femme de se quitter, s'ils ne vivent pas de bonne intelligence, mais cependant le divorce y est en mauvaise odeur; et les personnes mariées poussent rarement leurs démêlés jusqu'à la séparation. Si cependant on en vient à cette extrémité, alors chacun des époux emmène avec lui les enfans auxquels il est le plus attaché. Si les parties intéressées ne sont pas

d'accord sur cet article, on sépare les enfans en nombre égal; et l'homme choisit le premier. »

DOCITES : hérétiques qui disoient que Jésus-Christ n'avoit pris qu'un corps fantastique et apparent. Jules Cassien, leur chef, donna le premier naissance à cette hérésie. C'étoit un grand apologiste de la continence; et, dans ses explications sur la Genèse, il disoit que le fruit défendu étoit le mariage, et les habits de peaux, la chair humaine. Il avoit été disciple de Tatien, et fut de la secte des Encratites. *Voyez* Encratites.

DOCTEUR de l'Eglise. On donne ce titre à ceux dont la doctrine est autorisée et suivie dans l'Eglise, depuis plusieurs siècles. Tous les Pères de l'Eglise sont aussi docteurs; mais tous les docteurs de l'Eglise ne sont pas saints Pères; car, 1.° ils ne sont pas tous saints. Tertullien, un des plus grands docteurs de l'Eglise, n'est point regardé comme saint. 2.° L'Eglise ne reconnoît pour ses Pères, que ceux qui ont été élevés au sacerdoce : or S. Prosper, qui tient un rang parmi les docteurs de l'Eglise, étoit laïque.

Docteur en Théologie. C'est un ecclésiastique qui, après avoir fait ses études et subi les examens nécessaires, a reçu le bonnet de docteur dans une faculté de théologie. A Paris, avant que de pouvoir être promu au doctorat, il faut avoir fait deux années de philosophie, trois de théologie, deux ou trois d'intervalle, suivant que la licence, qui dure deux ans, commence ou non, et deux de licence. Le jour qu'un licencié doit être reçu docteur, il se rend à la salle de l'archevêque, accompagné de son grand-maître d'étude, et revêtu de la fourrure. Les massiers de l'université marchent devant lui. Il s'assied dans un fauteuil : à ses côtés sont le chancelier et le grand-maître d'étude. Le chancelier ouvre la séance par un dicours auquel le récipiendaire répond : après quoi

il

il prête les sermens ordinaires; et, se mettant à genoux, reçoit le bonnet de docteur des mains du chancelier; puis il se remet en sa place. La cérémonie finit par une thèse que l'on nomme *aulique*, et à laquelle le nouveau docteur préside: ensuite il fait serment, (jadis sur l'autel des martyrs à Notre-Dame), qu'il défendra la foi jusqu'à l'effusion de son sang. La première fois que la faculté s'assemble, il renouvelle ses sermens, et se fait inscrire au nombre des docteurs: cependant il ne jouit de toutes les prérogatives du doctorat que six ans après, lorsqu'il a soutenu une thèse appelée *resumpte*.

Les écoles ont donné à certains docteurs célèbres des épithètes qui servent à distinguer leur genre de doctrine. Alexandre de Hales est appelé le *docteur irréfragable;* S. Thomas, le *docteur angélique;* S. Bonaventure, le *docteur séraphique;* Jean Duns ou Scot, le *docteur subtil;* Raimond Lulle, le *docteur illuminé;* Roger Bâcon, le *docteur admirable;* Guillaume Ockam, le *docteur singulier;* Jean Gerson, le *docteur très-chrétien;* Denis le Chartreux, le *docteur extatique*.

Docteur est aussi le titre d'une dignité ou office dans l'Eglise grecque. On donne le nom de *docteur de l'Evangile* au prêtre qui est chargé d'interpréter les Evangiles. Celui qui explique les Epîtres de S. Paul est appelé *docteur de l'Apôtre*.

DOCTRINE CHRÉTIENNE: congrégation de prêtres séculiers, établie par le B. César de Bus, natif de Cavaillon dans le comtat Venaissin, et approuvée par le pape Clément VIII, en 1597. La principale fonction des prêtres de cette congrégation est d'instruire les enfans et le peuple des principes de la religion. Paul V, pour satisfaire au désir qu'ils avoient d'embrasser l'état régulier, réunit leur congrégation avec celle des Somasques, qui étoit régu-

lière; mais cette réunion fit éclore plusieurs disputes assez vives entre les deux congrégations, qui auroient occasionné la ruine de celle de la doctrine chrétienne, si le pape Innocent X ne les eût terminées, en rétablissant les doctrinaires dans leur premier état. L'habit de ces prêtres n'est pas différent de celui que portoient les ecclésiastiques lors de l'établissement de leur congrégation. Ils ont eu dans le royaume trois provinces, Paris, Toulouse et Avignon, où l'on comptoit cinquante maisons. Leur général résidoit à Paris, dans la maison qui portoit le nom de *S. Charles*. *Voy.* au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

Il y a une confraternité instituée sous le nom de *Doctrine Chrétienne*, en Italie, en 1560, par un gentilhomme Milanais, nommé *Marc Cusani*. Le but de cet établissement est l'instruction des fidèles, comme le porte son nom. Cette confraternité a fait éclore une congrégation du même nom, dont Marc Cusani, qui s'étoit fait prêtre, fut aussi le fondateur. Ces deux sociétés, après avoir été quelque temps unies ensemble, se séparèrent en 1596, et commencèrent à former deux corps différens. Le pape Paul V a accordé à la confraternité de la Doctrine Chrétienne le privilége de pouvoir rendre la liberté et la vie à deux criminels, tous les ans.

DODONE : forêt célèbre dans l'antiquité, par les oracles que Jupiter étoit supposé y rendre. On raconte diversement l'origine du fameux oracle de Dodone. Les uns disent que ce fut une colombe qui, s'arrêtant d'elle-même dans cette forêt, avertit les habitans du voisinage que ce lieu avoit quelque chose de divin, et que Jupiter l'avoit choisi pour y rendre ses oracles. Le sentiment le plus probable, c'est qu'une prêtresse de Thèbes en Egypte, ayant été enlevée par des Phéniciens et vendue à des Grecs, imagina

ce stratagême pour s'attirer de la considération et rendre sa situation plus agréable. Elle fixa son séjour dans la forêt de Dodone, et y éleva un autel en l'honneur de Jupiter, auprès d'un ruisseau. Elle fit accroire aux peuples voisins que le dieu faisoit connoître sa volonté par le murmure de ce ruisseau, et qu'elle avoit le secret de l'interpréter. Sa qualité de prêtresse de Jupiter, et plus encore la crédulité superstitieuse des peuples, accréditèrent sa fourberie, et l'on vint en foule consulter le murmure du ruisseau. Dans la suite, la prêtresse ou celle qui lui avoit succédé, s'avisa de suspendre à un chêne une statue de Jupiter, toute d'airain, et armée d'un fouet de même métal, et d'attacher tout autour aux branches voisines plusieurs vases d'airain. Lorsque le vent venoit à agiter la statue, le fouet qu'elle tenoit en main frappoit les autres vases, qui, s'entrechoquant mutuellement, rendoient différens sons qui étoient autant d'oracles, et que la prêtresse se chargeoit d'expliquer. C'est ce carillon qui a donné lieu au proverbe usité chez les anciens, qui disoient d'un babillard, que « c'étoit l'airain de Dodone. » Quelquefois des prêtres cachés dans les troncs des chênes de la forêt, répondoient à ceux qui venoient consulter l'oracle; ce qui donna lieu d'attribuer aux chênes de Dodone une vertu prophétique.

DOGME : point de religion que tous les fidèles doivent croire.

DOLICHENIUS. On a trouvé à Marseille une statue de marbre, haute de onze ou douze pieds, qui représentoit un guerrier le casque en tête, couvert de la cuirasse, et armé d'une épée. Il étoit debout sur la croupe d'un taureau, et sous le taureau étoit un aigle. Au bas de la statue on lisoit cette inscription : *Deo Dolichenio Oct. Paternus ex jussu ejus Pro Salute sua et suorum.*

C'est-à-dire : « Octavius Paternus a consacré ce » monument au dieu Dolichenius, par son ordre, » pour sa conservation et pour celle de sa famille. » Les savans n'ont pas été d'accord sur ce qui regarde ce dieu Dolichenius. Les uns ont prétendu que l'aigle et le taureau désignoient Jupiter, d'autres ont soutenu que c'étoit Apollon. Le mot *Dolichenius* est grec, et signifie ou un *hippodrome*, ou *les tours qu'il falloit faire en parcourant l'hippodrome.*

DOMINICAINS : religieux institués par S. Dominique de Gusman, abbé espagnol, chanoine et archidiacre d'Osma. Ce saint étant occupé en Languedoc à combattre l'hérésie des Albigeois, conçut, en 1215, le projet de fonder une société qui eût pour but principal de s'opposer aux hérésies, et d'entretenir par les prédications et les instructions la pureté de la foi. Il communiqua ce dessein à quelques personnes zélées, de sa connoissance, qui l'approuvèrent, et devinrent ses premiers disciples. Le pape Honorius III approuva cet établissement, et lui accorda les priviléges des ordres réguliers. Les Dominicains furent appelés *Frères Prêcheurs,* parce qu'en effet leur principale fonction étoit de prêcher. Ils se sont, par la suite des temps, prodigieusement multipliés; et ils ont des maisons dans toutes les parties du monde : c'est aujourd'hui un des ordres les plus considérables de la chrétienté. Il a donné à l'Eglise plusieurs papes, et un grand nombre de cardinaux et de prélats. Il est en possession de plusieurs charges importantes à la cour de Rome, entr'autres de celle de maître du sacré palais, qui est toujours exercée par un dominicain. Dans plusieurs pays, le tribunal de l'Inquisition a été confié aux religieux de cet ordre. *Voyez*, au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

Dominicaines. On appelle ainsi des religieuses de

l'ordre de S. Dominique, qui ont le même habit et les mêmes constitutions que les Dominicains. Dans quelques endroits, on leur donne le nom de *Précheresses.*

DOMINICALE. On appeloit ainsi, dans la primitive Eglise, le voile dont les femmes se couvroient la tête pour s'approcher avec plus de décence de la sainte table, parce qu'elles ne le prenoient ordinairement que le dimanche.

Dans les premiers siècles du christianisme, on donnoit ce nom aux leçons de l'Ecriture, qu'on lisoit tous les dimanches. De là est venu l'usage d'appeler *dominicales* un recueil de sermons sur les évangiles de tous les dimanches de l'année.

Lettre Dominicale : c'est la lettre qui sert à marquer, dans les almanachs, les dimanches de l'année. Il y a sept lettres dominicales; ce sont les premières de l'alphabet : elles se suivent par ordre contraire et rétrograde; c'est-à-dire que, si A est la lettre dominicale d'une année, la lettre G, qui est la dernière, sera la lettre dominicale de l'année suivante, ensuite F, et ainsi toujours en remontant, jusqu'à ce qu'on en revienne à la lettre A.

DONATISTES : hérétiques du quatrième siècle. L'Eglise n'a guère eu d'ennemis qui lui aient fait tant de mal que cette secte sacrilége. Ils pilloient les églises, renversoient les autels, fouloient aux pieds les vases sacrés, donnoient même aux chiens la sainte Eucharistie, forçoient les vierges à renouveler leurs vœux, les Catholiques à se faire rebaptiser, les prêtres et les évêques à se faire ordonner de nouveau. Ils soutenoient qu'aucun autre parti que le leur n'avoit le droit d'administrer les sacremens; qu'en lui seul résidoit la vraie Eglise de Jésus-Christ, qui, disoient-ils, étoit périe dans les autres parties du monde. Les Donatistes n'avoient pas commencé par l'hérésie : ils n'é-

toient d'abord que schismatiques. La vengeance d'une femme avoit causé ce schisme. Emilie (c'est ainsi qu'elle se nommoit) en vouloit à Cécilien, archidiacre de Carthage, pour quelques reproches qu'il lui avoit faits. Il venoit d'être élevé à l'épiscopat de cette même ville : sa haine n'en fit qu'augmenter. Elle étoit de qualité, et avoit un puissant crédit. Elle mit tout en œuvre pour le faire déposer, et elle y réussit. Sa brigue étoit nombreuse. L'ordination de Cécilien fut annullée; et on donna sa place à Majorius, auquel succéda un nommé *Donat*, qui donna à ses partisans le nom de *Donatistes*. On n'épargna rien, dans la suite, pour les faire rentrer dans le devoir. On leur proposa des conférences; et ils y furent confondus. Plusieurs conciles les condamnèrent; et ils s'en mirent peu en peine. On eut besoin de toute l'autorité des empereurs pour réprimer leurs excès.

DONOU : fête que l'on célèbre dans le royaume de Pégu. Le Roi se rend dans un palais hors de la ville, situé sur le bord de la rivière. Les courtisans, montés deux à deux sur une des barques, disputent à l'envi à qui abordera le premier à ce palais. Le Roi, qui est le juge de ces jeux, donne pour prix une statue d'or à ceux qui ont devancé les autres : ceux qui sont venus immédiatement après ont une statue d'argent. Les derniers sont exposés à la risée de toute la Cour, et on les fait revêtir d'un habit de veuve. Cette fête dure pendant un mois entier.

DORIS : nymphe marine, selon les poètes, fille de l'Océan et de Thétis, épouse de Nérée, et mère de cinquante nymphes appelées *Néréïdes*.

DOSITHÉENS : hérétiques ainsi appelés, parce qu'ils avoient pour chef un magicien de Samarie, nommé *Dosithée*, que l'on regarde comme le premier des hérésiarques. Ce Dosithée, après avoir fait une étude profonde de tous les secrets de la magie, con-

çut le dessein, à la faveur des prestiges de son art, de se faire passer pour le Messie, que les Samaritains attendoient comme les autres Juifs. Il annonça donc qu'il étoit le Messie prédit par les prophètes; et les prétendus prodiges qu'il opéra lui gagnèrent un grand nombre de partisans. Mais, comme les caractères que les prophètes attribuoient au Messie ne convenoient nullement à Dosithée, cet habile fourbe s'appliqua à détruire l'autorité des prophètes, et soutint qu'ils n'avoient pas été inspirés de Dieu. Parmi ses disciples, qui étoient au nombre de trente, il avoit une femme qu'il appeloit *la Lune*. Il se distinguoit par de grandes austérités et par de longs jeûnes. Il recommandoit particulièrement la chasteté, et enseignoit la nécessité de la circoncision. Lorsqu'il sentit que sa mort approchoit, il se retira dans une caverne, et s'y laissa périr, afin de faire accroire aux hommes qu'il étoit monté au ciel. Les Dosithéens gardoient exactement la virginité, et avoient un profond mépris pour tous ceux qui n'étoient pas de leur secte. Entre les pratiques qui leur étoient particulières, la plus remarquable consistoit à se tenir, pendant l'espace de vingt-quatre heures, dans la même posture où ils étoient lorsque le sabbat commençoit. C'étoit pousser jusqu'à une étrange extrémité le précepte du repos du sabbat. Le plus célèbre des disciples de Dosithée est ce Simon le Magicien, qui devint dans la suite chef d'un parti considérable. La secte des Dosithéens subsista dans l'Egypte jusqu'au sixième siècle.

DOXOLOGIE. Les Grecs donnent ce nom au cantique des anges *Gloria in excelsis*, parce qu'il commence par le mot δόξα, qui signifie *gloire*. Ils appellent ce cantique *la grande doxologie*, pour le distinguer du verset *Gloria Patri*, qui commence aussi par le mot δόξα, et qu'ils nomment *la petite doxologie*.

DOYEN. On donnoit autrefois ce titre, dans les anciens monastères, à un supérieur établi sous l'abbé, pour avoir soin de dix moines, à l'imitation des Romains, qui appeloient *doyen* un officier qui avoit dix soldats sous ses ordres.

Le doyen est aujourd'hui le premier dignitaire dans la plupart des églises cathédrales et collégiales. C'est lui qui est à la tête du chapitre. Il officie aux fêtes solennelles, en l'absence de l'évêque.

Doyen rural : prêtre qui a droit de visite sur les curés de campagne dans l'étendue d'un doyenné. Il veille sur la conduite et sur les mœurs des curés, et avertit l'évêque des désordres qu'il remarque. Dans un cas de nécessité, il peut donner à un prêtre le pouvoir de confesser pendant quinze jours. Il indique et tient des conférences ecclésiastiques : en un mot, il a l'inspection du spirituel et même du temporel des églises qui sont dans son doyenné.

DRAGON. Il y avoit à Babylone un fameux dragon qui étoit l'objet de la vénération du peuple. Le roi dit à Daniel, son favori, adorateur du vrai Dieu : « Tu ne peux pas dire que ce dragon n'est » pas un dieu vivant; adore-le donc. — J'adore le » Seigneur mon Dieu, répondit Daniel, parce qu'il » est le Dieu vivant; mais ce dragon n'est pas le » Dieu vivant, et je vous le ferai voir, si vous me » le permettez; et, sans le secours d'aucune épée » ni bâton, je me flatte de faire mourir ce prétendu » Dieu. » Le Roi lui permit d'en faire l'épreuve. Alors Daniel prit de la poix, de la graisse et des cheveux qu'il mêla ensemble, et qu'il fit cuire. Il en composa une espèce de pâte qu'il donna à manger au dragon. L'animal ne l'eut pas plutôt avalée qu'il creva en présence de tout le peuple; « Voilà, lui » dit Daniel, celui que vous adoriez! »

Les Chinois rendent une espèce de culte aux dra-

gons. On voit sur leurs habits, sur leurs livres, sur leur linge et dans leurs tableaux, des représentations de cet animal, qui passe avec raison pour fabuleux. Ils le regardent comme l'auteur et le principe de leur bonheur. Ils s'imaginent qu'il dispose des saisons, et fait à son gré tomber la pluie et gronder le tonnerre. Ils sont persuadés que tous les biens de la terre ont été confiés à sa garde, et qu'il fait son séjour ordinaire sous les montagnes.

DRIADES. *Voyez* Dryades.

DRUGAH-POUJAH : nom de la grande fête générale chez les Gentous, à laquelle ils invitent pour l'ordinaire tous les Européens. Elle tombe le septième jour de la lune de septembre, et dure le huit et le neuf. Le maître de la fête les régale des fruits et des fleurs de la saison, et le soir, pendant tout le temps qu'elle dure, de musique et de danses. La déesse Drugah est la première en rang et en dignité, et la plus active de toutes les divinités fabuleuses de l'Augtorrah-Bhade. On la dit femme de Sieb le destructeur, le troisième des trois premiers êtres créés; elle est aussi souvent appelée Bowanni (persévérance), que Drugah (vertu), et souvent Bowanni-Drugah; et voici la raison qu'on donne de sa venue sur terre. Dieu ayant établi Endéer (la bonté) et ses descendans pour rajahs universels du monde, Moisasour (le mal) s'y opposa, forma un puissant parti, et déclara la guerre à Endéer et ses descendans, lesquels furent obligés de s'enfuir et d'abandonner le gouvernement du monde à Moisasour, ce qui occasionna quantité de ravages, de meurtres et de désordres. Endéer et le petit nombre de partisans qui lui étoient restés attachés se retirèrent dans un petit coin du monde, d'où, par compassion pour le genre humain, ils prièrent avec piété et humilité les trois premiers êtres de supplier l'Eternel

de remédier aux désordres que l'usurpation de Moisasour avoit occasionnés. Les trois êtres intercédèrent, et obtinrent que Bowanni-Drugah descendroit sur la terre pour détruire Moisasour et ses adhérens, suivant la première intention de l'Eternel. Telle est l'origine de la fête de Drugah-Poujah, durant laquelle on prie l'Etre suprême, par son intercession, de hâter le période si long-temps désiré. Cette allégorie est claire, et n'a pas besoin d'autre explication que celle que nous avons donnée de quelques termes ci-dessus.

DRUIDES : prêtres et philosophes des Gaulois. On croit que leur nom est dérivé du mot celtique *derw*, qui signifie *chêne*, parce que la vénération pour les chênes étoit un des points essentiels de la religion des Gaulois. Les Druides sont aussi anciens que les Brachmanes, les Mages, les Chaldéens, et les autres philosophes fameux de l'antiquité. Comme eux, ils ne tenoient leur doctrine que des premiers descendans de Noé. Le peu de commerce qu'ils ont toujours eu avec le reste du monde ne permet pas de penser qu'ils aient rien appris des philosophes des autres nations. Ils étoient dans les Gaules les arbitres souverains de tout ce qui concerne la religion, et formoient un corps nombreux et puissant. Leur chef, appelé le *grand-Druide* faisoit sa résidence en Bretagne; et c'étoit dans cette province que le commun des Druides alloit apprendre les mystères les plus cachés de la religion. Leur puissance s'étendoit aussi sur les affaires civiles. Ils choisissoient les magistrats annuels de chaque ville. On ne pouvoit convoquer aucun conseil sans leur avis et leur permission : en un mot, ils étoient les seuls maîtres dans les Gaules. Le grand-Druide étoit élu à la pluralité des voix. S'il survenoit entre eux quelque dispute au sujet de cette élection, ils la terminoient par les armes. Ce procédé,

d'ailleurs peu philosophique, convenoit aux prêtres d'une nation aussi guerrière que les Gaulois. Les Druides étoient distingués par de grands priviléges. Ils n'étoient point obligés d'aller à la guerre, et ne payoient aucun tribut. Leur principe fondamental étoit de ne jamais rien écrire. Toute leur science consistoit en certaines pièces de poésies, qu'ils apprenoient par cœur, et dans lesquelles étoient contenus tous les mystères de leur secte, qui, par cette raison, nous sont peu connus. Ils menoient dans les bois une vie solitaire, et observoient constamment le célibat. Leur principal dogme étoit l'immortalité de l'ame; et pour l'inculquer plus vivement dans l'esprit du peuple, ils avoient recours à certaines pratiques ridicules, mais capables de faire impression sur la multitude. Par exemple, ils prêtoient et empruntoient de l'argent, à condition de le rendre dans l'autre vie. Ils écrivoient des lettres aux morts, et les déposoient dans leur tombeau ou sur leur bûcher. Ils s'appliquoient beaucoup à la géographie et à l'astronomie. Ils se piquoient de connoître la grosseur et la figure de la terre, les mouvemens des planètes et leurs influences. Ils se servoient de ces prétendues connoissances pour prédire l'avenir. Ils s'attachoient particulièrement à rechercher les propriétés et l'usage des simples, et mêloient à cette étude plusieurs superstitions. Pline rapporte qu'avant de cueillir une plante ils examinoient la situation des planètes. Celui qui la cueilloit devoit être habillé de blanc, avoir les pieds lavés et déchaussés. Il étoit aussi réglé de quelle main il devoit cueillir la plante. Suivant le même auteur, les Druides attribuoient des vertus admirables à un certain œuf qu'eux seuls connoissoient, qui étoit formé de la bave et de l'écume d'un grand nombre de serpens entortillés ensemble. Au sifflement des serpens, l'œuf s'élevoit en l'air. Il falloit aussi ne pas le laisser toucher à la terre.

La cérémonie de recevoir cet œuf est représentée sur les monumens celtiques de la cathédrale de Paris. On a trouvé en Italie un autre monument qui représente deux serpens dressés sur leurs queues. L'un tient l'œuf dans sa gueule, tandis que l'autre le parcourt et le façonne avec sa bave. Celui qui avoit reçu l'œuf devoit promptement monter à cheval et prendre la fuite, parce que les serpens couroient tous après lui. Pour essayer si l'œuf avoit les qualités nécessaires, on l'entouroit d'un cercle d'or, et on le jetoit dans l'eau : s'il surnageoit, c'étoit un signe qu'il étoit bon. L'histoire rapporte que l'empereur Claude fit mourir un chevalier romain du Dauphiné, parce qu'il portoit un de ces œufs dans son sein, dans l'espérance de gagner son procès par ce moyen. Une autre opinion des Druides étoit que le monde devoit être un jour détruit par le feu et par l'eau. Le caractère de ces philosophes étoit dur, sauvage et cruel. Les affreux sacrifices dont ils étoient les ministres contribuoient à étouffer dans leur cœur tout sentiment d'humanité. Abusant de l'autorité que leur donnoit la religion, ils faisoient gémir les peuples sous un joug tyrannique. C'est pourquoi les Gaulois, ayant été subjugués par les Romains, consentirent aisément à embrasser la religion de leurs vainqueurs, pour se délivrer de la domination cruelle des Druides. Les Druides, de leur côté, firent tous leurs efforts pour empêcher cette innovation qui devoit détruire leur crédit; mais ils ne purent y réussir. Ils furent obligés de céder au désir général du peuple et à l'autorité des Romains. Ce fut alors qu'ils changèrent leur nom de *Druides*, qui étoit devenu odieux, en celui de *Senani*, qui signifioit proprement *un homme sage et vénérable*. Leur ordre subsista encore longtemps depuis le changement arrivé dans la religion des Gaulois; mais il ne fut ni si nombreux ni si puis-

sant. Ils continuèrent cependant l'usage de leurs sanglans sacrifices, malgré les sévères édits des empereurs qui les défendoient; et même, long-temps après l'établissement de la religion dans les Gaules, on y trouve des traces du culte barbare des Druides. Procope rapporte que Théodebert ayant pénétré en Italie, à la tête d'une nombreuse armée, et s'étant emparé du pont de Pavie, ses soldats offrirent en sacrifice les femmes et les enfans des Goths qu'ils avoient pris, et jetèrent leurs corps dans le fleuve, persuadés que cette inhumanité leur procureroit un heureux succès. « Car, dit l'historien cité, les Francs, quoique chrétiens, observent encore plusieurs de leurs superstitions anciennes. Ils immolent des victimes humaines, et emploient dans leurs augures des rites exécrables. »

Au rapport de Pline, lorsque Les cigognes s'assemblent pour délibérer quand il faut changer de climat, si quelque paresseuse arrive au conseil après les autres, elle est mise en pièces par le reste de l'assemblée. C'est ainsi qu'en usoient les Druides, les jours de leurs assemblées, ils faisoient mourir celui qui arrivoit le dernier, afin de rendre les autres plus diligens.

L'histoire a conservé le nom d'un de ces Druides fameux par sa cruauté : il s'appeloit *Hérophile*. Ce monstre enseignoit l'anatomie à ses disciples, et faisoit ses démonstrations, non sur des cadavres, comme c'est la coutume, mais sur des corps vivans; et l'on prétend qu'il en disséqua ainsi plus de sept cents.

Druidesses : femmes célèbres par le don de prophétie qu'on leur attribuoit, et qui étoient en grande vénération chez les Gaulois et chez les Germains. Une de ces femmes prédit autrefois l'empire à Dioclétien; et plusieurs empereurs romains ne dédaignèrent pas de les consulter. Elles influoient beaucoup dans les affaires civiles et religieuses de leur nation; et leur

autorité égaloit presque celle des Druides. On distinguoit dans les Gaules trois classes de Druidesses : celles qui composoient la première étoient obligées de garder une virginité perpétuelle : celles de la seconde, quoique mariées, demeuroient cependant toujours dans les temples qu'elles desservoient, et ne pouvoient aller voir leurs maris qu'une fois l'année : celles de la dernière classe étoient destinées à servir les autres. La principale fonction des Druidesses étoit de consulter les astres, de tirer des horoscopes, et de prédire l'avenir, le plus souvent par l'inspection des victimes humaines qu'elles égorgeoient. Strabon nous a conservé le détail de ces sanglantes cérémonies, telles qu'elles se pratiquoient chez les Cimbres qui étoient une branche des anciens Celtes. « Les Druidesses, dit-il, s'habilloient de blanc dans ces sortes d'occasions; elles étoient déchaussées et portoient une ceinture d'airain. Dès que les Cimbres avoient fait quelques prisonniers, ces femmes accouroient, l'épée à la main, jetoient les prisonniers par terre, et les traînoient jusqu'au bord d'une citerne, à côté de laquelle il y avoit une espèce de marche-pied sur lequel se tenoit la Druidesse qui devoit officier. A mesure qu'on amenoit devant elle un de ces infortunés, elle leur plongeoit un long couteau dans le sein, et observoit la manière dont leur sang couloit. Les autres Druidesses qui l'assistoient dans ses fonctions, ouvroient les cadavres, en examinoient les entrailles, et en tiroient des prédictions qui étoient communiquées à l'armée ou au conseil, et qui servoient à diriger les opérations les plus importantes. Les Druidesses de la dernière classe avoient coutume de faire des assemblées nocturnes sur les bords des étangs et des marais. Là, elles consultoient la lune, et pratiquoient un grand nombre de cérémonies superstitieuses, qui

leur attiroient le mépris du peuple, et les faisoient regarder comme des sorcières.

Les Druidesses étoient encore plus respectées chez les Germains que chez les Gaulois. Les premiers n'entreprenoient rien d'important sans avoir consulté ces prophétesses, qu'ils regardoient comme inspirées; et, quand ils auroient été certains de la victoire, ils n'auroient osé livrer bataille, si les Druidesses s'y étoient opposées. On a recherché quelle pouvoit être l'origine de cette grande vénération qu'on avoit pour cette sorte de femmes. On peut conjecturer que les Germains, étant presque toujours retenus loin de chez eux par des expéditions militaires, confioient à leurs femmes le soin des malades et des blessés; que ces femmes, dans le cours de leurs occupations paisibles, eurent occasion d'étudier les vertus des herbes et des plantes dont elles se servirent ensuite pour opérer des choses qui tenoient du prodige; qu'elles joignirent à ces connoissances des observations superstitieuses sur les astres, sur le vol des oiseaux, le cours des rivières; par le moyen desquelles plusieurs des plus habiles parvinrent à se faire passer pour inspirées, et firent quelques prédictions que le hasard confirma.

DRUSES : secte de prétendus Chrétiens qui habitent le mont Liban, dont la religion est un mélange confus de mahométisme, de judaïsme et de christianisme. Le baptême n'est point en usage parmi eux; mais plusieurs ont la circoncision. Ils pensent que l'homme sage ne doit point avoir de religion, mais se conformer à celle des gens avec qui il se trouve. Ils ont beaucoup de vénération pour les quatre évangélistes, et lisent leurs évangiles avec respect. Ils ne font jamais aucune prière, alléguant pour raison que Dieu connoît nos besoins mieux que nous-mêmes. Ils ont un livre intitulé : *De la Sapience*, et qu'ils nomment *Achmé*, qui contient leur loi et leur religion.

La confession est en usage parmi eux ; mais ils n'ont point de confesseurs établis. Les hommes se confessent les uns les autres, les femmes de même. Leur communion consiste à manger un morceau de pain trempé dans du vin cuit. Ils ont l'usure en horreur ; et, de peur que l'argent qu'ils reçoivent n'ait été manié par des usuriers, ils ont soin de le laver. Ils croient la métempsycose, et disent que les hommes vertueux reviennent sur la terre habiter un autre corps humain ; au lieu que les méchans passent dans celui d'un chien. Purchas leur attribue des crimes abominables. Il dit qu'ils ont des assemblées dans lesquelles les pères et les filles, les frères et les sœurs se souillent par un commerce incestueux.

DRYADES, du grec δρῦς, *chêne*. Les anciens Païens honoroient, sous ce nom, des nymphes champêtres qu'ils supposoient être renfermées sous l'écorce des chênes.

DSANDHEM : petite ceinture composée de trois cordons, dont chacun est de neuf fils de coton. C'est la marque distinctive des Bramines; ils la reçoivent ordinairement à l'âge de cinq ans. Les cérémonies que l'on observe en cette occasion peuvent être regardées comme leur initiation à l'état et à la profession de Bramine. Elles durent quatre jours : voici en quoi consiste la principale de ces cérémonies. Les Bramines allument le feu qu'ils appellent *homam*, et qu'ils regardent comme saint, avec un certain bois appelé *ravasiton*, qui est parmi eux en grande vénération. Au-dessus de ce feu, ils étendent leurs habits sur des pieux, et forment un petit toit sous lequel ils se rassemblent pour réciter quelques prières, pendant lesquelles ils jettent dans le feu du riz, du froment, du beurre, de l'encens et quelques autres drogues.

Les Bramines portent le dsandhem en bandoulière. Ils en changent tous les ans, et la précaution n'est pas

pas inutile; car, s'il arrive que leur dsandhem, étant usé, vienne à se rompre, ils ne peuvent point manger qu'ils ne s'en soient procuré un autre. Ils ne vont jamais sans cette ceinture, parce que, lorsqu'ils ne l'ont pas, ils ne sont point reconnus pour Bramines.

DSISOO : divinité japonaise qui préside aux grands chemins, et protège les voyageurs. On rencontre sur les chemins sa statue, couronnée de fleurs, et posée sur un piédestal haut d'environ six à sept pieds. Du côté opposé sont deux pierres creuses, un peu moins hautes : ce sont comme deux autels sur lesquels les voyageurs qui veulent obtenir la protection du dieu allument des lampes en son honneur. Auprès de la statue, il y a un bassin plein d'eau, pour que les dévots puissent se laver les mains avant de présenter leurs offrandes à la Divinité.

DUALISTES. On a donné ce nom à ceux qui prétendent qu'il faut reconnoître dans le monde deux principes, l'un auteur du bien, et l'autre auteur du mal.

DUEL (*le*), si sévèrement défendu par toutes les lois divines et humaines, étoit autrefois au nombre de ces épreuves auxquelles on donnoit le nom de *jugement de Dieu.* 1. Lorsque deux particuliers avoient ensemble quelque différend, et qu'on ne pouvoit décider par les voies ordinaires de la justice lequel des deux avoit raison, on leur accordoit le champ, c'est-à-dire qu'on leur permettoit de se battre en champ clos; et celui des deux qui étoit vaincu étoit censé avoir tort. Il en étoit de même lorsqu'une personne accusoit une autre de quelque crime, et qu'elle n'avoit pas de preuves suffisantes pour appuyer son accusation : on ordonnoit alors le combat entre l'accusateur et l'accusé. Si ce dernier succomboit, il étoit réputé coupable : ainsi la force, la bravoure et l'adresse tenoient alors lieu d'innocence et de bon droit

Quiconque étoit habile dans l'art de l'escrime pouvoit être impunément scélérat. Il y a sans doute lieu d'être surpris qu'une telle manière de procéder ait été approuvée par des prélats et des papes. Nicolas I appeloit le duel judiciaire, *un légitime et un conflit autorisé par les lois.* Le pape Eugène III, auquel on demandoit si l'on pouvoit en conscience permettre ces sortes de combats, répondit qu'il falloit suivre la coutume. Il y a plus : les ecclésiastiques et les moines autorisoient par leur exemple la pratique des duels. Pierre le Chantre, qui écrivoit vers 1180, dit « que quelques églises jugent et ordonnent le duel, et font combattre les champions dans la cour de l'évêque ou de l'archidiacre. » Sous le règne de Louis le Jeune, les religieux de S. Germain-des-Prés, dit M. de Saint-Foix, ayant demandé le duel pour prouver qu'Etienne de Marci avoit eu tort d'emprisonner un de leurs serfs, les deux champions combattirent longtemps avec un égal avantage; mais enfin, *à l'aide de Dieu*, dit l'historien, *le champion de l'abbaye emporta l'œil de son adversaire, et l'obligea de confesser qu'il étoit vaincu.* La superstition croyoit sanctifier ces combats, en y mêlant plusieurs cérémonies religieuses. L'auteur que nous venons de citer rapporte quelques articles des réglemens de Philippe le Bel sur les duels, où l'on voit ce mélange bizarre et sacrilége. Il y est dit : « Qu'au jour désigné, les deux combattans partiront de leurs maisons à cheval, la visière levée, et faisant porter devant eux glaive, hache, épée, et autres armes raisonnables, pour attaquer et se défendre; qu'ils marcheront doucement, faisant de pas en pas le signe de la croix, ou bien ayant à la main l'image du saint auquel ils ont le plus de confiance et de dévotion; qu'arrivés dans le champ clos, l'appelant, ayant la main sur le crucifix, jurera sur la foi du baptême, sur sa vie, son ame et

son honneur, qu'il croit avoir bonne et juste querelle; et que d'ailleurs il n'a sur lui, sur son cheval ni en ses armes, herbes, charmes, paroles, prières, conjurations, pactes ou incantations, dont il veuille se servir : l'appelé fera les mêmes sermens. »

« En Allemagne, dit le même auteur, on mettoit un cercueil au milieu du champ clos. L'accusateur et l'accusé se plaçoient, l'un à la tête, et l'autre au pied de ce cercueil, et y restoient quelques momens en silence avant que de commencer le combat. »

2. Sur la côte de Malabar, lorsque deux Naïres, ou nobles, ont ensemble quelque différend, chacun prend un certain nombre de ses vassaux, et leur donne pour armes de petits couteaux qui ne servent qu'à cet usage. Ces champions combattent les uns contre les autres en présence du Roi et de toute la Cour, jusqu'à ce que l'un d'eux perde la vie. Alors le maître du défunt est regardé comme vaincu, et la dispute est terminée.

DULIE. *Voy.* ce mot au Suppl., et l'art. Culte.

DUSIENS : démons impurs, qui, selon les Gaulois, tourmentoient les femmes et même en abusoient. Ces sortes de démons sont appelés plus communément Incubes. *Voyez ce mot.*

DYNDIMÈNE : surnom que les anciens Païens donnoient à la déesse Cybèle, parce qu'elle étoit spécialement honorée sur le mont Dyndime en Phrygie.

DYPTIQUES : registres dont on se servoit dans la primitive Eglise, et qui contenoient trois catalogues. Dans le premier, on inscrivoit les noms des martyrs et des confesseurs; dans le second, les noms des fidèles qui avoient rendu des services importans à l'Eglise, ou qui occupoient quelque charge considérable; comme le Pape, les évêques, l'Empereur, les princes, les magistrats : dans le troisième, on marquoit les

noms des fidèles qui mouroient dans la communion de l'Eglise. Ces dyptiques étoient lus publiquement par un diacre ou un sous-diacre pendant la messe. Quand on vouloit canoniser quelqu'un, on inséroit son nom dans le catalogue des saints, qui, selon l'usage de Rome, se récitoit pendant le canon de la messe : de là est venu le mot de *canonisation*.

EAQUE. *Voyez* ÆAQUE.

EAU. 1. L'eau est de tous les élémens celui que les Guèbres respectent le plus après le feu. Le Sadder, un de leurs livres sacrés, leur recommande de ne point employer d'eau à aucun usage pendant la nuit, ou, si c'est une nécessité indispensable, de s'en servir avec de grands ménagemens. Le même livre leur enjoint de ne jamais mettre sur le feu un pot entièrement plein d'eau, de peur que, lorsque l'eau viendra à bouillir, il n'en tombe une partie dans le feu. Pour éviter cet inconvénient, il ordonne qu'il y ait toujours au moins un tiers du pot qui reste vide.

2. Cet élément est l'unique objet du culte des habitans de Cibola, sur les côtes septentrionales de l'Amérique. François Vasquez rapporte que quelques-uns d'entr'eux lui dirent qu'ils adoroient l'eau à cause qu'elle fait croître les grains et les autres alimens; ce qui montre qu'elle est l'unique soutien de notre vie.

Eau bénite. 1. On appelle ainsi l'eau que l'on a coutume de bénir dans les églises catholiques, tous les dimanches avant la grand'messe, et, d'une manière plus solennelle, les dimanches de Pâque et de la Pentecôte. On donne aussi le nom d'*eau bénite* à la cérémonie même de la bénédiction de l'eau. *Voyez* BÉNÉDICTION. L'eau bénite a plusieurs propriétés, entr'autres celle d'écarter l'esprit malin. C'est pourquoi les fidèles ont la pieuse coutume de s'en servir au commencement de leurs prières, lorsqu'ils entrent dans l'église ou qu'ils en sortent. Tous les dimanches, avant la grand'messe, on asperge d'eau bénite les assistans. On s'en sert dans plusieurs autres cérémonies du culte religieux, particulièrement dans les

exorcismes, dans les bénédictions, dans les funérailles, etc.

Les seigneurs de paroisse ont droit d'exiger que le célébrant leur donne l'eau bénite dans leurs églises, avant le reste des paroissiens, non pas en leur présentant le goupillon, car cet usage a toujours été condamné par le clergé de France, mais par une aspersion accompagnée d'une inclination de tête qui marque quelque distinction.

2. Si l'on en croit le rapport de Linschoten, l'usage de l'eau bénite est établi parmi les Indiens de Calicut. Leurs prêtres offrent à ceux qui entrent dans les pagodes une eau qu'ils ont consacrée avec certaines cérémonies.

3. Les Talapoins de Laos ont coutume de faire une espèce d'eau bénite. On croit que cet usage leur est venu d'Ethiopie ou des Indes, par le canal des disciples de S. Thomas. Ils prétendent que cette eau est un remède souverain pour toutes les maladies; et, comme elle ne leur coûte rien, ils en envoient libéralement aux malades, qui, par reconnoissance, ne manquent pas de leur faire présent de quelques bouteilles d'excellent vin. Quoiqu'une longue expérience ait dû apprendre aux habitans de Laos que l'eau bénite de leurs moines ne leur est d'aucun secours dans leurs maladies, cependant ils continuent toujours d'avoir une grande foi dans sa vertu, et lui attribuent toutes les guérisons que la nature opère. C'est ainsi que plusieurs cérémonies les plus anciennes de l'Eglise ont passé de proche en proche, de peuples en peuples, jusque dans les contrées les plus reculées de l'univers.

Eau lustrale : eau dont les anciens Païens se servoient pour se purifier. Les prêtres consacroient cette eau en y plongeant un tison allumé pris au feu des sacrifices. Dans le vestibule de chaque temple il y avoit un grand bassin plein de cette eau lustrale.

Les dévots, avant d'entrer dans le temple, avoient soin de se laver avec cette eau, et croyoient par là effacer tous leurs péchés. A la porte de quelques temples, il y avoit un ministre dont l'emploi étoit d'asperger avec l'eau lustrale tous ceux qui entroient. On versoit un peu de cette eau sur les mets qui étoient servis à l'Empereur, afin de les sanctifier. Enfin l'on faisoit usage de cette eau pour laver les corps des défunts.

ÉBIONITES : hérétiques du premier siècle de l'Eglise, ainsi nommés de leur chef *Ebion*, qui signifie *pauvre*. Ils étoient Juifs pour la plupart, et, comme tels, ils tenoient singulièrement aux observances légales (1). Ils se disoient disciples de S. Pierre, et rejetoient S. Paul, qu'ils chargoient de calomnies, disant qu'il n'étoit pas Juif d'origine; mais un Gentil prosélyte qui, étant à Jérusalem, avoit voulu épouser la fille d'un sacrificateur; que, pour cet effet, il s'étoit fait circoncire, et que, n'ayant pu l'obtenir, de dépit il s'étoit mis à combattre la circoncision et la loi. Pour attribuer leurs erreurs à S. Pierre, ils avoient corrompu la relation de ses voyages, écrite par S. Clément. Ils observoient comme les fidèles le dimanche, donnoient le baptême et consacroient l'eucharistie, mais avec de l'eau seule dans le calice. Ils disoient que Dieu avoit donné l'empire de toutes choses à deux personnes, au Christ et au diable; que le diable avoit tout pouvoir sur le monde présent; le Christ, sur le siècle futur, etc.

EBLIS : c'est le nom que les Mahométans donnent au diable. Ils disent qu'au moment de la conception de leur faux prophète, le trône d'Eblis fut précipité au fond de l'enfer, et que les idoles des Gentils furent renversées.

EBRUHARIS. Les religieux ainsi appelés chez les

(1) L'abbé *Fleury*, Hist. eccl. tome 1, livre 2.

Turcs ne sont occupés que des choses célestes. Ils implorent nuit et jour la miséricorde de Dieu sur eux. Par leur abstinence, leurs bonnes œuvres et leurs exercices de dévotion, ils acquièrent, disent-ils, une sainte disposition pour mériter la gloire céleste. Malgré la sainteté de leur vie et la pratique des vertus de leur fondateur, ils n'en passent pas moins pour hérétiques dans l'esprit des Turcs, parce qu'ils se dispensent du pélerinage de la Mecque, sous prétexte de leur vie toute contemplative, qui leur rend ce saint lieu toujours présent dans leurs cellules.

ECCE-HOMO. On donne ce nom à un tableau où Jésus-Christ est représenté revêtu d'une robe de pourpre, couronné d'épines, un roseau à la main, sanglant, pâle, défiguré, en un mot, dans l'état où il étoit lorsque Pilate le présenta aux Juifs, en leur disant : *Ecce Homo!* « Voilà l'Homme! »

ECCLÉSIARQUE, du grec ἐκκλησία, *église, assemblée*, et ἀρχὸς, *chef:* officier des églises grecques, dont la principale fonction étoit d'assembler le peuple à l'église. Il étoit aussi chargé d'allumer les cierges, de faire diverses lectures, et de veiller à ce qui concernoit l'entretien de l'église.

ECCLÉSIASTE, du grec Ἐκκλησιαστὴς, *prédicateur:* c'est le titre d'un ouvrage de Salomon, qui fait partie de l'ancien Testament, et que l'Eglise a reconnu pour canonique et inspiré de Dieu. Selon le rapport des rabbins et de S. Jérôme, dans le recueil qui fut fait des livres sacrés après la captivité, quelques-uns furent d'avis de ne point insérer l'Ecclésiaste, de peur que les esprits foibles ne fussent scandalisés de certains passages qu'ils ne sauroient pas interpréter : voici quels sont ces passages, traduits le plus littéralement qu'il est possible. *Chapitre* 3.

« C'est pourquoi la mort des hommes et des bêtes est la même. La condition des uns et des autres est

égale. Comme l'homme meurt, ainsi les bêtes meurent. Toutes choses respirent de la même manière; et l'homme n'a rien de plus que la bête. Toutes choses sont sujettes à la vanité, et toutes choses tendent vers le même lieu. Elles sont faites de terre, et retournent pareillement en terre. Qui sait si l'esprit des enfans d'Adam montera en haut, et si l'esprit des bêtes descendra en bas? Et j'ai trouvé qu'il n'y avoit rien de mieux pour l'homme que de se réjouir dans ses œuvres, et que tel étoit son partage: car qui pourra le mettre en état de connoître ce qui arrivera après lui? »

Les simples pourroient donner un très-mauvais sens à ces paroles, faute de pouvoir les comparer avec ce qui précède et ce qui suit. L'Ecclésiaste vient de dire plus haut, vers. 17, « que Dieu jugera le » juste et l'impie. » Il ne fait aucune application de ce jugement aux animaux brutes. Voilà une différence bien plausible entre les hommes et les animaux. Toute la suite du livre de l'Ecclésiaste combat la fausse gloire et la vanité des richesses. Par rapport aux biens temporels et à la vie animale, il est vrai en effet, comme le dit l'Ecclésiaste, que la perte de ces biens est commune aux hommes et aux animaux; que leur condition temporelle, leur vie animale et leur dissolution, est la même; que l'homme ignore la destinée de son ame après la mort, comme il ignore la nature de l'ame des brutes.

Si jamais homme a possédé tout ce qui peut rendre heureux sur la terre, c'est sans doute Salomon: gloire, puissance, sagesse, science, plaisirs de toute espèce; il a joui de tout, et dans le plus haut degré: cependant il déclare et rend témoignage à l'univers que, loin de trouver dans tous ces biens le bonheur qu'il cherchoit, il n'y a rencontré que vanité et affliction d'esprit. Ce témoignage doit être d'un grand poids

pour les gens du monde qui se plaignent que la plupart des prédicateurs parlent de ce qu'ils ne connoissent pas, lorsqu'ils veulent prouver la vanité des plaisirs du siècle. Quelques-uns croient que Salomon a exprimé dans ce livre le repentir que lui causoient ses égaremens, et en concluent qu'on peut croire que ce prince a expié ses péchés par la pénitence; mais l'Eglise n'en dit rien, et le salut de ce prince est toujours une chose fort incertaine. Les Talmudistes prétendent que c'est Ezéchias, et non pas Salomon, qui est l'auteur de l'Ecclésiaste. Grotius attribue cet ouvrage à Zorobabel; le rabbin Kinchi, au prophète Isaïe; mais ils se trompent tous.

ECCLÉSIASTIQUE : un des livres canoniques de l'ancien Testament, dont l'auteur est Jésus, fils de Sirach, qui le composa d'abord en hébreu, sous le pontificat d'Onias III, selon le sentiment le plus probable. Cet ouvrage fut traduit en grec par le petit-fils même de l'auteur, sous le règne de Ptolémée Physcon. Quelques-uns ont prétendu que Salomon étoit auteur de l'Ecclésiastique, parce qu'en effet Jésus a imité dans cet ouvrage le tour et la manière de Salomon. L'original hébreu de l'Ecclésiastique est perdu depuis longtemps : nous n'avons plus que la traduction, qui, dans plusieurs endroits, est différente de la version latine qu'on trouve dans la Vulgate. S. Jérôme rapporte qu'il a vu un exemplaire hébreu de l'Ecclésiastique, qui avoit pour titre : *Paraboles*.

Le livre de l'Ecclésiastique contient un grand nombre de maximes et de sentences propres à inspirer la vertu et à régler les mœurs. Il recommande particulièrement la recherche de la sagesse, dont il fait l'éloge le plus magnifique. Les principaux traits de cet éloge ont été depuis appliqués à la sainte Vierge.

Les Juifs ne regardent point l'Ecclésiastique comme un livre canonique : on ne le trouve pas même dans

les premiers catalogues des livres canoniques des Chrétiens; mais il a depuis été reconnu pour tel dans plusieurs conciles; et on l'a toujours lu dans la synagogue, comme les autres livres sapientiaux.

Ecclésiastique. On donne ce nom, en général, à tous ceux qui sont consacrés au service des autels, et qui composent ce qu'on appelle *l'ordre du clergé. Voyez* Clergé.

ECDUSIES : fêtes que les habitans de la ville de Phestos, dans l'île de Crète, avoient coutume de célébrer en mémoire d'un prodige opéré par la déesse Latone. Ce prodige étoit le changement de sexe d'une certaine Leucippe, qui, de fille, étoit devenue garçon. Ces fêtes étoient appelées *Ecdusies*, du mot grec ἐκδύειν, qui signifie *dépouiller*, parce que Leucippe s'étoit dépouillée des habits de fille, pour se revêtir de ceux de garçon.

ÉCLIPSE. L'ignorance et la superstition d'un grand nombre de peuples semblent avoir consacré dans les fastes de leur religion ce phénomène causé par l'interposition de la lune entre le soleil et la terre, ou de la terre entre le soleil et la lune. Nous rapporterons ici quelques-unes de leurs opinions à ce sujet.

1. Les Lapons sont persuadés que les éclipses de lune sont causées par les démons qui dévorent cet astre. Dans cette idée, ils tirent vers le ciel avec des armes à feu, à dessein d'épouvanter les démons, et de secourir la lune.

2. Ven-Ti, empereur de la Chine, à l'occasion d'une éclipse de soleil arrivée de son temps, porta une déclaration que l'on conserve encore aujourd'hui, dans laquelle il reconnoît que le *Tien*, ou le Ciel, annonce par ce phénomène quelque calamité funeste prête à tomber sur lui ou sur son peuple. Il ajoute que Dieu, punissant quelquefois les sujets des crimes de leur prince, il ordonne qu'on l'avertisse sans ménagement

de toutes les fautes qu'il a commises, et qu'il commet tous les jours dans l'administration des affaires, afin que, par une conduite plus réglée, il puisse appaiser le courroux céleste. La superstition cesseroit d'être un vice, si elle produisoit toujours de si heureux effets.

C'est un crime capital à la Chine pour un astronome, que de ne pas prédire une éclipse. L'ignorant qui se trompe sur cet article important est puni de mort. Lorsqu'il doit y avoir éclipse, le tribunal des rits a soin de faire mettre, quelques jours auparavant, dans une place publique une affiche où sont marqués en gros caractères le jour, l'heure, et même la minute où l'éclipse doit paroître. Il ne manque pas aussi d'en faire donner avis aux mandarins de tous les ordres, qui, revêtus de leurs habits de cérémonie, se rendent dans la cour du tribunal d'astronomie. En attendant l'éclipse, ils s'amusent à examiner des tables sur lesquelles elle est tracée, et s'entretiennent ensemble sur ce phénomène. Dès que l'éclipse commence, ils se prosternent tous, et se frappent le front contre la terre. Le son des tambours et des timbales retentit en même temps dans toute la ville. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une vaine cérémonie que l'habitude a conservée. Mais autrefois les Chinois, par cette bruyante cérémonie, s'imaginoient donner un secours réel à l'astre éclipsé, et le soustraire à la gueule du dragon céleste, qui, sans cela, n'auroit pas manqué de le dévorer. Quoique le plus grand nombre soit aujourd'hui désabusé de cette ridicule idée, plusieurs cependant sont encore persuadés que les éclipses annoncent quelque événement funeste. Avant l'arrivée des missionnaires, ils s'imaginoient que les éclipses étoient occasionnées par un mauvais génie qui cachoit le soleil de sa main droite, et la lune de la main gauche. Quelques-uns donnoient à l'éclipse de lune

une cause non moins extravagante. Ils étoient persuadés qu'il y avoit au milieu du soleil un grand trou, et, lorsque la lune se rencontroit vis-à-vis, qu'elle devoit naturellement être privée de lumière.

3. Les Siamois s'imaginent que les éclipses de soleil ou de lune sont causées par un énorme dragon qui dévore l'astre dont la lumière est éclipsée. Pour le délivrer de la gueule de ce terrible animal, ils heurtent l'un contre l'autre des chaudrons, des poêles, et font retentir les airs d'un horrible tintamarre.

4. Pendant les éclipses de soleil ou de lune, le roi de Tonquin fait prendre les armes à ses troupes: toutes les cloches et les tambours font un bruit effroyable.

5. Les éclipses sont pour les Indiens gentils une occasion de pratiquer plusieurs exercices de dévotion. « Le 2 de juillet 1666, dit le voyageur Tavernier, à une heure après midi, il y eut une éclipse de soleil. Il y eut alors une prodigieuse multitude de gens qui accouroient de tous côtés pour venir se laver dans le Gange. Ce lavement doit commencer trois jours avant qu'on voie l'éclipse. » C'est pourquoi les Bramines ont soin d'annoncer au peuple ce phénomène quelque temps avant qu'il arrive. Reprenons le récit de Tavernier. « Pendant ces trois jours (les Indiens) apprêtent toute sorte de riz, de laitages et de confitures pour les poissons et les crocodiles qui sont dans le fleuve. Tout cela s'y jette aussitôt que les Bramines l'ordonnent, et qu'ils connoissent que c'est la bonne heure. Quelque éclipse que ce soit, ou de soleil ou de lune, dès qu'elle commence, les idolâtres ont accoutumé de casser toute la vaisselle de terre qui leur sert pour le ménage, et de n'en pas laisser une pièce en son entier. Les Bramines cherchent dans leurs livres l'heure favorable à cette cérémonie. Quand elle est venue, ils crient au peuple de jeter ses offrandes dans le Gange. Alors il se fait un bruit horrible de clochettes, de tambours

et de plaques de métal, qu'ils frappent l'une contre l'autre. Dès que les offrandes sont dans le fleuve, le peuple y entre, s'y frotte, s'y lave le corps jusqu'à ce que l'éclipse soit finie..... Les Bramines, qui sont à terre au bord du rivage, essuient le corps de ceux qui sortent de l'eau, et leur donnent du linge sec, dont ils se couvrent le ventre : ensuite ils les font asseoir dans un endroit où les plus riches de ces Gentils ont fait apporter du riz et plusieurs autres provisions. Ces mêmes Bramines consacrent avec de la bouze de vache un petit espace en carré du terrein où ils sont assis, et surtout observent avec grand soin qu'il ne s'y trouve aucun insecte. Ils tracent dans ce petit espace de terre plusieurs sortes de figures, sur chacune desquelles ils mettent un peu de bouze de vache avec deux ou trois petites branches de bois que l'on frotte bien, de peur qu'il ne s'y rencontre quelqu'insecte : sur ces petites branches ils mettent du riz, des légumes et autres choses de cette nature, à quoi ils ajoutent du beurre, et y mettent le feu : ensuite ils observent la flamme, et forment, sur ses différentes agitations, des prédictions touchant la récolte de ces grains. »

L'opinion des Indiens sur les éclipses est que l'astre éclipsé est alors saisi par un *deüta* ou dragon, qui dérobe sa lumière aux yeux des hommes : c'est dans les livres sacrés des Bramines que l'on trouve ce conte absurde; et les peuples le croient de si bonne foi, que, pendant tout le temps que dure l'éclipse, les femmes enceintes se tiennent renfermées dans leurs maisons sans oser sortir, dans la crainte que le dragon qui cause l'éclipse ne dévore leurs enfans. Mais c'est principalement pour les éclipses de soleil qu'on pratique toutes les cérémonies que l'on vient de décrire. L'utilité et les bienfaits continuels de cet astre engagent les Indiens à faire tous leurs efforts pour le délivrer du

péril pressant où il se trouve; mais il paroît qu'ils s'embarrassent assez peu de la lune.

Bernier donne une description plus circonstanciée des cérémonies superstitieuses que pratiquèrent les Indiens gentils pendant cette fameuse éclipse de 1666. Il en fut lui-même témoin oculaire, ayant une maison située sur le bord de la rivière de Jemna. De dessus sa terrasse, il vit des deux côtés de la rivière les Indiens plongés dans l'eau jusqu'à la ceinture, les yeux fixés vers le ciel, afin de se cacher entièrement sous l'eau dès que l'éclipse commenceroit. Les enfans des deux sexes étoient entièrement nus, les hommes avoient les cuisses couvertes d'une espèce d'écharpe, et les femmes d'un simple drap. De l'autre côté de la rivière, il vit les Rajahs, les banquiers et les marchands, qui étoient sous des tentes avec leurs familles. Ils avoient planté dans la rivière des espèces de paravents qu'ils nomment *kanates*, afin que personne ne les vît se laver. Dès que l'éclipse commença, tous les Indiens se plongèrent dans l'eau plusieurs fois de suite, poussant de grands cris : puis, levant les yeux et les mains vers l'astre éclipsé, ils le saluèrent par plusieurs inclinations profondes, marmotant certaines prières, et faisant plusieurs contorsions ridicules. Ils prirent aussi de l'eau dans le creux de leur main, et la jetèrent vers le soleil. Lorsque cet astre eut repris sa clarté, ils sortirent de l'eau. Mais, avant de se retirer, ils jetèrent par dévotion plusieurs pièces d'argent dans la rivière, et se revêtirent d'habits nouveaux qui avoient été apportés exprès sur le rivage. Les plus dévots firent présent aux Bramines de leurs anciens habits. La superstition des Indiens ne surprendra pas ceux qui savent qu'une éclipse répandoit autrefois l'alarme et la consternation dans toute l'Europe. En 1654, les Européens ne se montrèrent guère plus sages que les Indiens, pendant l'éclipse

de soleil qui arriva cette année. Une terreur panique avoit bouleversé toutes les têtes. Les uns achetoient d'une certaine drogue qu'ils regardoient comme un préservatif contre les mauvais effets de l'éclipse : les autres se tenoient renfermés dans leurs chambres, les portes et les fenêtres bien closes. Quelques-uns, plus timides, alloient se cacher dans les caves. La plupart couroient en foule vers l'église, persuadés que le monde alloit être enseveli dans une nuit éternelle. Rendons grâce au flambeau de la philosophie, qui nous a éclairés sur le ridicule de ces préjugés, dont tant de peuples sont encore infectés.

6. Les Mandingues, Nègres mahométans qui habitent les pays intérieurs de la Guinée, donnent une plaisante raison aux éclipses de lune. Ils s'imaginent que ce phénomène est causé par un chat qui met sa patte entre la lune et la terre. Pendant tout le temps que la lune reste éclipsée, ils ne cessent de chanter et de danser en l'honneur de Mahomet.

7. Lorsque les habitans du Malabar s'aperçoivent que le soleil ou la lune sont éclipsés, ils se précipitent tous hors de leurs maisons, poussant d'affreux hurlemens, s'imaginant épouvanter le dragon qui, selon leurs idées, veut dévorer l'astre éclipsé.

8. Les Péruviens regardoient les éclipses de soleil comme une marque que cet astre étoit irrité contre eux ; et alors ils n'oublioient rien pour appaiser son ressentiment. Ils n'étoient pas moins alarmés lorsqu'ils voyoient la lune s'éclipser. Ils s'imaginoient que cet astre étoit malade, et que la violence de la douleur le faisoit évanouir. Ils trembloient qu'il ne vînt à mourir, parce qu'ils étoient persuadés qu'alors il tomberoit du ciel, renverseroit le monde, et détruiroit tous ses habitans. Pour le ranimer et lui rendre ses forces, ils avoient imaginé un plaisant moyen ; c'étoit d'attacher à des arbres un grand nombre de chiens,

chiens, et de les fouetter, afin que les hurlemens de ces animaux chéris de la lune servissent à la réveiller et à la faire revenir de son évanouissement.

ECOLES. Il y a des docteurs et des écoles où l'on enseigne la religion, dans le royaume de Laos, situé dans la presqu'île au-delà du Gange. On distingue dans ces écoles trois classes principales. Dans la première, on débite plusieurs contes ridicules et extravagans touchant l'origine du monde, des hommes et des dieux : dans la seconde, on enseigne les dogmes de la religion de Xaca; et le but que se proposent les docteurs de la troisième classe est d'accorder ensemble les divers auteurs qui ont écrit sur la religion. On leur donne le titre d'*Illuminés*; et leurs ouvrages portent celui de *Concorde*, quoique pour l'ordinaire ils soient confus et presque inintelligibles.

ECRITURE SAINTE. On donne ce nom à la collection des livres canoniques de l'ancien et du nouveau Testament, qui forment, avec la tradition, la règle de la foi et des mœurs des Chrétiens. Les livres de l'Ecriture ont été composés par des hommes; mais ces hommes étoient inspirés de Dieu. Ils n'écrivoient que ce que l'Esprit divin leur dictoit; et ce ne sont point eux qui parlent dans leurs ouvrages, mais Dieu même. Les caractères de la Divinité brillent partout d'une manière si sensible dans les saintes Ecritures, que tout homme d'un jugement sain, quand même il ne seroit pas éclairé des lumières de la foi, reconnoîtroit aisément qu'elles ne sont pas l'ouvrage de l'esprit humain. Nous parlons séparément de tous les livres qui composent l'Ecriture sainte, chacun à son article.

ECTHÈSE : exposition de foi que l'empereur Héraclius fit publier en 639, en forme d'édit, à l'occasion des troubles qu'excita l'hérésie des Monothélites, qui prétendoient qu'il n'y avoit en Jésus Christ qu'une seule volonté. Sergius, patriarche de Constantinople,

un des principaux chefs du monothélisme, fit tant par ses brigues à la Cour, qu'il arracha à l'Empereur cet édit qui favorisoit les erreurs des Monothélites, et déclaroit expressément qu'il n'y avoit qu'une seule opération et qu'une seule volonté en Jésus-Christ. L'Ecthèse fut condamnée dans le concile de Constantinople, le sixième général. Héraclius, avant de mourir, écrivit au Pape une lettre dans laquelle il désavouoit cette exposition de foi, et déclaroit qu'elle avoit été composée par le patriarche Sergius, auquel il avoit simplement accordé la permission de la faire publier au nom de l'Empereur.

ÉCUMÉNIQUE, ou OECUMÉNIQUE. *Voyez* CONCILE.

EDDA : c'est le nom que l'on donne au livre qui contient les dogmes, la religion et les usages des Goths et des autres peuples du Nord.

EDEN : ce mot hébreu, qui signifie *délices*, désigne l'endroit où étoit situé le paradis terrestre. Les savans ont fait plusieurs recherches pour découvrir dans quel lieu de la terre étoit placé ce jardin délicieux. Si l'on en croit MM. Huet et Bochart, le pays d'Eden étoit situé sur les bords du fleuve que forment l'Euphrate et le Tigre réunis, que les anciens appeloient *Pasitigris*, et qu'on nomme aujourd'hui *le fleuve des Arabes :* ainsi le pays d'Eden faisoit partie de la contrée connue depuis sous le nom de *Babylonie.* La plus ancienne et la plus commune tradition, parmi les Musulmans, est que le paradis terrestre étoit placé dans l'île de Serandib, que nous nommons aujourd'hui *Ceylan.* C'est là qu'ils prétendent encore qu'Adam est enterré sur la montagne appelée le *Pic d'Adam.* Voici ce que porte une autre tradition mahométane touchant ce jardin. A peine fut-il créé, que Dieu lui commanda de parler. Il fit entendre aussitôt ces paroles re-

marquables. *La elah ell' Allah* : « Il n'y a point » d'autre Dieu que Dieu. » Sur un second ordre » du Créateur, il dit : *Cad aflah almumenun !* « Que » les fidèles seront heureux ! » Enfin il s'exprima pour la troisième fois en ces termes : *Haramto ala col bakhil u morai* : « Jamais les avares ni les hypocrites » n'entreront chez moi. »

ÉDÉSIE, du latin *edo*, je mange : déesse des festins, honorée chez les anciens Païens, et qui présidoit particulièrement à ce qui se mangeoit. Les boissons avoient une autre divinité nommée Bibésie. *Voyez cet article.*

EDHEM. Le fondateur de cette espèce de religieux turcs étoit nommé *Ibrahim-Edhem*, dont la piété lui attira des partisans et des admirateurs. Cet Ibrahim passoit les jours et les nuits dans les mosquées, à lire l'Alcoran, et prononçant souvent ces paroles : « O » Dieu ! tu m'as donné tant de sagesse, que je connois » évidemment que tu prends soin de ma conduite ; » c'est pourquoi, ô Dieu ! méprisant toute puissance » et toute domination, je me consacre à la médi- » tation de la philosophie, et veux par là t'être » agréable. »

Les disciples d'Edhem se nourrissent de pain d'orge, et jeûnent très-exactement. Ils portent un habit d'un gros drap, et un bonnet de laine garni d'un turban. Ils ont à leur cou un morceau de drap blanc mêlé de rouge. Au reste, il est peu de cette engeance dans la Turquie, et leurs principaux couvens sont dans la Perse.

ÉDRIS. Les Musulmans appellent ainsi le patriarche Hénoch.

ÉDUSE : fausse divinité honorée chez les Romains, qui étoit supposée prendre un soin particulier des enfans. Elle présidoit aussi aux festins ; et, à cet égard, elle étoit la même qu'Edésie.

EGÉRIE, du latin *egero*, je fais sortir : déesse qui présidoit aux accouchemens chez les Romains. Les femmes étoient persuadées qu'elle avoit le pouvoir de faire sortir l'enfant sans peine et sans efforts; c'est pourquoi, lorsqu'elles étoient enceintes, elles honoroient cette déesse par de fréquens sacrifices.

Egérie : nymphe de la forêt d'Aricie, particulièrement connue parce qu'elle servit au stratagême dont se servit Numa Pompilius pour faire respecter ses lois aux Romains. Il leur persuada qu'il avoit un commerce intime avec la nymphe Egérie, et que c'étoit elle qui lui suggéroit tous les réglemens nouveaux qu'il faisoit par rapport à la religion. Un ancien poète a bâti là-dessus une fable où il rapporte qu'Egérie épousa en effet Numa Pompilius, et qu'après la mort de ce prince elle répandit tant de larmes, que Diane, prenant pitié de sa douleur, la métamorphosa en fontaine.

EGIOQUE. *Voyez* Ægiochus.

ÉGLISE. Dans le sens spirituel, c'est l'assemblée des personnes unies par la profession de la même foi chrétienne, et par la participation des mêmes sacremens, sous la conduite des pasteurs légitimes, dont le chef est le Pape, vicaire de Jésus-Christ en terre. On distingue l'*Eglise triomphante*, l'*Eglise souffrante* et l'*Eglise militante*. l'Eglise triomphante est l'assemblée des fidèles qui sont déjà dans le ciel. L'Eglise souffrante est l'assemblée des fidèles qui sont dans les flammes du purgatoire; et l'Eglise militante est l'assemblée des fidèles qui sont occupés sur la terre à combattre contre les vices et les tentations.

Pour être membre de l'Eglise militante, il faut être baptisé; il faut n'être pas retranché du corps de l'Eglise, comme enfant rebelle et désobéissant : ainsi les Infidèles et les Juifs, les schismatiques, les hérétiques et les apostats, ne sont pas du corps de l'Eglise; il en

est de même des excommuniés, tant qu'ils sont dans l'état d'excommunication.

L'Eglise a quatre caractères principaux qui la distinguent de toutes les autres sociétés qui veulent usurper son nom. Ces caractères sont l'unité, la sainteté, la catholicité et l'apostolicité. *Voyez* l'explication de ces caractères, chacun à son article.

Dans le sens naturel, église signifie le lieu où s'assemblent ces mêmes personnes unies par la profession de la même foi chrétienne.

1. « L'Eglise, dit M. l'abbé Fleury, étoit séparée, autant qu'il se pouvoit, de tous les bâtimens profanes, éloignée du bruit, et environnée de tous côtés de cours, de jardins ou de bâtimens dépendans de l'église même, qui tous étoient renfermés dans une enceinte de murailles. D'abord on trouvoit un portail ou premier vestibule, par où l'on entroit dans un péristile, c'est-à-dire, une cour carrée, environnée de galeries couvertes, soutenues de colonnes, comme sont les cloîtres des monastères. Sous ces galeries se tenoient les pauvres, à qui l'on permettoit de demander à la porte de l'église; et au milieu de la cour étoit une ou plusieurs fontaines pour se laver les mains et le visage avant la prière : les bénitiers leur ont succédé. Au fond étoit un double vestibule d'où l'on entroit par trois portes dans la salle, ou basilique, qui étoit le corps de l'église; je dis qu'il étoit double, parce qu'il y en avoit un en dehors, et un autre en dedans, que les Grecs appeloient *narthex*. Près de la basilique, en dehors, étoient au moins deux bâtimens, le baptistère à l'entrée, au fond la sacristie, ou le trésor, nommée aussi *secretarium* ou *diaconicum*, et quelquefois il étoit double. Souvent, le long de l'église, il y avoit des chambres ou cellules pour la commodité de ceux qui vouloient méditer et prier en particulier : nous les appellerions des *chapelles*.

La basilique étoit partagée en trois, suivant sa largeur, par deux rangs de colonnes qui soutenoient la galerie des deux côtés, et dont le milieu étoit la nef, comme nous voyons à toutes les anciennes églises. Vers le fond, à l'orient, c'étoit l'autel, derrière lequel étoit le presbytère ou sanctuaire; c'est ce que l'on nomma depuis le *chevet de l'église*. Son plan étoit un demi-cercle qui enfermoit l'autel par derrière; le dessus, une voûte en forme de niche qui le couvroit: on la nommoit en latin *concha*, c'est-à-dire, *coquille;* et l'arcade qui en faisoit l'ouverture s'appeloit en grec *absis*. Peut-être les Chrétiens avoient-ils d'abord voulu imiter la séance du Sanhédrin des Juifs, où les juges étoient ainsi en demi-cercle, le président au milieu. L'évêque tenoit la même place dans le presbytère. Il étoit au milieu avec les prêtres à ses côtés; et sa chaire, nommée *thrônos* en grec, étoit plus élevée que leurs siéges. Tous les siéges ensemble s'appeloient en grec *synthrônos*, en latin *confessus :* quelquefois aussi on le nommoit *tribunal*, et en grec *hema*, parce qu'il ressembloit aux tribunaux des juges séculiers. Dans les basiliques, l'évêque étoit comme le magistrat, et les prêtres ses conseillers. Ce tribunal étoit élevé, et l'évêque en descendoit pour s'approcher de l'autel, qui étoit enfermé par devant d'une balustrade à jour, hors de laquelle étoit encore un autre retranchement dans la nef, pour placer les chantres, que l'on nomma depuis, par cette raison, *chœur*, en grec *choros;* ou *cancel*, du mot latin *cancelli*. Ces chantres n'étoient que de simples clercs destinés à cette fonction. A l'entrée du chœur étoit l'ambon, c'est-à-dire, une tribune élevée où l'on montoit des deux côtés, servant aux lectures publiques, nommée depuis *pupitre*, *lutrin* ou *jubé*. Si l'ambon étoit unique, il étoit au milieu; mais quelquefois on en faisoit deux pour ne point cacher l'au-

tel. A la droite de l'évêque et à la gauche du peuple, étoit le pupitre de l'évangile; et de l'autre côté celui de l'épître. Quelquefois il y en avoit un troisième pour les prophéties. L'autel étoit une table de marbre ou de porphyre, quelquefois d'argent massif, ou même d'or, enrichie de pierreries; car on croyoit ne pouvoir employer des matières assez précieuses pour porter le Saint des Saints; et les cérémonies de la consécration des autels marquent encore assez ce respect; mais quelquefois elle n'étoit que de bois. Elle étoit soutenue de quatre pieds, ou petites colonnes, riches à proportion; et on la plaçoit, autant qu'il étoit possible, sur la sépulture de quelques martyrs; car, comme on avoit coutume de s'assembler à leurs tombeaux, on y bâtit les églises; et de là est venue enfin la règle de ne point consacrer d'autel, sans y mettre des reliques. C'étoient ces sépulcres des martyrs que l'on appeloit *mémoires* ou *confessions :* elles étoient sous terre, et l'on y descendoit par devant l'autel. Il demeuroit nu hors le temps du sacrifice, ou seulement couvert d'un tapis; et rien n'étoit posé immédiatement dessus : depuis, on l'environna de quatre colonnes aux quatre coins, soutenant une espèce de tabernacle qui couvroit tout l'autel, et que l'on nommoit *ciboire,* à cause de sa figure qui étoit comme une coupe renversée; car les anciens avoient des coupes qu'ils nommoient *ciboria,* du nom d'un certain fruit d'Egypte. Tout cela étoit orné magnifiquement. Le ciboire et les colonnes qui le soutenoient étoient souvent tout d'argent; et il y en avoit du poids de trois mille marcs. Entre ces colonnes on mettoit des rideaux d'étoffes précieuses pour enfermer l'autel des quatre côtés. Le ciboire étoit orné d'images et d'autres pièces d'or ou d'argent, pour représenter le Saint-Esprit. Quelquefois on y renfermoit l'eucharistie que l'on gardoit pour les malades; et quelque-

fois on la gardoit dans de simples boîtes, telles que sont nos ciboires. Quelquefois on couvroit d'argent l'abside entière ; du moins on la revêtoit de marbre aussi bien que la conque. Les colonnes qui soutenoient la basilique étoient de marbre, avec des chapiteaux de bronze doré. Elle étoit pavée de marbre, et souvent toute incrustée en dedans. »

On employa surtout, dans les siècles suivans, les ouvrages de mosaïque, qui est une marqueterie de petites pièces de verre, peinte de diverses couleurs : on en fait toutes sortes de figures qui ne s'effacent jamais. Ce n'est pas que les églises n'eussent aussi d'autres peintures : leurs murailles en étoient ornées pour la plupart. On y voyoit diverses histoires de l'ancien Testament, surtout celles qui étoient des figures des mystères du nouveau, comme l'arche de Noé, le sacrifice d'Abraham, le passage de la mer Rouge, Jonas jeté dans la mer, Daniel entre les lions. On y voyoit en plusieurs endroits la figure du Sauveur et quelques-uns de ses miracles, comme la multiplication des pains et la résurrection du Lazare. Eusèbe témoigne que, dans les places de Constantinople, Constantin fit mettre le bon Pasteur, et Daniel entre les lions ; et ailleurs il dit que, dès les premiers temps, on avoit gardé les images des apôtres S. Pierre et S. Paul, et de Jésus-Christ même, peintes avec des couleurs, l'usage étant inviolable chez les anciens d'honorer ainsi leurs bienfaiteurs. Toutefois, S. Augustin avoue que, de son temps, on n'avoit point leurs vrais portraits, mais seulement des images faites à fantaisie, comme à présent. Enfin l'on représentoit dans chaque église l'histoire du martyr dont les reliques y reposoient. Prudence nous en donne deux beaux exemples, de S. Cassien et de S. Hippolyte, et Astérius celui de sainte Euphémie. Ces peintures étoient faites principalement pour les ignorans,

à qui elles servoient de livres, comme dit le pape Grégoire II, écrivant à l'empereur Léon, fauteur des Iconoclastes. Les hommes et les femmes, tenant entre leurs bras les petits enfans nouveaux baptisés, leur montrent du doigt les histoires, ou aux jeunes gens ou aux Gentils étrangers : ainsi ils les édifient, et élèvent leur esprit et leur cœur à Dieu. Les portes de l'église étoient ornées d'ivoire, d'argent ou d'or, et toujours garnies de rideaux. Aux principales portes on mettoit des reliques, d'où venoit le grand respect que les fidèles leur rendoient.

2. Les églises des Grecs sont ordinairement d'une forme carrée ; le chœur en est toujours tourné vers l'orient. On voit encore quelques-unes de leurs anciennes églises qui ont deux nefs, dont le toit est en dos d'âne ou en berceau. Au milieu des deux toits, sur le frontispice, est un clocher où il n'y a point de cloches. Plusieurs églises grecques ont des dômes assez bien construits. Celles des monastères sont toujours situées au milieu de la cour, et environnées des cellules des moines. « La nef, dit Tournefort dans ses *Voyages du Levant*, est aujourd'hui la plus grande partie des églises grecques. On s'y tient debout ou assis dans des chaises adossées contre le mur, de manière qu'il semble que l'on soit debout. Le siége du patriarche est tout au haut dans les églises patriarcales : ceux des autres métropolitains sont au-dessous. Les lecteurs, les chantres, les petits clercs, se mettent vis-à-vis, et le pupitre sur lequel on lit l'Ecriture y est aussi. La nef est séparée du sanctuaire par une cloison peinte et dorée, élevée du bas jusqu'au haut. Elle a trois portes. On appelle celle du milieu *la porte sainte*, laquelle ne s'ouvre que pendant les offices solennels, et à la messe, lorsque le diacre sort pour aller lire l'évangile, ou quand le prêtre porte les espèces pour aller

consacrer, ou enfin lorsqu'il vient s'y placer pour donner la communion. Le sanctuaire est la partie du maître-autel la plus élevée, terminée dans le fond par un demi-cintre, etc. »

3. Les églises des Arméniens sont aussi toujours tournées vers l'orient. On y distingue quatre parties; le sanctuaire, le chœur, l'endroit où se mettent les hommes, et celui où les femmes sont placées. Il y a une balustrade, haute de six pieds, qui sépare le chœur d'avec la nef des hommes. Pour entrer du chœur dans le sanctuaire, il faut monter cinq ou six degrés. L'autel, situé au milieu du sanctuaire, est petit, et construit de manière qu'on puisse aisément tourner tout autour. « Presque toutes les églises, dit le P. le Brun, ont un dôme où il y a des fenêtres qui éclairent le sanctuaire. Il n'y a aucun siége dans le sanctuaire, parce que le prêtre et les autres officiers s'y tiennent toujours debout. Cependant, selon la lithurgie, le prêtre doit s'asseoir pendant la prophétie et l'épître; et alors, si c'est un évêque ou un prêtre âgé qui officie, on lui porte un siége. Il y a ordinairement, entre les deux escaliers qui vont du sanctuaire au chœur, une petite balustrade auprès de laquelle les officiers de l'autel peuvent s'appuyer. » Les églises n'ont ordinairement qu'un seul autel. Il n'y a point de chaire fixe pour les sermons : on en apporte une chaque fois qu'on prêche. Les Arméniens ont tant de respect pour le lieu saint, qu'ils ôtent toujours leurs souliers à la porte.

4. On ne remarque dans les églises des Abyssins ni statues, ni images en bosse, qui leur paroîtroient autant d'idoles. On n'y voit que des tableaux et des peintures. Il n'y a même aucun crucifix, soit taillé, soit de métal. En 1700, M. Poncet, consul de France, offrit à l'empereur Sigued un petit crucifix, dont

le travail étoit exquis, et enleva l'admiration du prince, qui le baisa respectueusement. Il n'osa pas le porter sur lui, dans la crainte de soulever le peuple et le clergé; mais il le fit placer parmi ses plus précieuses curiosités.

Les églises des Abyssins n'ont point de cloches. On frappe sur une pierre ou sur un bois creux avec des marteaux de bois, pour avertir le peuple qu'on va commencer le service divin. Le chœur où se tiennent les prêtres est ordinairement séparé de la nef par un rideau qui dérobe au peuple la vue du maître-autel. Les Abyssins se tiennent ordinairement debout pendant l'office; et l'on ne voit dans leurs églises ni bancs ni chaises. Il n'y a que des vieillards ou des infirmes auxquels on permette de s'asseoir sur des siéges plians. Si quelqu'un trop foible de reins, ou vaincu par la fatigue, s'avise de s'asseoir à terre, il entend bientôt un diacre qui crie : « Levez-vous, vous qui êtes assis ! » Leurs églises sont misérables et délabrées. Leur couverture est de paille ou de roseaux. Il n'y a que la manière respectueuse dont ils s'y comportent, qui avertisse que c'est la maison de Dieu. Les gens qui viennent à cheval sont obligés de descendre à une grande distance de la porte de l'église. Les personnes attaquées de quelque maladie de la peau, les maris et les femmes qui la nuit précédente ont goûté les plaisirs que permet le mariage, ne peuvent entrer dans le lieu saint, qu'ils ne se soient purifiés auparavant. L'entrée en est interdite aux femmes lorsqu'elles ont leur flux périodique. Lorsqu'elles sont accouchées d'un garçon, elles en sont exclues pendant quarante jours, et pendant quatre-vingts, quand elles ont mis au monde une fille. Les Abyssins n'entrent jamais dans leurs églises que pieds nus : c'est pour cela que le pavé en est toujours couvert d'un tapis. Ils n'osent ni se moucher, ni se parler à l'oreille, ni même tourner

la tête dans cet auguste lieu. On ne leur permet pas même d'y entrer, à moins qu'ils ne soient vêtus avec toute la décence convenable. *Voyez* Schisme, Libertés.

ÉLAGABALE. Les habitans de la ville d'Emesse adoroient sous ce nom le soleil, qu'ils regardoient comme le créateur et le principe de toutes choses. Le mot *Elagabale* est dérivé de l'hébreu *Eloha*, qui signifie *Dieu*, et de *gabal*, qui, en syriaque, veut dire *former*.

Le dernier empereur de la famille des Antonins, nommé *Marc-Aurèle Antonin Vère*, a porté le surnom d'*Héliogabale*, ou *Elagabale*, parce qu'il étoit prêtre du soleil avant que d'être élevé à l'Empire.

ÉLAHIOUN : c'est-à-dire *divin*. Il y a parmi les Mahométans une secte de philosophes qui prennent ce nom. Ces philosophes reconnoissent qu'il y a un premier moteur de toutes choses.

ÉLAPHOBOLIES : fêtes instituées par les Grecs, en l'honneur de Diane, déesse de la chasse, et dans lesquelles ils lui sacrifioient des cerfs. Le mois dans le cours duquel on célébroit ces fêtes étoit, pour cette raison, appelé *Elaphobolion*.

ELCÉSAÏTES, plus connus sous le nom d'*Ossé-niens* : secte de Juifs demi-chrétiens, qui parurent sous l'empire de Trajan. Ils disoient du Christ qu'il étoit le plus grand roi du monde. Elxaï, leur chef, Juif d'origine, en faisoit une vertu matérielle, à qui il donnoit quatre-vingt-seize mille pas de longueur, vingt-quatre mille de largeur, et de l'épaisseur à proportion. Quant au Saint-Esprit, il le représentoit comme une divinité femelle, posée devant le Christ, en forme de statue, sur un nuage, entre deux montagnes qui avoient les mêmes dimensions. Les Ossé-niens avoient la continence en horreur. La virginité leur paroissoit infamante. Ils juroient d'ordinaire par

le sel, l'eau, la terre, le pain, le ciel, les saints anges de la prière, l'huile, le vent : c'étoient chez eux des sermens sacrés et inviolables. M. l'abbé Fleury pense qu'ils étoient à peu près les mêmes que les Esséniens ou Esséens. *Voyez ce mot.*

ÉLECTION DU PAPE. Dans la primitive Eglise, le Pape étoit élu par le clergé romain; il paroît que le peuple même participoit à cette élection. La dignité de pape devenant de jour en jour redoutable aux souverains, ils voulurent disposer de l'élection; et l'on ne put créer de souverain pontife qu'avec leur agrément. Ce droit, dont les empereurs d'Orient avoient joui pendant long-temps, mais dont quelques empereurs d'Occident s'étoient départis par dévotion ou par foiblesse, fut la matière des vives et sanglantes querelles qui divisèrent le sacerdoce et l'Empire dans le onzième siècle. Le champ de bataille est enfin demeuré aux papes; et depuis Célestin II, qui fut élu en 1145, sans la participation du peuple romain et des ministres de l'Empereur, l'élection des papes a toujours été faite par les seuls cardinaux, indépendamment de toute autre puissance. Le pape Honoré III, élu en 1216, ordonna que l'élection du Pape se feroit dans un conclave. Innocent III, et après lui Grégoire X, qui régnoit en 1271, réglèrent la forme et les lois de l'élection. Il y a trois manières différentes d'élire un pape, à savoir, par le scrutin, par le compromis et par l'inspiration. *Voyez ces trois articles, et celui de* CONCLAVE.

Election d'un roi. Les habitans de l'île de Bissao, située à quelque distance de la rivière de Gambie en Afrique, ont une façon très-singulière d'élire un successeur à leurs rois. Quatre des principaux seigneurs du pays portent le corps du monarque défunt au lieu de la sépulture. Avant de l'enterrer, ils font sauter en l'air la bière dans laquelle le corps est enfermé; mais ils la retiennent avant qu'elle tombe à terre : de cette

manière, ils lui font faire plusieurs sauts, jusqu'à ce qu'enfin ils la laissent tomber sur la tête des princes et des seigneurs qui sont prosternés auprès du lieu de la sépulture. Celui sur lequel la bière tombe est bien dédommagé du coup violent que lui donne cette lourde machine, car il est aussitôt proclamé roi. *Voyez* Couronnement.

ÉLÉPHANT. L'éléphant blanc est honoré au Pégu comme une espèce de divinité. Il ne mange jamais que dans de la vaisselle de vermeil. Lorsqu'on le conduit à la promenade, six personnes de distinction portent un dais sur sa tête. Sa marche est une espèce de triomphe; et tous les instrumens de musique du pays l'accompagnent. Les mêmes cérémonies s'observent lorsqu'on le mène boire. Au sortir de la rivière, un seigneur de la Cour lui lave les pieds dans un bassin d'argent.

ÉLEUSINIES : fêtes que les peuples de l'Attique célébroient, en l'honneur de Cérès, dans la ville d'Eleusis, où cette déesse avoit un temple magnifique. Ces fêtes furent instituées en mémoire de ce que Cérès, cherchant sa fille Proserpine, s'arrêta dans la ville, et enseigna l'agriculture aux habitans, qui communiquèrent dans la suite cet art utile aux autres peuples de l'Attique. Toutes les villes grecques envoyoient à Eleusis des processions avec les prémices de leurs moissons. Chaque procession particulière se rassembloit à Athènes; et de là elles partoient toutes ensemble en bon ordre, pour se rendre à Eleusis. Elles faisoient en chemin quelques pauses pour chanter des hymnes et offrir des sacrifices à la déesse. Lorsqu'on étoit arrivé au pont de Céphise, il étoit d'usage que plusieurs femmes, montées sur des chariots, s'attaquassent mutuellement par des railleries piquantes. Cette coutume donna lieu au proverbe *de plaustro loqui*, « parler dessus le chariot, » pour désigner un

discours satyrique. Pendant la célébration de la fête, les prêtres de Cérès, tenant chacun à la main une torche allumée, couroient çà et là, de toutes leurs forces, en mémoire des courses que Cérès fit pour trouver sa fille, et des flambeaux qu'elle alluma sur l'Ethna. Le temple de la déesse étoit regardé comme quelque chose de si sacré, qu'on étendoit des peaux de bêtes sur le sol, afin qu'il ne fût pas profané par l'attouchement des pieds de ceux qui avoient commis quelque crime. Il leur étoit aussi enjoint de ne se tenir dans le temple que sur le pied gauche, jusqu'à ce qu'ils se fussent purifiés.

Ce qui rendoit les fêtes d'Eleusis particulièrement célèbres, c'est que c'étoit alors qu'on pouvoit se faire initier à ces mystères si vantés, qui étoient l'objet de la vénération des anciens Païens. Il y avoit deux sortes de mystères, les grands et les petits. Les premiers avoient pour objet les services que Cérès avoit rendus à l'Attique; et les seconds concernoient plus particulièrement Proserpine. L'usage ordinaire étoit qu'il falloit avoir été initié aux petits mystères avant de pouvoir parvenir aux grands. Les initiés étoient couronnés de myrte. On les revêtoit d'une robe neuve qu'ils portoient toujours jusqu'à ce qu'elle fût entièrement usée; encore en conservoient-ils précieusement les lambeaux, et s'en servoient quelquefois pour faire des langes à leurs enfans. Ils s'engageoient par les sermens les plus sacrés à ne jamais découvrir à personne les mystères qui leur étoient révélés; et celui qui auroit violé cet auguste secret eût été puni de mort. On a cru que c'étoit pour cacher l'infamie de ces mystères, qu'on prenoit toutes ces précautions. Si l'on en croit Tertullien, l'objet du culte secret des initiés étoit *simulachrum membri virilis;* et selon Théodoret, *naturæ muliebris imago*. Mais M. Pluche n'est pas de ce sentiment, et il nous représente les mystères comme ce qu'il

y avoit de plus raisonnable dans la religion des anciens Païens. Selon lui, on découvroit aux initiés, dans les mystères d'Eleusis, l'origine de toutes les fables que la superstition avoit imaginées sur le compte de Cérès. On leur faisoit voir que Cérès n'étoit point en effet un être réel ni une déesse, mais un signe imaginé pour représenter la terre; que tout ce qu'on racontoit de cette divinité imaginaire avoit rapport à l'état où s'étoient trouvés les hommes après le déluge, lorsque, la terre ayant perdu sa première fécondité, et la température de l'air étant changée, il leur fallut chercher avec des peines incroyables les moyens de se nourrir et de se défendre contre les injures des saisons. Les prêtres, qui avoient précieusement conservé la clef de ces symboles, en donnoient l'explication à ceux qui en étoient dignes; mais ils avoient de grandes précautions à garder. Le peuple, amateur des fables qu'il avoit imaginées, et idolâtre des dieux qu'il avoit faits, seroit entré en fureur s'il eût su qu'on réduisoit les objets de son culte à des signes et à des symboles. Il eût regardé les prêtres comme les destructeurs de la religion, et les mystères comme l'anéantissement de ces dieux. Voilà la raison pour laquelle on recommandoit aux initiés un si profond secret. *Voyez, à l'article* THESMOPHORIES, un plus long détail sur les cérémonies des fêtes d'Eleusis. *Voyez aussi* MYSTÈRES.

ÉLEUTHÉRIES, du grec ἐλεύθερος, *libre* : fêtes que les Grecs célébroient en l'honneur de Jupiter surnommé *Eleuthère*, c'est-à-dire *Libérateur*, parce qu'il les avoit délivrés du joug des Barbares, et leur avoit fait remporter une célèbre victoire sur Mardonius, général du roi des Perses.

ELIE : prophète juif, qui se rendit illustre par la sainteté de sa vie, par sa généreuse fermeté, et par un grand nombre de prodiges. Il fut l'interprète des ordres de Dieu auprès de l'impie Achab, et de son fils Ochosias,

Ochosias, rois d'Israël et adorateurs de Baal. Il osa leur reprocher en face leurs crimes et leur idolâtrie, et leur annoncer les vengeances du Seigneur. Il fit éclater par ses miracles la puissance du maître qui l'envoyoit, et la foiblesse des idoles que le peuple adoroit, à l'exemple de ses rois. Achab régnoit depuis six ans sur les dix Tribus, lorsqu'Elie le vint trouver, et lui déclara, de la part de Dieu, qu'en punition de son idolâtrie la terre seroit privée de pluie et de rosée jusqu'à son retour. Il se retira ensuite dans une caverne, où il fut nourri par des corbeaux. Quelque temps après, il se retira à Sarepta en Phénicie, chez une veuve qui prit soin de sa subsistance, et dont, par reconnoissance, il ressuscita le fils. Cependant le royaume d'Israël étoit affligé, depuis près de trois ans, de la plus horrible famine, causée par la sécheresse. Achab faisoit chercher partout le prophète Elie. Enfin Abdias, intendant de la maison du Roi, le rencontra et le conjura de revenir à la Cour. Elie, de retour à Samarie, fit assembler tous les faux prophètes et les prêtres de Baal, au nombre de quatre cent cinquante; et, devant tout le peuple, il leur dit : « Immolez un » bœuf; mettez-en les morceaux sur l'autel avec le » bois préparé pour l'holocauste : invoquez ensuite » Baal, afin qu'il fasse tomber le feu du ciel sur la » victime. J'en ferai autant de mon coté : j'invoquerai » le Dieu que j'adore; et l'on verra par l'effet lequel » est le plus puissant, de mon Dieu ou du vôtre. » La proposition fut acceptée. Les prêtres de Baal, après avoir préparé l'holocauste, invoquèrent vainement leur Dieu, tandis qu'à la prière d'Elie on vit le feu du ciel descendre sur son sacrifice et le consumer. Le peuple cria miracle; et, animé par Elie, il mit en pièces tous les prêtres de Baal. Quelque temps après il tomba une pluie abondante, qui fut l'effet des prières d'Elie. Ce saint prophète, pour éviter la colère de

Jézabel, épouse d'Achab, se retira sur le mont Oreb, où Dieu lui ordonna de sacrer Jéhu roi d'Israël, et de choisir Elisée pour être son successeur. En s'en retournant, il trouva Elisée qui labouroit avec douze paires de bœufs. Il lui mit son manteau sur les épaules, et dans l'instant même Elisée quitta ses bœufs pour le suivre. De retour dans le royaume d'Israël, Elie alla reprocher au roi Achab le meurtre de Naboth et l'usurpation de sa vigne, et lui annonça la vengeance que Dieu tireroit de ce crime; vengeance qui s'exécuta, non pas sur Achab, parce qu'il s'humilia devant le Seigneur, mais sur sa femme et sur sa famille. Ochosias, ayant succédé à son père Achab, envoya, dès la seconde année de son règne, consulter Béelzébuth, au sujet d'une blessure dangereuse qu'il s'étoit faite en tombant. Elie alla par l'ordre du Seigneur au-devant des envoyés. Il invectiva en leur présence contre la criminelle superstition du Roi, et les chargea de lui dire qu'il mourroit de sa maladie. Ochosias ayant reçu ce message, et connoissant quel en étoit l'auteur, envoya un capitaine avec cinquante hommes pour l'arrêter; mais le feu du ciel, à la prière d'Elie, tomba sur le capitaine et sur ses gens, et les consuma. Ochosias en renvoya d'autres qui eurent le même sort. Ceux qui furent envoyés la troisième fois évitèrent la mort par leur conduite soumise et respectueuse envers Elie. La parole de ce prophète ne tarda pas à s'accomplir sur Ochosias, qui laissa la Couronne à son frère Joram. Ce fut vers le commencement de ce règne qu'Elie fut enlevé au ciel. Ce prophète signala son départ de ce monde par un prodige éclatant. Ayant frappé les eaux du Jourdain avec son manteau, elles se divisèrent pour lui frayer un passage. Elie, ayant traversé le fleuve à pied sec avec son fidèle Elisée, fut tout à coup emporté en l'air par un tourbillon de feu qui avoit la forme d'un char avec ses chevaux. Il laissa

tomber son manteau, qui fut ramassé par Elisée. On croit communément qu'Elie n'est point encore mort, et qu'il doit reparoître sur la terre avec Hénoch, à la fin du monde. L'Eglise ne laisse pas cependant de lui rendre un culte, quoique, selon le sentiment le plus commun, il ne jouisse pas de la félicité des bienheureux, parce qu'elle suppose que Dieu, l'ayant enlevé du milieu des hommes, l'a confirmé dans sa grâce, et établi dans une espèce d'impeccabilité.

ÉLISÉE : prophète juif, successeur d'Elie, et héritier de son esprit. Nous avons parlé de sa vocation à l'article précédent. Après l'enlèvement de son maître, il se retira à Jéricho. Les habitans de cette ville s'étant plaint à lui que leurs eaux étoient mal-saines et mortelles, il y jeta du sel, et les rendit, par ce moyen, bonnes et salutaires. Allant de Jéricho à Béthel il rencontra des enfans qui se moquèrent de lui et l'appelèrent *tête chauve*. Il les maudit; et dans l'instant il sortit d'un bois voisin deux ours qui les dévorèrent. Les rois d'Israël, de Juda et d'Idumée, étant en marche pour aller attaquer le roi de Moab, manquèrent d'eau. Dans cette extrémité, ils allèrent consulter Elisée, qui, par considération pour la piété de Josaphat, roi de Juda, leur enseigna un moyen de se procurer de l'eau, et leur prédit en même temps une victoire complète sur leur ennemi. Ce saint prophète étant allé à Samarie, une pauvre veuve, pressée par ses créanciers, vint lui exposer sa misère. Elle n'avoit pour tout bien qu'un peu d'huile. Elisée donna à cette huile la vertu de se multiplier. La veuve, par ce moyen, en remplit une grande quantité de vaisseaux, et vendit cette huile, dont elle retira un grand profit. Une femme de la ville de Sunam éprouva aussi la puissance et les bienfaits du prophète. Elisée ayant logé quelque temps chez elle, et sachant qu'elle étoit affligée de n'avoir point d'enfans, pria le Seigneur de lui en donner un; et sa

prière fut exaucée; mais cet enfant mourut au bout de trois ans. La mère désolée alla raconter ce malheur au prophète. Elisée donna son bâton à son serviteur Giézi, et lui ordonna de se rendre auprès de l'enfant; de ne saluer personne en chemin; et, dès qu'il seroit arrivé, de mettre son bâton sur le visage du défunt. La mère, qui n'avoit pas grande idée du pouvoir de Giézi, força par ses prières le prophète à venir lui-même. La précaution n'étoit pas inutile. Giési ne put rien faire avec le bâton, et vint en donner avis à son maître. Elisée étant entré dans la chambre de l'enfant, et ayant fait sa prière, se coucha sur le défunt, appliquant la bouche sur sa bouche, les yeux sur ses yeux, les mains sur ses mains : puis il se promena et fit deux tours dans la chambre; après quoi, remontant sur le lit, il se coucha de nouveau sur l'enfant qui bâilla sept fois, et ouvrit les yeux. Elisée prodiguoit chaque jour les miracles. Un de ses serviteurs ayant fait cuire des coloquintes sauvages pour le repas de ses disciples, l'amertume de ces mets ne leur permit pas d'en manger. Elisée, en y mêlant un peu de farine, le rendit doux et agréable au goût. Avec vingt pains il rassasia une prodigieuse multitude de peuple. Naaman, général des armées du roi de Syrie, étant venu le prier de guérir sa lèpre, le prophète lui ordonna de se laver sept fois dans le Jourdain. Naaman obéit et fut guéri. Il offrit au prophète d'immenses trésors, qui furent refusés. Giézi, plus intéressé que son maître, courut après Naaman, lorsqu'il fut parti, et lui demanda de l'argent au nom d'Elisée. Il s'en revint avec une grosse somme, qu'il cacha avec grand soin. Elisée, pour lequel il n'y avoit rien de caché, punit l'avarice de Giézi, en le rendant lépreux. Un de ses disciples ayant laissé tomber dans l'eau le fer d'une cognée, il le fit surnager par le moyen d'un morceau de bois qu'il jeta dans l'eau. Joram, roi

d'Israël, étant en guerre contre Bénadab, roi de Syrie, fut redevable au prophète Elisée de tous les avantages qu'il remporta sur son ennemi. Bénadab n'avoit pas plutôt formé un projet, qu'Elisée en avertissoit Joram, qui le faisoit échouer. Bénadab, irrité, envoya une armée entière pour se saisir d'Elisée, qui étoit alors dans la ville de Dotham. Mais, lorsque les gens du roi de Syrie entrèrent dans la ville, ils furent tellement aveuglés, qu'ils ne reconnurent point le prophète, et le suivirent même jusqu'à Samarie, croyant qu'il les conduisoit à la retraite d'Elisée. Ils furent bien surpris lorsqu'en entrant dans la capitale du royaume de Joram, leurs yeux s'ouvrirent, et qu'ils s'aperçurent de leur erreur. Ce prince, par le conseil d'Elisée, les renvoya à leur roi. Bénadab vint peu de temps après mettre le siége devant Samarie; et la famine réduisit bientôt la ville aux dernières extrémités. Joram, désespéré de tant de maux, s'en prit à Elisée, qui, pouvant obtenir du Seigneur la délivrance de tant de maux, ne daignoit pas la demander; et il envoya des gens pour le tuer. Il n'eut pas plutôt donné cet ordre, qu'il s'en repentit, et courut lui-même pour en empêcher l'exécution. Il seroit venu trop tard, si Elisée, prévoyant ce qui devoit arriver, n'eût défendu qu'on laissât entrer les gens du Roi. Joram, en arrivant, les trouva arrêtés à la porte. Il se la fit ouvrir, et s'avança vers Elisée, qui ne l'eut pas plutôt aperçu, qu'il lui prédit que, le lendemain, à la même heure, douze litrons de fleur de farine ne coûteroient que trente sous dans Samarie. Un des généraux du Roi se moqua de cette prophétie : « Vous en verrez l'accomplisse-» ment, lui répondit Elisée; mais vous n'en profiterez » pas. » Les paroles de l'homme de Dieu s'exécutèrent à la lettre. L'armée du roi de Syrie, frappée d'une terreur panique, s'enfuit le jour même, et abandonna

ses tentes, pleines de richesses et de provisions. Des lépreux, qui alloient au camp des Syriens demander de quoi vivre, s'aperçurent les premiers de la fuite des ennemis, et en donnèrent avis à Samarie. Joram, après s'être assuré du fait, permit à ses sujets de sortir de la ville pour aller piller le camp des Syriens. L'officier qui s'étoit moqué de la prophétie ayant été consigné à la porte de la ville, pour empêcher que les citoyens ne s'étouffassent les uns les autres en sortant, fut lui-même écrasé dans la foule. Elisée alla ensuite à Damas, capitale de Syrie. Bénadab, qui étoit malade, envoya un de ses courtisans, nommé *Hazaël*, consulter le prophète sur sa santé. Elisée répondit que la maladie du Roi n'étoit pas mortelle ; que cependant il en mourroit. Il prédit ensuite à Hazaël qu'il succéderoit à Bénadab au trône de Syrie. Hazaël, de retour auprès du Roi, l'étouffa avec une couverture mouillée, pour hâter l'accomplissement de la prophétie. Elisée, étant retourné à Samarie, y tomba malade. Le roi Joas vint le visiter ; et le prophète lui donna un arc et des flèches. Il lui commanda de jeter par la fenêtre, du côté de l'orient, une de ces flèches, qu'il appeloit *la flèche du salut du Seigneur contre la Syrie*, lui prédisant qu'il battroit les Syriens, et les repousseroit jusqu'aux extrémités du royaume d'Israël. Il lui dit ensuite de prendre les autres flèches, et d'en frapper la terre. Joas la frappa trois fois, et s'arrêta ensuite. L'homme de Dieu lui en fit des reproches, disant que, s'il eût frappé la terre six ou sept fois, il eût entièrement exterminé les Syriens ; au lieu qu'il ne les vaincroit que trois fois : tout cela s'accomplit à la lettre. Elisée, étant mort peu de temps après, fut inhumé avec tous les honneurs possibles. Les miracles l'accompagnèrent jusque dans le tombeau. Quelques jours après ses obsèques, des gens qui portoient un homme à la sépulture, ayant aperçu des voleurs,

jetèrent à la hâte le défunt dans le sépulcre d'Elisée, qui se trouva tout proche, et prirent la fuite; mais le mort n'eut pas plutôt touché le corps du saint prophète, qu'à l'instant même il recouvra la vie. L'Eglise honore la mémoire de cet illustre prophète le 14 de juin.

ÉLUS (*les*). L'impie Manès, auteur de la secte abominable des Manichéens, avoit donné ce nom à ses plus intimes disciples. On distingua donc ces hérétiques en deux classes, les *Auditeurs* et les *Elus*. « Les Elus, dit M. l'abbé Fleury, faisoient profession de pauvreté et d'une abstinence très-rigoureuse. Les Auditeurs pouvoient avoir du bien, et vivre à peu près comme les autres hommes. Ils devoient néanmoins tous s'abstenir de vin, de la chair, des œufs et du fromage, parce qu'ils disoient que ces corps n'avoient aucune partie de la substance divine. Entre les Elus il y en avoit douze qu'ils nommoient *Maîtres*, et un treizième qui étoit le premier, à l'exemple de Manès et de ses douze disciples : au-dessous étoient soixante et douze évêques ordonnés par les Maîtres; et ces évêques ordonnoient des prêtres et des diacres. »

ELXAI : faux prophète, Juif d'origine, et le chef d'une espèce de secte de demi-Chrétiens, appelés de son nom *Elcésaïtes*, et encore Osséniens, Esséens ou Esséniens. *Voyez ces articles.*

ÉLYSÉE, *ou* Champs-Élysées : c'est le lieu où les anciens croyoient que les ames vertueuses faisoient leur séjour après avoir été séparées du corps. Le spectacle des beautés de la nature, l'usage des plaisirs innocens, l'exemption de toute inquiétude, une paix et une tranquillité profondes; tels étoient les plaisirs que goûtoient les habitans de l'Elysée. Il ne paroît pas que la volupté grossière fût connue dans cet heureux séjour. Si quelques poètes l'ont mise au nombre

des agrémens de l'Elysée, ils ont plutôt suivi leur inclination particulière, que la croyance générale. Des prairies émaillées de mille fleurs, et arrosées de plusieurs ruisseaux; des bois touffus et sombres, qui retentissoient du chant des oiseaux; un air pur, un ciel toujours serein, un printemps éternel : voilà ce qu'on trouvoit dans l'Elysée, selon la plupart des poètes. Virgile nous apprend quels en étoient les habitans, et à quoi ils s'occupoient. « Là demeuroient, dit-il, ceux qui étoient morts en combattant pour la patrie; les prêtres qui sur la terre avoient mené une vie pure et sainte; les poètes religieux qui avoient chanté des vers dignes d'Apollon; ceux qui, par l'invention des arts utiles, avoient rendu service à l'humanité, ceux enfin dont les bienfaits répandus à propos avoient excité la reconnoissance dans les cœurs. Ils avoient tous le front ceint d'une bandelette aussi blanche que la neige. Les uns s'exerçoient à la lutte sur le gazon; les autres formoient des danses joyeuses : ceux-ci jouoient de la lyre; ceux-là chantoient les louanges des dieux. » Un des grands plaisirs de ceux qui habitoient l'Elysée étoit d'y voir venir leurs anciens amis qu'ils avoient laissés sur la terre. Les anciens auteurs, et surtout les poètes, parlent de ces entrevues touchantes qui se faisoient dans les Champs-Elysées.

ÉMIR : titre de dignité chez les Turcs et chez les autres peuples mahométans, affecté à ceux qui sont descendus du faux prophète Mahomet, par sa fille Fatime. Quoiqu'ils n'aient aucune fonction particulière, ils sont censés du nombre des personnes de religion. Ils portent tous un turban d'un vert de mer foncé, qui est la couleur de leur prophète. Et comme les Turcs, dit Ricaut, ont beaucoup de vénération pour ce sang, qu'ils estiment saint et sacré, le magistrat séculier leur accorde plusieurs priviléges, en-

tr'autres celui de ne pouvoir être insultés ni frappés, qu'il n'en coûte la main droite au coupable. Mais, de peur que cette liberté ne dégénère en licence, ils ont un général, ou supérieur, qui a pouvoir de vie et de mort sur tous ceux qui lui sont soumis. Il en est peu parmi eux qui puissent bien prouver qu'ils descendent de Mahomet. Le général est d'autant moins difficile sur cet article, que sa considération et son crédit croissent à proportion du nombre de ses sujets; c'est ce qui fait aussi que les Turcs, informés de ces abus, les estiment moins qu'ils ne faisoient autrefois. Ils ne craignent pas même de les battre lorsqu'ils en sont insultés, après avoir pris la précaution de leur ôter leur turban vert, et de l'avoir baisé respectueusement.

EMMANUEL : nom que le prophète Isaïe donne au Messie, dont il annonce la venue. Le mot *Emmanuel* signifie, en langue hébraïque, *Dieu avec nous.*

EMMURÉS. Le concile d'Albi, de l'an 1254, donne ce nom aux hérétiques Albigeois que l'on enfermoit comme convertis par force, parce qu'en effet on les mettoit entre quatre murailles.

EMPLOCISE, du grec ἐμπλοκη, *entortillement*: fêtes que les Athéniens célébroient, et dans lesquelles les femmes paroissoient avec les cheveux tressés.

ENCENSOIR : espèce de cassolette dont on se sert dans les églises pour brûler l'encens et encenser. Elle est faite en forme de petit réchaud couvert de son dôme, et suspendue par quatre chaînes : l'encensoir peut être d'argent ou de laiton.

ENCHANTEMENT : effet surprenant, dont on ignore la cause, et qu'on attribue à quelque puissance magique. « Il y a, dit l'auteur de l'*Histoire de la Virginie*, bien des occasions où les Virginiens emploient les enchantemens..... Le capitaine Smith étant tombé entre leurs mains, ils pratiquèrent à son

occasion un sortilége..... dont nous allons donner la description. Il s'agissoit de savoir s'il étoit bien ou mal-intentionné pour eux, et si d'autres Anglais devoient arriver. On alluma dès le matin un grand feu, autour duquel on traça un cercle de farine; après quoi un homme, qui étoit apparemment le chef des prêtres ou magiciens, s'approcha du feu en faisant plusieurs gestes extraordinaires. Il étoit couvert d'une peau. Il avoit sur la tête une couronne de plumes avec des peaux de belettes et de serpens. En cet équipage, il commença l'invocation d'une voix tonnante, et chanta des chants magiques, en quoi il fut secondé des autres prêtres, qui étoient au nombre de six. Le chant fut réitéré plusieurs fois. Dès qu'il cessoit, les prêtres posoient quelques grains de bled à terre; et le grand-prêtre jetoit de la graisse et du tabac dans le feu. Après cela on traça deux autres cercles. Les prêtres prirent des bûchettes, et les mirent dans les intervalles des grains de bled, qui étoient à peu près cinq à cinq. La cérémonie dura trois jours. » *Voyez* Magie, Sortilége, Charme.

ENCRATITES, *ou* Continens : nom sous lequel se déguisoient les Manichéens, parce que, comme ces anciens sectaires, les mêmes que les Esséniens, ils condamnoient le mariage. *Voyez* Esséens ou Esséniens.

ENFER *et* Enfers. 1. Selon la croyance de l'Eglise catholique, c'est le lieu où les démons et les hommes réprouvés de Dieu sont dévorés par un feu qui ne s'éteindra jamais. La doctrine de l'enfer et de l'éternité des peines est fondée sur plusieurs passages de l'Ecriture. Les théologiens distinguent deux sortes de peines que les damnés souffrent dans l'enfer. La première est la peine du *dam*, qui consiste dans la privation de la vue de Dieu. La seconde est la peine du *sens*, qui consiste dans ce sentiment douloureux que fait éprouver à l'ame l'action du feu. On a mis

en question si le feu de l'enfer étoit spirituel ou matériel? L'Ecriture et les Pères insinuent qu'il est matériel; mais, de quelque nature qu'il soit, c'est toujours un supplice plus terrible que tous ceux qu'on peut éprouver en cette vie.

2. Les anciens appeloient *les enfers* un lieu où ils croyoient que les ames étoient conduites après la mort. Ce lieu étoit situé dans le sein de la terre, et gouverné par un monarque particulier, auquel ils donnoient le nom de *Pluton*. Cet empire ténébreux étoit environné de plusieurs fleuves, à savoir, l'*Achéron*, le *Styx*, le *Cocyte* et le *Phlégéton*. C'étoit sur le bord du Styx que les ames arrivoient, conduites par Mercure. Un vieux nautonnier, nommé *Caron*, les recevoit dans sa barque pour les passer à l'autre bord; mais il n'y recevoit que celles dont les corps avoient reçu les honneurs de la sépulture, et qui lui donnoient une pièce de monnoie pour payer leur passage. Il laissoit sur le rivage les morts qui n'avoient pas été inhumés, et ils ne pouvoient passer le fleuve qu'au bout de cent ans. Les avenues de ce ténébreux empire étoient occupées par plusieurs monstres d'une figure hideuse. On y voyoit la Douleur et les Remords, vengeurs du crime, les pâles Maladies et la triste Vieillesse, la Crainte, la Faim, la Pauvreté, le Travail et la Mort. La Guerre y paroissoit accompagnée de la Discorde, dont la chevelure étoit composée de vipères. Au milieu, un orme épais et touffu étaloit ses branches antiques : c'étoit la retraite des Songes légers qui habitoient sous chaque feuille de cet arbre. Un chien, nommé *Cerbère*, gardoit les portes de ce triste séjour. Dès l'entrée, on entendoit les cris plaintifs d'une troupe d'enfans qu'une mort prématurée avoit arrachés de la mamelle de leur mère, et fait passer du berceau dans la tombe. Un peu plus avant on trouvoit ceux qui, malgré leur innocence, avoient

été comdamnés à mort, comme criminels. Auprès d'eux étoient ces insensés, qui, ennuyés de la vie, en avoient eux-mêmes borné le cours. Non loin de là l'on découvroit de vastes campagnes, appelées *les Campagnes des pleurs :* c'est là que demeuroient ceux qu'un amour malheureux avoit conduits au tombeau. Ils aimoient à s'enfoncer dans des routes secrètes, et dans des bosquets de myrte, qui les cachoient à tous les yeux; et la mort sembloit n'avoir apporté aucun soulagement à leur chagrin. Plus loin étoit la demeure des illustres guerriers qui n'avoient eu d'autre mérite que leur force et leur valeur. Tous ces gens étoient exempts des peines que les méchans souffroient dans le Tartare. Ils ne goûtoient point aussi les plaisirs destinés pour les ames vertueuses dans les Champs-Elysées. Ils étoient dans un état mitoyen, qui ne les mettoit pas à l'abri des peines, des soucis et même des passions qui tourmentent les hommes pendant la vie. On trouvera ce qui manque à cette description des enfers aux articles TARTARE *et* ELYSÉE.

3. Suivant la théologie mahométane, l'enfer est un lieu vaste et terrible, qui n'a que sept portes, tandis que le paradis en a huit, pour marquer que la clémence de Dieu l'emporte sur sa justice. Il est rempli de torrens de feu et de soufre, où les damnés, chargés de chaînes de soixante-dix coudées, seront plongés et replongés continuellement par de mauvais anges. Au reste, les degrés de ces tourmens varient selon les crimes de celui qui les souffre, et selon la demeure où il se trouve. A chacune des sept portes il y a une garde de dix-neuf anges toujours prêts à exercer leur barbarie envers les damnés, et surtout envers les Infidèles, qui seront à jamais dans des prisons souterraines, où les serpens, les grenouilles et les corneilles, animaux qui sont en horreur aux Persans, aggraveront encore les tourmens de ces malheureux. Pour

les Mahométans dont les crimes auront mérité ce lieu d'horreur, ils n'y demeureront au plus que sept mille ans, et pas moins de quatre cents ans. Au bout de ce temps, le Prophète obtiendra de Dieu leur délivrance; et ils auront le bonheur d'être réunis aux vrais croyans. Pendant tout le temps que durera leur supplice, les damnés souffriront la faim et la soif; on ne leur servira que des fruits amers et ressemblans à des têtes de diables. Leur boisson sera des sources d'eau soufrées et brûlantes, qui leur donneront des coliques et des tranchées effroyables. L'inspecteur des mauvais anges qui gardent l'entrée des sept portes décidera de la rigueur des tourmens : elle sera toujours proportionnée aux crimes de ces infortunés, à leur plus ou moins de négligence à faire l'aumône, et à observer les autres préceptes de l'Alcoran. Toutes ces idées, comme l'on voit, ont été prises de la religion des Juifs. *Voyez* Géhenne.

4. Les Islandais pensent que le feu n'est pas la seule peine des damnés, et que le supplice de plusieurs d'entr'eux consiste à éprouver la rigueur d'un froid violent et continuel. Cette opinion, comme on voit, tient beaucoup du climat.

5. Les partisans de la secte des Sintos, au Japon, ne reconnoissent point d'autre tourment, pour les ames des méchans, que celui d'errer sans cesse autour d'un lieu de délices, habité par les ames des gens de bien, sans jamais pouvoir y entrer. Plusieurs Japonais pensent que la punition des ames des méchans consiste à passer dans le corps d'un renard.

6. Les Siamois admettent un enfer où les méchans sont tourmentés par différens supplices; mais ils ne pensent pas que les peines qu'on y souffre soient éternelles. Ils disent que l'ame du pécheur, après avoir expié ses crimes pendant un certain nombre d'années, reviendra sur la terre habiter un autre corps.

Ces mêmes peuples comptent neuf lieux de malheur, situés bien avant sous la terre, dans des abîmes profonds, où les méchans sont punis par différens genres de supplices. « Quoique les Siamois, dit M. de la Loubère, supposent dans quelques-uns de ces lieux des peines et des flammes éternelles; quoiqu'il doive y avoir éternellement des ames dans ces neuf lieux, ce ne sont pas toujours les mêmes ames. Aucune ame n'y sera éternellement punie. Elles y naîtront pour y vivre un certain temps, et pour en sortir par la mort. » Le même voyageur ajoute : « Le vrai enfer de ces peuples consiste dans une éternelle transmigration des ames, sans jamais parvenir au Nircupan. (*Voyez* Nircupan.) Elles sont si chargées de péchés, qu'elles ne sauroient acquérir assez de mérites pour y parvenir. »

7. Les Parsis ou Guèbres admettent un enfer où les méchans sont la victime d'un feu dévorant, qui les brûle sans jamais les consumer. Un des tourmens de ce triste séjour consiste dans l'odeur infecte qu'exhalent les ames des damnés. On trouve dans un des livres sacrés de ces peuples, qui a pour titre *Erda-Viraph-Nama*, une peinture effrayante de plusieurs autres sortes de supplices auxquels les méchans sont condamnés. Les uns habitent d'affreux cachots où ils sont étouffés par une épaisse fumée, et dévorés par les morsures d'un nombre prodigieux d'insectes et de reptiles venimeux. Le tourment des autres consiste à être plongés jusqu'au cou dans les flots noirs et glacés d'un fleuve. Ceux-ci sont environnés de diables furieux et acharnés, qui leur déchirent le corps par des morsures continuelles. Ceux-là sont suspendus par les pieds; et, dans cet état, on les perce dans tous les endroits du corps avec un poignard. Le livre saint, au milieu de ce tableau terrible, présente celui d'une femme qui, pour expier sa désobéissance, et les querelles éternelles

dont elle importunoit son mari, est suspendue par les pieds, tandis que la langue lui sort par la nuque du cou; grand exemple pour les femmes acariâtres et querelleuses.

8. Les habitans du royaume de Camboye, situé dans la presqu'île au-delà du Gange, pensent qu'il y a treize lieux différens destinés pour les ames des méchans, où elles sont tourmentées à proportion des crimes qu'elles ont commis.

9. Plusieurs habitans du royaume de Laos, dans la même presqu'île, pensent que les ames des méchans vont, après leur mort, dans une espèce d'enfer divisé en six quartiers, dont les peines sont proportionnées aux crimes des coupables; mais ils ne croient pas que ces peines soient éternelles. Les ames condamnées à l'enfer reviendront sur la terre, après un certain temps, et passeront d'abord dans les corps des animaux les plus vils; puis, entrant par degrés dans des corps plus nobles, elles parviendront enfin à habiter des corps humains.

Les Talapoins du royaume de Laos enseignent que les méchans seront punis dans l'autre monde par la privation des femmes; et que l'enfer des femmes criminelles sera d'être mariées avec des diables, ou bien avec quelque vieillard mal-propre, dégoûtant et aussi hideux que le diable.

10. Les habitans de l'île Formose croient que les hommes, après leur mort, passent sur un pont fort étroit, fait avec une sorte de roseau qu'on nomme *bambou*, sous lequel il y a une fosse profonde, pleine d'ordures. Le pont s'écroule sous les pas de ceux qui ont mal vécu; et ils sont précipités dans cette horrible fosse.

11. Les habitans du royaume de Benin, en Afrique, s'imaginent que le lieu où les criminels sont punis après leur mort, est situé dans quelque endroit de la mer.

12. Les Nègres de Juida, sur la côte des Esclaves, croient qu'il existe un enfer où les criminels subissent le supplice du feu. Ils prétendent que ce lieu de tourmens est situé sur la terre. Il y a quelques années qu'une vieille femme, magicienne de profession, parut dans le pays, sans qu'on pût savoir de quel lieu elle venoit. Elle voulut persuader aux habitans qu'elle étoit nouvellement arrivée de l'enfer, et leur en débita plusieurs nouvelles. Elle leur nomma plusieurs personnes connues, qu'elle soutenoit y avoir vues, et spécialement le dernier capitaine des Blancs, qui souffroit dans ce lieu terrible des supplices affreux.

13. Les sauvages du Missisipi croient que, s'ils se sont mal comportés dans cette vie, ils iront après la mort dans un pays malheureux où il n'y aura point de chasse.

14. Les habitans de la Virginie placent l'enfer à l'occident, et précisément à l'un des bouts du monde. Là, ils pensent qu'on trouve une fosse d'une grandeur immense, et remplie d'un feu dévorant, où sont précipités ceux qui, pendant la vie, se sont mal comportés. Cependant d'autres auteurs disent que le supplice de l'enfer, selon les Virginiens, consiste à être suspendus entre le ciel et la terre. Ils donnent à ce lieu de tourmens le nom de *Popoguno*.

15. Les Floridiens qui habitent aux environs des montagnes d'Apalache sont persuadés que les ames des méchans sont transportées, après la mort, au milieu des montagnes du nord, et qu'elles y restent exposées à la voracité des ours, et à la rigueur des neiges et des frimats.

Quelles que soient toutes les opinions que nous avons rapportées sur l'enfer, on doit conclure, par le sentiment unanime de toutes les nations, que ce lieu de supplice, destiné aux méchans, est de tradition aussi ancienne que le monde.

ÉNOPTROMANTIE,

ÉNOPTROMANTIE, du grec ἐνοπτρον, *miroir;* et μαντεία : sorte de divination qui se pratiquoit par le moyen d'un miroir.

ENTHOUSIASTES, de ἐν, *dans*, et Θεος, *Dieu :* anciens hérétiques, ainsi nommés parce qu'ils prétendoient avoir de véritables inspirations, quoiqu'ils fussent agités du démon. On a donné le nom d'*Enthousiastes* aux ANABAPTISTES et aux QUAKERS. *Voyez ces deux articles.*

ENTYCHITES : hérétiques qui parurent dans le premier siècle, et qui s'attachèrent à la doctrine de Simon le Magicien. Ils enseignoient que les ames n'avoient été unies au corps qu'afin de pouvoir goûter toutes sortes de voluptés. Leurs actions étoient conformes à cette infâme doctrine.

ÉNYALIUS : faux dieu adoré autrefois chez les Assyriens; c'étoit aussi un des surnoms de Mars, dieu de la guerre.

ÉNYO : nom que les Grecs donnoient à Bellone, déesse de la guerre.

ÉOLE : dieu des vents et des tempêtes, chez les anciens Grecs et Romains. On croyoit qu'il habitoit dans une île de la Sicile, où il tenoit les vents renfermés dans des antres profonds. Lorsqu'il vouloit exciter quelque tempête, il les laissoit échapper de leurs prisons. Son pouvoir étoit cependant subordonné à celui de Neptune, dieu des mers : on le voit par la verte réprimande que Neptune fait faire à Eole, au premier livre de l'Enéide. Homère raconte qu'Ulysse, étant allé à la cour d'Eole, fut très-bien reçu par ce dieu, qui lui donna, pour garant du succès de son voyage, plusieurs outres où les vents étoient renfermés, lui recommandant de ne point les ouvrir; mais ses compagnons, soupçonnant que ces outres étoient pleins d'excellent vin, ne purent résister à la tentation de les visiter. Ils laissèrent échapper les vents,

qui excitèrent tout-à-coup une horrible tempête. Ulysse se sauva seul sur une planche, après avoir vu périr les imprudens qui avoient causé leur malheur et le sien.

Voici le fondement et l'origine de toutes ces fables. « Eole étoit un roi qui avoit acquis une assez grande connoissance de l'art de la navigation. Son habileté consistoit particulièrement à connoître, par l'inspection du cours des nuages, ou du flux et reflux des eaux, quel vent devoit régner sur la mer bientôt après. Ulysse l'étant allé consulter en passant, Eole lui predit quel vent il auroit pendant son voyage. »

Les Japonais ont aussi un dieu qui préside au vent. Il fait son séjour sur une des montagnes les plus élevées. Les dévots y grimpent avec des fatigues incroyables, en l'honneur de la divinité.

ÉON, *ou* Éone : nom grec qui signifie *siècle*, et que l'hérésiarque Valentin employoit pour désigner son dieu et toutes les productions de son dieu. Il admettoit trente Eones engendrés les uns des autres, et qui, tous ensemble, faisoient ce qu'il appeloit πλήρωμα, c'est-à-dire, *la plénitude et le complément de la divinité*. Voyez Valentiniens.

Éon de l'Étoile, gentilhomme breton, fit voir, dans le douzième siècle, qu'il n'y a point d'opinion si absurde et si extravagante, qui ne trouve des partisans dans un siècle d'ignorance et de superstition. Une mauvaise prononciation, qui étoit alors en usage dans l'Eglise, lui donna lieu d'imaginer le systême le plus insensé qui jusqu'alors eût entré dans la tête d'un chef de parti. Ayant entendu chanter souvent ces paroles du Symbole, *Per eum qui venturus est judicare vivos et mortuos*, « Par celui qui viendra juger les vi-» vans et les morts; » trompé par la prononciation du mot *eum*, que l'on prononçoit alors comme s'il y eût eu *eon*, il s'imagina que c'étoit de lui-même qu'il

étoit question, et que lui, Eon, étant le Fils de Dieu, devoit en effet juger un jour les vivans et les morts. Son amour-propre saisit avidement cette chimère flatteuse; et il s'en pénétra si bien, qu'il entreprit de le persuader aux autres. Ce qui est pour le moins aussi étonnant que la folie de ce gentilhomme, c'est qu'il trouva des sectateurs, et se vit bientôt à la tête d'un parti nombreux. Il donna à ses disciples des titres convenables au rôle qu'il jouoit. Les uns avoient le nom d'*anges*, les autres celui d'*apôtres*. Eon, que les gens sensés avoient d'abord méprisé comme un fou, ne tarda pas à devenir redoutable. Les brigandages qu'exerçoient ses anges et ses apôtres engagèrent plusieurs seigneurs à envoyer des gens pour se saisir de la personne de ce fanatique. Eon, pour se défendre, employa des armes plus puissantes que le fer. Il donna de l'argent à ceux qui étoient chargés de le prendre, et les régala si bien, qu'ils n'eurent pas le courage d'exécuter les ordres qu'on leur avoit donnés. Pour s'excuser, ils répandirent le bruit qu'Eon étoit un sorcier, qui s'étoit dérobé à leur poursuite par le pouvoir de ses charmes. Cette opinion s'accrédita parmi le peuple; et, pendant quelque temps, Eon passa pour un homme imprenable, et qui avoit tout l'enfer à son service; mais l'archevêque de Reims triompha de la prétendue magie du gentilhomme breton, et vint à bout de le faire arrêter. Interrogé dans un concile assemblé à Reims, il fit des réponses si absurdes et si extravagantes, que personne n'eut lieu de douter qu'il n'eût perdu la raison. Ainsi, sans s'amuser à réfuter ses erreurs, on le condamna à une prison perpétuelle. Cependant quelques-uns de ses disciples, s'étant opiniâtrés à soutenir la prétendue divinité de leur maître, furent brûlés impitoyablement.

EORIES : fêtes que les Athéniens instituèrent pour

détourner l'effet des imprécations d'Erigone, et, en même temps, honorer sa piété filiale. Le père de cette fille, nommé *Icare*, ayant été tué, elle se pendit de désespoir, et pria les dieux de faire périr de la même manière les filles des Athéniens, s'ils ne vengeoient pas la mort de son père. Telle fut l'origine des fêtes Eories, ainsi nommées du mot grec Αιρεω, *j'élève, je suspends*, par allusion au genre de mort d'Erigone.

ÉPACTE : nombre qui détermine la différence de l'année lunaire d'avec l'année solaire. La lune achève sa carrière onze jours avant le soleil. Au bout de deux ans, elle a sur le soleil vingt-deux jours d'avance : la troisième année, elle a trente-trois jours. On en prend trente pour le mois intercalaire. Le nombre de trois, qui est le surplus, est l'épacte. L'année d'après, l'épacte augmente de onze jours ; ce qui fait quatorze ; et ainsi, chaque année, les épactes vont en augmentant de onze jours, jusqu'à la révolution de leur cycle, qui est de trente ans. Au bout de ce terme, on recommence à compter les épactes comme on avoit fait à la première des trente années. Lorsque l'année est bissextile, l'épacte est de douze jours.

ÉPHESTRIES : fêtes établies à Thèbes, en l'honneur du fameux devin Tirésias, qui deux fois avoit changé de sexe. Ovide raconte que ce devin, se promenant un jour dans une forêt, rencontra deux serpens accouplés, et leur donna un coup de bâton : aussitôt il fut métamorphosé en femme, et demeura dans cet état pendant l'espace de sept ans. La huitième année, il rencontra les mêmes serpens, et les frappa encore, dans l'espérance de recouvrer sa première forme : il ne fut pas trompé, dans l'instant il redevint homme. C'est ce double changement de sexe que les Thébains honoroient dans les Ephestries. La principale cérémonie de ces fêtes consistoit à revêtir

d'habits de femme la statue de Tirésias, et à les lui ôter ensuite, pour lui remettre des habits d'homme.

ÉPHOD : ornement du grand-prêtre des Juifs. C'étoit, selon la plupart des auteurs, une espèce de cotte d'armes, ou de cuirasse de laine, de diverses couleurs ; mais la description qu'en donne Moyse fait plutôt croire que l'éphod n'étoit qu'une espèce de bretelles, d'un ouvrage précieux, qui, descendant de dessus les épaules, se croisoient devant la poitrine et derrière le dos ; puis, repassant autour du corps, servoient de ceinture à la robe, ou au manteau du pontife. *Voyez* PONTIFE (*souverain*).

ÉPIDAURIES : fêtes que l'on célébroit à Epidaure et à Athènes, en l'honneur d'Esculape, dieu de la médecine.

ÉPIDÉMIES, du grec ἐπι, *dans*, et δημος *peuple* : fêtes que les Grecs célébroient, à Délos et à Milet, en l'honneur d'Apollon ; et à Argos, en l'honneur de Diane, sa sœur. Ils s'imaginoient que ces divinités descendoient du ciel pendant ces fêtes, et se mêloient invisiblement avec le peuple ; c'est ce qui les fit nommer *Epidémies*.

ÉPIPHANE : hérétique du deuxième siècle de l'Eglise, et fils de Carpocras, qui l'instruisit des belles lettres et de la philosophie de Platon. Il s'y rendit fort habile. Sa science, sa douceur, son air affable envers tout le monde, et peut-être la commodité de sa doctrine, le firent, après sa mort, honorer comme un dieu. Son grand systême étoit la communauté des femmes et des biens. Il définissoit l'Etre suprême *une communauté avec égalité*.

ÉPIPHANIE, dérivé d'ἐπι, et φαίνω, *je parois* : fête que l'Eglise célèbre le 6 de Janvier, en mémoire de l'adoration des Mages, jour auquel Jésus-Christ s'est manifesté aux Gentils. On l'appelle vulgairement *la fête des Rois*. Cette même fête est aussi destinée à

honorer le baptême de Jésus-Christ, et son premier miracle aux noces de Cana.

1. Les Grecs avoient coutume de célébrer, le même jour 6 de janvier, la naissance de Jésus-Christ, l'adoration des Mages, le baptême de Jésus-Christ, et le miracle des noces de Cana. Ils appeloient cette fête *Théophanie*, ou *fête des lumières*. Voyez THÉOPHANIE.

2. Chez les Géorgiens, chrétiens schismatiques du Levant, on pratique, le jour de l'Epiphanie, une ablution générale, dont voici les cérémonies. « Un prêtre se rend au bord d'une rivière. La bannière marche devant lui, avec un trompette et plusieurs autres ministres qui portent les choses nécessaires à la cérémonie ; ce qui forme une espèce de procession. Le prêtre, étant arrivé, récite un grand nombre de prières : puis il encense l'eau, y jette de l'huile avec cinq bougies allumées et une croix, après quoi il y trempe le goupillon, et arrose les assistans. L'eau étant ainsi sanctifiée, chacun s'y lave, et même en emporte chez soi, pour s'en servir au besoin.

3. Les Arméniens célèbrent la fête de l'Epiphanie le même jour que celle de Noël.

ÉPISCOPAT. C'est un ordre sacré qui est regardé comme le complément du sacerdoce, qui donne le pouvoir à celui qui en est revêtu d'administrer la confirmation, d'ordonner des prêtres, de gouverner les églises, avec juridiction sur les prêtres et autres ministres inférieurs. *Voyez* EVÊQUE.

ÉPISCOPAUX : Protestans d'Angleterre, lesquels, en se séparant de l'Eglise romaine, ont néanmoins conservé la plupart des cérémonies extérieures du culte, et l'ordre de la hiérarchie ecclésiastique; ainsi il y a parmi eux des évêques, des prêtres, des chanoines, comme dans l'Eglise romaine. Leur religion est la dominante en Angleterre. *Voyez* PRESBYTÉRIENS.

ÉPREUVES : moyens imaginés par l'ignorance et par la superstition, dans des siècles de barbarie, pour découvrir la vérité dans les cas douteux. 1. Ces épreuves étoient appelées *le jugement de Dieu ;* et, en effet, il ne falloit pas moins qu'un miracle de sa part pour que l'épreuve ne fût pas funeste à l'innocent. Les épreuves qui étoient le plus en usage étoient au nombre de cinq, à savoir : le combat en champ clos, ou le duel ; l'épreuve par la croix, par l'eau froide, par l'eau bouillante et par le fer rouge. Nous avons expliqué, à l'article Duel, ce qui concerne la première sorte d'épreuves. Il nous reste à parler des quatre dernières.

Voici en quoi consistoit le jugement de Dieu par la croix. Deux personnes, étant debout, tenoient les bras étendus en forme de croix, et celui qui remuoit le premier les bras ou le corps, perdoit sa cause. L'empereur Charlemagne ayant ordonné, en 788, que l'on rétablît les fortifications de la ville de Vérone, en Italie, qui étoient en fort mauvais état, il s'éleva une très-vive dispute, à cette occasion, entre les ecclésiastiques et les bourgeois. Il s'agissoit de savoir lequel de ces deux ordres devoit contribuer davantage à la dépense de cette réparation. Cette contestation fut décidée par le jugement de la croix. On choisit deux champions : l'archi-prêtre Arégas pour la bourgeoisie, l'archi-diacre Pacifique pour le clergé. Ils se placèrent tous les deux debout, vis-à-vis d'un autel où l'on célébra la messe. Lorsqu'elle fut achevée, le prêtre lut la passion selon S. Matthieu ; mais à peine étoit-il à la moitié, que le champion des bourgeois, ne pouvant plus résister à la fatigue, baissa les bras insensiblement, et, accablé de lassitude, se laissa enfin tomber par terre ; mais Pacifique, plus vigoureux, soutint jusqu'au bout une posture si gênante, et fut

proclamé vainqueur : en conséquence, le clergé ne paya que le quart des réparations.

L'épreuve par l'eau froide « consistoit, dit M. de Saint-Foix, à jeter l'accusé dans une grande et profonde cuve pleine d'eau, après lui avoir lié la main droite au pied gauche, et la main gauche au pied droit. S'il enfonçoit, on le croyoit innocent; s'il surnageoit, c'étoit une preuve que l'eau, qu'on avoit eu la précaution de bénir, le rejetoit de son sein, étant trop pure pour y recevoir un coupable. »

L'épreuve par l'eau bouillante « consistoit à plonger la main dans un vase d'eau bouillante, pour y prendre un anneau béni qui y étoit suspendu plus ou moins profondément : ensuite on enveloppoit la main du patient avec un linge sur lequel le juge et la partie adverse apposoient leurs sceaux. Au bout de trois jours on les levoit ; et, s'il ne paroissoit point de marques de brûlure, on le renvoyoit absous. »

L'épreuve par le fer rouge « consistoit quelquefois à mettre la main dans un gantelet de fer rougi au feu, plus communément à porter une barre de fer rouge du poids de trois livres, l'espace de dix ou douze pas. On enveloppoit la main du patient comme pour l'épreuve de l'eau bouillante; et, si trois jours après elle ne paroissoit point endommagée par le feu, il étoit déclaré innocent. Dans certains cas, l'épreuve consistoit à marcher pieds nus sur des charbons ardens. »

Une autre sorte d'épreuve, qui étoit en usage à l'égard de ceux qui étoient accusés de vol, consistoit à leur faire manger un morceau de pain d'orge et de fromage de brebis : cela étoit sans doute plus aisé que de manier un fer rouge ; mais les cérémonies que l'on pratiquoit sur ce pain et sur ce fromage, avant de le faire manger à l'accusé, faisoient croire que, s'il étoit coupable, il ne pourroit jamais l'avaler, et qu'il en

seroit étranglé : ensuite on faisoit l'épreuve. Selon Ducange, c'est de là qu'est venue cette imprécation vulgaire : « Que ce morceau de pain me puisse étran-» gler..... si, etc. »

On est surpris, lorsqu'on voit dans l'histoire plusieurs personnes sortir avec honneur de certaines épreuves, telles que celles de l'eau bouillante, du fer rouge ; et l'on ne sait à qui attribuer de pareils miracles. On a de la peine à croire que Dieu ait voulu interrompre le cours ordinaire de la nature, pour entretenir et favoriser une coutume extravagante et criminelle. M. de Montesquieu dit « que, chez un peuple exercé à manier les armes, la peau dure et calleuse ne devoit pas recevoir assez d'impression du fer chaud ou de l'eau bouillante, pour qu'il y parût trois jours après. » Il est à présumer que plusieurs personnes avoient alors des secrets pour ralentir l'action du feu. On a plusieurs exemples de semblables artifices. Strabon parle « des prêtresses de Diane, qui marchoient sur des charbons ardens sans se brûler. » S. Epiphane rapporte que des prêtres d'Egypte se frottoient le visage avec certaines drogues, et le plongeoient ensuite dans des chaudières bouillantes, sans paroître ressentir la moindre douleur. Madame de Sévigné, dans une de ses lettres, dit « qu'elle vient de voir dans sa chambre un homme qui a fait couler sur sa langue dix ou douze gouttes de cire d'Espagne allumée, et dont la langue, après cette opération, s'est trouvée aussi belle qu'auparavant. » Nous avons vu dans les provinces un charlatan nommé *Gaspard Toulon*, qui se frottoit les mains avec du plomb fondu. Ces exemples nous sont fournis par l'auteur déjà cité plusieurs fois dans cet article.

Passons à présent aux différentes épreuves en usage chez les autres peuples du monde.

2. Autrefois, lorsqu'un Juif soupçonnoit la fidélité

de sa femme, il la conduisoit devant le sacrificateur, qui lui faisoit boire une certaine eau qui lui donnoit la mort si elle étoit coupable, et qui ne lui faisoit aucun mal si elle étoit innocente. On lit au cinquième chapitre des Nombres : « Si l'esprit de jalousie vient animer un homme contre sa femme, soit qu'elle soit vraiment coupable, soit qu'il n'y ait contre elle que des soupçons, le mari jaloux conduira sa femme devant le prêtre, et présentera au seigneur une offrande, pour lui demander qu'il l'éclaire sur le crime de son épouse. Le prêtre prendra l'eau sainte dans un vase de terre, et mettra dedans un peu de poussière ramassée sur le pavé du temple. Il découvrira la tête de la femme soupçonnée, mettra entre ses mains l'offrande de jalousie, puis il prononcera les plus terribles imprécations sur le breuvage amer qu'il se dispose à faire prendre à la femme. Il lui dira ensuite : « Si tu » n'es point souillée par le commerce d'un homme » étranger, ce breuvage amer ne te nuira point ; mais » si tu as violé la foi conjugale, que les imprécations » que je viens de prononcer sur ce breuvage s'accom- » plissent sur toi ! Que cette eau vengeresse fasse » pourrir ta cuisse, enfler et crever ton ventre ! » La femme répondra : « Ainsi soit-il. » Le prêtre écrira ces imprécations sur un livre, et les effacera avec l'eau du breuvage. Il le donnera ensuite à boire à la femme ; et, lorsqu'elle l'aura bu, si elle est coupable, sa cuisse se pourrira, son ventre s'enflera, elle sera pour tout le peuple un objet de malédiction ; mais, si elle est innocente, elle ne recevra aucun mal de ce breuvage, et n'en sera pas moins féconde dans la suite. »

3. Julien l'apostat rapporte que, quand un Gaulois soupçonnoit la fidélité de sa femme, il la forçoit à précipiter elle-même dans les eaux du Rhin les enfans qu'il avoit eus d'elle. Si les enfans alloient au fond de l'eau, la femme étoit jugée coupable, et, comme telle,

mise à mort. Si les enfans pouvoient gagner le bord du fleuve à la nage, c'étoit un signe que leur mère étoit innocente.

4. L'épreuve du feu est en usage dans le royaume de Siam. Qu'une personne soit accusée d'un crime, dont les preuves ne soient pas claires; que deux citoyens aient ensemble un différend civil, dont la décision soit difficile, le feu décide de l'innocence de l'un, et du bon droit de l'autre. Voici comment se pratique cette épreuve. On creuse une fosse dans laquelle on élève un bûcher dont le sommet se trouve de niveau avec les bords de la fosse. Ce bûcher a cinq brasses de long et une de large. Lorsqu'il est couvert de charbons ardens, on y fait passer les parties à pieds nus. Ceux dont les pieds se trouvent endommagés par la flamme sont censés être coupables, ou bien avoir tort. M. de la Loubère fait quelques réflexions sur cette épreuve. « Les Siamois, dit-il, étant accoutumés d'aller nu-pieds, ont la plante du pied comme racornie. On dit qu'il est assez ordinaire que le feu les épargne, pourvu qu'ils appuient bien le pied sur les charbons; car le moyen de se brûler est d'aller vîte et légèrement. Deux hommes marchent d'ordinaire à coté de celui qui passe sur le feu, et ils s'appuient avec force sur ses épaules, pour l'empêcher de se dérober trop vîte à cette épreuve; et l'on dit que, bien loin que ce poids l'expose davantage à être brûlé, il étouffe, au contraire, l'action du feu sous ses pieds. » Les Siamois ont quelques autres épreuves aussi fausses : telle est celle qui consiste à mettre sa main dans de l'huile ou dans quelqu'autre matière bouillante. Celui dont la main n'est point endommagée par le feu, a gain de cause. Pour se convaincre du peu de fond qu'on doit faire sur une pareille épreuve, il ne faut qu'écouter un fait rapporté par la Loubère. « Un Français, dit-il, à qui un Siamois avoit volé de

l'étain, se laissa persuader, faute de preuves, de mettre sa main dans de l'étain fondu; et il l'en retira presque consumée. Le Siamois, plus adroit, se retira d'affaire sans se brûler, et fut renvoyé absous. » Il faut remarquer que, six mois après, ce même Siamois, qui étoit sorti triomphant de l'épreuve, fut convaincu du vol dont il avoit été accusé par le Français. Il y a une autre manière, non moins absurde, de prouver son bon droit, qui est établie à Siam. Les deux parties descendent dans l'eau, en se glissant le long d'une perche; et, de peur d'aller au fond, chacun d'eux se tient fortement attaché à cette perche. Ils restent ainsi dans l'eau, de manière que leur tête soit cachée; et celui qui peut demeurer plus long-temps dans cette situation sort vainqueur de l'épreuve. Quelquefois, pour décider une affaire, on a recours à des pilules que les Talapoins composent exprès, et sur lesquelles ils prononcent certaines imprécations. On fait avaler aux deux parties quelques-unes de ces pilules, qui sont de véritables vomitifs. Celui dont l'estomac plus vigoureux peut conserver plus long-temps ces pilules sans les rejeter a gagné sa cause. La plus barbare et la plus extravagante de toutes les épreuves qui sont en usage à Siam est celle dont la Loubère parle en ces termes : « Le roi de Siam livre quelquefois les parties aux tigres; et celui que les tigres épargnent pendant un certain temps est censé innocent. Que si les tigres les dévorent tous deux, ils sont tous deux estimés coupables. Si, au contraire, les tigres ne veulent ni l'un ni l'autre, on a recours à quelqu'autre preuve; ou bien l'on attend que les tigres se déterminent à dévorer l'une des parties, ou à les dévorer toutes deux. »

5. Sur la côte de Malabar, on se sert de ce moyen pour découvrir la vérité dans les affaires criminelles : on couvre la main de l'accusé d'une feuille de bana-

nier, et l'on applique dessus un fer rouge, qu'on y laisse pendant un certain temps; après quoi, le surintendant des blanchisseurs du Roi enveloppe la main de l'accusé avec une serviette trempée dans de l'eau de riz, et la noue avec des cordons; puis le Roi applique lui-même son cachet sur les nœuds. Au bout de trois jours, on délie la main de l'accusé; et on le déclare innocent, si l'on n'y remarque aucune impression de feu. Mais, si elle est tant soit peu endommagée, il est condamné au supplice, comme criminel. En d'autres endroits, on oblige l'accusé de tremper sa main dans de l'huile bouillante; et, s'il peut la retirer sans qu'elle ait reçu aucune atteinte du feu, il est renvoyé absous.

6. Dans le royaume de Loango, en Afrique, il y a un nombre infini de sorciers, contre lesquels on prend toutes les précautions possibles. Lorsqu'on soupçonne que dans un certain village habite un de ces sorciers malfaisans, on fait subir à tous les habitans du village l'épreuve du bonda. Cette épreuve consiste à boire une liqueur composée avec le jus d'une racine qu'on appelle *sinbonda*, qui ressemble à une carotte blanche. Cette liqueur est excessivement amère. Elle trouble la tête par des vapeurs malignes, et enivre sur-le-champ. Elle est aussi fort astringente, et cause ordinairement une suppression d'urine. La dose est d'une pinte et demie. Ceux qui sont chargés de composer cette liqueur, et de diriger l'épreuve, se nomment *Bondas*. Lors donc qu'il est ordonné qu'un tel village subira l'épreuve du bonda, le Roi nomme plusieurs juges pour présider à cette cérémonie. Ils s'asseyent à terre, en demi-cercle, au milieu du grand chemin, et somment tous les habitans du village de comparoître. Personne ne manque à l'assignation. Celui qui s'absenteroit seroit jugé coupable. Ils sont obligés de boire les uns après les autres la funeste liqueur;

et, pendant qu'ils la boivent, les juges frappent sur des tambours avec de petits bâtons. Ils coupent ensuite ces bâtons; et il faut que ceux qui ont bu la liqueur marchent dessus sans tomber, et urinent librement. S'ils en viennent à bout, ils sont reconnus innocens, et ramenés dans leurs maisons en triomphe. Mais si ces malheureux, étourdis par la vapeur funeste de la liqueur, viennent à chanceler et à tomber, tout le peuple crie : *Undoke! undoke!* c'est-à-dire, *méchant sorcier;* il se jette sur le prétendu coupable, et l'assomme. On traîne ensuite son corps sur le bord d'un précipice, où on le jette. Les femmes du Roi sont aussi obligées de subir cette épreuve, lorsqu'elles sont soupçonnées d'adultère. Mais, si elles succombent, ce n'est pas le peuple qui en fait justice. La coupable est exécutée juridiquement, et est brûlée vive avec son prétendu complice.

Les Bondas qui dirigent cette épreuve sont ordinairement des scélérats qui diminuent la dose lorsqu'ils sont bien payés, et la donnent plus forte lorsqu'ils n'ont rien reçu; d'où il arrive que les riches se retirent toujours assez heureusement de l'épreuve, tandis que les pauvres y succombent.

7. Chez les Quojas, peuples qui habitent l'intérieur de la Guinée, lorsqu'un homme est soupçonné d'avoir commis quelque crime, pour s'en éclaircir, on le fait passer par l'épreuve du *belli*. Le grand-prêtre, que l'on nomme *Bellimo*, compose exprès une certaine drogue avec des herbes et des écorces d'arbres, dont on frotte la main de l'accusé. S'il est coupable, cette drogue produit sur sa peau le même effet que le feu, et y imprime une marque de brûlure. Quelquefois l'épreuve consiste à faire boire à l'accusé une certaine liqueur empoisonnée, de la composition du Bellimo. S'il n'est point coupable, le poison le fait vomir sans qu'il en ressente d'ailleurs aucune suite fâcheuse; mais

si la liqueur lui cause des convulsions, et le fait écumer, on le regarde comme criminel, et il est condamné à mort.

8. Les Tartares Ostiakes ont coutume de présenter à leurs femmes du poil d'ours, lorsqu'ils soupçonnent leur fidélité. Si leurs soupçons sont mal fondés, la femme prend le poil sans rien craindre ; mais si le malheur qu'ils craignent n'est que trop sûr, la femme coupable se gardera bien de recevoir le poil. C'est un moyen assez ingénieux que ces Tartares ont imaginé pour connoître sûrement s'ils sont trompés par leurs femmes. Ils sont venus à bout de leur persuader que si une femme, après avoir outragé l'honneur de son mari, osoit recevoir de sa main du poil d'ours, l'animal, quoique mort, viendroit, au bout de trois jours, la dévorer ; et les femmes sont tellement coiffées de cette opinion, qu'elles se croiroient perdues, si elles prenoient le poil d'ours, sans avoir la conscience bien nette. Elles ne courent pas d'ailleurs grand risque, en avouant leur infidélité. Elles en sont quittes pour être répudiées; ce qui donne la douce liberté de pouvoir tromper un autre mari.

Les mêmes peuples ont une façon singulière de se justifier d'un crime qu'on leur impute. Ils donnent un coup de couteau à un chien, au-dessous de la cuisse gauche, appliquent leur bouche à la plaie, et sucent tout le sang de cet animal.

9. Les habitans de l'île de Ceylan pratiquent aussi l'épreuve de l'huile bouillante, qui est en usage chez plusieurs autres peuples. Le voyageur Knox nous fournira une description détaillée des cérémonies qui accompagnent cette épreuve. « Les Chingulais, » dit-il, ne jurent ainsi que dans les affaires de » grande conséquence, comme lorsqu'ils ont des » procès pour leurs terres, et qu'il n'y a point de » témoins. Ils doivent chacun avoir une permission

» écrite et signée de la main du gouverneur. Après
» cela, ils se lavent le corps et la tête, qui est
» une cérémonie de leur religion. On les resserre tous
» deux, pendant toute la nuit, dans une maison
» où il y a des gardes, et on leur enveloppe la main
» droite d'un linge qui est cacheté, de peur qu'ils ne
» se servent de quelque charme pour endurcir leurs
» doigts. Le lendemain on les fait sortir : on leur
» met du linge blanc; et ils se purifient comme des
» gens qui vont paroître devant Dieu. On attache
» à leur poignet la feuille sur laquelle est écrite la
» permission du gouverneur; et ensuite ils se rendent
» sous le Boghaah ou Arbre-Dieu, où s'assemblent
» tous les officiers de la province, avec un grand
» concours de peuple. On apporte sur le lieu des
» noix de coco, dont on tire l'huile à la vue de
» tout le monde, afin qu'on voie qu'il n'y a point de
» fourberie. Il y a aussi près de là une chaudière
» pleine de fiente de vache et d'eau qui bouillent.
» L'huile et la fiente bouillant à gros bouillons, ils
» prennent une feuille de noix de coco qu'ils trem-
» pent dans l'huile, afin que tous les spectateurs
» voient qu'elle est chaude. Toute l'assemblée étant
» persuadée que l'huile est bouillante, les deux par-
» ties viennent des deux côtés de la chaudière, et
» disent, l'un : *Le Dieu du ciel et de la terre est té-*
» *moin que je n'ai pas fait ce dont je suis accusé;*
» ou bien : *Les quatre dieux sont témoins que telle*
» *ou telle chose* en dispute *m'appartient.* L'autre jure
» tout le contraire. L'accusateur jure toujours le
» premier. L'accusé tâche d'établir après lui son in-
» nocence ou son droit.... Après cela, on ôte les
» linges dont leurs mains étoient enveloppées. Le
» premier qui a juré répète les paroles du serment,
» trempe en même temps deux doigts dans l'huile
» bouillante, et en jette jusqu'à trois fois hors de
» la

» la chaudière.... Ensuite il en fait autant à la fiente » de vache, qui bout.... L'accusé fait la même chose. » Enfin on leur enveloppe les mains, et on les garde » tous deux en prison jusqu'au lendemain. Alors on » regarde leurs mains, et on leur frotte le bout » des doigts avec un linge, pour voir s'ils se pèlent. » Celui dont le doigt se pèle le premier est censé » parjure. On lui impose une grosse amende au pro- » fit du Roi, et on l'oblige de donner satisfaction » à son adversaire. »

ÉRASTIENS : hérétiques d'Angleterre, qui avoient pour chef un certain Thomas Eraste, lequel soutenoit que l'Eglise n'avoit pas le pouvoir d'excommunier.

ÉRATO, du grec ἔρως, *amour* : l'une des neuf Muses. Elle présidoit aux poésies amoureuses. On avoit coutume de la représenter sous la figure d'une jeune fille, vive et enjouée, couronnée de myrte et de roses, tenant d'une main une lyre, de l'autre un archet. On plaçoit à côté d'elle un petit amour ailé, armé d'un arc et d'un carquois.

ERDAVIRAPH : célèbre mage persan que le roi Artaxercès, surnommé *Babékhan,* choisit entre quatre-vingt mille prêtres pour lui expliquer le vrai sens de la doctrine de Zoroastre, interprétée diversement par un grand nombre d'hérétiques qui s'étoient élevés dans la Perse. Cet homme, pour donner plus de poids à ses oracles, dit qu'il alloit envoyer son ame au ciel, pour y consulter l'Etre suprême ; et son corps commença, en effet, à tomber dès lors dans une léthargie profonde, qui ne différoit en rien de la mort, et qui sembloit prouver que son ame en étoit absente. Cette léthargie dura sept jours, pendant lesquels le Roi, accompagné de six mages, demeura jour et nuit auprès du corps d'Erdaviraph, jeûnant et priant sans cesse. Lorsque l'ame d'Erdaviraph, de retour de son voyage, fut rentrée dans son corps, on conçoit avec

quel respect on recueillit toutes les paroles qui sortirent de sa bouche.

ÈRE CHRÉTIENNE : suite d'années dont les Chrétiens fixent le commencement au premier jour de janvier, après la naissance de Jésus-Christ. Le mot *ère* signifiant (1) *époque remarquable, changement extraordinaire*, on conçoit aisément qu'il y eut, et qu'il y a différentes ères, suivant les différens peuples : telles sont l'ère actiatique, ainsi nommée de la fameuse bataille d'Actium ; l'ère philippique, de l'année de la mort d'Alexandre le Grand, dont Aridée, qui prit le nom de *Philippe*, fut le successeur ; l'ère de Dioclétien, qui commence à la première année de l'empire de ce prince ; et l'ère des Mahométans. *Voyez* HÉGIRE, et, au Supplément, CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

ÉRYNNIS : surnom que les anciens Païens donnoient aux trois Furies, et que les poètes avoient coutume d'appliquer aux méchantes femmes.

Les Siciliens avoient donné à Cérès le nom d'*Erynnis*, parce que le dépit d'avoir été abusée par Neptune l'avoit rendue pire qu'une furie. Sa statue étoit vêtue de noir. Elle avoit une tête de cheval, parce que Neptune, pour triompher d'elle, s'étoit métamorphosé en cheval. Elle tenoit d'une main une colombe, et de l'autre un dauphin.

ESCHRAKIS, *ou* ILLUMINÉS : nom d'une secte particulière chez les Mahométans, et l'une des plus raisonnables. Elle est, dit Ricaut, purement pythagoricienne. Ceux qui en font profession s'appliquent

(1) Il est bon d'observer que ce n'est qu'abusivement qu'il a cette signification. Le mot latin *æra*, d'où vient le mot *ère*, veut dire *argent*, *tribut*. L'empereur Auguste ayant imposé un certain tribut sur les Espagnols, l'édit qui fut publié à cette occasion, trente-neuf ans avant la naissance de Jésus-Christ, fit une si forte sensation sur l'esprit des peuples de l'Espagne, qu'ils le regardèrent comme l'époque la plus frappante de leur histoire, et qu'ils commencèrent à compter de là leurs années. Ainsi le mot *ère* nous vient des Espagnols.

principalement à la contemplation de l'idée de Dieu et des nombres qui sont en lui. Quoique persuadés de son unité, ils ne nient pourtant pas la Trinité, qu'ils considèrent comme un nombre qui procède de l'unité; et, pour mieux faire entendre leurs pensées, ils se servent ordinairement de la comparaison de trois plis dans un mouchoir, qui peut bien souffrir la dénomination du nombre de trois, mais qui n'est en effet qu'un seul morceau de toile, quand il est déployé. Les Eschrakis ne sont pas grands admirateurs de l'Alcoran. Ils se servent néanmoins des passages qui s'y trouvent conformes à leurs principes. Les Scheks, ou prédicateurs des mosquées, sont de cette secte. En général, ils sont assidus et constans dans leurs dévotions, sobres dans leur boire et dans leur manger, grands amateurs de la musique, et assez bons poètes. Ils composent des hymnes en vers, dont ils entretiennent leur auditoire. Ils sont fort généreux, et ont beaucoup de tendresse et de compassion pour la foiblesse humaine. Ils ne sont ni avares, ni sévères, ni présomptueux; ce qui fait que tout le monde les estime à Constantinople.

ESCULAPE : dieu de la médecine chez les anciens Païens. Les poètes supposent qu'il naquit d'Apollon et de la nymphe Coronis. Sa mère, étant enceinte de lui, eut commerce avec un étranger. Apollon, instruit de son infidélité, la perça d'un coup de flèche. Mais, pour ne pas faire périr le fils innocent avec la mère coupable, il tira du sein de Coronis le petit Esculape, dont il confia l'éducation au centaure Chiron. Le fils d'Apollon s'appliqua particulièrement à l'étude des plantes, et devint si habile dans la médecine, qu'il trouva le secret de rendre la vie à Hippolyte, fils de Thésée, qui avoit été mis en pièces par ses chevaux. Cette cure si glorieuse lui devint funeste. Jupiter, indigné qu'un mortel eût osé entreprendre ce

qui sembloit réservé à la puissance des dieux, frappa de la foudre le trop habile médecin. Les hommes, reconnoissans des services qu'ils en avoient reçus, lui rendirent, après sa mort, les honneurs divins. Il fut d'abord particulièrement révéré dans la ville d'Epidaure. La ville de Rome ayant été affligée d'une terrible peste, l'an 462 de sa fondation, le sénat envoya consulter l'oracle de Delphes sur les moyens de faire cesser ce fléau. L'oracle leur répondit que les Romains ne seroient délivrés de la peste que lorsqu'ils auroient fait venir dans leur ville le fils d'Apollon. Sur cette réponse, le sénat envoya des députés à Epidaure, pour chercher Esculape, et l'amener à Rome. Les députés, étant arrivés à Epidaure, furent introduits dans le temple d'Esculape. Ce dieu n'étoit autre chose qu'un serpent caché le plus souvent dans quelque trou du temple, et qui ne se montroit que fort rarement. Lorsque par hasard il paroissoit, c'étoit un présage heureux et un sujet de joie pour toute la ville d'Epidaure. Le hasard voulut qu'au moment où les ambassadeurs romains entrèrent dans le temple, le serpent sortît de sa retraite; et, non content de se promener dans son temple, il parcourut toute la ville d'Epidaure, honoré et fêté, comme on le peut croire, partout où il passoit. Cette promenade dura trois jours, au bout desquels il se rendit de lui-même dans le vaisseau qui avoit apporté les Romains, et choisit pour son logement la chambre de Quintus Ogulnius, chef de la députation, qui, flatté de l'honneur que le dieu lui faisoit, mit à la voile avec empressement pour retourner à Rome. Etant arrivé à Antium, le serpent, qui avoit toujours resté paisible dans le vaisseau, s'élança sur la terre, et, gagnant un temple consacré à Esculape, se plaça sur un myrte, où il demeura trois jours. Pendant tout ce temps, les ambassadeurs romains eurent grand soin de le bien

nourrir. Ils craignoient beaucoup qu'il ne voulût plus rentrer dans le vaisseau; mais il y revint au bout des trois jours, et les ambassadeurs continuèrent leur route vers Rome. Lorsqu'ils furent arrivés sur les bords du Tibre, le serpent gagna une île voisine, où les Romains lui firent bâtir un temple. En même temps la peste cessa d'affliger Rome.

Esculape étoit souvent représenté sous la forme d'un vieillard avec une grande barbe, témoin cette barbe d'or que Denis enleva à Esculape dans le temple de Syracuse, disant qu'il ne convenoit pas que le fils eût de la barbe, tandis que le père n'en avoit point. Ce dieu avoit en main un bâton entortillé d'un serpent. On lui immoloit ordinairement une chèvre, parce que, selon la remarque des médecins, cet animal, extrêmement chaud, a toujours la fièvre. Le corbeau et le coq lui étoient aussi consacrés; le premier, symbole de prévoyance; et le second, de vigilance : deux qualités nécessaires aux médecins.

Voici quelle est, selon M. Pluche, l'origine de la fable d'Esculape. Les anciens Egyptiens avoient institué un signe pour avertir du temps auquel devoit arriver l'inondation du Nil. « Ce signe étoit une figure d'homme, portant une tête de chien, assez » souvent avec une perche entortillée d'un ou de deux » serpens. » Un des noms que l'on donnoit à cette figure étoit celui d'*Escaleph,* qui, dans la langue du pays, signifioit *homme-chien.* Dans la suite des temps, lorsque la superstition et l'ignorance eurent converti les symboles en réalité, les Egyptiens firent de cet homme-chien un roi qui s'étoit appliqué à procurer le salut de ses sujets en étudiant la médecine : idée provenue du salut ou de la conservation de la vie, qu'exprimoit le serpent entortillé autour de cette perche (mesure de la crue du Nil). Telle est l'origine du serpent d'Epidaure, et la raison fort sim-

ple qui a toujours retenu le serpent auprès du dieu de la médecine, à laquelle ni l'homme ni l'animal n'avoient aucun rapport.

ESDRAS, prêtre et docteur de la loi ancienne, étoit fils de Saraïas, souverain pontife des Juifs, que Nabuchodonosor fit mourir pendant la captivité des Hébreux à Babylone. Il gagna les bonnes grâces du roi Artaxerxès Longue-Main, et disposa ce prince à rendre la liberté à ses compatriotes. Artaxerxès, en renvoyant les Juifs dans leur patrie, leur donna Esdras pour chef; et, pour témoigner de plus en plus l'estime qu'il faisoit de ce grand homme, il donna de riches présens pour le temple, et commanda aux gouverneurs des provinces voisines de fournir aux Juifs tout ce dont ils auroient besoin pour l'exercice de leur religion et la solennité du culte divin. Esdras, de retour à Jérusalem, exhorta ses compatriotes à rompre les mariages illégitimes qu'ils avoient contractés pendant leur captivité; et, pour leur rappeler le souvenir des fautes qu'ils avoient commises, il fit une lecture du livre de la Loi en présence de tout le peuple assemblé, qui témoigna son repentir par ses larmes. L'action la plus mémorable d'Esdras est la révision des livres saints, qu'il rétablit dans leur pureté originale, en corrigeant les fautes qui s'y étoient glissées par la négligence des prêtres. Il substitua les caractères chaldéens, auxquels les Juifs s'étoient accoutumés pendant leur captivité, aux caractères samaritains, dont ils se servoient auparavant. Il composa lui-même l'*Histoire du retour de la Captivité*, qui contient un espace de quatre-vingt-deux ans. Cet ouvrage est au nombre des livres canoniques de l'ancien Testament. Il y a deux livres qui portent le nom d'*Esdras :* il n'est l'auteur que du premier; le second a été composé par Néhémie. Les troisième et quatrième livres du nom d'*Esdras* ne sont pas dans le canon des livres saints.

ESPÉRANCE (*l'*) : une des trois vertus théologales dans la religion chrétienne. Elle consiste à nous faire espérer en Dieu, c'est-à-dire, à mettre notre confiance dans ses bontés et dans ses promesses. *Voyez* VERTUS THÉOLOGALES.

ESPRIT (*le Saint*). C'est la troisième personne de la sainte Trinité, qui, selon la croyance de l'Eglise catholique, procède, par voie de spiration, du Père et du Fils, ne fait avec eux qu'une seule et même Divinité, et leur est égale en tout. Ces vérités sont appuyées snr plusieurs passages de l'Ecriture et sur la tradition. Le concile de Nicée n'avoit pas beaucoup insisté, dans son Symbole sur la divinité du Saint-Esprit, parce qu'il n'étoit pas alors besoin de le faire. Cela donna lieu à quelques hérétiques, comme les Pneumatomaques et les Macédoniens, de soutenir que le Saint-Esprit n'étoit pas Dieu ; mais ils furent justement condamnés en plusieurs conciles.

Quant à ce qui regarde la procession du Saint-Esprit, il étoit seulement dit, dans le Symbole du concile de Constantinople, que le Saint-Esprit procédoit du Père; sur quoi on jugea à propos d'ajouter dans le premier concile de Tolède, tenu en 400, que le Saint-Esprit procédoit aussi du Fils, *Filioque*. Cette addition fut reçue dans toutes les églises d'Occident, comme une explication utile des paroles du concile de Constantinople, dont la trop grande briéveté pouvoit exciter des disputes; car la croyance générale de l'Eglise avoit toujours été que le Saint-Esprit procédoit également du Père et du Fils. Cependant les Grecs trouvèrent mauvais qu'un concile eût fait des additions aux définitions d'un concile précédent, et soutinrent que cela n'étoit pas permis. Photius, patriarche de Constantinople, saisit avidement ce prétexte pour exciter le schisme qu'il méditoit; et l'E-

glise grecque, pour un si foible sujet, fut séparée d'avec l'Eglise latine.

Esprit : nom propre d'un ange suivant les Mahométans. Leur faux prophète en fait une peinture gigantesque, dans son Voyage prétendu nocturne au ciel. « Je vis, dit-il, un ange, le plus grand de toutes les » créatures de Dieu. Il avoit soixante et dix mille » têtes : chaque tête avoit soixante et dix milles faces; » chaque face avoit soixante et dix mille bouches; » chaque bouche avoit soixante et dix mille langues; » chaque langue parloit soixante et dix mille langages, » tous différens entr'eux, et dont ils se servoient pour » célébrer les louanges de Dieu. C'est de la louange » si multipliée de cet ange que Dieu a créé les anges » qu'on appelle *spirituels ;* et cet ange lui-même s'ap- » pelle *esprit.* » Voyez VOYAGE NOCTURNE.

ESPRITS, *Génies.* 1. Socrate n'est pas le seul qui ait eu le privilége d'avoir un esprit familier. Les Irlandais prétendent en avoir chacun un qui dirige toutes leurs actions.

2. Les Chrétiens grecs sont persuadés que les morts dont le corps ne s'est pas corrompu dans l'espace de quarante jours deviennent des esprits follets, qui prennent plaisir à importuner les hommes, qui vont sans cesse frapper à leur porte et les appeler par leur nom. Ils pensent qu'il faut bien se donner de garde de répondre à ces esprits; qu'autrement on meurt infailliblement peu de jours après.

3. Les Siamois s'imaginent qu'il y a une multitude d'esprits répandus dans l'air, dont la puissance est très-grande, et qu'ils sont fort enclins à faire du mal. Pour se prémunir contre leur malice, ils ont de certains papiers sur lesquels sont tracées des paroles magiques; et, dans toutes les occasions où ils croient avoir quelque chose à craindre de ces esprits, ils se servent de

ce préservatif. Entr'autres circonstances, lorsqu'ils préparent une médecine, ils garnissent le bord du vase d'un grand nombre de ces papiers, de peur que les esprits n'emportent avec la fumée la vertu des remèdes. Lorsqu'ils sont surpris par la tempête sur la mer, ils munissent tous les agrès du vaisseau de semblables papiers, persuadés qu'ils ont la force d'arrêter les esprits qui troublent les airs. Les Siamois attribuent à ces esprits un autre genre de malice moins nuisible à l'humanité. Ils prétendent que ce sont eux qui cueillent la première fleur des filles nubiles, et qui leur font cette prétendue blessure qui se renouvelle tous les mois.

4. Les Cochinchinois pensent que les ames auxquelles on ne permet point de passer dans d'autres corps deviennent des esprits malins et des diables. *Voyez* Démons, Diables, Génies.

ESSÉENS, *ou* Esséniens. Ils étoient, parmi les Juifs, ce que les moines sont parmi les Chrétiens. De toutes les sectes juives, celle des Esséniens « étoit la plus singulière, dit M. l'abbé Fleury. Ils fuyoient les grandes villes. Leurs biens étoient en commun; leur nourriture fort simple. Ils donnoient beaucoup de temps à la prière et à la méditation de la loi. Leur manière de vivre avoit grand rapport à celle des prophètes..... Il y en avoit même qui gardoient la continence, et menoient une vie entièrement contemplative, et si parfaite, que plusieurs des Pères les ont pris pour des Chrétiens. »

ESTHER : livre canonique de l'ancien Testament. Selon le sentiment le plus commun, il fut composé par Mardochée, Juif d'une grande vertu, lequel y raconte l'histoire de sa nièce Esther. On dit qu'Esther elle-même eut aussi quelque part à la composition de cet ouvrage. Quoi qu'il en soit, voici en abrégé l'histoire d'Esther.

« Esther, fille juive, de la tribu de Benjamin, nièce de Mardochée, étoit captive avec toute sa nation dans les Etats du roi Assuérus. Ce prince, ayant répudié Vasthi, son épouse, fit conduire dans son palais les plus belles filles de son royaume, pour choisir entre elles une reine. Esther fixa l'attention du monarque, et partagea son trône. Aman, premier ministre d'Assuérus, indigné que le juif Mardochée ne se courbât pas devant lui, obtint un ordre du Roi pour faire périr toute la nation des Juifs. Esther, alarmée du danger de ses compatriotes, osa se présenter devant Assuérus, quoiqu'il fût défendu, sous peine de mort, de paroître devant le prince sans être mandé. Assuérus, épris de ses attraits, adoucit en sa faveur la rigueur de la loi. Esther, rassurée, invita Assuérus à un repas auquel Aman fut lui-même appelé. Là, elle se jeta aux pieds du Roi, lui découvrit sa naissance, et lui représenta l'injustice de l'ordre donné contre les Juifs. Assuérus, détrompé, fit périr le fier Aman, et révoqua l'arrêt porté contre un peuple innocent. Les Juifs, en mémoire de cet événement, ont institué la fête de Purim, ou des Sorts, parce qu'il est dit dans le livre d'Esther qu'Aman employa le sort pour savoir quel seroit le jour le plus malheureux pour la nation juive. *Voyez* Purim.

ESUS. C'est sous ce nom que les anciens Gaulois adoroient l'Etre suprême. Ils ne lui érigeoient ni temples ni statues. Ils lui rendoient leurs hommages dans quelque bois sacré, où ils croyoient qu'il faisoit sa résidence. Lorsqu'ils entroient dans ce bois, ils portoient une chaîne, pour marque de leur dépendance; et, s'il arrivoit à quelqu'un de tomber, personne ne le relevoit : il falloit qu'il se traînât hors du bois. Lucain, au livre troisième de sa Pharsale, nous fournit une description curieuse d'un de ces bois sacrés, dont voici la traduction : « Hors de l'en-

ceinte de Marseille, il y avoit un bois sacré que la cognée avoit toujours respecté depuis la naissance du monde. Les arbres touffus couronnoient la terre où ils étoient plantés, et formoient partout des berceaux inaccessibles aux rayons du soleil. Les Faunes, les Sylvains et les Nymphes champêtres n'habitoient point cette sombre retraite, destinée à des mystères barbares. De tous côtés on voyoit des autels teints du sang des victimes humaines qu'on y avoit égorgées. Si l'on en croit l'antiquité la plus reculée, nul oiseau n'osa jamais se percher sur aucun des arbres de ce bois. Aucun animal n'entra jamais dans ce lieu redoutable. Le vent n'ose y souffler, et la foudre semble craindre de le frapper. Les chênes, que le moindre zéphire n'agite jamais, portent dans tous les cœurs une sainte horreur, aussi bien que l'eau noire qui serpente et coule dans divers canaux. Les figures du dieu du bois sont sans art, et consistent en des troncs bruts et informes, qui sont sur pied. La mousse jaunâtre qui les couvre entièrement inspire la tristesse. C'est le génie des Gaulois de n'être ainsi saisis de respect que pour des dieux d'une forme différente de celle que leur donnent les autres nations: aussi leur vénération et leur crainte augmentent à proportion qu'ils ignorent les dieux mêmes qu'ils reconnoissent. La tradition porte que ce bois s'émeut et tremble souvent; qu'alors des voix mugissantes sortent des cavernes; que les ifs abattus ou coupés se redressent, renaissent et repoussent; que le bois est tout en feu, sans se consumer, et que les chênes sont entortillés de dragons monstrueux. Les Gaulois, par respect, n'oseroient habiter ce bois. Ils l'abandonnent tout entier à leur dieu : seulement, à midi et à minuit, un prêtre y va tout tremblant célébrer ses mystères redoutables, et craint

toujours que le dieu auquel le bois est consacré ne vienne se présenter devant lui. »

Les bois ou bocages sacrés des Gaulois étoient de différentes sortes. Il y en avoit de ronds : d'autres étoient oblongs. Leur grandeur étoit proportionnée à celle du canton auxquels ils appartenoient. Au centre du bois il y avoit divers petits espaces circulaires, entourés d'arbres plantés fort près l'un de l'autre. Au milieu de chacun de ces espaces étoit une grande pierre sur laquelle on immoloit des victimes, comme sur un autel. Elle étoit entourée d'une rangée de pierres, qui servoient, à ce qu'on croit, à écarter le peuple de celui qui officioit. On voit encore un grand nombre de ces pierres, en plusieurs îles, surtout dans celle d'Anglesey.

Les Celtes, les Celtibériens et les Sénones avoient la même religion que les Gaulois. Strabon dit, en particulier, des Celtibériens, qu'ils adoroient le dieu sans nom, et qu'en son honneur ils dansoient toute la nuit devant leurs maisons, au retour de chaque pleine lune.

ÉTERNALES : hérétiques qui parurent dans les premiers siècles du christianisme. Ils furent ainsi appelés parce qu'ils enseignoient que le monde demeureroit, pendant toute l'éternité, tel qu'il est actuellement.

ÉTERNITÉ. 1. C'est un des principaux attributs de Dieu, qui, étant un être nécessaire et indépendant, est par conséquent éternel, c'est-à-dire qu'il n'a point eu de commencement, et n'aura jamais de fin. Les Chrétiens donnent aussi le nom d'*éternité* au bonheur ou au malheur éternel, qui doit être le partage des hommes dans l'autre vie.

2. Les peuples de la Virginie regardent le cours perpétuel des rivières comme le symbole de l'éter-

nité de Dieu ; et, dans cette idée, ils leur offrent des sacrifices.

3. Le cercle étoit, chez les Egyptiens, le symbole de l'éternité. *Voyez* Akrat, au Supplément.

ÉTERNUMENT. On date communément, dit l'abbé Velly (1), du siècle de Brunehaut, et du pontificat de S. Grégoire le Grand, l'usage si familier aujourd'hui de faire des souhaits en faveur de ceux qui éternuent. On prétend que, du temps de ce saint prélat, il régna dans l'air une malignité si contagieuse, que ceux qui avoient le malheur d'éternuer expiroient sur-le-champ ; ce qui donna occasion au religieux pontife d'ordonner aux fidèles certaines prières accompagnées de vœux, pour détourner de dessus eux les effets dangereux de la corruption de l'air. C'est une fable imaginée contre toutes les règles de la vraisemblance, puisqu'il est constant que cette coutume subsistoit de toute antiquité, dans toutes les parties du monde connu.

1. On lit, dans la mythologie, que le premier signe de vie que donna l'homme de Prométhée fut un éternument. Ce prétendu créateur déroba, dit-on, une portion des rayons du soleil, et en remplit une fiole faite exprès, qu'il scella hermétiquement. Aussitôt il revole à son ouvrage favori, et lui présente son flacon ouvert. Les rayons solaires n'avoient rien perdu de leur activité. Ils s'insinuent dans les pores de la statue, et la font éternuer. Prométhée, charmé du succès de sa machine, se mit en prières, et fit des vœux pour la conservation de cet être si singulier. Son élève l'entendit : il s'en souvint, et eut grand soin, dans les occasions semblables, de faire l'application de ces souhaits à ses descendans, qui, de père en fils, l'ont perpétué de génération en génération jusqu'à ce jour, dans toutes les colonies.

(1) *Hist. de France*, tom. 1.

2. Les rabbins, en parlant de cet usage, ne lui donnent pas tout-à-fait la même ancienneté. Ils disent qu'après la création Dieu fit une loi générale, qui portoit que tout homme vivant n'éternueroit jamais qu'une fois, et que, dans le même instant, il rendroit son ame au Seigneur, sans aucune indisposition préliminaire. Jacob, que cette manière brusque de sortir du monde n'accommodoit nullement, et qui désiroit de pouvoir donner ordre aux affaires de sa conscience et de sa famille, s'humilia devant le Seigneur; lutta encore une fois avec lui, et lui demanda instamment la grâce d'être excepté de la règle. Il fut exaucé : il éternua, et ne mourut point. Tous les princes de la terre, informés du fait, ordonnèrent, tout d'une voix, qu'à l'avenir les éternumens seroient accompagnés d'actions de grâces et de vœux pour la conservation et pour la prolongation de la vie.

3. On reconnoît jusque dans ces fictions la trace de la tradition et de l'histoire, qui placent long-temps avant l'établissement du christianisme l'époque de cette politesse qui est enfin devenue un des devoirs de la vie civile. Elle étoit regardée comme très-ancienne dès le temps d'Aristote, qui en ignoroit l'origine, et en a cherché la raison dans ses Problêmes. Il prétend que les premiers hommes, prévenus des plus hautes idées en faveur de la tête, qui est le siége principal de l'ame, cette substance intelligente qui gouverne et anime toute la masse, ont étendu leur respect jusque sur l'éternument, qui est une de ses opérations la plus manifeste et la plus sensible : de là ces différentes formules de complimens usités, en pareilles occasions, chez les Grecs et chez les Romains. « Vivez! Portez-vous bien! Que Jupiter vous conserve!»

4. Le Sad-der, un des livres sacrés des Parsis ou Guèbres, recommande aux fidèles d'avoir recours à la prière, lorsqu'ils éternuent, parce que, dans ce mo-

ment critique, le démon redouble ses efforts contre eux.

ÉTOLE : bande d'étoffe chargée de trois croix, qui descend depuis le cou jusqu'à mi-jambe, et qui est un des ornemens sacerdotaux en usage dans l'Eglise. L'étole est regardée comme la marque de la puissance attachée au caractère sacerdotal. Autrefois les évêques et les prêtres la portoient toujours, même dans l'usage commun, et hors des fonctions ecclésiastiques. Aujourd'hui le Pape est le seul qui soit toujours revêtu de l'étole. Les curés la mettent par-dessus leur surplis, pour marque de la supériorité dans leur église. Les diacres ne la mettent que sur une épaule, au lieu que les prêtres la mettent sur les deux épaules. L'Eglise a voulu, par cette marque extérieure, mettre une distinction sensible entre les prêtres et les diacres, ces derniers n'ayant encore qu'une portion du caractère sacerdotal. Les prêtres croisent l'étole devant l'estomac, sans doute pour faire voir que toute leur puissance tire sa force et sa vertu de la croix de Jésus-Christ. Les évêques ne croisent pas l'étole comme les prêtres ; car la croix d'or qu'ils portent supplée à cela. Anciennement, les prêtres ne la croisoient pas non plus que les évêques. C'est encore la coutume des Chartreux et des religieux de Cluny. L'usage des temps et des lieux est la règle de ces sortes de choses qui sont d'une discipline arbitraire.

EUCHARISTIE : sacrement de la loi nouvelle, qui contient le vrai corps et le vrai sang de N. S. J. C. sous les apparences du pain et du vin, pour sanctifier et nourrir les ames de ceux qui s'en nourrissent dignement. 1. Les trois évangélistes S. Matthieu, S. Marc et S. Luc, racontent expressément le temps et la manière dont Jésus-Christ a institué ce sacrement. On lit dans S. Matthieu, chapitre 26, que Jésus-Christ, étant à table avec ses disciples, prit du pain, le bé-

nit, le rompit et le donna à ses disciples en leur disant : « Prenez et mangez; ceci est mon corps; » et, prenant le calice, il rendit grâces, et le leur présenta en disant : « Buvez tous de ce calice, car c'est » mon sang, de la nouvelle alliance, qui sera ré- » pandu pour plusieurs, en rémission des péchés. » Quoique le sacrement de l'Eucharistie soit peut-être celui dont l'Ecriture parle le plus expressément et avec le plus d'étendue, c'est cependant celui qui a été le plus attaqué par les hérétiques. Cette foule de miracles que l'Eucharistie rassemble; ce pain changé dans la substance du corps de J. C., et ce vin dans son sang, par la vertu des paroles de la consécration; ces espèces et accidens du pain et du vin qui demeurent en entier après la consécration, sans être soutenus d'aucun sujet : tous ces prodiges, effets de l'amour de Jésus-Christ pour les hommes, ont été des sujets de scandale pour certains incrédules, comme ils le furent autrefois pour certains Juifs grossiers. Ils ont trouvé cette doctrine trop dure, et ont mieux aimé contredire ou défigurer le sens le plus clair et le plus naturel des paroles de l'Ecriture, que d'admettre ce qui surpassoit leur foible raison. On trouvera, chez les théologiens et les controversistes, de plus longs détails sur l'Eucharistie. *Voyez* Consécration, Communion, Viatique.

2. Les Abyssins communient sous les deux espèces. Leur pain de communion est un gâteau levé : on ne le garde jamais que jusqu'au lendemain; ce qui fait qu'il n'est pas sujet à se corrompre, comme il est arrivé quelquefois à nos hosties. Le vin n'étant pas en usage dans leur pays, il y a dans leur église une chambre dans laquelle on garde des raisins secs. Les prêtres pressent un certain nombre de ces raisins dans de l'eau, et donnent cette espèce de vin aux communians. Lorsqu'ils consacrent, ils ne disent pas, comme dans

dans l'Eglise romaine : « Ceci est mon corps, ceci » est mon sang ; » mais : « Ce pain est mon corps, » ce calice est mon sang. » Quelques savans casuistes ont révoqué en doute la validité de cette consécration. Les laïques et les femmes ne reçoivent point la communion sur les marches de l'autel, mais à la porte du chœur, et debout. Le prêtre, en les communiant, leur dit ces paroles : « C'est ici la sainte chair que » l'Emmanuel, notre Dieu, a pris de Notre Dame ; » et tous les communians répondent *Amen*. Le diacre leur présente ensuite le vin dans une petite cuiller, et leur dit : « C'est ici le sang de Jésus-Christ, pour » la vie du corps et de l'ame, et pour la vie éternelle. » Un sous-diacre leur met ensuite dans le creux de la main un peu d'eau qu'ils avalent après s'être rincé la bouche.

La pratique de l'Eglise d'Abyssinie est qu'on ne consacre et qu'on ne donne jamais la communion hors de l'Eglise. On ne l'apporteroit pas même à l'Empereur, sous quelque prétexte que ce fût. Les Abyssins n'ont point de temps marqué pour communier. Leur dévotion est en cela leur unique règle.

3. Chez les Coptes, lorsque le prêtre qui célèbre la messe a prononcé les paroles de la consécration : « Ce » pain est mon corps rompu pour vous, » le peuple répond trois fois *Amen*, et s'écrie : « Nous croyons et » nous sommes certains; nous te louons, Seigneur, notre » Dieu ; ceci est véritablement ton corps, et nous le » croyons ainsi. » Lorsque le célébrant dit sur le calice ces mots : « Cette coupe est mon sang, les assistans disent *Amen*, et ajoutent : « C'est véritablement ton » sang, et nous le croyons. » A ces paroles du prêtre : « Faites ceci en mémoire de moi, » tout le monde répond : « Seigneur, nous annonçons ta mort, et nous » croyons ta résurrection, ton ascension et ton se- » cond avénement. » Lorsque le prêtre, en rompant

l'hostie, a récité l'oraison accoutumée, le sous-diacre et le peuple continuent : « Les armées d'anges du » Sauveur du monde sont debout devant lui, et en- » vironnent le corps et le sang de Notre-Seigneur et » Sauveur Jésus-Christ; approchons-nous devant sa » face, et adorons avec foi Jésus-Christ. » Après avoir communié, le prêtre distribue au peuple le pain sacré et la coupe. Les communians répondent toujours *Amen* aux paroles dont il accompagne cette cérémonie. La communion du peuple est toujours suivie d'une action de grâces publique, à laquelle l'assemblée répond aussi *Amen*.

EUCHOLOGE. C'est ainsi que les Grecs appellent le rituel qui contient le détail de toutes les cérémonies qui doivent se pratiquer dans leur église. C'est aussi le titre d'un livre d'église, qui renferme l'office des dimanches et des principales fêtes de l'année, selon le missel et le bréviaire parisiens.

EUDOXIENS. On appela ainsi certains hérétiques qui parurent dans le quatrième siècle, parce qu'ils avoient pour chef Eudoxius, patriarche d'Alexandrie, grand partisan de l'arianisme. Les Eudoxiens disoient que le Fils n'étoit pas semblable de volonté à son Père, et qu'il avoit été fait de rien.

EULOGIE, du grec εὖ, *bien*, et λέγω, *je dis*. Les Grecs donnoient ce nom à des pains et à des viandes que l'on envoyoit à l'église pour être bénis. On distribuoit ces mets bénis aux fidèles qui n'avoient pas communié, et l'on avoit soin d'en envoyer à ceux qui étoient absens. Le mot *eulogie* signifie *bénédiction*. Il fut employé d'abord par les Grecs pour désigner la sainte Eucharistie, parce que Jésus-Christ, lorsqu'il institua ce sacrement, bénit le pain et le vin.

EUMÉNIDES. Les Grecs donnoient ce nom aux Furies, par antiphrase et dans un sens contraire : car εὐμενὴς, en grec, signifie *doux;* et la douceur n'est

pas une qualité des Furies. La fable offre une origine plus naturelle du nom d'*Euménides*. Oreste, long-temps persécuté des Furies, en ayant enfin été délivré par le secours de Minerve, fit bâtir un temple à ces terribles déesses, sous le nom d'*Euménides*, parce qu'en cessant de le persécuter, elles avoient montré du moins quelque douceur et quelque pitié pour lui. Ce temple étoit situé auprès de l'aréopage d'Athènes. Quelque naturelle que soit cette explication, elle est cependant rejetée par les savans, qui prouvent que les Grecs appeloient les Furies *Euménides*, avant qu'Oreste eût été absous de son parricide par l'aréopage, et délivré de la persécution de ces déesses infernales. *Voyez* Furies.

EUMOLPIDES : prêtres du fameux temple d'Eleusis, dédié à Cérès. Ils étoient ainsi nommés parce qu'ils descendoient d'Eumolpe, petit-neveu d'un roi de Thrace, auquel Erechtée, roi d'Athènes, confia l'intendance des mystères de Cérès. Eumolpe, peu content du sacerdoce, voulut usurper la royauté, et fit la guerre à Erechtée. Le pontife et le Roi ayant été tués dans cette guerre, les enfans d'Eumolpe et d'Erechtée firent un traité par lequel il fut arrêté que le trône resteroit dans la famille d'Erechtée, et le sacerdoce dans celle d'Eumolpe.

EUNOSTE : fausse divinité adorée autrefois par les habitans de Tanagra, aujourd'hui Anatoria, dans l'Achaïe. Hésychius prétend que cette divinité s'appeloit *Noste*, et qu'elle présidoit à la mesure de farine qu'on nomme en grec νόστος.

EUPHÉMITES. Ce nom fut donné aux hérétiques Massaliens, parce que, dans leurs assemblées, ils chantoient des cantiques de louanges et de bénédictions.

EUPHRADE, génie domestique, que les anciens honoroient comme le dieu de la joie, et dont ils mettoient les statues sur leurs tables.

EUPHRONE, dérivé de εὖ, *bien ;* et φρονέω, *je pense.* Les poètes, qui faisoient une divinité de la nuit, lui donnent le nom d'*Euphrone*, parce que, dans le silence de la nuit, l'ame tranquille et calme est plus en état de voir et de choisir un bon parti, conformément au proverbe qui dit que « la nuit porte » conseil. »

EUPHROSINE, du grec εὐφροσύνη, *joie :* c'est le nom d'une des trois Grâces, que les anciens révéroient comme des divinités. *Voyez* GRACES.

EURYNOME : dieu infernal auquel les anciens attribuoient la fonction ordinaire des vers, qui étoit de ronger la chair des cadavres. On voyoit dans le temple de Delphes une représentation de cette horrible divinité. Elle avoit une couleur sombre entre le noir et le bleu. Le siége sur lequel elle étoit assise étoit couvert d'une peau de vautour.

EUSÉBIENS : secte de Semi-Ariens, qui avoient pour chef Eusèbe de Nicomédie. Ce prélat, s'étant laissé entêter des erreurs d'Arius, persécuta vivement tous les prélats orthodoxes, et mit en œuvre tout ce que la souplesse de son esprit put lui fournir de ressources et d'intrigues pour établir l'arianisme dans l'Empire. Il sut s'insinuer adroitement dans l'esprit du grand Constantin, et le prévenir en faveur d'Arius. Il attaqua par la plus noire calomnie la réputation de S. Athanase, ce grand défenseur de la foi, et vint à bout de le faire exiler. Il fit chasser de son siége Paul, évêque de Constantinople, qui soutenoit les Catholiques, et se fit élire en sa place. Par ses suggestions et son éloquence dangereuse, il séduisit tous les princes et princesses de la famille impériale, et leur fit embrasser l'arianisme. Enfin, dans un conciliabule qu'il fit tenir à Antioche, en 341, il fit admettre la doctrine d'Arius, comme étant conforme à la foi. Ce fut son dernier crime. L'Eglise, peu de

temps après, fut délivrée, par la mort d'Eusèbe, d'un de ses plus dangereux persécuteurs.

EUSTATHIENS : hérétiques du quatrième siècle, disciples du moine Eustathe, auquel S. Epiphane donne aussi le nom d'*Euctathe*. Ce moine soutenoit qu'il étoit impossible de faire son salut dans l'état du mariage, et que, pour obtenir le ciel, il falloit absolument renoncer à ses biens, et vivre en moine. Il eût voulu faire de l'univers un vaste couvent, élevé sur les débris de la société. Il exigeoit aussi qu'on jeûnât les dimanches. Cet extravagant fut condamné au concile de Gangres, l'an 342.

EUTERPE, du grec εὖ, *bien;* et τερπω, *je plais, je réjouis :* l'une des neuf Muses. Elle présidoit à la musique, et on lui attribuoit l'invention de la flûte. On la représente ordinairement sous la figure d'une jeune fille couronnée de fleurs. Ses attributs sont des papiers de musique, une flûte, des hautbois et autres instrumens.

EUTYCHÉENS *ou* EUTYCHIENS : hérétiques du cinquième siècle de l'Eglise, ainsi nommés d'Eutychès, leur chef, prêtre et abbé d'un monastère de trois cents moines, aux environs de Constantinople. Il avoit été l'un des plus grands adversaires de Nestorius. Il tomba lui-même dans l'erreur opposée. Il convenoit, à la vérité, que la sainte Vierge avoit été mère de Jésus-Christ, comme Dieu; mais il nioit que le corps qu'elle avoit conçu lui fût consubstantiel, quoiqu'il l'appelât un corps humain. Selon lui, ce n'étoit pas un corps ordinaire : c'étoit un corps, pour ainsi dire, divinisé; en sorte qu'après l'incarnation la nature divine et la nature humaine ne faisoient plus qu'une seule nature. Cette doctrine fit crier à l'hérésie. On assembla un concile à Constantinople; et Eutychès y fut condamné et déposé, l'an de Jésus-Christ 448.

ÉVANGÉLISTES. On donne ce nom aux auteurs

sacrés qui ont écrit l'Evangile, c'est-à-dire, la vie, les miracles et la doctrine de Jésus-Christ. Ils sont, comme on vient de dire, au nombre de quatre, et désignés par les quatre animaux de l'Apocalypse; S. Matthieu, par le lion; S. Marc, par le bœuf; S. Luc, par le taureau; et S. Jean, par l'aigle.

On appelle aussi *évangéliste*, dans quelques chapitres, celui qui lit l'évangile à la messe solennelle.

ÉVANGILE, du grec εὖ, *bien;* et ἀγγελία, *nouvelle:* livre qui contient la vie et la doctrine de Jésus-Christ. Le mot *évangile* signifie donc *bonne nouvelle*. En effet, la venue du Messie, qui devoit sauver le genre humain, étoit la plus heureuse nouvelle qu'on pût annoncer aux hommes. Quatre auteurs, inspirés de Dieu, ont écrit l'Evangile; et, ce qu'ils ont écrit, ils le tenoient de Jésus-Christ même, dont ils étoient apôtres, ou de ses apôtres, dont ils étoient disciples. S. Matthieu et S. Jean étoient apôtres de Jésus-Christ. Le premier écrivit son Evangile à Jérusalem, six ans après la mort du Sauveur; et il l'écrivit en langue syriaque, qui, pour lors, étoit la langue des Juifs. Nous n'avons plus l'Evangile de S. Matthieu dans la langue où il a été écrit : il ne nous reste que la traduction grecque.

S. Jean, l'apôtre bien-aimé, écrivit son Evangile, étant déjà fort avancé en âge, six ans après qu'il fut revenu de son exil. Son principal but, en l'écrivant, fut de réfuter les erreurs des Cérinthiens et des Ebionites qui attaquoient la divinité de Jésus-Christ. Pour se préparer à cet important ouvrage, il ordonna un jeûne public.

S. Marc et S. Luc étoient disciples des apôtres. Le premier, disciple et interprète de S. Pierre, écrivit, à la prière des fidèles de Rome, la doctrine qu'il avoit entendue de la bouche de S. Pierre lui-même. Le prince des apôtres lut et approuva l'Evangile de son disciple; et il ordonna qu'on le lût publiquement dans l'église.

L'Evangile de S. Marc fut écrit en grec, langue fort connue de la plupart des Romains.

S. Luc, peintre et médecin d'Antioche, fut converti par S. Paul, et devint le compagnon de ses travaux. Il entreprit son Evangile pour réfuter la témérité de quelques faux apôtres qui publioient les actions de Jésus-Christ autrement qu'elles n'étoient rapportées par S. Paul. L'Evangile de S. Luc est écrit en grec, d'un style pur et élégant.

ÉVÊCHÉ : étendue de pays soumise à la juridiction spirituelle d'un évêque. On donne aussi le nom d'*évêché* à la ville où le siége épiscopal est établi, et au palais que l'évêque habite.

ÉVÊQUE. Ce mot en grec signifie *inspecteur*. Cette étymologie pourroit servir de preuve contre certains hérétiques qui ont été s'imaginer que la supériorité des évêques sur les prêtres étoit de pure institution ecclésiastique, si on n'en avoit point contre eux une infinité d'autres plus invincibles encore. Ils ne nient point que de tout temps il n'y ait eu des évêques, quoiqu'ils les disent avec raison bien inférieurs de ce qu'ils sont aujourd'hui; au moins s'ensuit-il, de cet aveu, que de tout temps il y a eu des inspecteurs dans l'Eglise; et, comme des inspecteurs sont toujours demeurés supérieurs à ceux qu'ils inspectent, il faut donc que ces hérétiques avouent que les évêques avoient la supériorité dans les différens diocèses sur lesquels ils étoient chargés d'avoir l'inspection, et conséquemment sur les prêtres qui étoient de ces diocèses. Quoi qu'il en soit de cette preuve fondée sur d'autres beaucoup plus solides, les Catholiques regardent leurs évêques comme les seuls et les véritables successeurs des apôtres, les pères et les pasteurs des fidèles, les supérieurs de l'Eglise de Jésus-Christ. Depuis long-temps les papes se prétendent être seuls en droit d'élire les évêques. Plusieurs souverains n'ont

cependant pas laissé, malgré ces prétentions, de toujours nommer aux évêchés vacans de leurs Etats; et la cour de Rome a souffert, sans l'approuver, ce qu'elle ne pouvoit empêcher. Ce qui la console un peu, c'est que les évêques nommés par les souverains à un évêché ont encore besoin de son approbation. C'est une sorte de dépendance qu'elle leur fait toujours sentir, pour les faire ressouvenir que c'est principalement du saint Père qu'ils tiennent leur dignité. Peuvent-ils se refuser à une si juste reconnoissance? Plût à Dieu qu'ils voulussent encore se ressouvenir, en montant à l'épiscopat, que, devant être les successeurs des apôtres, ils doivent être aussi les imitateurs de leurs vertus, de leur zèle, de leur respectable simplicité! On ne verroit point tant de scandales. Quand un évêque a reçu de Rome la bulle qui l'approuve, il se prépare à la cérémonie de sa consécration. *Voyez* Consécration des Evêques.

ÉVOCATION : action d'appeler et de faire venir les esprits, les démons et les ombres, comme cela se pratiquoit autrefois par les magiciens. *Voyez* Magie.

EXALTATION de la sainte Croix : fête que l'Eglise catholique célèbre, le 14 de septembre, en mémoire du recouvrement de la vraie croix : en voici l'origine. Une grande partie de la véritable croix, que sainte Hélène avoit laissée à Jérusalem, ayant été enlevée par Cosroès, roi de Perse, Héraclius, qui gouvernoit alors l'Empire, vainquit ce prince en plusieurs combats, et recouvra enfin heureusement ce bois sacré, que les Persans idolâtres appeloient *le Dieu des Chrétiens*. Le pieux empereur conduisit lui-même cette précieuse relique à Jérusalem; et, s'étant dépouillé de ses ornemens impériaux, il la porta sur ses épaules jusque sur le Calvaire. Les prodiges sans nombre qui éclatèrent à cette occasion donnèrent lieu à une fête qui fut d'abord instituée sous le nom

de *rétablissement de la Croix*, puis sous celui d'*exaltation*.

Long-temps avant la victoire d'Héraclius, l'Eglise célébroit une fête sous le nom d'*exaltation de la sainte Croix*, fondée sur ce passage de l'Evangile selon S. Jean, où Jésus-Christ dit : « Lorsque j'aurai » été exalté, j'attirerai toutes choses à moi. »

EXAMEN DE CONSCIENCE. Dans presque toutes les religions qui ont paru après la religion chrétienne, l'examen de conscience est un devoir essentiel ; mais il n'en a jamais existé aucune qui en ait prescrit les véritables règles, ni qui en ait préparé la méthode dans les détails relatifs à Dieu, à soi-même et au prochain, comme la religion chrétienne.

EXCOMMUNICATION : sentence portée par un supérieur ecclésiastique, par laquelle un chrétien est privé de la communion de l'Eglise et de la participation aux sacremens. 1. Ce châtiment, qui est le plus grand que l'Eglise puisse infliger, est le dernier moyen qu'elle met en usage pour corriger les hérétiques opiniâtres, les pécheurs scandaleux et obstinés dans leur péché. Ce n'est qu'après avoir employé inutilement toutes les voies de la douceur, qu'elle a recours à ce remède violent, mais nécessaire. On distingue l'excommunication *majeure*, et l'excommunication *mineure*. La première retranche entièrement celui qui en est frappé de la communion des fidèles et du corps de l'Eglise. La seconde prive seulement de la participation aux sacremens, et du droit de posséder quelque bénéfice ou dignité ecclésiastique, celui qui l'a encourue. L'excommunication *ipso facto* est celle qu'on encourt par le seul fait, c'est-à-dire, en faisant la chose défendue. L'excommunication *comminatoire* n'est seulement qu'une menace d'excommunication, si on fait telle chose. Tous les théologiens conviennent qu'il n'y a qu'un péché

mortel qui puisse être une cause légitime d'excommunication; d'où ils concluent qu'il n'est pas selon la justice d'excommunier une ville entière, ou un corps nombreux, dans lequel il est plus que probable qu'il se trouve un grand nombre d'innocens : c'est le sentiment de S. Thomas. Une personne qui a encouru l'excommunication majeure n'est plus censée être membre de la société. Il est défendu de lui parler et d'avoir aucun commerce avec elle, sous peine d'excommunication mineure. Il y a cependant certains cas où il est permis de communiquer avec un excommunié. Par exemple, la femme, les enfans, les domestiques d'un excommunié, peuvent et doivent lui rendre les devoirs ordinaires : ses créanciers peuvent le citer en justice. Les médecins, chirurgiens et apothicaires peuvent lui administrer les secours de leur art. Des personnes pieuses et zélées peuvent l'exhorter à se convertir; enfin, toute personne qui ignore l'excommunication lancée contre lui ne désobéit point à l'Eglise en communiquant avec lui. Ce dernier cas arrive rarement; car on n'est obligé de fuir que les excommuniés dénoncés, c'est-à-dire, ceux dont l'excommunication a été publiquement déclarée et publiée. Ceux qui meurent dans l'excommunication ne peuvent être inhumés en terre sainte; et s'il arrive qu'ils le soient par surprise, on les exhume, et le cimetière qu'ils ont souillé est béni de nouveau. En général, l'excommunication ne dispense personne de remplir les devoirs qui sont de droit naturel ou divin : elle n'ôte rien aux souverains, ni aux pères et mères, de leur autorité sur leurs sujets et leurs enfans.

Autrefois, pour inspirer une crainte salutaire de l'excommunication, on l'accompagnoit de cérémonies terribles et effrayantes. On la prononçoit à la lueur d'un cierge qu'on éteignoit ensuite, qu'on jetoit à terre, et qu'on fouloit aux pieds. Dans certains pays,

le peuple avoit coutume de porter une bière devant la porte de celui qui venoit d'être excommunié : chacun lançoit à l'envi des pierres contre sa maison, en vomissant contre lui un torrent d'injures. Toutes ces cérémonies sont abolies aujourd'hui, sans en excepter même celle qui se pratiquoit à Rome, le jeudi saint, lorsque le Pape fulminoit la bulle *In Cœnâ Domini.*

2. La formule de l'excommunication, dont on se sert dans l'Eglise grecque, déclare que « celui qui en est frappé est privé de l'union avec le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; retranché de toute communion avec les trois cent dix-huit Pères du premier concile de Nicée, et avec les saints ; renvoyé à celle du diable et du traître Judas, et enfin condamné à rester, après sa mort, dur comme une pierre, ou comme du fer, s'il ne se repent. » Les Grecs, dupés par leur prêtres, s'imaginent que ce dernier article de l'excommunication s'exécute à la lettre sur les cadavres des excommuniés qui meurent sans avoir été absous. Le diable, à les en croire, s'empare de ces malheureux, et leur fait faire les mêmes mouvemens que s'ils étoient en vie. Ces corps, habités par le diable, deviennent tout noirs, à l'exception des ongles qui restent blancs, et ils sont extrêmement durs. Les Grecs les nomment *uroucolaques*, mot dérivé d'*urouca*, qui veut dire *bourbe*, et *laccos*, qui signifie *fosse*. Il y a de ces excommuniés dont le ventre retentit comme un tambour lorsqu'on frappe dessus, et qu'on appelle, pour cette raison, *tympanitiques*. Tous ces corps demeurent dans cet état jusqu'à ce que le prêtre qui les a excommuniés leur ait donné l'absolution ; alors ils se dissolvent tout-à-coup, et tombent en poussière. Il n'est pas nécessaire d'avertir le lecteur que tout cela n'est qu'une charlatanerie des prêtres grecs pour conserver leur crédit, tenir le peuple dans la crainte, et amasser quelque argent pour soulager leur indi-

gence : car on prétend qu'ils font commerce et de l'excommunication et de l'absolution.

3. Parmi les Juifs modernes, il y a deux sortes d'excommunication. La première ne consiste que dans une simple malédiction qu'un rabbin prononce en public contre le coupable, mais qui a tant de force, que personne ne parle à celui qui a été maudit, et ne s'approche pas même de lui qu'à la distance d'une toise. Il ne lui est pas permis d'entrer dans la synagogue. Il reste assis à terre et les pieds nus, jusqu'à ce que l'excommunication soit levée, et que les rabbins lui donnent la bénédiction. La seconde sorte d'excommunication est plus solennelle, et ne s'emploie que dans les cas graves. Le peuple s'assemble dans la synagogue, qui n'est éclairée qu'avec des torches noires. Les rabbins, au son d'un cor, maudissent celui qui a fait ou fera telle et telle chose; et tous les assistans répondent *Amen*.

Nous avons un exemple assez récent de la rigueur avec laquelle les Juifs traitent les excommuniés. Le Juif Acosta, dont parle Bayle, ayant encouru l'excommunication, se vit exposé aux mépris et aux insultes de ses frères et de ses plus proches parens. Les enfans, excités par le zèle amer des dévots, outrageoient ce malheureux dans les rues, le poursuivoient en l'accablant de malédictions, et jetoient des pierres contre sa maison. Ceux qui le rencontroient témoignoient l'horreur que leur inspiroit sa vue, en crachant d'une manière affectée : tout le monde le fuyoit comme un pestiféré. Le chagrin naturel, dans une si triste situation, l'ayant fait tomber malade, il demeura sur son lit, sans consolation et sans secours; et, ce qui acheva d'accabler l'infortuné Acosta, c'est qu'il fut permis à l'un de ses frères, en vertu de l'excommunication, de retenir son bien et ses effets. *Voyez* ABSOLUTION.

Il est défendu de pleurer la mort d'un excommunié; et ses parens, loin d'en porter le deuil, doivent en témoigner de la joie. On met une pierre sur le lieu de la sépulture, qui marque que le défunt a mérité d'être lapidé.

Quelques Juifs sont persuadés que les bêtes mêmes peuvent être sujettes à l'excommunication; et l'on a l'exemple d'un de leurs plus sages docteurs, qui, pour punir l'audace d'un chien, qui rongeoit ses souliers, lança sérieusement contre lui une excommunication formelle. Ce qu'il y a de surprenant dans ce fait, c'est qu'on prétend que l'excommunication produisit son effet sur la queue de l'animal, qui fut rongée et consumée, comme si l'on y avoit appliqué le feu.

4. Les Païens avoient aussi leurs excommunications. Lorsque quelqu'un avoit commis quelque sacrilége, ou quelqu'autre crime, les prêtres le privoient de la participation aux mystères et aux sacrifices, lui interdisoient l'entrée des temples, et le dévouoient aux furies infernales; mais ils n'en venoient pas légèrement à ces extrémités. Ce n'étoit qu'après un mûr examen du crime et de ses circonstances qu'ils prononçoient l'excommunication. On le voit par l'exemple de la prêtresse Théano, qui pressée par les Athéniens d'excommunier Alcibiade, soupçonné d'avoir mutilé les statues de Mercure, et qui étoit alors absent, refusa de servir leur ressentiment contre un homme dont le crime n'étoit pas encore prouvé, et leur fit cette belle réponse : « Mon emploi est de bénir, et non pas de » maudire. »

EXEAT. Ce mot signifie en latin : « Qu'il sorte. » On s'en sert pour désigner la permission que donne un évêque à un prêtre de son diocèse d'en sortir pour aller dans un autre.

EXODE, du grec ἔξοδος, *sortie* : livre canonique de l'ancien Testament, composé par Moyse. Il est

appelé *Exode*, parce que le législateur des Juifs y raconte la manière miraculeuse dont Dieu tira son peuple de l'Egypte. L'Exode comprend l'histoire du peuple juif, depuis la mort de Josephe jusqu'à la construction du tabernacle; ce qui forme un espace de 145 ans.

EXORCISME. 1. Les Chrétiens appellent ainsi des conjurations, prières et cérémonies dont l'Eglise se sert par le moyen de ses ministres, pour chasser les démons des personnes, des lieux, ou des autres créatures qu'ils obsèdent. Voici la manière dont cela se pratique à l'égard des personnes. L'exorciste, qui doit être préparé par le jeûne, par la prière et par la confession, commence par implorer secrètement l'assistance du ciel. Revêtu d'un surplis et d'une étole violette, s'il est prêtre ou diacre, et suivi d'un ou plusieurs ecclésiastiques aussi en surplis, il s'avance vers le bas de l'église où doit se faire la cérémonie. Là, s'approchant du possédé, il lui met autour du cou le bout de son étole, et fait sur lui le signe de la croix, puis sur soi et sur les assistans. Il prend ensuite l'aspersoir des mains d'un clerc, et jette de l'eau bénite au possédé et à ceux qui sont présens. Alors il se met à genoux, et commence les prières prescrites par l'Eglise, les assistans ayant soin d'y répondre. Ces prières consistent dans les Litanies des saints, l'Oraison dominicale, le Psaume 53, avec plusieurs versets. Le prêtre, s'étant levé, adresse une invocation au Tout-Puissant, et conjure ensuite le malin esprit, par nos plus redoutables mystères, de lui dire son nom, le jour et l'heure de sa sortie du corps qu'il obsède, et de lui obéir en toutes choses. Il lit ensuite un ou plusieurs évangiles, faisant au commencement de chacun le signe de la croix sur lui-même et sur le possédé. Ensuite il demande à Dieu, par une prière ou oraison propre, la foi, la force et le pouvoir nécessaires pour chasser l'ennemi

du salut. Lorsqu'elle est achevée, il entoure d'une partie de son étole le cou du possédé, fait une autre invocation; et, la tête couverte de son bonnet, qu'il ôte seulement au nom de Jésus, il prononce trois exorcismes qui sont des conjurations menaçantes, mêlées de signes de croix, et suivies chacune d'une prière au Créateur. Quelquefois il répète ces mêmes choses, s'il en est besoin, jusqu'à ce que le possédé soit délivré. Des cantiques et des psaumes choisis terminent la cérémonie.

La superstition, qui défigure et qui corrompt ce que la religion a de plus respectable, a aussi ses exorcismes. M. Thiers, dans son *Traité des Superstitions*, en rapporte plusieurs formules qui, n'étant pas approuvées par l'Eglise, supposent nécessairement un pacte tacite ou exprès avec les démons.

Je connois, dit-il, un sergent de village, qui dit l'oraison suivante pour tous les malades et pour tous les blessés qui se présentent à lui, et qui le prient de la dire : « Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-» Esprit. Madame sainte Anne qui enfanta la Vierge » Marie, la Vierge Marie qui enfanta Jésus-Christ; » Dieu te bénisse et guérisse, pauvre créature N., de » renoueure, blessure, rompure et d'énervure, et de » toute autre sorte de blessure, quelle que ce soit, en » l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie, et de mes-» sieurs saint Côme et saint Damien. *Amen.* » Trois *Pater* et trois *Ave*. Ce qu'il y a de considérable, ajoute le même auteur, est que cette oraison guérit presque tous ceux pour qui elle est dite, ainsi que me l'ont assuré plusieurs personnes dignes de foi.

Le même sergent se sert encore de cette autre oraison pour guérir les maladies des yeux. « M. S. Jean, » passant par ici, trouva trois vierges en son chemin; » il leur dit : Vierges, que faites-vous ici ? — Nous » guérissons de la maille. — O guérissez, vierges, gué-

» rissez l'œil de N. » Faisant le signe de la croix, et soufflant dans l'œil, il continue : « Maille, feu grief, » feu quel que ce soit, ongles, migraine et araignée, » je te commande n'avoir non plus de puissance sur » cet œil, qu'eurent les Juifs le jour de Pâque sur le » corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Puis il fait encore le signe de la croix, et souffle dans l'œil de la personne malade, lui ordonnant de dire trois *Pater* et trois *Ave*, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

M. Thiers observe judicieusement que cette oraison attribue des faussetés à S. Jean, et quelle contient quelque chose de badin et d'impertinent, qui sont deux caractères de superstition.

L'exorcisme suivant n'est pas moins superstitieux ni moins condamnable que les deux autres : il s'emploie contre les fièvres. « *In nomine Domini Jesu Maria* » *amen. Deus Abraham* † *Deus Isaac* † *Deus Jacob* † » *Deus Moyses* † *Deus Isaiæ* † *Deus autem.* : fièvre » quarte, tierce, continue, quotidienne, et toute » autre fièvre, je te conjure de sortir de dessus N, et » que tu n'aies non plus de puissance sur son corps, » que le diable en a sur le prêtre lorsqu'il consacre » à la messe ; et que tu aies à perdre ta chaleur, ta » force et ta vigueur, tout ainsi que Judas perdit sa » couleur, quand il trahit Notre-Seigneur. Au nom » du Père, etc. » Il faut dire neuf *Pater* et neuf *Ave*, etc. pendant neuf jours au matin, et attacher au cou du malade le billet où cette oraison est écrite.

2. Les Chrétiens grecs, gens adonnés à toutes sortes de superstitions, regardent le délire occasionné par la fièvre comme une véritable possession ; et, lorsqu'ils s'aperçoivent qu'un malade a le cerveau troublé, au lieu d'avoir recours aux remèdes naturels qui peuvent être utiles en pareille circonstance, ils font venir un papas, qui, avec force eau bénite, et

et grand nombre de prières, exorcise sérieusement la fièvre.

Voici quelles sont les cérémonies de l'exorcisme dans l'Eglise grecque, au rapport de Christophe Angélus, témoin oculaire. « Le possédé est d'abord attaché à un poteau ; puis des prêtres, qui se sont préparés à cette action par un jeûne de vingt-quatre heures, viennent lire devant lui l'Evangile. Ils lisent chaque jour pendant six heures, jusqu'à ce qu'ils aient achevé les quatre Evangiles. Ils se remplacent les uns les autres dans cette lecture, mais sans aucune interruption ; de sorte que l'un reprend le dernier mot de l'autre. Un prêtre, recommandable par la sainteté de sa vie, lit ensuite les exorcismes composés par S. Basile, et commande au diable de sortir du corps dont il s'est emparé. Le malin esprit obéit, malgré lui, à cet ordre, et s'enfuit, laissant le malheureux possédé plus mort que vif. »

3. Les insulaires de Formose s'imaginent toujours être poursuivis par quelque démon jaloux de leur bonheur ; et, pour le chasser, ils ont souvent recours à leurs Juibas ou prêtresses. La cérémonie qu'elles emploient pour chasser le diable est bruyante et très-propre à effrayer cet esprit malfaisant. Elles poussent d'horribles hurlemens, et, armées d'un sabre, courent avec furie contre le diable, qui, se voyant serré de trop près, est contraint de se précipiter dans la mer ; du moins, ainsi le pensent les Formosans. Mais, quoiqu'ils chassent les démons avec tant de violence, ils ne laissent pas cependant de leur offrir des sacrifices, et de placer, le long des chemins, des offrandes en leur honneur.

EXORCISTE : celui qui fait l'exorcisme. Il n'est pas nécessaire pour cela d'être dans les ordres sacrés, l'ordre d'exorciste étant un des quatre mineurs que l'Eglise confère aux clercs tonsurés. Mais l'exorciste

ne peut point exercer son pouvoir sans la permission et la juridiction accordées par son évêque.

EXOUCONTIEN : secte d'Ariens, ainsi nommés parce qu'ils soutenoient que le Fils de Dieu avoit été fait ἐξ οὐκόντων, c'est-à-dire, *de rien.*

EXPIATION (*jour d'*) : fête instituée parmi les Juifs pour expier les péchés de toute la nation. Les autres fêtes étoient consacrées à la joie : celle-ci étoit destinée aux larmes et à la pénitence. L'emploi du grand sacrificateur avoit, ce jour-là, quelque chose de plus solennel et de plus respectable. Il lui étoit alors permis d'entrer dans le Saint des Saints, lieu redoutable, dont l'accès lui étoit interdit en tout autre temps, sous peine de mort. Il se préparoit à cette grande cérémonie par une ablution générale de tout son corps, et par la privation des plaisirs du mariage, pendant l'espace de huit jours. On lui amenoit devant le tabernacle deux boucs, sur lesquels il jetoit le sort pour savoir lequel il devoit sacrifier. L'Ecriture ne nous apprend pas de quelle manière il jetoit le sort. Si l'on en croit le rapport de quelques anciens Juifs, on portoit au grand sacrificateur une urne dans laquelle il y avoit deux morceaux de bois, sur l'un desquels étoient gravés ces mots : « Pour » l'Eternel ; » sur l'autre, on lisoit ces paroles : « Pour » Hazazel. » Le pontife, placé entre les deux boucs, secouoit l'urne, y mettoit les deux mains, et prenoit dans chaque un des morceaux de bois. Si le morceau de bois sur lequel étoit écrit : « Pour l'Eternel, » se trouvoit dans sa main droite, ce qui étoit regardé comme un très-heureux présage, le bouc qui étoit placé à sa droite étoit immolé au Seigneur, et le pontife arrosoit de son sang le propitiatoire. La cérémonie étant achevée, on lui amenoit l'autre bouc : il mettoit ses mains sur la tête de cet animal, et le chargeoit de toutes les iniquités du peuple ; puis il

livroit ce bouc entre les mains d'un homme choisi exprès pour cet office, qui le conduisoit sur une montagne nommée *Hazazel* (1), où il lui donnoit la liberté. Quelques-uns pensent qu'il précipitoit le bouc du haut d'un rocher escarpé. Cet homme, qui remplissoit cette fonction, étoit regardé comme souillé jusqu'à ce qu'il se fût baigné, et qu'il eût lavé ses habits. C'étoit aussi dans ce même jour que le grand sacrificateur donnoit au peuple la bénédiction solennelle prescrite par Moyse, dans laquelle il prononçoit le nom redoutable de Dieu; ce qu'il ne faisoit qu'en tremblant. Lorsqu'il sortoit du Saint des Saints, il marchoit à reculons, le visage tourné du côté du propitiatoire, et la tête baissée vers la terre.

Les Juifs modernes prennent aujourd'hui les poissons pour victimes d'expiation. Le premier jour de l'an, ils se rendent après le repas sur le bord de l'eau; et, secouant fortement leurs habits, ils s'imaginent se délivrer de tous leurs péchés, comme de la poussière de leurs habits. Cette vaine cérémonie est fondée sur ce passage du prophète Michée, auquel ils donnent une interprétation forcée : « Il aura pitié de nous; il » secouera nos iniquités, et jetera nos péchés au » fond de la mer. »

EXTISPICE : c'est le nom que les Romains donnoient à un augure, dont la fonction étoit d'examiner les entrailles des victimes, pour en tirer des présages de l'avenir. Le mot *extispice* est dérivé de deux mots latins, *exta*, qui signifie *entrailles*, et *inspicio*, j'examine, je considère.

EXTRAVAGANTES (2) : épîtres, décrétales et constitutions des papes, publiées depuis les Clémentines. Elles furent ainsi appelées lorsque, n'étant pas encore mises en ordre, elles étoient comme hors du

(1) *Hazazel* signifie *bouc qui s'en va.* — (2) Du latin *extra*, hors; et *vagari*, vaguer.

corps du droit canon ; et, depuis qu'elles y ont été insérées, elles ont toujours conservé le nom d'*Extravagantes*.

EXTRÊME-ONCTION : c'est un sacrement institué par Jésus-Christ, par le moyen duquel les malades sont purifiés des restes de leurs péchés, fortifiés dans la grâce, et même guéris de leurs maladies, s'il est expédient pour leur salut. Il est dit dans l'Ecriture que les apôtres faisoient des onctions avec de l'huile sur les malades, et les guérissoient. « Si quelqu'un parmi » vous est malade, dit l'apôtre S. Jacques, qu'il fasse » venir les prêtres de l'Eglise ; qu'ils prient sur lui, » l'oignant d'huile, au nom du Seigneur, et la prière » de la foi sauvera le malade ; et le Seigneur le sou- » lagera ; et, s'il est souillé de quelques péchés, ils » lui seront remis. » Tels sont les passages qui prouvent que l'extrême-onction est un véritable sacrement de la loi nouvelle.

1. Les cérémonies de ce sacrement consistent dans les onctions que le prêtre fait sur les cinq sens du malade, avec de l'huile d'olive bénite par un évêque. En faisant ces onctions il prononce cette formule : « Que Dieu, par cette onction de l'huile sacrée, et » par sa très-pieuse miséricorde, vous pardonne les » péchés que vous avez commis par la vue, par l'ouïe, » par l'odorat, etc. » Les effets de l'extrême-onction, lorsqu'on la reçoit avec les dispositions nécessaires, sont de conférer la grâce sanctifiante, d'effacer les péchés véniels, et même les mortels, quand le malade n'a pu s'en confesser, et qu'il en a un véritable regret ; de fortifier le malade, dans ses derniers momens, contre les attaques du démon, et quelquefois de lui rendre la santé du corps, si cela est avantageux pour son ame.

Il y avoit autrefois, dit l'auteur du *Traité des Superstitions*, et peut-être y a-t-il encore aujourd'hui des

gens assez fous pour croire qu'ils ne guériroient point, ou qu'ils mourroient bientôt s'ils recevoient l'extrême-onction dans leurs maladies, quelque besoin qu'ils eussent de la recevoir; comme si ce sacrement, qui a été institué pour rendre la santé de l'ame et celle du corps aux malades, les eût empêchés de la recouvrer, ou qu'il eût avancé leur mort.

Il s'est trouvé d'autres gens qui ne vouloient pas recevoir l'extrême-onction, parce qu'ils s'imaginoient qu'après l'avoir reçue, il ne leur étoit plus permis, ni de rendre le devoir conjugal à leurs femmes, ni de manger de la chair, ni de marcher les pieds nus. Plusieurs synodes excommunient ceux qui sont dans cette erreur.

Quelques-uns se sont imaginés qu'après avoir reçu l'extrême-onction, ils n'avoient plus la liberté de faire leur testament et de disposer de leurs biens; ce qui est une superstition. Il ne faut pas, disent quelques idiots, se tenir aux pieds des malades, vis-à-vis d'eux, tandis qu'on leur administre l'extrême-onction, parce qu'on avance leurs jours, et qu'ils en meurent plus tôt; ce qui est ridicule.

Il en est de même de ceux qui croient que ce seroit un grand péché de filer dans la chambre d'un malade qui auroit reçu l'extrême-onction, parce qu'il mourroit si l'on cessoit de filer, ou que le fil vînt à se rompre.

C'est sur le même principe d'erreur et d'illusion, que d'autres gens ont soin de placer le malade qui doit recevoir l'extrême-onction, en sorte que les soliveaux de sa chambre soient de travers et non en long, au-dessus du lit; parce que, s'ils sont en long, cette situation sera cause qu'il languira long-temps et qu'il mourra enfin : au lieu que, s'ils sont de travers, il guérira bientôt.

2. L'Eglise grecque donne à ce sacrement le nom

d'*Euchelaïon*, qui signifie *huile de prière*. Elle exige qu'il soit conféré par trois prêtres pour le moins; mais elle permet aux simples prêtres de consacrer l'huile dont on se sert pour ce sacrement. Elle ordonne que les onctions se fassent sur le front, sur le menton, sur les deux joues, dans les paumes et sur le dessus des mains. Voilà les principales différences qui se trouvent entre les usages de l'Eglise grecque et de l'Eglise latine sur la manière de conférer ce sacrement. « Les Grecs, dit Tournefort, confèrent plus souvent l'extrême-onction aux personnes en santé qu'aux malades. A ceux-ci ils ne graissent que le front, les joues, le menton et les mains, avec de l'huile commune qui n'a pas été bénite. Ensuite ils barbouillent avec la même liqueur toutes les chambres de la maison, en récitant des oraisons, et tracent avec la même huile de grandes croix sur les murailles et sur les portes, tandis qu'on chante le psaume 90. »

Le même auteur dit plus haut : « (Les moines de Monte-Santo) courent la Grèce et même la Moscovie, pour vendre l'huile (de l'extrême-onction). Ils vont dans les maisons entendre les confessions, et donnent l'extrême-onction même aux personnes qui se portent parfaitement bien. Ils oignent l'épine du dos du pénitent, pour chaque péché qu'il déclare; bien entendu qu'ils ne perdent ni leur huile, ni leur peine. La moindre onction est d'un écu; celle qui se fait pour le péché de la chair est la plus chère.... Ceux qui appliquent cette onction le plus régulièrement se servent d'huile sacrée, et prononcent à chaque fois ces paroles du psaume 123 : « Le filet a été brisé, et » nous avons été délivrés. »

3. Nous venons de voir que les Grecs donnent indifféremment l'extrême-onction aux sains et aux malades. Les Arméniens ne la donnent ni aux uns ni aux autres, mais seulement aux morts, et encore aux morts

qui sont prêtres. Il est rare qu'ils fassent cet honneur à des laïques. Voici la formule dont ils se servent pour les onctions. Par exemple, en oignant la main, ils disent : « Que la main de ce prêtre soit bénite, ointe » et sanctifiée par ce signe de la sainte croix, par cet » évangile et par le saint chrême, au nom du Pere, etc. »

4. Ce n'est pas seulement pour les maladies du corps que les Abyssins emploient l'extrême-onction. Ils jugent aussi qu'elle peut être très-utile pour les maladies de l'ame et pour celles de l'esprit. Ils la donnent même aux fous et aux possédés. Les malades, même à l'agonie, sont obligés de se faire transporter à l'église pour la recevoir. Cette cérémonie demande beaucoup d'apprêts; elle exige la présence de sept prêtres. Il faut allumer une lampe à sept branches. On fait ensuite la bénédiction de l'huile, qui est accompagnée de prières et d'encensemens, dont les Abyssins sont fort prodigues. Après toutes ces formalités, on conduit le malade depuis la porte de l'église jusqu'à l'autel, où l'onction sainte lui est conférée. On voit, par ce récit, que l'Eglise d'Abyssinie diffère beaucoup de l'Eglise romaine, en ce qui concerne l'administration de l'extrême-onction. La manière dont l'onction est conférée aux enfans nouvellement baptisés y a beaucoup plus de rapport. Le prêtre trempe le bout de son doigt dans le chrême ou méïron, et fait une croix sur le front de l'enfant, en disant ces paroles : « Chrême de la grâce et du Saint-» Esprit. » Il l'oint ensuite au nez et à la bouche, et dit : « Chrême, gage du royaume des cieux; » à l'onction des oreilles : « Chrême, société de la vie éter-» nelle et immortelle; » à celle des mains, en dedans et en dehors : « Onction sainte de Jésus-Christ, notre » Dieu, et caractère ineffaçable; » sur le cœur : « Per-» fection de la grâce du Saint-Esprit, et bouclier de » la vraie foi; » aux genoux et au coude : « Je vous ai

» oint du saint chrême, au nom du Père, du Fils, et
» du Saint-Esprit. »

ÉZAN : c'est le signal de la prière chez les Musulmans. Comme l'Alcoran prescrit à ces peuples l'obligation de la prière cinq fois le jour, l'Iman chargé d'annoncer le temps où l'on doit s'assembler pour cet effet prononce à chaque fois l'ézan, du haut des clochers de chaque mosquée, où il n'y a ni cloches ni horloges pour marquer les heures du jour. Le vendredi on ajoute un sixième ézan.

ÉZÉCHIEL, l'un des quatre grands prophètes de l'ancien Testament, fils du sacrificateur Buri, prophétisa pendant l'espace de vingt ans; et l'on prétend qu'il mourut martyr de son zèle et de son devoir, ayant été tué par un prince auquel il reprochoit son idolâtrie. Les prophéties d'Ezéchiel sont remplies de visions extraordinaires, de symboles et d'allégories, dans le goût de l'Apocalypse; ce qui les rend très-obscures. Il y prédit particulièrement la captivité des Juifs, la ruine de Jérusalem : puis il annonce leur retour dans leur patrie, et le rétablissement du temple.

EZRAEL *ou* AZRAEL. Les Mahométans appellent ainsi l'ange de la mort, qui, selon eux, et, suivant leurs expressions, est chargé de prendre les ames au sortir du corps qu'elles habitent, et de les transporter en la présence du souverain juge. Dans une relation d'un prétendu voyage nocturne que fit le faux apôtre des Musulmans, de la Mecque à Jérusalem, et de Jérusalem jusqu'au plus haut des cieux, voyage fameux, ou, pour mieux dire, rêverie absurde, dont les traditions mahométanes font mention; il est écrit que Mahomet, accompagné de l'ange Gabriel, étant monté au quatrième ciel (ils en avoient déjà parcouru trois), vit un des grands anges assis sur un trône de lumière, et les autres anges inférieurs, à sa droite et à sa gauche,

entièrement dépendans de sa volonté, et prêts à exécuter promptement ses ordres. Ses pieds s'étendoient jusque sous les extrémités de la septième terre, et son cou s'élevoit jusque sous le trône de Dieu. Il avoit à sa droite une table. Son aspect avoit l'air et la gravité d'une personne qui n'est pas de bonne humeur. A gauche il y avoit un grand arbre.

La singularité de cette description exige que nous laissions narrer un moment ce visionnaire, dans la traduction de M. Gagnier. « Dès que je vis cet ange, je » tremblai de tous mes membres ; et mes genoux va- » cillans s'entre-choquèrent de l'épouvante dont je fus » saisi. Cependant je le saluai.... Azraël me rendit le » salut.... Je me tournai ensuite vers Gabriel. O mon » cher Gabriel! lui dis-je.... que veut dire cette table » que voilà à sa droite, et ce grand arbre qui est à sa » gauche ? O Mahomet ! me répondit-il, sur cette » table que tu vois à sa droite sont écrits les noms de » tous les enfans d'Adam ; et, quand le temps de quel- » qu'un d'eux approche, l'ange de la mort se tourne à » sa gauche vers l'arbre, et en coupe une branche; » et, aussitôt que les feuilles de cette branche se » sèchent, il connoît que le terme de chacun de ceux » à qui appartiennent ces feuilles est venu. Il coupe » donc cette feuille ; et, dans le moment celui à qui » appartient la feuille meurt. » Malgré ce déguisement, on reconnoît que ces idées sont empruntées du paganisme. Les Parques, leur quenouille, leur fil, leurs ciseaux, offrent cependant, en matière d'absurdités, quelque chose de plus ingénieux que l'arbre et la table d'Ezraël. Mahomet continue :

« Alors je fis une grande révérence à cet ange, en » lui disant : O mon bien-aimé ! ange de la mort, ex- » plique-moi, je te prie, comment tu recueilles ces » ames ? Il me répondit en ces termes : O Ahmed ! » Dieu a mis sous ma conduite un nombre suffisant

» d'anges pour m'aider. J'en ai jusqu'à cinq cent mille, » et je les distribue sur la terre par troupes. Quand » donc un homme a achevé de consumer ce qui étoit » destiné pour sa nourriture et sa subsistance, que la » mesure de son temps est tranchée, et que le terme » de sa vie est parvenu à son dernier période; dans » ce moment-là un ange se présente, et retire l'ame, » ou l'esprit qui anime son corps, de toutes les par- » ties dont il est composé, savoir, des veines, des » jointures, des nerfs, des os, des chairs et du sang, » jusqu'à ce que cette ame soit parvenue au gosier » et au passage étroit du larynx. Alors, pendant que » vous êtes présens à l'observer, nous sommes encore » plus près de lui que vous, et, sans que vous vous » en aperceviez, nous recueillons et nous emportons » cette ame dans le lieu appelé *Aliun*.

» Ici, en l'interrompant, je lui dis : O ange de la » mort, mon bien-aimé! qu'est-ce que ce lieu-là ap- » pelé *Aliun?* — C'est, me répondit-il, le septième » ciel, qui est le séjour des ames des justes; mais, si » cette ame est méchante et réprouvée, je la porte au » lieu appelé *Segjin*. — Qu'est-ce que c'est que le » Segjin, lui dis-je? — C'est, me répondit-il, la sep- » tième terre, la plus basse de toutes, dans laquelle » sont jetées les ames des impies, sous l'arbre noir, » sombre et ténébreux, où l'on ne voit aucune lueur. »

Voyez VOYAGE NOCTURNE.

FAAL. Les Chrétiens de S. Jean donnent ce nom à un recueil d'observations astrologiques, dont ils font beaucoup de cas, et qu'ils consultent dans presque toutes les actions importantes de la vie. *Voyez* Chrétiens de S. Jean.

FAMILLE, *ou* Maison d'Amour. Henri-Nicolas de Munster, qui vivoit dans le 16e siècle, forma sous ce nom une secte, dont le principal dogme étoit qu'il n'y a dans la religion qu'une seule vertu, qui est la charité; que la foi et l'espérance, bien loin d'être vertus, sont des imperfections. Les membres de la Famille d'Amour se regardoient tous comme frères; mais leur amour n'étoit pas borné à ceux de leur secte : il s'étendoit à tous les hommes, et l'univers ne leur sembloit être qu'une grande famille. Jamais ils n'avoient la moindre dispute avec personne. Il ne leur échappoit pas une parole injurieuse contre qui que ce fût. Ils eussent été le modèle et l'admiration des Chrétiens, s'ils n'eussent point outré de si belles maximes. Mais ils vouloient persuader que la charité tenoit lieu de tout; qu'elle élevoit les hommes à un tel degré de perfection, qu'il n'étoit plus possible qu'ils tombassent dans le péché. Leur chef joignit à cette erreur des opinions beaucoup plus grossières. Il prétendit qu'il étoit dieu, et bien supérieur à Jésus-Christ, qui n'avoit été tout au plus que son image. Lorsqu'on lui prouvoit évidemment l'absurdité et l'extravagance de ses prétentions, et qu'il n'avoit plus rien à répliquer, il disoit que l'esprit lui ordonnoit de se taire; et, par ce moyen, il se tiroit d'embarras. Ses disciples, imitateurs de sa folie, voulurent aussi se faire passer pour

autant de dieux. En 1604, on a vu cette secte se renouveler en Angleterre, sous le roi Jacques.

FA-MIT-TAY : c'est le nom que donnent les habitans de Laos, dans la presqu'île au-delà du Gange, au dieu qui doit succéder à Xaca, lorsque le règne de ce dernier, qui doit être de cinq mille ans, sera expiré. Fa-Mit-Tay sera, si l'on peut parler ainsi, l'antechrist de Xaca. Il détruira entièrement la religion établie par son prédécesseur ; il renversera ses temples, brisera ses statues, et brûlera ses livres. Sur les débris de la loi de Xaca il établira la sienne, dont les principes seront tout contraires.

FANATIQUES. Les anciens Romains donnèrent autrefois ce nom à certains prêtres qui, dans les transports d'une sainte folie, couroient comme des insensés autour des temples, qui, en latin, étoient appelés *Fana*. Dans ces derniers siècles, on a appelé *fanatiques* certains sectaires qui parurent en Allemagne, et qui se donnoient pour des hommes inspirés du ciel. Ils vouloient faire passer les écarts de leurs cerveaux dérangés pour des illuminations célestes, et se croyoient obligés d'exécuter, comme des ordres de Dieu, tous les forfaits que leur suggéroit une imagination déréglée. A la tête de ces fanatiques étoient Wigélius et Jacques Bhom. Ce dernier, de savetier devenu docteur et prophète, se paroit du titre de Philosophe Teutonique, et montroit d'autant plus d'orgueil et d'arrogance, qu'il étoit plus vil et plus ignorant. Il fut même assez présomptueux pour entreprendre quelques ouvrages. Il en donna un, entr'autres, qu'il avoit intitulé *le Grand Mystère*.

Tous ceux qui divinisent les fantômes d'un cerveau échauffé, qui couvrent leurs passions du masque de la religion, et prétendent honorer Dieu par des crimes, sont de véritables fanatiques : or, il y en a

de cette espèce dans toutes les sectes. La véritable religion même a ses fanatiques, d'autant plus terribles et plus dangereux, que le motif dont ils s'autorisent est plus respectable et plus sacré.

FANATISME : c'est une espèce de frénésie et de fureur, déguisée sous le nom de *zèle*, qui porte à croire que les plus grands crimes sont permis et même commandés, lorsqu'ils peuvent être utiles à la religion qu'on professe, et qu'on peut tout entreprendre légitimement contre ceux qui sont d'une secte différente. Nous n'avons pas besoin de chercher dans les histoires étrangères des exemples de ce fanatisme. Les règnes de Charles IX, de Henri III et de Henri IV, nous apprennent assez qu'il n'y a point de fléau plus terrible pour les Etats.

FAQUIRS. Il y a dans l'Indostan une espèce de faquirs qui sont couverts de méchans haillons, sur lesquels ils portent des robes composées de plusieurs pièces de différentes couleurs, qui leur descendent jusqu'à mi-jambe; ce qui forme un habillement bizarre et grotesque. Ces faquirs marchent ordinairement par bandes. Chaque bande a son supérieur, qui n'est distingué des autres que par un équipage plus pauvre et plus misérable. Il a une grosse chaîne de fer, de la longueur de deux aunes, attachée à la jambe. Il fait retentir cette chaîne, principalement lorsqu'il fait sa prière. C'est par ce bruit qu'il appelle le peuple, pour qu'il soit témoin des transports extatiques de sa dévotion. Ces hypocrites sont fort respectés du peuple. Dans les endroits où ils passent, on leur apporte à manger, ainsi qu'à leurs disciples; et ils prennent leurs repas, comme les Cyniques, dans une rue ou dans une place publique, assis sur des tapis. C'est aussi là qu'ils donnent audience aux dévots qui viennent les consulter. Ces misérables vagabonds reçoivent plus d'honneur qu'on n'en rend parmi nous aux pré-

lats. Quand on les aborde, on quitte ses souliers, on se prosterne humblement devant eux, pour baiser leurs pieds. Ordinairement le faquir donne sa main à baiser comme une faveur spéciale, et fait asseoir auprès de lui le consultant. Ce sont surtout les femmes qui viennent avec le plus de crédulité demander des conseils à ces imposteurs, qui se vantent de leur apprendre mille beaux secrets; entr'autres, le moyen d'avoir des enfans quand elles sont stériles, et l'art d'inspirer de l'amour aux hommes qu'elles veulent captiver. Ces faquirs ont quelquefois à leur suite plus de deux cents disciples, qui composent une petite armée. Ils ont un tambour et un cor, dont ils se servent pour les rassembler. Qnand ils s'arrêtent en quelque lieu, leurs disciples plantent en terre des étendards, des lances et d'autres armes, autour de l'endroit où ils reposent.

Il y a une autre secte de faquirs dont le genre de vie est plus décent et plus réglé. Ce sont la plupart de pauvres gens qui, désirant de s'élever par le moyen de la religion, se retirent dans les mosquées, et y vivent des charités qu'ils reçoivent des dévots. Ils emploient tout leur temps à étudier l'Alcoran; et, lorsqu'ils en ont acquis une connoissance suffisante, ils parviennent quelquefois à la dignité de Mullah, ou docteur de la loi, et deviennent les chefs des mosquées. Ces faquirs se marient, et prennent communément plusieurs femmes, dans la vue, disent-ils, de procurer la gloire de Dieu, en procréant un grand nombre de serviteurs du prophète.

Tel est le respect que ces imposteurs inspirent aux peuples, par leurs austérités extraordinaires, que, dans un pays où les femmes sont beaucoup plus réservées et plus modestes que dans le nôtre, on voit des dévotes pousser la crédulité et la folie jusqu'à venir baiser affectueusement les parties les plus secrètes du

corps de ces faquirs, les plus sales et les plus dégoûtans de tous les hommes. Pendant qu'on lui rend cette étrange marque d'honneur, le faquir, feignant d'être ravi en extase, tient les yeux et les mains élevés vers le ciel, et semble ne pas s'apercevoir de ce qu'on lui fait.

Pour allumer du feu, ils se servent de la fiente de vache, que le soleil a desséchée; et les cendres de ce feu leur servent à poudrer leurs cheveux, qui sont ordinairement fort longs et fort malpropres. Lorsque le sommeil les accable, et qu'ils ne peuvent plus se soutenir debout, ils tombent sur des tas de cette cendre, et sur d'autres ordures encore plus dégoûtantes. Tavernier décrit les différentes austérités de plusieurs faquirs qu'il vit auprès de Surate. Les uns s'enterroient tout vivans dans une fosse, où l'air et la lumière ne pouvoient entrer que par un trou fort petit. Ils restoient dans cet affreux séjour l'espace de neuf à dix jours, toujours dans la même attitude, et même, dit-on, sans prendre aucune nourriture. Les autres demeuroient exposés aux rayons brûlans du soleil, pendant une journée entière, n'étant soutenus que sur un pied. De temps en temps, ils mettoient de l'encens dans un réchaud plein de feu qu'ils tenoient en main. Quelques-uns, accroupis sur leurs talons, tenoient leurs bras levés au-dessus de la tête, et demeuroient plusieurs jours de suite dans cette posture gênante. Plusieurs s'obstinoient à passer des années entières debout, sans prendre aucun repos. Seulement, lorsque le sommeil les accabloit, une corde attachée à un arbre servoit à les soutenir. On seroit tenté de regarder comme autant de fables ces pratiques de pénitence, qui semblent fort au-dessus des forces de la nature humaine, si l'on ne savoit quels effets peuvent produire, principalement sur des têtes aussi échauffées que celles des Indiens, certaines dro-

gues et certaines liqueurs qui assoupissent les sens, et rendent insensible aux douleurs les plus cuisantes. Ovington rapporte qu'il vit plusieurs de ces faquirs, qui « buvoient souvent de la bangue infusée dans l'eau, dont la vertu enivrante étoit propre à brouiller la cervelle. »

On peut appeler du nom de *faquirs* certains religieux mendians, célèbres autrefois dans les Indes, et dont le genre de vie avoit beaucoup de rapport avec celui des faquirs modernes. Ils étoient en même temps sorciers et médecins; et les anciens nous disent qu'ils étoient aussi chargés de ce qui concerne les funérailles; fonction dont ne se mêlent en aucune façon les faquirs modernes. Ils alloient prêchant, tantôt dans les villes, tantôt dans les campagnes. Leurs discours, soutenus par une grande affectation d'austérité et de pénitence, étoient écoutés avec respect du peuple crédule, et surtout des femmes, qui souvent se mettoient sous la discipline de ces faquirs, et les suivoient partout. Ils avoient une impudence cynique, que leur sainteté apparente faisoit tolérer. S'ils passoient dans un marché, ils prenoient sans façon tout ce dont ils avoient besoin, et poursuivoient leur route sans parler de paiement. On rapporte qu'Alexandre eut un jour la curiosité d'entendre ces faquirs. Deux d'entr'eux lui firent un discours éloquent, qui rouloit sur la patience et sur la modération ; et, pour lui faire voir qu'ils savoient pratiquer ce qu'ils prêchoient, l'un des prédicateurs se coucha par terre, en présence du Roi, dans un endroit où le soleil darddoit à plomb ses rayons, et demeura pendant tout le jour dans cette situation. Son compagnon, tenant un pied en l'air, prit entre ses mains une grande pièce de bois, qu'il éleva au-dessus de sa tête, et resta fort longtemps dans cette posture, n'étant appuyé que sur un pied. Le plus célèbre de ces faquirs est ce Calanus dont

dont il est parlé dans l'histoire d'Alexandre, et qui se brûla publiquement, en présence de ce monarque.

FARS. Les Turcs comprennent sous ce nom les devoirs de droit divin, et qui sont d'une nécessité absolue pour être agréable à Dieu et à son prophète. La prière, l'aumône, le jeûne, le pélerinage de la Mecque, etc., sont du nombre des préceptes appelés *fars*: on les distingue de ceux dont on peut se dispenser sans un grand péché, comme la circoncision, les prostrations multipliées aux prières du midi, etc.; car il n'y en a que trois d'une obligation divine, ou fars. Les autres, appelées *sunnet*, peuvent être supprimées ou omises, sans encourir l'indignation du prophète.

FASCINATION. Les femmes maures qui habitent le désert de Zaara, en Afrique, s'imaginent qu'il y a des gens qui, par le simple regard, nuisent à leurs enfans, leur causent la mort ou quelque maladie de langueur. Cette superstition est causée en partie par l'extrême tendresse qu'elles ont pour leurs enfans.

FATALITÉ. 1. Les habitans de l'île de Ceylan sont persuadés que les biens et les maux qui arrivent aux hommes doivent nécessairement leur arriver, quoi qu'ils eussent fait. Mais, aussi peu conséquens que la plupart des fatalistes, ils ne laissent pas de faire tous leurs efforts pour se procurer le bien et pour éviter le mal, quoique, selon leur doctrine, de pareils soins soient absolument superflus.

2. « Les Siamois, dit M. de la Loubère, n'admettent aucun être intelligent, qui juge de la bonté ou de la malice des actions humaines, et qui en ordonne le châtiment ou la récompense. Ils n'admettent pour cela qu'une fatalité aveugle, qui fait, disent-ils, que le bonheur accompagne la vertu, et que le malheur accompagne le vice, comme elle détermine les choses pesantes à descendre, et les légères à monter; et,

parce que rien ne répugne davantage à la raison que de supposer une justice exacte dans le hasard ou dans la nécessité du destin, cela les porte à imaginer quelque chose de corporel dans les œuvres bonnes ou mauvaises, qui a, disent-ils, la force de faire aux hommes le bien ou le mal qu'ils ont mérité. »

FATE-HA, mot arabe qui signifie *commencement, ouverture.* C'est le nom que Mahomet donne à son premier chapitre de l'Alcoran. *Voyez ce mot.* C'est une prière aussi commune chez les Musulmans, que l'Oraison dominicale chez les Chrétiens.

Les Musulmans disent le Fate-Ha au commencement de leurs prières, à leurs mariages, avant toutes leurs entreprises, le jour d'une bataille, et généralement dans toutes les occasions où ils veulent implorer le secours de Dieu. En voici la traduction :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux; » louange soit rendue à Dieu, Seigneur des deux » mondes, clément et miséricordieux, maître du jour » du jugement : nous vous sommes soumis, Seigneur, » et nous implorons votre assistance. Dirigez-nous » dans le droit chemin, comme vous en avez fait la » grâce à vos élus, et non pas aux réprouvés. »

FATIMITES : secte et dynastie, chez les Mahométans. Voici ce qu'en dit M. l'abbé Fleury : « En 298 (910), Mahomet, autrement Obéidallah, Arabe sorti de la province d'Irac, prétendant être de la race d'Ali et de Fatima, fille du prophète, vint en Afrique, à Ségelmesse, et se fit reconnoître Emir-Almoumenin, c'est-à-dire, *prince des fidèles*, se donnant le titre de Méhédi, respecté parmi eux. Il se rendit maître de tout ce que les Musulmans avoient en Afrique, et de la Sicile, ne reconnoissant point le calife de Bagdad; et cette puissance passa à sa postérité. » *Voyez* Calife.

FATUA, *ou* Fauna, fille de Picus, se distingua par sa tendresse conjugale. Après la mort de son mari, elle

se consacra volontairement à la plus austère retraite, et ne parla jamais à aucun homme, pendant tout le reste de sa vie. Les Romains la mirent au nombre des déesses, et instituèrent en son honneur des fêtes pendant lesquelles les dames romaines se tenoient étroitement enfermées.

FATZMAN, *ou* FARIMAN : divinité japonaise, qui préside à la guerre, et qui a beaucoup de rapport avec le Mars des anciens Païens.

FAUNE. Si l'on en croit Virgile, ce fut le quatrième roi d'Italie. Il s'appliqua à faire le bonheur de ses sujets, et fit particulièrement fleurir l'agriculture. Il leur apprit lui-même la manière de rendre la terre fertile, et joignit l'exemple aux leçons. Ses sujets reconnoissans lui rendirent après sa mort les honneurs divins, et en firent un dieu champêtre, qui devint père des Faunes et des Satyres. Quelques mythologistes n'ont pas distingué Faune d'avec Saturne. Virgile, au septième livre de l'Enéide, parle d'un oracle de Faune, que tous les peuples d'Etrurie alloient consulter dans une vaste forêt, auprès de la fontaine d'Albunée. Le prêtre, après avoir immolé des brebis au dieu Faune, pendant la nuit, étendoit les peaux par terre, et se couchoit dessus. Pendant son sommeil, le dieu lui apparoissoit en songe, et lui dictoit la réponse qu'il devoit faire le lendemain.

FAUNELLES : fêtes champêtres, que les Romains célébroient en l'honneur du dieu Faune, le 5 de décembre. On immoloit un chevreuil. Ce sacrifice étoit accompagné de libations de vin.

FÉBRUES : fêtes expiatoires, que les Romains célébroient au mois de février, pour appaiser les dieux infernaux, et les rendre propices aux morts.

FÉCIALES : prêtres institués par Numa Pompilius dont la fonction étoit de présider aux traités que les Romains faisoient avec les autres peuples, de décider

dans quelle occasion une guerre qu'on vouloit entreprendre étoit équitable ou non, et enfin de faire eux-mêmes la déclaration de guerre à l'ennemi, lorsque le peuple romain avoit quelque sujet de plainte contre une autre nation, et se disposoit à s'en venger par les armes. Le chef des Féciales, que l'on nommoit *pater patratus*, alloit en donner avis à cette nation, et lui demander satisfaction de l'injure qu'elle avoit faite aux Romains. Si, dans l'espace de trente jours, elle donnoit la satisfaction demandée, on ne l'attaquoit point. Mais, si elle refusoit de satisfaire les Romains, alors le fécial se retiroit; et, lorsqu'il étoit arrivé sur les frontières du pays ennemi, il prenoit les dieux du ciel et de la terre à témoins de l'injustice de cette nation, et lançoit un javelot dans son territoire, pour lui signifier qu'on alloit l'attaquer.

Lorsque les habitans de l'île de Céram, l'une des Molucques, veulent déclarer la guerre à quelque peuple voisin, ils envoient vers lui un héraut, pour lui détailler les raisons qui les engagent à le regarder comme ennemi. Ce héraut atteste le ciel, la terre, les eaux et les morts pour garans de la justice de ses plaintes, et finit par déclarer à haute voix que les Molucquois se préparent à le combattre à force ouverte, et qu'ils n'useront point de ruses ni de stratagême. Dans quelques occasions, le héraut réitère jusqu'à neuf fois cette déclaration.

FECONDITÉ. Les Romains avoient divinisé cette admirable qualité qui perpétue le genre humain. Ils représentoient la Fécondité presque toute nue, assise au pied d'un arbre, appuyant son bras gauche sur un panier plein de toutes sortes de fruits de la terre, embrassant du bras droit un globe orné d'étoiles, autour duquel étoient quatre petits enfans.

FÉES. Dans nos romans, on donne ce nom à certaines sorcières fort habiles dans leur art. On raconte

diversement l'origine de ces fées. Il y a en Lorraine, auprès du village de Dompré, un arbre connu sous le nom d'*arbre des fées*. Autrefois, et peut-être encore aujourd'hui, de vieilles femmes crédules assuroient que c'étoit auprès de cet arbre que les fées demeuroient. Elles se vantoient même de les avoir vues. La Pucelle d'Orléans déclara que c'étoit une femme de ce caractère qui avoit pris soin de son éducation; et, lorsqu'on lui demanda si elle n'avoit jamais eu d'entretien avec ces fées, elle le nia. Mais elle ajouta qu'elle avoit reçu auprès de cet arbre une visite de sainte Catherine et de sainte Marguerite.

Plusieurs pensent que les fées doivent leur naissance à ces *Deæ fatuæ*, que les Romains regardoient comme les femmes des Faunes et des Sylvains, et auxquelles ils attribuoient la faculté de rendre des oracles.

FENTE DE LA LUNE : célèbre imposture, que les Mahométans mettent sérieusement au nombre des plus fameux miracles de leur prétendu prophète. L'esprit humain n'enfanta peut-être jamais de conte plus absurde; et c'est à ce titre que nous lui donnons place ici. Mahomet commençoit à répandre le poison de sa doctrine; mais, quelque merveilleuses que parussent les fables qu'il débitoit, elles trouvoient encore un grand nombre d'incrédules parmi les Arabes, ses compatriotes. La plupart le regardoient comme un fourbe et un insensé, et le traitoient avec le dernier mépris. Cependant, comme ceux de sa tribu publioient partout sa prétendue mission, et qu'il étoit à craindre que des paroles on n'en vînt aux armes, Habib, fils de Malec, un des plus puissans seigneurs parmi les Arabes, à qui l'on avoit porté de toutes parts des plaintes contre Mahomet, l'envoya sommer de se rendre dans la plaine des Cailloux, où il avoit ses tentes. Une grande foule de peuples, sortis de la Mecque et des lieux circonvoisins, se trouvèrent, au jour marqué,

dans la plaine. Habib, ayant interrogé Mahomet, exigea de lui, pour preuve de sa mission, qu'il fendît la lune en deux, avec les circonstances qu'on va voir, telles que M. Gagnier les rapporte dans sa Vie de Mahomet, traduite de l'Alcoran et des auteurs arabes.

« Le prophète, dit-il, haussa sa main vers le ciel, et éleva sa voix. Le son en fut si fort, que Dieu fit en sorte qu'il pût être entendu de tous ceux qui étoient dans la Mecque et dans toutes les bourgades des environs : voici les paroles qu'il prononça : « O vaste » et immense créature! qui es soumise et qui es obéis- » sante à ton Seigneur, qui es mue et emportée par » les révolutions des mansions établies par le décret » éternel de Dieu; sors, en vertu du pouvoir qui m'a » été donné sur toi, et viens exécuter les merveilles » que Dieu m'a permis d'opérer en toi. Je suis Ma- » homet, l'apôtre de Dieu. » A peine le prophète eut-il achevé ces mots, que la lune, obéissant à son ordre, sauta dans le ciel d'un plein saut; et tous les hommes, attentifs à la regarder, purent s'en apercevoir. Elle descendit sur le sommet de la Kaaba (*voyez cet article*), et fit après les sept circuits à l'entour, si distinctement, que les Arabes les comptèrent à loisir les uns après les autres. Elle se prosterna ensuite devant la Kaaba, en la manière qu'on l'avoit demandé; et, à ce spectacle, tous les assistans furent frappés d'étonnement.

« Quand cela fut fait, continue le même traducteur, la lune se tourna vers le prophète de Dieu. Elle lui fit une profonde révérence. Pendant qu'il étoit assis sur la montagne d'Abu-Kobaïs, elle se tint debout en sa présence, s'agitant comme une épée flamboyante. Ensuite elle prononça, d'une voix distincte et d'un style élégant, cette salutation, qui fut entendue de tous les habitans de la Mecque et des bourgades voi-

sines, qui étoient présens : « Paix soit à toi, ô Ahmed! » Paix soit à toi, ô Abul-Kasem ! Paix soit à toi, ô » Prince et Seigneur des premiers et des derniers ! Je » proteste qu'il n'y a point d'autre dieu que Dieu, et » que tu es Mahomet l'apôtre de Dieu. »

» Ce compliment fini, la lune entra dans la manche droite du prophète de Dieu, et sortit par sa manche gauche ; après quoi elle rentra par la gauche, et ressortit par la droite. Ensuite, se fourrant subtilement par le collet de sa robe, elle descendit tout du long, jusqu'à la frange d'en-bas, d'où elle sortit, au grand étonnement des spectateurs ; car Dieu avoit, pour ce dessein, rapetissé la lune.

» Aussitôt que la lune fut sortie par la frange du bas de la robe du prophète de Dieu, elle se fendit en deux moitiés égales. Une des moitiés prit son essor vers l'orient, et l'autre moitié vers l'occident. Ainsi elle remonta au ciel, une partie demeurant suspendue à l'orient, et l'autre à l'occident, jusqu'à ce que, les deux moitiés s'approchant l'une de l'autre, elles se rejoignirent ensemble ; en sorte que la lune redevint un corps rond, reprit sa course ordinaire, et redevint brillante comme auparavant. »

FÉRALES : fêtes que les anciens Romains célébroient en l'honneur des morts, le 21 de février.

FÉRÉTRIUS : surnom donné à Jupiter par Romulus. Ce prince, après avoir taillé en pièces l'armée des Cæniniens, après avoir tué de sa main leur roi dans la mêlée, revint triomphant dans Rome ; et, faisant porter sur un brancard fait exprès les dépouilles du général ennemi, il se rendit au capitole. Ayant attaché ces dépouilles à un chêne consacré à Jupiter, il traça lui-même l'enceinte du temple qu'il avoit dessein de faire bâtir en l'honneur de ce dieu. « Jupiter » Férétrien, s'écria-t-il, le roi Romulus vous con- » sacre ces dépouilles d'un roi, monument de la vic-

» toire qu'il a remportée par votre secours, et vous » dédie le temple dont il vient de tracer l'enceinte. » Ceux de mes descendans qui seront assez heureux » pour tuer le roi ou le général ennemi, viendront, » à mon exemple, vous consacrer sa dépouille dans » ce temple. » Telle est, dit Tite-Live, dont nous empruntons ce récit, telle est l'origine du premier temple qui ait été élevé dans Rome. Les vœux du fondateur ont été accomplis dans la suite. Les dépouilles des généraux ennemis ont été portées dans ce temple; et les dieux n'ont pas permis que la gloire d'une si belle offrande devînt commune et vulgaire. Depuis tant d'années de guerres continuelles, nous n'avons eu encore que deux généraux qui aient consacré à Jupiter les dépouilles *opimes* (1); tant cet honneur est devenu rare.

FÉRIES : ainsi sont nommés, dans les bréviaires, les jours de la semaine qui suivent le dimanche, à l'exception du samedi, qui est nommé simplement par son nom.

Les féries étoient, chez les Romains, des jours consacrés au repos, pendant lesquels tous les travaux ordinaires étoient interrompus.

FÉRONIE : divinité adorée autrefois chez les Romains, et qui présidoit aux bois et aux vergers. Elle avoit un temple dans la ville de Féronie, située au pied du mont Soracte, et c'est de là qu'elle prenoit son nom. Au-dessus du mont Soracte il y avoit un petit bois qui lui étoit consacré, et dans lequel on lui offroit, chaque année, un sacrifice. Les peuples voisins racontoient que, le feu ayant par hasard consumé ce petit bois, il repoussa de lui-même, et se couvrit, peu de temps après, de feuilles et de verdure. Pendant les sacrifices qu'on offroit à cette déesse, il y

(1) C'est ainsi qu'on appeloit les dépouilles du roi ou du général des ennemis, tué dans le combat.

avoit des fanatiques qui, feignant d'être agités de l'esprit divin, marchoient pieds nus sur des charbons ardent. Les voyageurs et les affranchis rendoient un culte particulier à la déesse Féronie. C'étoit dans son temple que ces derniers recevoient le bonnet, qui étoit le signe de leur affranchissement et de leur liberté. A l'entrée du petit bois consacré à cette déesse, il y avoit une fontaine où les passans se lavoient, par dévotion, le visage et les mains. Horace nous apprend, dans une de ses satyres, qu'il pratiqua lui-même cette ablution.

FÉRULE : plante d'Afrique, dont la tige ferme et légère tenoit lieu de bâton pastoral, ou de crosse, aux évêques, dans les premiers siècles de l'Eglise : c'étoit alors la marque de leur autorité. Les vieillards s'en servoient aussi pour se soutenir, et les maîtres, pour châtier leurs écoliers. *Voyez* Crosse.

FÊTES : jours institués par l'Eglise pour honorer Dieu, en célébrant les principaux mystères de la religion, ou la mémoire des saints qui ont fait éclater sa gloire. 1. L'établissement des fêtes est aussi ancien que le christianisme même. Il étoit naturel que les premiers fidèles conservassent la mémoire de ces jours mémorables, qui étoient autant d'époques de leur délivrance et de leur bonheur ; de ces jours consacrés par la naissance, la mort, la résurrection et l'ascension de leur divin maître. Ils s'assembloient pour solenniser ces heureux jours, dont le souvenir étoit encore récent pour eux.

Aux fêtes de Jésus-Christ succédèrent celles des martyrs, qui ont été les premiers saints du christianisme, et ensuite celles des autres fidèles dont la vie pénitente et mortifiée n'avoit été qu'un long martyre.

L'usage des premiers Chrétiens étoit de relâcher, aux jours de fêtes, quelque chose de leurs austérités

ordinaires : il étoit même défendu de jeûner ces jours-là. « Il est vrai que les moines d'Egypte, dit l'abbé Fleury, usoient de grande précaution pour empêcher que ce petit relâchement ne leur fît perdre le fruit de l'abstinence passée; mais enfin ils marquoient la distinction. » S. Pacôme, suivant l'ordre de S. Palémon, son maître, prépara, le jour de Pâque, des herbes avec de l'huile, au lieu de pain sec qu'ils avoient accoutumé de manger. Un saint prêtre, inspiré de Dieu, apporta à S. Benoît, le jour de Pâque, de quoi faire un meilleur repas qu'à l'ordinaire; et, pour marquer une autre sorte de réjouissance sensible, S. Antoine portoit, à Pâque et à la Pentecote, la tunique de feuilles de palmier qu'il avoit héritée de S. Paul, premier hermite; et S. Athanase se paroit du manteau que S. Antoine lui avoit laissé. C'étoit une coutume établie dès-lors, entre les Chrétiens, de prendre, aux jours de fêtes, des habits précieux, et de faire meilleure chère : d'où est venu le nom de *festin*, comme qui diroit un repas de fêtes. Les meilleures choses dégénèrent en abus. La joie sainte que les premiers Chrétiens se faisoient un devoir de témoigner, dans la célébration de leurs fêtes, s'est changée en une licence effrénée; et les fêtes ne sont plus aujourd'hui, pour un grand nombre de Chrétiens, qu'une occasion de débauche.

Il y a plusieurs espèces de fêtes dans la religion catholique, c'est-à-dire, pour parler le langage des rituels, qu'il y en a de *mobiles*, de *doubles*, de *semi-doubles* et de *simples*. Toute la différence consiste dans le plus ou le moins de solennité. Les fêtes mobiles sont ainsi appelées parce que, dépendant de la fête de Pâque, elles sont tantôt reculées, tantôt avancées, suivant le temps où tombe cette première fête, laquelle se célèbre le dimanche qui suit immédiatement le quatorzième jour de la lune de mars. Les

fêtes doubles, qui comprennent toutes les mobiles, sont ainsi appelées parce qu'on double les antiennes, et que l'office est plus complet que celui des autres. Il commence aux premières Vêpres. *Voyez cet article.* Consultez aussi les fêtes principales, à leurs noms particuliers, tels que Paque, Pentecôte, Ascension, etc.

L'Eglise a le pouvoir d'ajouter de nouvelles fêtes, et d'en retrancher d'anciennes. Mais l'usage de la France est qu'elle ne peut exercer ce pouvoir que du consentement du souverain.

Ce qui concerne les fêtes des Juifs, des anciens Païens, des Mahométans et des idolâtres, se trouvera répandu dans le cours de cet ouvrage, à leurs différens articles. Nous placerons ici ce qui n'a pu être rangé sous un titre particulier. *Voyez ci-après* Fête-Dieu, Fête des Anes, Fête des Fous, Fêtes des Lanternes, Fête du Soleil.

2. Les Scythes célébroient tous les ans une fête en l'honneur de ceux qui avoient tué à la guerre un certain nombre d'ennemis. Ils remercioient les dieux du succès qu'ils avoient donné aux armes de ces braves citoyens. Ils honoroient leur valeur par les distinctions les plus flatteuses, et leur donnoient un grand festin : aussi toute l'ambition des Scythes consistoit à tuer un grand nombre d'ennemis, et à leur couper la tête, qu'ils apportoient ensuite à leur roi. On enregistroit avec soin le nombre de ces têtes, qui décidoit du mérite et de la réputation de celui qui les avoit coupées. D'après toutes ces idées féroces, il n'est pas étonnant que les Scythes fissent trophée, en toute occasion, de leur inhumanité. Ils écorchoient ceux qu'ils avoient tués, en préparoient la peau, et l'attachoient à la bride de leurs chevaux. Souvent ils en couvroient leurs carquois, et quelquefois même ils s'en faisoient des habits. Pour inspirer aux jeunes gens la même fé-

rocité, ils leur faisoient boire le sang du premier prisonnier qu'ils faisoient.

3. Les anciens Egyptiens avoient coutume de célébrer une fête solennelle, destinée à représenter l'état où s'étoit trouvé le genre humain, immédiatement après le déluge. Nous allons expliquer l'origine et les cérémonies de ces fêtes, qui doivent paroître d'autant plus intéressantes, qu'elles renferment la clef de plusieurs usages superstitieux des Païens, et de quelques-unes de leurs divinités.

Avant que le déluge eût bouleversé la terre, elle jouissoit d'un printemps continuel. Le ciel étoit toujours serein. On ne connoissoit ni les pluies, ni les grands vents, ni les orages. La terre étoit suffisamment humectée et rafraîchie par une rosée abondante, et qui ne manquoit jamais. Le soleil, étant toujours à une égale distance des deux pôles, entretenoit dans l'air une température uniforme. On n'étoit exposé ni aux rigueurs d'un froid aigu, ni aux chaleurs brûlantes. La terre rendoit avec usure tout ce qu'on lui confioit, sans que rien altérât sa fécondité naturelle. Mais, lorsque le dérangement occasionné dans la nature par le déluge eut incliné l'axe de la terre sur le plan de son orbite, et introduit l'alternative des saisons et l'inégalité des jours, Noé et ses enfans, en sortant de l'arche, trouvèrent les cieux tout nouveaux, une terre toute nouvelle. Ils se virent exposés à une infinité d'incommodités qui leur étoient inconnues : vents, pluies, grêle, chaleur, froidure, inondations, orages, tremblemens de terre; en un mot, toutes les injures de l'air et des saisons commencèrent à se faire sentir. Outre que la terre avoit perdu son ancienne fécondité, il leur fallut encore lutter contre l'inclémence du temps et des saisons, qui détruisoit tout ce qu'ils semoient. Accoutumés à moissonner sans peine et sans culture, ignorant tous les moyens que l'industrie a imaginés

depuis pour préparer et féconder la terre, les temps et les saisons propres pour chaque semence, ils durent se trouver dans un étrange embarras. Quelques fruits sauvages, quelques graines que la terre produisoit d'elle-même, des glands, et autres choses de cette espèce, furent d'abord leur nourriture : ensuite l'industrie, aiguisée par le besoin, inventa peu à peu l'art de cultiver la terre, et de se procurer les choses les plus nécessaires à la vie. Lorsque les hommes, à force de peines et de travaux, furent venus à bout de rendre leur condition plus douce, et de se prémunir contre les différentes incommodités qui étoient les suites du déluge, ils prirent plaisir à se rappeler, par un sentiment assez naturel, les peines qu'ils avoient éprouvées, et dont ils se voyoient heureusement délivrés. Ils en consacrèrent le souvenir par des fêtes dans lesquelles, à l'aide des symboles et des allégories, ils représentoient l'état où ils s'étoient trouvés après le déluge. Les Egyptiens ne furent pas sans doute les seuls qui célébrèrent de pareilles fêtes; mais les cérémonies qu'ils pratiquoient dans la célébration de ces fêtes étoient plus brillantes et plus solennelles. Les symboles qu'ils employoient étoient mieux caractérisés, plus justes et plus frappans : c'est pourquoi nous nous bornons à décrire la manière dont ces fêtes étoient célébrées en Egypte.

On voyoit d'abord une femme affligée, qui représentoit la terre changée par le déluge. Elle pleuroit amèrement la perte de sa fécondité. Cette femme, symbole de la terre, étoit appelée *Isis* dans l'usage ordinaire; mais, dans la cérémonie présente, on lui donnoit un nom propre à exprimer ce qu'elle représentoit : ce nom étoit *Céretz*, qui, dans la langue du pays, signifioit *fracture, ruine, bouleversement.* Le lecteur voit sans peine, dans cet emblême, l'origine de Cérès qui pleure la perte de sa fille; et, ce qui rend

cette explication plus plausible, c'est que le nom de *Persephoneh*, que les Grecs donnoient à la fille de Cérès, signifioit le *blé égaré*, dans la langue dont se servoient alors les Egyptiens. Revenons à notre description : des filles égyptiennes portoient ensuite un petit coffre qui renfermoit plusieurs choses mystérieuses et significatives. C'étoient différentes graines sauvages dont les hommes avoient été obligés de se nourrir avant l'invention de l'agriculture; des gâteaux faits de diverses sortes de blé; du sel, du fromage, du miel, de la laine, monumens des secours que l'industrie et le travail avoient procurés aux hommes, tant pour la nourriture que pour le vêtement; un enfant emmaillotté, symbole du labourage, foible et naissant : cet enfant étoit regardé comme le fils bien-aimé d'Isis, et se nommoit *Horus;* un serpent, emblême de l'industrie, et qui étoit ordinairement d'or, ainsi que l'enfant; un van, instrument propre à nettoyer le blé; une flûte, ou quelqu'autre instrument de musique, pour signifier la joie et les actions de grâces que l'on rendoit à Dieu dans ces fêtes. Enfin le plus singulier de tous ces symboles étoit une figure qui représentoit les parties naturelles de l'homme : c'étoit la marque de l'affoiblissement d'Osiris, et de la perte de sa fécondité. Osiris étoit chez les Egyptiens le symbole du soleil, et l'époux d'Isis. Il avoit été tué et mutilé par un monstre aquatique, qui étoit le déluge. On voit sans peine le sens de cette énigme. (*Consultez l'article* Osiris.) Ce symbole indiscret a donné lieu à plusieurs cérémonies infâmes des Païens. On portoit aussi, dans ces fêtes, des torches, qui étoient une imitation de celles dont les enfans de Noé avoient été obligés de se servir pour suppléer à la lumière du jour pendant les longues nuits de l'hiver. Pendant cette espèce de procession, tous les assistans poussoient des cris plaintifs, et imploroient le secours de Dieu par des excla-

mations vives et affectueuses, telles que la douleur et le besoin en mirent sans doute dans la bouche des hommes après le déluge. Ces fêtes représentatives étoient ordinairement accompagnées d'une espèce de chasse dont voici le motif. Pendant le temps que les premiers hommes avoient demeuré rassemblés dans la Babylonie, les bêtes féroces s'étoient extrêmement multipliées dans les autres contrées. Lorsqu'ils se furent dispersés, ils se virent exposés aux attaques de ces animaux, et cherchèrent les moyens de les détruire. C'est en mémoire de cette triste nécessité que les Egyptiens avoient institué une chasse solennelle. Ils y paroissoient vêtus de peaux de bêtes, particulièrement de boucs et de chèvres. Les premiers hommes n'avoient point eu sans doute d'autres habits pour se garantir des injures de l'air, avant qu'ils eussent appris à filer la laine des brebis et le poil des chèvres. Les chasseurs avoient coutume de se barbouiller le visage de sang ou de jus de mûres, et faisoient accroire que c'étoit le sang de quelque bête qu'ils avoient tuée. Ces chasses, dans la suite des temps, dégénérèrent en folies et en extravagances. Les chasseurs, peu contens d'une peau de bouc ou de quelqu'autre animal, s'appliquoient sur le visage des masques garnis de cornes, et qui représentoient la tête de l'animal même dont ils portoient la peau. Ils couroient dans cet équipage comme des furieux et des frénétiques, poussant d'affreux hurlemens. Les femmes imitoient les hommes, et les surpassoient même dans ces courses insensées : telle est l'origine des Bacchanales, des Bacchantes et des Satyres qui étoient à la suite de Bacchus.

M. Pluche nous a fourni le fond de cet article. On trouvera le même auteur cité dans la plupart des articles qui concernent le paganisme. Le principal but de notre ouvrage étant de faire connoître les égaremens de l'esprit humain en matière de religion, nous

ne pouvions mieux faire que de nous servir des lumières de cet illustre savant pour nous guider dans le chaos de l'ancienne idolâtrie.

4. Le commencement de l'année est célébré, chez les Chinois, comme une fête très-solennelle. Ils exposent alors les images de leurs dieux sur les portes de leurs maisons, et les appellent *les dieux de la porte*. Toutes les affaires sont interrompues; les portes même sont arrêtées : on ne rend justice dans aucun endroit; et, comme disent les Chinois, on ferme les sceaux, parce que le coffre où l'on garde les sceaux de chaque tribunal est alors fermé. Lorsqu'il faut rouvrir ce coffre, c'est une cérémonie critique et délicate, qui ne se fait qu'avec la plus grande précaution. Il faut que le jour de cette ouverture soit marqué par le tribunal des mathématiques, qu'on pourroit aussi appeler le *tribunal d'astrologie*, puisqu'une de ses fonctions les plus importantes est de distinguer les différentes influences des astres. La superstition des Chinois leur fait croire qu'il y a des jours heureux et malheureux. Lorsque le tribunal des mathématiques a marqué le jour auquel on peut en sûreté rouvrir les sceaux, on communique sa décision à toutes les provinces de l'Empire; et l'ouverture des sceaux se fait partout le même jour. Le même choix de jours s'observe aussi pour la clôture des sceaux. Les Chinois solennisent les derniers jours de l'année comme les premiers. Il est à remarquer que, le premier jour du nouvel an, chaque famille se tient enfermée dans sa maison, et n'y admet aucun étranger, pas même un parent, de peur qu'il n'enlève le bonheur de la maison. Chez nous, bien des gens tiennent leur maison fermée le premier jour de l'an, mais non pas pour la même raison.

L'empereur de la Chine, après avoir été couronné, a coutume d'aller, avec un magnifique cortége, au temple

temple de la Terre, situé près de Pékin. Il n'y est pas plutôt arrivé, qu'il se dépouille des ornemens de sa dignité, pour prendre l'habit simple et rustique d'un laboureur. Puis, accompagné de toute sa Cour, il va dans un champ voisin du temple, où l'on a placé exprès une charrue dorée et vernissée. Deux bœufs, dont les cornes sont dorées, sont attelés à cette charrue. Le nouvel empereur la conduit lui-même, et fait entrer le soc dans quelques sillons. Pendant qu'il est occupé à cet ouvrage, l'Impératrice lui apprête de ses propres mains un repas champêtre. La vaisselle dans laquelle il est servi est conforme à la simplicité des mets. L'Empereur, au sortir de son travail, se renferme dans un appartement particulier avec l'Impératrice, et ils mangent ensemble le dîner qu'elle a préparé. Cet usage, qui est très-ancien, a pour but de faire souvenir le monarque que les travaux du laboureur sont la source de ses richesses; qu'il ne doit pas prodiguer follement des biens qui coûtent tant de peines, ni vexer, par des impôts accablans, le citoyen, qui, par ses sueurs, rend la terre fertile. *Voyez* AGRICULTURE.

5. Rien de plus simple que les fêtes des habitans de la Corée, empire tributaire de la Chine. Il est dit, dans le *Recueil des Voyages au Nord*, « qu'en certains jours le peuple se range dans une espèce de temple, et chacun allume un morceau de bois de senteur qu'on met dans un vase, et qu'on présente à une idole, en lui faisant une profonde révérence; après quoi, l'on se retire. »

6. Les partisans de la secte des Sintos, au Japon, célèbrent par des fêtes les différens quartiers de la lune. La plus solennelle de ces fêtes est celle de la pleine lune. Les deux autres ne consistent guère que dans des visites et des félicitations mutuelles entre les amis. Le premier jour de l'an est aussi parmi eux un

jour consacré aux complimens et aux présens réciproques. Outre le premier jour de l'an, les Sintosites ont quatre autres fêtes annuelles, qu'ils célèbrent le troisième jour du troisième mois de l'année, le cinquième jour du cinquième mois, le septième du septième mois, et le neuvième du neuvième mois. Ces nombres impairs sont choisis exprès, parce qu'ils s'imaginent que les jours exprimés par ces nombres sont malheureux, et que, par leurs dévotions et leurs solennités, ils peuvent prévenir les événemens funestes qui, sans cela, ne manqueroient pas d'arriver. La seconde fête de l'année, qu'ils célèbrent au printemps, est, à proprement parler, la fête des jeunes filles, qui sont l'image de cette belle saison. Dans chaque famille, on prépare exprès pour elles un grand festin auquel les parens et les amis sont invités. Dans une des chambres de la maison, on place des poupées et des marionettes qui représentent les principales personnes qui composent la cour du Dairi ou grand-prêtre des Japonais. Devant chaque marionette il y a une table que l'on couvre de différens mets. Les jeunes filles, pour qui se fait la fête, offrent à tous les convives les mêmes mets qui ont été servis aux marionettes. Après les filles, il est juste que les garçons aient leur tour. La troisième fête de l'année est spécialement destinée pour eux; ce qui n'empêche pas cependant que les hommes faits n'y prennent part. Les divertissemens de cette fête consistent principalement en des courses sur l'eau, pendant lesquelles les jeunes garçons répètent souvent le nom de *Péiron*. (*Voyez* à l'article Péiron l'origine de cette fête.) La quatrième fête est consacrée à une espèce d'exercice scolastique. Les jeunes étudians ont coutume, ce jour-là, d'afficher en public des pièces de vers qu'ils ont composées avec soin, afin que chacun, en les lisant, puisse juger s'ils sont avancés dans leurs études. La cinquième fête dure

plusieurs jours, pendant lesquels les Japonais se livrent sans réserve à la débauche et aux excès les plus honteux. On n'entend parler que de festins et de bonne chère. On ne voit que des gens plongés dans le vin. Il n'est pas même permis d'être sage; et l'on force les passans et les étrangers de s'enivrer comme les autres. C'est surtout à Nangazaqui que les déréglemens de cette bacchanale sont portés au dernier excès, parce que, dans cette ville, on célèbre en même temps la fête de *Suwa*, le dieu des chasseurs. La gaîté est généralement le caractère des fêtes de tous les peuples, mais particulièrement des fêtes japonaises. Ces insulaires prétendent que les dieux prennent eux-mêmes part aux réjouissances qui accompagnent ces solennités, et qu'ils se tiennent honorés par les divertissemens auxquels se livrent alors leurs dévots. Cette opinion est surtout fort en crédit parmi les Sintosites.

Le jour de la fête de Suwa, dieu des chasseurs, dont nous venons de parler, les Japonais pratiquent une cérémonie religieuse, qui consiste à passer dans un cercle formé avec un roseau qu'on nomme *bambou*, et qui est enveloppé de linge. On ignore quelle est l'origine de cette pratique.

7. Le jour de la naissance du roi de Tonquin, on pratique à sa cour une cérémonie singulière, qui consiste à faire entrer une ame nouvelle dans le corps du Roi. La fête s'ouvre par un concert exécuté par les plus habiles musiciens du royaume : puis un bonze, après avoir marmotté certaines prières, appelle à haute voix l'ame du Roi, comme si, à la fin de chaque année, elle sortoit du corps de ce prince. Voici la formule d'évocation dont il se sert : « Que les trois » ames du prince s'assemblent pour faire une ame qui » anime le corps du Roi; » paroles qui donnent lieu de penser que ces peuples, regardant le prince comme

un homme d'une nature bien plus excellente que les autres, supposent que l'ame qui habite un si illustre corps est composée de trois ames. Après l'évocation, le prêtre jette le sort avec deux pièces de cuivre, qu'on peut regarder comme des espèces de dés, et prétend connoître par ce moyen le moment auquel l'ame du prince arrive. Aussitôt il attache plusieurs petites mèches à l'extrémité d'un bâton, afin que les trois ames du Roi puissent venir s'y percher, comme un oiseau sur la branche. Dans ce moment, on avertit le Roi de se préparer à recevoir son ame. Aussitôt le monarque se revêt d'habillemens nouveaux, et monte sur son trône, comme s'il devoit recevoir un ambassadeur. Pour faire plus d'honneur à l'ame, un détachement de deux mille soldats marche à sa rencontre, avec quatorze éléphans et autant de chevaux. C'est avec ce brillant cortége que l'ame s'approche du trône du Roi, pour prendre possession du corps de ce prince, qui reçoit les complimens de toute la Cour sur la vie nouvelle qui vient de lui être communiquée. La fête se termine par un concert, de même qu'elle avoit commencé.

8. Une des fêtes les plus solennelles du Tonquin est celle que l'on célèbre au commencement de l'année. Le premier jour, chacun se tient renfermé dans sa maison, comme à la Chine, sans oser ouvrir ni les portes ni les fenêtres : à peine se permet-on de parler dans sa famille, tant on craint de voir quelque objet, ou d'entendre quelque parole de mauvais augure, qui pronostique une année malheureuse. Mais, les jours suivans, on se dédommage bien de cette contrainte. Tous les citoyens se rendent des visites mutuelles, et ne songent qu'à lier ensemble des parties de plaisir. La joie règne dans les rues comme dans l'intérieur des maisons. Sur des théâtres élevés dans les places publiques, on représente des farces pour amuser les

passans. De tous côtés on entend le son des instrumens de musique, les chants et les cris de joie de gens qui se réjouissent. Les femmes même, ordinairement fort resserrées, ont la liberté de sortir en voiture, pendant cette fête ; mais elles sont toujours bien escortées, de peur que, dans ce temps de licence, elles ne soient insultées par les passans. La fête dure ordinairement douze jours, pendant lesquels le grand sceau de l'Etat reste enfermé dans une boîte. On ne rend la justice dans aucun endroit du royaume, et tous les travaux sont interrompus.

9. Le jour auquel les Talapoins se rasent est pour les Siamois un jour de fête. Quoiqu'ils n'interrompent point alors leurs travaux ordinaires, ils s'abstiennent cependant d'aller à la pêche, exercice contraire à leur religion, et qu'ils ne se permettent qu'à la faveur d'une interprétation forcée de la loi. Ils viennent en foule apporter ce jour-là des aumônes pour les Talapoins, et des offrandes pour les idoles. Si parmi ces offrandes il se trouve des bêtes vivantes, les Talapoins se gardent bien de les tuer; ce qui seroit pour eux un grand crime. Ils attendent, pour les manger, qu'elles soient mortes de mort naturelle; ce qui ne doit pas faire, selon notre goût, un excellent régal. Le peuple, pendant cette fête, fait consister une partie de sa dévotion à acheter des animaux de ceux qui les ont pris dans la campagne, et à les remettre en liberté.

10. Les habitans de l'île Formose ont une manière fort indécente d'honorer leurs dieux, qui consiste à se dépouiller absolument de tout vêtement. Dans quelques-unes de leurs fêtes, ce sont les hommes qui sont nus : en d'autres, ce sont les femmes. Quelquefois l'un et l'autre sexe, sans aucun sentiment de pudeur, assiste à ces fêtes lascives dans l'état de pure nature. Les prêtresses donnent elles-mêmes l'exemple. Après s'être enivrées dans le festin qui ac-

compagne toujours ces solennités, elles montent sur le toit de la pagode, et découvrent aux spectateurs les parties les plus secrètes de leurs corps, et, dans cet état, leur font une espèce de sermon accompagné de gestes ridicules et de contorsions indécentes. Elles disent, pour excuser cette brutale immodestie, que des habits terrestres ne sont pas faits pour les enfans des dieux.

11. Lorsque les habitans de l'île Formose sont en guerre, ils cherchent à couper le plus de têtes qu'ils peuvent. Ils emportent chez eux ces têtes, les attachent sur des pieux, dansent autour, et leur offrent des sacrifices. Lorsque la chair de ces têtes est entièrement desséchée, ils les emportent dans leurs cabanes, persuadés que ce monument de leur victoire est pour leur famille un gage de bonheur et de prospérité. Lorsqu'ils retournent à la guerre, ils ne manquent pas de les emporter avec eux, et de leur adresser des prières.

12. Dans le royaume de Visapour, dans les Indes, on a coutume de célébrer une fête champêtre, qui paroît avoir quelque rapport avec la cérémonie des Ambarvales, pratiquée par les anciens en l'honneur de Cérès. Des paysans portent en procession, sur leurs épaules, un gros arbre dépouillé de ses branches. Le terme de la procession est toujours quelque pagode, à l'entrée de laquelle on dépose l'arbre. Ceux qui le portent font devant la pagode une inclination profonde que l'on nomme *salam*. Quelque temps après, ils chargent encore l'arbre sur leur dos, en poussant de grands cris de joie, et le promènent autour de la pagode. Ils déposent et relèvent l'arbre de la même manière, jusqu'à trois fois, n'oubliant pas, à chaque fois, de faire la procession autour de la pagode; après quoi l'on plante l'arbre dans un grand trou que le chef des Bramines a fait dans la terre, et dans lequel

il a répandu une certaine eau bénite. On couronne cet arbre de guirlandes de fleurs, on lui présente des offrandes de riz, on le pare de banderoles, puis on met le feu à des bouchons de paille attachés autour du tronc. Alors le Bramine, examinant attentivement les différentes agitations de la flamme, annonce aux assistans si la moisson sera heureuse.

13. Lorsque les rois de Benin montent sur le trône, ils célèbrent, en l'honneur de leurs prédécesseurs, une fête cruelle, et qui ne paroît pas propre à gagner les cœurs de leurs nouveaux sujets. Dans d'autres pays, le jour du couronnement d'un nouveau roi est un jour de grâce pour les criminels qui languissent dans les prisons; dans le royaume de Benin, ce jour est le signal de leur mort. Le nouveau roi les fait servir de victimes aux sacrifices qu'il célèbre pour honorer la mémoire du roi défunt; et, s'il ne se trouve pas dans les prisons une quantité suffisante de criminels, il envoie ses officiers, pendant la nuit, dans les rues de la ville, avec ordre de se saisir de tous ceux qu'ils rencontreront sans lumière. Ceux qui ont le malheur de tomber entre leurs mains sont égorgés comme de vils animaux, à moins qu'ils ne soient assez riches pour racheter leur vie. En ce cas, on les oblige de fournir un esclave, pour servir de victime en leur place. Le prix que les riches donnent pour leur rançon est destiné aux prêtres.

14. La fête du Corail est la plus solennelle et la plus brillante de toutes celles qu'on célèbre dans ce royaume. Elle offre un spectacle flatteur, plus propre à inspirer des désirs profanes que des sentimens de respect et de religion. Un roi, dans toute la pompe de la majesté royale, qui marche à la tête de six cents femmes, plus distinguées encore par leur rare beauté que par leur riche parure, donne l'idée d'une proces-

sion qui ne ressemble guère à celles que nous voyons tous les jours.

15. Les Nègres de la côte de Guinée s'assemblent, un jour dans la semaine, dans une place au milieu de laquelle est un arbre fétiche. Une table, dont les pieds sont environnés de guirlandes, est dressée au pied de cet arbre. On la couvre de mets du pays, tels que le riz, le maïs; le vin de palmier n'y est pas oublié. Après que les assistans ont bien bu et bien mangé en l'honneur de leur dieu, ils forment, en chantant, des danses joyeuses, accompagnées du son rauque de plusieurs bassins de cuivre sur lesquels ils frappent. Quelquefois le prêtre fait un sacrifice sur un autel élevé au milieu de la place. Il s'assied ensuite devant cet autel, et fait un discours aux assistans rangés autour de lui. Le sermon fini, il trempe une espèce de bouchon de paille bien tordue, dans un pot rempli d'une certaine liqueur, et dans lequel il y a un serpent. Il arrose l'autel et les enfans qui se trouvent dans l'assemblée, en prononçant quelques mots inintelligibles. Il vide ensuite le pot, tandis que tous ceux qui sont présens frappent des mains et poussent des cris de joie.

16. Les habitans de l'île de Ceylan ont coutume de célébrer, chaque année, une fête solennelle, dans le mois de novembre, pendant la pleine lune. La nuit est le temps qu'on choisit pour cette cérémonie. On plante alors des mais autour des pagodes, et on les illumine de lampes, depuis le haut jusqu'en bas.

17. Lorsque les Hottentots ont réussi dans quelqu'entreprise, remporté quelque victoire, échappé à quelque danger ou à quelque maladie, ils célèbrent, en actions de grâces, une fête solennelle. Pour témoigner qu'ils veulent commencer une vie nouvelle, ils bâtissent au milieu du village une cabane neuve; et, pour sa construction, ils observent de n'employer

que des matériaux qui n'ont jamais servi. Ils décorent cette hutte nouvelle de rameaux entrelacés, et de guirlandes de toutes sortes de fleurs cueillies de la main des femmes et des jeunes garçons qui ne sont pas encore admis parmi les hommes. La fête est terminée par le sacrifice d'un agneau ou d'un mouton, dont ils mangent la chair avec leurs amis. Les Hottentots pratiquent à peu près la même cérémonie, lorsque la contagion ou quelqu'autre accident les oblige de décamper et de transporter le kral, ou camp, dans un endroit plus commode et plus sain.

18. Les Nègres de Guinée terminent leurs semailles par une fête solennelle, qui consiste à brûler les épines qui sont dans leurs champs, et à répandre du vin de palmier dans le feu. La fête est accompagnée de chansons et de danses.

19. Ces peuples célèbrent avec beaucoup de solennité l'anniversaire du couronnement de leur roi. Ils appellent ce jour *la fête des Fétiches*. Le Roi invite à cette fête tous les gens distingués de ses Etats. Ils paient bien cet honneur par les riches présens qu'il est d'usage d'offrir au Roi en cette occasion.

20. Les Mexicains célébroient tous les ans une fête solennelle, à laquelle tous les seigneurs les plus distingués de l'Empire étoient obligés d'assister. Ils se rendoient, pour cet effet, dans la capitale, avec un appareil et une suite dignes de leur rang; ce qui contribuoit beaucoup à l'éclat et à la magnificence de la fête. Elle étoit instituée en l'honneur du dieu du sel. On faisoit choix d'une femme destinée à servir d'image vivante de cette divinité. On la revêtoit d'habits convenables au rôle qu'elle devoit jouer; et, pendant tout le cours de la journée, on lui rendoit les honneurs divins. Mais sa gloire étoit de courte durée, et le lendemain on la lui faisoit payer bien cher, car elle étoit immolée pour le dieu qu'elle avoit représenté.

Les fêtes de ce peuple superstitieux et féroce étoient toujours cruelles et sanglantes. Tantôt ils écorchoient une femme ; ils revêtoient un d'entr'eux de la peau de la victime; et, avec cet habillement si peu convenable à un bal, ils dansoient pendant l'espace de deux jours consécutifs.

Dans une autre fête instituée en l'honneur du dieu d'un certain lac, on noyoit un garçon et une fille.

21. Ces mêmes peuples, et particulièrement les habitans de Tlascala, célébroient une fête singulière en l'honneur du dieu qui présidoit à la chasse. Ils portoient sa statue sur le sommet d'une montagne, et la plaçoient sur un autel préparé exprès. Autour de la montagne ils allumoient de grands feux; puis ils donnoient la chasse aux bêtes sauvages. Ces animaux effrayés, et par la poursuite des chasseurs, et par les feux qui environnoient la montagne, fuyoient vers le sommet. D'autres chasseurs les y attendoient, et les tuoient en présence de l'idole. Après cette expédition, le dieu étoit reconduit en triomphe dans son temple, et la fête se terminoit par les réjouissances ordinaires.

22. « Il ne paroît pas que les peuples de la Virginie aient un temps fixe, ni certains jours destinés à célébrer leurs fêtes; mais ils se règlent pour cela sur les différentes saisons de l'année. Par exemple, ils célèbrent un jour à l'arrivée de leurs oiseaux sauvages ; un autre, au retour de la saison de la chasse, et pour la maturité des fruits. Mais la plus grande de toutes leurs fêtes est au temps de la moisson. Ils emploient alors plusieurs jours à se divertir, et mettent en usage la plupart de leurs divertissemens, comme les danses guerrières et les chansons héroïques. »

23. Dans quelques cantons du Canada, le lendemain du départ des guerriers pour quelque expédition, ceux qui restent célèbrent une fête solennelle

en l'honneur du grand Esprit, afin d'obtenir de lui que les guerriers reviennent heureusement dans leur patrie. Ils dressent un autel sur lequel ils exposent leurs divinités. Ces divinités ne sont autre chose que des peaux d'ours auxquelles on a donné la forme d'idoles, et dont on a barbouillé la tête avec de la terre verte. Les assistans passent devant ces prétendus dieux, et ne manquent pas de fléchir le genou en passant. Les jongleurs et magiciens, armés de sacs où sont renfermés leurs charmes et leurs médicamens, jettent des sorts sur ceux qu'ils veulent faire mourir; et plusieurs feignent de tomber morts. Les jongleurs les ressuscitent en leur mettant quelque drogue sur les lèvres, et en les secouant rudement. Les ressuscités se mettent à danser, tandis que d'autres font aussi semblant d'être morts, et sont ressuscités de même. Il n'y a pas jusqu'aux jongleurs qui meurent aussi, et se ressuscitent les uns les autres. Ces prétendus miracles, qui, sans doute, renferment quelque mystère, sont suivis de plusieurs danses grotesques et ridicules, accompagnées du son des gourdes et des tambours. Les danseurs se divisent ensuite en deux troupes, et se livrent un combat simulé, dans lequel les combattans sont armés de peaux de loutres et de couleuvres. La cérémonie finit par le sacrifice de quelques chiens. Cette fête dure ordinairement cinq jours. *Voyez* Sabbat, Lune nouvelle, Rosch-Hazama, Jom-Hachipur, Succoth, Hanuca, Purim.

Fête des Cabanes, que les Juifs du Levant célèbrent pendant huit jours. Elle consiste à manger et à dormir dans un lieu à l'air, qu'ils accommodent en forme d'un cabinet de feuillages, et qu'ils ornent de leurs meubles les plus précieux. Autrefois ils y faisoient dormir une fille vierge, parce qu'ils croient que leur Messie doit naître d'une vierge, par l'opéra-

tion céleste. Cet usage est aboli par un accident aussi plaisant que véritable. Un père, aspirant à l'honneur de voir le Messie sortir de sa famille, mit dans cette cabane sa plus belle fille, qu'on y laissa, sur sa bonne foi, pendant huit nuits; mais la fille, profitant de cette occasion, introduisit dans ce lieu son galant, où il alla, vêtu de blanc, et passa la nuit avec elle. Une esclave, qui veilloit plus tard que les autres, entendant du bruit, eut la curiosité d'observer par un trou ce qui se passoit; et, ayant vu la prétendue vierge avec un homme vêtu de blanc, le prit pour un messager du ciel, et découvrit le mystère au père de la fille. La nouvelle s'en répandit parmi les Juifs, qui vinrent la féliciter sur son bonheur. Elle devint grosse; et, espérant que sa bonne fortune la mettroit à couvert, par la naissance d'un garçon, elle confessa qu'elle ne pouvoit cacher qu'un jeune homme, resplendissant de lumière, et vêtu de blanc, s'étoit apparu à elle, et lui avoit annoncé qu'elle concevroit le Messie des Juifs. Elle fut gardée avec soin pendant sa grossesse; mais, malheureusement pour elle et pour le peuple juif, elle accoucha d'une fille, au bout de huit mois. Le père disparut, et l'on éloigna secrètement la mère et la fille, pour empêcher que cela ne vînt aux oreilles des Chrétiens et des Turcs. Mais, malgré ces précautions, le mystère fut développé, et les Juifs, couverts de confusion, retranchèrent à leurs filles cette cérémonie. Dans quels écarts ne donne pas l'esprit humain, quand une fois il dénature les traditions les plus sacrées et les plus authentiques?

Fête-Dieu. Le pape Urbain IV institua, sous ce nom, en 1264, une fête solennelle destinée à honorer particulièrement Jésus-Christ dans le saint sacrement de l'autel. Quoique le jeudi saint soit le jour de l'institution de l'Eucharistie, la tristesse de l'Eglise

ne lui permet pas de célébrer alors ce mystère avec la pompe et l'appareil convenables. C'est par cette raison que le pape Urbain plaça la Fête-Dieu au premier jeudi d'après l'octave de la Pentecôte. La procession solennelle qui accompagne aujourd'hui cette fête ne fut établie qu'en 1316, par l'ordre du pape Jean XXII. Cette cérémonie est une des plus pompeuses et des plus magnifiques de toutes celles qui sont en usage dans la religion chrétienne. Jésus-Christ est porté en triomphe au milieu des rues jonchées de fleurs, et parées de tous les ornemens que la piété peut imaginer. Une description détaillée de cette pompe seroit ici fort inutile. Il suffit de remarquer que le but de cette procession est de faire une espèce de triomphe à Jésus-Christ, de réparer par ce triomphe les outrages que les impies et les libertins lui font chaque jour dans le sacrement de l'autel; et enfin d'obtenir de lui qu'il bénisse, par sa présence, tous les lieux par où il passe.

On peut remarquer aussi que la Fête-Dieu est le jour auquel Jésus-Christ reçoit le plus de marques extérieures de respect, et que c'est peut-être le jour où il est moins honoré; tant la pompe et l'éclat de cette cérémonie jettent de dissipation dans les esprits, et dessèchent la dévotion même des plus fervens. *Voyez*, à l'article Procession, quelques particularités sur la procession de la Fête-Dieu.

Dans l'île de Naxos, on a coutume, pendant la procession de la Fête-Dieu, d'exposer les malades sur le passage du saint sacrement. Un autre usage, qui n'est pas à beaucoup près si louable, c'est que le prélat qui porte le saint sacrement foule aux pieds les Chrétiens prosternés devant le corps de Jésus-Christ. La même chose se pratique dans l'île d'Andros.

Fête des Anes : cérémonie ridicule et scandaleuse qui se pratiquoit autrefois dans l'église de Rouen, le

jour de la naissance de Jésus-Christ. Cette fête, comme bien d'autres aussi ridicules, s'est introduite par degrés. Tant qu'un usage n'avoit absolument rien de révoltant, ni contre la raison ni contre l'Evangile, l'Eglise n'y mettoit point d'obstacle, dans les siècles d'ignorance; mais elle a toujours usé de toute son autorité, quand les coutumes dégénéroient en abus, pour les réprimer et pour instruire les Chrétiens ignorans. On sait combien d'évêques de Paris, entr'autres Maurice de Sulli, ont couru de dangers, même pour leur vie, parce qu'ils avoient entrepris d'abolir la fête des Fous. Quant à celle des Anes, on dressoit, au milieu de la nef de l'église de Rouen, une fournaise avec du linge et des étoupes. Après qu'on avoit chanté tierce, la procession commençoit autour du cloître, et venoit s'arrêter au milieu de l'église, entre deux bandes qui représentoient, l'une les Juifs, l'autre les Gentils. Il y avoit aussi une troupe d'ecclésiastiques grotesquement habillés, et destinés à jouer le rôle des prophètes de l'ancien Testament. C'étoit une véritable mascarade. Les chantres apostrophoient les Juifs et les Gentils, qui leur répondoient par un verset convenable et à la cérémonie et au personnage qu'ils représentoient. Les mêmes chantres se tournoient ensuite vers celui qui portoit le nom de *Moyse*, en lui disant : « Vous, Moyse, législateur! » Alors Moyse, tenant en main les tables de la loi, revêtu d'une aube et d'une chappe, ayant des cornes à la tête, une longue barbe au menton, et une baguette en main, entonnoit un verset qui avoit rapport à la naissance de Jésus-Christ; après quoi les chantres le conduisoient au-delà de la fournaise, en chantant, et le chœur répondoit. Le même cérémonial s'observoit par chacun des prophètes. Les chantres les appeloient tous, chacun par leur nom, en y joignant quelque épithète honorable : voici leur rang, leurs noms,

et leurs habillemens. Amos paroissoit immédiatement après Moyse. C'étoit un vieillard barbu, qui tenoit en main un épi. Après lui venoit Isaïe, avec une grande barbe. (C'étoit un ornement commun à tous; nous nous dispenserons de le répéter.) Il étoit revêtu d'une aube, et il avoit le front ceint d'un bandeau rouge. Aaron s'avançoit ensuite, revêtu des ornemens pontificaux, la mitre en tête, et tenant en main une fleur. Il étoit suivi de Jérémie, couvert d'habits sacerdotaux, et tenant en main une petite boule. Daniel, qui paroissoit après, étoit représenté par un jeune ecclésiastique revêtu d'une tunique verte, et portant un épi. Il étoit remplacé par un vieillard boiteux, couvert d'une dalmatique, portant des racines dans un vase : c'étoit le prophète Habacuc. Il avoit cela de particulier qu'il mangeoit en chantant son verset. Puis on voyoit venir Balaam monté sur son ânesse. Il s'efforçoit, à coups d'éperons, de la faire avancer, tandis qu'un jeune homme, armé d'une épée, la forçoit de s'arrêter. Un ecclésiastique, se glissant sous le ventre de l'ânesse, disoit pour elle : « Pourquoi me » déchirez-vous ainsi avec l'éperon ? » Le jeune homme s'adressoit ensuite à Balaam, et lui disoit : « Cessez de vouloir obéir aux ordres du roi Balac. » (C'est à cause de l'ânesse de Balaam que la cérémonie dont nous parlons s'appeloit *la fête des Anes.*) A Balaam succédoit le prophète Samuel, revêtu d'habits sacerdotaux, sans avoir rien de particulier. Après lui venoit David, paré des ornemens de la royauté. Osée, Joël, Abdias suivoient, sans avoir rien de remarquable dans leurs habillemens. Jonas avoit la tête chauve, et portoit une aube. Il n'y a rien à observer sur Michée, Nahum, Sophonie, Aggée, Zacharie, Ezéchiel, Malachie. A la suite de tous ces prophètes paroissoit Zacharie, le père de S. Jean-Baptiste, habillé à la manière des Juifs. Sa femme Elizabeth le

suivoit vêtue de blanc, et paroissant enceinte. Son fils Jean-Baptiste lui succédoit. Il avoit les pieds nus, et tenoit en main une corbeille. Après lui venoit le vieillard Siméon. Le personnage qui suivoit ne méritoit guère de se trouver en si sainte compagnie; c'étoit Virgile Maron, qui, tout fameux poète qu'il étoit, devoit paroître, auprès de ces illustres saints, un homme très-profane. C'étoit par égard pour sa quatrième églogue qu'on l'avoit admis dans cette fête, sur la foi de quelques commentateurs, qui prétendent que, dans cette églogue, il a prédit la naissance du Sauveur. Le reste de la cérémonie avoit quelque chose de dramatique. Nabuchodonosor paroissoit dans tout l'éclat de sa majesté, montrant une statue à deux hommes armés, et leur disant : « Venez ici vous gendarmer. » Les satellites montroient la statue à trois jeunes gens, et leur disoient : « Obéissez au Roi, et adorez cette » statue. » Les jeunes gens, regardant la statue avec mépris, répondoient : « Dieu seul est digne d'être » adoré. » Les satellites, entendant ce discours, conduisoient les rebelles devant le Roi, et lui disoient : « Prince, ces jeunes gens refusent de se soumettre; » punissez le mépris qu'ils font de votre autorité. » Le Roi, transporté de colère, s'écrioit : « Qu'on les jette » dans la fournaise. » Alors les satellites conduisoient les jeunes gens à la fournaise dont on a parlé au commencement de cet article. Ils les jetoient dedans, et on mettoit le feu au linge et aux étoupes dont elle étoit composée. Aussitôt les jeunes gens rompoient les liens dont on les avoit attachés, et chantoient : « Vous êtes » béni, Seigneur Dieu, etc. » Le Roi, les entendant, paroissoit surpris, et disoit : « Que chantent ces trois » jeunes gens ? — Ils louent Dieu, répondoient les sa- » tellites. » Cette espèce de farce étoit terminée par la Sibylle habillée en femme, une couronne sur la tête, qui chantoit un verset prophétique.

On

On célébroit aussi à Beauvais, le 14 de janvier, une fête de l'Ane, qui étoit encore plus ridicule. Les ecclésiastiques de cette ville, voulant représenter la sainte Vierge fuyant en Egypte avec l'enfant Jésus, et prenant pour guide l'imagination des peintres, choisissoient une jeune fille parfaitement belle. Ils la faisoient monter sur un âne magnifiquement enharnaché, lui mettoient un enfant entre les bras; et, dans cet équipage, le clergé et le peuple la conduisoient, comme en triomphe, depuis l'église cathédrale jusqu'à la paroisse de S. Etienne. On faisoit entrer la jeune fille dans le sanctuaire, et on la plaçoit, avec son âne, du côté de l'évangile. On commençoit ensuite la messe solennelle. L'*introït*, le *kyrie*, le *gloria in excelsis*, le *credo*, étoient terminés par ce cri, *hin-han!* qui imite celui de l'âne; et, ce qu'il y a de plus étonnant, on lit dans les rubriques manuscrites de cette fête, qu'à la fin de la messe, le prêtre se tournant vers le peuple, au lieu de dire l'*ite missa est*, doit crier trois fois *hin-han*, et le peuple, au lieu de répondre *Deo gratias*, doit répéter trois fois *hin-han*, *hin-han*, *hin-han*. C'est avec peine que nous entrons dans le détail de cette indécente parade, plus digne d'un théâtre de foire que du sanctuaire de la religion. Mais, comme de pareilles folies entrent dans notre plan, qui est de faire voir quels abus la superstition et l'ignorance peuvent introduire dans la religion, nous rapporterons encore ici la prose que l'on avoit coutume de chanter pendant cette messe. Elle se trouve dans plusieurs ouvrages imprimés; mais nous la copierons d'après un manuscrit de cinq cents ans, qui sert à faire voir l'antiquité de cette fête.

Orientis partibus	Des contrées de l'Orient
Adventavit asinus,	Est venu cet âne,
Pulcher et fortissimus,	Beau, courageux
Sarcinis aptissimus.	Et infatigable au travail.

Hé! sire âne, car chantez;
Belle bouche, rechignez;
Vous aurez du foin assez,
Et de l'avoine à plantez.

Lentus erat pedibus,
Nisi foret baculus,
Et eum in clunibus
Pungeret aculeus.

Hé! sire âne, etc.

Pour hâter sa démarche lente,
Il falloit qu'il sentît
Le bâton sur son dos,
L'aiguillon dans ses flancs.

Hic in collibus Sichem,
Jam nutritus sub Ruben,
Transiit per Jordanem,
Saliit in Bethleem.

Hé! sire âne, etc.

Sur les collines de Sichem,
Nourri autrefois par Ruben,
Cet âne traversa le Jourdain,
Et sauta dans Bethléem.

Ecce magnis auribus,
Subjugalis filius,
Asinus egregius,
Asinorum dominus.

Hé! sire âne, etc.

Le voilà avec ses grandes oreilles,
Ce fils du porte-joug,
Ce bel âne,
Le roi des ânes.

Saltu vincit hinnulos,
Damas et capreolos,
Super dromedarios
Velox madianeos.

Hé! sire âne, etc.

Il dévance à la course
Les faons, les daims, les chevreuils;
Il surpasse en légèreté
Les dromadaires de Madian.

Aurum de Arabiâ,
Thus et myrrham de Sabâ
Tulit in Ecclesiâ
Virtus asinaria.

Hé! sire âne, etc.

La vertu de cet âne
A apporté dans l'Eglise
L'or de l'Arabie,
L'encens et la myrrhe de Saba.

Dùm trahit vehicula,
Multâ cum sarcinulâ,
Illius mandibula
Dura terit pabula.

Hé! sire âne, etc.

Tandis qu'il traîne des voitures,
Chargé d'un pesant bagage,
Sa mâchoire
Broie une pâture grossière.

Cum aristis hordeum
Comedit et carduum;
Triticum à paleâ
Segregat in areâ.
He ! sire âne, etc.

L'orge avec ses épis,
Les chardons sont sa nourriture :
Il sépare dans l'aire
Le froment d'avec la paille.

Amen dicas, asine (1),
Jam satur de gramine.
Amen, amen, itera;
Aspernare vetera.
Hé ! va ! hé ! va ! hé ! va ! hé !
Biau sire âne, car allez ;
Belle bouche, car chantez.

Dites *Amen*, ô âne !
Désormais rassasié de pâturage.
Répétez, répétez *Amen* ;
Et méprisez les choses anciennes.

La même fête étoit célébrée avec autant de pompe et non moins d'indécence, dans l'église d'Autun. On couvroit un âne d'un drap tissu d'or, dont les principaux chanoines portoient les quatre coins. Le reste du chapitre escortoit l'âne en grande cérémonie. Plus la chose étoit ridicule en elle-même, plus on s'efforçoit de la rendre pompeuse et magnifique; et, par ce moyen, elle devenoit encore plus ridicule aux yeux des gens sensés. Mais cet éclat et ce grand appareil en imposoient au vulgaire, et lui inspiroient du respect. Les évêques employèrent long-temps les foudres de l'Eglise pour abolir ces farces sacriléges, mais sans aucun succès, tant la superstition avoit jeté de profondes racines; et il fallut enfin toute l'autorité du parlement pour supprimer cette fête.

Cet article est presque traduit en entier du *Glossaire de Ducange.*

Fête des Calendes ou *Kalendes*, quelquefois *fête des Sots* ou *des Innocens*, et plus connue sous le nom de *fête des Fous.* C'étoit un reste de ces réjouissances licencieuses et de ces indécentes bacchanales qui étoient autrefois en usage chez les Païens, aux calendes de janvier, c'est-à-dire, au commencement de

(1) Dans cet endroit on se mettoit à genoux.

l'année. Les Chrétiens, dans des temps d'ignorance et de superstition, avoient conservé ces fêtes du paganisme; et ils en étoient si entêtés, que l'autorité des évêques, des papes et des conciles eut bien de la peine à les abolir. Ce n'étoient pas seulement les laïques qui commettoient de pareilles indécences. On lit, dans les auteurs de ce temps-là, que les évêques et les prêtres même leur donnoient l'exemple. Bien plus, nous apprenons d'une lettre circulaire de la faculté de théologie de Paris, en date de 1444, que, dans le temps où les laïques avoient absolument renoncé à de pareilles folies, les clercs étoient les seuls qui entretenoient cette ridicule coutume. Bélet, qui florissoit dans l'église d'Amiens, en 1181, dit, dans son livre de l'*Office divin :* « La fête des sous-diacres, que nous appelons la *fête des fous,* est célébrée par quelques-uns le jour de la Circoncision, par les autres le jour de l'Epiphanie, ou dans l'octave de l'une de ces deux fêtes. Il se fait quatre danses dans l'église, après Noël. La première troupe est composée de lévites (ou diacres); la seconde, de prêtres; la troisième, d'enfans, c'est-à-dire, de ceux qui sont plus jeunes, et qui sont dans un ordre inférieur; la quatrième, de sous-diacres. » Cette fête fut quelquefois appelée la *fête des sous-diacres,* non pas qu'il n'y eût que des sous-diacres qui la célébrassent, mais parce que tous les clercs ou diacres qui la célébroient étoient ordinairement ivres. On appeloit cette fête, par un jeu de mots, la *fête des saouls-diacres,* c'est-à-dire, *des diacres saouls.* Cette débauche des clercs paroît avoir pris son origine d'un abus qui s'introduisit autrefois dans l'Eglise grecque, mais parmi les laïques. Anastase nous apprend que, dans un synode, on s'éleva contre la coutume de quelques laïques qui, pour se divertir, s'habilloient, les uns en prêtres, les autres en évêques, et créoient même un patriarche, qui étoit ordinairement celui

d'entr'eux qui s'étoit le plus distingué par ses bouffonneries. Ils se moquoient des choses les plus sacrées. Ils contrefaisoient les élections, les promotions, les consécrations. Ils tenoient entr'eux des assemblées qu'ils nommoient *conciles*, dans lesquelles, pour se moquer de la division qui régnoit entre les véritables prélats, les prétendus évêques de leur société étoient calomniés les uns par les autres, et souvent déposés en conséquence de ces calomnies. La fête des fous fut aussi appelée quelquefois *la liberté de décembre*, parce qu'on la célébroit sur la fin de décembre. Bélet, que nous avons déjà cité, dit à ce sujet : « Il y a quelques églises dont les évêques et archevêques ont coutume de jouer, dans leurs couvens, avec leurs clercs, à différens jeux, et s'abaissent même jusqu'à jouer à la paume. Cette coutume a été appelée la *liberté de décembre*, parce qu'autrefois, chez les Païens, les esclaves devenoient libres dans ce mois, et vivoient avec leurs maîtres dans une sorte d'égalité. Quoique, dans de grandes églises, telles que celle de Rheims, les prélats aient coutume de jouer avec leurs clercs, cependant il me paroîtroit plus convenable qu'ils ne jouassent point du tout. »

Parmi les extravagances usitées dans cette fête, la plus remarquable étoit l'élection de l'abbé ou de l'évêque des fous. On trouve plusieurs particularités curieuses sur cette élection, dans le cérémonial manuscrit de l'église de Viviers, année 1365. On y lit que, le 17 de décembre, tous les clercs s'assemblent pour élire un abbé. Après qu'il est élu, on chante le *Te Deum*. Les principaux électeurs élèvent le prétendu prélat, et le portent sur leurs épaules dans une maison où les autres sont à boire autour d'une table. On le met à la place la plus honorable, et dans un siége orné exprès pour lui. Lorsqu'il entre, ils doivent se lever, et le véritable évêque lui-même, s'il s'y trouve

présent. On sert l'abbé avec distinction. On lui présente à boire; lorsqu'il a bu, il commence à chanter. Tous ceux qui sont de son côté chantent avec lui: ceux qui sont de l'autre côté leur répondent. Ces deux chœurs, s'animant à l'envi, font retentir la maison de leurs cris confus, et s'efforcent de se surpasser l'un l'autre. Celui des deux chœurs qui, à force de crier, s'est fait entendre par-dessus l'autre, et est demeuré vainqueur, fait pleuvoir sur le parti vaincu une grêle de brocards, de railleries, de lardons, et de toutes les injures bouffonnes que peuvent suggérer les fumées du vin, la chaleur du combat et la joie licencieuse qui règne dans cette assemblée. Les vaincus s'efforcent de répondre ; mais leur voix est toujours étouffée par celle des vainqueurs. Après ce débat bruyant, un portier qui fait l'office de héraut se lève, et dit à haute voix : « De par monseigneur » l'abbé et ses conseillers, je vous fais à savoir que » vous ayez tous à le suivre partout où il voudra » aller. » Il termine cette proclamation par la menace d'un châtiment comique et peu décent contre ceux qui désobéiront. Ensuite l'abbé et tous les autres sortent en foule de la maison, et se répandent dans la ville. Tous ceux qui rencontrent l'abbé ne manquent jamais de le saluer respectueusement. Tous les jours, jusqu'à la vigile de Noël, l'abbé des fous va chaque soir faire plusieurs visites dans la ville ; et il ne sort point d'une maison qu'il n'en emporte quelque partie d'habillement, soit un manteau, soit une chape avec son capuce, etc.

Le même cérémonial nous apprend que, le jour de la fête des SS. Innocens, on élisoit avec les mêmes cérémonies un évêque des fous, qui étoit distingué de l'abbé. Il étoit porté sur les épaules des clercs, précédé d'une clochette, dans le palais épiscopal, dont toutes les portes s'ouvroient à son arrivée, soit que

l'évêque véritable fût présent ou absent. On le portoit devant une des fenêtres du palais, d'où il donnoit sa bénédiction, tourné vers la ville. L'impiété se mêloit à cette bouffonnerie. Le prétendu prélat faisoit toutes les fonctions du véritable évêque. Il assistoit aux offices dans la chaire de marbre destinée pour l'évêque; et même il officioit pontificalement pendant trois jours, distribuant au peuple des bénédictions et des indulgences accompagnées de formules impertinentes, dans lesquelles, par dérision, il souhaitoit à ceux qu'il bénissoit quelque maladie ridicule et plaisante. Enfin, pour achever de faire connoître les excès auxquels on se portoit dans cette fête, il suffit de rapporter ce qu'on lit à ce sujet dans la lettre circulaire de la faculté de théologie de Paris, que nous avons citée au commencement de cet article. « Dans le temps même de la célébration de l'office divin, des gens, ayant le visage couvert de masques hideux, déguisés en femmes, revêtus de peaux de lion, ou bien habillés en farceurs, dansoient dans l'église d'une manière indécente, chantoient dans le chœur des chansons déshonnêtes, mangeoient de la viande sur le coin de l'autel auprès du célébrant, jouoient aux dés sur l'autel, faisoient brûler de vieux cuirs au lieu d'encens, couroient et sautoient par toute l'église comme des insensés, et profanoient la maison du Seigneur par mille indécences. » Cette fête s'étoit tellement accréditée, et les clercs la regardoient comme une cérémonie si importante, qu'un clerc du diocèse de Viviers, qui avoit été élu évêque des fous, ayant refusé de s'acquitter des fonctions de sa charge, et de faire les dépenses qui y étoient attachées, il fut cité en justice comme un prévaricateur. L'affaire fut longtemps agitée par-devant l'official de Viviers, et enfin soumise à l'arbitrage des trois principaux chanoines du chapitre. Ces graves arbitres rendirent un arrêt

qui condamnoit l'accusé, nommé *Guillaume Raynoard*, aux frais du repas qu'il devoit donner, en qualité d'évêque des fous, et qu'il avoit refusé de payer sans raison légitime, et lui enjoignoit de donner ce repas à la prochaine fête de S. Barthélemi, apôtre. Enfin l'épiscopat est venu à bout de supprimer toutes ces extravagances, fruits de l'ignorance et de la folie des hommes, dans des siècles déplorables.

Fête des Lanternes. C'est la plus brillante et la plus solennelle des fêtes qu'on célèbre à la Chine. Elle commence le quinzième jour de la première lune de l'année. La nuit qui précède ce jour remarquable, la grosse cloche du palais de l'Empereur donne le signal de la fête. On fait des décharges continuelles de canon; le son des tambours et des trompettes se fait entendre, et divers autres instrumens de musique; enfin tout dispose les esprits à la joie. On suspend alors, dans toutes les rues de la ville, des lanternes embellies de tous les ornemens imaginables, dorées, vernissées et ornées de sculpture. Elles ont ordinairement six ou huit panneaux. Chaque panneau est couvert d'une toile de soie bleue, sur laquelle sont représentés des fleurs, des arbres, des animaux et des figures humaines. Le grand nombre de lumières qui brillent dans la lanterne donne de l'ame à toutes ces figures. Quelques-unes de ces lanternes sont faites avec une corne bleue, extrêmement fine et transparente, qui laisse voir dans l'intérieur de la lanterne différentes figures arrangées avec art, et qui paroissent vivantes, par la grande quantité de bougies dont elles sont éclairées. Le sommet de ces lanternes est orné de banderolles de différentes couleurs. Leur hauteur ordinaire est de quatre à cinq pieds; mais il s'en trouve dont le diamètre a jusqu'à trente pieds. Dans ces vastes machines, des farceurs représentent des scènes comiques pour amuser les spectateurs. Il

y a de ces lanternes qui coûtent jusqu'à deux mille écus. Pendant que le peuple s'occupe à les considérer, les plus habiles musiciens du pays font retentir les airs de leurs symphonies. Ces concerts sont accompagnés des cris de joie, des fanfares, des trompettes, du son des cloches de tous les temples et de tous les monastères; ce qui forme un carillon qu'on entend de fort loin. Pendant cette fête, toutes les affaires sont interrompues, et toutes les boutiques fermées. Les prêtres et les moines, l'encensoir à la main, conduisent en pompe dans la ville un grand nombre d'idoles. Les femmes même, toujours si resserrées à la Chine, se promènent ce jour-là, magnifiquement parées. Les unes sont montées sur des ânes : les autres se font porter dans des chaises découvertes par devant. Derrière elles sont leurs domestiques qui jouent de divers instrumens. Le P. le Comte assure que le nombre des lanternes qu'on allume ce jour-là, dans toute l'étendue de la Chine, se monte à plus de deux cents millions. Chaque citoyen un peu aisé en achète une, pour en parer sa maison; et telle est, sur cet article, l'ambition des Chinois, qu'ils retrancheront de leur dépense, pendant le cours de l'année, afin d'être en état de se procurer une des plus belles lanternes. Dans tous les quartiers de la ville, on tire ce jour-là des feux d'artifice magnifiques, tels que les Chinois savent les composer; ce qui contribue beaucoup à l'embellissement de cette fête. On prétend qne la fille d'un mandarin qui, se promenant le soir sur le bord de la rivière, eut le malheur de se noyer, a donné lieu à cette fête. Le mandarin, ne voyant pas revenir sa fille, courut, tout désolé, pour la chercher. Il fit allumer, pour cet effet, un grand nombre de lanternes. Il étoit suivi de tous les habitans du lieu, qui portoient des torches à la main; mais toutes les recherches furent inutiles. L'année suivante, en mémoire de cet événe-

ment, on alluma des feux et des lanternes sur ce rivage. La même cérémonie se renouvela les autres années, et devint une fête réglée. Quelques auteurs donnent une autre origine à cette fête. Ils disent qu'un monarque chinois, corrompu par les plaisirs et par la mollesse, fit construire un superbe palais, éclairé d'un nombre infini de lanternes, dans lequel il voulut s'enfermer pour toujours avec ses femmes, et s'ensevelir dans les bras de la volupté; mais les Chinois, indignés du lâche dessein de leur prince, se soulevèrent, et, dans leur fureur, renversèrent son palais. Les lanternes qui servoient à l'éclairer furent suspendues dans toutes les rues de la ville; et telle fut, si on les en croit, l'origine de la fête des lanternes. D'autres disent que l'empereur Cheu, prince cruel et haï de ses sujets, avoit coutume de faire éclairer, pendant la nuit, le palais impérial d'une grande quantité de lumières, soit qu'il appréhendât une révolte, ou pour quelqu'autre raison; et que les Chinois, après sa mort, instituèrent la fête des lanternes, pour témoigner la joie qu'ils ressentoient d'être délivrés de ce tyran.

Fête du Soleil. Les Péruviens célébroient au mois de juin la grande fête du soleil, avec beaucoup de solennité. Ils offroient à cet astre, père de la lumière, un grand nombre de victimes. « Il falloit, dit Garcilasso de Véga dans l'*Histoire des Incas*, que le feu » dont ils se servoient dans ces sacrifices leur fût » donné, comme ils disoient, par la main même du » soleil. Ils prenoient pour cet effet un grand bracelet » appelé *chipana*, semblable à ceux que les Incas » portoient au poignet de la main gauche, excepté » que celui-ci, qu'avoit le principal de leurs prêtres, » étoit plus grand que les autres. Il avoit, au lieu de » médaille, un vase concave, de la grosseur de la » moitié d'une orange, extrêmement luisant et poli.

» On l'opposoit directement au soleil, et dans un cer-
» tain point où les rayons qui sortoient du vase, se ra-
» massoient ensemble. On mettoit, au lieu de mèche,
» un peu de charpie faite de coton, où le feu prenoit
» aussitôt par un effet naturel. On brûloit les victimes
» avec ce feu ainsi allumé et donné de la main du so-
» leil; et l'on s'en servoit à faire rôtir toute la chair
» qui se mangeoit ce jour-là. Ensuite ils prenoient de
» ce même feu qu'ils portoient au temple du soleil
» et à la maison des vierges choisies, où l'on prenoit
» soin de le conserver toute l'année; et c'étoit un fort
» mauvais présage quand il venoit à s'éteindre. S'il ne
» faisoit point soleil la veille de la fête qui étoit le
» jour auquel on apprêtoit toutes les choses qui étoient
» nécessaires pour le sacrifice du lendemain, et si par
» conséquent il n'y avoit pas moyen d'en tirer du feu,
» on prenoit deux petits bâtons, gros comme le pouce,
» longs de demi-aune, et d'un certain bois appelé
» *vyaca*, qui ressembloit à peu près à de la canelle;
» et, à force de les frotter ensemble, on en faisoit sor-
» tir quantité d'étincelles qui prenoient à la mè-
» che. Quoique ce moyen fût très-propre à faire du
» feu, cependant, lorsque la nécessité les contraignoit
» de s'en servir pour les sacrifices de leur fête, ils s'affli-
» geoient fort, et le prenoient pour un très-mauvais
» présage, disant qu'il falloit bien que le soleil fût
» irrité contr'eux, puisqu'il refusoit de leur donner
» du feu de sa main. »

Une des plus pompeuses cérémonies de cette fête étoit la brillante procession des nobles du pays, qui tous venoient, chacun en leur rang, rendre hommage au soleil, et lui faire leur offrande. Ils se faisoient remarquer par des habillemens ou superbes ou bizarres. « Les uns, dit Garcilasso, avoient leurs robes semées
» de lames d'or et d'argent, et des guirlandes de même
» sur leurs bonnets. Les autres étoient vêtus de la peau

» d'un lion; d'autres paroissoient après ceux-ci, tels,
» sans comparaison, qu'on représente les anges; car
» ils étoient parés des ailes de l'oiseau que l'on ap-
» pelle *cuntur*. Les ailes de cet oiseau sont parsemées
» de blanc et de noir, et sont si grandes, qu'elles ont
» jusqu'à quinze pieds de long, à les mesurer d'un bout
» à l'autre. Ceux qui se paroient des plumes de ces
» cunturs le faisoient pour montrer qu'ils tiroient
» leur origine de ces oiseaux. Les Incas se déguisoient
» avec certains masques étranges, qui représentoient
» les plus horribles figures qu'ils pouvoient s'imaginer.
» A voir les singeries et les postures qu'ils faisoient
» dans ces assemblées, on les eût pris pour des fous;
» et, pour les mieux contrefaire, ils faisoient entr'eux
» un bruit confus d'instrumens mal accordés, comme
» de flûtes et de tambours, tenant en main des peaux
» déchirées, dont ils se servoient à faire mille sottises.
» D'autres..... suivoient avec des ajustemens différens,
» et chaque nation portoit les armes dont elle se ser-
» voit à la guerre, comme des arcs, des flèches, des
» lances, des javelots et des haches longues et courtes,
» pour combattre d'une main ou de toutes les deux. Il
» y en avoit aussi qui portoient des ornemens où étoient
» représentées les belles actions qu'ils avoient faites
» au service du soleil et des Incas, et d'autres qui me-
» noient une grande suite de valets qui jouoient des
» atabales (sorte de tambour), et sonnoient de la
» trompette : en un mot, chaque nation y paroissoit
» avec le meilleur équipage et le plus de suite qu'il lui
» étoit possible d'avoir, les uns faisant à l'envi des
» autres, pour y briller plus que leurs voisins.

» Avant que de solenniser la fête, on s'y préparoit
» par un jeûne fort austère. Ils ne mangeoient en trois
» jours qu'un peu de maïs blanc, encore étoit-il tout
» cru, avec quelques herbes, de celles qu'on nomme
» *chucam*, et ne buvoient que de l'eau. Ils s'abste-

» noient, durant ce temps-là, de la compagnie de
» leurs femmes, et l'on ne faisoit point de feu en au-
» cun endroit de la ville. Après ce jeûne, la veille de
» la fête du Soleil, les prêtres-Incas, commis à faire
» les sacrifices, passoient la nuit à tenir prêts les
» moutons et les agneaux qu'il falloit sacrifier. Ils pré-
» paroient aussi les vivres et la boisson qu'on devoit
» présenter au soleil pour son offrande. On donnoit
» ordre à toutes ces choses, après qu'on s'étoit in-
» formé à peu près du nombre des gens qui étoient
» venus à cette fête; car il falloit que, non-seulement
» les Curacas ou Caciques, les ambassadeurs, leurs
» parens, et ceux qui étoient leurs domestiques et
» leurs sujets, eussent part à ces offrandes, mais en-
» core toutes les nations en général qui assistoient à
» cette solennité. Cette même nuit, les femmes du
» soleil employoient le temps à pétrir une certaine
» pâte appelée *cancu*, dont elles faisoient de petits
» pains ronds, de la grosseur d'une pomme. Il faut
» remarquer que ces Indiens ne faisoient jamais du
» pain de leur blé, qu'en cette solennité, et à une
» autre fête nommée *Citua*, et même qu'ils n'en man-
» geoient que deux ou trois morceaux seulement,
» parce que la *gara*, qui étoit une espèce de légume,
» leur tenoit lieu de pain, soit qu'ils en fissent cuire le
» grain, ou qu'ils le rôtissent. Il falloit que ce fussent
» les vierges choisies, vouées au soleil pour être ses
» femmes, qui pétrissent la farine dont se faisoit ce
» pain, principalement celui que l'Inca et ceux du
» sang royal devoient manger; et qu'elles-mêmes ap-
» prêtassent toutes les autres viandes de cette fête,
» parce que, ce jour-là, ce n'étoient pas les enfans du
» soleil qui traitoient leur père, mais c'étoit plutôt
» le soleil qui traitoit ses enfans. Pour le commun
» peuple, il étoit servi par une infinité d'autres femmes
» qui lui apprêtoient à manger, et qui lui faisoient

» du pain avec beaucoup de soin et d'attention; car, » quoiqu'on ne le fît que pour le commun, il falloit » néanmoins que la farine en fût pure. Il n'étoit per- » mis de manger de ce pain que le jour de cette so- » lennité, qui étoit la plus grande de toutes leurs » fêtes, parce qu'on le regardoit comme une chose » sacrée. » *Voyez* INCA, et, au Supplément, FÊTES RÉPUBLICAINES.

FETFA. On donne ce nom, chez les Turcs, à la sentence du Muphti. Lorsqu'une affaire a été déférée au tribunal de ce pontife, il la fait examiner avec soin par un rapporteur qu'il nomme pour cet effet; après quoi le Muphti donne son jugement, et rend gratuitement la sentence appelée *fetfa*, au bas de laquelle il ajoute ces mots : « Dieu le sait mieux. »

FÉTICHES. C'est ainsi qu'on appelle les divinités des Nègres de la côte de Guinée. Des oiseaux, des poissons, des arbres, des pierres, et plusieurs autres êtres que la nature offre à leurs yeux : tels sont les dieux que ces peuples se sont forgés, et auxquels ils donnent le nom de *Fétiches*. Un énorme rocher, nommé *Tabra*, qui s'avance dans la mer, en forme de presqu'île, est la fétiche publique du cap Corse. On lui rend des honneurs particuliers, comme au chef et à la plus puissante de toutes les fétiches. Un voyageur assure avoir vu un des oiseaux que les Nègres regardent comme des fétiches. Il étoit à peu près gros comme un roitelet; avoit le bec d'une linotte, le plumage brun, marqué de petites taches noires et blanches. Un Nègre ou un Européen qui auroit le malheur de tuer par accident un de ces oiseaux sacrés, seroit rigoureusement puni. Lorsqu'on voit voler dans un jardin ou autour d'une maison un de ces oiseaux, toute la famille regarde comme le plus heureux présage cette visite de leur dieu. Chacun s'empresse de lui apporter de quoi manger. Les Nègres, en sortant de

chez eux, ont soin de se munir d'un petit pot d'eau, et de quelques graines pour la nourriture de leurs fétiches, s'il arrive qu'ils en rencontrent quelqu'une sur le chemin; ce qui est pour eux un grand bonheur. Parmi les arbres qu'ils honorent du nom de *fétiches*, le palmier tient le premier rang, particulièrement celui qu'on appelle *assoanam*, dont l'espèce est la plus belle et la plus nombreuse. Un Nègre qui passe devant un de ces arbres prend ordinairement quelques morceaux de son écorce, et s'en entoure le bras ou le corps, persuadé que c'est un préservatif contre tous les dangers. C'est un grand crime parmi eux de couper un palmier. En 1598, dix Hollandais ayant coupé quelques-uns de ces arbres, dont ils ne soupçonnoient pas la divinité, furent impitoyablement massacrés par les habitans. Les Nègres attribuent à leurs fétiches une puissance sans bornes : ils les regardent comme les auteurs de tous les maux et de tous les biens qui leur arrivent. Chacun en a deux ou trois particulières, qu'il honore spécialement. L'une reste dans sa maison, et devient souvent un bien héréditaire dans la famille. L'autre demeure dans son canot, et le préserve de tous les accidens ordinaires sur les eaux. Il porte toujours sur lui la troisième : c'est son compagnon de voyage. Si, dans la route, on lui offre un verre de vin ou d'eau-de-vie, il y trempe le doigt et en fait goûter à sa fétiche. Il est persuadé que cette divinité voit tout ce qu'il fait; et, lorsqu'il commet quelque mauvaise action, il cache soigneusement sa fétiche sous son pagne ou habit. Il y a certaines montagnes et certaines collines qu'on regarde comme particulièrement consacrées aux fétiches, et où l'on croit qu'elles font leur séjour. Ce sont principalement celles qui ont été frappées de la foudre. Lorsque les Nègres passent auprès, ils leur font toujours quelques offrandes de maïs et de vin de palmier.

Ils plantent, à la porte de leurs maisons, des bâtons dont le bout se termine en crochet, et sont persuadés que ce sont des fétiches tutélaires, qui veillent à leur sûreté. Les prêtres attachent à ces bâtons certaines prières que le peuple regarde aussi comme des fétiches, et les vendent aux habitans comme des dieux protecteurs de leurs maisons. Outre les grandes fétiches, il y en a un grand nombre de petites, dont les prêtres font un grand commerce : ce sont des bagatelles peu considérables, auxquelles ils attachent une grande vertu, et que les Nègres crédules enveloppent dans ce qu'ils ont de plus précieux, et portent dans un petit sac suspendu à leur cou, ou sous leurs aisselles.

Lorsque les Nègres de la Côte-d'Or veulent offrir un sacrifice à leurs idoles, ou fétiches, ils ont coutume de se servir de cette expression : « Faire fétiche. »

Chaque Nègre, comme on vient de le voir, a sa divinité ou sa fétiche. Il l'honore particulièrement le jour de la semaine où il est né ; et ce jour sacré est appelé *bossum* ou *sante jour* en langue portugaise ; il s'abstient ce jour-là de boire du vin de palmier. Il prend un habit blanc, et se frotte de terre blanche. Les principaux de la nation enchérissent sur la dévotion du peuple. Ils ont deux jours de la semaine consacrés à leur fétiche, en l'honneur de laquelle ils immolent, soit une poule, soit un mouton. La chair de la victime est communément réservée pour les prêtres ; mais souvent les amis du pieux Nègre, alléchés par la fumée du sacrifice, viennent en grand nombre, sous prétexte d'y assister, mais en effet pour emporter chacun un morceau de la victime.

FEU. Les Parsis ou Guèbres, qui conservent la religion des anciens Persans, entretiennent un feu continuel dans leurs temples ou pyrées. Mais, s'il arrive qu'il s'éteigne, on emploie pour le rallumer deux morceaux de bois dur, que l'on frotte l'un contre l'autre,

tre : ou bien on frappe une pierre avec un morceau d'acier, pour en faire sortir des étincelles. Les feux follets qui paroissent quelquefois dans la campagne peuvent aussi servir à rallumer le feu sacré. S'il arrive qu'on emploie à cet usage le feu ordinaire, on prend garde qu'il soit bien pur; mais plus communément on reçoit les rayons du soleil sur un verre ardent; et, par ce moyen, on rallume le feu sacré de la manière la plus pure et la plus noble. Le bois que les Parsis emploient pour nourrir le feu sacré est le plus net et le plus propre qu'ils peuvent trouver, et il n'a point d'écorce : ce seroit un crime pour eux d'y toucher avec un couteau, ou bien avec une épée. Il leur est aussi expressément défendu de le souffler, parce que le souffle, soit de la bouche, soit des soufflets, seroit capable de le souiller. Du temps des anciens roismages, les profanateurs du feu étoient condamnés au dernier supplice. Les prêtres avoient toujours la bouche couverte d'un linge, lorsqu'ils s'approchoient du feu sacré, dans la crainte que ce pur élément ne fût profané par leur souffle. Lorsque le souverain pontife se disposoit à réciter la liturgie devant le feu, il commençoit par se purifier, en prenant le bain; puis il s'oignoit le corps des parfums les plus rares, et ne se couvroit que d'habillemens blancs. Dans cet état de pureté, il se prosternoit devant le feu ; et, après s'être relevé, il récitoit à voix basse les prières prescrites, tenant d'une main son livre, de l'autre, un petit faisceau de baguettes fort minces. La prière étant finie, tous les assistans jetoient dans le feu des perles, des parfums, des huiles aromatiques, des fruits et autres offrandes proportionnées à leurs facultés, que l'on appeloit *le festin du feu.* Les mêmes cérémonies sont encore aujourd'hui en usage chez les Parsis ou Guèbres, avec cette différence, qu'avant la prière on leur fait une espèce de sermon, dans lequel le pré-

dicateur relève l'excellence du feu. On leur représente, dit Lord, « que le feu ayant été donné de Dieu à Zerroost (Zoroastre), leur législateur, auquel il avoit dit que c'étoit une portion de sa vertu et de son excellence..... ils devoient croire qu'il étoit saint et divin, et l'honorer.... comme une portion de Dieu même..... puisqu'il est de la même substance, et qu'ils doivent aimer toutes les choses qui lui ressemblent.... comme le soleil et la lune.... qui sont deux témoins de Dieu, qui rendront témoignage contr'eux s'ils méprisent.... ou négligent le culte qui leur a été.... prescrit. Ensuite on les exhorte à prier Dieu qu'il leur pardonne, si, dans l'usage ordinaire du feu.... il leur arrive quelquefois d'y laisser tomber de l'eau, ou si, par distraction ou autrement, ils commettent quelque impureté à l'égard de cet élément. » On ne permet pas aux laïques de s'approcher trop près du feu, malgré la précaution qu'ils prennent de se couvrir la bouche; il n'y a que les prêtres qui aient le privilége d'en approcher autant qu'il est nécessaire pour leurs fonctions. Dans les petites chapelles où il n'y a point d'autel, c'est dans une lampe que l'on entretient le feu sacré. Les Guèbres préfèrent le rouge à toutes les couleurs. Les pierreries qu'ils aiment le mieux sont le rubis, l'escarboucle et le grenat, parce que leur couleur approche de celle du feu : cependant leurs prêtres ont des habillemens blancs, lorsqu'ils font leur office. Il n'y a point de Guèbre qui ne conserve précieusement dans sa maison une lampe allumée au feu sacré d'un pyrée. Lorsque l'éloignement des lieux les empêche de se rendre au pyrée pour y satisfaire leur dévotion, ils y suppléent, en faisant leur prière devant le foyer. *Voyez* Atesch-Gah, au Suplém.

2. Le feu est une des principales divinités des Tartares idolâtres. Ils ne souffrent pas que des étrangers les abordent, sans qu'ils se soient purifiés auparavant

en passant entre deux feux qu'ils allument exprès. Ils évitent avec le plus grand soin de mettre un couteau dans le feu, comme de toucher du feu avec un couteau. C'est aussi un crime pour eux de fendre du bois avec une cognée, auprès du feu. Ils observent toujours, avant de boire, de se tourner vers le midi, qui est le côté qui répond au feu : mais cet usage n'est pas un culte particulier qu'ils rendent au feu; car ils se tournent également des trois autres côtés. Mais c'est spécialement pour honorer cet élément qu'ils observent de tourner toujours vers le midi la porte de leur tente.

3. On construit exprès une cabane dans l'endroit où l'empereur du Monomotapa est campé. On allume dans cette cabane un feu qu'on entretient avec un soin religieux.

4. Purchas rapporte que les anciens Africains rendoient à cet élément les honneurs divins, et entretenoient dans leur temple un feu perpétuel.

5. On remarque dans plusieurs habitans de la Samogitie quelques superstitions à l'égard du feu, qui donnent lieu de croire que cet élément a été honoré autrefois par un culte religieux dans ce pays.

6. Plusieurs cérémonies, que pratiquent les peuples de la Virginie, pourroient faire croire qu'ils rendent au feu des honneurs religieux. Quand ils reviennent de quelque expédition militaire, ou qu'ils se sont heureusement tirés de quelque péril éminent, ils allument un grand feu, et témoignent leur joie, en dansant à l'entour, avec une gourde, ou une sonnette à la main, comme s'ils rendoient grâces à cet élément de leur avoir sauvé la vie. Ils ne commencent jamais leurs repas qu'ils n'aient jeté dans le feu, par forme d'offrande, le premier morceau de ce qu'ils doivent manger. Tous les soirs ils allument des feux, et forment à

l'entour des danses qu'ils accompagnent de leurs chants.

Feu nouveau. 1. La cérémonie du feu nouveau n'est point particulière aux Catholiques. Les Païens avoient aussi le leur, qu'ils allumoient à l'aide d'un vase concave, ou d'un miroir ardent, aux rayons du soleil. Chez les Catholiques, le feu nouveau provient des étincelles tirées des veines d'un caillou. On en allume quelques charbons qui sont mis dans un vase destiné à cet usage : c'est après nones que s'en fait la bénédiction, et qu'on éteint l'ancien feu. Le célébrant, paré de tous ses ornemens, et accompagné de ses ministres et du clergé, se rend en procession au lieu destiné pour la cérémonie, qui doit être hors de l'église, ou au moins hors du chœur. On y porte en cérémonie l'eau bénite, l'encens, le missel. Les deux acolytes, le porte-croix, le thuriféraire marchent à la tête de la procession. Dès qu'elle est arrivée à l'endroit marqué, le célébrant commence les prières de la bénédiction, au milieu desquelles il fait plusieurs signes de croix sur son front. Il bénit aussi les cinq grains d'encens qu'un acolyte porte dans un petit bassin élevé sur sa poitrine. Le thuriféraire lui présente ensuite l'encensoir, dans lequel il a mis quelques charbons bénis. Le célébrant y ajoute un peu d'encens, prend l'aspersoir des mains du diacre, et asperge trois fois d'eau bénite le feu bénit. Il l'encense ensuite par trois fois; après quoi l'acolyte allume une petite bougie à ce feu nouveau. La procession s'en retourne au chœur, où l'on fait incontinent la bénédiction du cierge pascal. *Voyez* CIERGE PASCAL.

2. On prétend que, dans les premiers siècles du christianisme, les lampes de l'église du saint sépulcre, qu'on avoit éteintes, selon la coutume, le vendredi saint, étoient rallumées miraculeusement par un feu venu du ciel. On ajoute que ce miracle dura jusqu'au

commencement du douzième siècle, et que Dieu le fit alors cesser pour punir les crimes des Croisés : telle est l'origine de la cérémonie superstitieuse que les Grecs pratiquent tous les ans, au saint sépulcre, le jour du samedi saint. Les prêtres grecs leur ont persuadé que le miracle du feu céleste subsistoit encore. Dans cette idée, les Grecs s'assemblent en foule, le samedi saint, dans l'église du saint sépulcre. Thévenot dit « qu'en attendant la descente du feu sacré ils font mille farces indécentes dans l'église. Ils y courent comme des insensés, poussant des cris et des hurlemens affreux, se jetant les uns sur les autres, se donnant des coups de pieds; en un mot, donnant toutes les marques d'une véritable folie. Ils ont en main des bougies qu'ils lèvent de temps en temps vers le ciel, comme pour lui demander le feu saint. Sur les trois heures du soir, on fait la procession autour du saint sépulcre. Après qu'on a fait trois tours, un prêtre grec vient avertir le patriarche de Jérusalem que le feu sacré est descendu du ciel. Alors ce prélat entre dans le saint sépulcre, tenant dans chaque main un gros paquet de bougies, et suivi de quelques évêques grecs. Il en sort quelque temps après, les mains garnies de bougies allumées. Dès qu'on le voit paroître, chacun s'empresse aussitôt de s'approcher de lui pour allumer sa bougie aux siennes. Dans ce tumulte, on n'épargne pas les coups pour s'ouvrir un passage : c'est un désordre effroyable; et le patriarche court souvent risque d'être écrasé, malgré les efforts des janissaires, gardes du saint sépulcre, qui frappent à droite et à gauche, pour écarter la foule. L'église du saint sépulcre est dans un instant illuminée d'un nombre prodigieux de bougies. Thévenot remarqua dans cette cérémonie un homme qui, ayant un tambour sur le dos, se mit à courir de toute sa force autour du saint sépulcre : un autre, courant de même, frappoit dessus avec des

bâtons; et, quand il étoit las, un troisième prenoit sa place. » *Voyez* VESTALES.

3. L'empereur du Monomotapa, en Afrique, envoie tous les ans des commissaires dans tous les lieux de son empire, pour porter à ses sujets le feu nouveau. Dès qu'ils arrivent, on commence par éteindre tous les feux. Chaque particulier vient ensuite recevoir le feu nouveau ; mais cet élément, si commun à tous les hommes, lui est vendu à prix d'argent; et cet usage, religieux en apparence, est un tribut que l'Empereur lève sur le feu, comme le roi de France sur le sel ou sur quelqu'autre denrée.

FEUILLANS : religieux réformés de l'ordre de Cîteaux, ainsi nommés de l'abbaye de Feuillans, en Languedoc, qui étoit chef d'ordre de cette congrégation. L'instituteur de la réforme des Feuillans est Jean de la Barrière, qui fut d'abord abbé commendataire de l'abbaye des Feuillans, et prit ensuite l'habit de religieux de Cîteaux. Sa réforme fut approuvée par le pape Sixte V, et se répandit en France et en Italie. Les Feuillans sont vêtus de blanc, et suivent la règle de S. Bernard. Ils avoient dans le faubourg S. Honoré, à Paris, un couvent qui fut fondé par Henri III. *Voyez*, au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

FIANÇAILLES. On appelle ainsi les promesses que deux personnes de différent sexe se font réciproquement de s'épouser. Dans quelques pays, ces promesses se font à l'église, en présence du curé et des témoins, avec une certaine solennité; et ce sont proprement celles qu'on appelle *fiançailles*. Dans d'autres, où l'usage des fiançailles en face d'Eglise n'est point établi, de simples promesses de mariage en tiennent lieu, lorsqu'elles sont publiques et notoires, et engagent autant que les fiançailles solennelles. On peut fiancer des enfans, pourvu qu'ils soient au-dessus de sept ans; mais leurs promesses ne sont valides

que lorsqu'ils les ratifient dans un âge plus avancé. On contracte par les fiançailles un engagement de droit naturel, qu'on ne peut rompre sans manquer à l'honneur et à la probité, à moins qu'on n'en ait une raison légitime, ou que la rupture se fasse d'un consentement réciproque. Un empêchement dirimant, qui survient après les fiançailles, un changement notable dans la personne ou dans la fortune, l'hérésie, le crime de fornication, l'entrée en religion, et plusieurs autres incidens, sont des motifs suffisans pour rompre les fiançailles; mais, hors de ces cas, on ne peut violer cet engagement sans encourir l'empêchement de l'honnêteté publique, c'est-à-dire qu'on ne peut se marier avec une autre que sa fiancée, sans une dispense expresse. Lorsque c'est le fiancé qui se dégage, il perd tous les bijoux et autres effets qu'il a donnés à sa fiancée, et généralement toutes les dépenses qu'il a faites pour elle. Mais, si le mariage ne se fait pas, par la faute de la fiancée, elle est obligée de rendre les présens qu'elle a reçus au fiancé, ou, s'il vient à mourir, à ses héritiers.

FIDÉLITÉ. La loi prescrit aux Juifs modernes la bonne foi et la probité la plus exacte, et leur défend expressément de tromper qui que ce soit. « Il y en a, dit Léon de Modène, qui ont dit et écrit que les Juifs font serment tous les jours de tromper un Chrétien, et qu'ils tiennent cela pour une bonne action; mais c'est une pure calomnie qu'on a divulguée pour les rendre encore plus odieux qu'ils ne sont. Bien loin de cela, plusieurs rabbins ont écrit, et même notre maître Bachii a fait un traité, dans son livre *Cad-Achema*, c'est-à-dire, *muid de farine*, lettre *Ghimel gezela*, qui porte que c'est un bien plus grand péché de tromper quelqu'un qui n'est pas Juif, qu'un Juif; tant parce que l'action est mauvaise en elle-même, qu'à cause que le scandale en est plus grand. On profane le

nom de Dieu, qui est un des plus grands péchés. C'est pourquoi, si quelqu'un parmi eux trompe, cela ne doit être imputé qu'à ce particulier : aussi n'y a-t-il point de vrais Juifs qui le fassent..... Il est bien vrai, continue l'auteur, que, dans le déplorable état où leur dispersion les a réduits, comme il leur est défendu presque partout de posséder aucune terre, et tous les grands moyens de trafiquer et de s'enrichir leur étant interdits, leur esprit peut s'être abaissé, et avoir dégénéré de l'ancienne candeur israélitique. » Ce Léon de Modène étoit Juif.

FIDIUS : dieu adoré autrefois chez les anciens Romains, qui en avoient emprunté le culte des Sabins. On l'appeloit ainsi (1) parce que c'étoit le dieu de la bonne foi et de la fidélité. On avoit coutume d'employer son nom dans les sermens. On montre à Rome une antique, dont l'inscription ne permet pas de douter que ce ne soit une représentation de Fidius. Ce dieu y paroît sous la figure d'un jeune enfant, tel qu'on dépeint l'Amour : au bas on lit ces paroles : *Simulacrum Fidii;* « Image de Fidius. » A sa droite est un homme d'un âge mûr, qui représente l'Honneur; à sa gauche on voit une femme couronnée de laurier, qui désigne la Vérité.

FILIOQUE. Voyez ce mot au Supplément, et l'article Schisme des Grecs.

FILLES-DIEU : religieuses qui furent fondées en 1226, pour retirer des femmes qui avoient mené dans le monde une vie dissolue, et que le libertinage avoit réduites à la mendicité. On ne reçoit plus aujourd'hui, dans le monastère des Filles-Dieu, que des personnes vertueuses et de bonne famille.

Filles pénitentes : religieuses établies en 1497. Jean-Simon de Champigni, évêque de Paris, leur dressa des statuts, dont voici les principaux, rapportés par

(1) Du latin *fides*, bonne foi.

Sauval. Ils serviront à faire connoître quel étoit le but de cet établissement.

« On ne recevra aucune religieuse qui n'ait mené, au moins pendant quelque temps, une vie dissolue; et, pour que celles qui se présenteront ne puissent pas tromper à cet égard, elles seront visitées, en présence des mères, sous-mères et discrètes, par des matrones nommées exprès, et qui feront serment sur les saints Evangiles de faire bon et loyal rapport.

» Afin d'empêcher les filles d'aller se prostituer pour être reçues, celles qu'on aura une fois refusées seront exclues pour toujours.

» En outre, les postulantes seront obligées de jurer, sous peine de leur damnation éternelle, entre les mains de leur confesseur et de six religieuses, qu'elles ne s'étoient pas prostituées à dessein d'entrer un jour dans cette congrégation; et on les avertira que, si l'on vient à découvrir qu'elles s'étoient laissé corrompre à cette intention, elles ne seront plus réputées religieuses de ce monastère, fussent-elles professes, et quelques vœux qu'elles aient faits.

» Pour que les femmes de mauvaise vie n'attendent pas trop long-temps à se convertir, dans l'espérance que la porte leur sera toujours ouverte, on n'en recevra aucune au-dessus de l'âge de trente ans. »

L'institut de ces religieuses est absolument changé aujourd'hui : elles n'admettent plus parmi elles que des filles pieuses et honnêtes. *Voyez*, au Supplément, Congrégations religieuses.

FILS de Dieu. Nous désignons par ce nom la seconde personne de la sainte Trinité, qui s'est incarnée pour nous racheter de la mort éternelle à laquelle nous étions tous condamnés par le péché de notre premier père. *Voyez* Jésus-Christ.

FIN du monde. Les craintes et les terreurs salutaires des Chrétiens, dans les différens siècles, plus

encore que les opinions des savans à ce sujet, nous obligent d'en faire ici quelque mention. La durée et la fin de ce monde sont sans doute pour nous un mystère impénétrable. Cependant, à combien de conjectures et de calculs les hommes n'ont-ils pas entrepris de le soumettre ? Si nous en croyons les anciens philosophes, le monde finira lorsque les cieux et les astres auront achevé leurs cours, c'est-à-dire, lorsque ces corps célestes seront revenus au point où Dieu les a mis en les créant; et cette grande révolution est, suivant les uns, de sept mille sept cent soixante-dix-sept ans; de neuf mille neuf cent soixante-dix-sept, selon les autres; enfin de quinze mille, de dix-huit mille, de dix-neuf mille huit cent quatre années. Quelques astronomes modernes, avec Tycho-Brahé, la fixent après vingt-cinq ou vingt-six mille ans; d'autres après quarante mille ans, et plusieurs après trois cent mille ans.

Les rabbins ou docteurs juifs s'accordent assez à donner au monde six mille ans de durée; et voici sur quels fondemens. 1.° Le nom de Dieu (en hébreu *Jehova*) est composé de six lettres, dont chacune marque un millénaire; 2.° la lettre *m* est répétée six fois dans le premier verset de la Genèse; 3.° le patriarche Henoch fut enlevé au ciel après la sixième génération; 4.° Dieu employa six jours à créer le monde; 5.° le nombre six étant composé de trois binaires, le premier ou les premiers deux mille ans ont été pour la loi de nature, les seconds deux mille ans pour la loi écrite, et les deux derniers sont pour la loi de grâce ou pour le règne du Messie. Conséquemment le Messie a dû venir à la fin du quatrième millénaire. Cette conclusion étoit celle que tiroient raisonnablement, d'après cette opinion, les premiers Chrétiens; et, persuadés que le monde touchoit à sa fin, ils pressoient les Juifs de se convertir. Mais la

plupart usant de subterfuges, répondoient que le Messie ne devoit venir qu'à la fin du sixième millénaire, pour commencer alors un nouvel âge de mille ans dans un monde nouveau. D'autres aimoient mieux renverser la chronologie.

On lit, dans l'Histoire ecclésiastique de M. l'abbé Fleury, qu'en 419, « sous le consulat de Monaxius et de Plintha, il y eut en Palestine un tremblement de terre qui abattit plusieurs villes et plusieurs villages. N. S. J. C. apparut sur le mont des Olives, dans une nuée, et les Païens virent sur leurs habits des croix éclatantes : en sorte que plusieurs personnes de différentes nations se convertirent et reçurent le baptême. L'année précédente, 418, le vendredi 19 de juillet, il y eut une éclipse de soleil vers la huitième heure, c'est-à-dire, à deux heures après midi. L'éclipse fut si grande que les étoiles parurent; et elle fut suivie d'une sécheresse qui produisit une mortalité extraordinaire d'hommes et d'animaux. Pendant l'éclipse, il parut au ciel une lumière en forme de cône, que quelques-uns, par ignorance, prirent pour une comète, et qui parut pendant quatre mois, depuis le milieu de l'été jusqu'à la fin de l'automne. On crut qu'elle signifioit les malheurs qui suivirent, entr'autres, le tremblement de terre de l'année 419. Il fut accompagné d'un feu qui tomboit du ciel, et qui ne fit mal à personne; car il fut emporté dans la mer par un grand vent, et on le vit encore avec étonnement briller quelque temps sur les flots.

Tous ces prodiges firent croire à plusieurs personnes que la fin du monde approchoit; et Esychius, évêque de Salone, en Dalmatie, en écrivit à S. Augustin, prétendant appliquer au dernier avénement de Jésus-Christ plusieurs passages des prophètes. S. Augustin le renvoie aux explications de S. Jérôme, et ajoute : « Je » crois que ces prophéties, principalement les semaines

» de Daniel, se doivent entendre du passé ; car je n'ose » compter le temps du dernier avénement de J. C., et je » ne crois pas qu'aucun prophète l'ait déterminé; mais » je m'en tiens à ce que le Seigneur a dit lui-même : » *Personne ne peut connoître le temps que le Père a* » *mis en sa puissance.* De plus, il est certain, suivant » les paroles de Jésus-Christ, qu'avant la fin du monde » l'Evangile sera prêché par toute la terre; mais on » ne peut savoir combien il reste de peuples à qui » il n'a pas été prêché, et encore moins combien il » restera de temps après que tous l'auront reçu. » Il finit par ces mots : « J'aimerois mieux savoir ce que » vous me demandez, que l'ignorer; mais, n'ayant » pu l'apprendre, j'aime mieux avouer mon ignorance » que de me vanter d'une fausse science....» Dans une autre lettre où le même docteur traite à fond cette question de la fin du monde, il soutient que tout ce qui nous importe est que le dernier jour de notre vie nous trouve prêts à recevoir le Seigneur, puisque nous serons jugés à la fin du monde, suivant l'état où nous sortirons de cette vie. Il avoue que nous sommes à la dernière heure, suivant la parole de S. Jean ; mais il soutient que cette heure signifie plusieurs siècles, et remarque que l'on compte environ quatre cent vingt ans depuis la naissance de Jésus-Christ. Nous comptons à présent mil huit cent vingt. *Voyez* JUGEMENT DERNIER.

FIRMIENS : branche de Donatistes, ainsi nommés de Firmius leur chef. *Voyez* DONATISTES.

FLAGELLANS : secte de fanatiques qui parurent sur la fin du treizième siècle, et qui faisoient consister toute la perfection du christianisme à se déchirer les épaules à coups de fouets. Quelques habitans de Pérouse, touchés des désordres affreux dans lesquels toute l'Italie étoit plongée, résolurent d'en faire une pénitence publique. On les vit avec étonnement mar-

cher à demi-nus dans les rues, armés d'un fouet avec lequel ils se fustigeoient impitoyablement, et faisoient ruisseler leur sang. Ce spectacle, capable d'attendrir, produisit quelques bons effets, et inspira des sentimens de componction à plusieurs pécheurs. L'exemple de ces premiers Flagellans fit beaucoup d'imitateurs. La manie de se fouetter se communiqua d'abord de Pérouse à Rome, et, circulant ensuite de ville en ville, infecta enfin toute l'Italie. Mais, le Pape ayant désapprouvé ce genre de dévotion, et les princes n'ayant point voulu admettre ces pénitens dans leurs Etats, cette secte s'affoiblit et tomba peu à peu; on la vit reparoître près d'un siècle après en Allemagne, à l'occasion d'une peste qui affligea cet empire. Plusieurs troupes d'hommes, réunis sous certains chefs, parcouroient les villes et les bourgs, se fouettant de toutes leurs forces, pour appaiser, disoient-ils, la colère céleste. A la tête de chaque troupe on portoit un étendard de soie cramoisie. Ils joignoient l'imposture au fanatisme, et supposoient une lettre apportée du ciel par un ange, laquelle lettre déclaroit expressément que Jésus-Christ, sollicité par la sainte Vierge de pardonner les péchés de son peuple, avoit répondu qu'il feroit grâce aux pécheurs, à condition qu'ils courroient le pays en se flagellant pendant l'espace de trente-quatre jours. Cette fourberie attira beaucoup de partisans à la secte des Flagellans; mais le pape Clément VI et tous les prélats d'Allemagne s'étant élevés contr'elle, vinrent à bout de la dissiper. Elle se releva une troisième fois en Misnie, vers le commencement du quinzième siècle, par les soins d'un nommé *Conrad*, qui fit revivre la prétendue lettre apportée du ciel, et joignit à cette imposture plusieurs erreurs dangereuses. Entr'autres, il publia que toute la forme de la religion étoit changée depuis l'institution des Flagellans; qu'il ne devoit plus être question ni de sacremens, ni de sacrifice, ni

de toutes les pratiques de piété usitées auparavant; qu'il n'y avoit plus qu'un seul précepte, qui étoit celui de flageller; enfin, qu'il n'y avoit que cet unique moyen d'être sauvé. L'Inquisition sévit avec la dernière rigueur contre ces fanatiques extravagans, et en fit brûler plusieurs des plus obstinés. Voyez un plus long détail sur cette matière, dans l'*Histoire des Flagellans* de l'abbé *Boileau*.

FLAGELLATION : supplice de Jésus-Christ lorsqu'il fut fouetté et flagellé par les Juifs. On donne communément le nom de *flagellation* au tableau qui représente ce supplice.

FLAMINES : prêtres établis à Rome par Romulus, ou, selon d'autres, par Numa. Ils portoient des bonnets pointus, surmontés d'une grosse houppe de fil ou de laine, appelée en latin *filamen* : telle est l'origine de leur nom de *Flamines*. Il n'y en eut d'abord que trois, consacrés au service de Jupiter, de Mars, et de Romulus, sous le nom de *Quirinus* : leur nombre s'augmenta depuis jusqu'à quinze. Ils avoient chacun une divinité qu'ils servoient, et dont ils portoient le nom. Les trois premiers Flamines étoient appelés *Flamines majeurs*; et les douze autres, *Flamines mineurs*. Ils étoient élus par le peuple, et ne pouvoient être déposés que pour des raisons de la dernière importance.

FLORAUX (*jeux*). On les célébroit à Rome, tous les ans, en l'honneur de la déesse Flore. Ces jeux étoient accompagnés de débauches et d'infamies. Les filles publiques se montroient toutes nues sur le théâtre et en plein jour, devant la populace assemblée. La nuit elles couroient dans toutes les rues de la ville, ayant des flambeaux à la main, chantant des chansons lascives, et formant des danses impudiques au son des trompettes; instrument qui paroît cependant peu convenable à une pareille bacchanale. Valère-Maxime

rapporte que Caton d'Utique, ce Romain si célèbre par son austère vertu, assistant un jour par hasard à la représentation des jeux floraux, on n'osa produire en sa présence les femmes nues sur le théâtre, comme c'étoit la coutume. Favonius, ami de Caton, l'avertit combien sa présence gênoit tous les assistans. Caton se retira aussitôt; et le peuple, délivré d'un censeur importun, témoigna sa joie par ses applaudissemens. Cette histoire fait voir le grand respect que le peuple avoit pour Caton. Tous les historiens en ont fait la remarque; mais, ce qui leur est échappé, c'est que la même histoire montre l'imprudence extrême du sage Caton, qui, ne pouvant pas ignorer quelle étoit la licence effrénée de ces jeux, n'eût pas dû s'y montrer. S'il y alloit, résolu d'en sortir lorsqu'il y verroit quelque chose d'indécent, c'étoit une ostentation de modestie; et si son dessein étoit de jouir de ce spectacle honteux, c'étoit autoriser par sa présence le désordre et l'infamie.

Quelques mythologistes prétendent que les jeux floraux furent institués en l'honneur d'une courtisane nommée *Flore*, qui, ayant acquis d'immenses richesses, les légua, en mourant, au peuple romain, et qu'on employa les biens de la défunte à célébrer sa mémoire par des jeux infâmes, dignes du métier qu'elle avoit exercé pendant sa vie.

FLORE : déesse des fleurs, que les Grecs nommoient *Chloris*. Les poètes disent qu'elle inspira de l'amour à Zéphire, et fixa la légèreté naturelle de ce dieu qui en fit son épouse. Son culte étoit établi chez les Sabins, long-temps avant la fondation de Rome; et il fut introduit dans cette ville par Tatius. Les jeux que l'on célébroit à Rome en son honneur étoient appelés JEUX FLORAUX.

FLORILÈGE(1) : espèce de bréviaire composé et

(1) Du latin *flos*, fleur; et *lego*, je cueille, je choisis.

compilé pour la commodité des prêtres et des moines grecs, qui, ne pouvant porter en voyage tous les volumes où les offices de leurs églises sont dispersés, les trouvent rassemblés dans un volume portatif.

FO, *ou* FOÉ : un des principaux dieux des Chinois, fondateur d'une secte extrêmement répandue à la Chine. Il naquit dans les Indes, environ mille ans avant Jésus-Christ. Son père, nommé *In-Sang-Vao*, régnoit dans une partie de l'Inde, appelée par les Chinois *Chan-Tien-Cho*. Sa mère, nommée *Moyë*, étant enceinte de lui, songea qu'elle avoit commerce avec un éléphant blanc, ou, selon quelques autres, qu'elle avaloit un de ces animaux. Ce conte a donné lieu aux honneurs que les rois indiens rendent aux éléphans blancs. Ce dieu prétendu sortit du sein de sa mère par le côté droit, et fut d'abord nommé *Chekia* ou *Xe-quia*. Dès le moment qu'il vint au monde, il étoit déjà assez fort pour se tenir debout et pour marcher. On rapporte qu'il fit sept pas, et que, d'une main montrant le ciel, de l'autre la terre, il fit entendre ces paroles : « Je suis le seul digne d'être honoré dans le » ciel et sur la terre. » Ayant atteint l'âge de dix-sept ans, il prit trois femmes, avec lesquelles il vécut pendant deux ans. Il les quitta ensuite, et, renonçant au monde, s'enfonça dans la solitude, accompagné de quatre philosophes dont il suivoit les conseils. A l'âge de trente ans, il se sentit inspiré de l'esprit divin. Il prit alors le nom de *Fo*, et commença de prêcher partout sa doctrine. Il éblouit le peuple par un grand nombre de prestiges honorés du nom de *miracles*, que les bonzes ont recueillis dans plusieurs volumes. Les partisans de Fo se multiplièrent si prodigieusement, que l'on compte quatre-vingt mille de ses disciples qui l'aidèrent à répandre ses dogmes dans l'Orient. La secte de Fo s'établit dans la Chine, à l'occasion d'un songe de l'empereur Ming-Ti. Ce prince s'étant rappelé,

pendant

pendant le sommeil, un oracle célèbre de Confucius, qui portoit : « qu'on trouveroit le saint dans l'Occi-
» dent, » dépêcha de tous côtés des ambassadeurs pour chercher ce saint. La longueur et la fatigue du chemin rebutèrent bientôt les envoyés de l'Empereur. Ils s'arrêtèrent aux Indes, où ils trouvèrent le culte de Fo très-accrédité. Ils se persuadèrent que c'étoit là le saint qu'ils cherchoient, et transportèrent son idole à la Chine, avec toutes les fables et les superstitions qui l'accompagnoient. Ce nouveau dieu fut reçu des Chinois avec enthousiasme; et toutes les rêveries qu'il avoit débitées furent regardées comme des oracles.

Fo, malgré la divinité qu'on lui attribuoit, ne fut pas exempt de la mort. Il finit ses jours, âgé de soixante-dix-neuf ans. Avant d'expirer, on prétend qu'il dit à ses disciples assemblés autour de lui : « Jusqu'ici
» ma doctrine a été enveloppée sous des figures et des
» énigmes; apprenez aujourd'hui de ma bouche le vé-
» ritable sens de tout ce que je vous ai enseigné. Le
» vide et le néant sont le principe de tout ce qui
» existe : tout est sorti du néant; tout doit y retour-
» ner. » Ce discours divisa les disciples de Fo en deux partis. Les uns s'en tinrent aux dernières paroles de leur maître, et formèrent une secte d'athées qui subsiste encore à la Chine. Les autres ne voulurent point abandonner la doctrine que Fo leur avoit enseignée pendant sa vie. Pour concilier les contradictions de leur maître, ils distinguoient une *doctrine extérieure* et une *doctrine intérieure*. L'extérieure étoit celle qu'il avoit prêchée pendant sa vie, et qui devoit servir de préparation à la doctrine intérieure qu'il n'avoit révélée qu'à sa mort. Ce dernier parti se trouva le plus nombreux.

Les bonzes, prêtres du dieu Fo, assurent qu'il est né huit mille fois, et qu'il a passé successivement dans le corps d'un grand nombre d'animaux, avant de s'é-

lever à la divinité. C'est pourquoi dans les pagodes il est représenté sous la forme de différens animaux, d'un dragon, d'un singe, d'un éléphant, etc. Ses sectateurs l'adorent comme le législateur du genre humain et le sauveur du monde, envoyé pour montrer aux hommes le chemin du salut, et pour l'expiation de leurs crimes. Le père Kirker, dans son ouvrage intitulé *la Chine illustrée*, pense que le Fo des Chinois n'est pas distingué d'un certain Brachman, instituteur des Brachmanes, qui portent son nom. Il prétend qu'il emprunta la plupart de ses dogmes des prêtres égyptiens, que Cambyse, roi de Perse, chassa de leur patrie, et qui se réfugièrent dans l'Inde. Ce Brachman fut aussi appelé *Kam*. Le nombre de ses disciples se multiplia prodigieusement en peu de temps. Après sa mort, son ame passa successivement dans quatre-vingt mille corps différens; et le dernier qu'elle anima fut celui d'un éléphant blanc. D'autres auteurs confondent le dieu Fo avec Pythagore. Quelques-uns soutiennent qu'il est le même que le fameux Hermès Trismégiste, législateur des Egyptiens. Fo, dans un de ses livres, fait mention d'un philosophe plus ancien que lui, dont il reçut des leçons, et qu'il nomme *O-Mi-To*. Cet autre imposteur, né dans le royaume de Bengale, a été adopté par les Japonais, qui l'adorent sous le nom d'*Amida*. Les prêtres de Fo l'ont associé au culte de leur dieu, et recommandent au peuple de les nommer tous deux ensemble dans leurs prières, en disant « O-Mi-To-Fo, » l'assurant que cette invocation est capable d'effacer les plus grands crimes. Ces prêtres joignent au titre général de bonzes le nom particulier d'*hochaus*, c'est-à-dire, gens rassemblés de différens pays. Ils disent qu'ils ont reçu de leur dieu Fo cinq commandemens qui consistent: le premier, à ne tuer aucune créature vivante; le second, à ne point prendre le bien d'autrui; le troi-

sième, à garder la chasteté; le quatrième, à ne point mentir; et le cinquième enfin, à ne point boire de vin. Entre les diverses formes sous lesquelles on représente le dieu Fo, la plus majestueuse et la plus noble est celle de dragon, ensuite celle d'éléphant.

FOI (*la*) : la première des trois vertus théologales, dans la religion chrétienne. La foi nous fait croire en Dieu et dans tout ce qu'il a révélé à son Eglise. Elle est d'une nécessité indispensable pour le salut; mais elle doit être accompagnée des œuvres, sans lesquelles elle est une foi morte. *Voyez* VERTUS THÉOLOGALES.

Foi catholique. C'est le nom que porte le symbole appelé *de S. Athanase*, composé par ce saint, parce qu'il renferme d'une manière plus détaillée que le Symbole des apôtres tout ce qu'un Chrétien doit croire pour être sauvé.

FOI (*la*) : divinité dont Numa Pompilius introduisit le culte à Rome. On la représentoit en diverses manières, tantôt sous la figure d'une femme qui tient de la main droite des épis, et de la gauche un petit plat de fruits. Le sens de ces attributs, et le rapport qu'ils ont avec la foi, ne sont pas bien clairs : cependant on trouve cette divinité ainsi représentée sur les médailles de plusieurs empereurs. Plus souvent, pour désigner la foi, on représentoit deux jeunes filles qui se donnent la main, ou seulement deux mains l'une dans l'autre. Les prêtres de la foi avoient coutume de se couvrir la tête et les mains d'un voile blanc, symbole de candeur.

FOLGAR. Les Nègres qui habitent les pays intérieurs de la Guinée n'ont rien de particulier dans leurs funérailles, si ce n'est la cérémonie du folgar : voici en quoi elle consiste. « Tous les jeunes gens du village se rassemblent dans une grande place. Au milieu l'on allume un grand feu autour duquel se rangent les vieillards. Les garçons et les filles sont disposés

sur deux lignes vis-à-vis l'une de l'autre. Dès que le bruit des tambours commence à se faire entendre, toute la troupe entonne une chanson. En même temps un garçon, sortant de sa ligne, s'avance vers la fille qui se trouve placée directement vis-à-vis de lui. Il s'arrête à quelque distance de cette personne, et lui tourne le dos : dans cet état, il attend le signal du tambour. Aussitôt qu'il se fait entendre, il s'approche de la fille et forme avec elle une danse très-lascive. Après que chaque garçon et chaque fille ont fait à leur tour le même exercice, ils se réunissent tous ensemble, et dansent avec les mêmes grimaces et les mêmes attitudes indécentes. »

FONDATION : c'est une des plus considérables des œuvres qu'on nomme *pies* dans l'Eglise catholique. Elle consiste à faire bâtir une église, un monastère, un hôpital, un collége, et à les renter ; à donner à certaines églises une somme d'argent, pour y célébrer une messe, un office, ou réciter quelques prières à perpétuité. Les fondations ne sont pas particulières à la religion catholique. On en trouve dans tous les temps et dans tous les pays. Le zèle des fondations commença d'éclater, parmi les Catholiques, dans le quatrième ou cinquième siècle. Il y a aussi quelques autres fondations moins considérables, qui ont pour but, par exemple, de faire exposer le saint sacrement, ou de le faire porter en procession, dans certains jours qui ne sont pas marqués par l'Eglise, afin d'honorer le patron d'une paroisse, ou quelqu'autre saint pour lequel on a une dévotion particulière. Il est inutile de faire observer au lecteur que la charité des fidèles s'est refroidie à mesure que leur esprit s'est éclairé; que les fondations sont devenues presque aussi rares que les miracles, et qu'on est plus porté à détruire qu'à élever des couvens.

FOQUEQUIO : c'est le nom d'un livre qui con-

tient la doctrine de la secte de Budsdo au Japon, et que ceux de cette secte révèrent comme nous révérons la Bible. Le respect qu'ils ont pour ce livre est si grand, qu'ils se feroient un scrupule de le poser à terre ou dans quelque endroit peu décent. Il y a au Japon des mendians qui se déguisent sous l'habit des prêtres de la secte de Budsdo, et se placent sur le bord du chemin, avec un foquequio ouvert, dans lequel ils feignent de lire. Ils récitent à haute voix des passages qu'ils ont appris par cœur; et cette dévotion leur procure d'abondantes aumônes.

FOQUEXUS : secte du Japon, qui adore particulièrement Xaca. Ceux de cette secte vivent en communauté comme nos religieux. Ils interrompent leur sommeil au milieu de la nuit, et se réunissent dans un certain lieu où ils chantent ensemble des hymnes en l'honneur de Xaca, et lui adressent quelques prières. *Voyez* Xaca.

FORCE : divinité allégorique des anciens Païens. Ils la supposoient fille de Thémis et sœur de la Tempérance et de la Justice.

FORDICIDIES (1) : fêtes que les anciens Romains avoient coutume de célébrer, le 15 d'avril, en l'honneur de la déesse de la Terre, à laquelle ils immoloient une vache pleine.

FORNACALES *ou* Fornicales (2) : fêtes que les anciens Romains célébroient en l'honneur de la déesse qui présidoit aux fours et aux fournaises, pendant lesquelles on faisoit des sacrifices devant les fours des boulangers. On prétend que ces fêtes furent instituées par Numa Pompilius.

FORTUNE. Les anciens avoient fait de cet être imaginaire une divinité très-puissante, qui disposoit à son gré des biens et des maux, et qui distribuoit,

(1) Du latin *forda*, vache pleine, et *cædo*, j'immole. — (2) Du latin *fornax*, fournaise.

selon son caprice, les sceptres, les couronnes, les dignités, les honneurs, la santé, les richesses. L'inconstance étoit son principal caractère. Elle se plaisoit à combler de biens celui qu'elle avoit accablé de maux, et à renverser celui qu'elle avoit élevé. Ce n'étoient ni la vertu ni le mérite qui la déterminoient dans la distribution de ses faveurs comme de ses disgrâces : elle ne consultoit jamais que son seul caprice. Cependant les Païens, peu conséquens, ne cessoient de l'importuner par des vœux inutiles. Elle étoit la plus fêtée de toutes les déesses de l'Olympe; et chacun se promettoit de fixer cette divinité bizarre et inconstante. Elle avoit à Rome plus de temples, elle seule, que tous les autres dieux ensemble. Ceux qu'elle avoit à Antium et à Préneste furent les plus renommés dans l'antiquité. On la représentoit sous une infinité de formes différentes, selon les diverses idées que chaque peuple s'en formoit. Tantôt elle paroissoit comme une vieille, tenant du feu d'une main, et de l'eau de l'autre. A Smyrne, elle étoit représentée portant le ciel sur sa tête, et tenant en main la corne d'abondance : auprès d'elle étoit un petit amour ailé. Quelquefois on lui mettoit sur la tête un soleil et un croissant. Souvent elle tenoit dans la main gauche deux cornes d'abondance, et dans la droite un gouvernail, et appuyoit un pied sur une proue de navire. Plus communément les poètes la représentent aveugle, ayant un pied appuyé sur une boule qui tourne, et l'autre en l'air, ou bien tournant sans cesse sur une roue.

FOTOQUES : noms des divinités étrangères introduites dans le Japon par la secte de Budsdo ou de Xaca. *Voyez* Budsdoïsme.

FOTTEI : divinité japonaise qui préside aux plaisirs et procure la santé; deux fonctions qui paroissent opposées. On lui attribue aussi le pouvoir de rendre les femmes fécondes.

FOUS (*fête des*). *Voyez* Fête des Calendes.

FRANCISCAINS : religieux de l'ordre de S. François d'Assise. *Voyez* Cordeliers, et, au Supplément, Congrégations religieuses.

FRATRICELLES *ou* Frérots : c'est le nom général de plusieurs sectaires qu'une ferveur indiscrette et le désir de se distinguer des autres, par un genre de vie singulier, entraînèrent dans plusieurs erreurs dangereuses. Plusieurs religieux de l'ordre de S. François, scandalisés du relâchement qui s'étoit introduit dans leurs couvens, obtinrent du pape Célestin V la permission d'en sortir, pour mener dans la solitude une vie plus parfaite. Plusieurs moines de différens ordres, animés du même esprit, imitèrent leur exemple, et abandonnèrent leurs monastères pour vivre en hermites. Quelques laïques même embrassèrent ce genre de vie. Tous ces gens, que guidoit l'amour de la singularité, se réunirent et formèrent une espèce de secte, sous le nom de *Fratricelles* ou *Frérots*. Ils faisoient tous profession d'une pauvreté entière; et, pour s'ôter absolument tout droit à quelque bien que ce fût, ils ne travailloient point, et ne s'occupoient qu'à prier et à chanter l'office. Les aumônes des fidèles étoient suffisantes pour les entretenir dans cette oisiveté. Cependant leur secte grossissoit chaque jour. Les moines quittoient leurs couvens; les artisans, leur profession et leur famille, pour s'associer avec les Fratricelles. Mais le pape Jean XXII, ayant reconnu les abus de ces associations, résolut de les détruire, et lança contre les Frérots les foudres de l'Eglise. Loin de se soumettre aux ordres du Pape, les Frérots se soulevèrent contre lui, et prétendirent qu'il n'avoit pas droit de les excommunier; qu'ils formoient une église particulière sur laquelle il n'avoit aucun pouvoir, et dont Jésus-Christ seul étoit le chef. Ils répandirent ces opinions dans toute l'Italie, et n'ou-

blièrent rien pour semer la division entre les fidèles et le chef de l'Eglise. Jean XXII fit tous ses efforts pour arrêter les progrès de cette secte. Il exhorta tous les princes à se réunir avec lui pour l'exterminer ; mais la doctrine des Frérots étoit favorable aux princes. Ils enseignoient que le Pape n'avoit aucune puissance temporelle; qu'il n'avoit rien à revoir sur les Etats des princes séculiers; ce qui fit que la plupart d'entr'eux laissèrent tranquilles les Frérots. Il n'y eut que les inquisiteurs qui firent une guerre très-vive à ces sectaires, et qui en firent périr un grand nombre dans les flammes. Enfin le Pape vint à bout d'en exterminer la plus grande partie, et força le reste de chercher un asile en Allemagne, où ils trouvèrent un protecteur dans la personne de Louis de Bavière, ennemi du Pape.

FRÈRES LAIS *ou* CONVERS : laïques qui se consacroient au service des monastères. Ce fut dans le onzième siècle que commença cette institution (1). Dans les premiers temps, on nommoit *convers*, c'est-à-dire, *convertis*, ceux qui embrassoient la vie monastique, en âge de raison, pour les distinguer de ceux que leurs parens y avoient engagés en les offrant à Dieu dès l'enfance, et que l'on nommoit *oblats*. Dans le onzième siècle, on nomma *frères lais* ou *convers* ceux qui, étant sans lettres, ne pouvoient devenir clercs, et qui étoient uniquement destinés au travail corporel et aux œuvres extérieures. *Voyez* OBLATS.

Frères de la pauvre Vie. Les disciples de l'hérésiarque Dulcin prenoient ce nom, parce qu'ils faisoient profession de renoncer à tous leurs biens, pour imiter la pauvreté des apôtres.

Frères Polonais. Les Sociniens se firent ainsi appeler, pour donner à entendre qu'ils étoient unis

(1) Hist. eccl., t. XIII, liv. 63.

entr'eux comme des frères, et que la charité étoit la base de leur secte.

FRIGA : divinité qu'adoroient autrefois les anciens Goths et les peuples de l'Irlande. Friga étoit la déesse des amours, comme la Vénus des Grecs et des Romains.

FROC : c'est la partie supérieure de l'habit des moines, dont ils se servent pour se couvrir la tête. Le froc étoit autrefois d'un usage universel ; les moines l'ont conservé, parce qu'ils ne quittent pas aisément ce qui est commode et salutaire.

FRUCTESÉE : divinité que les anciens Romains avoient coutume d'invoquer pour obtenir une récolte abondante des fruits de la terre.

FUDO : fameux hermite de l'ordre des Jammabos du Japon, distingué par l'austérité de sa vie. Il s'étoit tellement familiarisé avec le feu qu'il s'asseyoit tous les jours au milieu d'un brasier ardent, sans en recevoir aucune atteinte ; c'est pourquoi ses partisans lui attribuent la vertu de détruire l'activité de la flamme. Telle est aussi la raison pour laquelle il préside aux épreuves qui se font par le feu : on place la statue de Fudo au milieu d'un grand feu, et l'on oblige l'accusé de parcourir jusqu'à trois fois un espace de six pieds, en marchant pieds nus sur des charbons ardens. On est persuadé que, si l'accusé est innocent, Fudo amortira l'action du feu ; et qu'au contraire il le laissera agir sur l'accusé, s'il est coupable.

FUGALES : fêtes que les anciens Romains célébroient en mémoire de ce que les rois avoient été chassés de Rome, selon quelques auteurs; et, selon d'autres, en l'honneur de la déesse Fugia, qui étoit la déesse de la joie causée par la fuite des ennemis.

FUNÉRAILLES : derniers devoirs que l'on rend aux morts. Chez tous les peuples, et dans toutes les religions du monde, l'amour, la reconnoissance, et

plus souvent la vanité, ont consacré ces devoirs par les plus augustes cérémonies. Une douleur sincère se soulage en se manifestant au dehors : des regrets simulés ont besoin d'un appareil extérieur pour être crus sincères. Ajoutons à cela le sentiment intime et presqu'universel de l'immortalité de l'ame, et l'incertitude de son état après sa séparation d'avec le corps. En faut-il davantage pour expliquer l'accord et l'unanimité de toutes les nations?

1. Pour égayer le sérieux et la triste uniformité de cet article, nous placerons ici quelques réflexions de Lucien sur le deuil, qui nous ont paru pleines de sel et d'enjouement. Le but de l'auteur est de se moquer de toutes les cérémonies funèbres en usage chez les Grecs, et particulièrement des pleurs et des lamentations dont ils accompagnoient les funérailles.

« Il ne me paroît pas inutile de jeter un coup d'œil sur ce qui se passe dans les funérailles, d'observer les discours que l'on tient aux parens du défunt pour les consoler, et surtout d'examiner la conduite des parens eux-mêmes, qui pleurent la mort de quelqu'un de leur famille, comme ce qui pouvoit arriver de plus funeste et pour eux et pour lui. Insensés! comment peuvent ils savoir si la privation de la vie est un mal ou un bien pour le défunt? Mais, dans le deuil, on suit l'usage et la coutume beaucoup plus que la raison. Les idées que le vulgaire se forme de la mort peuvent être regardées comme le fondement de toutes les cérémonies funèbres. La multitude, c'est-à-dire, ceux que les sages appellent *idiots*, ajoutent foi aux fables d'Homère et d'Hésiode, comme à des oracles. Ils prennent leur poésie pour la règle de leurs sentimens; et, d'après ces agréables menteurs, ils s'imaginent qu'il y a sous la terre un abîme profond qu'ils nomment *Tartare*. C'est, disent-ils, un lieu vaste et spacieux, mais obscur et ténébreux.

On pourroit croire cependant qu'il y fait clair pour eux ; car ils ont exactement vu tout ce qu'il contient.

» Pluton est le dieu de ce sombre empire qui lui est échu en partage. Dès que les morts sont une fois entrés dans ce séjour, ils y demeurent attachés par des liens indissolubles. On ne permet à personne de revenir sur la terre. Si quelques-uns ont obtenu cette permission, ils sont en très-petit nombre ; et il y avoit de grandes raisons pour qu'on leur accordât une pareille grâce. Le pays est environné de fleuves immenses, et dont le nom seul inspire l'épouvante : c'est le Cocyte ; c'est le Phlégéton et autres semblables. Le premier que l'on rencontre se nomme *Achéron*. Il faut absolument une barque pour le traverser ; car il est trop profond pour qu'on le puisse passer à pied, et trop vaste pour qu'on puisse gagner l'autre bord à la nage. Les oiseaux eux-mêmes ne peuvent le traverser en volant. Aussitôt qu'on est débarqué, on voit une porte de diamant, dont la garde est confiée à Eaque. Auprès de lui est le chien à trois têtes, qui caresse ceux qui entrent, et se jette avec fureur sur ceux qui veulent sortir. On rencontre ensuite une grande prairie où coule le fleuve d'Oubli, qu'on appelle *Léthé*. On tient ces particularités de ceux qui sont autrefois revenus des enfers, tels qu'Alceste, Protésilas, Thésée, et Ulysse si vanté par Homère. Ces témoins sont graves et dignes de foi ; mais ils n'ont sans doute pas bu des eaux du fleuve Léthé ; car ils n'auroient pas si bonne mémoire. Pluton et Proserpine gouvernent cette république infernale. Ils ont pour ministres les Furies et Mercure ; mais ce dernier n'est pas toujours dans les enfers. Il y a deux juges, qui sont comme les lieutenans du Roi et les satrapes de cet empire : on les nomme *Minos* et *Rhadamante*, tous deux Crétois, tous deux fils de Jupiter. Ils envoient dans l'Elysée, comme dans une espèce de co-

lonie, tous ceux dont la vie a été vertueuse et sans reproche. Pour les méchans, ils les livrent aux Furies, qui sont chargées de les tourmenter. Et que n'imaginent-elles pas pour faire souffrir ces malheureux? Elles déchirent les uns à coups de fouet; elles brûlent les autres; elles obligent ceux-là de rouler sans cesse un gros rocher; elles livrent ceux-ci en proie aux vautours. Mais abrégeons ce triste détail. Ceux qui ont tenu un milieu entre la vertu et le crime, et c'est le plus grand nombre, errent dans la prairie, privés de leurs corps, et devenus de vains fantômes, des ombres légères qui s'évanouissent comme la fumée dès qu'on les touche. Ils se nourrissent des libations et des offrandes dont on honore leurs tombeaux; et, si quelqu'un d'eux n'a laissé sur la terre ni parens ni amis, le malheureux court risque de mourir une seconde fois de faim.

» Ces contes ont fait une si grande impression sur l'esprit du vulgaire, qu'aussitôt que quelqu'un est mort, on commence par lui mettre dans la bouche une obole, pour payer le nautonnier qui doit lui faire passer l'Achéron. On n'examine pas si la pièce de monnoie qu'on lui donne a cours dans les enfers, et s'il ne vaudroit pas mieux que le défunt n'eût rien de quoi payer. En ce cas, le nautonnier ne voulant pas le recevoir, il reviendroit sur la terre. On lave ensuite le corps du défunt, comme si les fleuves des enfers n'étoient pas suffisans pour lui fournir des bains : on l'environne des parfums les plus exquis ; on le couronne des plus belles fleurs; on le pare de ses meilleurs habits, de peur qu'il n'ait froid en chemin, et que Cerbère ne le voie tout nu. Joignez à tout cet attirail les hurlemens des femmes, les larmes de tous les assistans. Les uns se frappent la poitrine : les autres s'arrachent les cheveux, s'ensanglantent les joues. Ceux-ci déchirent leurs habits, et se couvrent la tête de pous-

sière ; en un mot, les vivans ont un air plus triste et plus misérable que le mort : car plusieurs d'entr'eux se roulent à terre, et se frappent la tête contre les murs, tandis que le mort, parfumé et magnifiquement paré, la tête couronnée de fleurs, est élevé sur un lit de parade. Le père et la mère du défunt sortent de la foule des parens, se jettent sur le corps de leur cher fils, et lui disent mille impertinences auxquelles il répondroit, s'il avoit encore l'usage de la parole ; mais ce qu'il ne peut plus faire, nous le ferons pour lui. Supposons donc que le mort soit un jeune homme, beau et bien fait, enlevé à la fleur de son âge ; faisons parler le père affligé, et nous mettrons ensuite dans la bouche du fils une réponse convenable. « O » mon cher fils! » s'écrie le père, traînant chaque parole d'une voix dolente, « je t'ai donc perdu ! L'im» pitoyable mort t'a enlevé à ma tendresse, dans la » fleur de tes jours. Tu n'as point goûté la douceur » de l'hymen, ni le plaisir de produire ton semblable. » Tu n'as pas eu le temps de moissonner des lauriers » dans les champs de Mars, de cultiver et d'améliorer » ton héritage. La Parque inexorable ne t'a point per» mis d'arriver à la vieillesse. Désormais plus de fêtes, » plus de divertissemens pour toi. Tu ne goûteras plus » les plaisirs de l'amour et de la table ; tu ne t'enivre» ras plus dans les festins avec les jeunes gens de ton » âge. » Ainsi parle ce père insensé, qui croit que son fils désire encore, après sa mort, tous ces amusemens, et s'afflige de ce qu'il ne peut pas en jouir. Mais que dis-je ? combien y en a-t-il qui ont immolé, dans les funérailles de leurs parens, des chevaux, des concubines, des échansons ; qui ont brûlé, ou enterré avec le corps, des habits et divers autres ornemens, comme si les morts eussent dû en faire usage dans les enfers ? Revenons à notre vieillard. Ce n'est pas pour son fils qu'il a débité tout ce que je viens de lui faire dire. Il

n'est pas encore assez fou pour ignorer que son fils ne l'entendra pas, quand même il auroit la voix plus forte que celle de Stentor. Ce n'est pas non plus pour lui-même; il pourroit se contenter de le penser, sans avoir besoin de tant de clameurs : personne ne crie pour soi. C'est donc pour les assistans qu'il a fait cette vaine et ridicule déclamation. Mais feignons que le fils, après en avoir obtenu la permission de Pluton, lève la tête, prenne la parole, et réponde ainsi à son père : « Cessez » de m'importuner de vos cris. Malheureux ! quel est » l'objet de ces inutiles lamentations? Pourquoi vous » arracher les cheveux et vous déchirer le visage ? » Pourquoi me dire des injures et m'appeler infor- » tuné, moi qui suis beaucoup plus heureux que vous? » Car en quoi consiste ce prétendu malheur que vous » croyez m'être arrivé? Est-ce en ce que je ne suis » pas devenu vieux; que je n'ai pas eu comme vous » la tête chauve, le visage ridé, le corps courbé et » les genoux tremblans? Vous devriez rougir de ra- » doter ainsi devant un si grand nombre de témoins. » O insensé ! quels sont donc les biens de cette vie, » dont la mort me prive? Sont-ce les festins, les » femmes, les beaux habits? Sont-ce là les plaisirs » que vous croyez que je regrette? Ne savez-vous » pas qu'il vaut mieux n'avoir pas soif que de boire, » n'avoir pas faim que de manger, n'avoir pas froid » que de se vêtir? Il vaudroit autant que vous me » disiez : O mon fils ! que tu es malheureux ! Tu ne » ressentiras plus les atteintes de la faim, de la soif et » du froid. Tu n'auras plus aucune maladie. Tu n'as » plus d'ennemis, plus de tyrans à craindre. L'amour » ne te tourmentera plus. Tu ne seras plus séduit par » les femmes; tu ne dissiperas plus ton bien pour » elles. O infortuné ! tu ne parviendras point à cet âge » décrépit, où l'on est importun aux jeunes gens, » méprisé de tous, et à charge à soi-même. Mais ce

» qui vous afflige peut-être, c'est que je suis dans un » lieu sombre et ténébreux que le soleil n'éclaira ja- » mais; et vous ne songez pas que mes yeux, après » avoir été brûlés sur le bûcher, n'auront plus besoin » de lumière. Quand même mon sort seroit en effet » malheureux, à quoi me serviroient vos lamenta- » tions, et ces coups dont vous vous meurtrissez » la poitrine, au son de la flûte? Quel avantage me » reviendroit-il des hurlemens mercenaires de ces » femmes, de cette pierre couronnée de fleurs que » l'on mettra sur mon tombeau, de ces libations de » vin qu'on y répandra? Croyez-vous qu'en versant » du vin sur ma tombe, il en découle quelques gouttes » dans les enfers? Vous détruisez vous-même les dons » que vous nous faites, et les provisions que vous » voulez que nous emportions. Le feu consume les » provisions que vous nous avez destinées. Ce qu'il » en reste n'est plus qu'une vapeur légère, qui se » dissipe dans l'air, à moins que vous ne pensiez que » nous nous nourrissons de cendres; mais le royaume » de Pluton n'est pas si stérile pour que nous ne trou- » vions pas de quoi satisfaire à nos besoins. J'en jure » par Tisiphone! Il y a long-temps que j'avois en- » vie de me moquer des vaines cérémonies que je » vous voyois pratiquer autour de moi; mais le linge » et la laine dont vous m'avez entortillé la gorge fer- » moient le passage à ma voix. » Si le défunt tenoit véritablement ce discours, quel est celui qui ne jugeroit pas qu'il a raison? Et cependant les mortels insensés crient et se lamentent à la mort de leurs parens, et ne croient pas s'acquitter suffisamment par eux-mêmes de ce frivole devoir : ils louent des gens pour hurler avec eux, et pour accompagner du son de la flûte ces lugubres chants. Presque toutes les nations ont la même folie pour ce qui concerne les lamentations; mais les cérémonies des funérailles ne sont pas

les mêmes partout. Le Grec brûle les morts, le Persan les enterre, l'Indien les enduit de graisse de cochon, le Scythe les dévore, et l'Egyptien les embaume. Ce dernier, après avoir fait dessécher le cadavre de son père, le fait asseoir à sa table comme un convive, boit et mange avec lui. Je parle de ce fait comme témoin oculaire. Souvent un Egyptien dans l'indigence trouve de l'argent à emprunter, en donnant pour gage le corps de son père ou de son frère. Que dirai-je des tombeaux, des pyramides, des colonnes, des inscriptions : brillantes folies, pompeuses bagatelles, qui sont enfin la victime du temps? Plusieurs, pour honorer les funérailles, ont institué des jeux et des oraisons funèbres, destinées à servir de témoignage en faveur des morts, auprès des juges infernaux. Il ne faut pas oublier les repas funèbres qui suivent toujours les funérailles. Les parens du défunt y jouent une nouvelle farce. Quoiqu'affamés par un jeûne de trois jours, ils se font cependant bien prier pour prendre quelque nourriture. Leurs amis emploient toute leur rhétorique pour leur persuader de manger, tandis que la faim la plus éloquente les presse vivement de son côté. Ils cèdent enfin à cette double violence; mais, s'ils mangent, ce n'est pas pour satisfaire leur appétit : c'est pour nourrir leur douleur, et acquérir de nouvelles forces pour pleurer. Ils ne portent la main aux plats qu'en rougissant. Il semble qu'après la mort de leurs parens il leur soit honteux de céder aux besoins de l'humanité. Ces cérémonies, et plusieurs autres plus ridicules encore, qui choquent tous ceux qui savent penser, sont fondées sur cette opinion non moins ridicule, que la mort est le plus grand des maux. »

2. Chez les Romains, lorsqu'un malade avoit rendu les derniers soupirs, et que ses plus proches parens lui avoient fermé les yeux, tous ceux qui étoient dans

la

la maison appeloient plusieurs fois le défunt par son nom, et à haute voix. C'étoit sans doute un adieu qu'ils lui faisoient; car il n'est pas probable que cette cérémonie fût établie, comme le disent quelques auteurs, pour le réveiller, en cas qu'il fût simplement en léthargie. Ce moyen eût été insuffisant et inutile. Quoi qu'il en soit, le mort ne répondant point, on le lavoit avec de l'eau chaude; on le parfumoit, et on lui mettoit une robe blanche. Dans cet état, on le plaçoit sur le seuil de la porte, les pieds tournés du côté de la rue; et, en signe de deuil, on plantoit un cyprès auprès de la maison. Le mort restoit ainsi exposé l'espace de sept jours, pendant lesquels les parens alloient dans le temple de la déesse Libitine acheter toutes les choses nécessaires aux funérailles. Les sept jours étant accomplis, le corps étoit porté au bûcher, si le défunt avoit demandé d'être brûlé; ou bien au lieu de la sépulture, s'il avoit désiré d'être enterré. Le convoi marchoit en cet ordre : un joueur de flûte précédoit le cercueil, faisant entendre des airs lugubres, auxquels il mêloit quelquefois les louanges du défunt. Le mort paroissoit ensuite, porté dans un cercueil découvert, par ses parens, ou par de certaines gens qui faisoient ce métier, et qu'on appeloit *Vespillones*. Si le défunt étoit de grande distinction, recommandable par les charges qu'il avoit occupées, et par les services qu'il avoit rendus à la patrie, les sénateurs et les magistrats lui rendoient eux-mêmes ce devoir. Il étoit placé sur un lit orné d'un drap de pourpre, et l'on portoit devant lui les marques de sa dignité, les dépouilles qu'il avoit remportées sur l'ennemi, les images de ses ancêtres en cire, en un mot, tous les monumens de sa gloire : ses affranchis suivoient le lit funèbre, portant le bonnet qu'ils avoient reçu avec la liberté. Venoient ensuite les parens et les amis du défunt. Ses fils avoient la tête couverte d'un voile :

ses filles avoient la tête nue, les cheveux épars, et portoient des robes blanches. Au rapport de Plutarque, des pleureuses gagées faisoient retentir l'air de leurs lamentations. Le convoi s'arrêtoit dans la grande place de Rome, si le défunt étoit une personne de distinction; et là, un de ses parens prononçoit son éloge funèbre, après quoi l'on continuoit la marche jusqu'au bûcher. On y plaçoit le corps, on l'arrosoit de liqueurs précieuses, et on avoit soin de lui mettre dans la bouche une pièce de monnoie pour donner à Caron pour le paiement de son passage. Ensuite les plus proches parens, tenant derrière eux un flambeau, et tournant le dos au bûcher, y mettoient le feu. Lorsque la flamme commençoit à s'élever, ils y jetoient les habits, les armes du défunt, tout ce qui lui avoit été cher pendant la vie. Le corps étant brûlé, on renfermoit soigneusement dans une urne ses cendres et ses os, après les avoir lavés avec du lait et du vin. Le sacrificateur trempoit des branches d'olivier dans de l'eau lustrale, et en arrosoit les assistans. Après cette cérémonie, une pleureuse disoit à haute voix ce mot : *I, licet;* c'est-à-dire : « Allez vous-en, il vous est permis. » Alors tous les assistans disoient au défunt le dernier adieu, lui promettant de le rejoindre, quand le destin auroit marqué leur dernière heure.

Nous avons déjà dit qu'on enterroit les morts sans les brûler, lorsqu'ils l'avoient ainsi demandé. Il nous reste à ajouter qu'une loi expresse et très-sage défendoit d'enterrer personne dans l'enceinte de la ville. Cet usage dangereux s'étoit pratiqué dans les commencemens de la république, au rapport de Servius; mais on en reconnut l'abus, et on l'abolit. (On le reconnoît en France, et on ne l'a pas encore entièrement aboli.) Les empereurs et les vestales avoient cependant le privilége d'être enterrés dans la ville; et on accorda aussi cette distinction à quelques personnes illustres.

3. Voici le détail des cérémonies funèbres qui étoient en usage chez les anciens Egyptiens. Nous l'empruntons de M. Pluche. « Auprès des villes d'Egypte étoit un lieu consacré pour en être la sépulture commune.... Il étoit situé au-delà d'un lac nommé *Achérusie*. Le mort étoit apporté sur le bord de ce lac, au pied d'un tribunal composé de plusieurs juges qui informoient de ses vie et mœurs. S'il n'avoit pas payé ses dettes, on livroit son corps à ses créanciers, pour obliger ceux de sa famille à le retirer de leurs mains, en se cotisant pour faire la somme due. S'il n'avoit pas été fidèle aux lois, le corps demeuroit privé de sépulture, et apparemment étoit jeté dans une espèce de voirie, ou de fosse, qu'on nommoit *le Tartare*. Diodore nous apprend qu'auprès d'une ville peu distante de Memphis il y avoit un tonneau percé, dans lequel on versoit perpétuellement de l'eau du Nil; ce qui ne pouvoit signifier qu'un tourment, ou des remords qui ne finissent point; et ce seul trait nous donne lieu de penser que le lieu où l'on jetoit les corps sans sépulture, étoit accompagné de représentations effrayantes, comme d'un homme attaché à une roue qui tourne sans cesse; d'un autre, dont le cœur est perpétuellement déchiré par un vautour; d'un autre qui pousse au haut d'une montagne une lourde pierre qui retombe aussitôt, et qu'il est contraint de reporter sans interruption vers le sommet. S'il ne se présentoit point d'accusateur, ou que l'accusateur qui déposoit contre le défunt fût convaincu de faux, alors on cessoit de pleurer le mort; on faisoit son éloge. Par exemple, on vantoit son excellente éducation, son respect pour la religion, son équité, sa modération, sa chasteté et ses autres vertus. Jamais on ne lui faisoit un mérite de sa naissance, qu'on supposoit être la même pour tous les hommes. Toute la multitude des assistans applaudissoit à ces éloges,

et félicitoit le mort sur ce qu'il alloit jouir d'un repos éternel avec des gens de bien. Sur le bord du lac étoit un batelier sévère et incorruptible, qui recevoit le corps mort dans sa barque par l'ordre exprès des juges, et jamais autrement. Les rois d'Egypte eux-mêmes étoient traités avec une égale rigueur, et n'étoient pas admis dans la barque sans la permission des juges, qui les privoient quelquefois de la sépulture. Le batelier conduisoit le corps au-delà du lac, dans une plaine embellie de prairies, de ruisseaux, de bosquets et de tous les agrémens champêtres. Ce lieu se nommoit *Elizont*, ou les *Champs-Elysées*, c'est-à-dire, *pleine satisfaction, séjour de repos où de joie.* A l'entrée de ce séjour étoit une figure de chien à trois gueules, que l'on nommoit *Cerbère*. Toute la cérémonie finissoit par jeter trois fois du sable sur l'ouverture du caveau où l'on avoit enfermé le cadavre, et à lui dire autant de fois adieu. »

Le lecteur reconnoît sans peine, dans ces cérémonies funèbres, l'origine de toutes les fables que les Grecs et les Romains avoient imaginées sur l'état des ames après la mort. Il n'a qu'à comparer avec cette description celle que nous faisons du Tartare et des Champs Elysées, selon les idées des Païens. *Voyez* Enfers, Tartare, Élysées.

4. Les Juifs enterroient les gens du commun, après avoir lavé leurs corps; mais ils embaumoient les personnes de distinction, et les enfermoient dans des sépulcres. On lit dans l'Ecriture que le corps d'Asa, roi de Juda, fut mis sur un lit de parade, rempli de parfums précieux auxquels on mit le feu; et cette cérémonie étoit pratiquée aux funérailles de tous les rois de Juda. Le rabbin Salomon ajoute qu'on brûloit au-dessus des corps des rois leur lit et tout ce qui avoit pu servir à la volupté. Les Juifs, comme la plupart des autres peuples, se servoient de pleu-

reuses gagées, dont les lamentations étoient accompagnées du son triste et lugubre des flûtes. Nous savons peu de choses sur les cérémonies qui étoient en usage aux funérailles des Juifs; et d'ailleurs ce détail n'est point de notre sujet. La religion n'entroit pour rien dans leurs cérémonies funèbres; et, bien loin que les prêtres y fussent nécessaires, il leur étoit défendu d'y assister, sous peine d'encourir une souillure légale. Tous les laïques qui s'y trouvoient étoient immondes, jusqu'à ce qu'ils se fussent purifiés. Voyons à présent l'usage des Juifs modernes dans leurs funérailles.

Lorsqu'un Juif est mort, on enveloppe son corps dans un drap, on l'étend à terre, et on allume une bougie du côté de la tête; puis on lui prépare des caleçons de toile. On lave ensuite son corps avec de l'eau chaude où l'on a fait bouillir de la camomille et des roses sèches, après quoi on lui met une chemise et des caleçons. Dans quelques endroits, on lui met par-dessus une espèce de rochet de fine toile avec son taled, et un bonnet blanc sur la tête. Dans cet état, on l'enferme dans un cercueil fait exprès, avec un linge au fond, et un autre par-dessus le défunt. Si c'est une personne de quelque distinction, on fait son cercueil pointu; et, si c'est un rabbin, on met plusieurs livres dessus. On couvre le cercueil de noir, et on le porte hors de la maison. Tous ceux qui composent le convoi portent tour-à-tour le corps sur leurs épaules, pendant un certain temps. Dans quelques pays, on porte à la suite du cercueil des flambeaux allumés, et l'on chante des complaintes. Le lieu de la sépulture est ordinairement un champ qu'ils appellent *beth-achaïm*, ou *maison des vivans*. Avant d'enterrer le corps, quelqu'un prononce l'éloge funèbre du défunt, s'il en vaut la peine. On lui met ensuite un petit sac de terre sous sa tête,

après quoi on cloue le cercueil, et on le descend dans une fosse faite exprès, proche du lieu où reposent les parens du mort. Dans quelques endroits, le cercueil étant près de la fosse, dix personnes tournent sept fois autour, en récitant quelques prières pour le défunt, si c'est un homme. C'est une coutume assez générale que le plus proche parent du mort déchire son habit par quelque endroit. Tous les assistans jettent de la terre sur le cercueil, soit avec leur main, soit avec une pelle, jusqu'à ce qu'il soit entièrement couvert. En se retirant, chacun arrache deux ou trois poignées d'herbe qu'il jette derrière soi, en récitant ces paroles du Ps. 72, vers. 16: « Ils fleuriront en la ville, comme l'herbe » de la terre. » Puis ils se lavent les mains, s'asseyent et se lèvent neuf fois, en récitant le Ps. 91; après quoi ils s'en retournent chez eux. Les funérailles des Juifs ne sont point accompagnées de ces grandes démonstrations de douleur si communes en d'autres pays. Il est défendu, tant aux hommes qu'aux femmes, de s'arracher les cheveux, et de se déchirer la peau, en cette occasion.

A cette description, prise dans Léon de Modène, nous ajouterons quelques particularités recueillies de Buxtorf. « On plie le pouce dans la main du défunt, et on l'attache avec un des cordons de son taled. Le pouce, ainsi plié, fait la figure de *Schaddaï*, qui est un des noms de Dieu. On brouille un œuf avec du vin, et l'on en frotte la tête du défunt. Après qu'on a lavé le cadavre, on en bouche toutes les ouvertures. Ceux qui ont été ennemis du défunt, et qui ne se sont pas réconciliés avec lui avant sa mort, viennent lui demander pardon, en lui touchant le gros orteil. Lorsque les Juifs allemands emportent le cercueil hors de la maison, ils jettent après une brique ou une pièce de pot cassé. On met une pierre sur le cercueil

de ceux qui se sont tués eux-mêmes, de même que sur celui des excommuniés; et on ne leur rend aucuns honneurs. »

6. Dans l'Eglise catholique, lorsqu'il y a quelqu'un de mort, les cloches de la paroisse du défunt annoncent aussitôt son trépas. Un prêtre se rend au logis du mort, et récite auprès de son lit diverses prières pour le repos de son ame. Au temps marqué pour les funérailles, le clergé de la paroisse du défunt vient le chercher avec la croix et le bénitier. Les prêtres ont chacun un cierge à la main. C'est un usage assez commun que le mort, après avoir été enseveli et renfermé dans une bière couverte de drap noir, soit exposé sur la porte de sa maison. Les personnes pieuses ont coutume, en passant, de l'arroser d'eau bénite. Il y a pour cet effet un bénitier auprès du corps. Le clergé étant arrivé à la maison du défunt, des hommes payés pour cet office, et vêtus de robes noires, se saisissent du cercueil et le portent vers l'église. Si le mort est de quelque communauté ou confrérie, tous ceux du même corps, vêtus de noir, pour la plupart, et un cierge à la main, assistent au convoi. Si le mort est noble, il y a une épée sur son cercueil. Si c'est une vierge, on y met une couronne de fleurs. Lorsqu'on est arrivé à l'église, on dit la messe des morts, après laquelle le célébrant se rend auprès du défunt, récite différentes prières tirées de l'office des morts, et fait autour du corps plusieurs aspersions d'eau bénite, et, s'il est prêtre, des encensemens. On descend ensuite le corps dans la fosse, et on le couvre de terre. Pendant cette cérémonie, la porte de l'église est tendue de noir : les paremens de l'autel et les ornemens des prêtres sont noirs et blancs, parsemés de larmes et de têtes de mort. Dans les villes, les parens assistent aux funérailles avec une douleur modeste et décente; mais, dans les villages, on renouvelle presque les hurlemens

des anciennes pleureuses. Les femmes se distinguent surtout par des démonstrations bruyantes de douleur, et remplissent l'église de cris plaintifs. Dans quelques villes de province, il étoit d'usage qu'après la mort de quelqu'un, un crieur public allât, le soir, sur les huit ou neuf heures, avec une grosse cloche à la main, dans toutes les rues de la ville, et invitât à haute voix tous les fidèles à prier pour le repos de l'ame de telle personne, de telle qualité et condition, décédée dans telle paroisse. Ce crieur étoit vêtu d'une espèce de dalmatique noire, avec une croix blanche par devant et par derrière. *Voyez*, au Supplément, le mot CONCORDAT.

La description suivante, que nous emprunterons du *Tableau de la Cour de Rome*, pourra paroître curieuse au grand nombre de nos lecteurs.

Funérailles du Pape. Rien de plus triste que le spectacle d'un pape mourant. Le désordre et la confusion l'environnent. Ses parens et ses domestiques n'attendent pas qu'il ait rendu l'esprit pour enlever du palais tous les meubles qu'ils y trouvent : en sorte que, lorsque les officiers de la chambre apostolique viennent se saisir de la dépouille du pape défunt, il ne reste que les quatre murailles, et le cadavre sur une méchante paillasse, où à peine y a-t-il un bout de cierge allumé. « Alors le cardinal camerlingue vient, en habit violet, accompagné des clercs de la chambre en habits noirs, reconnoître le corps du Pape. Il l'appelle trois fois par son nom de baptême; et, comme il ne lui donne ni réponse ni signe de vie, il fait dresser un acte de sa mort par les protonotaires apostoliques. Il prend des mains du maître de la chambre du Pape l'anneau du pêcheur, qui est le sceau du Pape, d'or massif, du prix de cent écus. Il le fait mettre en pièces, et donne ces pièces au maître de cérémonies, à qui elles appartiennent. Le dataire et les secrétaires, qui ont les autres

sceaux du pape défunt, sont obligés de les porter au cardinal camerlingue, qui les fait rompre en présence de l'auditeur de la chambre, du trésorier et des clercs apostoliques; et il n'est permis à aucun autre des cardinaux d'assister à cette fonction.

» Ensuite le cardinal patron et les neveux du Pape sont obligés de quitter le palais; ce qui arrive ordinairement au Vatican ou à Monte-Cavallo, quand il ne finit pas sa vie par quelque mort soudaine et imprévue. Le cardinal camerlingue prend possession du palais, au nom de la chambre apostolique; et, après qu'il y est entré avec toutes les formalités dont nous venons de parler, il fait faire un inventaire sommaire des meubles qui s'y rencontrent; mais il n'y reste le plus souvent aucune chose, comme nous l'avons dit.

» Cependant les pénitenciers de S. Pierre et les chapelains du défunt prennent le soin de faire embaumer son corps. Après l'avoir bien fait raser, on le revêt des habits pontificaux, la mitre en tête, le calice à la main. Le camerlingue prend soin d'envoyer incontinent des gardes pour se saisir des portes de la ville, du château Saint-Ange, et des autres portes. Les capitaines de quartier font, nuit et jour, la patrouille avec leurs milices, pour empêcher les séditions de ceux qui cabalent pour l'élection d'un nouveau pape.

» Après que le camerlingue a pourvu à la sûreté de Rome, il sort du palais apostolique, et fait en carosse le tour de la ville, accompagné des Suisses ou du capitaine des gardes qui accompagnoient ordinairement le pape défunt. Lorsque cette marche commence, on sonne la grosse cloche du Capitole. Cette cloche ne sonne jamais que pour annoncer à toute la ville la mort du souverain pontife.

» Au signal de cette cloche, la rote et tous les tribunaux cessent de rendre la justice : la daterie se ferme; et, suivant la bulle *In eligendis* de Pie IV, il

ne se fait plus aucune expédition de bulles. Toutes les congrégations ordinaires cessent aussi; en sorte qu'il n'y a plus que le cardinal camerlingue et le cardinal grand-pénitencier qui continuent les fonctions de leurs charges.

» Comme les papes ont choisi l'église de S. Pierre pour le lieu de leur sépulture, quand ils sont morts au Mont-Quirinal (qu'on appelle aujourd'hui *Monte-Cavallo*), ou en quelqu'autre de leurs palais, on les porte au Vatican, dans une grande litière ouverte, au milieu de laquelle le corps du Pape est exposé à la vue du peuple, revêtu de ses ornemens pontificaux.

» La litière est précédée d'une avant-garde de cavaliers avec des trompettes sourdes, couvertes de crêpes moitié noirs et moitié violets. Ces trompettes marchent à la tête de la première compagnie, montés sur des chevaux pommelés, et de même couleur que les banderolles attachées à la bouche des trompettes ; mais celles de l'avant-garde sont de velours noir avec des crépines d'or et d'argent. Ces cavaliers portent la lance baissée. Ils ont leurs étendards, qui précèdent chaque escadron, au milieu de leurs timbaliers qui font entendre sur les timbales un son lugubre.

» Quelques bataillons suisses viennent après. La moitié de ces Suisses porte des mousquets : l'autre moitié, des hallebardes renversées. Ceux-ci sont suivis de vingt-quatre palefreniers qui conduisent autant de haquenées couvertes d'un drap noir traînant jusqu'à terre. Plusieurs estafiers du pape défunt marchent confusément au milieu de ces haquenées, portant à la main des torches de cire jaune allumées.

» Les douze pénitenciers de S. Pierre viennent après, chacun la torche à la main, au milieu de la garde des Suisses, qui portent des espadons et des hallebardes autour de la litière du Pape. Le porte-croix marche immédiatement devant la litière, monté sur

un grand cheval caparaçonné d'un treillis de fil d'archal, comme un cheval de bataille. Derrière celui de parade, sur lequel est le corps du Pape, on voit son maître d'étables, sur un cheval noir sans oreilles, et qui n'a pour tout harnois que des bandes de toile, un drap de satin blanc, et une aigrette à trois rangs de fil d'archal et de clinquant sur la tête.

» On voit ensuite vingt-quatre autres palefreniers conduisant des mules noires, avec des couvertures blanches, et une douzaine d'estafiers avec des haquenées blanches couvertes de velours noir. Ceux-ci sont suivis d'une compagnie de chevau-légers, dont les cavaliers sont habillés de violet. Après cela vient une compagnie de cuirassiers, et enfin le reste de la garde des Suisses, dont la marche est fermée par une compagnie de carabiniers qui escortent quelques pièces de canon de bronze doré, qu'on fait tirer sur leurs affuts.

» Si le Pape est mort au Vatican, on le porte d'abord, par un escalier secret, dans la chapelle de Sixte. Après l'y avoir laissé vingt-quatre heures, on l'embaume; et, le même jour, on le transporte dans l'église de S. Pierre, sans autre compagnie que celle des pénitenciers, des chapelains et autres ecclésiastiques, qui suivent le corps du pontife défunt jusque sous le portique de la basilique. Les chanoines de la même église le viennent recevoir, en chantant les prières ordinaires pour les morts; ensuite de quoi ils le portent dans la chapelle de la Sainte-Trinité, où il demeure exposé trois jours sur un lit de parade assez élevé, à la vue du peuple qui vient en foule baiser les pieds de Sa Sainteté, au travers d'une grille de fer qui sert de balustrade et de clôture à cette chapelle.

» Au bout de trois jours, on met le cadavre embaumé de nouveaux parfums dans un cercueil de plomb, au fond duquel les cardinaux de sa promotion

font mettre des médailles d'or et d'argent qui représentent, d'un côté le pape défunt, leur bienfaiteur, et de l'autre ses actions les plus remarquables. On couvre ensuite ce cercueil d'une caisse de cyprès, et on le laisse en dépôt derrière la muraille de quelque chapelle, jusqu'à ce qu'on lui ait élevé un mausolée à S. Pierre ou ailleurs, s'il ne l'a point fait dresser lui-même de son vivant; car c'est un ordre que quelques-uns donnent d'avance. Mais, quand le Pape déclare par testament, ou de vive voix, qu'il choisit quelqu'autre église que celle de S. Pierre, la translation de son corps ne se doit faire qu'un an après qu'il a été mis en dépôt dans quelqu'une des chapelles de cette basilique ; et l'on ne peut en ôter le corps du Pape, sans donner une grosse somme d'argent au chapitre de S. Pierre. Il en coûte quelquefois plus d'un million, quand il s'agit d'avoir le cadavre de quelque pontife mort en odeur de sainteté, et qu'on estime pouvoir être un jour canonisé. La chambre apostolique paie les frais de la sépulture du Pape, qui sont réglés à cent cinquante mille livres, tant pour les obsèques dont nous venons de parler, que pour dresser un mausolée dans S. Pierre, avec une chapelle ardente, où tous les matins on chante une messe de *Requiem*, pendant huit jours, en présence du sacré collége, pour le repos de l'ame du pontife défunt. La clôture de cette cérémonie funèbre se fait le neuvième jour, par une autre messe solennelle, chantée par un cardinal évêque assisté à l'autel par quatre autres cardinaux en mitre, qui vont avec le célébrant faire à la fin de l'office les encensemens sur la représentation du cercueil, et les aspersions ordonnées dans le rituel, en présence des autres cardinaux et de tous les prélats et officiers de la cour du pape défunt, qui se retirent d'abord qu'ils ont entendu le dernier *Requiescat in pace*, à quoi ils répondent *Amen*. Si les papes ne sont point sau-

vés, ce n'est point faute de prières. Le premier et le dernier jour de la neuvaine qui se fait pour le repos de leurs ames, on dit deux cents messes ; et les autres jours on en dit cent.

» Après les funérailles du Pape, celles des cardinaux sont les plus magnifiques. »

Quoique, par un renvoi du premier volume, nous ayons annoncé un article *funérailles des cardinaux*, nous croyons devoir le supprimer, après ce que nous venons de rapporter des funérailles du Pape, d'autant plus que cela nous engageroit dans des répétitions et des redites.

7. Une cérémonie particulière aux funérailles des Luthériens de Saxe consiste à ouvrir la bière, au moment où l'on va la jeter dans la fosse, et à regarder le mort, peut-être pour voir s'il ne donne aucun signe de vie. On la referme aussitôt après. En Danemarck, le ministre apostrophe le corps du défunt lorsqu'il est dans la fosse. Il dit, en jetant de la terre dessus : « Tu es né de la terre. » Il en jette une seconde fois, en disant : « Tu redeviendras terre. » Enfin il jette encore une troisième fois de la terre, et dit : « Tu » ressusciteras de la terre. »

Les Frisons ont coutume de mettre des couronnes sur la tête des jeunes garçons et des jeunes filles, après leur mort.

8. Les Chrétiens grecs ont conservé dans leurs funérailles l'ancien usage des pleureuses. Tournefort nous a donné la description des obsèques d'une femme de Milo, dont il fut témoin oculaire, et dans laquelle il nous apprend que ces pleureuses mêlent quelquefois, parmi leurs lamentations, des apostrophes au défunt, plus capables de faire rire que d'inspirer de la tristesse : « Te voilà bienheureuse, disoient-elles » à la pauvre défunte. Tu peux maintenant te marier » avec un tel (et ce tel étoit un ancien ami que la

» chronique scandaleuse avoit mis sur le compte de
» la morte). Nous te recommandons nos parens, disoit
» l'une : Nos baise-mains à mon compère tel, disoit
» l'autre ; et mille pauvretés semblables..... »

» Le convoi commença par deux jeunes paysans, qui portoient chacun une croix de bois, suivis par un papas revêtu d'une chape blanche, escorté de quelques papas en étoles de différentes couleurs, mal peignés et mal chaussés. On portoit ensuite le corps de la dame à découvert, parée à la grecque de ses habits de noces. Le mari suivoit la bière, soutenu par deux personnes de considération, qui tâchoient, par bonnes raisons, de l'empêcher d'expirer. On disoit pourtant tout bas que la défunte n'étoit morte que de chagrin..... Le jour de l'enterrement on ne dit point de messes des morts. Le lendemain on commence d'en faire dire quarante à chaque paroisse, à sept sous par messe. Lorsqu'on fut arrivé à l'église, les papas dirent tout haut l'office des morts, tandis qu'un petit clerc récitoit des psaumes de David au pied de la bière. L'office étant fini, on distribua à des pauvres, à la porte de l'église, douze pains et autant de bouteilles de vin. On donna dix gazettes ou sous de Venise à chaque papas, un écu et demi à l'évêque qui avoit accompagné le corps..... Après cette distribution, un des papas mit sur l'estomac de la morte un morceau de pot cassé sur lequel on avoit gravé, avec la pointe d'un couteau, une croix et les caractères ordinaires : *I. N. R. I.* (lettres initiales de quatre mots latins, qui signifient *Jésus nazaréen, roi des Juifs*). Ensuite on fit les adieux à la morte. Les parens, et surtout le mari, la baisèrent à la bouche : c'est un devoir indispensable, et même fût-on mort de peste. Les amis l'embrassèrent : les voisins la saluèrent ; mais on ne jeta point d'eau bénite. Après l'enterrement on conduisit le mari jusqu'en sa maison. Au départ du convoi, les

pleureuses recommencèrent leur exercice ; et, sur le soir, les parens envoyèrent de quoi souper au mari, et allèrent le consoler en faisant la débauche avec lui. »

9. En Russie, « dès que le malade est décédé, dit Oléarius, on envoie chercher les parens et les amis du mort. Ceux-ci se rangent autour du corps, et pleurent s'ils peuvent. Des femmes demandent à ce mort les raisons qu'il a eues de mourir ? si ses affaires n'étoient point en bon état ? s'il n'avoit pas de quoi vivre ? etc. L'on commence par faire un présent de bière, d'eau-de-vie et d'hydromel au prêtre, afin qu'il fasse des prières pour l'ame du défunt. On lave bien le corps ; et, après l'avoir revêtu d'une chemise blanche, ou enveloppé d'un suaire, on lui chausse des souliers de cuir de Russie, et on le met dans le cercueil, les bras posés sur l'estomac, en forme de croix. Les Moscovites font les cercueils du tronc d'un arbre creusé. On couvre ce cercueil d'un drap ou bien de la casaque du défunt. Le prêtre donne de l'encens et de l'eau bénite au mort, jusqu'au jour de l'enterrement (qui n'arrive souvent que huit ou dix jours après le décès). L'ordre du convoi se fait de la manière suivante. A la tête marche un prêtre qui porte l'image du saint que le mort a reçu pour son patron au baptême. Il est suivi de quatre filles, proches parentes du défunt, qui servent de pleureuses. Après cela suit le corps que six hommes portent sur les épaules. Si c'est un religieux ou une religieuse, ses confrères ou ses compagnes lui rendent ce dernier devoir. D'autres prêtres marchent aux deux côtés du corps, et l'encensent en chantant, pour éloigner les mauvais esprits. La marche est terminée par les parens et les amis du défunt, qui tiennent chacun un cierge à la main. Lorsqu'on est arrivé à la fosse, continue Oléarius, on découvre le cercueil, et l'on tient l'image du saint sur le mort :

tandis que le prêtre fait les prières, on récite quelques passages de la liturgie. Après cela, les parens et les amis disent adieu au défunt, en le baisant ou en baisant son cercueil. Le prêtre s'approche et lui met le passe-port dans la main. Ce passe-port est signé du métropolitain et du confesseur, qui le vendent selon la qualité des personnes qui l'achètent. »

10. Les funérailles des Géorgiens, Chrétiens schismatiques du Levant, n'offrent rien de remarquable, si ce n'est une lettre écrite par le patriarche, dans laquelle S. Pierre est très-instamment prié d'introduire dans le ciel le porteur. Le prélat met sur la poitrine de chaque défunt cette missive qui lui est toujours bien payée.

11. Les Abyssins témoignent la plus vive douleur à la mort de leurs parens, de leurs amis ou de leurs souverains. Dès qu'ils en reçoivent la nouvelle, ils se jettent le visage contre terre avec violence, s'embarrassent peu de se fracasser les os ou de se disloquer les membres. On commence par laver soigneusement le corps, on l'arrose d'eau bénite, on l'enveloppe dans un drap, et on l'enferme dans la bière, après l'avoir couvert d'une espèce de cuir de bufle. Ceux qui le portent au lieu de la sépulture marchent avec une telle vîtesse, que le clergé et toutes les personnes qui forment le convoi ont bien de la peine à les suivre. Le corps étant placé sur le bord de la fosse, le prêtre lit les premiers versets de l'Evangile de S. Jean; après quoi les mêmes hommes qui l'ont apporté le jettent rudement dans la fosse. Tandis qu'on le couvre de terre, les prêtres récitent quelques psaumes. Pendant plusieurs jours de suite, ils se rendent dès le matin sur la fosse du défunt, et y restent à pleurer jusqu'au soir. Toute la famille y vient en cérémonie, accompagnée de pleureuses gagées, pour faire retentir l'église de leurs vaines lamentations. Le bruit des tambours

bours se joint à leurs accens plaintifs. Si le mort est d'un rang distingué, son cheval est de la cérémonie : son écu, sa lance et ses armes contribuent à orner la pompe funèbre. On distribue aux pauvres des aumônes considérables. On fait des offrandes à l'église et des présens aux prêtres. Cette fête lugubre continue pendant plusieurs jours, selon la qualité du défunt : elle est quelquefois prolongée jusqu'à quarante jours.

Les obsèques des souverains se font avec beaucoup de pompe et de magnificence. Voici la description des cérémonies qui furent pratiquées aux funérailles de l'empereur Ségued. Un Egyptien avoit construit la bière sur laquelle le corps étoit placé : la forme en étoit carrée, et il y avoit des degrés pour y monter. Le corps étoit paré des habits impériaux : un poêle de taffetas de diverses couleurs le couvroit. Il fut apporté de Dancanz, où la Cour campoit alors, dans un bourg du royaume de Goiam, et déposé dans la grande église. Les étendards impériaux déployés et tout droits, mais sans armes ni devises, précédoient la marche. Des deux côtés on entendoit le son des grandes timbales. Les valets de chambre de l'Empereur conduisoient ensuite les chevaux que ce prince montoit ordinairement, couverts de riches harnois. Ils étoient suivis des pages et des autres domestiques, qui portoient les habits et les armes du prince. L'un tenoit sa veste, l'autre son épée; celui-là sa couronne, celui-ci son bouclier. Des officiers montroient de temps en temps au peuple ces tristes dépouilles, et renouveloient ses regrets. On voyoit ensuite venir de loin l'Impératrice, montée sur une mule, la couronne sur la tête, accompagnée de ses filles, des princesses du sang, et de toutes les dames de sa suite, montées comme elle sur des mules. Elles avoient la tête rasée et entourée d'un ruban ou d'une bande de toile blanche dont les bouts retomboient sur leur dos. La marche étoit fermée par une troupe de sei-

gneurs vêtus de noir, dont les cheveux courts et les habits déchirés témoignoient l'excessive douleur. Le corps fut reçu à la porte de l'église par six ou sept religieux, qui chantèrent des psaumes et des *alleluia* jusqu'à ce qu'il fut mis en terre. Toute cette pompe funèbre étoit accompagnée de cris et de hurlemens; mais on n'y vit aucuns cierges allumés. Le lendemain, ceux qui avoient accompagné le corps de l'Empereur reprirent le chemin de Dancanz, rapportant le cercueil vide. Lorsqu'ils furent arrivés à quelque distance du camp impérial, ils commencèrent à marcher dans le même ordre que la veille. Un officier, revêtu des habits de l'Empereur, ayant sa couronne sur la tête, et représentant dans toute sa personne le prince mort, s'avançoit, monté sur une mule, à côté du cercueil. On portoit un dais sur sa tête. Il étoit précédé d'un autre officier qui portoit le casque et la javeline de l'Empereur, et qui montoit son plus beau cheval magnifiquement enharnaché. Lorsque le cortége approcha de Dancanz, quelques seigneurs de la Cour, avec plusieurs corps de troupes, s'avancèrent à sa rencontre, en poussant de grands cris, et le conduisirent au pavillon du nouvel empereur, où l'on mit pied à terre. Les principaux ministres entrèrent dans le pavillon où étoit le nouvel empereur. Là, deux heures se passèrent encore en regrets et en démonstrations de douleur. La tristesse fit ensuite place à la joie : on oublia le prince mort, pour ne songer qu'à son successeur, pour lequel on forma mille vœux.

Les obsèques les plus pompeuses et les plus magnifiques sont celles des religieux qui se sont distingués par des austérités extraordinaires, et qui sont morts en réputation de sainteté. Le peuple, dans ces occasions, ne met point de bornes à son zèle, et rend à ces fameux solitaires les honneurs qui ne sont dus qu'aux saints. Il regarde comme des reliques tout ce qui leur a touché

ou appartenu. Il va prier sur leurs tombeaux, et entreprend des pélerinages en leur honneur? Il se fait même des translations de leurs reliques, qu'on s'efforce de sauver du pillage des Galles et des autres Barbares; et les jours auxquels les translations ont été faites sont ensuite solennisés comme des fêtes.

12. En Turquie, et dans tous les pays musulmans, on observe les cérémonies des funérailles avec la plus scrupuleuse exactitude. « (1) Aussitôt qu'un Turc a rendu l'esprit, on met son corps au milieu de la chambre, et l'on répète tristement ces mots à l'entour : *Subanna Allah!* c'est-à-dire : « O Dieu miséricordieux ! ayez » pitié de nous. » On le lave ensuite avec de l'eau chaude et du savon; et, après avoir brûlé assez d'encens pour chasser le diable et les autres esprits malins qui rodent autour de lui, on l'enveloppe d'un suaire sans couture, afin que, dans l'autre monde, il puisse se mettre à genoux lorsqu'il subira son jugement. L'usage de pleurer les morts, en se roulant dans la poussière et se couvrant de cendres, est fort ancien dans l'Orient... Les lamentations des femmes turques s'entendent de si loin, qu'elles suffisent pour annoncer une mort aux voisins les plus éloignés..... Autrefois on exposoit le mort sur une table, comme dans un lit de parade, orné de ses plus beaux habits et de diverses fleurs de la saison; après quoi, on le portoit sur des brancards, hors de la ville, dans un lieu destiné à la sépulture des morts. Aujourd'hui, l'on se contente de le mettre dans une bière couverte d'un poêle convenable à sa profession, sur lequel on répand des fleurs pour marquer son innocence. La loi défend à qui que ce soit de garder un corps mort au-delà d'un jour, et de le porter plus loin d'une lieue. Le grand-visir, s'il meurt en voyage, doit être enterré à la place même, ou dans la ville la plus voisine, pourvu qu'elle soit à la dis-

(1) Mœurs et Usages des Turcs, par M. *Guer.*

tance requise. A l'égard du grand-seigneur, mourût-il aux extrémités de l'Inde, son successeur le fait embaumer, et un superbe convoi le conduit à sa mosquée, s'il en a fait bâtir, ou dans le tombeau de quelqu'un de ses ancêtres.

Les Turcs sont follement persuadés qu'au moment que l'ame quitte le corps, les anges la conduisent au lieu où il doit être inhumé, et l'y retiennent pendant quarante jours, dans l'attente de ce corps; c'est ce qui les engage à le transporter au plus vîte au lieu de sa sépulture, afin de ne pas faire languir l'ame. Quelques-uns prétendent que les femmes et les filles n'assistent point à ce convoi. Elles demeurent, disent-ils, à la maison, pour apprêter à manger aux Imans, qui, après avoir mis le corps dans le tombeau, reviennent pour faire bonne chère, et pour recevoir dix aspres, qui font leur rétribution ordinaire.

Aussitôt que le deuil est fini autour du mort, et qu'on l'a enseveli, on le porte sur les épaules au lieu destiné à sa sépulture. Si sa famille ne peut ou ne veut pas faire les frais de ses funérailles, les Imans le portent aux cimetières situés entre Galata et Péra. Ceux que la dévotion attire à cette cérémonie lugubre, et qui ordinairement sont en grand nombre, les dédommagent libéralement de l'avarice ou de la pauvreté des parens du mort. C'est un des actes de religion le moins négligé des Imans. Au contraire, si le mort est riche, il est porté à la prochaine mosquée, où on l'enterre dans le cimetière, après qu'à l'entrée du temple les Imans ont fait pour le défunt les prières accoutumées. Ces prières pour les trépassés ne consistent, chez ces peuples, qu'en quelques complaintes, et dans le récit de certains vers lugubres. Elles sont répétées mot pour mot par ceux qui accompagnent le convoi, et qui suivent, couverts d'une pièce de drap gris, ou de feutre, pendante devant et derrière.

Arrivés au tombeau, les Turcs tirent le mort du cercueil, et le descendent dans la fosse, avec quelques sentences de l'Alcoran.... On ne jette point la terre immédiatement sur le corps, de peur que sa pesanteur ne l'incommode. Pour lui donner un peu d'air, on pose de longues pierres en travers, qui forment une espèce de voûte sur le cadavre; en sorte qu'il y est enfermé comme dans un coffre.

13. Les Lapons idolâtres sortent au plus vîte de la cabane dans laquelle une personne vient d'expirer, de peur que son ame, qui voltige quelque temps autour du corps, ne leur fasse quelque mal. Un des amis du mort se charge de préparer tout ce qui est nécessaire pour ses funérailles, d'habiller le corps de ses meilleurs habits, et de le renfermer dans le cercueil. Mais, afin que l'ame du défunt ne puisse lui nuire, les parens lui attachent au bras droit un anneau de laiton, par le moyen duquel il peut en sûreté s'acquitter de ses fonctions. C'est dans le bois que les Lapons idolâtres enterrent ordinairement leurs morts. Quelquefois ils choisissent une caverne pour le lieu de la sépulture. Après y avoir jeté le corps, ils élèvent à l'entrée un grand monceau de pierres, pour la boucher. Au rapport de Scheffer, « ils enterrent avec le corps du dé-
» funt sa hache, un caillou et un morceau d'acier pour
» faire du feu. Ils donnent pour raison de cette su-
» perstitieuse coutume que le mort, se trouvant.....
» dans les ténèbres, il aura besoin de quelque lumière
» qu'il pourra recouvrer, allumant du feu avec l'acier
» et le caillou; et, qu'au cas qu'il trouve en son che-
» min des broussailles et des branches d'arbres ca-
» pables de l'arrêter dans ces forêts si épaisses, il les
» pourra couper avec sa hache; parce que la loi a été
» imposée aux morts d'arriver aux cieux par le fer et
» par le feu. Ils raisonnent maintenant ainsi, depuis
» qu'ils ont entendu parler du dernier jour du juge-

» ment et de la résurrection des morts.... Les Lapons » idolâtres semblent croire que les morts n'arrivent » point aux lieux de plaisir qu'après avoir passé au » travers des ténèbres, par des chemins fort obscurs. » C'est une opinion due à la nature du climat qu'ha- » bitent ces peuples grossiers. Les nuits et les ténèbres » y étant fort longues, ils s'imaginent que leurs morts » en trouvent de pareilles après leur trépas. » Les Lapons même qui font profession d'être Chrétiens observent dans leurs funérailles plusieurs pratiques superstitieuses. Ils s'imaginent que celui qui fait la fosse du mort ne tardera pas à le suivre, et personne ne veut se charger d'une fonction si dangereuse. « Ils » laissent le traîneau sur lequel on a apporté le corps » mort, et tous les vêtemens qu'il avoit pendant sa » maladie.... son lit, ses couvertures, et tout ce qui » étoit sur lui.... On fait le festin des funérailles, trois » jours après celui de l'enterrement. Les parens et les » alliés du défunt y sont conviés..... On y mange la » chair du renne qui a traîné le corps mort jusqu'au » lieu de la sépulture : on en ramasse les os avec soin » dans un panier sur lequel ils mettent la figure d'un » homme, aussi bien qu'ils la peuvent former, grande » ou petite, à proportion de la taille du défunt, et » enterrent tout cela.... Ils ont la coutume de boire à » la ronde à l'honneur du mort ; ce qu'ils appellent *le* » *vin du bienheureux*.... On le boit pour se ressouve- » nir de celui qui a le bonheur d'être délivré des mi- » sères de ce monde. » On remarque que les Lapons, dans leurs festins funèbres, ont coutume de se frotter le visage avec de l'eau-de-vie.

14. Les Arabes n'emploient dans leurs funérailles qu'un très-petit nombre de cérémonies. Lorsque quelqu'un d'entr'eux est mort, aussitôt les femmes qui se trouvent dans sa tente annoncent par des cris perçans cette triste nouvelle. Toutes les femmes du voisinage

se mettent de la partie, et forment un concert aussi bruyant que lugubre. Leur douleur paroît si vive et si naturelle qu'on seroit tenté de croire qu'elle est véritable. Mais on est détrompé, lorsqu'on voit ces mêmes femmes passer rapidement de l'affliction la plus profonde à la joie la plus vive. C'est un manége auquel elles sont dressées dès l'enfance. La douleur des hommes n'est peut-être pas plus sincère : elle est du moins plus grave, et ne consiste que dans un air sérieux et composé, qu'ils gardent pendant tout le temps de la cérémonie. Tandis que tout est en pleurs dans la tente du défunt, quelques-uns de ses plus proches parens lavent son corps, et le parent de ses plus beaux habits : d'autres rappellent aux assistans le souvenir de ses vertus, et renouvellent leurs regrets. On porte ensuite le corps jusque vers une hauteur voisine, où l'on creuse une fosse. On y descend le cadavre, et on le couvre de terre. Pour le défendre de la voracité des oiseaux de proie, on entasse un monceau de pierres sur la place où il est inhumé; et ce qui n'est pratiqué que pour la défense est en même temps un monument qu'on élève à sa mémoire.

15. A la Chine, lorsqu'un malade est absolument désespéré, et qu'on n'attend plus que le moment de sa mort, on a coutume de lui présenter l'image du diable, qui tient de la main droite le soleil, et de la gauche un poignard. On l'exhorte à attacher ses yeux mourans sur cette peinture, comme on exhorte un Chrétien à fixer ses regards sur le crucifix. Quelquefois il arrive que les parens font transporter le moribond dans la salle destinée à honorer leurs ancêtres. Dans quelques endroits de la Chine, le fils du mourant ôte son bonnet, et vient, les cheveux épars, s'offrir aux regards de son père; puis il met en pièces les rideaux et les couvertures du lit, et en jette les morceaux sur le corps de son père. Un autre usage non moins

singulier, c'est que dans le moment même qu'un malade rend le dernier soupir, un de ses parens ou de ses amis se saisit de sa robe, et, montant sur le toit du logis, déploie cette robe vers le nord, appelant avec de grands cris, jusqu'à trois fois, l'ame du défunt. Il se tourne ensuite vers le midi, et répète la même cérémonie; après quoi il descend, étend la robe du défunt sur son cadavre, qui, pendant l'espace de trois jours, demeure dans le même état. Ce sont toujours des personnes du même sexe que le défunt, qui lavent son corps, l'enveloppent dans une toile de coton ou dans une pièce d'étoffe de soie, et le mettent dans le cercueil. Avant de porter le mort au lieu de la sépulture, on lui met dans la bouche du blé ou du riz. Si c'est une personne riche, on lui met de l'or ou de l'argent. Auprès du cercueil on place les marques de la dignité du défunt. Aux quatre coins on suspend de petits sacs où sont enfermés des ongles et des ciseaux. Autrefois les Chinois plaçoient auprès de leurs morts des cheveux et des peignes; mais cet usage est aboli depuis que les Tartares ont introduit à la Chine la coutume de se couper les cheveux. Quand on porte au tombeau le corps du défunt, on ne le fait point sortir par la porte ordinaire : on pratique exprès, pour le transporter, une nouvelle ouverture que l'on a soin de refermer aussitôt. Le cercueil est couvert d'un damas ou de quelqu'autre étoffe de soie de la même couleur. Au-dessus un grand nombre d'hommes en habits de deuil soutiennent un grand dais. Immédiatement après le cercueil marchent les enfans du mort, appuyés sur un bâton; ce qui, parmi les Chinois, est une grande marque de douleur. Les parens du défunt viennent ensuite, suivant leur rang, vêtus d'un sac de toile de chanvre, et ceints d'une corde. Ils ont les pieds entortillés de paille, et la tête couverte de haillons. Une grande quantité de bonzes et de

prêtres grossissent le convoi. Les uns chantent d'un ton lugubre des espèces d'hymnes en l'honneur du défunt; les autres jouent de quelque instrument: ceux-ci portent des tables chargées de viandes et de différens mets destinés à être mis sur le tombeau; ceux-là tiennent en main des cassolettes pleines de parfums. L'un d'eux marche à la tête du convoi, portant un tableau sur lequel est tracé le nom du mort, avec ceux de ses ancêtres. A quelque distance du lieu de la sépulture, le convoi s'arrête, et l'on jette sur le cercueil de la terre rouge. Auprès du tombeau il y a quelques salles construites exprès, où l'on voit plusieurs tables rangées. C'est là que les domestiques apprêtent un repas, pendant que l'on fait les cérémonies ordinaires de l'enterrement, qui se terminent toujours par un festin à l'honneur du défunt. Les Chinois n'enterrent jamais qu'une seule personne dans la même fosse. Ils se feroient un grand scrupule de toucher au cadavre d'un mort; et ce seroit parmi eux un attentat horrible d'ouvrir un cadavre pour en tirer le cœur ou les entrailles, et pour les enterrer dans un lieu séparé, comme cela se pratique en Europe. On ne voit point chez eux des tas d'os de morts amoncelés. Ils ont une horreur extrême des dissections, comme d'une pratique barbare et contraire à l'humanité; ce qui fait qu'ils n'ont presque aucune connoissance de l'anatomie.

Dans quelques pays de la Chine, lorsqu'on porte le défunt à la sépulture, il est précédé de quelques prêtres qui ont sur l'épaule des encensoirs de cuivre, et de plusieurs hommes gagés qui portent des figures d'hommes, de femmes et d'animaux, destinées à être brûlées en l'honneur du mort.

16. Après la mort d'un Japonais, si c'est une personne de quelque distinction, tous les parens et amis vont en cérémonie, et revêtus d'habits de deuil, dans

l'endroit où l'on doit brûler le corps du défunt; car c'est la coutume des Japonais de brûler leurs morts. Les femmes, malgré leur retraite austère, assistent ordinairement à cette cérémonie, mais couvertes d'un voile. Une trentaine de bonzes marchent à la tête de ce cortége funèbre. Leur vêtement n'est autre chose qu'un habit brun, par dessus un manteau noir. Ils tiennent en main une torche allumée, et sont suivis de deux cents autres bonzes, qui chantent à pleine voix des hymnes en l'honneur de la divinité que le défunt avoit choisie pour sa protectrice. Après eux marchent plusieurs hommes gagés par la famille du défunt, qui portent des piques, au bout desquelles sont attachés des paniers pleins de papiers découpés, de diverses couleurs. Ils agitent exprès leurs piques, et font voltiger en l'air leurs papiers; ce que les Japonais regardent comme un signe que le défunt est parvenu aux demeures fortunées des gens de bien. Viennent ensuite huit jeunes bonzes qui forment deux bandes. Ils tiennent en main de longues cannes, au bout desquelles sont des banderolles où l'on a tracé le nom de quelque dieu. Dix autres bonzes les suivent, tenant une lanterne allumée, sur laquelle on voit des caractères symboliques. Deux jeunes gens, revêtus d'habits bruns, accompagnent ces bonzes, et tiennent en main des torches éteintes. Ils sont suivis de plusieurs autres personnes également habillées en brun, dont la tête est couverte de bonnets de cuir noir vernissés. On lit sur ces bonnets le nom de l'idole à laquelle le défunt s'étoit particulièrement consacré. Enfin arrive le défunt. Quatre hommes le portent assis dans son cercueil. Il a les mains jointes, et penche un peu la tête en devant. Son habillement est blanc; et par dessus il est encore revêtu d'une robe de papier, faite avec les feuilles du livre qui contient l'histoire de la divinité que le défunt avoit coutume

d'invoquer le plus souvent. Le cercueil est entouré des enfans, dont le plus jeune tient en main une torche de pin allumée, destinée à mettre le feu au bûcher. Une foule de peuple, avec des bonnets de cuir sur la tête, termine la marche. Lorsqu'on est arrivé au lieu du bûcher, qui est communément environné de quatre murailles couvertes de draps blancs, où l'on a pratiqué quatre portes tournées vers les quatre vents, « on creuse au milieu une grande fosse » qu'on remplit de bois; et l'on dresse aux deux côtés » de la fosse deux tables couvertes de viandes. Sur » l'une de ces tables il y a un petit réchaud en forme » d'encensoir, plein de charbons allumés, et du bois » de senteur. Lorsque le corps est près de la fosse, on » attache une longue corde au cercueil, qui est en » forme de petit lit, où le mort repose; puis on » porte trois fois ce petit lit autour de la fosse; et » enfin on le met sur le bûcher, pendant que les » bonzes et les parens invoquent sans cesse le nom » du dieu tutélaire de ce mort. Après cela le premier » bonze, c'est-à-dire, celui qui étoit à la tête de la » procession funèbre, fait trois tours autour du corps » avec sa torche allumée, et la passe trois fois sur sa » tête, en prononçant certaines paroles que les as- » sistans n'entendent point. » Nieuhof, de qui est ce récit, prétend que le bonze jette la torche, laquelle est ensuite ramassée par les plus proches parens du défunt, qui la jettent dans la fosse, après l'avoir fait passer trois fois sur le corps. Suivant le P. Crasset, dans l'*histoire de l'Eglise du Japon*, le plus jeune des enfans du défunt reçoit la torche des mains du bonze, et la jette dans la fosse, laquelle est remplie de parfums, d'huiles et de drogues aromatiques. « Pendant » que le corps se consume, dit le Jésuite, les enfans » ou les plus proches parens du défunt s'approchent » de l'encensoir qui est sur la table, et y mettent des

» parfums. Cette cérémonie achevée, les parens et les » amis du mort se retirent. Il n'y a que le peuple et » les pauvres gens qui demeurent là pour manger ou » pour emporter les viandes. Le lendemain les enfans, » les parens et les amis retournent au même lieu » pour recueillir les os et les cendres du défunt, » qu'ils mettent dans une urne de vermeil, couverte » d'un voile précieux. Les bonzes s'y rendent aussi » pour continuer leurs prières, qui durent sept jours: » le huitième, on porte l'urne en un lieu où on l'en- » terre sous une plaque de cuivre ou sous une pierre » sur laquelle on grave le nom du défunt et le dieu » qu'il a servi. » Quelquefois on élève dans le même endroit des colonnes ou des piliers de marbre, sur lesquels on grave les exploits du mort, les dignités dont il a été honoré, le jour de sa naissance et celui de sa mort. Souvent on le représente en marbre, les jambes croisées et les mains jointes. Les femmes sont représentées les mains étendues et la tête penchée sur une épaule. Les seigneurs japonais, après leur mort, sont ordinairement suivis dans l'autre monde par la plupart de leurs esclaves et de leurs officiers, qui se donnent volontairement la mort, afin de pouvoir accompagner leur maître dans sa nouvelle demeure. Ceux qui meurent avec une grande réputation de sainteté sont encore plus honorés que les grands seigneurs. On allume sur leurs tombeaux une grande quantité de lampes; et Nieuhof rapporte qu'on en a allumé jusqu'à cent cinquante, pour honorer un défunt qui s'étoit rendu fameux par la sainteté de sa vie.

17. Les habitans de la Corée, selon le P. Martini, conservent les morts dans leurs maisons, enfermés dans des cercueils, l'espace de trois ans. Pendant ce temps, ils agissent avec eux comme s'ils étoient en vie; et, ce terme expiré, ils les enterrent. Les Hollandais, dans leurs relations, prétendent que les Co-

réens ont deux saisons destinées à la sépulture des morts, qui sont le printemps et l'automne. Ils placent dans une espèce de loge soutenue par quatre pieux ceux qui viennent à mourir pendant l'été. Après la moisson, ils retirent ces corps, et les transportent dans leurs maisons. La veille des funérailles, ils passent la nuit à boire et à se réjouir. Le lendemain, de grand matin, plusieurs hommes vigoureux portent au lieu de la sépulture le cercueil du défunt, dans lequel on a mis ses habits et ses bijoux les plus précieux. Ils chantent en chemin, et règlent leur marche sur la mesure de leurs chants. Les parens du défunt font entendre un autre concert composé de cris et de hurlemens. Si le mort est un homme du peuple, on jette son corps dans une fosse profonde de cinq à six pieds, sans autre cérémonie. S'il s'agit d'une personne de distinction, on élève sur sa fosse un monument de pierre, où l'on place l'image du défunt, avec une inscription à sa louange. Trois jours après les funérailles, les parens et les amis du défunt se rendent sur sa tombe; et, sous prétexte de le régaler, ils se régalent eux-mêmes, chaque mois, lorsque la lune est dans son plein. Ils ont soin de faire arracher l'herbe qui couvre la fosse, et présentent au défunt des offrandes de riz nouveau. Les Coréens ont généralement une grande appréhension que les morts ne soient mal à leur aise dans leurs fosses; et, pour peu que les bonzes leur fassent entendre qu'ils y sont gênés, ils les transportent aussitôt dans un autre endroit qu'ils s'imaginent devoir être plus commode.

18. Les Touquinois ne sont pas moins magnifiques dans leurs funérailles que les Chinois, dont ils ont imité principalement tout ce qui regarde le culte des morts. Ce qu'il y a de particulier dans leurs cérémonies funèbres, c'est que, pendant le convoi, le plus proche parent du défunt s'étend par terre tout de son long,

et se laisse fouler aux pieds de ceux qui portent le défunt. Lorsqu'il se relève, il pousse le cercueil des deux mains en arrière, comme s'il vouloit engager le mort à retourner au séjour des vivans. Cette cérémonie se répète plusieurs fois pendant la marche. On ne parle point des papiers dorés et découpés qu'ils brûlent en l'honneur des morts; de la quantité prodigieuse de vivres de toute espèce qu'ils leur présentent; de l'or, de l'argent et des étoffes précieuses qu'ils enferment dans leurs tombeaux. Les Tonquinois égalent pour le moins les Chinois dans toutes ces dépenses. S'il arrive qu'une personne meure dans un pays éloigné, et que les parens ne puissent recouvrer son corps, ils tracent son nom sur une planche, et rendent à ce morceau de bois les mêmes honneurs qu'ils auroient rendus au corps même du défunt. Quelquefois ils consultent des sorciers pour savoir en quel lieu le défunt a terminé sa vie. Ces sorciers frappent sur un tambour, et, par le secours d'un miroir magique, prétendent faire comparoître l'ame du mort, afin qu'on apprenne de sa propre bouche ce que l'on veut savoir. Mais, si l'ame n'obéit pas aux ordres du magicien, les parens fabriquent une statue de plâtre, à laquelle ils rendent les devoirs funèbres, avec toutes les cérémonies usitées dans le pays.

Rien n'égale la magnificence avec laquelle les Tonquinois célèbrent les funérailles de leur roi défunt. Le corps du monarque est embaumé avec les plus précieux parfums : on le couvre de ses plus magnifiques habits; et, dans cet état, il reste exposé sur un lit de parade, pendant l'espace de soixante-cinq jours. Les principaux seigneurs, les magistrats et le peuple même viennent lui rendre leurs hommages. On dresse devant lui des tables magnifiquement servies; et les mets, après avoir été desservis, sont donnés aux prêtres et aux pauvres. Le nouveau roi, revêtu d'un

habit violet d'une toile de coton fort grossière, accompagné des princes habillés comme lui, et des princesses revêtues de robes de soie blanche, vient, chaque jour, se prosterner devant le corps de son prédécesseur, et fait brûler des parfums en son honneur. Lorsque l'officier chargé des préparatifs de la pompe funèbre a disposé tout ce qui étoit nécessaire pour cette grande cérémonie, on se met en marche pour conduire le corps au lieu de la sépulture. Tous les chemins par où passe le convoi sont couverts d'une grosse toile de coton violet, quoique le chemin soit fort long, puisqu'il est de seize jours de marche. Le Roi, les princes et princesses, et tous les seigneurs de la Cour, font à pied le voyage. On marche, il est vrai, fort lentement, et l'on s'arrête à chaque quart de lieue. Tavernier nous fournira un détail circonstancié de l'ordre et de la marche. A la tête du convoi « marchent » deux huissiers de la porte de la chambre du Roi, » lesquels vont criant le nom du feu roi. Ils portent » chacun une manière de masse d'arme, dont la boule » est pleine de feux d'artifice. Douze officiers des ga- » lères traînent le mausolée, sur lequel est écrit le nom » de ce prince. Après eux marche le grand écuyer à » cheval : il est suivi de deux pages. Ensuite parois- » sent douze chevaux de main, marchant deux à deux, » tous à brides d'or avec des housses et des selles bro- » dées, des franges d'or, etc. Douze éléphans vien- » nent après. Quatre de ces éléphans sont montés » chacun d'un homme qui tient un étendart. Quatre » autres sont chargés de tours qui portent des soldats » armés de mousquets et de lances. Les quatre derniers » portent des cages, ou du moins quelque chose qui » leur ressemble. Une de ces cages est garnie de gla- » ces par le devant et les deux côtés : l'autre est faite » en jalousie.... Ces éléphans sont ceux que le Roi » montoit à la guerre. On voit en suite un chariot

» qui porte le mausolée où est le corps du Roi. Ce cha-
» riot est traîné par huit cerfs; et chaque cerf est mené
» par un capitaine des gardes du corps. Le nouveau
» roi, ses frères, les princes du sang, suivent immédia-
» tement le chariot.... la tête couverte d'un bonnet de
» paille. Ces princes, et les princesses qui les suivent,
» sont environnés de quelques joueurs d'instrumens :
» outre cela, les princesses ont après elles deux dames
» d'honneur. Ces princesses portent à boire et à man-
» ger pour le défunt. Ceux qui viennent après ces
» dames sont les quatre gouverneurs des quatre prin-
» cipales provinces du royaume. Ces gouverneurs por-
» tent chacun sur l'épaule un bâton d'où pend un sac
» plein d'or et de différens parfums. Ces sacs renfer-
» ment les présens que les quatre provinces font au
» prince mort. Ils lui doivent servir pour ses besoins
» dans l'autre vie. Les deux chariots à huit chevaux,
» que l'on voit à la suite des quatre gouverneurs, por-
» tent des coffres pleins de lingots d'or, de barres
» d'argent, d'habits d'étoffe d'or et de soie. Le défunt
» emporte ces trésors avec lui. Enfin une foule de
» nobles et d'officiers de tous rangs, les uns à pied, les
» autres à cheval, fait la clôture de cette pompe fu-
» nèbre. » Dans cet ordre le convoi arrive sur le bord de la rivière. On embarque le corps du Roi sur la galère royale, préparée exprès. Les seigneurs qui, par zèle pour leur prince, veulent se faire enterrer avec lui, montent sur une autre galère. Une troisième est destinée pour les dames qui ont la même dévotion. Cette dernière est environnée d'un treillis ou d'une espèce de jalousie. Pendant que le reste du cortége s'en retourne, ces trois galères remontent la rivière, et viennent aborder dans un pays désert et inhabité. Alors six des principaux eunuques emportent le corps du Roi dans l'endroit le plus secret et le plus reculé de ce désert, où ils l'enterrent. Ils sont les seuls qui connoissent

noissent le lieu de la sépulture du Roi; et ils s'engagent, par un serment solennel, à ne jamais le découvrir. On assure que, depuis long-temps, ce n'est plus l'usage au Tonquin que des seigneurs et des dames de la Cour se fassent enterrer avec le roi défunt.

Les obsèques du roi Ta-tha-ty-twong, qui se firent en 1675, offrent des circonstances nouvelles et curieuses, qui peuvent servir à donner au lecteur une plus juste idée de la magnificence des Tonquinois en ce genre. Le P. Martini rapporte qu'à la tête du convoi funèbre paroissoit une colonne carrée, haute de soixante empans, et qui en avoit six de diamètre. Elle étoit couverte d'une étoffe de soie très-riche, sur laquelle étoient brodés, en or et en argent, le nom, l'âge et les actions les plus remarquables du monarque défunt. Cette colonne étoit placée sur un piédestal, et tirée par des hommes. Elle étoit si bien ajustée sur le char qui servoit à la conduire, qu'elle se tenoit aussi ferme et aussi droite que si elle eût été appuyée sur la terre. A la suite de cette machine, on en voyoit une autre sur laquelle on avoit représenté en relief une ville environnée de ses remparts et de ses fortifications. La plus grande partie de cette machine étoit dorée. Sur un troisième char étoit élevé un trône magnifique d'or et d'ivoire, destiné à porter les ornemens royaux du monarque défunt. Lorsque le corps fut embarqué sur la galère royale, tout éclatante de dorures et de divers autres ornemens, le nouveau roi s'avança dans la rivière, à pied, avec toute la famille royale, de manière qu'il avoit de l'eau jusqu'au-dessus de la cheville du pied; et il resta dans cette situation incommode jusqu'à ce que la galère se fût dérobée à ses yeux. Tant de marques d'honneur ne suffisoient pas encore pour contenter la piété filiale du nouveau roi. Il voulut élever à la mémoire de son père un monument dont la magnificence effaçât celle de ses

prédécesseurs. Il fit élever au milieu d'une petite île une ville superbe, dont les édifices étoient revêtus en dehors des étoffes les plus précieuses, et décorés de peintures et de sculptures qui représentoient des armées, des batailles, des chevaux et des éléphans. On voyoit dans cette ville deux palais magnifiques, embellis de trophées. Elle avoit quatre portes superbes, opposées aux quatre vents. On y remarquoit principalement une colonne d'une hauteur surprenante, et d'une grosseur proportionnée, couverte de plaques d'or, sur le sommet de laquelle étoient trois grands globes d'or, l'un sur l'autre. Les circonstances les plus remarquables de la vie du feu roi étoient tracées sur cette couronne : aux deux côtés étoient deux statues, qui représentoient des géans, un arc et des flèches à la main. Au centre de la ville, on avoit construit vingt-une tours, à peu près sur le modèle de cette colonne. Tous ces ouvrages furent achevés en six mois, à cause du nombre et de l'ardeur des ouvriers qui s'offrirent d'eux-mêmes à ce pieux travail. Le 29 du mois de décembre, au milieu de la nuit, la nouvelle ville fut investie des quatre côtés par une armée de trente mille hommes. Le lendemain, dès le matin, le Roi, la Reine, suivis des princes et des princesses du sang royal, accompagnés de quatre mille hommes, qui avoient chacun une épée à poignée d'argent, s'avancèrent vers la principale tour, et frappèrent à la porte. Alors un jeune garçon commença de chanter, sur un air triste et lugubre, une chanson dont voici le sens : « Un puissant prince, qui » depuis quelque temps est parti pour l'autre monde, » se trouvant seul au milieu d'un pays étranger, n'ayant » point de demeure convenable à sa dignité, sans équi- » page, sans suite, sans armes ni soldats, demande » qu'on lui cède cette ville nouvelle. » Le commandant de la tour, auquel la chanson s'adressoit, répon-

dit qu'il consentoit volontiers à remettre la ville à un si grand roi, pourvu que les commandans qui étoient aux trois autres portes fussent du même avis. Sur-le-champ les trois frères du Roi allèrent faire la même proposition aux trois autres commandans; et, tous ayant consenti, le Roi entra dans la ville, se rendit au palais, où il fut reçu au bruit d'une décharge d'artillerie; puis il se mit à genoux avec toute la famille royale, et, dans cette posture, écouta la lecture de la vie de son père. Pendant qu'on lisoit, quatre mille mandarins de la suite du Roi avoient le visage collé contre terre. La lecture finie, les ambassadeurs de trois princes tributaires du Tonquin vinrent complimenter le Roi sur la mort de son père, apportant des présens pour le défunt, qui consistoient en or, en argent et en parfums. Après toutes ces cérémonies, le Roi sortit de la nouvelle ville, et s'en retourna dans son palais ordinaire, sur les huit heures du soir, heure à laquelle le roi défunt étoit mort. On mit le feu à cette superbe ville; et tous les monumens, toutes les richesses qu'elle contenoit furent la proie des flammes; parce que telle est l'opinion de ces peuples, que tout ce qu'on brûle en l'honneur du mort lui est fidèlement remis dans l'autre monde. L'or, l'argent et tout ce qui échappa aux flammes fut distribué entre les courtisans, les officiers et les soldats. On trouve dans le Père Tissanier une description de cette cérémonie, qui, pour le fond, est la même, mais qui varie beaucoup dans les circonstances. Ce Jésuite dit que le nouveau roi alla trouver l'ame de son père, qui étoit représentée par une statue magnifiquement décorée, sur laquelle étoit tracé le nom du monarque défunt; qu'il s'inclina profondément devant elle, jusqu'à quatre fois, et la pria de venir honorer de sa présence le nouveau palais qui lui avoit été préparé; que la sta-

tue, ayant été placée sur un trône superbe, fut conduite en pompe dans sa nouvelle demeure.

19. Les funérailles des talapoins de Siam ont quelque chose de particulier. Le P. Tachard nous en a donné la description. La bière où le corps est renfermé est élevée sur un bûcher autour duquel il y a quatre colonnes de bois doré, qui soutiennent une haute pyramide à divers étages; ce qui forme une espèce de chapelle ardente. Cette pyramide est environnée de plusieurs petites tours carrées, et raisonnablement hautes, qui sont faites de bois, et couvertes de carton grossièrement peint avec plusieurs figures de papier : tout cela est enfermé dans une enceinte carrée, sur laquelle sont rangées plusieurs autres tours, d'espace en espace. Les tours qui se trouvent placées aux quatre coins sont aussi élevées que la pyramide; et toutes sont remplies de feux d'artifice. Il y a de petites maisons de bois, qui joignent les tours des quatre coins, sur lesquelles on voit des peintures grotesques qui représentent des démons, des singes et des dragons. Entre ces maisons il y a des ouvertures pratiquées exprès pour donner passage aux ballons, espèce de barques qui sont en usage à Siam. Le P. Tachard, qui fut spectateur d'une de ces cérémonies, dit que les talapoins, en très-grand nombre dans leurs ballons, occupoient presque tout l'espace qui étoit entre le bûcher et le grand carré. Ils avoient tous un air modeste et recueilli. Tantôt ils chantoient quelques prières : tantôt ils gardoient un profond silence. Il y avoit derrière eux un concours prodigieux de peuple qui s'étoit rassemblé pour voir cette cérémonie, ainsi que les farces et les danses burlesques dont elle fut accompagnée. « Les talapoins, dit le » Jésuite déjà cité, enseignent que plus on fait de » dépense aux obsèques d'un mort, plus son ame est

» logée avantageusement dans le corps de quelque
» prince ou de quelque animal considérable. Dans
» cette croyance, les Siamois se ruinent souvent pour
» se faire de magnifiques funérailles. »

Ovington, voyageur anglais, rapporte que c'étoit un ancien usage établi à Siam, que chaque personne fût livrée, après sa mort, à l'élément auquel elle s'étoit consacrée pendant sa vie. Tout Siamois choisissoit alors un élément, dont il faisoit sa divinité particulière: ainsi on regardoit comme un devoir de renvoyer l'homme, après sa mort, dans le sein de son dieu. Si, par exemple, l'eau avoit été l'objet du culte du défunt, on précipitoit son corps dans la rivière; et ainsi des autres élémens. Mais aujourd'hui cette coutume est absolument abolie. On enferme dans une bière le cadavre du mort, dont quelquefois on consume les intestins par le moyen du mercure, de peur qu'il n'exhale une mauvaise odeur. La bière est souvent d'un bois vernissé et doré, quelquefois de plomb. On la place par honneur dans un lieu élevé, communément sur un bois de lit qui ait des pieds. Auprès du corps brûlent des parfums et des bougies. Les talapoins viennent chaque nuit dans la maison du défunt, pour chanter des prières et lui montrer le chemin du ciel. Leurs patenôtres sont bien payées; et en outre ils sont nourris. Cela dure jusqu'à ce que tout soit prêt pour les funérailles, et que l'on porte le corps sur le bûcher; ce qui se fait ordinairement le matin. Le bûcher est élevé sur un terrain carré et environné d'une clôture de bambou. Il est toujours situé auprès de quelque temple. Si le défunt, ou quelqu'un de ses ancêtres, a fait bâtir à ses dépens quelque temple pendant sa vie, c'est auprès de ce temple que l'on brûle son corps. Si c'est une personne de distinction, on élève le bûcher sur un échafaudage que l'on a couvert de terre. La clôture qui environne

le bûcher, et dont l'ouvrage ressemble à celui des berceaux et des cabinets de nos jardins, est couverte de papiers peints ou dorés, et découpés de manière qu'ils représentent des maisons, des meubles, des animaux. La raison de cet usage est que les Siamois s'imaginent que ces vains papiers deviennent réellement ce qu'ils représentent, et servent aux défunts dans l'autre monde, lorsqu'ils ont été brûlés avec eux. Mais, comme ce sont les talapoins qui vendent ces billets, ils savent quelquefois les préserver adroitement des flammes, afin de s'épargner la peine d'en découper de nouveaux pour d'autres funérailles. Plusieurs instrumens de musique accompagnent le convoi. Le corps du défunt est suivi de ses plus proches parens, qui sont tous vêtus de blanc, et dont la tête est couverte d'un voile de toile blanche. Les parens les plus éloignés, et les amis du mort, ferment cette marche funebre. Si l'on peut se rendre par eau au lieu destiné aux funérailles, on préfère cette voie. Lorsqu'on est arrivé, on tire le corps de la bière, pour le placer sur le bûcher, composé entièrement ou en partie de bois odoriférant. Les talapoins du couvent voisin viennent chanter quelques prières, pendant l'espace d'un quart d'heure, et se retirent ensuite; après quoi l'on représente quelques spectacles, souvent peu convenables à une cérémonie aussi grave, et qui sont uniquement destinés à relever la pompe des funérailles. Vers l'heure de midi, un tapacam, ou serviteur des talapoins, vient mettre le feu au bûcher. On ne laisse brûler le corps que pendant deux heures, de manière qu'il n'est seulement que rôti. Aux funérailles des princes du sang et des favoris du Roi, ce monarque met lui-même le feu au bûcher. Il y a une corde tendue depuis une fenêtre du palais jusqu'au bûcher, le long de laquelle le Roi lâche un flambeau, et allume ainsi le bûcher sans sortir de son

palais. Les restes du corps sont renfermés dans la bière, et enterrés sous une des pyramides qui se trouvent ordinairement autour des temples de Siam. Les parens du défunt ont coutume de régaler ceux qui ont assisté aux funérailles, et de faire l'aumône trois jours de suite aux talapoins et au temple. Quelquefois la famille du mort garde dans sa maison les restes de son corps, comme quelque chose de précieux. Souvent il arrive qu'un homme du commun qui fait fortune, ou parvient à quelque poste honorable et lucratif, pousse la vanité jusqu'à faire déterrer le corps de son père, inhumé depuis long-temps avec une simplicité conforme à la fortune qu'il possédoit alors, et lui fait faire de nouvelles funérailles dont la magnificence soit digne de son état présent. Quelquefois les parens enfouissent dans la tombe du défunt des pierreries et d'autres effets précieux, parce que, dans cet asile, regardé comme inviolable à Siam, ils sont à couvert de l'avidité du prince. Ceux qui ne sont pas assez riches pour faire la dépense d'un bûcher enterrent simplement le corps, et paient quelques talapoins pour réciter des prières sur la tombe. Les plus pauvres portent leurs morts sur quelque montagne, où ils n'ont pour sépulcre que le ventre des oiseaux de proie. Lorsqu'il règne à Siam quelque maladie épidémique, on ne brûle point les cadavres ; on se hâte de les enterrer sans cérémonie ; mais, lorsque la contagion paroît entièrement dissipée, on les déterre alors pour les brûler, selon la coutume. Dans ce pays on prive des honneurs de la sépulture, non-seulement les scélérats exécutés par ordre de la justice, mais encore les enfans morts-nés, les femmes qui meurent en couches, ceux qui ont le malheur de se noyer ou de périr par quelqu'autre accident fâcheux. Les Siamois, au lieu de plaindre ces infortunés, les regardent comme des coupables que punit la vengeance céleste.

Les funérailles des rois ont cela de particulier, qu'après que leurs corps sont consumés, on jette leurs cendres dans la rivière. On peut faire une remarque générale sur les funérailles des Siamois : c'est qu'elles ne sont point accompagnées de ces cris horribles et de ces bruyantes lamentations que font entendre, en plusieurs autres pays, des pleureuses gagées pour exprimer une douleur qu'elles ne sentent point. Si les larmes que les Siamois répandent à la mort de leurs parens ne sont pas toujours sincères, du moins elles ont une apparence de sincérité, et sont fort éloignées de cette espèce de farce qu'étale la fausse douleur. Cependant, contre l'usage des Siamois, Chaou-Peza-Thong, roi de Siam, introduisit des pleureuses aux funérailles de sa fille, qui se firent le 23 de février 1650, six mois après la mort de la princesse, et auxquelles assista le sieur Van-Muiden, directeur de la compagnie hollandaise. Les cérémonies de ces funérailles ayant quelque chose de particulier, capable de plaire au lecteur, nous en donnerons ici la description, telle qu'elle se trouve dans le tome XIX de l'*Histoire universelle*, par une société de gens de lettres.

« On éleva, au milieu d'une des cours du palais, cinq » tours de bois, qui avoient communication par des » galeries à balustres. Celle du milieu avoit trente » brasses de haut; les autres, qui formoient un carré, » n'en avoient que vingt. La structure de ces tours » avoit quelque chose de fort ingénieux. Elles étoient » peintes tout autour, au-dessous de l'architrave, de » feuillages relevés d'or, et foncés avec de l'ambre et » de l'ivoire brûlé. Sur la frise il y avoit des têtes de » léopards, de tigres et de panthères en sculpture. » On voyoit sous l'entablement des supports à l'an- » tique, et qui étoient des emblêmes convenables à la » circonstance. La corniche étoit ornée de feuilles ser- » rées, peintes ou sculptées, qui assortissoient la frise

» et l'architrave. Devant la grande tour, qui étoit au
» centre, il y avoit un autel fort riche, couvert d'or
» et enrichi de pierreries, élevé de six pieds au-dessus
» de terre, sur lequel étoit le corps de la princesse,
» dans un cercueil d'or qui avoit un pouce d'épais-
» seur. Elle étoit debout, les mains jointes, le visage
» tourné vers le ciel. Sa robe avoit une longue queue,
» et étoit enrichie de pierreries. Sa couronne, son col-
» lier et ses bracelets, couverts aussi de diamans,
» étoient d'un prix inestimable. Quand ceux qui as-
» sistoient à la cérémonie eurent pris leurs places sur
» des échafauds dressés exprès, tous les seigneurs du
» royaume, habillés de blanc, ainsi que les dames,
» sans parure ni ornemens, passèrent en procession,
» en jetant d'un air triste des fleurs et des parfums
» autour du corps et de l'autel. Le corps fut ensuite
» transporté à vingt pas de là, sur un char dont la ri-
» chesse égaloit celle de l'autel. Les seigneurs et les
» dames, lui ayant rendu les mêmes honneurs qu'au-
» paravant, pleurèrent aussi amèrement que s'ils
» eussent perdu ce qu'ils avoient de plus cher au
» monde. Cette lugubre scène ayant duré une demi-
» heure, le char fut conduit lentement vers le bû-
» cher, accompagné des seigneurs et des dames, tou-
» jours en pleurs. Le fils aîné du Roi, âgé d'environ
» vingt ans, frère unique de la défunte princesse, et
» tous deux nés de la même mère, marchoit devant
» eux. Il étoit habillé de blanc, aussi bien que les sei-
» gneurs qui l'accompagnoient, et monté sur un élé-
» phant dont la housse étoit en broderie, avec des
» chaînes d'or au cou. Il avoit à ses côtés ses deux
» frères, nés d'autres mères, sur des éléphans équipés
» comme le sien. Ils tenoient chacun une longue
» écharpe de soie blanche, attachée par un bout au
» cercueil. Aux deux côtés du cercueil marchoient à
» pied quatorze autres fils du Roi, habillés aussi de

» blanc, ayant un rameau d'arbre à la main, et tous
» bien dressés à l'art de pleurer. Des deux côtés du
» chemin par où le cercueil devoit passer, les sei-
» gneurs d'un moindre rang que ceux dont on a parlé
» attendoient le convoi sur des échafauds. Quand le
» corps arriva vis-à-vis d'eux, les uns jetèrent di-
» verses sortes d'habits au peuple, et d'autres des
» oranges remplies de *ficols* et de *mases*, deux sortes
» de monnoie, dont la première vaut environ un
» demi-écu, et l'autre la moitié autant. Le corps
» étant arrivé enfin auprès du bûcher, les grands le
» prirent avec beaucoup de respect, et le mirent sur
» le bûcher, au son de divers instrumens dont l'har-
» monie lugubre, mêlée auxs cri et aux pleurs de
» toute la Cour, avoit de quoi attendrir les cœurs les
» plus insensibles. Ce triste concert fini, ils couvrirent
» le corps de bois de sandal et d'aigle; et, y ayant en-
» suite jeté une grande quantité de parfums, le Roi
» et les grands s'en retournèrent au palais, laissant
» les dames auprès du corps, qui ne devoit être brûlé
» que deux jours après. Elles étoient donc chargées
» de la tâche la plus difficile; car, quoiqu'elles dussent
» déjà être fatiguées d'avoir bien pleuré, elles furent
» obligées de continuer, par cérémonie, ce triste exer-
» cice pendant deux jours sans intermission. C'étoit
» sans doute une rude pénitence, dont les dames de
» la plus grande qualité ne furent pas dispensées; et
» pour qu'elles s'en acquittassent bien exactement, il
» y avoit parmi elles certaines vieilles qui frappoient
» avec une espèce de discipline celles qui, accablées
» de sommeil et de fatigue, s'endormoient un mo-
» ment, et par-là les obligeoient à verser de véritables
» et non de feintes larmes. Pendant que les dames
» étoient dans cette désagréable situation autour de
» la princesse, les prêtres étoient sur des échafauds,
» dans la cour où l'on avoit fait les premières lamen-

» tations, et prioient nuit et jour pour l'ame de la
» défunte. Pendant que le corps demeura ainsi ex-
» posé, ils interrompoient fréquemment leurs prières
» pour jeter au peuple toutes sortes d'habillemens,
» d'ustensiles de ménage, des outils pour les artisans,
» des lits, des nattes, et d'autres meubles. A côté de la
» cour on avoit élevé vingt autres tours tapissées en de-
» dans et en dehors de papier de toutes couleurs; elles
» étoient remplies de feux d'artifice qu'on tira pen-
» dant quinze jours de suite. Durant cet intervalle, le
» Roi fit distribuer de grandes aumônes aux pauvres
» et aux prêtres; ce qui, joint aux dépenses faites
» pour tout le reste, montoit en tout à cinq mille
» cutti, ou soixante-six mille livres sterling. On ne
» comprend pas dans cette somme les statues d'or et
» d'argent, dont il y en avoit deux d'or, qui avoient
» quatre pieds et demi de haut, et un pouce et demi
» d'épaisseur, qui furent mises, à l'honneur de la prin-
» cesse, dans les plus beaux temples du pays; et elles
» étoient faites de l'or, de l'argent et des pierreries
» dont le Roi son père et les principaux seigneurs de
» sa cour lui avoient fait présent pendant sa vie. Le
» corps ayant reposé deux jours sur les bois odoriféra-
» rans qui devoient servir à le brûler, toute la Cour
» vint relever les tristes dames, que la fatigue avoit
» rendues fort maigres. La cérémonie commença par
» les prières et les oraisons que firent les prêtres.
» Quand ils eurent fini leurs fonctions, le Roi prit de
» la main de leur chef un cierge allumé, et mit le feu
» lui-même au bûcher, sur lequel le corps fut réduit
» en cendres dans le cercueil d'or, auquel on avoit
» laissé les joyaux et les autres riches ornemens. Quand
» on vint à rassembler les cendres pour les mettre dans
» une urne d'or, on trouva un morceau de chair de
» la grosseur de la tête d'un petit enfant, que le feu
» n'avoit point endommagé. »

20. Chez les Parsis ou Guèbres, après la cérémonie dont nous avons parlé à l'article Chien, deux prêtres, éloignés de la bière du défunt d'environ cent pas, pour ne pas se souiller en approchant plus près, récitent quelques prières dans lesquelles ils s'adressent à deux anges, Sertan et Azud, qu'ils supplient de préserver l'ame du défunt des attaques des démons. Ils s'adressent aussi aux quatre élémens, et leur disent de reprendre chacun ce qui leur appartient dans le corps du mort. Ces prières sont très-longues; et, quoique les prêtres les prononcent avec tant de vîtesse qu'ils ne se donnent seulement pas le temps de respirer, cependant elles durent l'espace d'une demi-heure. « Pendant la cérémonie, dit Ovington, le mort porte un morceau de papier blanc attaché à chaque oreille, et qui lui pend sur le visage jusqu'à deux ou trois doigts au-dessous du menton. D'abord, après que les prières sont finies.... le corps est porté au lieu destiné.... et toute la compagnie suit, deux à deux, les mains jointes. Il est défendu de parler, parce que le sépulcre est un lieu de silence et de repos. Une femme qui meurt pendant sa grossesse est portée au lieu de la sépulture par quatre hommes, quoiqu'on n'emploie que deux hommes pour porter les morts ordinaires; et la raison de cet usage est qu'ils regardent une femme enceinte comme une personne double. *Voyez les articles* Chien *et* Cimetière.

21. Dans le royaume de Pégu, situé dans la presqu'île au-delà du Gange, le défunt est conduit au bûcher, sur un brancard porté par quinze ou seize hommes, couvert de cannes dorées, et surmonté d'un dôme ou d'une espèce de tour. Les parens et les amis suivent le brancard. Le corps ayant été consumé par les flammes, les assistans se retirent; et, pendant deux jours, la famille du défunt fait dans sa maison une fête funèbre. Ce terme expiré, la veuve, accom-

pagnée de plusieurs de ses amies, se rend à l'endroit où étoit placé le bûcher du défunt, et passe quelque temps à pleurer et à se lamenter : puis, s'il reste quelques os que le feu ait épargnés, elle les enterre.

Après la mort du roi de Pégu, on fait construire deux barques, au-dessus desquelles on élève un toit doré, en forme de pyramide, qui les couvre et les unit toutes deux. Au milieu de ces barques on dresse un échafaud doré, sur lequel on place le corps. On l'environne de bois d'aloès, de sandal, de benjoin, de musc, et d'autres matières odoriférantes et combustibles. Lorsqu'on y a mis le feu, quelques talapoins, qui sont dans ces barques, les font voguer, en descendant la rivière du Pégu; et, pendant que le corps brûle, ils chantent ou récitent des prières; puis ils délaient les cendres avec du lait, et en forment une boule qu'ils jettent dans l'eau. Ils ramassent ensuite les os, et les déposent dans une chapelle que l'on construit exprès.

22. C'est un usage célèbre dans les Indes que les femmes se brûlent toutes vives après la mort de leurs maris. Nous allons donner une description exacte et détaillée de cette tragique cérémonie, qui varie dans la pratique, selon les différentes provinces. Dans le royaume de Bisnagar, les femmes ne se brûlent que plusieurs mois après les funérailles de leurs époux. Elles emploient ce temps à réfléchir sur une action aussi importante que celle qu'elles doivent faire. Il y a lieu de douter que la réflexion augmente leurs forces et leur courage. La mort est une de ces choses dont la méditation est plus capable de grossir que de diminuer l'horreur. Quoi qu'il en soit, le jour marqué pour cette lugubre fête étant arrivé, la victime se pare de ses joyaux et de ses plus superbes habits, se couronne de fleurs, monte sur un éléphant ou dans un palanquin, et s'avance vers le bûcher, portant une flèche dans la

main droite, et un miroir dans la main gauche. Ses parens et ses amis l'accompagnent et la conduisent comme en triomphe. Elle-même, affectant une joie que le cœur peut-être dément, fait retentir les airs de chants d'allégresse, qui témoignent le désir qu'elle a d'aller rejoindre son cher époux. Lorsqu'elle est arrivée au lieu où se doit passer cette scène, elle s'assied à une table couverte de toutes sortes de mets; et, soutenant jusqu'au bout son rôle, elle tâche de faire honneur à un festin qui doit être le dernier pour elle : puis elle donne elle-même ses ordres avec une tranquillité apparente, pour la construction du bûcher, qu'on prépare ordinairement dans une fosse carrée. Lorsque tout est fait, et qu'on voit déjà la flamme s'élever au-dessus du bûcher, elle se rend au bord de la rivière, accompagnée d'un de ses plus proches parens. Là elle quitte les bijoux et les ornemens dont elle est décorée, les donne à son parent, et entre dans l'eau pour s'y purifier. Après cette ablution, elle se couvre le corps d'une pièce de toile jaune, et revient promptement avec son parent au lieu où elle doit consommer son sacrifice. Elle monte sur une éminence de cinq ou six pieds de haut, qui se trouve auprès du bûcher. Là, une femme lui répand sur le corps un pot d'huile; puis elle adresse quelques paroles aux assistans. Mais souvent, au milieu de son discours, les bramines la poussent rudement dans la fosse. Quelquefois elle prend son essor, et s'élance elle-même courageusement au milieu des flammes. Dans ce moment s'élèvent des cris de joie et de tristesse que poussent les assistans. On remarque que, pour dérober aux femmes la vue des flammes, qui pourroit faire changer leur courage, il y a souvent une natte tendue au bord de l'éminence, qu'on ne lève qu'au moment que la femme se précipite dans le bûcher.

Dans le royaume de Guzerate, et dans une partie

du Mogol, on place le bûcher sous une petite cabane carrée, construite avec des roseaux trempés d'huile, et couverts d'autres matières combustibles. Cette cabane est ordinairement située sur le bord de quelque rivière. La veuve est assise au milieu : un morceau de bois lui sert de chevet et soutient sa tête. Derrière elle est un pilier auquel les bramines ont la précaution de l'attacher, de peur que son courage ne s'évanouisse à la vue des flammes, et qu'elle ne se dérobe à la mort par la fuite. Le cadavre de son mari est sur ses genoux ; et, pendant qu'elle le serre entre ses bras avec tendresse, on met le feu à la cabane. Les parens et les amis de la veuve, pour augmenter encore l'activité de la flamme, ont soin d'y répandre quelques pots d'huile.

Dans la province de Bengale, la veuve, après s'être lavée dans le Gange avec le corps de son époux, est conduite en grande cérémonie, au son de tous les instrumens de musique, au lieu où l'on a dressé le bûcher. Elle s'y étend sur une espèce de lit qu'on y a préparé. On place sur elle le corps de son mari en travers. Elle reste quelque temps dans cette situation, pour recevoir les commissions qu'on lui donne pour l'autre monde. L'un lui apporte des lettres qu'elle est chargée de remettre là bas à leur adresse ; l'autre lui confie des étoffes et des présens de toute espèce qu'il veut envoyer par cette voie aux morts de sa connoissance. Lorsque personne n'apporte plus rien, la femme avertit par trois fois les assistans que ceux qui ont quelque dépêche à lui donner pour l'autre monde ne tardent pas à s'approcher, parce qu'elle est sur le point de partir ; puis elle met dans son sein tous les présens qu'on lui a confiés, dont elle fait un gros paquet. Le bûcher s'allume ; et la veuve, avec toutes ses dépêches, n'est bientôt plus qu'un monceau de cendres.

Sur la côte de Coromandel, la veuve tourne trois fois autour de la fosse dans laquelle est préparé le bûcher. A chaque tour, elle embrasse tendrement ses amis et ses parens, leur disant le dernier adieu. Lorsqu'elle achève son troisième tour, les bramines commencent par précipiter dans les flammes le corps de son mari, et puis ils l'y jettent elle-même.

Dans quelques autres endroits des Indes, les femmes ne se brûlent pas après la mort de leur époux, mais se font périr par un genre de mort encore plus cruel. On creuse une fosse profonde, mais fort étroite, où on les fait descendre jusqu'au cou. Alors quelques bramines les étranglent et leur marchent sur la tête. On jette ensuite dessus des paniers pleins de terre pour les couvrir.

Le voyageur Bernier, qui souvent a été témoin oculaire de ces funestes scènes, en a décrit quelques circonstances curieuses, capables de donner au lecteur une idée plus précise de ces sortes de sacrifices. Il rapporte qu'il se trouva un jour dans un endroit où il vit quatre ou cinq bramines qui mettoient le feu à un bûcher sur lequel une femme étoit assise auprès du corps de son mari. Cinq femmes de moyen âge, se tenant par la main, formoient autour du bûcher une danse joyeuse qu'elles accompagnoient de leurs chants. Le peuple, assemblé en foule, les regardoit attentivement. Déjà la flamme s'élevoit au-dessus du bûcher, sans que la victime donnât la moindre marque de frayeur, lorsqu'une des danseuses se précipita dans la fosse, et fut aussitôt suivie des quatre autres. Ces cinq esclaves, par zèle et par attachement pour leur maîtresse, s'étoient engagées à se brûler avec elle. Le même voyageur vit à Surate une autre femme qui paroissoit avoir environ trente-cinq ans, et dont la figure conservoit encore assez d'agrément. Il ne put s'empêcher d'admirer l'intrépidité de cette femme, et la

la gaîté féroce avec laquelle elle regardoit les préparatifs de sa mort. Elle s'entretenoit avec les assistans, avec autant de sang froid et de tranquillité que si elle fût venue pour voir le supplice d'une autre. Lorsque sa petite cabane fut préparée, elle y entra d'un air aisé; et, s'étant assise sur le bûcher, elle pencha sur son sein la tête de son époux; puis, prenant un flambeau, elle mit elle-même le feu par dedans, tandis que les officiers bramines prenoient soin de l'allumer et de l'attiser par dehors de tous les côtés. Mais il ne faut pas croire que toutes les femmes indiennes aient le même courage. Bernier en a vu plusieurs en qui les préjugés n'avoient pu étouffer la nature. Il vit entr'autres une jeune femme qui recula cinq ou six pas à la vue du bûcher; mais les bramines, qui, dans ces tristes cérémonies, font l'office de bourreaux, la poussèrent rudement dans les flammes avec de longs bâtons qu'ils tenoient en main. Une autre veuve, voyant la flamme s'élever autour d'elle et s'attacher à ses habits, voulut s'élancer hors du bûcher; mais les impitoyables prêtres la repoussèrent avec leurs bâtons, toutes les fois qu'elle essaya de se lever. Il y en eut cependant une qui fut assez heureuse pour s'échapper des mains des cruels bramines. Elle se réfugia parmi les gadous, qui étoient assemblés en grand nombre aux environs. Ces gadous sont des gens regardés comme infâmes parmi les Indiens gentils. Lorsqu'ils savent qu'une femme jeune et belle doit se brûler, que sa famille n'est pas considérable, et qu'il n'y a qu'un petit nombre de ses parens qui l'accompagnent, ils viennent en foule auprès du bûcher; et, si elle peut se sauver, ils la reçoivent parmi eux. Cette femme, après une fuite si honteuse, ne pourroit plus vivre dans la société. Elle est obligée de demeurer parmi ces gadous, dont elle partage l'infamie; et quelqu'un d'entr'eux la prend pour femme.

Bernier rapporte encore qu'il vit à Lahor une jeune femme d'une figure charmante, et qui ne paroissoit pas avoir plus de douze ans. Une vieille mégère la tenoit sous le bras, et la traînoit vers le bûcher, malgré ses cris et ses larmes amères. Les bramines la firent asseoir, comme malgré elle, sur le bûcher; lui lièrent les pieds et les mains, de peur qu'elle ne prît la fuite, et la brûlèrent ainsi toute vive. Ce trait d'inhumanité mit notre voyageur dans une furieuse colère contre les bramines.

Ces exemples pourroient faire penser qu'il y a une loi positive, qui oblige les femmes à se brûler après la mort de leurs maris. Cependant elles n'y sont pas contraintes absolument : il faut même qu'elles en obtiennent la permission du gouverneur. Il n'y a guère que quelques-unes des femmes d'un grand seigneur qui soient obligées de le suivre dans l'autre monde. Souvent aussi, le mari étant près de mourir, et craignant que sa femme ne passe entre les mains d'un autre, lui fait promettre de se brûler avec lui; et, dans ce cas, la femme est engagée irrévocablement par sa promesse. Dans les pays qui sont encore sous la domination des rajahs, ou anciens rois des Indes avant la conquête des Mogols, les bramines forcent ordinairement les femmes à se soumettre à cette barbare coutume. Ils ne consultent en cela que leurs intérêts; car tous les joyaux dont les femmes se parent dans ces occasions leur appartiennent de droit; et ils les cherchent soigneusement dans les cendres, ainsi que l'or et l'argent qui peut s'y trouver. Tous ces cas exceptés, les femmes indiennes ne sont pas absolument obligées à ce sacrifice; mais la condition de celles qui survivent à leurs époux est si triste et si misérable que la plupart préfèrent la mort. Une veuve qui n'a pas le courage de suivre son époux est obligée de renoncer à toute parure, et de se faire

raser la tête. « Elle ôte, dit Tavernier, de ses bras et de ses jambes les bracelets que son mari y avoit mis en l'épousant, pour marquer qu'elle lui étoit soumise et enchaînée; et elle demeure le reste de sa vie dans sa maison, sans y être considérée, et pire qu'une esclave, au lieu qu'auparavant elle s'y voyoit maîtresse. C'est cette malheureuse condition qui leur fait haïr la vie. Elles aiment mieux aller sur un bûcher, pour y être consumées toutes vives avec le corps de leur mari défunt, que d'être le reste de leurs jours en opprobre et en infamie à tout le monde. » Une chose qui les engage encore à prendre ce parti, c'est la gloire dont elles se couvrent par une si généreuse résolution ; c'est l'espérance du bonheur que les prêtres leur promettent dans l'autre monde, et l'assurance que ces fourbes leur donnent qu'aussitôt qu'elles seront au milieu des flammes le dieu Ram viendra leur découvrir, même avant leur mort, les secrets les plus cachés de l'avenir : récompense sans doute bien capable de piquer la curiosité naturelle au sexe. Quelquefois le gouverneur refuse à certaines femmes la permission de se brûler avec leurs maris. Alors elles sont obligées de se consacrer pour toute leur vie aux œuvres de piété. Elles se mortifient par des pénitences continuelles; et, par un principe de charité, elles s'occupent à faire cuire des légumes, qu'elles distribuent aux pauvres qui passent devant leurs maisons. Quelques-unes se dévouent à des austérités capables de faire soulever le cœur au plus déterminé pénitent. Elles s'engagent à ne se nourrir que de grains qui, n'étant pas digérés, se trouvent tout entiers dans la fiente de bœuf ou de vache. Lorsqu'une veuve a des enfans, il faut qu'elle vive pour pouvoir prendre soin de leur éducation ; et, dans ce cas, elle n'est point assujettie à l'usage ordinaire. On assure que cette coutume inhumaine s'affoiblit insensiblement dans les

Indes, et que les Mahométans font leurs efforts pour l'abolir entièrement partout où ils sont les maîtres.

Le voyageur Ovington rapporte qu'il s'est trouvé aux Indes des maris assez amoureux de leurs femmes pour se brûler avec elles sur le même bûcher, dans l'espérance d'être réunis avec elles dans l'autre monde. Combien, parmi nous, de maris qui trouvent que c'en est bien assez d'avoir la compagnie de leurs femmes dans ce monde!

On voit, d'après ce que nous venons de dire, que c'est la coutume aux Indes de brûler les corps des défunts. Le bûcher est communément placé sur le bord de quelque rivière. D'abord on étend le cadavre à terre; et le bramine qui fait la cérémonie prononce d'un ton grave ces paroles: « O terre! qui nourrissois » pendant sa vie cet homme fait de terre, nous te le » rendons après sa mort. » On couvre ensuite le corps de matières combustibles, sur lesquelles on jette de l'huile et des aromates, et l'on y met le feu. Lorsque la flamme commence à s'élever, le bramine s'écrie: « O feu! dont la chaleur bénigne entretenoit la vie de » cet homme, nous te rendons son corps, afin que tu » le purifies. » Ensuite le fils du défunt pose à terre un pot d'eau sur lequel il met un pot de lait; puis il renverse les deux pots d'un coup de pierre; et, par un raisonnement froid et puéril en pareille circonstance, il dit aux assistans « que la maladie a séparé l'ame de son père d'avec son corps, comme la pierre a séparé le pot d'eau d'avec le pot de lait. » Lorsque le corps est entièrement consumé, on en jette les cendres en l'air, et le bramine s'écrie: « O air! par qui » cet homme respiroit autrefois, nous te rendons » après sa mort celui dont tu entretenois la vie. » Les cendres jetées en l'air retombent dans l'eau; et alors le bramine fait une dernière apostrophe à ce quatrième élément: « O eau! ton humidité étoit le prin-

» cipe de la vie de cet homme; nous te le rendons » après sa mort. » Toute cette cérémonie funèbre est fondée sur l'opinion où sont ces peuples, que, l'homme ne subsistant que par le concours des quatre élémens, il est juste de le leur rendre après sa mort. Les funérailles étant terminées, le bramine donne au fils, ou bien au plus proche parent du défunt, un registre sur lequel est marqué le temps de la mort de ses ancêtres. Les Indiens se dispensent quelquefois, dans les funérailles, de tout cet attirail de cérémonies, surtout lorsqu'il s'agit d'une personne du commun. Après avoir fait rôtir un peu le corps avec du chaume, sur le bord d'un fleuve, ils le jettent dans l'eau. La chaleur du pays ne permettant pas de garder les corps, ils se hâtent de procéder aux funérailles d'une personne, dès qu'il leur semble qu'elle est morte : cette précipitation est cause qu'ils brûlent quelquefois les gens avant leur mort. On a l'exemple d'un banian qui servoit de courrier aux Anglais. On le portoit au bûcher comme un homme mort : heureusement le chirurgien anglais rencontra le convoi, et s'avisa de tâter le pouls au prétendu défunt, et trouva qu'il avoit encore quelque reste de vie. Sur sa parole, on ramena le banian chez lui; et, quelque temps après, il recouvra la santé.

23. Les insulaires de Banda, l'une des Molucques, s'imaginent pouvoir rappeler l'ame d'un mort à force de cris et de plaintes. Ainsi, lorsqu'un malade a rendu le dernier soupir, la maison retentit aussitôt des hurlemens de plusieurs femmes. Lorsqu'on s'aperçoit que tout ce tintamare est inutile, plusieurs personnes portent le défunt sur leurs épaules dans un cercueil couvert d'une toile blanche. La cérémonie de l'enterrement étant finie, on dresse sur la fosse une petite hutte, sous laquelle on allume une lampe pendant la nuit qui suit immédiatement les funérailles. C'étoit

autrefois l'usage, après la mort d'un souverain d'une des îles Molucques, que les autres îles envoyassent des ambassadeurs pour assister aux funérailles du prince.

24. Il régnoit autrefois dans l'île de Java une coutume également superstitieuse et barbare. Lorsqu'une personne étoit malade, on appeloit un magicien, auquel on demandoit s'il y avoit à craindre pour la vie du malade. Si l'imposteur s'avisoit de décider que sa maladie étoit mortelle, on se hâtoit de terminer les souffrances du malade, en avançant l'exécution de son arrêt. En conséquence, on l'étrangloit pour lui rendre service; puis on cachoit son corps fort avant dans la terre, pour le dérober aux insultes des bêtes féroces. Dans quelques cantons de la même île, on livroit les vieillards et les infirmes à des anthropophages qui les dévoroient.

25. C'est dans le royaume de Canora qu'a pris, dit-on, naissance la coutume inhumaine, répandue dans les Indes, qui oblige les femmes de se brûler avec leurs maris défunts; et voici à quelle occasion elle fut établie. Les femmes de ce pays étoient dans l'usage de se défaire de leurs maris par le poison, lorsqu'elles en avoient reçu quelque sujet de mécontentement. Cette pernicieuse habitude dépeuploit d'hommes tout le pays, lorsque les bramines, pour en arrêter le cours, s'avisèrent de porter une loi qui obligeoit les femmes à se brûler avec leurs maris; et l'on remarqua que, depuis ce temps, les empoisonnemens cessèrent. La loi des bramines fut universellement adoptée dans toutes les Indes. Il s'est conservé cependant un usage particulier dans le royaume de Canora, qui ne se pratique pas dans les autres pays; c'est que, sur le bord de la fosse où est placé le bûcher il y a une pile de bois qui pèse pour le moins cinq cents livres : on la fait tomber, par le moyen d'une corde, sur la femme,

qui, dans un instant, est accablée et étouffée sous cet énorme poids.

26. Les Indiens du royaume d'Asem sont persuadés que les gens de bien seront, après leur mort, dans l'abondance de toutes choses, mais que les méchans seront absolument dénués de tout. Dans cette idée, ils enterrent toujours avec les morts une grande quantité de provisions de toute espèce, pour prévenir la disette où ils pourroient se trouver. Outre cela, les parens et les amis qui assistent aux funérailles se dépouillent des bracelets et des autres ornemens qu'ils portent sur eux, et les jettent dans la fosse, afin que le défunt puisse s'en parer au besoin dans l'autre monde. Après la mort du Roi, on l'enterre dans une cave avec ses meubles les plus précieux, et une quantité prodigieuse de vivres. Ses femmes et ses principaux officiers se font enterrer avec lui. On lui donne aussi pour compagnie douze chameaux, six chevaux, un éléphant et plusieurs chiens de chasse, qu'on enterre tout vivans. Il ne faut pas oublier l'idole à laquelle le Roi étoit particulièrement dévot, que l'on met avec lui dans la même cave.

27. Dans le royaume d'Arracan, dès qu'une personne est morte, on place le corps au milieu de la maison. Quelques prêtres l'encensent, tandis que d'autres tournent autour, récitant à voix basse quelques prières. Pendant ces cérémonies, les gens de la maison sont en sentinelle auprès du corps, et frappent sur des morceaux de cuivre, croyant épouvanter par ce son un mauvais génie qu'Ovington appelle *le chat noir*, et l'empêcher de passer sur le corps du défunt; car, si un tel malheur arrivoit, ils sont persuadés que le mort, qui a déjà pris possession du paradis, seroit obligé de sortir de ce lieu de délices, pour revenir sur la terre mener une vie malheureuse. Avant que l'on porte le corps au bûcher, les parens du mort

donnent un grand festin, auquel ils invitent une certaine espèce de gens que le voyageur anglais nomme *graii:* s'ils n'acceptent pas l'invitation, l'alarme se répand dans toute la famille, et leur refus est regardé comme une preuve certaine que le défunt ne jouit pas des plaisirs du paradis, mais, au contraire, est tourmenté dans l'enfer, qu'ils appellent *la maison de fumée.* C'est l'usage en ce pays de brûler les corps; et ce sont les raulins, ou prêtres, qui mettent le feu au bûcher. Mais ceux qui ne sont pas assez riches pour acheter du bois, qui, dans le pays, coûte fort cher, portent leurs morts sur le bord de la rivière, lorsqu'elle est basse; et le courant de l'eau les emporte, lorsque la rivière vient à monter.

Les funérailles du grand-prêtre d'Arracan se font avec beaucoup de magnificence. Dès qu'il est mort, toutes les fonctions publiques sont interrompues : les portes et les fenêtres des maisons sont fermées; et le deuil est universel. On expose le pontife à la vénération du peuple, dans une espèce de chapelle ardente. Il est environné d'un nombre prodigieux de prêtres qui donnent les marques de la plus vive douleur. Cinq cents petits enfans tout nus, le corps ceint de cordes et de chaînes de fer, portent sur la tête des faisceaux de bois, et, tenant en main des couteaux, marchent en procession, et chantent sur un ton lugubre ces paroles: « O vous, vénérable pontife, qui goûtez dans » le ciel un bonheur suprême, jetez un regard sur » nous, qui traînons encore une misérable vie; et » faites que nous puissions bientôt partager la félicité » dont vous jouissez. » Après cette procession, le plus ancien des prêtres se met à genoux, et adresse au défunt une harangue où les louanges ne sont pas épargnées, à laquelle un autre prêtre répond modestement au nom du mort; puis tous les assistans, à genoux, adressent une prière dévote au dieu qui règne dans le

soleil. Une troupe de jeunes gens font ensuite une nouvelle procession autour du corps, devant lequel ils s'inclinent profondément. Ils frappent l'air avec des sabres et des cimeterres, pour éloigner le diable du cercueil; et, lorsqu'ils se sont retirés, des prêtres, vêtus d'une robe violette, et portant une espèce d'étole, s'approchent du corps et l'encensent. Un spectacle tragique termine ces cérémonies funèbres. Six jeunes gentilshommes s'immolent volontairement aux mânes du grand-prêtre, et leurs corps sont brûlés sur un bûcher de bois odoriférans; après quoi le corps du pontife lui-même est consumé avec la chapelle ardente et tous les ornemens qui servoient à la décorer. Le lendemain des funérailles, un prêtre fait, en présence du Roi, l'oraison funèbre du pontife. Le sermon est suivi de la distribution des cendres du défunt, que chacun reçoit et conserve comme de précieuses reliques.

28. Les Tartares Wogulskes rendent aux chiens défunts les devoirs funèbres, avec une certaine solennité. Ils bâtissent en leur honneur une petite cabane de bois qu'on peut regarder comme un monument.

Les Tartares Daores ne portent les défunts au lieu de la sépulture que trois jours après qu'ils sont morts. Ce terme expiré, il les enterrent dans une fosse très-peu profonde, et leur laissent la tête découverte; parce que leurs parens ont coutume de venir, pendant un certain temps, apporter des vivres au défunt.

Les Tartares Tunguses laissent sécher à l'air les cadavres des morts; et, lorsqu'ils ne sont plus que des squelettes, ils mettent les os dans la terre.

Les Tartares Ostiakes enterrent quelquefois leurs morts sous la neige, avec leurs arcs, leurs flèches et des provisions de toute espèce.

Les Tartares Samoïedes, au rapport du voyageur

De Bruyn, n'enterrent point les enfans qui meurent avant l'âge d'un an. Ils suspendent seulement leurs petits corps à des arbres. Les mêmes peuples couvrent les défunts des mêmes habits dont ils faisoient usage pendant leur vie. Auprès du lieu de la sépulture, ils attachent à des pieux les armes du mort et divers ustensiles de cuisine.

29. Dans l'île de Ceylan, après la mort d'une personne, ses parens appellent un prêtre qui récite des prières pour le repos de l'ame du défunt; puis on prépare un bon repas pour le ministre des dieux : on le comble de présens, et on lui demande s'il y a lieu d'espérer que le mort jouisse d'un état heureux. Le prêtre, après avoir été si bien régalé, n'a garde de chagriner ses bienfaiteurs par des nouvelles affligeantes. Il ne manque jamais de leur assurer que le défunt goûte un bonheur parfait dans l'autre monde, offrant de leur en donner un certificat signé de sa main. Les parens, consolés par cette assurance, procèdent aux funérailles. Si le mort est une personne de qualité, on commence par bien laver le corps; ensuite on l'embaume, on le remplit de poivre, et on l'enferme dans un cercueil, qui n'est autre chose qu'un tronc d'arbre creusé. Toutes ces cérémonies étant faites, on attend, pour brûler le corps, que le Roi en ait donné l'ordre : « Car, dit Ribeyro, si c'est le corps d'un courtisan, » on n'oseroit le brûler sans l'ordre du souverain. Il » arrive quelquefois qu'il est long-temps sans donner » l'ordre, ou que même il n'en donne point du tout. » Alors, afin que le corps ne tienne aucune place » dans la maison, ils font un trou dans le plancher, » y mettent l'arbre et le corps, et le couvrent jusqu'à » ce que le Roi ordonne qu'il soit brûlé. Après que le » feu a consumé le corps et le bûcher, on amasse les » cendres en un monceau semblable à un pain de » sucre; l'on fait une haie tout autour, et l'on y sème

» des herbes. » La raison pour laquelle on brûle les corps des gens de qualité, c'est qu'ils ne peuvent souffrir l'idée révoltante de servir de pâture aux vers, après leur mort. Les gens du commun, peu délicats, et s'embarrassant peu du sort de leur cadavre, sont enterrés sans façon. On enveloppe seulement leurs corps avec une natte. Tous les meubles du mort sont enterrés avec lui : ses héritiers ne gardent que les instrumens nécessaires pour labourer la terre. On observe de placer le corps dans la fosse sur le dos, de lui tourner les pieds du côté du levant, et la tête du côté du couchant. Il faut que ceux qui ont fait la cérémonie de l'enterrement se purifient bien ensuite; car, selon la loi du pays, on ne peut toucher un mort, ni même approcher de sa maison, sans en être souillé. Ribeyro assure que ces insulaires regardent comme indignes des honneurs funèbres ceux qui meurent de la petite vérole; et, quand ils seroient de la première distinction, on ne leur fait point d'autres funérailles que de les brûler très-simplement sur des épines. Aux environs des lieux de sépulture, on a coutume de planter des arbres consacrés à Buddu. Les habitans pensent que ceux qui plantent ces arbres ne jouissent pas d'une longue vie; mais qu'en récompense le ciel leur est assuré après leur mort.

30. Les Maures qui habitent le désert de Zaara, dans l'Afrique, n'ont rien de particulier dans leurs funérailles, si ce n'est qu'ils placent le corps la tête un peu élevée dans la fosse, et lui tournent le visage du côté de l'orient.

31. Dans l'île Formose, lorsqu'un malade est sur le point d'expirer, on accélère sa mort, en le faisant boire jusqu'à ce qu'il étouffe. Dès qu'il a rendu le dernier soupir, sa mort est annoncée à tout le canton par le son d'un certain tambour fait avec le tronc creux d'un

arbre, qu'on frappe devant sa maison. On immole un pourceau pour rendre les dieux favorables au défunt. On place devant la porte de son logis un bambou, sorte de roseau qui soutient une espèce de bannière, auprès de laquelle on met une cuve remplie d'eau. Le soir, les habitans se rassemblent autour de la maison du mort, et s'enivrent en son honneur. Les parens témoignent plus de douleur; ils se précipitent sur le cadavre du défunt, et lui demandent d'un ton lamentable pourquoi il les a si cruellement abandonnés? Ensuite on lui lie les pieds et les mains; on l'attache sur un échafaud de la hauteur de six ou sept pieds, et l'on place auprès de lui ses armes. Il reste en cet état pendant deux jours, au bout desquels on transporte l'échafaud auprès d'un grand feu, dont la violence dessèche toute l'humidité du cadavre : on l'y laisse pendant huit ou dix jours; et, malgré l'odeur infecte qu'il exhale, ses parens ne le quittent pas. Au bout de ce temps, on enveloppe le corps d'une natte, après l'avoir ôté de dessus l'échafaud : on le ramène à sa maison pour le placer sur un autre échafaud plus haut que le premier, que l'on environne d'une espèce de pavillon formé de plusieurs morceaux d'étoffe. Le corps y demeure quelquefois pendant l'espace de trois ans, au bout desquels on l'enterre dans sa maison. On marque sur un bambou, par autant de coches, le nombre des ennemis que le défunt a tués; et l'on place ce trophée sur sa tête. Pendant les neuf jours qui suivent les funérailles, un homme gagé fait la garde, jour et nuit, auprès du mort. Le dixième jour, on s'assemble autour de la fosse, et, pour chasser le diable, qu'on suppose être auprès du défunt, on fait une espèce de charivari accompagné de hurlemens et de lamentations capables d'épouvanter le diable même. Si le défunt laisse une femme, elle prend alors un balai qu'elle jette en l'air,

du côté du midi, en disant : « La maison ne m'appar-
» tient plus, et je ne veux plus m'en embarrasser da-
» vantage. »

Lorsque ces mêmes peuples ont perdu une bataille, ils comptent combien il y a eu de leurs compatriotes tués dans l'action. Ils font avec du linge un pareil nombre de poupées, et leur rendent les derniers devoirs, comme ils auroient fait aux corps mêmes de leurs camarades. Une prêtresse offre à ces morts des sacrifices funèbres, et les conjure principalement de ne pas se ranger du côté de leurs ennemis.

32. Dans l'île de Bissao, située à quelque distance de la rivière de Gambie, en Afrique, on fait des funérailles publiques en l'honneur de ceux qui ont été tués à la guerre, et l'on pleure leur trépas de la manière la plus tragique. Tous les cris, les mouvemens et les gestes que peuvent suggérer le désespoir et la rage, sont employés pour déplorer la perte de ces défenseurs de la patrie. Ce sont ordinairement des femmes qui sont chargées de faire ces lamentations. Lorsqu'elles sont fatiguées d'un exercice si violent, elles boivent du vin de palmier, pour rétablir leurs forces, et recommencent ensuite avec plus de vivacité leurs démonstrations de douleur.

33. Les habitans du Monomotapa gardent religieusement les os de leurs parens décédés. Ils ont dans la semaine un jour consacré pour leur rendre des hommages. Ce culte ne consiste qu'à dresser en l'honneur des morts une table qu'ils couvrent de plusieurs mets. Ils accompagnent cette cérémonie de quelques prières pour leur prospérité et pour celle de leur monarque. Les viandes offertes aux morts leur servent ensuite pour faire un festin. On observe que, ce jour-là, ils s'habillent toujours de blanc.

34. Les habitans du royaume de Quitève, et les peuples voisins ou dépendans du Monomotapa, en-

terrent simplement le corps du défunt dans un creux fait dans la terre, avec quelques vivres qu'ils placent à côté de lui. Lorsque le trou est comblé, on met sur le tombeau le siége ou la natte qui servoit au défunt, lorsqu'il est mort. Ce monument, ainsi que toutes les choses qui ont touché le mort, sont tellement respectés, que ce seroit un grand crime d'y toucher. Les huit jours qui suivent la mort du défunt sont consacrés à des cérémonies funèbres, des danses, des chansons, des plaintes qui durent depuis le matin jusqu'au soir, et qui finissent par des festins en l'honneur du mort.

Le roi de Quitève va tous les ans, dans le temps de la nouvelle lune de septembre, sur une colline qui est le lieu de la sépulture de rois. Il y célèbre une neuvaine en mémoire des ames de ses ancêtres. Les huit premiers jours se passent en repas somptueux, où les convives s'enivrent ordinairement d'une certaine liqueur faite avec du maïs et quelques autres grains qu'on appelle *pombo*. Un magnifique tournoi fait partie de ces réjouissances. Le Roi y assiste dans toute sa pompe, environné de ses courtisans. La solennité se termine par un deuil de deux jours entièrement consacrés à la douleur. Pendant ce temps de tristesse, un des courtisans du Roi se trouve tout-à-coup possédé du démon, qui par sa bouche fait connoître aux assistans qu'il est l'ame du prédécesseur du roi régnant. Le courtisan fait toutes les folies d'un possédé; mais le démon qui l'agite s'adoucit peu-à-peu, et commence à parler avec sagesse. Le Roi saisit ce moment de calme, pour s'approcher du démoniaque, qu'il salue comme son prédécesseur. Alors tous les assistans se retirent; et le monarque, dans un entretien particulier, consulte le démon sur les affaires les plus importantes de son royaume. Il écoute ses réponses comme des oracles, et en fait son profit.

Le possédé revient ensuite dans son état naturel; mais on prétend qu'il lui reste toujours quelques traces funestes du séjour que le diable a fait dans son corps.

35. Les habitans du royaume de Sofala, en Afriqne, n'ont rien de particulier dans leurs funérailles, si ce n'est qu'ils mettent aux deux bouts de la fosse deux pierres frottées de sandal.

36. Les habitans du royaume de Mombase et de Mélinde, en Afrique, enveloppent le mort avec des bandes d'étoffe noire, et enterrent avec lui ses armes, une partie de ses meubles, et une certaine quantité de vivres, selon l'usage de la plupart des peuples africains. Ils brûlent la cabane du défunt et tout ce qui s'y rencontre, et en jettent les cendres dans la fosse. Ils se croiroient souillés, s'il leur arrivoit de toucher un mort, ou quelque meuble qui lui ait appartenu. Les funérailles, chez ces peuples, sont une espèce d'octave de lamentations et de plaintes. Pendant huit jours on emploie deux heures par jour à cet exercice. A minuit, un des pleureurs donne le signal, et tous les autres commencent avec lui la lugubre psalmodie. Chaque jour on se rend sur la tombe du mort, auquel on porte quelques mets pour sa nourriture. Ceux qui sont chargés de cette fonction se barbouillent de farine l'œil gauche et la joue, et disent quelques mots, à voix basse, sur la fosse du défunt.

37. Un voyageur, témoin oculaire des funérailles du chef d'un village de Nègres, sur la côte de Malaguette, en Guinée, nous en a laissé la description. Le marabout, ou prêtre, commença d'abord par examiner attentivement le corps. Après qu'il eut décidé qu'il étoit véritablement privé de la vie, les autres prêtres qui l'accompagnoient le lavèrent et le graissèrent avec du suif. Ils le couchèrent ensuite sur une natte au milieu de la cabane. Les femmes du défunt l'environnèrent en pleurant. La favorite se distinguoit

entr'elles par l'excès de sa douleur. On peut penser que ses larmes étoient sincères; car son titre de favorite l'engageoit à tenir compagnie à son époux dans le tombeau. Après un concert lugubre de cris et de lamentations, qui dura deux heures entières, quatre Nègres vigoureux, étant entrés dans la cabane, attachèrent le cadavre sur une civière avec des branches d'arbre, et le portèrent sur leurs épaules dans tout le village. Malgré le fardeau dont ils étoient chargés, ils couroient avec une extrême vîtesse; et quelquefois ils feignoient de chanceler comme s'ils eussent été ivres, et faisoient mille contorsions ridicules. Ils étoient suivis des femmes du défunt, et de toutes celles qui se trouvèrent dans le village, qui faisoient retentir l'air de leurs cris. La procession étant finie, les Nègres reportèrent le mort dans sa cabane, et l'étendirent sur sa natte, après l'avoir détaché de dessus la civière. Pendant que les femmes renouveloient leurs plaintes, le prêtre fit creuser une fosse capable de contenir deux personnes. On tua un cabri, et on l'écorcha : on fit de la fressure un ragoût dont toute l'assemblée se régala. Le repas fini, le marabout, prenant la favorite par le bras, la mit entre les mains de deux Nègres qui lui attachèrent les bras derrière le dos, et lui lièrent fortement les pieds et les genoux. Dans cet état, ils l'étendirent à terre sur le dos, et lui mirent sur la poitrine une pièce de bois. Ils montèrent ensuite dessus, appuyant leurs mains sur les épaules l'un de l'autre, et firent plusieurs sauts sur la poitrine de cette malheureuse femme. Ils la pousèrent ensuite dans la fosse, et jetèrent sur elle le cadavre de son époux. Les membres du cabri qu'on avoit immolé furent pareillement enterrés; et la fosse fut aussitôt couverte de terre et de pierres. Après cette cérémonie, tous les assistans s'en retournèrent chez eux en grand silence.

38. Dans le pays de Sierra-Léona, en Guinée, les tombeaux des rois sont sur les grands chemins qui conduisent à la capitale. Ces peuples sont persuadés que les princes doivent être séparés du commun des hommes, après leur mort, comme pendant leur vie. Les funérailles des particuliers sont assez semblables à celles des autres habitans des côtes de la Guinée, dont nous avons parlé.

Quelques auteurs prétendent que, dans plusieurs cantons de la Guinée, l'emploi d'enterrer les morts est réservé aux femmes; qu'elles seules même assistent aux funérailles, excepté lorsqu'il faut transporter le corps d'un village à un autre. Ils ajoutent que les femmes qui ont enterré le défunt ont coutume de se traîner plusieurs fois sur sa fosse en rampant. Ils prétendent encore que les créanciers du défunt peuvent venir se payer sur les provisions et sur les effets qu'on expose sur son tombeau.

39. Les Nègres de Cabo-de-Monte ont cela de particulier dans leurs funérailles, qu'ils lèvent le corps du défunt, et lui mettent des appuis sous les bras et derrière le dos, pour le faire tenir droit. Ils lui mettent en main son arc et ses flèches, et le parent de ses plus beaux habits. Ses parens et ses amis viennent ensuite à l'envi lui offrir des présens; après quoi ils lui tournent le dos, mettant un genou en terre, et bandent leurs arcs avec tant de violence qu'ils semblent prêts à se briser, voulant témoigner qu'ils sont disposés à percer de leurs flèches l'auteur de la mort du défunt.

40. Les peuples qui habitent l'intérieur de la Guinée ont coutume, après la mort d'un de leurs chefs, d'enfermer dans un arbre creusé exprès un jeune esclave destiné à le servir dans l'autre monde.

41. Dans le royaume de Benin, on exhume quelquefois le corps du défunt, plusieurs jours après sa

mort, pour célébrer en son honneur de nouvelles funérailles.

Lorsqu'un citoyen de la ville de Benin est surpris de la mort dans quelqu'autre endroit du royaume, on fait dessécher son corps devant le feu; on le renferme dans une bière dont les planches sont bien exactement jointes avec de la colle; et l'on attend une occasion pour le renvoyer dans sa patrie. Le deuil des habitans de ce royaume consiste à se raser la barbe ou les cheveux, quelquefois la moitié de la tête seulement. Leurs lamentations funèbres sont toujours accompagnées de quelques instrumens de musique; et ils les interrompent souvent pour boire à la santé du défunt.

Dès que le roi de Benin est mort, on commence par creuser auprès de son palais une fosse très-profonde, ou plutôt un puits, dont l'entrée est fort étroite, mais qui est assez large dans le fond. On y jette le corps du Roi, et plusieurs des assistans se disputent l'honneur d'y être précipités avec lui. Ceux à qui l'on accorde cette faveur font gaîment le saut; après quoi l'on ferme avec une pierre l'ouverture de la fosse. Le lendemain on lève la pierre; et quelques seigneurs, baissant la tête, demandent à ceux qu'on a enterrés la veille s'ils ont rencontré le Roi? Si l'on s'aperçoit qu'il en reste encore quelques-uns de vivans, on referme la fosse. Le lendemain, on vient encore leur faire la même question, jusqu'à ce qu'on remarque qu'ils sont tous morts. On se persuade alors qu'ils ont enfin rencontré le Roi, et qu'ils lui tiennent compagnie dans son voyage. On court en donner avis au nouveau monarque, qui vient sur le bord de la fosse, et la fait fermer en sa présence. La pierre dont on se sert pour en boucher l'entrée se change en table de festin. Le Roi fait apporter dessus un grand nombre de mets et de liqueurs destinés pour le peuple. Le repas dure jusqu'à la nuit. Les convives, échauffés par

le vin, quittent la table, et courent comme des furieux dans toutes les rues de la ville, massacrant tout ce qui se rencontre sur leur passage. Ils apportent ensuite sur le tombeau du Roi les corps de ceux qu'ils ont immolés à ses manes.

42. Les habitans de Socotra n'attendent pas, pour enterrer un homme, qu'il ait rendu le dernier soupir : ils croient lui rendre un grand service que de lui épargner les souffrances qui accompagnent l'agonie ; et, lorsqu'ils jugent qu'un malade ne guérira pas, ils se hâtent de le porter en terre, ou l'empoisonnent avec une liqueur blanche qui coule d'un certain arbre de l'île. Les malades demandent eux-mêmes la mort pour abréger leurs peines. Lorsqu'un de ces insulaires se voit attaqué d'une maladie mortelle, il fait assembler auprès de lui tous ses parens, et leur adresse un discours pathétique, dans lequel il leur recommande d'observer fidèlement les coutumes de leurs ancêtres, de n'avoir aucun commerce avec les étrangers, et surtout de tirer vengeance de leurs ennemis et des siens. Il leur nomme ensuite tous ceux qui l'ont outragé pendant sa vie, et les conjure de le venger après sa mort. Il termine cette exhortation en demandant qu'on ne le laisse pas souffrir plus long-temps.

43. La coutume barbare répandue dans presque toute l'Afrique, d'enterrer des vivans pour tenir compagnie aux morts, est presqu'abolie dans le royaume de Loango. Cependant, aux funérailles des rois, on massacre encore quelques esclaves qu'on enterre dans un caveau voisin de celui où le Roi repose. Autour du siége sur lequel le corps du prince est placé, on met de petites figures de bois, de terre ou de cire, pour le servir dans l'autre monde. La raison pour laquelle on enterre ainsi des esclaves avec le Roi prouve que les habitans de Loango ont quelque notion d'une

autre vie. Ils s'imaginent que, lorsque ces esclaves comparoîtront au tribunal du grand monarque, ou Dieu, ils y rendront témoignage de la manière dont le monarque s'est comporté pendant sa vie.

A l'exemple des habitans de la Malaguette, ils portent les morts au lieu de la sépulture avec une précipitation étonnante. Le convoi marche à la hâte, comme s'il étoit poursuivi par l'ennemi. On jette le défunt dans la fosse avec la plus grande promptitude; on enterre avec lui ses habits, ses armes et divers ustensiles; et, lorsqu'ils sont en trop grand nombre pour que la fosse puisse les contenir tous, on attache le reste sur des pieux. Mais, de peur qu'on ne les enlève, on les déchire auparavant, de manière qu'ils ne peuvent plus être d'aucun usage. Ils ne permettent jamais qu'un étranger soit inhumé dans leur pays. Un marchand portugais ayant été enterré dans une de leurs villes, il survint, quatre mois après, une famine affreuse, causée par la sécheresse, qui fit périr un grand nombre d'habitans. Le mokissos fut consulté sur la cause de ce fléau. Il répondit que le Chrétien inhumé parmi eux avoit attiré la colère des dieux. Les habitans coururent aussitôt vers le lieu de la sépulture du Portugais; et, après l'avoir exhumé, ils le précipitèrent dans la mer. Au bout de trois jours une pluie abondante arrosa la terre. Depuis ce temps, il fut expressément défendu d'enterrer dans le pays aucun étranger.

44. Cette lugubre cérémonie est, chez les habitans de Madagascar, un mélange bizarre et comique de joie et de douleur, de deuil et de divertissemens. Pendant que les parens, les amis et les esclaves du défunt se lamentent auprès de son corps, aux pieds duquel brûle une bougie, une troupe de femmes et de filles dansent à la porte au son des tambours, et les hommes font l'exercice des armes. Après un certain temps, ils

entrent dans la maison, et commencent à pleurer avec les autres. Ils sortent ensuite, et reprennent leurs amusemens. Cette plaisante alternative se continue pendant toute une journée. La manière dont ceux qui sont dans la maison expriment leurs regrets n'est pas moins comique. Ils interrogent le défunt. « Pourquoi, » lui disent-ils, t'es-tu laissé mourir? Quel chagrin » t'a fait quitter la vie? Est-ce que tu n'étois pas assez » riche; que tu n'avois pas assez d'or et de fer, assez » de bestiaux et d'esclaves? » Le soir, on donne un grand festin à la compagnie. Avant de porter le défunt au lieu de sa sépulture, ses plus proches parens lavent avec soin son corps, et prennent plaisir à le parer des plus riches ornemens : bracelets, bagues, chaînes d'or; ils mettent tout en usage pour déguiser les traits hideux de la mort. Ils l'enveloppent ensuite dans deux ou trois habillemens les plus fins, et l'enferment dans un cercueil qui ressemble assez à un coffre, fait avec deux troncs d'arbres creusés et ajustés l'un sur l'autre. Après toutes ces cérémonies, on porte le défunt au tombeau, nommé *amounouque*. On l'enterre dans une fosse qui a six pieds de profondeur, au-dessus de laquelle est une maison de bois qu'on a soin de remplir de riz, de tabac et d'autres provisions, comme si le mort devoit en faire quelqu'usage. On y met aussi un plat de bois, un petit réchaud où l'on fait brûler des parfums, un habillement et une ceinture. La pompe funèbre est terminée par un sacrifice. On réserve une partie de la chair des animaux immolés pour le mort, pour le diable et pour Dieu; après quoi l'on ferme exactement la maison de bois, et l'on met devant une pierre énorme, haute de douze ou quinze pieds. Les têtes des animaux qu'on a sacrifiés sont attachées sur des pieux, et rangées à l'entour du monument. Quelques jours après, les parens du mort, craignant qu'il n'ait déjà con-

sommé ses provisions, et que la faim ne le tourmente, envoient leurs esclaves lui porter des vivres. Les enfans se rendent de temps en temps au lieu de sa sépulture, et lui offrent un bœuf. Lorsqu'ils ont quelque embarras, ils le consultent sérieusement, et lui disent : « Toi qui es à présent avec Dieu, conseille-nous ce » qu'il faut faire dans telle affaire. »

Quand un noble de Madagascar est surpris par la mort dans un lieu éloigné de son pays, on l'enterre dans ce lieu-là même; mais on lui coupe la tête, et on la rapporte dans sa patrie. Ceux qui périssent à la guerre sont traités de la même manière; mais, lorsque la paix est faite, on a soin de les exhumer, pour les transporter au lieu de la sépulture de leurs ancêtres.

Ces peuples ont en général un grand respect pour les amounouques ou tombeaux de leurs pères; et, lorsqu'ils veulent assurer quelque chose par un serment qui paroisse inviolable, ils ont coutume de jurer par l'ame de leurs pères.

45. Les habitans du Congo, même ceux qui sont Chrétiens, ont conservé dans leurs funérailles une ancienne pratique qui leur a été transmise par leurs ancêtres. Lorsque le corps du défunt est placé dans la fosse, un homme, spécialement chargé de cet emploi, compose avec de la terre et de l'eau une espèce de mortier qu'il apporte sur ses épaules. Il s'approche de la fosse à reculons, et jette ce mortier sur le cadavre. Aussitôt tous les habitans viennent sur la fosse, et s'empressent de pétrir avec leurs pieds ce mortier. Ils croient, par cette cérémonie, pouvoir fixer dans la terre l'esprit du défunt, et l'empêcher de venir inquiéter les vivans. En général, les habitans du Congo, malgré leur avarice et leur pauvreté, n'épargnent rien pour s'acquitter avec honneur des derniers devoirs qui sont dus aux morts. Les plus pauvres em-

pruntent, dans cette occasion, ce qui leur manque; et il est rare qu'on les refuse. On remarque que les riches portent, le jour des funérailles, des habits de toile blanche d'Europe, tandis que la bière est couverte de drap noir.

Dans le même royaume, il est défendu à tout particulier, sous les plus grièves peines, de pleurer la mort du Roi. Il y a seulement des gens qui sonnent dans tous les carrefours avec des cornets d'ivoire, pour avertir le peuple de prier pour le roi défunt.

Avant que les rois de Congo eussent embrassé le christianisme, leurs funérailles étoient accompagnées de plusieurs cérémonies superstitieuses. Entr'autres, on avoit coutume d'enfermer dans leur tombeau quelques-unes de leurs femmes les plus chéries. Le choix n'étoit pas aisé à faire; toutes se disputoient l'honneur d'accompagner leur prince; et leur zèle alloit quelquefois si loin, qu'elles en venoient aux mains avec furie, et continuoient le combat jusqu'à ce que le sort, ou quelque officier du Roi, eût décidé la querelle. On voyoit briller la joie la plus vive dans les yeux de celles qui avoient eu la préférence. Elles se paroient avec soin de leurs plus précieux bijoux, et relevoient leurs charmes naturels par les plus riches ornemens. Elles s'avançoient ensuite vers le lieu de la sépulture, avec un visage plus gai que si elles avoient été à la plus brillante cérémonie; tant la superstition a de force pour étouffer dans les cœurs les sentimens même les plus naturels!

46. Dans le pays des Jagas, peuples sauvages qui habitent les côtes occidentales de l'Afrique, lorsqu'un d'entr'eux est mort, on casse les bras à deux de ses femmes les plus chéries, qu'on force à l'accompagner chez les morts. Deux hommes portent le mort assis dans un siége, et le mettent au tombeau dans la même posture. Les deux femmes sont à ses côtés : on cou-

vre ensuite de terre le tombeau, et les parens l'arrosent de sang de bouc et de vin de palmier, en témoignant leur douleur à la façon du pays.

47. Les Bengnélas, leurs voisins, ont coutume d'enterrer avec le défunt des armes et divers ustensiles, si c'est un homme riche. Ils s'estiment fort heureux en mourant, lorsqu'ils laissent après eux une famille nombreuse qui puisse venir de temps en temps rendre quelques honneurs à leurs cendres : car c'est l'usage chez eux que tous les membres d'une famille continuent, pendant toute leur vie, d'aller en certains temps honorer la tombe de leurs parens décédés; et ils regardent comme un grand malheur pour un mourant de ne point laisser de parens qui puissent lui rendre ce pieux office.

48. D'horribles hurlemens annoncent à tout le village la mort d'un Nègre de Guinée. Les parens mettent le corps sur une natte faite d'écorce d'arbre, après l'avoir enveloppé dans une vieille étoffe de coton. Un bloc de bois lui sert de coussin, et une peau de mouton lui couvre le visage. On répand sur lui des cendres et des écorces d'arbres; et, après toutes ces cérémonies, on lui ferme les yeux. On le transporte ensuite hors de la maison, et on le laisse exposé à l'air. Sa femme la plus chérie reste auprès de lui pour le garder. Si c'est une femme qui est morte, son mari, son père, ou quelqu'un de ses plus proches parens, se tient assis auprès de son corps, pendant que tout le village se rassemble pour assister aux funérailles. Personne ne se dispense de ce devoir. Chacun des habitans se rend à la porte du défunt, muni d'un présent plus ou moins considérable, selon ses facultés. Une vieille femme reçoit dans un bassin de cuivre une partie de ces présens, destinés à payer les frais des funérailles. Le reste est mis dans des paniers, et réservé pour les prêtres. Cependant les nouveaux ve-

nus, pour charmer leur douleur, commencent à boire abondamment de l'eau-de-vie, si c'est le matin; du vin de palmier, si c'est l'après midi. On pare ensuite le cadavre d'habits magnifiques, et l'on enferme avec lui dans la bière des fétiches d'or, un collier de corail très-précieux, et plusieurs autres bijoux. Dans quelques cantons, le prêtre, dans ses habits de cérémonie, paré de colliers de verre et de plaques d'or, se place dans un coin de la chambre, au milieu de trois fétiches domestiques. Il égorge un poulet dont il fait dégoutter le sang sur une grande quantité de pois, de fèves, de riz, de maïs et de vin de palmier; il marmotte ensuite quelques prières; et, prenant un peu d'eau ou de vin dans sa bouche, il rejette cette liqueur sur le plus ancien des fétiches; après quoi il pétrit, avec des feuilles, de la graisse ou du sain-doux, dont il fait une pâte qu'il divise en plusieurs petits morceaux. Il en distribue une partie aux assistans : le reste est mis dans le cercueil avec le corps. Après toutes ces cérémonies, le défunt est porté au lieu de la sépulture. A la tête du convoi marche une troupe de jeunes gens qui ne cessent de tirer des coups de fusil, jusqu'à ce que le corps soit enterré. Parmi ceux qui assistent aux funérailles, on remarque que les uns pleurent et se lamentent, selon l'usage, tandis que les autres s'entretiennent ensemble, et font de grands éclats de rire. L'enterrement fini, quelques-uns se retirent dans leurs maisons; la plupart retournent chez le mort, où ils passent plusieurs jours dans la joie et dans les festins.

Le Roi, les princes, ou les autres personnes de grande distinction, ne sont jamais enterrés qu'un an après leur mort. Ils restent, pendant cet espace de temps, couchés sur la terre; mais, de peur que leur corps ne se corrompe, on le fait auparavant dessécher sur un gril de bois, sous lequel on met des charbons. Quel-

ques-uns l'enterrent secrètement dans leurs maisons, et le gardent ainsi pendant toute l'année. Le jour marqué pour l'enterrement solennel étant arrivé, on le fait publier dans les terres qui dépendent du défunt, et dans tous les cantons voisins. Les habitans accourent en foule à cette pompeuse cérémonie. Chacun s'efforce de se faire remarquer par la richesse de sa parure; ce qui contribue beaucoup à la magnificence de la fête. Quelques esclaves du défunt, et celles de ses femmes qu'on appelle *bossum*, sont envoyés lui tenir compagnie dans l'autre monde. On immole encore d'une manière plus cruelle plusieurs autres esclaves achetés exprès pour cet usage. Ce sont ordinairement des vieillards et des infirmes incapables de rendre aucun service. On se plaît à tourmenter en mille façons différentes ces malheureuses victimes, avant de leur donner le coup de la mort. Un voyageur rapporte qu'il a vu un de ces infortunés, lequel, après avoir souffert les plus cruelles tortures, fut enfin décapité par un enfant de six ans, qui, n'ayant pas la force suffisante pour cette exécution, déchiqueta le patient pendant près d'une heure, avant de pouvoir lui couper la tête. Pour distinguer les tombeaux, ils construisent dessus une petite hutte, ou bien ils y plantent un jardin qu'ils entourent de roseaux, et dans lequel ils jettent quelques bagatelles de peu de valeur, qui ont appartenu au défunt; car ce n'est pas la coutume chez eux, comme chez bien des peuples de l'Afrique, d'enterrer avec le mort ses meubles les plus précieux. Dans le pays d'Axin, l'usage est de placer des statues de terre sur les tombeaux. Une année après les obsèques, on lave ces statues; et l'on renouvelle avec la même pompe la cérémonie des funérailles.

Les Nègres de Guinée, comme autrefois les Païens, ont un extrême désir de recevoir les honneurs de la sépulture dans leur patrie. Lorsqu'un d'entr'eux a fini

ses jours dans une terre étrangère fort éloignée du lieu de sa naissance, ses amis, ne pouvant pas le transporter en entier dans son pays, lui coupent la tête, un bras et une jambe, et font bouillir ces membres pour en dépouiller la chair. Ils emportent ensuite les os dans la patrie du défunt.

Dans quelques endroits de la Guinée, les esclaves sont privés des honneurs funèbres. Leurs corps, abandonnés dans les champs, deviennent la proie des bêtes sauvages. En d'autres cantons on les couvre seulement de terre.

Au Cap-Corse, on laisse dans la maison le corps du défunt, jusqu'au moment auquel on le porte en terre. Les assistans boivent et se réjouissent auprès de la fosse du défunt, dans laquelle ils jettent leurs pipes avec une partie de leur vin. Plusieurs jours après les funérailles, on porte tous les matins quelques mets sur la fosse.

49. Lorsqu'un Hottentot est sur le point d'expirer, ses parens et ses amis s'assemblent autour de lui, frappent des pieds et des mains comme des furieux, et poussent des hurlemens affreux. Dès que la nouvelle de sa mort est répandue dans le village, les hommes et les femmes accourent devant sa hutte, et forment deux bandes, dont chacune est accroupie en rond. Ils jettent des cris lamentables, et répètent souvent le mot *bo, bo*, qui signifie *père, père*. On enveloppe le corps du défunt avec la peau qui lui servoit d'habillement. Ceux que les parens ont choisis pour le porter le prennent entre leurs bras, et l'enlèvent hors de la hutte, non pas par la porte, mais par une ouverture qu'on y pratique, en levant les nattes dont elle est couverte. Alors les hommes et les femmes, accroupis devant la hutte, se lèvent et suivent le convoi, toujours séparés en deux bandes, et répétant sans cesse le long du chemin, *bo, bo*. La caverne d'une bête sauvage est ordinairement

le tombeau dans lequel on dépose le mort. On bouche ensuite le trou avec du terreau de fourmilière, et l'on jette encore par-dessus des pierres et du bois. Après les obsèques, les assistans reviennent à la porte de la hutte du défunt, et y renouvellent leurs lamentations et leurs *bo, bo,* qu'ils accompagnent de plusieurs sauts et de contorsions ridicules. Après avoir ainsi hurlé pendant l'espace d'une heure, chacun garde un profond silence. Alors deux vieillards, unis au défunt par le sang ou par l'amitié, se lèvent et passent, l'un dans le cercle des hommes, l'autre dans celui des femmes; et chacun arrose de son urine ceux qui l'environnent. Après cette aspersion, ils entrent dans la hutte du mort, prennent au foyer chacun une poignée de cendres; et, sortant par l'ouverture qu'on a pratiquée pour transporter le cadavre, ils répandent sur la tête des assistans les cendres qu'ils tiennent en main, sans doute pour les faire souvenir que la mort doit un jour les réduire en poudre. Cette cérémonie étant achevée, chacun se lève et se retire.

50. Les Nègres du royaume de Juida, sur la côte des Esclaves, après la mort de leur père, n'osent habiter la maison du défunt pendant l'espace de douze lunes, et pensent qu'il leur est permis, pendant ce temps, de jouir de ses femmes.

51. Voici la description des funérailles de Tembam-Dumba, fondatrice de la secte des Giagas. Une colline élevée fut choisie pour le lieu de la sépulture. On y creusa un vaste souterrain dans lequel on pratiqua plusieurs appartemens. Les plus belles étoffes de l'Europe furent employées à les tapisser. Le plancher fut couvert des plus belles nattes, et des peaux les plus estimées. On remplit ces appartemens de liqueurs et de viandes exquises. Les principaux officiers de l'Etat portoient le corps de la Reine, revêtue de ses plus magnifiques habits, et assise sur un trône dans la posture

d'une personne qui commande. Ils étoient précédés des milices et de tous les seigneurs de la Cour. L'époux de la Reine suivoit le corps; et la marche étoit terminée par un nombre prodigieux de misérables destinés à être immolés sur le tombeau de Tembam-Dumba. Lorsque le convoi fut arrivé à la colline, on plaça le corps de la princesse dans le lieu qui lui étoit destiné. L'air retentit du son des instrumens, mêlé avec les cris des victimes qu'on sacrifioit. Le corps de la cruelle Reine fut arrosé de leur sang; et les assistans s'enivrèrent de cette affreuse liqueur. On jeta ensuite dans la fosse ce qui resta des cadavres de ces malheureuses victimes.

La danse est une des principales cérémonies funèbres en usage chez les Giagas. On danse pendant plusieurs jours autour du corps du défunt. Les danseurs, pour reprendre des forces, mangent et boivent souvent; et, lorsqu'ils sont rassasiés, ils jettent sur le cadavre le reste de leur viande et de leur boisson. Ces peuples barbares immolent, dans les funérailles, un grand nombre d'animaux, et même des victimes humaines. On ne sacrifie jamais moins de dix hommes dans ces occasions; et, lorsque le défunt est une personne de qualité, on en égorge quelquefois jusqu'à cent. Les Giagas, étant divisés en plusieurs sectes, ont aussi différentes manières d'enterrer les morts. Les uns couchent le cadavre sur le dos; les autres sur le côté. Quelques-uns ne creusent point de fosse; ils couvrent seulement le corps avec de la terre et des pierres qu'ils amassent en grande quantité, de manière qu'il s'élève au-dessus du cadavre une très-haute butte. Souvent ils construisent une espèce de cloison autour du défunt, et plantent aux environs des pieux au haut desquels ils placent des têtes de morts. Plusieurs, après avoir embaumé les cadavres, les laissent tout nus, étendus sur la surface de la terre; mais ils y placent

des gardes qui empêchent tout le monde d'en approcher. Lorsque les chairs sont entièrement consumées par les vers et par la pourriture, ils emportent les os, les renferment précieusement dans des coffres de bois, et les honorent comme des reliques.

Pendant que les Giagas forment des danses funèbres autour du corps du défunt, on massacre en son honneur un grand nombre de prisonniers. Après les obsèques, ils font un festin où l'on ne sert pour tous mets que la chair de ces malheureuses victimes. Ils ramassent ensuite tous les os en un monceau, et les couvrent de terre. Sur ce tas d'ossemens ils placent à certaine distance des pieux sur lesquels sont les crânes.

52. Dans le royaume d'Ardra, c'est le Roi qui fait la dépense des funérailles des particuliers. Chaque gouverneur est obligé de fournir une pièce d'étoffe pour envelopper le corps de chaque homme qui meurt dans sa province; il se fait ensuite rembourser par le Roi.

53. Les Brasiliens enterrent leurs morts dans des fosses rondes qui ressemblent à un tonneau. Ils les y descendent tout droits, et ne manquent pas de laisser autour d'eux diverses sortes de mets, afin qu'un mauvais génie qu'ils nomment *Agnian*, trouvant quelque chose à manger auprès du défunt, ne soit pas tenté d'enlever son corps. « Comme ils changent souvent de demeure, dit Corréal, afin que l'endroit où est la fosse ne devienne pas inconnu, ils la couvrent de *pindo*, qui est une plante du Brésil; et, toutes les fois qu'ils passent près de ces fosses, ils font des chants lugubres à l'honneur des morts, avec un tintamarre épouvantable : on diroit qu'ils veulent les ressusciter. »

54. Les grands du Pérou étoient embaumés avec soin après leur mort, et placés sur une espèce de trône. Dans cette situation, on les portoit à la sépulture sur un brancard. Les femmes et les domestiques qui devoient être enterrés avec le défunt suivoient

le brancard. Il y en avoit d'autres qui portoient des mets de toute espèce. Le long du chemin, un des parens du mort lui introduisoit dans la bouche quelque nourriture, par le moyen d'une sarbacane. Après qu'il avoit été enterré, on avoit coutume de mettre sur sa tombe sa statue en bois.

55. Les Américains qui habitent aux environs du fleuve Orénoque, emportent dans leurs cabanes les cadavres de leurs parens. Lorsque les chairs entièrement rongées ne laissent plus que le squelette, ils les placent comme des reliques dans un endroit honorable et apparent, et prennent plaisir à décorer ces objets hideux et dégoûtans de tous les ornemens qui sont en usage parmi eux.

56. Les anciens habitans des Canaries avoient coutume de placer leur roi défunt debout dans une cave. Ils l'armoient d'un grand bâton, sans doute afin qu'il s'en servît pour éloigner de lui les esprits malins; et, de peur que la faim ne le tourmentât dans l'autre monde, ils avoient la précaution de placer à côté de lui un pot rempli de lait. Ces peuples, pour préserver les corps morts de la corruption, se servoient d'un baume dont la vertu étoit si grande, que, pendant plusieurs siècles, il entretenoit les cadavres sains et entiers. Il n'y avoit que certaines familles qui sussent l'art d'embaumer ainsi les corps. Ces familles, séparées en quelque sorte du reste des insulaires avec lesquels toute alliance leur étoit interdite, avoient seules le privilége de fournir des prêtres pour l'exercice du culte religieux. Lorsque les corps étoient embaumés, ils étoient dans l'usage de les coudre dans des peaux de boucs.

57. Les Mexicains enterroient quelquefois les défunts; et alors la cour de la maison du mort étoit communément le lieu que l'on choisissoit pour sa sépulture. Quelquefois aussi ils brûloient le corps avec tout ce

qui avoit appartenu au défunt, et enfermoient les cendres dans un vase qu'ils déposoient dans quelque temple. Les funérailles des grands seigneurs étoient des plus magnifiques. Leurs cadavres étoient portés comme en triomphe dans les temples des Dieux. « Les » prêtres venoient au-devant, dit l'auteur de l'*Histoire de la Conquête du Mexique*, avec leurs bra» siers de copal (1), chantant d'un ton mélancolique » des hymnes funèbres, accompagnées du son lugubre » et enroué de quelques flûtes. Ils élevoient à diverses » fois le corps en haut, pendant qu'on sacrifioit ceux » qui étoient destinés à servir ces morts distingués. » On faisoit mourir les domestiques, afin qu'ils tinssent » compagnie à leurs maîtres. C'étoit une marque d'a» mour exquis, mais ordinaire aux femmes légitimes, » de célébrer par leur mort les funérailles de leurs » maris. On enterroit avec ces morts beaucoup d'or » et d'argent, pour faire les frais du voyage, qu'ils » croyoient long et fâcheux. »

On avoit coutume de couvrir d'un masque le visage des idoles, lorsque l'Empereur étoit affligé de quelque maladie. S'il venoit à mourir, ses obsèques se faisoient avec une pompe digne de la majesté d'un si grand prince. Les principales cérémonies consistoient à lui mettre dans la bouche une émeraude; à envelopper son corps dans dix-sept mantes riches et précieuses, sur la dernière desquelles étoit représentée l'idole favorite du prince, dans le temple; enfin à lui couper un toupet de cheveux que l'on conservoit comme une relique respectable, et que les Mexicains regardoient comme une image de l'ame. Le dedans du cercueil étoit embelli de diverses peintures qui représentoient des idoles. Sur le cercueil on plaçoit ordinairement le portrait du monarque.

58. Chez les Caraïbes, on ne procède jamais aux

(1) Gomme odoriférante.

funérailles

funérailles d'un défunt, que tous ses parens ne se soient assurés par leurs propres yeux que sa mort est naturelle. Lorsque chacun d'eux a bien vu et bien examiné le corps, on le peint en rouge, et on mélange cette couleur de marques noires. On lui met des moustaches sur la lèvre supérieure ,et on lui noue les cheveux derrière la tête. Dans cet équipage, on le descend dans un puits dont la profondeur est de six à sept pieds, et le diamètre de quatre. La posture qu'on lui fait tenir mérite d'être remarquée : il est accroupi, ayant les coudes soutenus sur les genoux, et les joues appuyées sur les mains. Afin qu'il demeure dans cette situation, on jette du sable dans le puits, de manière que le mort en ait jusqu'aux genoux. On observe de mettre à côté de lui son arc, ses flèches et son couteau. La Borde dit qu'on enterre aussi avec lui son chien, pour lui servir de garde dans l'autre monde.

59. « Les Virginiens, dit l'auteur de l'*Histoire de* » *la Virginie,* conservent religieusement les corps de » leurs rois et de leurs chefs; et voici comment ils s'y » prennent. Ils fendent d'abord la peau tout le long » du dos, et l'arrachent tout entière, s'il est possible. » Ils décharnent ensuite les os sans offenser les nerfs, » afin que les jointures puissent rester ensemble. Après » avoir fait sécher les os au soleil, ils les remettent » dans la peau qu'ils ont eu soin de tenir humide avec » un peu d'huile ou de graisse; ce qui la garantit de la » corruption. Lorsque les os sont bien placés dans la » peau, ils en remplissent adroitement les vides avec » du sable très-fin, et ils la recousent; en sorte que » le corps paroît aussi entier que s'ils n'en avoient point » ôté la chair. Ils portent le cadavre ainsi préparé dans » un lieu destiné à cet usage. Ils l'y étendent sur une » grande planche nattée, qui est à quelque élévation » du sol; et ils le couvrent d'une natte pour le garantir de la poussière. La chair qu'ils ont tirée du

» corps est exposée au soleil sur une claie; et, quand » elle est tout-à-fait sèche, ils l'enferment dans un » panier bien cousu, et la mettent aux pieds du cada- » vre. » Ils ont coutume de mettre en sentinelle dans cet endroit une statue du dieu *Kiwasa*, qu'ils constituent gardien des corps de leur prince. Un prêtre y fait aussi sa résidence, et y entretient un feu continuel, auprès duquel il pratique quelques cérémonies religieuses.

Pour ce qui regarde les simples particuliers, on enferme leurs corps dans des peaux ou dans des nattes; on les pose sur des bâtons, et on les couvre de terre. Voilà toute la cérémonie.

60. Les habitans de la Floride ont coutume d'environner les tombeaux de leur *paraousti*, ou prince, de flèches dont ils enfoncent la pointe dans la terre. Ils mettent dessus la coupe dont il se servoit ordinairement : ils brûlent aussi tout ce qu'il avoit possédé pendant sa vie.

A l'égard de leurs prêtres, ils les brûlent dans leurs maisons avec tous leurs meubles. On prétend qu'ils en pulvérisent les os, et qu'au bout d'un an ils font boire cette poudre sacrée aux plus proches parens du mort.

Dans quelques provinces, on enterre avec les princes des esclaves vivans, au rapport de Fernand de Soto.

Les Floridiens qui habitent aux environs des montagnes d'Apalache conservent, pendant l'espace de trois ans, les corps de leurs *paraoustis*, embaumés avec soin, et enfermés dans des cercueils de bois de cèdre. Au bout de ce temps, on les porte dans une grotte située sur le penchant de la montagne d'Olaimy, que l'on ferme avec de gros cailloux. Les armes dont le défunt avoit coutume de faire usage sont suspendues aux arbres voisins; et ses plus proches pa-

rens plantent en son honneur un cèdre aux environs de la grotte.

61. Il n'y a rien de particulier à dire sur les cérémonies funèbres des Indiens de Cumane, de Darien, de Panama, de la Nouvelle Grenade, dans l'Amérique méridionale. On remarque seulement qu'ils avoient la barbare coutume, lorsqu'une femme qui alaitoit son enfant venoit à mourir, d'enterrer l'enfant avec la mère, et de l'attacher à sa mamelle, afin disoient-ils, que cet enfant ne restât pas orphelin. A la mort des héros de la nation, plusieurs hommes se faisoient enterrer avec eux, persuadés que, par ce moyen, ils partageroient le sort glorieux destiné à ces héros dans l'autre vie. Ces peuples célébroient chaque année des fêtes solennelles sur les tombeaux de leurs plus fameux guerriers. Ils faisoient une image qui représentoit l'ennemi, et la brisoient en mille morceaux. La danse, les festins et la débauche, étoient l'ame de ces fêtes. Ils plaçoient aussi dans un canot une image du héros défunt, sur un tas de plusieurs sortes de choses que l'on savoit avoir été de son goût pendant sa vie, et l'on réduisoit le tout en cendres. Il ne faut pas oublier une singulière libation que faisoient, en l'honneur des morts, les jeunes gens de ces contrées. Ils se perçoient les parties naturelles avec une arête de poisson, et offroient à ces illustres guerriers le sang qui couloit de la plaie.

62. Les habitans de Cinaola, dans l'Amérique septentrionale, brûlent le défunt dans sa maison avec tous ses meubles. Ils jettent ses cendres dans une fosse creusée exprès; et, sur cette fosse, ils répandent une certaine poudre dont les plus proches parens du mort se servent pour composer un breuvage violent avec lequel ils s'enivrent à l'honneur du défunt.

63. Les mêmes cérémonies funèbres sont aussi pratiquées à peu près chez les Californiens.

64. Le baron de la Hontan décrit ainsi les funérailles des habitans du Mississipi et du Canada : « Dès » qu'un sauvage est mort, on l'habille le plus propre- » ment qu'il est possible ; et les esclaves de ses parens » le viennent pleurer. Ni mères, ni frères, ni sœurs, » n'en paroissent nullement affligés. Ils disent qu'il » est bienheureux de ne plus souffrir..... Ils croient » que la mort est un passage à une meilleure vie. Dès » que le mort est habillé, on l'assied sur une natte, » comme s'il étoit vivant. Ses parens se rangent autour » de lui : chacun lui fait une harangue. On lui raconte » ses exploits : on lui récite les beaux faits de ses an- » cêtres. Le dernier orateur s'explique en ces termes : » Te voilà, dit l'orateur sauvage, assis avec nous : tu » as la même figure que nous : il ne te manque ni bras » ni jambes. Cependant tu cesses d'être, et tu com- » mences à t'évaporer comme la fumée de cette pipe. » Qui est-ce qui nous parloit il y a deux jours ? Ce » n'est pas toi, car tu nous parlerois encore. Il faut » donc que ce soit ton ame, qui est à présent dans le » grand pays des ames avec celles de notre nation. » Ton corps, que nous voyons ici, sera dans six » mois ce qu'il étoit il y a deux cents ans. Tu ne sens » rien et tu ne vois rien, parce que tu n'es rien. Ce- » pendant, à cause de l'amitié que nous portions à ton » corps lorsque l'esprit t'animoit, nous te donnons » des marques de vénération..... Après que ces ha- » rangues sont finies, les parens sortent pour faire » place aux parentes, qui font le même compliment » au défunt. Ensuite on l'enferme vingt heures dans » la cabane des morts ; et, pendant ce temps-là, on » fait des danses et des festins qui ne paroissent rien » moins que lugubres. Les vingt heures étant expi- » rées, ses esclaves le portent sur leur dos, jusqu'au » lieu où on le met sur des piquets de dix pieds de » hauteur, enseveli dans un double cercueil d'écorce,

» dans lequel on met ses armes, du tabac, des pipes » et du blé d'Inde. Pendant que ces esclaves portent le » cadavre, les parens et les parentes dansent en l'ac- » compagnant: d'autres esclaves se chargent du bagage » dont les parens font présent au mort, et le transpor- » tent sur son cercueil. Les sauvages de la Rivière lon- » gue brûlent les corps. Ils les conservent dans des ca- » veaux, jusqu'à ce qu'il y en ait un assez grand nombre » pour les brûler tous ensemble ; ce qui se fait hors du » village, dans un lieu destiné pour cette cérémonie. »

FURIES : divinités infernales, qui, selon les poètes, étoient filles de l'Achéron et de la Nuit. Elles étoient au nombre de trois : Mégère, Tisyphone et Alecton. Elles avoient pour cheveux des serpens et des couleuvres; leurs yeux étoient étincelans de rage et de fureur; l'écume leur sortoit de la bouche, et leurs mains étoient armées de torches ardentes: telle étoit la forme sous laquelle on dépeignoit ces terribles déesses. Leur emploi étoit de tourmenter dans les enfers les ames des méchans. Quelquefois elles venoient sur la terre, et s'attachoient à persécuter les grands criminels. Ainsi Oreste, après avoir tué sa mère, fut poursuivi par les furies. Cicéron remarque à ce sujet que ces furies n'étoient autre chose que les remords qui suivent ordinairement le crime, et ne laissent aucun repos aux coupables. En général, les furies avoient plusieurs temples dans la Grèce, qui étoient autant d'asiles inviolables pour tous ceux qui pouvoient s'y réfugier.

FURINALES : fêtes que les anciens Romains célébroient en l'honneur de la déesse Furine.

FURINE (1) : divinité des anciens Romains, qui présidoit aux voleurs, et dont Cicéron parle comme d'une divinité infernale. Quelques-uns la confondent avec LAVERNE. *Voyez cet article.*

(1) Du latin *fur*, voleur.

GABRIEL : archange dont le nom signifie, en hébreu, *homme de Dieu*, ou *puissance de Dieu*. L'Ecriture nous apprend que cet archange fut employé à plusieurs messages importans. Ce fut lui qui fut chargé d'annoncer à Zacharie la naissance de Jean-Baptiste, et à Marie, celle de Jésus-Christ.

Les rêveries du faux prophète des Musulmans donnent bien d'autres occupations à cet archange. Il apporta du ciel l'Alcoran une fois entier; et, depuis, il l'apporta, chapitre par chapitre, pendant l'espace de vingt-trois ans. Mahomet ne faisoit rien, ne disoit rien que Gabriel ne le fît agir ou parler. L'imposteur se trouvoit-il embarrassé sur une question? l'archange paroissoit à point nommé pour la lui résoudre. S'agissoit-il de faire sauter la lune, de la fendre en deux parties égales, ou d'opérer quelques prodiges semblables? c'étoit toujours par le ministère de Gabriel. Il fut aussi chargé de conduire Mahomet, dans son voyage nocturne, jusqu'au trône de l'Eternel, et de lui expliquer toutes les curiosités qui devoient naturellement se rencontrer sur la route. Il instruisoit le faux prophète de toutes les cérémonies de sa prétendue loi nouvelle; ce qui ne devoit pas l'occuper médiocrement, s'il est vrai, comme le prétendent quelques docteurs musulmans, que Mahomet ne savoit ni lire ni écrire. Terminons cette suite d'absurdités par le portrait de l'archange Gabriel, tel qu'un des amis intimes de Mahomet dit l'avoir entendu faire à cet imposteur. « Son teint, dit-il, étoit blanc comme la neige. Ses cheveux blonds, tressés d'une façon admirable, lui tomboient en boucles sur les épaules. Il avoit un front majestueux, clair et serein; les dents belles et luisantes, et les jambes teintes d'un jaune de saphir. Ses vêtemens étoient

tout tissus de poil et de fil d'or très-pur. Il portoit sur son front une lame sur laquelle étoient écrites deux lignes toutes brillantes et éclatantes de lumière. Sur la première il y avoit ces mots : *Il n'y a point de Dieu que Dieu;* sur la seconde, ceux-ci : *Mahomet est l'apôtre de Dieu.* « A cette vue, continue le fourbe, je » demeurai le plus surpris et le plus confus de tous » les hommes. J'aperçus autour de lui soixante-dix » mille cassolettes, ou petites bourses pleines de musc » et de safran. Il avoit cinq cents paires d'ailes; et, » d'une aile à l'autre, il y avoit la distance de cinq » cents années de chemin. »

Congrégation de S. Gabriel. Il y avoit une congrégation établie sous ce nom, à Bologne, ville d'Italie. Elle est composée de gentilshommes qui se proposent pour but l'avancement de la doctrine chrétienne.

GAÏANITES : hérétiques dont la secte étoit une branche de celle des Eutychiens. Ils furent ainsi appelés parce qu'ils avoient pour chef un certain Gaïan. Ils soutenoient, entr'autres erreurs, que Jésus-Christ, après l'union hypostatique, n'avoit plus été sujet aux infirmités de la nature humaine.

GALATHÉE, du grec γαλα, *lait :* nymphe marine, fille de Nérée et de Doris, ainsi nommée à cause de sa blancheur éblouissante. Elle inspira de l'amour au géant Polyphême et au jeune Acis. Il est aisé de deviner lequel des deux fut préféré. Ce n'est pas que le géant ne fût très-galant; il disoit les plus jolies choses du monde, si l'on en croit Théocrite et Ovide, qui nous ont conservé ses chansons amoureuses; mais son œil au milieu du front, son poil hérissé, sa stature énorme et son air terrible nuisoient à l'effet de ses discours. Polyphême, ayant appris qu'il avoit un rival, et un rival heureux, ne songea plus qu'aux moyens de satisfaire sa vengeance. Ayant un jour sur-

pris Acis avec Galathée, il écrasa ce malheureux jeune homme, sous un rocher qu'il lui jeta.

GALÉNISTES *ou* GALÉNITES : hérétiques ainsi nommés, parce qu'ils avoient pour chef un médecin d'Amsterdam, appelé *Galénas*. Ils renouvelèrent les erreurs des Sociniens, ou plutôt des Ariens, touchant la divinité de Jésus-Christ.

GALILÉENS : secte de Juifs séditieux, qui avoient à leur tête Juda de Galilée. L'empereur Auguste ayant ordonné qu'on fît le dénombrement de tous ses sujets, les Galiléens excitèrent leurs compatriotes à ne point se soumettre à cet édit, leur représentant qu'ils ne devoient reconnoître d'autre maître et d'autre seigneur que Dieu seul, et qu'il étoit honteux pour le peuple juif de payer tribut à un prince étranger. D'ailleurs, leur doctrine étoit la même que celle des Pharisiens.

GALLES : prêtres de Cybèle, ainsi appelés d'un fleuve de Phrygie, nommé *Gallus*, dont ils buvoient avant de commencer leurs sacrifices, et dont les eaux leur inspiroient une fureur si violente qu'ils se mutiloient eux-mêmes, à l'exemple d'Atis, autrefois le favori de Cybèle. Ils célébroient leurs fêtes en courant comme des insensés, en se heurtant les uns contre les autres, comme des béliers, et en faisant mille contorsions extravagantes, au son des tambours d'airain. Ils alloient de ville en ville, jouant de la flûte, portant l'image de la déesse, et mendiant de porte en porte. ils se mêloient de prédire l'avenir, et amusoient le peuple avec de certains secrets qui charment toujours la multitude. Les lois des douze tables, chez les Romains, leur permettoient de faire la quête, à certains jours, à l'exclusion de tout autre mendiant. Souvent ils dansoient autour de la statue de Cybèle, et, dans les transports dont ils étoient agités, ils se faisoient de profondes incisions avec des lancettes, en différens endroits du corps. Tous les ans ils enveloppoient un pin

de laine, et le portoient en cérémonie dans le temple de Cybèle, en mémoire de ce que la déesse avoit ainsi porté dans sa caverne le corps mort d'Atis. Ils étoient, dans cette cérémonie, couronnés de violettes qu'on supposoit être nées du sang d'Atis, lorsqu'il se mutila lui-même. Ces prêtres soutenoient que tous les sermens étoient illégitimes; et cette idée leur étoit commune avec tous les Phrygiens. Après leur mort, on plaçoit leur corps sur une pierre haute de dix coudées. Ils avoient un chef nommé *archigalle*, qui étoit vêtu de pourpre, et portoit la tiare. Ils étoient à Rome dans un souverain mépris, quoique Cybèle fût en grande vénération dans cette ville. Aucun Romain ne voulut jamais embrasser la profession des galles; et il fallut en faire venir de Phrygie. Valère Maxime nous fournit un exemple du cas qu'on en faisoit à Rome. « Un certain Génutius, prêtre ou eunuque de Cybèle, ayant, par le décret du préteur, été mis en possession d'un bien qui lui avoit été légué par testament, Mamercus Æmilius Lepidus, alors consul, annula le décret du préteur, et dit que Génutius, n'étant ni homme ni femme, ne devoit jouir d'aucun privilége semblable. »

Il y avoit aussi en Syrie des hommes consacrés au service du temple de Junon, que Lucien nomme *galles*, qui étoient eunuques comme les prêtres de Cybèle, et qui portoient des habits de femmes. Un jeune homme qui vouloit être admis dans leur société se dépouilloit tout nu, en présence d'une grande multitude de peuple, et, s'avançant au milieu de l'assemblée, un des galles lui présentoit une épée avec laquelle il se mutiloit. Après cette opération, il couroit par la ville, portant en main ce qu'il venoit de se couper, jusqu'à ce qu'il le jetât dans quelque maison qu'il choisissoit toujours entre les plus apparentes et les plus riches, parce que la maison où le nouveau galle avoit jeté la marque de son sexe étoit obligée de lui

fournir un habillement complet de femme. Toutes les fonctions de ces misérables galles se réduisoient à rassembler le peuple, à certains jours, et à l'amuser, en se battant les uns contre les autres, et en se faisant des incisions au coudes, au son des tambours et des flûtes. Plusieurs d'entr'eux gagnoient leur vie à promener sur un âne la déesse de Syrie, par les bourgs et par les villages. Quand ils arrivoient en quelque endroit, ils faisoient arrêter l'âne. Un joueur de flûte commençoit un air sacré. Alors tous les galles, jettant à terre leurs mitres, baissant le cou et tournant la tête d'une façon extraordinaire, se déchiroient les bras avec des épées, se coupoient avec les dents des morceaux de la langue; et, dans un moment, ils étoient tous couverts de sang. Cette scène étoit suivie de la quête qu'ils faisoient, à les entendre, pour l'entretien de la déesse, et non pas pour eux-mêmes. Chacun des spectateurs leur donnoit, soit de l'argent, soit quelque denrée. Au reste, ces galles étoient des hommes infâmes et décriés pour leurs mœurs. Lorsqu'il étoit mort quelqu'un d'entr'eux, ils le portoient dans un endroit écarté, hors de la ville; et là, ils lui jetoient des pierres jusqu'à ce qu'il en fût couvert : ils s'en retournoient ensuite chez eux; mais ils demeuroient sept jours sans pouvoir entrer dans le temple, comme étant souillés par cette action. Ils regardoient la colombe comme un animal sacré, et ne se permettoient pas même de la toucher. S'il arrivoit que quelqu'un d'eux en touchât une par mégarde, il étoit impur pendant tout le jour : c'est pour cette raison qu'on voyoit dans leurs maisons un grand nombre de colombes qui s'y promenoient sans rien craindre, comme en pleine campagne.

GALLICANE (*Libertés de l'Eglise*). *Voyez* LIBERTÉS DE, etc.

GAMÉLIEN, du grec γάμος *noces* : surnom que

les anciens donnoient à Jupiter, parce qu'il présidoit aux noces. On donnoit aussi, par la même raison, le surnom de *Gamélienne* à Junon. On appeloit *Gamélies* les fêtes nuptiales.

GANGA-GRAMMA. C'est le nom d'un démon femelle que les Indiens craignent beaucoup, et, par conséquent, auquel ils rendent de grands honneurs. Ce mauvais génie a un nombre très-considérable de pagodes, où il est représenté avec une seule tête, mais avec quatre bras. Il tient dans la main gauche une petite jatte, et dans la main droite une fourchette à trois pointes. On célèbre sa fête avec beaucoup de solennité, et on le mène en procession sur un char, avec autant de pompe que les grands dieux Vistnou et Ixora; et quelquefois il se trouve des fanatiques qui se font écraser par dévotion sous les roues de son chariot. Les boucs sont les victimes ordinaires qu'on lui immole. Ganga-Gramma étant un génie malfaisant, les Indiens se font du mal pour lui plaire. Il y en a qui, dans des maladies ou dans quelqu'autre danger, s'engagent par vœu, s'ils en réchappent, à pratiquer, en l'honneur de Ganga-Gramma, la cérémonie suivante. On leur enfonce dans la peau du dos deux crochets, par le moyen desquels on les élève en l'air. Là, ils font quelques tours d'adresse en présence des spectateurs. Il se trouve quelquefois des femmes simples et crédules, à qui l'on persuade que cette cérémonie est extrêmement agréable à Ganga-Gramma, et qu'elle ne cause aucune douleur. Dans cette idée, elles veulent aussi se faire accrocher. Lorsqu'elles sentent la douleur, il n'est plus temps de s'en dédire: elles sont déjà en l'air, et les cris des assistans étouffent leurs plaintes. Une autre sorte de pénitence, qui se pratique en l'honneur de Ganga-Gramma, consiste à se laisser passer dans la chair une ficelle, et à danser pendant que d'autres personnes tirent vers eux cette ficelle. La nuit qui suit le jour de

sa fête, on lui sacrifie un buffle, dont on recueille le sang dans un pot; on place ce pot devant l'idole, et l'on assure que le lendemain il se trouve vide. Quelques auteurs disent qu'autrefois, au lieu d'un buffle, on immoloit à Ganga une victime humaine.

GANGAS : prêtres du royaume de Congo, dans l'Afrique occidentale. Les gangas ont pris un si grand empire sur l'esprit des peuples, qu'ils les tiennent dans la plus dure servitude, et s'en font redouter plus que les dieux mêmes dont ils se disent les ministres. Ils leur persuadent tout ce qu'ils veulent, et leur inculquent surtout plus profondément les opinions qui peuvent contribuer à augmenter leurs richesses et leur autorité. Ils retirent un profit immense des offrandes que le peuple apporte dans le temple : ce sont ordinairement quelques effets précieux, des habits, des meubles et des vivres. Les habitans de Congo, séduits par leurs prêtres, s'imaginent que toutes ces choses peuvent être de quelque usage pour leurs dieux, tandis qu'elles ne servent qu'à leurs ministres. Les gangas se sont érigés en courtiers et distributeurs des faveurs des dieux. Ils les vendent au plus offrant, et y mettent le prix qui leur plaît. Ils font exécuter leurs volontés avec un empire tyrannique, parce qu'ils sont venus à bout de persuader au peuple que les dieux puniroient sévèrement la moindre désobéissance à leurs prêtres. Le pays de Congo est sujet à des tremblemens de terre, à des inondations, à des sécheresses, à la peste, et à plusieurs autres calamités. C'est dans ce temps malheureux que triomphe la fourberie des gangas. Ils annoncent, d'une voix terrible, que les crimes du peuple ont irrité la colère des Dieux, et prescrivent les offrandes par lesquelles il faut les appaiser. Le peuple tremblant écoute ces prêtres imposteurs, comme les interprètes de la Divinité. Il vient en foule dans les temples apporter les présens que l'avarice des gangas a

demandés; et, malgré la misère qui l'accable, il s'efforce de satisfaire à cette vaine et onéreuse obligation. Si la calamité cesse, il faut de nouvelles offrandes pour remercier les dieux; si elle continue toujours, ces fourbes en rejettent la faute sur les crimes réitérés des habitans, ou sur l'insuffisance des dons qu'ils ont offerts: par ce moyen, ils amassent des richesses, et conservent leur autorité, sans que leur imposture soit seulement soupçonnée. S'il arrive que quelqu'un plus éclairé découvre leurs intrigues, et veuille les dévoiler aux yeux du peuple, ils l'accusent comme calomniateur devant le tribunal du chalome, ou grand-prêtre, qui est dans leurs intérêts; et cet infortuné subit ordinairement quelque supplice cruel.

Qu'un particulier soit affligé de quelque maladie dangereuse, la famille se hâte d'appeler un ganga, qui ne manque pas cette occasion d'exercer sa fourberie. Il commence par prescrire un sacrifice pour appaiser la colère des dieux. Si le malade ne guérit pas, et que ses facultés ne lui permettent pas de donner une nouvelle offrande, le prêtre lui ordonne de se tenir dans quelque posture gênante, et de ne la pas quitter, pour quelque raison que ce soit. Si le malade est trop foible pour résister à la gêne de cette attitude, le ganga prononce que le dieu tutélaire, irrité de sa désobéissance, refuse de le guérir. Si, au contraire, le malade conserve assez de force pour garder constamment la posture prescrite, et que, malgré cela, il ne recouvre pas la santé, le prêtre alors, pour s'excuser, assure qu'il est ensorcelé par quelqu'ennemi. Il se charge de le découvrir, et de le citer devant l'assemblée des gangas, qui s'entre-donnent tous la main. S'il y a dans la ville quelqu'un à qui il veuille du mal, il l'accuse de ce prétendu sortilége. Il faut que l'accusé subisse, pour se justifier, différentes épreuves en usage dans le pays, comme l'eau, le feu, ou une cer-

taine liqueur empoisonnée, qui, s'il est innocent, ne lui fera aucun mal. C'est encore pour le ganga un nouveau moyen de gagner de l'argent. C'est lui qui est chargé de diriger l'épreuve. Pourvu qu'il reçoive un riche présent de l'accusé, il fera tant, par son adresse, qu'il sortira sain et sauf de toutes les épreuves. Mais si, fier de son innocence, il néglige de faire des largesses au prêtre, il succombe et dépérit tous les jours. Ces imposteurs trouvent de nouvelles occasions d'arracher de l'argent au pauvre peuple. Tantôt c'est pour le préserver des esprits malins, tantôt pour s'en délivrer. Leurs secours sont toujours payés d'avance; après quoi ils se soucient peu quel en sera l'effet.

Les gangas sont en très-grand nombre, et chacun a son district. Les uns sont chargés du soin d'appaiser les dieux, de détourner les calamités; l'emploi des autres est de guérir les maladies, de rompre les charmes et les sortiléges: ceux-ci prédisent si le succès d'une guerre sera heureux, si telle entreprise réussira, si la récolte sera abondante. Ils marquent le temps propre pour semer, etc. Le ganga-iligui, ou président, règle les sacrifices et les cérémonies qui doivent accompagner les fêtes solennelles. Il reçoit les offrandes du peuple, et les met sur l'autel. Il prescrit aussi les réjouissances qui doivent terminer ces fêtes. Le chef de tout l'ordre des gangas se nomme *chalome* ou *Chalombe*: on l'honore comme un dieu. Les chefs de chaque famille viennent lui offrir les prémices des fruits de leurs terres. Cette offrande solennelle se fait, au son des instrumens, avec beaucoup d'appareil. Si le chalombe est content du présent qu'on lui offre, il annonce d'un air serein au père de famille une abondante moisson pour l'année prochaine; sinon il le renvoie avec mépris. Il reçoit encore de nouveaux dons dans la saison des semailles; alors, par reconnoissance, il envoie quelqu'un de ses serviteurs pour

donner le premier coup de bêche dans la terre ; ce que ces pauvres ignorans regardent comme un heureux présage, quoique l'événement frustre souvent leurs espérances. Le chalombe prétend qu'il garde dans sa maison le feu sacré, et il le vend au peuple à un prix excessif : c'est pourquoi l'entrée de sa maison est absolument défendue, sous des peines très-grièves. Il est juge souverain pour le spirituel et pour le temporel, et il nomme des commissaires pour l'aider dans cette fonction. Les officiers envoyés par le prince, en qualité de souzas ou de gouverneurs, doivent avoir l'agrément du chalombe, sans quoi le peuple ne reconnoît point leur autorité ; mais, pour l'ordinaire, le gouverneur et le chalombe se réunissent pour piller le peuple de concert.

Lorsque ce chef des gangas est obligé, pour quelque affaire, de quitter le lieu de sa résidence, les habitans, quoique fort adonnés aux plaisirs, se feroient un scrupule d'avoir commerce avec leurs femmes pendant tout le temps de son absence. Il ne manque jamais de faire avertir d'avance, lorsqu'il part ou lorsqu'il revient. Une femme qui veut se délivrer du joug de son mari l'accuse quelquefois de n'avoir pas gardé la continence pendant l'absence du chalombe, et, par ce moyen, obtient la permission d'en épouser un autre. Le peuple est persuadé que le monde finiroit bientôt si le chalombe mouroit de mort naturelle. Pour prévenir ce malheur, lorsqu'il est surpris de quelque maladie grave, ou accablé par la vieillesse, son successeur l'étrangle, ou l'assomme d'un coup de massue, et se fait ensuite installer en sa place. Le plus considérable des gangas, après le chalombe, se nomme *ngombo*. Il se donne pour un prophète. On accourt de toutes parts pour le consulter, et ses réponses ne sont pas moins ambiguës que celles des anciens oracles; ce qui lui fournit toujours des défaites, lorsqu'il est reconnu

menteur. Il vend fort cher des charmes et des amulettes pour guérir les maladies. Quelques habitans de Congo, nouvellement convertis par les missionnaires, leur ont porté ces amulettes dans lesquelles on n'a trouvé que des guenilles et des ordures. Le ngombo est passé maître en fait de tromperie : en voici une preuve. « Lorsqu'il s'aperçoit que tous ses remèdes et tous ses charmes ne peuvent rien pour guérir une maladie, il déclare que le malade est ensorcelé mortellement. Les parens lui demandent quel est l'auteur de ce sortilége, afin qu'ils puissent en tirer vengeance. Alors le fourbe les fait venir dans sa maison, et les conduit dans une chambre obscure. Là, il débute par des conjurations terribles et d'affreuses grimaces. Il fait ensuite aux assistans une peinture vague et générale de celui qui a ensorcelé le malade. Ceux des parens qui sont les plus irrités s'imaginent reconnoître à ce portrait le coupable. Ils sortent accompagnés de toute la famille, et vont massacrer un innocent qui, malheureusement pour lui, se trouve avoir quelqu'un des traits indiqués par le ngombo. Quelquefois le scélérat fait en public cette cérémonie. Il fait assembler le peuple dans quelque bocage épais et sombre; et, après ses exorcismes et ses contorsions ordinaires, il saisit un des assistans, comme étant le coupable, et le conduit bien garotté dans un endroit, où, pour se justifier, il est contraint de boire une liqueur si bien empoisonnée, qu'il ne sort jamais à son honneur de cette épreuve. L'emploi du ngoseï, le troisième chef des gangas, est très-lucratif. Si quelqu'un a reçu quelque outrage d'un ennemi puissant; si on lui a fait quelque injustice, il va trouver le ngoseï, afin qu'il prie les dieux de le venger. Il lui fait un présent convenable; après quoi le ngoseï coupe un toupet de ses cheveux, qu'il mêle avec de la paille. Il y met ensuite le feu, et encense l'idole avec la

la fumée qui en sort, la priant de prendre en main la cause de l'offensé, de punir ses ennemis et toute leur famille. Le ngoseï a souvent de pareilles aubaines, parce que la vengeance est la passion favorite des habitans du Congo. Le npindi occupe le quatrième rang : il se vante de disposer à son gré de l'atmosphère, de faire tomber la pluie et gronder le tonnerre. Lorsqu'il s'aperçoit, à la disposition du temps, qu'il doit bientôt pleuvoir, il fait assembler le peuple autour de petites monticules élevées exprès dans le voisinage de sa maison; il fait en sa présence plusieurs conjurations; et souvent il arrive qu'il a si bien pris son temps, que la pluie tombe en effet au moment qu'il a marqué. Si, par hasard, la pluie n'obéit pas à ses conjurations, il dit que les dieux de l'air sont irrités, et qu'il faut les appaiser par des sacrifices.

Il y a dans chaque ville du vaste royaume de Congo un corps de gangas, qui a ses divers officiers et son chalombe particulier. On distingue le chalombe de Sundi, dont les grands cheveux sont tressés et ornés de grains de verre. Il porte la fierté si loin, qu'il ne veut pas même qu'on le regarde en face; et ce n'est qu'à force de présens qu'on peut obtenir la permission de l'approcher lorsqu'il sort de sa cabane. Quelques ministres portent devant lui une idole de bois, couchée dans un brancard.

Parmi les gangas, il y en a un qu'on nomme *mutuin*, et qui se qualifie roi de l'eau. Il prétend qu'il trouve dans l'eau des remèdes sûrs contre toutes les maladies. Il jette un grand vase vide dans une rivière, sur le bord de laquelle les malades sont assemblés. Après avoir proféré quelques mots mystérieux, il le retire plein d'eau, et distribue à chacun des assistans une portion de cette eau, les assurant qu'elle suffira pour les guérir de tous leurs maux. Un autre ganga, nommé *amoboudu*, enterre au milieu des champs

une mokisse faite d'argile, et prétend, par ce moyen, préserver les moissons de tout accident, et rendre la terre fertile. Un autre, plus hardi, qui s'appelle *matambola*, se vante de pouvoir rappeler les morts à la vie, par la force de ses conjurations.

GANIMÈDE, jeune berger, fils de Tros, roi de Troie, gardoit les troupeaux de son père, dans les campagnes de la Troade, lorsque Jupiter, épris de sa beauté, se déguisa en aigle, et l'enleva dans l'Olympe, où il lui donna la charge de verser aux dieux le nectar; charge occupée auparavant par Hébé, déesse de la jeunesse.

Les anciens ont aussi donné le nom de *Ganimède* à Hébé. Les Philyasiens avoient dans leur citadelle un bois sacré où cette déesse étoit honorée sous le nom de *Ganimède*.

GARDIEN : titre que l'on donne aux supérieurs, dans les couvens des Franciscains, et dans les maisons de la congrégation de la sainte Trinité, à Rome.

GARMANES : religieux pénitens des anciens Indiens, qui faisoient profession d'expier les péchés du peuple, et d'appaiser la colère des Dieux par leurs austérités et leurs bonnes œuvres. Ils vivoient retirés dans les bois les plus solitaires, et les arbres leur fournissoient la nourriture et le vêtement. Lorsque les seigneurs du pays vouloient les consulter sur quelques entreprises importantes, ils envoyoient vers eux un messager, auquel les garmanes rendoient leur réponse; car ces religieux se faisoient une loi de ne jamais parler aux grands.

GARRONDA : oiseau sacré auquel les Indiens rendent les honneurs divins. Ils racontent que cet oiseau naquit d'un œuf que sa mère Diti avoit pondu cinq cents ans auparavant qu'il commençât d'éclore. L'oiseau garronda a la figure d'un faucon rouge. Il

est orné d'un collier blanc, et sert de monture au dieu Vistnou.

GAURES. *Voyez* Guèbres.

GÉHENNE : nom dont l'Ecriture se sert pour désigner le feu éternel de l'enfer. Voici l'origine de cette expression, selon quelques auteurs. *Gehinnon* signifie en hébreu *la vallée de Hinnon.* Dans cette vallée, qui étoit voisine de Jérusalem, il y avoit un lieu nommé *Tophet,* où les Juifs avoient coutume de faire passer leurs enfans par le feu, en l'honneur du dieu Moloch. Le roi Josias, voulant abolir ces abominables sacrifices, fit changer en cloaque le lieu où ils se faisoient ; et comme, pour brûler toutes les immondices que l'on jetoit en ce lieu, on y entretenoit un feu continuel, les Juifs en prirent occasion d'employer le mot de *gehenna* ou *gehinnon*, pour exprimer le feu éternel de l'enfer. *Voyez* Enfer.

GENÈSE, du grec γένεσις, *génération, production.* C'est le premier des cinq livres de Moyse, qui composent ce qu'on appelle le *Pentateuque.* Ce livre doit nous être précieux à bien des égards. Il nous instruit de notre première origine, et de la manière dont fut créé ce monde que nous habitons. Nous y trouvons l'histoire de notre premier père et de l'accroissement du genre humain. Nous y apprenons comment le monde fut submergé par le déluge et repeuplé par Noé. Nous y lisons les promesses faites à Abraham et à sa postérité, les principales actions de ce patriarche, et celles d'Isaac et de Jacob. Le livre finit à la mort de Joseph, et comprend un espace de 2369 ans.

GÉNIAL et GÉNITAL : noms communs que les anciens Païens donnoient à plusieurs dieux qui présidoient à la génération. Les quatre élémens, le soleil, la lune et les douze signes du zodiaque, étoient au nombre des dieux géniales.

GÉNIES. 1. Les anciens Païens donnoient ce nom à des êtres spirituels qu'ils supposoient présider à la naissance de chaque personne, et l'accompagner ensuite pendant tout le reste de sa vie. Non-seulement les hommes, mais encore les royaumes, les provinces, les villes, les bourgades, les maisons même, étoient censés avoir leurs génies. Ces êtres étoient regardés comme tenant le milieu entre Dieu et les hommes. Leur séjour étoit la moyenne région de l'air. Les uns étoient bons, les autres mauvais. C'étoit à ces derniers qu'on attribuoit les fléaux qui affligeoient l'humanité. Les Païens faisoient des sacrifices aux génies, le jour de leur naissance; mais ces sacrifices n'étoient point sanglans : c'étoient des offrandes de vin, de fleurs et d'encens. Cependant on leur immoloit quelquefois un jeune porc. Entre les temples qu'on avoit élevés en l'honneur des génies, il y en avoit deux remarquables par leur magnificence; l'un à Rome, et l'autre à Alexandrie. On représentoit les génies, tantôt sous la forme d'un vieillard, tantôt sous celle d'un jeune homme, tenant d'une main un vase, de l'autre une corne d'abondance, très-souvent sous la figure d'un serpent. C'étoit un usage, chez les Romains, de jurer par le génie de l'Empereur; et ce serment étoit regardé comme inviolable.

2. Les Chaldéens s'imaginoient que depuis le ciel, où paroissoit la lune, jusqu'au séjour de l'Etre suprême, il y avoit plusieurs espaces, tels que le ciel des étoiles fixes, l'éther, l'empyrée; que ces espaces étoient habités par des génies de différens ordres, plus ou moins subtils, selon qu'ils étoient plus ou moins éloignés de l'Etre suprême; que ces génies descendoient souvent sur la terre, unis à un corps éthérien, qui leur servoit comme de véhicule, et par le moyen duquel ils pouvoient voir et connoître tout

ce qui se passoit dans le monde sublunaire. « Selon » les Chaldéens, dit un auteur moderne (1), les ames » humaines n'étoient que ces esprits, qui, avec leurs » corps éthériens, s'unissoient au fœtus humain. Le » dogme de la métempsycose étoit une suite natu- » relle de ces principes; et l'on supposa que les ames, » unies au corps humain par la volonté de l'Etre su- » prême, y rentroient, lorsqu'elles en avoient été » dégagées par la mort. L'esprit humain, toujours » inquiet sur sa destination, rechercha la fin que » l'Etre suprême s'étoit proposée en unissant des es- » prits au corps humain. L'idée de la bonté de l'Etre » suprême, la beauté du spectacle de la nature, le » rapport de tout ce que la terre produit avec le plai- » sir de l'homme, firent juger que l'ame étoit unie au » corps, afin de le rendre heureux par cette union; » et, comme on supposoit la matière sans activité » et absolument incapable de se mouvoir elle-même, » la formation du corps humain, la production des » fruits, tous les dons de la nature, furent attribués » à des esprits bienfaisans. C'étoient ces esprits qui » faisoient parcourir au soleil sa carrière, qui ré- » pandoient la pluie, qui fécondoient la terre; et l'on » attribua à ces génies des fonctions et des forces diffé- » rentes. Dans cet espace même qui est au-dessous de » la lune, au milieu de la nuit, on voyoit se former » des orages : les éclairs sortoient de l'obscurité des » nuages; la foudre éclatoit et désoloit la terre. On » jugea qu'il y avoit des esprits ténébreux, des démons » matériels répandus dans l'air. Souvent, du sein de » la terre même, où tout est ténébreux, on voyoit » sortir des flots de feu; la terre étoit ébranlée par » les volcans. On supposa des puissances terrestres » ou des démons, dans le centre de la terre; et,

(1) Mémoires pour servir à l'Histoire des égaremens de l'esprit humain, par rapport à la religion.

» comme on supposoit la matière sans activité, et in-
» capable de se mouvoir par elle-même, tous les mou-
» vemens des corps, tous les phénomènes, furent at-
» tribués à des génies.

» Les tonnerres, les volcans, les orages sembloient
» destinés à troubler le bonheur des hommes. On crut
» que les démons qui les produisoient étoient malfai-
» sans, et haïssoient les hommes. On leur attribua
» tous les événemens malheureux; et l'on imagina
» une espèce d'hiérarchie dans les mauvais génies,
» semblable à celle qu'on avoit supposée pour les
» bons.

» Si l'on objectoit aux Chaldéens qu'il étoit peu
» convenable à la bonté de l'Etre suprême de souffrir
» que ces mauvais génies tourmentassent ainsi les
» hommes, ils répondoient que la majesté de Dieu
» ne devoit point s'abaisser jusqu'à faire la guerre à
» des êtres qui lui étoient si inférieurs; qu'il laissoit
» les bons et les mauvais génies combattre entr'eux,
» sans se mêler de ces débats subalternes. Quelques-
» uns disoient qu'il n'étoit pas au pouvoir de Dieu de
» détruire ces mauvais génies; mais que, pour dé-
» fendre les hommes contre leurs attaques, il leur a
» donné pour protecteurs des bons génies, chargés de
» veiller à leur conservation; que ces bons génies
» avoient renfermé dans le centre de la terre les esprits
» malfaisans, et les y retenoient captifs; mais que
» souvent, malgré leur vigilance, les prisonniers s'é-
» chappoient, et faisoient sur la terre de grands ra-
» vages. Il étoit de l'intérêt des hommes de chercher
» les moyens de faire connoître à leurs protecteurs les
» dangers où ils se trouvoient, et de les appeler quand
» ils en auroient besoin. Dans cette idée, ils leur for-
» gèrent des noms composés de certaines combinai-
» sons des lettres de l'alphabet. Ils attribuèrent à ces
» noms la vertu d'attirer les génies, et croyoient qu'il

» suffisoit de les prononcer pour forcer ces esprits à
» paroître.

» Ces mêmes noms, continue l'auteur cité plus haut,
» servoient quelquefois à chasser les génies malfaisans:
» c'étoient des espèces d'exorcismes; car on croyoit
» que ces génies étoient relégués dans le centre de la
» terre, et qu'ils ne faisoient du mal que parce qu'ils
» avoient trompé la vigilance des génies destinés à les
» tenir renfermés, et s'étoient échappés dans l'atmos-
» phère. On croyoit que ces génies malfaisans, lors-
» qu'ils entendoient prononcer le nom des génies qui
» les tenoient renfermés dans le centre de la terre, s'en-
» fuyoient à peu près comme un prisonnier échappé,
» qui entend appeler la garde. » Il est aisé de recon-
noître dans ce systême le fondement des rêveries de la
cabale.

« Comme on avoit supposé, ajoute notre auteur,
» dans le nom des génies, ou dans les signes qui ex-
» primoient leur fonction, une vertu ou une force qui
» les obligeoit à se rendre auprès des hommes qui les
» invoquoient, on crut que le nom ou le signe du
» génie, gravé ou écrit, fixeroit, pour ainsi dire, le
» génie auprès de celui qui le porteroit; et c'est ap-
» paremment l'origine des talismans faits avec des mots
» gravés, ou avec des figures symboliques. »

3. Le génie auquel les Chinois attribuent la garde des villes et des provinces se nomme *Chin-Hoan*. Dans tous les lieux de l'Empire il y a des temples élevés en son honneur. Les Chinois regardent ces Chin-Hoans comme de véritables divinités, mais fort inférieures en puissance à l'Etre suprême; ce qui n'empêche pas qu'ils ne pensent que ces génies ont été autrefois des hommes comme eux. Lorsqu'un mandarin arrive dans une province en qualité de gouverneur, avant de faire aucune des fonctions de sa dignité, il faut qu'il aille rendre ses hommages au Chin-Hoan de la ville où il se

trouve, et lui demander les secours nécessaires pour s'acquitter dignement de sa commission. Il est obligé, deux fois chaque année, de renouveler la même cérémonie ; et, s'il y manque, il est privé de son emploi. Selon les idées des Chinois, ces génies sont les gouverneurs invisibles du monde, destinés à réparer les fautes et les injustices que les gouverneurs visibles ne commettent que trop souvent, et à punir les crimes qui peuvent échapper à leur vigilance. Autrefois on ne voyoit dans les temples chinois aucunes statues de ces génies : il y avoit seulement un tableau sur lequel on lisoit ces mots gravés en lettres d'or : *C'est ici la demeure du gardien spirituel de la ville.* Ce ne fut que plusieurs siècles après qu'on mit dans les temples des idoles qui représentoient ces génies. Les Chinois reconnoissent de bons et de mauvais génies, auxquels ils donnent le nom de *Xin* et de *Quey*. Ils en ont qui président aux montagnes, d'autres qui président aux eaux, etc. ; et chacun de ces génies est honoré par des sacrifices solennels.

4. Les Siamois distinguent des bons et des mauvais génies. « Les bons génies, dit le Père Tachard, sont » des ames estimées plus ou moins bonnes, selon » qu'elles ont été plus ou moins vertueuses en cette » vie. Les mauvais génies sont les ames de ceux qui » meurent, ou par ordre de la justice, ou par quel- » qu'un de ces malheurs extraordinaires qui les font » juger indignes des honneurs funèbres. » (*Voyez* à l'article Anges ce qui regarde les opinions des Siamois sur les bons génies ; à l'article Démons, ce qu'ils pensent des mauvais génies.)

GENTILS. C'est le nom que l'Ecriture donne aux Païens. Lorsque Dieu choisit les Juifs pour être son peuple chéri, la plupart des autres hommes répandus sur la surface de la terre s'étoient laissés aveugler par leurs passions, et avoient perdu la connoissance du

vrai Dieu. Ils prostituoient leurs hommages à de vaines idoles, enfans de leur caprice. Les Juifs, environnés de tous ces Gentils, étoient comme une perle au milieu d'un vaste fumier. Quelques Gentils cependant, éclairés des lumières célestes, conservoient, dans le centre même de l'idolâtrie, des notions pures de l'Etre suprême : tels furent, entr'autres, Melchisédech et Job; mais le nombre en étoit bien petit, en comparaison de la prodigieuse multitude des idolâtres. Enfin, lorsque le peuple juif eut fatigué par son ingratitude la bonté du Dieu qui l'avoit choisi; lorsque leur rage perfide, après avoir fait expirer Jésus-Christ sur la croix, commença à s'acharner encore sur ses disciples; alors Dieu réprouva cette nation perverse, et lui substitua les Gentils. Un capitaine, nommé *Corneille*, fut le premier Païen qui reçut la lumière de l'Evangile. Les apôtres se dispersèrent ensuite dans les différens pays de la terre, pour annoncer aux Gentils les vérités du christianisme ;. et leurs travaux eurent des succès si rapides, que la religion de Jésus-Christ se trouva répandue et établie sur les ruines de l'idolâtrie dans toutes les contrées de l'univers. Cependant, entre tous les apôtres, S. Paul se distingua tellement par son zèle et par ses écrits, qu'il fut spécialement appelé l'*Apôtre des Gentils.*

GÉRÉAHS. C'est ainsi que les insulaires de Ceylan nomment certaines divinités desquelles ils font dépendre leur fortune, et qui sont au nombre de neuf. Ils sont persuadés que, s'ils ont le bonheur de gagner l'affection de ces divinités, il n'y a point d'obstacle qui puisse s'opposer à leur fortune, et que tous les biens viennent fondre en foule sur leurs maisons. La forme du culte de ces Géréahs est singulière. Ceux qui veulent mériter leur protection pétrissent de l'argille, et en forment autant de petites statues qu'il y a de génies malfaisans dont ils craignent le courroux. Ils

donnent à ces statues une figure hideuse, et les barbouillent de diverses couleurs. Ils leur font, pendant la nuit, des offrandes qui consistent en différens mets qu'ils servent devant elles. La cérémonie est accompagnée du son du tambour, et de plusieurs danses qui durent jusqu'à ce que le jour paroisse. Alors ils jettent ces statues sur les grands chemins, et distribuent aux pauvres les mets qui leur ont été présentés.

GHÉMILUD-HASSADIM. C'est ainsi que les Juifs modernes appellent une société ou compagnie de charité, instituée parmi eux pour recueillir les aumônes des fidèles, que l'on nomme *zedaca*, et les distribuer aux pauvres.

GHETT. Les Juifs modernes donnent ce nom aux lettres de divorce. Ces lettres doivent être écrites en présence d'un ou de plusieurs rabbins distingués par leur savoir, sur un vélin qui soit réglé. Il faut qu'elles contiennent précisément douze lignes, en lettres carrées. Les rabbins ont beaucoup subtilisé sur la manière d'écrire ces lettres, et ont inventé un grand nombre de vétilles et de minuties qui concernent les caractères, les noms et surnoms du mari et de la femme. Il est absolument nécessaire, pour la validité de ces lettres, que l'écrivain, les rabbins et les témoins, ne soient parens ni du mari, ni de la femme, ni même entr'eux. Voici quelle est à peu près la teneur de cette lettre : « Un tel jour, mois, année et lieu, etc., moi, tel, te » répudie volontairement, t'éloigne et te fais libre, toi, » telle, qui as été ci-devant ma femme, et te permets » de te marier avec qui te plaira, etc. » Lorsque la lettre est écrite, un rabbin fait plusieurs questions subtiles au mari, pour sonder ses dispositions au sujet du divorce qu'il veut faire. Outre les deux témoins qui signent, et les témoins pour la date, il faut encore qu'il y ait au moins dix personnes présentes à l'action. Le rabbin ordonne ensuite à la femme d'ouvrir les

mains, et de les approcher l'une de l'autre pour recevoir la lettre de divorce. Le mari lui dit, en la lui donnant : « Voilà ta répudiation ; je t'éloigne de moi, » et te laisse en liberté d'épouser qui tu voudras. » La femme prend la lettre, et la rend au rabbin, qui la lit encore une fois. Il avertit ensuite la femme d'attendre l'espace de trois mois avant de se marier, afin de voir si elle ne seroit pas enceinte de son mari dont elle se sépare. Après cette cérémonie, il n'est plus permis à ces personnes, qui étoient auparavant mari et femme, de se trouver ensemble seuls dans quelqu'endroit que ce soit. Il faut remarquer que, si un mari répudie sa femme à cause de quelque liaison qu'elle ait formée avec un autre homme, la femme, quoique d'ailleurs libre de prendre un nouvel époux, ne peut cependant pas épouser celui qui est cause qu'elle a été répudiée.

GHILGUL. Parmi les Juifs modernes, il s'en trouve plusieurs qui croient à la métempsycose, et s'imaginent que les ames passent d'un corps dans un autre. Ils appellent cette transmigration *ghilgul.* Ceux qui tiennent cette opinion ne sont point regardés comme hérétiques. Ils prétendent trouver la preuve de leur systême dans quelques passages de l'Ecriture, la plupart tirés de l'Ecclésiaste et du Livre de Job.

GHOSEL : chez les Parses, ce mot désigne une simple ablution de tout le corps, faite avec de l'urine de bœuf. On se sèche ensuite avec de la terre, et l'on se lave après cela avec de l'eau, en récitant une certaine prière.

GIAGAS, *ou* Jagas, *ou* Jagues : peuples errans comme les Arabes, dont l'origine est inconnue, dont les coutumes et les lois particulières forment une espèce de secte la plus féroce et la plus barbare qu'on connoisse. On a de la peine à croire qu'une femme en ait été la fondatrice. Tembam-Dumba, fille de Zimbo,

premier chef des Giagas, après la mort de son père, se fit admirer par un courage au-dessus de son âge, et par une férocité naturelle qui ne pouvoit manquer de plaire à des peuples tels que les Giagas. Trop fière pour supporter long-temps le joug de sa mère Mussasa, qui avoit succédé à son époux, elle se révolta ouvertement contre elle. Les Giagas, qui avoient conçu de grandes espérances de cette jeune princesse, abandonnèrent le parti de sa mère, et vinrent en foule se ranger sous ses ordres. Tembam-Dumba, se voyant à la tête d'un peuple nombreux, dont elle étoit presque adorée, conçut le dessein de leur donner des lois conformes à son caractère, de former une religion de sang et de meurtres, et de cimenter par les plus affreuses cérémonies la fidélité de ses nouveaux sujets. Dans cette vue, elle assembla ses troupes, parut en leur présence, armée et vêtue en homme, et leur annonça son projet comme le moyen le plus propre à les rendre puissans et redoutables. Persuadée que les exemples feroient plus d'impression que les discours sur ces peuples barbares, elle se fit amener son fils unique; et, étouffant dans son cœur tous les sentimens de la nature, elle saisit cette innocente victime, la jeta dans un mortier, et la pila de sa main. Elle en forma une pâte qu'elle fit bouillir dans une marmite avec de l'huile et différentes racines, et en composa un onguent. Elle s'en fit frotter tout le corps en présence de ses sujets, leur assurant que, par la vertu de cet onguent, elle deviendroit invulnérable, et se rendroit maîtresse de tout l'univers. Les Giagas suivirent l'exemple de leur reine : chacun se fit une gloire de piler ses enfans, pour composer de leur chair cet onguent détestable. Tembam-Dumba porta ensuite une loi par laquelle il étoit ordonné à tous ses sujets de se frotter de cet onguent, avant de rien entreprendre d'important. Elle ajouta que cet onguent auroit une bien plus

grande vertu, si l'on employoit, pour sa composition, les enfans des principaux de l'Etat, qui les offriroient volontairement pour cet usage. Elle fit une expresse défense à toute femme d'accoucher dans le camp qu'on appeloit *chilombo*, ordonnant, en pareil cas, qu'on fît mourir la mère, ou qu'on la forçât de tuer elle-même son enfant. Elle recommanda particulièrement à tous ses sujets de se nourrir de chair humaine, et de préférer cet aliment à tous les autres. Mais un reste d'égards pour son sexe lui fit défendre de manger de la chair de femme. Cette défense n'eut pas l'effet qu'elle en attendoit. Les Giagas sont en effet très-friands de la chair de femme, et s'en régalent en secret, peut-être parce qu'elle leur est défendue. La nouvelle législatrice défendit encore à ses peuples de mener des femmes à la guerre, de peur que leur courage n'en fût amolli. Une autre loi de cette abominable reine ordonnoit aux jeunes filles qui auroient pour la première fois leurs purgations, d'en donner avis à la nation, afin qu'on célébrât par des réjouissances ce gage de sa fécondité. Si quelque fille, au contraire, après avoir atteint un certain âge, paroissoit condamnée par la nature à la stérilité, elle devoit perdre une vie qu'elle étoit incapable de communiquer à d'autres. Tembam-Dumba termina son code sanguinaire par une ordonnance plus contraire à la pudeur qu'à l'humanité. Elle voulut que les officiers de son armée, lorsqu'ils étoient sur le point de partir pour quelque expédition, conduisissent dans une place publique la plus chérie de leurs femmes, et goûtassent avec elle, en présence de tout le monde, des plaisirs que la nature nous enseigne à cacher. Les lois de Tembam-Dumba furent nommées *Quixilles*. Cette reine, qui paroissoit avoir dépouillé tout sentiment humain, étoit cependant très-voluptueuse. Mais, pour conserver son crédit dans l'esprit des peuples, elle affectoit en public

une grande austérité de mœurs; et, cruelle jusque dans ses plaisirs, elle faisoit périr tous ceux qui avoient eu le malheur de lui plaire, dans la crainte qu'ils ne divulguassent ses foiblesses. Après avoir immolé un grand nombre d'amans, elle jeta les yeux sur un simple soldat, nommé *Culemba*, jeune et bien fait, aussi féroce qu'elle, et plus artificieux encore. Elle voulut même l'épouser solennellement, et ensanglanta la pompe de son mariage par la mort d'un grand nombre de malheureux, dont la chair servit pour le festin. Mais, aussi volage qu'emportée dans ses amours, elle ne tarda pas à se dégoûter de son époux. Culemba, qui n'ignoroit pas le sort de ses prédécesseurs, s'apercevant du changement de la Reine, ne douta pas qu'elle ne lui réservât le même traitement : il résolut de la prévenir, et l'empoisonna.

La loi de Tembam-Dumba, qui ordonnoit de tuer les enfans qui naîtroient dans le camp ou chilombo, fut mitigée, du vivant même de cette reine, et encore plus adoucie après sa mort, parce qu'elle parut capable de détruire la nation. Il fut même permis d'introduire, de temps en temps, quelques enfans dans le chilombo; et voici la cérémonie qui se pratique dans cette occasion. Le chef du chilombo arrive, au son des instrumens, accompagné d'une de ses femmes. Les enfans qu'on doit admettre dans le camp restent, avec leur mère, cachés dans des buissons. Les troupes se divisent en plusieurs compagnies, et pratiquent divers exercices militaires. Ils forment ensuite une danse guerrière. Alors les mères se séparent de leurs enfans, et, sortant des buissons, s'avancent à la rencontre de leurs époux, dansent avec eux, et leur indiquent le lieu de la retraite de leurs enfans. Aussitôt ils courent vers le buisson, et leur appuient légèrement sur le corps la pointe de leurs flèches. On leur frotte ensuite la poitrine, les épaules et le bras

droit avec le détestable onguent de Tembam-Dumba; et, la nuit suivante, les mères les apportent dans le chilombo.

Plusieurs années après la mort de Tembam-Dumba, Zimgha, reine d'Angola, voulant chasser les Portugais de son royaume, appela les Giagas à son secours; et, pour se les attacher plus étroitement, elle embras a leurs superstitions barbares, et se déclara chef de leur secte. N'ayant point d'enfans dont elle pût se servir pour composer l'abominable onguent inventé par Tembam-Dumba, elle en adopta un exprès, qu'elle pila elle-même, et qu'elle employa à cet exécrable usage. Elle acquit une grande autorité parmi les Giagas par ses horribles cruautés, et surtout par son adresse à leur persuader que rien ne lui étoit caché, et qu'elle lisoit dans le fond de leurs cœurs. Elle fit recueillir avec soin les os de son frère, dont elle s'étoit défaite par le poison, les renferma dans un petit coffre couvert de lames d'argent, qu'elle plaça, avec honneur, sur un piédestal, dans une espèce de temple orné de riches tapis. Elle institua des prêtres pour lui faire des sacrifices auxquels elle assistoit souvent elle-même. Le motif de cette conduite étoit de faire accroire aux Giagas qu'elle avoit des entretiens secrets avec l'esprit de son frère, qui lui révéloit tout ce qui se passoit. Pour entretenir de plus en plus le peuple dans cette erreur, elle avoit un grand nombre d'espions et d'émissaires répandus dans tout le royaume, qui lui rendoient un compte exact de tout ce qui arrivoit dans leur département; et cette princesse habile mettoit si heureusement en usage les lumières qu'elle en recevoit, que les Giagas la respectoient comme une divinité qui pénétroit leurs plus secrètes pensées. Cette opinion s'étoit gravée si profondément dans leurs esprits, que, long-temps après, lorsque cette reine barbare se fut convertie au christianisme,

ils demeurèrent toujours persuadés qu'il étoit impossible de lui rien cacher. Etant un jour allé se promener dans le jardin du couvent des Capucins, qu'elle avoit fait bâtir, un esclave, qui y travailloit alors, l'ayant aperçue de loin, quitta brusquement son ouvrage, et prit la fuite. Il ne revint travailler que lorsque la Reine fut partie. Un frère lui ayant demandé la raison de cette fuite précipitée : « J'ai fait autrefois » un vol, lui répondit-il. Si la Reine m'avoit vu, elle » eût aussitôt connu mon crime, et n'eût pas manqué » de me faire punir. »

GILGUL-HAMMETHIN. Ces deux mots signifient en hébreu le *roulement des morts*. Les Juifs s'imaginent qu'à la venue du Messie les cadavres et les cendres de ceux de leur nation sortiront de leurs tombeaux, et se traîneront jusqu'à la Terre sainte, en roulant dans des cavernes que Dieu leur creusera sous terre. C'est ce voyage des morts que les Juifs expriment par les mots *gilgul-hammethin*.

GIWON, *ou* Giwan : divinité japonaise. Les habitans croient qu'elle veille particulièrement à la conservation de leur vie, et qu'elle peut les préserver de tout accident fâcheux, comme des chutes, des mauvaises rencontres, des maladies, et principalement de la petite vérole. C'est pourquoi ils ont coutume de placer sur la porte de leurs maisons l'image de cette divinité.

GNOMES. C'est le nom de certains génies élémentaires, imaginés par les Cabalistes, qui font leur séjour dans les entrailles de la terre, et sont les gardiens des trésors et des mines qu'elle renferme. Ces génies sont de différens sexes. Les femelles se nomment *Gnomides*. *Voyez* Génies *et* Cabale.

GNOSIMAQUES, du grec γνῶσις, *science*, et μάχομαι, *je combats* : hérétiques qui se déclarèrent ennemis de la science, et condamnèrent toute sorte d'études

d'études et de recherches, même celles qui avoient la religion pour objet. Ils prétendoient qu'un Chrétien devoit se borner à faire de bonnes œuvres, et ne point s'engager dans de vaines recherches, où il entroit toujours plus de curiosité et d'orgueil que d'amour de la vérité, et qui, par conséquent, étoient criminelles.

GNOSTIQUES : hérétiques du deuxième siècle de l'Eglise. Ce mot signifie *savant* ou *illuminé*. Cependant, tout savans et illuminés que se prétendoient les Gnostiques, ils ne laissoient pas d'autoriser, par leur morale comme par leur conduite, les dissolutions les plus infâmes. Chez eux les femmes étoient communes; et les maris n'avoient pas honte, en donnant l'hospitalité aux étrangers, de leur donner aussi leurs femmes. Leurs assemblées nocturnes étoient des assemblées de débauche : femmes, filles, hommes, enfans, tous y étoient pêle-mêle. Le festin qu'on y donnoit étoit à peine fini que les lumières s'éteignoient; et chacun contentoit à l'instant ses brutales passions sur le premier objet qu'il trouvoit sous sa main. Toutefois, pour comble d'horreur, ils empêchoient tant qu'ils pouvoient la génération; on les accusoit même de faire avorter les femmes. Non-seulement les Gnostiques étoient corrompus dans leurs mœurs, ils l'étoient même par principe. Ils ne croyoient pas qu'aucune action fût mauvaise en soi, sinon par l'opinion des hommes : il s'ensuivoit donc que l'impureté n'étoit point réellement un crime. Il y a plus : ils pensoient que l'impureté étoit le seul moyen de parvenir à Dieu; que, pour être sauvé, il falloit avoir couronné toutes les œuvres de la chair; qu'une ame qui ne s'étoit point acquittée de cette dette passoit continuellement d'un corps dans un autre, jusqu'à ce qu'elle eût tout accompli.

GONES : nom commun que portent les prêtres de l'île de Ceylan. Leur habillement est le même que

celui des Tirinanxes. (*Voyez ce mot.*) Ils subsistent, comme tous leurs confrères des autres pays, par le moyen des aumônes et des présens qu'ils reçoivent des dévots crédules et superstitieux. Lorsqu'un insulaire de Ceylan a formé la résolution de se convertir, et de mener une vie plus régulière qu'il n'a fait jusqu'alors, il fait appeler un gone, pour s'affermir par ses exhortations dans son pieux dessein. Le prêtre arrive en grande cérémonie : quatre hommes soutiennent une espèce de dais sur sa tête. On le reçoit comme un ange tutélaire : on le régale des mets les plus exquis. Le pénitent le comble de présens proportionnés à ses facultés, et le retient dans sa maison pendant un jour ou deux. Le prêtre emploie une partie de ce temps à exhorter, à instruire le nouveau converti. Entr'autres choses, il lui chante un cantique qui contient les principaux points de la religion; et, après l'avoir chanté, il lui en donne l'explication.

GONFANONNIER, celui qui porte le gonfanon : « bannière d'église à trois ou quatre fanons, ou piè- » ces pendantes et aboutissantes, non pas en carré, » comme les bannières, mais en pointes à demi- » rondes. » C'est la définition que le Dictionnaire de Trévoux donne du gonfanon.

Autrefois ceux qui se déclaroient protecteurs des églises portoient le titre de *gonfanonniers*.

GOUL *ou* Gusul. Ce mot signifie chez les Turcs *ablution*. C'est la seconde espèce de purification ordonnée par le législateur arabe. Ils l'emploient lorsqu'ils ont eu commerce avec leurs femmes, ou qu'ils ont eu quelques pollutions nocturnes. Jusqu'à ce qu'un Musulman se soit exactement lavé ces parties, de manière qu'il n'y reste plus aucune ordure, on l'appelle *giunab*, c'est-à-dire, un homme dont les prières doivent être en abomination devant Dieu. Il est même regardé comme impur, et, en conséquence,

éloigné de la société. On voit bien que cet usage est encore emprunté des Juifs. *Voyez* Ablution, Abdest, *et* Taharet.

GOUPILLON : instrument dont on se sert dans les églises des Catholiques, pour jeter de l'eau bénite au peuple. Le Dictionnaire de Trévoux dit que goupillon est dérivé du vieux mot *goupil*, qui signifioit *renard*, parce qu'on se servoit autrefois d'une queue de renard en guise de goupillon.

GRACE. On donne ce nom en général à tout don gratuit que Dieu fait aux hommes. On distingue la *grâce naturelle* et la *grâce surnaturelle*. Dans la première sont compris tous les biens qui sont d'un ordre naturel, tels que la vie, la santé, l'esprit, les forces du corps, etc. Par la seconde, nous recevons les biens qui ont rapport au salut; et c'est de cette dernière dont il s'agit ici. La grâce surnaturelle se divise en *habituelle* et *actuelle*. La grâce habituelle, qu'on appelle autrement *justifiante* ou *sanctifiante*, est celle qui nous rend saints et justes devant Dieu. Elle consiste dans l'exemption du péché. La grâce actuelle est ce mouvement intérieur que Dieu nous inspire pour nous porter au bien et nous détourner du mal. C'est sur cette sorte de grâce qu'il s'est élevé, parmi les théologiens, tant de disputes. La manière dont Dieu agit sur la volonté de l'homme, par le moyen de la grâce, est un de ces mystères qu'on s'efforce en vain de percer, et sur lesquels il est fort inutile de disputer. Les plus fameux systêmes sur la grâce, sont celui des Molinistes et celui des Thomistes. Nous en donnerons une notion succincte aux articles Molinisme *et* Thomisme (Ce dernier se trouve au Supplément.) Nous nous contentons de placer ici ce qu'il y a de certain sur la grâce, et ce dont tous les partis conviennent.

1.° La grâce nous est donnée gratuitement et sans que nous la méritions. 2.° Nous ne pouvons faire au-

cune bonne œuvre méritoire pour le ciel, sans le secours d'une grâce actuelle. 3.° Il n'y a point d'homme à qui Dieu n'accorde au moins autant de grâces qu'il lui en faut pour faire son salut. Ce n'est pas à dire que Dieu distribue également ses grâces à tous les hommes; il est certain qu'il y a des ames privilégiées auxquelles il en donne beaucoup plus qu'aux autres. Etant maître de ses dons, il peut sans injustice les partager comme il lui plaît. 4.° La grâce ne détruit point le libre arbitre, et l'homme conserve toujours le pouvoir de lui résister.

GRÂCES : divinités païennes, filles de Jupiter et de Vénus, selon les poètes, et qui accompagnoient toujours leur mère. Elles étoient au nombre de trois, à savoir, Euphrosine, Thalie et Aglaïe. Elles se plaisoient, au rapport d'Horace, à danser au clair de la lune avec Vénus et les nymphes. Le poète observe qu'elles ôtoient alors leur ceinture, pour se donner cet air de négligence qui sied si bien à la beauté. Les anciens sacrifioient aux Grâces, afin d'obtenir de ces déesses cette politesse, ces agrémens, cet enjouement aimable, qui font le charme de la société, et sans lesquels la vertu même est farouche et sauvage. Platon disoit à Xénocrate : « Sacrifiez aux Grâces, » pour lui faire entendre qu'une philosophie rigide et renfrognée n'est propre qu'à décréditer la sagesse dans l'esprit de la plupart des hommes.

Grâces, pour *Actions de grâces :* petite prière que nous adressons à Dieu, après nos repas, pour le remercier des bienfaits dont il ne cesse de nous combler, et spécialement de la nourriture que nous venons de prendre.

Voici en quoi consiste la cérémonie des grâces, chez les Juifs modernes. Le maître de la maison, après avoir fait rincer un verre, le remplit de vin, et le lève en l'air, en disant : « Messieurs, bénissons celui

» dont nous venons de manger le bien. » Les convives répondent : « Béni soit celui dont nous avons mangé » le bien, et qui nous a nourris. » Le maître continue l'action de grâces, après laquelle il fait boire à chacun une partie du vin qui est dans son verre, et boit le reste.

GRADUEL : prière que le prêtre qui célèbre la messe récite après avoir lu l'épître, et qui sert comme de préparation à la lecture de l'évangile. Cette prière est nommée *graduel,* parce qu'anciennement, dans les messes solennelles, on montoit au jubé pour la chanter; coutume qui s'observe encore dans quelques églises. Depuis Pâque jusqu'à la Septuagésime, on joint au graduel l'*alleluia;* mais, depuis la Septuagésime jusqu'à Paque, on substitue à cette joyeuse antienne quelques versets d'un psaume, que l'on appelle *trait,* parce qu'on les chantoit d'un ton lugubre et d'une voix traînante.

GRADUÉS. On donne ce nom à ceux qui sont revêtus des degrés de docteur, de licencié, de bachelier, ou de maître dans l'une des quatre facultés d'une université. Les gradués des universités fameuses et privilégiées avoient droit de posséder, exclusivement à tout autre, la troisième partie des bénéfices du royaume; et voici quelle est l'origine de ce droit. En 1438, il s'assembla un concile à Bâle, pour travailler à l'extirpation du schisme qui désoloit alors l'Eglise. Plusieurs docteurs des plus fameuses universités assistèrent à cette assemblée; et leurs lumières furent d'un grand secours aux Pères du concile. Lorsqu'il fut question de considérer les abus qui s'étoient glissés dans la discipline ecclésiastique, ces docteurs ne manquèrent pas d'insister vivement sur l'article des bénéfices. Ils représentèrent qu'ils étoient fort mal distribués, que c'étoient pour l'ordinaire des ignorans et des gens sans mœurs qui les obtenoient, tandis que

les gens lettrés et vertueux étoient frustrés d'un bien qui sembloit destiné pour être la récompense de leurs travaux. Sur ces plaintes, le concile ordonna que les gradués des universités fameuses auroient droit de requérir la troisième partie de tous les bénéfices, et qu'on ne pourroit les conférer à d'autres qu'à eux. La pragmatique-sanction confirma ce droit des gradués, et ajouta que, des bénéfices affectés aux gradués, les deux tiers appartiendroient aux suppôts de l'université; que tous les collateurs ecclésiastiques tiendroient un rôle exact de tous les bénéfices dont ils pouvoient disposer, et que sur trois ils en confèreroient un aux gradués, à tour de rôle. Le concordat changea quelque chose à ces dispositions, sans cependant diminuer en rien le droit des gradués. Il ordonna que tous les bénéfices qui viendroient à vaquer pendant quatre mois de l'année, à savoir, octobre, janvier, avril et juillet, seroient conférés aux gradués; et c'est ce qui s'est pratiqué long-temps. Sur les quatre mois, il y en avoit deux qu'on appeloit *mois de faveur;* c'étoient avril et octobre. Ils étoient ainsi nommés, parce que les gradués simples, c'est-à-dire, ceux qui n'avoient simplement que leurs grades et leur attestation du temps d'étude, pouvoient être pourvus des bénéfices vacans dans le cours de ces deux mois. Janvier et juillet étoient les mois de rigueur. Les bénéfices qui vaquoient pendant ces mois ne pouvoient être conférés qu'aux gradués nommés, c'est-à-dire à ceux qui avoient obtenu de l'université des lettres de nomination sur certains collateurs. Les bénéfices consistoriaux et électifs, ceux qui étoient à la nomination du Roi ou d'un patron laïque, n'étoient point du nombre de ceux qui étoient affectés aux gradués. Lorsqu'un gradué avoit une fois obtenu, en vertu de ses grades, un bénéfice de la valeur de 400 livres, il n'étoit plus reçu à en demander d'autres. S'il étoit pourvu d'un bénéfice de 600 livres,

quoique ce fût par une autre voie que par ses grades, il ne pouvoit plus requérir aucun bénéfice en qualité de gradué. Il n'y avoit que les bénéfices vacans par mort, auxquels les gradués eussent droit. Enfin la province de Bretagne ne reconnoissoit point le droit des gradués, et ne l'a jamais admis. *Voyez* Bénéfice.

GRATUIT (*don*). Outre les décimes ordinaires que le clergé payoit autrefois au Roi, il lui faisoit tous les cinq ans un présent que l'on appelloit *don gratuit*, ou autrement, *décimes extraordinaires*. *Voyez* Décimes *et* Assemblée du Clergé.

GRECS Schismatiques. *Voyez* Schisme des Grecs.

GRIS-GRIS : petits billets sur lesquels sont tracées des figures magiques, ou, selon quelques-uns, des passages de l'Alcoran, en caractères arabes. Les Nègres qui habitent les pays intérieurs de la Guinée achettent fort cher ces billets de leurs marabouts ou prêtres, et les regardent comme des préservatifs assurés contre tous les maux. Ils en ont presque tout le corps couvert. Ils se forment une croix, depuis le front jusqu'au cou, avec ces gris-gris. Ils en ont sur leurs bonnets qui ressemblent à des cornes. Quelquefois ils leur donnent la figure de quelque animal.

GUASTALLINES. Il y a une congrégation de filles, établie à Milan, sous ce nom, par Louise Torelli, comtesse de Guastalle. L'habit de ces filles est à peu près semblable à celui des religieuses de S. Dominique. S. Charles Borromée leur donna des constitutions, qui furent approuvées, en 1525, par le pape Urbain VIII.

Il y a une autre communauté de Guastallines, dont le principal but est l'éducation des jeunes filles de qualité qui restent orphelines. Il y en a toujours dans leur maison dix-huit qui y sont entretenues et instruites de tout ce qu'elles doivent savoir, pendant l'espace de douze ans. Ce terme expiré, elles peuvent ou se

faire religieuses dans le couvent, ou bien se marier. Si elles chosissent ce dernier parti, on leur donne une dot de deux mille livres.

GUÈBRES, Gaures, *ou* Parsis. C'est le nom que donnent les Mahométans aux Perses qui ont conservé l'ancienne religion des mages, depuis la défaite de leur dernier roi Yesdezerd par les califes. Ces conquérans, sectateurs de Mahomet, voulurent forcer les Perses, leurs nouveaux sujets, à embrasser le mahométisme; mais ils éprouvèrent une résistance invincible de la part d'un grand nombre d'entr'eux, qui ne voulurent jamais renoncer à la religion de leurs pères. Quelques-uns, fuyant la cruauté du vainqueur, se réfugièrent dans les Indes; les autres furent relégués dans la province de Kirman, la plus désagréable et la moins fertile de toute la Perse. Les Mahométans les y laissent exercer paisiblement leur religion; mais ils ont pour eux un souverain mépris, et leur donnent le nom de *Gaures*, qui signifie *infidèles*. Ces Gaures, depuis leur dispersion, ont toujours conservé leur religion dans toute sa pureté, sans y mêler aucune des pratiques ni des Indiens, ni des Mahométans, dont ils sont environnés. Francs et sincères dans leurs procédés, austères dans leurs mœurs, ils supportent avec une patience héroïque la pauvreté à laquelle ils sont réduits, et le mépris des autres peuples. Les Guèbres prétendent que le livre qui contenoit leur religion fut envoyé par Dieu même à Abraham, et que ce saint patriarche le communiqua aux Perses.

GUI de Chene. Le chêne étoit un arbre sacré, chez les anciens Gaulois. Ils le regardoient comme l'emblême de la Divinité. C'étoit sous des chênes qu'ils pratiquoient leurs cérémonies religieuses, et même qu'ils rendoient la justice. Le gui de chêne étoit aussi en grande vénération parmi eux. Ils le cueilloient

avec une grande dévotion et beaucoup d'appareil. « Le gui, dit Pline le naturaliste, est fort difficile à trouver. Quand on l'a découvert, les Druides vont le chercher avec des sentimens mêlés de respect. C'est en tout temps le sixième jour de la lune, jour si célèbre parmi eux, qu'ils l'ont marqué pour être le commencement de leurs mois, de leurs années et de leurs siècles même, qui ne sont que de trente ans. Le choix qu'ils font de ce jour vient de ce que la lune a pour lors assez de force, quoiqu'elle ne soit pas encore arrivée au milieu de son accroissement. Enfin ils sont si fort prévenus en faveur de ce jour, qu'ils lui donnent un nom, en leur langue, qui signifie qu'il guérit de tous maux. Lorsque les Druides ont préparé sous l'arbre tout l'appareil du sacrifice et du festin qu'ils doivent y faire, ils font approcher deux taureaux blancs, qu'ils attachent alors par les cornes pour la première fois. Ensuite un prêtre, revêtu d'une robe blanche, monte sur l'arbre, coupe le gui avec une faulx d'or, et on le reçoit dans un sagum blanc. Cela est suivi de sacrifices que les Druides offrent, en conjurant Dieu que son présent porte bonheur à ceux qui en seront honorés. Au surplus, ils tiennent que l'eau du gui rend féconds les animaux stériles qui en boivent, et qu'elle est un remède spécifique contre toute sorte de poison ; ce qui prouve que la religion des hommes n'a souvent pour objet que des choses frivoles. »

Les anciens Germains avoient aussi une grande vénération pour le gui de chêne, qu'ils désignoient par le nom de *guthyl*, ou *gutheyl*. Ils lui attribuoient des vertus merveilleuses, particulièrement contre l'épilepsie. Ils le cueilloient avec les mêmes cérémonies que les Gaulois. Dans quelques endroits de la haute Allemagne, où il s'est conservé plusieurs superstitions païennes, les habitans sont encore aujourd'hui dans

l'usage de courir de maison en maison, et de ville en ville, en criant : *Gutheyl! Gutheyl!*

Plusieurs peuples septentrionaux s'imaginoient qu'un homme, muni de gui de chêne, non-seulement ne pouvoit être blessé, mais encore étoit sûr de blesser tous ceux contre lesquels il lançoit une flèche. C'est à cause des vertus magiques que l'on attribuoit au gui de chêne, qu'on l'appelle encore en Alsace *marentaken*, c'est-à-dire, *arbrisseau des spectres*.

Il faut observer que, sur cet article comme sur bien d'autres, les Germains, dont l'origine est la même que celle des Gaulois, avoient aussi la même religion. Il en faut dire autant des Celtes et des Cimbres. *Voyez* Druides *et* A-gui-l'an-neuf.

GUIGHIMO. C'est sous ce nom, qui signifie *seigneur du ciel*, que la plupart des Nègres adoroient autrefois l'Etre suprême.

GUILLELMITES, *ou* Guillemins : religieux de la règle de S. Benoît, fondés en Italie, au milieu du douzième siècle, par S. Guillaume de Malaval, hermite de Toscane.

GUIMPES : partie de l'habillement d'une religieuse. C'est ce petit mouchoir rond, d'une toile fine et blanche, qu'elles attachent des deux côtés de la tête, et qui leur sert à couvrir la gorge.

GYMNOSOPHISTES : prêtres et philosophes des anciens Indiens. Leur nom est composé de deux mots grecs, dont l'un signifie *nu*, et l'autre, *sectateur de la sagesse*. Voici ce qu'en dit Arrian. Nous emprunterons les termes de son traducteur Ablancourt. « Ils ne travaillent point de leurs mains, et ne paient aucun tribut au prince, mais s'emploient aux sacrifices publics; et, si quelqu'un veut sacrifier en particulier, il faut qu'il y en ait un présent pour le directeur de l'action : autrement ils ne croiroient pas qu'elle fût agréable à Dieu. Ils sont savans dans l'art de deviner,

et il n'y a qu'eux qui l'exercent. Ils prédisent principalement le changement des temps et des saisons; et, s'il arrive quelque calamité publique, c'est à eux qu'on a recours.... Ils vivent tout nus, l'hiver au soleil, et l'été à l'ombre, sous de grands arbres qui font cinq arpens d'ombrage.... Leur nourriture est de fruits, et d'une certaine écorce d'arbre, qui est aussi nourrissante que des dattes. Au haut de l'arbre il croît quelque chose de charnu, comme à la palme. » Ajoutons que les Gymnosophistes étoient en même temps les prêtres et les médecins du pays.

HABDALA, c'est-à-dire, *distinction*. C'est ainsi qu'on appelle une cérémonie en usage parmi les Juifs modernes, pour la clôture du sabbat. *Voyez* SABBAT.

HABIT ECCLÉSIASTIQUE. Ce n'est que dans le quatrième siècle que l'habit des ecclésiastiques a commencé à être distingué de celui des laïques; il n'y avait auparavant aucune différence. Mais, lorsque les Barbares furent établis en Italie, les laïques prirent la manière de s'habiller de ces nations; au lieu que les ecclésiastiques conservèrent toujours l'habit romain. Il est arrivé depuis quelque changement dans l'habillement des ecclésiastiques; mais il est peu considérable: de là vient la légère différence que l'on remarque dans les habits des prêtres séculiers et ceux des prêtres réguliers, tels que les Barnabites, les Théatins, les Oratoriens, qui portent l'habit ecclésiastique qui étoit en usage du temps de leur fondateur. Les habits des moines, qui nous paroissent aujourd'hui singuliers et bizarres, sont les mêmes que portoient autrefois les pauvres et les paysans. *Voyez* MOINES.

HABITUÉ (*prêtre*). On appelle ainsi un prêtre attaché au service d'une paroisse.

HACELDAMA, c'est-à-dire, en syriaque, *le champ du sang*. Judas, ayant reçu trente deniers des princes des prêtres, pour leur livrer Jésus-Christ, n'eut pas plutôt commis cette horrible trahison, qu'il s'en repentit. Il rapporta aux princes des prêtres l'argent qu'il avoit reçu, et le jeta dans le temple en leur présence. Les princes des prêtres se firent un scrupule de remettre dans le trésor un argent qui étoit le prix du sang: ils s'en servirent pour acheter le champ d'un potier, et destinèrent ce champ à la sépulture des étrangers; et il fut appellé *Haceldama*.

HADA : divinité des Babyloniens, qu'on croit être la même qu'Adargatis. *Voyez* ADARGATIS.

HADRIANISTES. C'est le nom de quelques hérétiques qui parurent dans le premier siècle de l'Eglise, et qui furent les disciples de Simon le Magicien.

L'histoire fait mention d'une autre secte d'Hadrianistes, qui eurent pour chef un Anabaptiste nommé *Hadrien.*

HAGADA. Les Juifs appellent ainsi une oraison qu'ils ont coutume de réciter le soir de la veille de leur Pâque. Cette oraison rappelle les misères du peuple juif pendant sa servitude d'Egypte, et les prodiges que Dieu opéra pour l'en délivrer.

HAIRE : petit vêtement en forme de chemise, qui est tissu de crin, et extrêmement rude à la peau. C'est un des instrumens de pénitence en usage parmi les moines et les personnes dévotes.

HAIRÉTIS : sectaires mahométans, qu'on pourroit appeler *Pyrrhoniens* et *Epicuriens.* Ils doutent de toutes choses, selon Ricaut; et, dans les disputes, ils ne déterminent jamais rien. Ils souffrent tout sans contredire, et ne se mettent pas en peine de faire des questions pour trouver la vérité. Ils ne se mêlent jamais de persuader ou dissuader, et disent, comme les Académiciens, que le mensonge peut être si bien paré par la subtilité de l'esprit humain, qu'on ne sauroit le distinguer d'avec la vérité, et qu'au contraire on peut tellement déguiser la vérité par des sophismes et par des illusions, qu'elle paroîtra aussi laide que le mensonge : d'où ils concluent que toutes questions sont seulement probables, mais qu'elles ne sont point démonstratives. Ils se contentent de dire, dans les choses douteuses et qui ne sont pas évidentes : *Allar bilur,* « Dieu le sait; et *Bize haranuk*, nous ne le savons » pas, » sans se mettre en peine de pénétrer plus avant dans les arts et dans les sciences. Il y a cependant

parmi eux des prédicateurs qui parviennent par degrés à être mouphtis; mais ils se gouvernent, dans cette charge éminente, avec beaucoup d'indifférence, et sont toujours prêts à signer des sentences en faveur de celui qui demande, moyennant ce correctif qu'ils ont soin d'y ajouter : *Wel ahu calem bissenah;* « Dieu » sait bien ce qui est meilleur. »

Leur manière de vivre est aisée et commode. Ils observent exactement les choses qui regardent la religion, et se conforment entièrement à ce qu'ordonnent les lois civiles, quoiqu'ils aient toujours du penchant à suivre leur inclination naturelle. Ils boivent du vin quand ils sont en compagnie, pour ne point paroître de mauvaise humeur; mais entr'eux, et dans le particulier, ils se servent de boissons où il entre de l'opium; ce qui contribue beaucoup à entretenir et à augmenter leur engourdissement d'esprit.

HAKEM : fameux imposteur juif, qui voulut se faire passer non-seulement comme un prophète inspiré de Dieu, mais encore comme un être d'une nature supérieure à l'humanité, et étroitement unie avec la nature divine. On raconte que ce fourbe, étant près de tomber entre les mains des Sarrazins qui le poursuivoient vivement, se précipita dans une cuve pleine d'eau forte, afin que, son corps étant consumé entièrement par cette liqueur corrosive, on s'imaginât qu'il avoit disparu miraculeusement; mais il fut trompé dans son attente. On trouva dans la cuve ses cheveux et sa graisse, que l'eau forte ne put dissoudre.

HALACHORES. C'est ainsi que l'on nomme une secte d'Indiens qui n'ont, à proprement parler, aucun culte, et qui ne sont ni Gentils ni Mahométans. Ils sont extrêmement méprisés de tous les autres Indiens. La plupart d'entr'eux sont employés à nettoyer les maisons, et en transportent les immondices sur un âne, animal qui, dans les Indes, est regardé comme

impur et souillé. Cette fonction, que les Halachores exercent, est regardée comme infâme; et le dernier valet refuseroit même de s'en charger. Ils se nourrissent de la chair de toutes sortes d'animaux, et même de celle de cochon.

HALIES. *Voyez* Alies.

HAMADRIADES, du grec ἅμα, *ensemble*, et δρῦς, *chêne :* nymphes du paganisme qui, selon les poètes, étoient attachées à de certains chênes avec lesquels elles naissoient et mouroient.

HAMULL. C'est le nom que les Parsis ou Guèbres donnent à un ange à qui Dieu a donné l'inspection sur les cieux. *Voyez* Anges.

HAN, roi de Thanchuth, se rendit autrefois célèbre par sa bonté, sa justice et la sainteté de sa vie. Les Tartares l'adorent aujourd'hui comme un dieu. Lorsque les lamas font leurs prières devant cette divinité, ils roulent un instrument cylindrique sur son cube.

HANAN-PACHA, c'est-à-dire, dans la langue péruvienne, *le haut monde*. Les Amantas, docteurs et philosophes du Pérou, appeloient ainsi le lieu où les gens de bien devoient aller, après la mort, recevoir la récompense de leurs vertus. Ils faisoient consister le bonheur que l'on goûtoit dans ce haut monde à mener une vie paisible et libre des inquiétudes de celle-ci. Ils ne comptoient point parmi les plaisirs de ce séjour les voluptés charnelles, et tout ce qui flatte les sens. Ils réduisoient toute la félicité de ce paradis à la tranquillité de l'ame et à celle du corps.

HANUCA, *ou* la Fête des Lumières, que les Juifs modernes célèbrent le 25 du mois de chisleu, ou de décembre, en mémoire de la victoire que les Machabées remportèrent sur les Grecs. Cette fête dure huit jours. On allume une lampe le premier jour, deux le second, et ainsi en continuant jusqu'au dernier qu'on

en allume huit. Voici quel est le fondement de cette cérémonie. Les ennemis étant entrés dans la ville, et ayant profané le temple, Jochanam et ses enfans les chassèrent et les défirent. A son retour, Jochanam, voulant allumer les lampes du chandelier, ne put trouver d'huile pure : il en trouva seulement dans un petit vase une quantité suffisante pour éclairer pendant une nuit; mais Dieu permit, par miracle, que ce peu d'huile brûlât pendant huit jours. On célèbre aussi dans cette fête l'heureux exploit de Judith, quoique quelques-uns le rapportent à un autre temps. Les travaux ordinaires ne sont point interrompus pendant ces jours de fête. Le nom de *Hanuca* que l'on donne à cette fête signifie *exercice* ou *renouvellement*, parce qu'on renouvelle l'exercice du temple qui avoit été profané.

Outre les lampes qu'on allume ce jour-là dans la synagogue, chaque Juif en allume une dans sa maison, et observe qu'elle soit placée à gauche en entrant.

HANUMAN : singe fameux par ses exploits, et que les Indiens honorent comme un dieu. Ixora, une des principales divinités des Indes, se promenant un jour, avec sa femme Paramerséri, dans un bois rempli de singes, Paramerséri en remarqua deux, entr'autres, qui se caressoient avec tant de tendresse, que l'envie lui prit de les imiter. Elle conjura son mari de prendre la figure de singe : elle se transforma en guenon : tous deux, sous cette forme nouvelle, travaillèrent à la production du singe Hanuman. Mais Paramerséri, revenue de son caprice, eut horreur de l'enfant qu'elle portoit, et pria le vent de le faire passer dans le sein d'une autre femme; ce qu'il fit. Hanuman eut, par ce moyen, deux mères, et même deux pères. Il se rendit, dans la suite, fort célèbre par les services importans qu'il rendit au dieu Vistnou, incarné sous la forme de Ram. Il en est parlé à l'article Vistnou. C'est par cette raison que, dans l'enceinte

du

du temple dédié à Vistnou, sous le nom de *Ram*, le singe Hanuman a une petite chapelle où il reçoit les honneurs divins.

Dans la ville de Calicut, sur la côte de Malabar, on admire une superbe pagode élevée en l'honneur de ce fameux singe, et dont le portique est soutenu par sept cents piliers de marbre.

HARPOCRATE, dieu du silence, chez les Egyptiens, ne fut, dans son origine, qu'une figure symbolique, dont M. Pluche nous développe admirablement bien l'usage. Les anciens Egyptiens, après avoir vu long-temps leurs moissons ravagées par les inondations du Nil, trouvèrent enfin, à force de recherches et de travaux, un moyen d'assurer leur récolte contre les insultes de ce fleuve. Ils apprirent à semer et à recueillir, dans l'espace de quatre mois, « tout ce » dont ils avoient besoin pour se nourrir pendant » l'année. Charmés d'une si heureuse découverte, ils » ne manquèrent pas de placer dans les lieux con- » sacrés aux exercices de leur religion le symbole des » prospérités de leur labourage. Ils y joignirent les » traits ou les caractères les plus propres à étaler » aux yeux des peuples les bienfaits d'une providence » singulière, qui les chérissoit comme une mère aime » son fils, et à leur recommander surtout d'en faire » usage en paix, en silence, et selon les lois; parce » que le bon ordre, la douceur et la concorde étoient » l'unique moyen de s'assurer la jouissance et la pro- » priété des biens de la terre. C'est pour inculquer » aux peuples cette utile leçon que, dans les fêtes » qu'on célébroit après toutes les récoltes du blé, » du vin, des fruits et des légumes, lors de l'entrée » du soleil au capricorne, on plaçoit dans les assem- » blées la figure d'Horus (symbole du labourage), » courbé sous le poids des biens qu'il avoit recueillis. » Il portoit sur sa tête les marques naturelles d'une

» heureuse récolte, savoir : trois cruches de vin ou de
» bière, surmontées de trois pains, et accompagnées de
» feuillages, de légumes et de plusieurs fruits. Quel-
» quefois ses genoux paroissoient plier sous le far-
» deau. Souvent on le peignoit assis, pour marquer
» le repos dont il assuroit aux hommes la jouissance.
» Il portoit le doigt sur la bouche, et recomman-
» doit aux assistans.... la modération, la soumission
» aux lois, la discrétion; en un mot la paix, sans la-
» quelle les hommes perdent la possession des biens
» qui ont été accordés à leur travail.... On le nom-
» moit alors *Harpocrate;* nom qui, en phénicien,
» signifie *l'ordre de la société, la police....*

» La fête où paroissoit Harpocrate, c'est-à-dire, la
» fête qui suivoit les récoltes, se nommoit en Egypte
» et en Orient *les Pamylies.* Le nom de cette fête,
» qui signifie *l'usage modéré de la langue*, ne laisse
» aucun doute sur le sens du symbole que nous ex-
» pliquons. »

Lorsque la superstition et l'ignorance eurent changé les symboles en réalité, Harpocrate devint un être réel, et le dieu du silence. Son culte se répandit de l'Egypte chez les autres peuples, qui lui donnèrent chacun un nom. Les Romains en firent leur déesse Angérone. *Voyez cet article.*

HASSIBETULOTH. C'est le nom d'une société ou compagnie de charité, instituée parmi les Juifs modernes, dont le but est de ramasser des aumônes pour marier de pauvres filles.

HAUDRIETTES : nom que portent les religieuses de l'Assomption de Notre-Dame, fondées par Etienne Haudry, l'un des secrétaires de S. Louis. Cet ordre est annexé à celui de S. Augustin. *Voyez*, au Supplément, Congrégations Religieuses.

HAUTS-LIEUX. On appeloit ainsi les montagnes et les collines sur lesquelles les Juifs idolâtres dres-

soient des autels aux faux dieux des peuples voisins. Ils plantoient ordinairement autour de ces lieux des bocages, comme pour dérober aux yeux leurs honteux sacrifices. Le culte des hauts-lieux étoit expressément défendu dans la loi judaïque; il n'étoit pas même permis d'y adorer le vrai Dieu. Cependant, malgré les plus sévères défenses, ce culte fut toujours fort commun parmi les Juifs; et plusieurs de leurs rois, quoique pieux et zélés, ne purent jamais parvenir à l'abolir entièrement.

HEBDOMÉ. Le septième jour de chaque mois de la lune étoit consacré à Apollon, chez les Athéniens, parce qu'on croyoit que ce dieu étoit né ce jour-là. En conséquence, les Grecs célébroient, ce même jour, une fête qu'ils appeloient *Hebdomé*, du grec ἑβδομὰς, *septième*.

HÉBÉ : déesse de la jeunesse, fille de Jupiter et de Junon, selon les poètes. Son père, charmé de sa beauté, lui confia le soin de verser le nectar à la table des dieux. Mais, un jour qu'elle exerçoit ses fonctions, elle se laissa tomber d'une manière peu décente; ce qui fit faire à tous les dieux de grands éclats de rire. La pauvre Hébé fut si honteuse qu'elle n'osa plus reparoître, ni reprendre son emploi : elle vouloit même quitter absolument le séjour de l'Olympe; mais Junon la retint auprès d'elle, et lui donna la charge d'atteler son char. Hercule ayant été reçu au nombre des dieux à cause de ses belles actions, on lui donna Hébé pour femme. Cette déesse avoit à Corinthe un temple fameux qui avoit droit d'asile.

HÉBREU (*l*), ou langue sainte, que les Juifs appellent *saschon hacodesch*. C'est dans cette langue que sont écrits les livres de l'ancien Testament, et quelques-uns du nouveau. Les Juifs modernes ne la parlent presque plus : ils se servent plus communément de la langue du pays où ils sont nés; la plupart

même ne savent plus que quelques mots corrompus de cette langue que parlèrent autrefois leurs ancêtres. Si l'hébreu est aujourd'hui une langue peu connue, et qui semble réservée pour les savans, ce n'est pas qu'elle soit difficile à apprendre. Elle n'a qu'un très-petit nombre de mots; et la grammaire n'en est point embarrassée de règles et d'exceptions. Les rabbins y ont mêlé plusieurs mots chaldéens, grecs, et d'autres langues, et en ont formé un langage presque nouveau, qu'on appelle *l'hébreu de rabbin.* C'est dans cette langue que sont écrits les ouvrages des docteurs juifs : on l'emploie aussi dans les contrats, les journaux et les affaires publiques.

HÉCATE : C'est le nom que les anciens donnoient à Diane, quand ils la considéroient comme une divinité infernale; et, en cette qualité, Hécate étoit la déesse de la nuit, des enfers et des ombres. Elle présidoit aux enchantemens et aux sortiléges. C'étoit à elle que s'adressoient les magiciennes, lorsqu'elles vouloient évoquer les ames des morts. Hécate répondoit à leurs prières par d'horribles hurlemens qui faisoient retentir tous les carrefours. Plusieurs croient qu'elle est la même que Proserpine. Elle étoit représentée, tantôt avec trois têtes sur un seul corps, tantôt avec trois corps adossés les uns contre les autres; et cette triple figure exprimoit les triples fonctions d'Hécate, qui, sur la terre, étoit la déesse de la chasse, dans le ciel étoit la lune, et dans les enfers la déesse des morts. *Voyez* Diane, Phoebé, Lune.

HÉCATOMBE. Les anciens appeloient ainsi un sacrifice de cent bœufs. Les Lacédémoniens furent les premiers qui offrirent un pareil sacrifice. Comme ils avoient cent villes dans leur territoire, ils en prirent occasion d'instituer une fête annuelle, dans laquelle ils immoloient un bœuf pour chaque ville. Cette fête demandoit beaucoup d'apprêts ; car il falloit

autant d'autels et autant de sacrificateurs qu'il y avoit de victimes. Dans la suite des temps, ils trouvèrent que cette solennité les engageoit à une trop grande dépense : c'est pour cette raison qu'ils substituèrent aux cent bœufs un pareil nombre d'animaux de moindre valeur, comme des brebis, des agneaux, etc ; et le sacrifice conserva toujours, quoiqu'improprement, le nom d'*hécatombe*. Les Grecs et les Romains offroient rarement des hécatombes. Ils réservoient ces sacrifices pour des occasions extraordinaires, où ils avoient un besoin pressant du secours des dieux, comme dans les temps de peste, de famine ou de quelqu'autre calamité publique. Le mot *hétacombe* est dérivé de deux mots grecs, ἑκατὸν, qui signifie cent, et βοῦς, qui veut dire *bœuf*. Quelques-uns lui donnent une autre étymologie. Ils disent que les Lacédémoniens, pour diminuer les frais de l'hécatombe, s'imaginèrent que le sacrifice seroit complet, pourvu qu'il s'y trouvât cent pieds de victimes; et, dans cette idée, au lieu de cent bœufs, ils n'en immolèrent que vingt-cinq; ce qui faisoit leur compte. C'est à cette chicane des Lacédémoniens qu'ont égard ceux qui dérivent le mot *hétacombe* d'ἑκατὸν, *cent*, et ποῦς, *pied*.

HÉGIRE, mot arabe qui signifie *fuite*, est le nom de la fameuse époque d'où les Arabes et les Mahométans commencent à compter leurs années. L'an de grâce 622, la nuit du 15 au 16 juillet, Mahomet, devenu suspect aux magistrats de la Mecque, par ses impostures et par ses discours séditieux, et craignant avec raison qu'ils ne le fissent arrêter, prit la fuite, et se retira à Médine, autre ville de l'Arabie heureuse, à quatre-vingt-huit lieues de la Mecque. Cette fuite fut l'époque des succès de Mahomet; et c'est pour cette raison que les Mahométans l'emploient pour compter leurs années. Nous ajouterons ici quelques-unes des prétendues merveilles dont ils assurent que cette fuite

fut accompagnée. Mahomet, disent-ils, ayant appris, par le ministère de l'ange Gabriel, que des habitans de la Mecque devoient venir le poignarder pendant la nuit, engagea son cousin Ali, fils d'Abutaled, à se coucher dans son lit à sa place, et l'assura qu'il ne lui arriveroit aucun mal. Le courageux Ali ne répliqua point au prophète, et se coucha tranquillement. Alors Mahomet, ouvrant la porte, aperçut les gens armés, qu'on avoit envoyés pour le prendre, ensevelis dans un profond sommeil : il passa au milieu d'eux; et, prenant une poignée de poussière en sa main, il la dispersa sur leurs têtes, en récitant ces paroles de l'Alcoran (1) : « Nous les avons couverts de » poussière, et ils n'ont pu voir. » L'imposteur étoit déjà en sûreté, lorsque, les conjurés se réveillant, un d'eux regarda par la fente de la porte, et vit Ali, qu'il prit pour le prophète, couché dans le lit, et dormant d'un sommeil tranquille. Ayant attendu jusqu'au jour, ils enfoncèrent la porte; mais ils furent étrangement surpris de ne point trouver celui qu'ils cherchoient. Ils interrogèrent Ali sur ce qu'étoit devenu son cousin; et, comme il leur répondit qu'il n'en savoit rien, ils le laissèrent, sans lui faire aucun mal, pour aller à la poursuite de Mahomet.

Ce faux apôtre, au sortir de sa maison, avoit été trouver Abubèkre, son oncle; et, lui ayant représenté le danger auquel il s'exposoit en restant à la Mecque, il l'avoit fait résoudre à l'accompagner dans sa fuite. Tous deux se hâtèrent de quitter la ville; et, après une heure de chemin, ils arrivèrent à la caverne de Thur, où ils avoient donné rendez-vous à quelques-uns de leurs plus intimes amis. Ils demeurèrent trois jours cachés dans cette caverne. Mais voici encore du merveilleux. Le bruit de l'évasion de Mahomet ne s'étoit pas plutôt répandu dans la Mecque, qu'on avoit en-

(1) Vie de *Mahomet*, par M. *Gagnier*.

voyé des coureurs et des espions en grand nombre dans tous les environs. Une des troupes qui battoient la campagne s'approcha de la caverne (1). Il se trouva là, par hasard, un homme qui, les voyant si empressés à chercher, leur dit : « Par Dieu! il est impossible » que ce que vous cherchez se trouve dans cette ca- » verne. » Abubèkre, qui entendit cette voix, en fut saisi de frayeur; mais le prophète le rassura par ces mots : « Ne vous attristez point; car Dieu est avec » nous. » Durant ce temps-là, les coureurs qui avoient battu autour de la caverne, à droite et à gauche, arrivèrent à l'entrée. Lorsqu'ils y voulurent regarder, ils virent deux colombes qui avoient bâti un nid et pondu deux œufs. De plus, ils aperçurent qu'une araignée y avoit fait une toile qui bouchoit tout le passage. A cet aspect, ils firent ce raisonnement : « Si quelqu'un étoit entré dans cette caverne, il auroit infailliblement cassé les œufs de la colombe, et rompu la toile de l'araignée; » ce qui fit qu'ils se retirèrent. Mahomet, ayant reçu quelques provisions de ses amis, continua sa route. Les Koraïschites (2) avoient promis cent chameaux à quiconque le leur ameneroit vif ou mort. De tous ceux que l'appât de cette récompense avoit excités à le poursuivre, un certain Soraka fut le plus heureux. Il sut, par le moyen des flèches divinatoires (3), le chemin qu'avoit pris le prophète; et il ne tarda pas à le joindre. Abubèkre, le voyant, s'écria tout éperdu : « O apôtre de Dieu! le persécuteur nous » tient. » Mais le prophète lui dit les mêmes paroles qu'il lui avoit dites dans la caverne : « Ne vous attris- » tez point; car Dieu est avec nous. » Ensuite, se tournant vers Soraka, il l'appela par son nom. En même

(1) Vie de *Mahomet*, par M. *Gagnier*. — (2) Nom d'une des plus anciennes tribus parmi les Arabes, de laquelle étoit Mahomet lui-même. Elle étoit établie à la Mecque, et y jouissoit de la plus grande considération. — (3) *Voyez* l'article BELOMANCE.

temps, le cheval de Soraka ayant bronché du pied de devant, il s'abattit, et Soraka fut renversé par terre. Ainsi le prophète eut le temps de gagner au pied. Soraka, se relevant promptement, jeta encore une fois le sort; mais il lui fut aussi peu favorable que la première. Il ne voulut pourtant point se rendre : il se remit au contraire à poursuivre sa pointe encore plus vivement qu'auparavant; et, comme il pressoit déjà le prophète, l'épée dans les reins, le prophète fit cette courte prière : « O Dieu ! arrête cet homme en la ma-» nière qui te sera la plus agréable. » Aussitôt le cheval de Soraka, pliant ses quatre pieds sous son ventre, renversa son homme par terre. Ce fut dans ce temps-là que Soraka reconnut que Dieu s'opposoit à son dessein, et que le prophète étoit un saint homme. Il se jeta à ses pieds, lui demanda un écrit pour lui servir de sauve-garde, et le laissa, lui et les siens, continuer leur route. On entrevoit dans cette aventure l'histoire défigurée de Judas et de ses satellites renversés par terre, lorsque le Sauveur du monde eut prononcé ces paroles : « Que cherchez-vous? » Toute la loi de Mahomet n'étant qu'une compilation grossière des religions juive et chrétienne, et de l'idolâtrie, il ne seroit pas difficile de trouver partout de semblables rapports.

Entre les choses singulières qui arrivèrent au prophète de Dieu et à Abubèkre, sur leur route (1), on raconte celle-ci. « Lorsqu'ils se furent rendus à un certain bourg appelé *Giamaa*, situé dans le territoire de Codaïd, lieu abondant en eaux, ils passèrent devant la tente d'une femme nommée *Omm-Mabed*. Elle étoit pour lors assise à la porte de sa tente, buvant et mangeant. Ils la prièrent de leur fournir des fruits et de la viande, offrant de payer argent comptant; mais ils ne purent rien obtenir d'elle. Cependant ils commençoient déjà à souffrir de la disette; mais l'apôtre de Dieu ayant

(1) Vie de *Mahomet*, par M. *Gagnier*.

aperçu, au travers des fentes de la tente, une brebis extrêmement maigre et atténuée, il l'appela à lui; il lui passa doucement sa main bénite sur la tête, et il en sortit aussitôt une grande abondance de lait. Il fit ensuite apporter une coupe; il la remplit, et la présenta à Omm-Mabed, qui en but légèrement; il en donna aussi à ses compagnons, qui appaisèrent pleinement leur soif; et lui-même en but autant qu'il en avoit besoin. Après cela, il remplit une seconde fois la coupe, qu'il laissa à cette femme. Il la paya, et il continua son chemin. Le mari, étant revenu chez lui, et ayant appris ce qui s'étoit passé, courut promptement après le prophète, et crut en lui. »

HÉIA. C'est le nom que les Tartares Samoïèdes donnent à l'Être suprême.

HELLOTIES. 1. Les habitans de l'île de Crète célébroient sous ce nom une fête solennelle en l'honneur d'Europe, fille d'Agénor, roi de Phénicie, qui fut enlevée par Jupiter changé en taureau, et portée dans l'île de Crète.

2. Les Corinthiens célébroient aussi, en l'honneur de Minerve, surnommée *Hellotis*, des fêtes qu'ils appeloient *Helloties*. Ces fêtes étoient accompagnées de jeux et de combats solennels, dans lesquels les jeunes gens s'exerçoient à courir, tenant en main une torche allumée.

HELVIDIENS : hérétiques ainsi nommés parce qu'ils avoient pour chef un Arien, nommé *Helvidius*, homme fort ignorant, et qui n'avoit pas même la première teinture des lettres. Les Helvidiens nioient la virginité de Marie, mère de Jésus-Christ, et soutenoient qu'elle avoit eu plusieurs enfans de saint Joseph.

HÉMACURIES, d'αἷμα, *sang*; et κοῦρος, *jeune homme*: fête que les habitans du Péloponèse avoient coutume de célébrer en l'honneur de Pélops. La prin-

cipale cérémonie de ces fêtes consistoit à fouetter des jeunes gens devant l'autel de Pélops, jusqu'à ce qu'ils l'eussent ensanglanté.

HÉMÉROBAPTISTES, du grec ἡμερά, *jour;* et βαπτίζω, *je plonge dans l'eau.* C'est le nom qui fut donné à certains sectaires, parmi les Juifs, qui, pour se distinguer des autres, se baignoient tous les jours, en quelque temps que ce fût. Ils subsistent encore sous le nom de Chrétiens de saint Jean. *Voyez cet article.*

HÉNOCH : prophète et patriarche de l'ancienne loi, fils de Jared et père de Mathusalem. Il est écrit, dans la Genèse, qu'Hénoch disparut de dessus la terre; et l'opinion des docteurs de l'Eglise est que ce patriarche doit venir à la fin du monde avec Elie, pour confondre l'antechrist, et prêcher l'Evangile aux hommes.

HÉNOTIQUE, du grec ἑνόω *j'unis;* ἑνότικόν, *propre à unir;* fameux édit publié par l'empereur Zénon, à la sollicitation d'Acace, patriarche de Constantinople, pour la réunion des Catholiques et des Eutychiens, et pour le rétablissement de la paix dans l'Eglise, l'an 482, sous le pontificat de Simplicius. La foi de l'Eglise catholique étoit assez bien exposée dans ce décret : tout y paroissoit orthodoxe en apparence; mais on avoit affecté de n'y faire aucune mention du concile de Chalcédoine, pour favoriser les hérétiques Eutychiens qui rejetoient ce concile. Le pape Félix III, successeur de Simplicius, prononça anathême contre tous ceux qui recevoient l'Hénotique de Zénon. L'Empereur, de son côté, employa toute son autorité et toute sa puissance pour forcer ses sujets à le recevoir. Ce conflit de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle excita de grands troubles dans l'Eglise.

HENRICIENS : hérétiques qui parurent au commencement du onzième siècle, et qui furent ainsi

nommés, parce qu'ils avoient Henri de Bruys, hermite, pour chef. Ce Henri, par une affectation d'austérité, et par un genre de vie bizarre et singulier, étoit parvenu à se faire regarder comme un saint du premier ordre. Les peuples du Mans l'invitèrent à venir leur annoncer le chemin du ciel. Henri se rendit à leurs instances. On lui fit dans la ville du Mans la réception la plus honorable; et l'évêque lui permit de prêcher. Henri s'acquit bientôt la réputation de célèbre prédicateur. Il avoit une poitrine forte, une voix tonnante. Cette qualité, jointe à la prévention que les peuples avoient en sa faveur, donna une grande vogue à ses sermons. Cependant Henri ne disoit que des choses triviales; et son ignorance étoit extrême. Lorsqu'il s'aperçut qu'il étoit sûr des suffrages du peuple, il commença à débiter plusieurs erreurs dangereuses. Il enseigna que le baptême n'étoit ni nécessaire ni utile aux enfans; qu'on ne devoit point prier dans les églises. Il publia que la célébration de la messe étoit une mauvaise pratique qu'il falloit abolir; qu'on ne devoit rendre aucun hommage à la croix, ni faire aucune prière pour les morts. Le peuple adopta avec tant de fureur ces opinions erronées, que son premier mouvement fut de se déchaîner contre les prêtres qui l'avoient bercé jusqu'alors d'une doctrine toute opposée. Les ecclésiastiques se virent tout-à-coup exposés aux insultes de la canaille. Plusieurs furent indignement traités. Ce fut en vain que le chapitre du Mans, en l'absence de l'évêque, défendit à Henri de prêcher, sous peine d'excommunication; cet hérétique, se sentant le plus fort, se moqua de la défense. L'évêque du Mans, étant de retour, jugea que, dans une circonstance aussi délicate, il n'étoit pas sûr d'employer l'autorité. Il se rendit sur la place où Henri prêchoit; et, sous prétexte de lui faire quelque question familière, il le convainquit de la plus

crasse ignorance, et le couvrit de honte devant tous ses auditeurs. Henri se hâta de sortir du Mans, et parcourut le Périgord, le Languedoc, la Provence, dogmatisant toujours, et faisant quelques disciples; mais enfin, par les soins du pape Eugène III et de saint Bernard, Henri fut arrêté et confiné dans les prisons de l'archevêché de Toulouse, où il finit ses jours.

HÉPATOSCOPIE : l'art prétendu de connoître ce qui doit arriver, par l'inspection des entrailles d'une victime, et particulièrement du foie. *Voyez* Aruspices.

HERCULE, le plus illustre des héros ou demi-dieux du paganisme, étoit fils de Jupiter et d'Alcmène, épouse d'Amphytrion, roi de Thèbes. « Le maître des dieux, disent les poètes, étant devenu éperdûment amoureux d'Alcmène, prit la figure de son mari, qui étoit alors à combattre les Télébéins. Alcmène, trompée par ce déguisement, devint enceinte d'Hercule. Jupiter, au comble de ses vœux, promit au fruit de ses amours les destinées les plus brillantes; mais Junon, toujours jalouse, toujours vindicative, ayant appris l'intrigue de son époux, tourna toute sa rage contre l'enfant innocent qui en devoit naître. A peine eut-il vu le jour, qu'elle envoya deux serpens horribles pour le dévorer dans son berceau; mais le courageux enfant, sans s'effrayer, saisit les serpens et les étouffa. Cet exploit fut le prélude des combats qu'il devoit livrer un jour à tant de monstres. Junon, désespérée que le jeune Hercule eût échappé à ce danger, ne changea point le dessein qu'elle avoit formé de le perdre, quoique plusieurs prétendent qu'elle se réconcilia depuis avec lui, qu'elle lui donna même de son lait, dont quelques gouttes, en tombant, formèrent la voie lactée. Il est certain que la haine de Junon étoit plutôt assoupie qu'éteinte; et, lors-

qu'elle vit Hercule parvenu à l'adolescence, et dans l'âge d'acquérir de la gloire, sa fureur et son dépit se réveillèrent ; et elle chercha avec plus d'ardeur que jamais les occasions de faire périr ce jeune héros. Les destinées, pour faire éclater davantage la vertu et le courage d'Hercule, avoient arrêté qu'il seroit soumis pendant un certain temps à Euristhée, roi de Mycène, et obligé de se soumettre à ses ordres. En conséquence, Junon engagea Euristhée à commander à Hercule les entreprises les plus difficiles, dans l'espérance qu'il y périroit : mais elle fut trompée dans sa vengeance ; et, loin de nuire à Hercule, elle ne fit qu'augmenter sa gloire.

Entre plusieurs actions mémorables qu'Hercule fit par l'ordre d'Euristhée, on en compte particulièrement douze, qui sont appelés *les douze travaux d'Hercule.* 1.° Il tua un lion d'une grandeur énorme, qui exerçoit d'horribles ravages dans la forêt de Némée ; et, pour conserver un monument de sa victoire, il mit la peau de ce lion sur ses épaules, et la porta toujours depuis. 2.° Le lac de Lerne étoit infesté par une hydre qui avoit sept têtes, et qui étoit d'autant plus terrible que, lorsque l'on coupoit une de ses têtes, il en renaissoit aussitôt plusieurs autres. Hercule les coupa toutes d'un seul coup ; il trempa ensuite ses flèches dans le sang de ce monstre ; ce qui en rendit les blessures incurables et mortelles. 3.° Il y avoit dans la forêt d'Erymanthe un énorme sanglier, qui désoloit tous les environs : Euristhée ordonna à Hercule de le lui amener vivant. Il ne croyoit pas qu'Hercule pût en venir à bout ; et il pensa mourir de frayeur, lorsque notre héros vint lui présenter cette horrible bête. Hercule, après s'être acquitté de sa commission, tua le monstre aussi aisément qu'il l'avoit amené. 4.° Une biche, qui avoit les pieds d'airain et les cornes d'or, étoit depuis long-temps l'objet des efforts de tous

les chasseurs des environs du mont Ménale ; mais elle couroit avec tant de vîtesse qu'ils n'avoient jamais pu réussir à l'attraper. Euristhée chargea Hercule de lui amener cette biche. Ce héros, après l'avoir poursuivie sans relâche pendant l'espace d'une année entière, l'atteignit enfin, et la conduisit devant le roi de Mycène. 5.° Il y avoit aux environs du lac Stymphale un nombre prodigieux d'oiseaux qui incommodoient beaucoup tout le voisinage ; ils obscurcissoient le ciel avec leurs ailes, et faisoient retentir les pays d'alentour de leurs cris aigus et perçans : s'ils apercevoient quelqu'un dans la campagne, ils se jetoient dessus, l'enlevoient en l'air, et le dévoroient. Hercule reçut ordre de les tuer ; et il sortit encore avec honneur de cette entreprise. 6.° Euristhée, voyant que les monstres les plus redoutables ne pouvoient tenir devant Hercule, lui ordonna d'aller combattre les Amazones, héroïnes célèbres par leur valeur. Hercule, accompagné de Thésée, attaqua ces illustres guerrières sur les bords du Thermodoon, les vainquit, et fit leur reine prisonnière. 7.° Augias, roi d'Elide, avoit un nombre prodigieux d'étables remplies de tant de fumier et d'ordures, que l'air en étoit infecté. Hercule détourna le cours d'une rivière, dont il fit passer les eaux à travers ces étables ; et, par ce moyen, il les nettoya parfaitement. 8.° Un taureau furieux, suscité par Neptune, ravageoit les environs de Marathon : Hercule, par l'ordre d'Euristhée, en délivra le pays. 9.° Diomède, roi de Thrace, avoit un grand nombre de beaux chevaux, quatre entr'autres qui vomissoient le feu par la bouche. Pour s'épargner la dépense de leur nourriture, il leur faisoit dévorer tous les étrangers qui passoient par ses Etats. Hercule punit ce roi barbare, en le faisant lui-même servir de pâture à ses chevaux. Busiris, roi d'Égypte, immoloit à Osiris tous les étrangers. Hercule lui-même, voyageant dans

ce pays, fut arrêté par l'ordre du Roi, et conduit à l'autel; mais, lorsqu'on se disposoit à l'immoler, il rompit ses liens, et sacrifia Busiris lui-même. Ces deux exploits font le neuvième des travaux d'Hercule. 10.° Gérion, roi d'Espagne, avoit de grands troupeaux de bœufs qu'il nourrissoit de chair humaine. Ces bœufs étoient gardés par un chien qui avoit trois têtes, et par un dragon qui en avoit sept : Gérion lui-même étoit un ennemi redoutable; car, selon la fable, il avoit trois corps. Hercule cependant tua ce roi inhumain, avec le chien et le dragon, et emmena les bœufs. 11.° Il y avoit dans les jardins des Hespérides des pommes d'or consacrées à Junon, et gardées par un horrible dragon qui ne s'endormoit jamais. Hercule tua ce gardien vigilant, et enleva les pommes d'or, qu'il porta à Euristhée. 12.° Ce tyran, ne sachant plus de quel moyen se servir pour faire périr Hercule, lui ordonna de descendre aux enfers, d'en arracher le chien Cerbère, et de le lui amener. Hercule obéit; il se montra vivant aux enfers, et fit pâlir Pluton jusque sur son trône. Les hurlemens affreux du chien à trois têtes ne furent pas capables de l'épouvanter. Il l'enchaîna malgré sa résistance, et le traîna dans la région des vivans. Tels sont les douze exploits principaux qui ont illustré Hercule. Ce n'est pas qu'il n'en ait fait beaucoup d'autres, dont le détail seroit long et ennuyeux. Ce sont toujours des monstres terrassés, des géans vaincus, des brigands punis. Ces actions étoient d'autant plus glorieuses qu'elles avoient pour objet la sûreté publique. Nous ne pouvons omettre cette célèbre jonction de l'Océan avec la Méditerranée, que fit Hercule, en séparant les deux montagnes Calpe et Abyla. Croyant que cet endroit étoit le bout du monde, il y planta deux colonnes sur lesquelles il grava cette inscription qui est passée en proverbes : *Non plus ultrà.* Les colonnes fu-

rent depuis appelées, de son nom, *colonnes d'Hercule.*

La gloire dont se couvroit ce héros ne faisoit qu'irriter la haine implacable de Junon. Furieuse de le voir triompher de tous les dangers qu'elle lui suscitoit, elle chercha du moins à l'affliger dans ce qu'il avoit de plus cher. Pendant qu'il étoit aux enfers occupé à exécuter les ordres d'Euristhée, elle suscita un certain Lycus qui s'empara de Thèbes, et voulut forcer Mégare, femme d'Hercule, à l'épouser; et cette princesse eût sans doute été obligée de subir la loi du vainqueur, si Hercule n'étoit survenu fort à propos pour la délivrer. Junon, indignée du mauvais succès de son entreprise, inspira à Hercule une fureur violente, dans les accès de laquelle il tua de sa propre main sa femme et ses enfans, sans les connoître. Ce malheur domestique empoisonna toute la joie que pouvoient lui causer tous ses heureux succès.

Ce fut peut-être pour se distraire de ses cruels chagrins qu'il se livra aux charmes de la volupté, et laissa amollir dans le commerce des femmes ce courage indomptable qui avoit triomphé des monstres et des géans. Il devint amoureux de la belle Omphale, reine de Lydie, et descendit, pour lui plaire, jusqu'aux plus honteuses foiblesses. On vit ce héros si terrible, confondu avec les femmes d'Omphale, manier la quenouille et tourner les fuseaux de la même main dont il avoit terrassé tant de monstres; tandis qu'Omphale, revêtue de la peau du lion de Némée, et armée de la massue, jouoit le personnage d'Hercule, et insultoit à son captif. L'inconstance, plutôt que la honte, arracha Hercule aux liens d'Omphale, pour le faire passer dans ceux de Déjanire. Achéloüs, fils de Thétis, osa lui disputer cette princesse. Les deux rivaux se battirent. Achéloüs avoit l'avantage de pouvoir changer de forme à chaque instant. Malgré ces métamorphoses, toutes plus terribles les unes que les autres,

Hercule

Hercule le terrassa, et enleva Déjanire, prix de sa victoire. Sur sa route, il rencontra une profonde rivière. Le Centaure Nessus s'offrit de transporter Déjanire à l'autre bord. Hercule, qui étoit sans défiance, accepta l'offre; mais le perfide Centaure n'eut pas plutôt traversé la rivière, qu'il s'enfuit avec sa proie. Hercule bande aussitôt son arc, et, d'un coup de flèche, arrête Nessus dans sa course. Le Centaure, mortellement blessé, pourvut à sa vengeance. Avant de mourir, il donna à Déjanire sa robe teinte de son sang, l'assurant que cette robe auroit la vertu de ranimer l'amour de son époux, lorsqu'il commenceroit à s'affoiblir. La crédule Déjanire reçut avec joie ce fatal présent, et ne tarda pas à en faire usage. Hercule, déjà dégoûté de Déjanire, brûloit de nouveaux feux pour la jeune Iole. Déjanire crut pouvoir arrêter les progrès de cette passion naissante par le moyen de la robe du Centaure. Elle chargea un serviteur nommé *Lychas* de la porter à Hercule, qui offroit alors un sacrifice sur le mont OEta. Le héros s'en revêtit, et, dans l'instant même, le sang empoisonné du Centaure, se glissant dans ses veines comme un poison subtil, alluma dans son sang un feu secret qui lui fit éprouver les plus vives douleurs. Enfin, ne trouvant aucun remède au mal qui le dévoroit, et ne pouvant plus en supporter la violence, il résolut de terminer sa vie et ses tourmens. Il entassa plusieurs arbres dont il forma un bûcher; puis, montant dessus, il y mit le feu, et y fut consumé. Avant de mourir, il confia ses flèches à son ami Philoctète, et lui fit jurer de ne jamais découvrir le lieu où il déposeroit ses cendres. Les poètes supposèrent qu'Hercule, après sa mort, avoit été mis au nombre des dieux, et que Jupiter lui avoit donné pour épouse Hébé, déesse de la jeunesse.

Hercule étoit ordinairement représenté sous la figure d'un homme d'une taille gigantesque, extrême-

ment fort et nerveux, armé d'une grosse massue, arme dont il fit usage dans la plupart de ses expéditions; revêtu d'une peau de lion, et couronné de peuplier, arbre qui lui étoit consacré. Quelquefois on lui sacrifioit un bœuf; et l'on en donne cette raison. Hercule, voyageant un jour, et se trouvant pressé de la faim, rencontra un laboureur nommé *Théodamas*, prit un des bœufs dont il se servoit pour labourer la terre, et le mangea tout entier. C'est en mémoire de ce fameux repas qu'on immola depuis un bœuf à Hercule.

Laissons à M. Pluche le soin de débrouiller l'origine et le sens de toutes les fables que les Grecs ont imaginées sur leur Hercule.

« Quand les animaux malfaisans se multiplioient » trop, dit cet auteur, en parlant de l'Egypte, et » qu'il y avoit quelque bête furieuse ou quelqu'in- » signe voleur qui troubloit la contrée, alors on » mandoit, non une armée entière ni une nouvelle » levée, mais seulement les plus expérimentés dans » le métier de la guerre; ceux qui avoient acquis » les rangs les plus distingués, ou peut-être les » volontaires; ceux qui se présentoient sans con- » trainte pour l'expédition. En ce cas, un Horus (1), » armé d'une massue, et placé dans l'assemblée pu- » blique, réunissoit promptement, à un certain jour, » les plus distingués d'entre les jeunes guerriers. Je » juge de l'intention du symbole par le nom qu'on » lui donnoit. On le nommoit *Héracli* ou *Hercule*, » c'est-à-dire *les illustres dans la guerre, les enfans* » *distingués*, ou plus exactement encore, *les gens* » *d'armes*.... Cet Hercule, qui n'étoit qu'une en- » seigne, devint... un dieu tout occupé de la destruc- » tion des monstres, des bêtes et des larrons qui trou- » bloient les habitans.

(1) C'étoit, chez les Egyptiens, un enfant symbolique, qui représentoit le labourage.

» Toute l'antiquité fait naître Hercule en Egypte. » Cicéron en trouve un second en Crète, et un troi- » sième en Phénicie, lequel alla jusqu'aux colonnes » qui portent son nom, et dont le culte fut long- » temps célèbre à Cadix. Les Grecs se sont attribué » le leur. On ne peut guère douter qu'il n'en soit » d'Hercule comme des autres symboles, et que les » Crétois ou les Phéniciens, le voyant souvent parmi » les instrumens de leurs indictions et de leur culte, » ne l'aient pris pour un dieu de leur patrie, et » ne lui aient fait son histoire propre. Que si l'on » vient à rapprocher et à réunir en un corps d'his- » toire les travaux et les merveilleuses expéditions » de tous ces Hercules locaux, je laisse à penser » quel roman il en résultera. »

« Je ne disconviens point qu'il n'y ait eu en Grèce, un peu avant la guerre de Troie, un fameux aventurier, un défaiseur de torts, un grand assommeur de brigands, auquel on a fait honneur de tous les traits qu'on attribuoit dès auparavant à plusieurs Hercules imaginaires. Il paroît que cet Hercule a eu une postérité qui s'est établie, à diverses reprises, dans le Péloponèse; mais il en est de la plupart de ses exploits comme de sa généalogie, qui n'est qu'un pur jeu des Phéniciens. Ils nommoient leur Hercule, *Ben-Alcum* ou *Ben-Alcmen, le fils invincible* : voilà fort vraisemblablement ce qui a fait dire de l'Hercule grec, qu'il étoit fils d'*Alcumène*, ou *Alcmène*. Son histoire est pleine de traits, dont toute la merveille, se réduisant semblablement à l'interprétation équivoque de quelques mots phéniciens, prouve que la plupart de ces aventures n'ont aucun fondement dans l'histoire. »

Voici ce qu'on lit, au sujet de ce dieu, dans *l'Hercule gaulois* de Lucien. « Les Gaulois, dit cet auteur, appellent Hercule, dans leur langue, *Ogmius*, et re-

présentent ce dieu sous une forme tout-à-fait extraordinaire. Hercule, chez eux, est un vieillard décrépit, qui a une partie de la tête chauve, et le reste à demi-couvert de cheveux blancs. Sa peau est ridée, noire et brûlée. Il ressemble à un vieux matelot; et vous le prendriez plutôt pour Caron, pour Japhet, ou pour quelqu'un des dieux infernaux, que pour Hercule. Cependant, avec cette figure hétéroclite, il ne laisse pas d'être revêtu des mêmes habillemens que l'on donne à Hercule. Il est couvert d'une peau de lion. Sa main droite est armée d'une massue, et sa gauche d'un arc tendu. Sur ses épaules pend un carquois : en un mot, il ne lui manque rien d'Hercule que la figure. Je m'imaginois que les Gaulois ne lui avoient donné une forme si ridicule que pour insulter aux dieux des Grecs; je soupçonnois même qu'ils avoient voulu, par cette injurieuse peinture, se venger des ravages qu'Hercule avoit faits autrefois dans leur pays; mais je n'ai pas encore parlé de ce qu'il y a de plus singulier dans ce portrait d'Hercule. Le vieillard qui porte son nom traîne après lui un grand nombre de personnes attachées par l'oreille à une chaîne d'or fort mince, qui ressemble à un beau collier. Quoique ces prisonniers puissent aisément rompre le foible lien qui les attache, et prendre la fuite, cependant il ne paroît pas qu'ils fassent aucune résistance pour suivre le vieillard : ils semblent même marcher sur ses pas avec joie ; et, loin de se laisser traîner, l'ardeur qu'ils ont de s'approcher du vieillard fait que leur chaîne est fort lâche : on juge même, en les voyant, qu'ils seroient bien fâchés qu'elle fût brisée. Mais ce qui m'a paru de plus absurde et de plus singulier dans cette représentation, c'est que l'artiste, ne sachant où attacher les extrémités de la chaîne, la main droite du dieu étant occupée par sa massue, et la gauche par son arc, il lui a percé la langue, et fait passer dans l'ouverture les

deux bouts de la chaîne. Ainsi le vieillard, tourné vers les prisonniers, et les regardant d'un air riant, les entraîne avec sa langue. J'ai long-temps demeuré immobile devant ce tableau, tantôt surpris, tantôt incertain, tantôt indigné, lorsqu'un Gaulois, versé dans la littérature et dans la langue grecque, qui est, à ce que je pense, un des philosophes de son pays, est venu m'aborder. « Etranger, m'a-t-il dit, je vais t'expli-
» quer le sens de ce tableau qui te paroît une énigme.
» Nous autres Gaulois, nous ne croyons point, avec
» les Grecs, que Mercure soit le dieu de l'éloquence :
» nous attribuons cette qualité à Hercule, comme à
» un dieu beaucoup plus vigoureux et plus robuste
» que Mercure. Ne soyez pas surpris de le voir repré-
» senté sous la figure d'un vieillard ; car c'est dans la
» vieillesse que l'éloquence est dans toute sa force et
» dans toute sa vigueur, si j'en crois vos poètes, qui
» disent que le nuage épais des passions obscurcit l'es-
» prit, et trouble le cœur des jeunes gens, mais que
» la sagesse elle-même parle par la bouche des vieil-
» lards : de là ce fleuve de miel qui couloit de la
» bouche du vieux et éloquent Nestor ; de là ce lan-
» gage doux et fleuri de ces vieillards troyens, dont
» parle Homère. Vous devez concevoir aisément pour-
» quoi Hercule, dieu de l'éloquence, entraîne des
» hommes enchaînés à sa langue par les oreilles : vous
» savez l'intime rapport qu'il y a entre les oreilles et
» la langue. Ce n'est pas pour outrager Hercule qu'on
» l'a représenté la langue percée : vous pourriez le
» croire, en vous rapelant ce passage d'un de vos
» poètes iambes, qui dit qu'on a percé l'extrémité de
» la langue à tous les babillards. Tous ces travaux
» fameux d'Hercule, que vante l'histoire, nous ne les
» attribuons pas à la force de son bras, mais à l'effort
» victorieux de son éloquence. Pour soumettre les
» plus fiers ennemis, il n'employa que la douce vic-

» lence de la persuasion ; il n'eut point d'autres armes » que ses raisons convaincantes, qui, comme autant » de traits rapides et acérés, pénétroient dans le fond » des ames, et les blessoient vivement. De là vient que » vos poètes représentent les paroles ailées comme » les flèches ».

HÉRÉSIARQUE : du grec αἵρεσις, *hérésie*, ἀρχὸς, *chef :* c'est le nom que l'on donne au chef d'une secte, à l'auteur d'une hérésie qui a un grand nombre de partisans : par exemple, Arius, Luther, Calvin, sont des hérésiarques.

Toutes les hérésies qui se sont élevées contre la religion chrétienne, depuis son établissement, ont chacune leur article particulier dans cet ouvrage.

HÉRÉSIE. C'est ainsi qu'on appelle toute opinion contraire à la foi orthodoxe de l'Eglise catholique, et soutenue avec opiniâtreté.

HÉRÈS-MARTÉA : divinité adorée autrefois chez les anciens Romains, et qui présidoit aux héritages et successions. On la supposoit à la suite de Mars, parce que le dieu de la guerre ouvre bien des successions en un jour.

HÉRÉTIQUES. On appelle ainsi ceux qui soutiennent opiniâtrément une hérésie. Les noms des hérésiarques et des hérétiques les plus célèbres se trouveront dans le cours de cet ouvrage.

HÉRÉVIS, *ou* Hizrevis : ordre de religieux turcs, qui prit naissance du temps d'Orchan, second empereur ottoman, dans Pruse, alors capitale de l'empire. Hérévi, le fondateur, avoit coutume d'acheter, de côté et d'autre, des fressures de veaux, de moutons, etc., pour en nourrir les animaux qui n'avoient point d'asile. Ses disciples l'imitent encore aujourd'hui dans ce ridicule emploi; mais ils ne font pas comme lui profession de pauvreté, en mortifiant leurs corps par le jeûne, et pleurant à son exemple leurs crimes

avec tant de force que les anges, dit-on, descendoient du ciel pour être témoins de sa pénitence.

Cet Hérévi étoit savant en chimie. Il donnoit de l'or au lieu d'aspres à ceux qui vouloient entrer dans son ordre. Il portoit une veste verte, raccommodoit lui-même ses habits, étoit cuisinier de sa communauté, et vivoit fort sobrement. Il donna de grandes sommes d'argent à des mosquées et à des hôpitaux, dont il fonda quelques-uns. Ses disciples ont grand soin de mettre à la porte de leurs églises, de leurs jardins et de leurs monastères, des ornemens ridicules, comme chapelets, rubans, morceaux de taffetas, cornes, etc., s'imaginant qu'il faut être hypocondriaque ou fou, pour servir Dieu.

HERMANUBIS, c'est-à-dire, *Mercure Anubis :* divinité égyptienne composée des attributs de Mercure et d'Anubis. Elle portoit un caducée comme Mercure ; elle avoit une tête d'épervier ou de chien, comme Anubis. *Voyez* Anubis.

HERMAPHRODITE : dieu du paganisme, fils de Vénus et de Mercure. « Les Naïades, dit Ovide, élevèrent, dans les grottes du mont Ida, cet aimable enfant qui réunissoit sur son visage les traits de son père et ceux de sa mère. A peine eut-il atteint sa quinzième année, que le désir de voir de nouveaux pays et des rives inconnues le fit quitter les montagnes paternelles et les nymphes d'Ida. La variété des objets, en piquant sa curiosité, charmoit la fatigue du voyage. Après avoir parcouru les villes de Lycie, il étoit entré dans la Carie, qui en est voisine. Un jour il rencontra sur sa route une fontaine, dont l'eau claire et transparente laissoit voir le sable de son lit : ni joncs ni roseaux n'embarrassoient son cours. Ses bords étoient couverts d'une riante verdure et d'un gazon toujours frais. La nymphe qui habitoit cette fontaine n'étoit point de celles qui, sur les pas de Diane, s'exercent dans les bois à

poursuivre les bêtes sauvages. Ses mains délicates n'avoient jamais manié l'arc ni le javelot. Elle étoit la seule des Naïades qui fût inconnue à la déesse des forêts. Ses sœurs lui disoient quelquefois : « Salmacis, » prends l'arc et le carquois, et amuse-toi à chasser » avec nous; » mais Salmacis ne prenoit ni l'arc ni le carquois, et ne trouvoit pas que le pénible exercice de la chasse fût un amusement. Elle avoit des plaisirs plus doux. Tantôt elle se baignoit dans l'eau claire et pure de sa fontaine; tantôt elle ajustoit avec grâce sa blonde chevelure, et composoit ses attraits dans le miroir naturel que l'onde lui présentoit. Tantôt, revêtue d'une robe élégante et légère, elle se reposoit sur le gazon : tantôt elle s'amusoit à cueillir des fleurs. Ce fut pendant qu'elle formoit une guirlande que le jeune Hermaphrodite s'offrit à ses yeux. Le voir et l'aimer fut la même chose pour elle. Cependant, avant que de l'aborder, elle eut soin de voir s'il ne manquoit rien à sa parure : elle composa son visage, et mérita de paroître belle. « Jeune homme, lui dit-elle, » si tu es un dieu, tu es sans doute le dieu de l'amour; » si tu n'es qu'un mortel, heureux ceux qui t'ont » donné le jour! mais plus heureuse encore celle qui » te sera unie par les liens de l'hyménée! Si tu as » déjà une épouse, couvrons nos amours des voiles » du mystère; si tu es encore libre, choisis-moi pour » épouse, et hâtons-nous de nous unir. » La nymphe se tut. Le jeune homme, qui n'entendoit point ce langage, rougit; et sa rougeur lui prêta des grâces nouvelles. Salmacis le presse, et veut lui ravir quelques baisers. Elle le serroit déjà dans ses bras, lorsque le jeune homme, la repoussant fièrement : « Laissez-moi, » lui dit-il, ou je vais m'éloigner à l'instant de vous et » de ces lieux. » Salmacis, tremblante et confuse, se retira, en lui disant : « Adieu, bel étranger, je vous » cède la place. » Elle s'éloigna ensuite lentement,

regardant souvent derrière elle, et s'enfonça dans un buisson voisin, d'où elle pouvoit voir le jeune homme sans en être vue. Hermaphrodite, se voyant libre et seul, se promène quelque temps sur le bord de la fontaine : quelquefois il y trempe l'extrémité de ses pieds; et enfin, attiré par la pureté et par la beauté de ses eaux, il quitte ses vêtemens, et se dispose à prendre le bain. A la vue des beautés qu'il dévoila, Salmacis ne fut plus maîtresse d'elle même. Au moment où le jeune homme s'élançoit dans les eaux, elle sort de son embuscade, en criant : « Je triomphe, » tu es à moi; » et, se débarrassant promptement de sa robe, elle se jette dans la fontaine, saisit Hermaphrodite, et l'embrasse aussi étroitement que le lierre embrasse le tronc qui lui sert d'appui. Hermaphrodite cependant s'épuise en vains efforts, et cherche à se débarrasser de la nymphe. « Ta résistance est inutile, » lui dit-elle; tu ne peux m'échapper. O dieux! exau- » cez mes vœux, et faites que jamais nous ne soyons » séparés. » A peine eut-elle achevé cette prière, que le corps du jeune homme et celui de la nymphe, semblables à deux rameaux qui, réunis sous la même écorce, croissent ensemble, et ne forment plus qu'un seul arbre, s'unirent ensemble, et ne firent plus qu'un seul corps. De cette union il résulta un être qui n'étoit ni homme ni femme, mais qui étoit l'un et l'autre, sans être aucun des deux. Hermaphrodite, au sortir de cette fontaine, se voyant si changé, invoqua son père et sa mère, et leur demanda pour consolation que tous ceux qui se baigneroient dans cette fontaine éprouvassent le même changement que lui; ce qui lui fut accordé.

Le nom d'*Hermaphrodite* est composé de deux mots grecs, Ερμῆς, qui signifie *Mercure*, et Ἀφροδιτης, qui veut dire *Vénus*.

HERMÉES : fêtes en l'honneur de Mercure, qui

étoient célébrées dans l'île de Crète, et pendant lesquelles les maîtres servoient leurs esclaves.

HERMÉROS, du grec Ερμῆς, *Mercure*, et Ἔρος, l'*Amour* : divinité du paganisme, qui tenoit de Mercure et de l'Amour, et étoit un composé de ces deux dieux, comme son nom le porte. Elle étoit représentée sous la figure d'un jeune enfant, tel qu'on dépeint l'Amour. Elle tenoit d'une main une bourse, et de l'autre un caducée, qui sont les attributs de Mercure.

HERMÈS : statues de Mercure, faites de marbre ou de bronze, qui n'avoient ni bras ni pieds, et qui étoient carrées par le bas. Les anciens avoient coutume de les placer à l'entrée des maisons et des temples, dans les carrefours et sur les grands chemins. Les femmes avoient une dévotion particulière pour ces statues : celles qui étoient stériles leur attachoient quelques ornemens aux parties destinées à la génération, et s'imaginoient par ce moyen devenir fécondes.

HERMHARPOCRATES : divinité, ou plutôt statue allégorique, honorée chez les anciens Païens, qui réunissoit les attributs de Mercure, dieu de l'éloquence, appelé en grec Ερμῆς, et d'Harpocrate, dieu du silence. Comme le premier, elle avoit des ailes aux talons et un caducée en main : comme le second, elle avoit un doigt sur la bouche. Les anciens vouloient peut-être faire entendre, par cet emblême, qu'il y a des occasions où le silence est plus éloquent que tous les discours.

HERMHÉRACLÈS : divinité composée de Mercure et d'Hercule. Pour la représenter, on mettoit sur une statue de Mercure les attributs d'Hercule, c'est-à-dire la massue et la peau de lion. Cette figure symbolique fut sans doute imaginée pour désigner la force indomptable de l'éloquence.

HERMITE : homme dévot qui s'est retiré dans la solitude pour mener une vie plus sainte et plus au-

stère. 1. Dans les premiers siècles du christianisme, plusieurs personnes, soit pour se dérober à la cruauté des persécuteurs de la religion chrétienne, soit pour se livrer en liberté à toutes les rigueurs de la pénitence, abandonnoient le monde, et se retiroient dans des déserts affreux. Là, ils partageoient leur temps entre la prière et le travail. Leur logement, leurs habits, leur nourriture, tout respiroit la pauvreté et la pénitence. Ils habitoient dans des cavernes, se couvroient de feuilles de palmier, buvoient de l'eau, mangeoient des racines, jeûnoient presque tous les jours, et méditoient continuellement. S. Paul, dont S. Jérôme nous a donné la vie, est le premier que l'on connoisse, qui ait embrassé la vie hérémitique. S. Antoine et S. Hilarion marchèrent sur ses traces; et ensuite une infinité d'autres. Ce qu'on raconte des austérités de certains hermites d'Orient paroîtroit presque incroyable, si l'on ne voyoit encore aujourd'hui dans les Indes, au Japon et ailleurs, des exemples de ce genre, quoique dans de fausses religions. Les hermites ont été les premiers instituteurs de la vie monastique. Quelquefois, ennuyés de la solitude, ils se rapprochoient les uns des autres, et vivoient en commun. *Voyez* Anachorètes, Cénobites, Moines.

Quelques ordres religieux ont retenu le nom d'*hermites* : tels sont les hermites de S. Augustin et ceux de S. Jérôme. *Voyez* Augustins, Jéronimites.

2. Il y a, chez les Siamois, un ordre singulier d'hermites ou d'anachorètes, parmi lesquels se renouvelle la fable si vantée de la mort et de la renaissance du phénix. Les déserts les plus sauvages sont la demeure de ces merveilleux hermites. Ils s'occupent, dans leurs affreuses retraites, non pas à faire oraison, ni à se donner la discipline, mais à sonder les mystères les plus cachés de la nature. On prétend qu'ils réussissent tellement dans cette étude, qu'ils s'élèvent, en quel-

que sorte, au-dessus de l'humanité, et deviennent les maîtres de la nature, après en avoir été les disciples. Ils ont l'art d'écarter toutes les maladies, et la mort même; de faire, quand il leur plaît, de l'argent et de l'or; deux secrets qui paroîtroient aux autres hommes d'un prix inestimable, mais qui, pour ces solitaires qui vivent comme des ours, ne devroient pas être bien précieux. Quels attraits l'or peut-il avoir pour des hommes retirés dans un désert? et quel agrément ont-ils dans la vie pour désirer de la rendre immortelle? Aussi, au bout de mille ans, ils en sont si ennuyés qu'ils en font à Dieu un sacrifice assez peu méritoire. Ils allument un grand bûcher sur lequel ils se consument. Il en reste cependant un qui, par la force de ses enchantemens, rappelle à la vie tous les autres. La plupart des Siamois ignorent le lieu de la retraite de ces fameux hermites. Ils craignent fort de les rencontrer, persuadés que leur vie est capable de donner la mort.

HÉRODIENS. Ce nom fut donné à une secte de Juifs qui s'élevèrent du temps de Jésus-Christ, et qui reconnurent Hérode pour le messie.

HERTHA : ancienne divinité des Germains, dont la statue étoit placée sur un char couvert, dans un bois appelé *Castum Nemus*. Elle avoit à son service un prêtre qui seul avoit le privilége de l'aborder. Tacite rapporte que cette déesse, lorsqu'elle avoit envie de se promener, le disoit à son prêtre, qui ne manquoit pas de le communiquer à la nation. On atteloit deux génisses à son char, et on la promenoit de tous côtés. Le peuple, pendant ce temps-là, se livroit à la joie et faisoit bonne chère. Lorsque la déesse témoignoit par quelque signe qu'elle vouloit s'en retourner, le prêtre la ramenoit dans son bocage.

HÉTÉROUSIENS, du grec ἕτερος, *autre*, et οὐσία, *substance*. On appela ainsi certains hérétiques Ariens,

disciples d'Arius, parce qu'ils soutenoient que le Fils de Dieu étoit d'une autre substance que son Père.

HIÉRACITES : anciens hérétiques, qui parurent peu de temps après les Manichéens. Ils furent ainsi nommés, parce qu'ils avoient pour chef un certain Hiéracas, Egyptien. Ils nioient absolument la résurrection de la chair.

HIÉRARCHIE, du grec ἱεροὶ, *sacré*, et ἀρχὴ, *principauté*. On emploie ce terme pour désigner l'ordre et les divers degrés de la milice céleste, c'est-à-dire des anges, qui sont divisés en neuf chœurs. *Voyez* CHOEUR DES ANGES.

HIÉRARCHIE s'entend plus communément de la subordination qui se trouve entre les ministres de l'Eglise, et des divers degrés qui les distinguent. Le Pape est le chef suprême de toute l'Eglise. Les prélats gouvernent chacun une portion déterminée de l'Eglise universelle. Entre les prélats, les primats et les archevêques sont d'un rang plus élevé que les simples évêques, quoique, dans le fond, leur juridiction spirituelle soit la même. Les curés, sous l'autorité des prélats, sont chargés du soin des paroisses. Enfin, les simples prêtres forment le dernier rang de la hiérarchie ecclésiastique.

HIÉROPHANTE, d'ἱερὸς, et de φαίνω, *je me montre, j'apparois*. Les Athéniens donnoient ce nom au prêtre de la déesse Hécate. La principale fonction de l'hiérophante étoit d'enseigner les choses sacrées à ceux qu'il jugeoit dignes d'être initiés aux mystères.

HIPPOCRATIES, du grec ἵππος, *cheval*, et κρατος, *force* : fêtes que les habitans de l'Arcadie avoient coutume de célébrer en l'honneur de Neptune cavalier. La principale cérémonie de ces fêtes consistoit à promener des chevaux magnifiquement enharnachés, et parés de guirlandes de fleurs.

HISTOIRE SACRÉE. C'est l'histoire de tout ce qui concerne Dieu et la religion. On comprend ordinairement sous ce nom l'histoire de la religion judaïque, renfermée dans l'ancien Testament, et celle de la religion chrétienne, contenue dans le nouveau. La première nous apprend la manière dont Dieu choisit les Juifs pour être son peuple, les miracles qu'il opéra en leur faveur, les préceptes qu'il leur donna, les châtimens dont il punit souvent leur désobéissance et leur ingratitude, les promesses et les menaces qu'il leur fit faire par ses prophètes. L'histoire de la religion chrétienne offre des mystères plus sublimes. L'incarnation et la naissance du Fils de Dieu; sa vie humble et pénitente; ses miracles, ses discours, sa morale, sa passion, sa mort et sa résurrection; les prédications de ses apôtres animés par l'Esprit saint, leurs succès rapides, malgré tous les obstacles; enfin, l'établissement du christianisme parmi nous, sont les grands tableaux que présente l'histoire de la religion chrétienne.

HOBAL : mot arabe, dont le savant Pocoke tire l'étymologie de l'hébreu הבל *hebel*, vanité. C'étoit le nom d'une idole de Syrie, qu'un certain Amrou, qui voyageoit dans ce pays, avoit achetée des habitans, sur ce qu'ils lui avoient dit que ce dieu leur donnoit de la pluie, quand ils en avoient besoin ; et qu'il avoit transportée dans sa patrie. Il l'avoit placée dans la Kaaba, ou maison sainte, à la Mecque, au rang d'un grand nombre d'autres idoles. Voici la description qu'en donne M. Gagnier, d'après l'Alcoran. « La statue de l'idole Hobal étoit de pierre rouge. Elle avoit la forme d'un homme vieux et vénérable, avec une longue barbe. La main droite en avoit été cassée dans le voyage, et les Koraïschites lui en avoient fait faire une autre, qui étoit d'or. Ils avoient mis en cette main sept flèches du sort, comme en avoient

Ibrahim (1) et Ismaël. Cette idole étoit placée auprès du marche-pied d'Ibrahim, vers la porte de la Kaaba.» Le faux prophète Mahomet détruisit cette idole avec toutes les autres qui étoient dans le même lieu.

HOLOCAUSTES, d'ὅλος, *entier*, et καίω, *je brûle*. On appeloit ainsi, chez les Hébreux, les sacrifices dans lesquels on faisoit consumer sur l'autel toutes les chairs de la victime. Du temps des premiers patriarches, Dieu envoyoit le feu du ciel, qui consumoit la victime, lorsque le sacrifice lui étoit agréable. Voici quelles étoient les principales cérémonies de l'holocauste. Après qu'on avoit immolé la victime, on dépeçoit sa chair; on la saloit : le sacrificateur lavoit les pieds et les intestins; ensuite les prêtres qui se trouvoient présens prenoient chacun un membre de la victime, et le portoient sur l'autel, avec une certaine quantité de vin et de gâteaux. Les différentes pièces de la victime étoient arrangées sur l'autel, dans le même ordre où elles étoient avant leur dissection. Moïse l'avoit ainsi ordonné. On faisoit ensuite brûler la victime avec le feu sacré, que l'on conservoit exprès pour cet usage; et le sacrificateur ne gardoit pour lui que la peau.

HOMÉLIES, ou, comme on disoit autrefois, *Homilies*, ce qui est plus conforme à l'étymologie du mot. Ομιλία signifie à la lettre *conférence* ou *assemblée*. On a donné ce nom aux instructions familières que les prélats faisoient au peuple dans leurs églises, pendant les cinq premiers siècles du christianisme. Il y a, selon Photius, cette différence, entre l'homélie et le sermon, que la première étoit une espèce de conférence qui se faisoit familièrement, et pendant laquelle le prélat interrogeoit les assistans, et répondoit à son tour aux questions qu'ils lui faisoient; au

(1) C'est ainsi que les Mahométans appellent le patriarche Abraham, dont ils se prétendent descendus par Ismaël. *Voyez* KAABA.

lieu que le sermon est un discours oratoire, travaillé avec soin, et prononcé en chaire, sans aucune interruption.

HOMICIDE. La loi des Juifs étoit extrêmement sévère sur l'homicide, et ne tendoit qu'à leur inspirer une grande horreur de ce crime si contraire à l'humanité. On en peut juger par la cérémonie qu'elle ordonnoit de pratiquer. Lorsqu'il sagissoit d'un meurtre dont l'auteur étoit inconnu, les juges de l'endroit où s'étoit commis le meurtre, après avoir fait toutes les perquisitions requises, et ne pouvant découvrir le coupable, ordonnoient aux anciens de la ville la plus proche de prendre une jeune vache, de la faire descendre dans une vallée, de lui couper la tête; après quoi ils devoient se laver les mains au-dessus de la jeune vache, et prononcer ces paroles : « Nos mains n'ont » point répandu ce sang; nos yeux aussi ne l'ont point » vu répandre : ô Eternel, sois propice à ton peuple, » et ne lui impute point le sang innocent. »

HOMOÏOUSIOS : mot grec, qui signifie *semblable en substance*, que des évêques partisans de l'hérétique Arius substituèrent, dans le concile de Nicée, au mot *homousios*, qui veut dire *de même substance*, lorsqu'ils signèrent la profession de foi dressée par le même concile, dont le but étoit d'établir irrévocablement, de la manière la plus précise, que le Fils (la seconde personne de la sainte Trinité), est consubstantiel au Père; ce qu'ils exprimèrent par le mot *homousios*.

HOMUNCIONISTES. Ce nom fut donné aux hérétiques sectateurs de Photin, qui enseignoient que Jésus-Christ n'étoit qu'un pur homme.

HONNEURS RENDUS AUX MORTS. I. A la chine, les gens riches ont dans leurs maisons un appartement nommé *stutangé*, c'est-à-dire, l'appartement des ancêtres. On y voit l'image du plus distingué des aïeux de

de la famille, placée sur une table, autour de laquelle il y a des gradins. Aux deux côtés sont les noms de tous les morts de la famille, hommes, femmes, enfans. Ils sont gravés sur de petites tablettes de bois, avec l'âge, la qualité, l'emploi et le jour de la mort de chacun. Tous les six mois, les parens s'assemblent dans cette salle. Chacun pose sur la table son offrande: c'est ordinairement de la viande, du vin, du riz, des fruits, des parfums et des bougies. Ces offrandes se font avec les mêmes cérémonies que les Chinois, grands complimenteurs, ont coutume d'employer lorsqu'ils font quelques présens aux mandarins, le jour de leur naissance, et autres personnes qu'ils veulent honorer. Ceux qui ne sont pas assez riches pour avoir dans leur maison un appartement uniquement destiné à cet usage, choisissent l'endroit le plus propre de leur logis pour y placer les noms de leurs ancêtres. Ceux qui sont Chrétiens ont coutume de placer au-dessus une croix ou l'image de quelque saint.

Les Chinois ont la sage coutume de ne point enterrer les morts dans l'enceinte des villes. Tous les tombeaux sont en pleine campagne, et souvent dans les montagnes. Chaque citoyen va, tous les ans, accompagné de toute sa famille, visiter les sépulcres de ses ancêtres. C'est ordinairement vers le commencement de mai que se pratique cette cérémonie. Tous les parens s'occupent d'abord à nettoyer le lieu de la sépulture des herbes et des broussailles qui le couvrent. Ils l'arrosent de leurs larmes, et mettent dessus des viandes et du vin, qui leur servent à faire un festin à l'honneur des morts.

Chaque jour de la nouvelle et de la pleine lune, les Chinois ont coutume de brûler des parfums devant les tableaux de leurs ancêtres, et de leur offrir des viandes. Ils allument aussi des cierges en leur honneur, et les saluent par de profondes révérences.

Ces peuples offrent encore des sacrifices solennels aux ames de leurs ancêtres, le 14 de la lune d'août. Le P. Moralès ayant assisté à ce sacrifice, nous en a laissé une description exacte, dans une Relation qu'il envoya de Manille à ses supérieurs : nous nous servirons de ses expressions. « Sur la porte du temple où se pratique cette cérémonie, on lisoit, dit-il, ces mots : *Kia-cheu*, le Temple des Ancêtres.... Il avoit comme trois portiques situés à diverses faces, après lesquels on voyoit une espèce de basse-cour; et il y avoit aussi deux marches qu'il falloit monter en avançant dans le temple. On avoit préparé six tables pour le sacrifice. Sur ces tables on voyoit des viandes apprêtées, et, outre cela, du fruit, des fleurs et des parfums qui brûloient sur divers petits réchauds. Dans le lieu le plus éminent du temple, on avoit arrangé proprement les tablettes des ancêtres, chacune dans sa niche. Aux deux côtés étoient placées les images des grands-pères, attachées contre la muraille. On avoit étendu dans la basse-cour plusieurs tapis, sur lesquels on voyoit des amas de papiers découpés en forme de deniers, qu'ils croyoient devoir être changés en véritable monnoie dans l'autre vie, et y servir à racheter les ames de leurs parens. Enfin, on avoit élevé dans un coin de la basse-cour un grand arbre, à l'extrémité duquel étoient attachés des copeaux qui brûlèrent pendant tout le sacrifice, et servirent à éclairer les ames des morts. Les licenciés, qui assistèrent à ce sacrifice, étoient revêtus des habits de docteur, qu'ils prennent dans les jours solennels. Un d'eux faisoit l'office de prêtre ; deux autres étoient comme le diacre et le sous-diacre : un quatrième faisoit la fonction de maître des cérémonies. Plusieurs autres docteurs exerçoient divers autres ministères, comme celui d'acolyte, etc. Ceux qui n'avoient pas encore le degré de docteur étoient vêtus de leurs plus beaux habits,

rangés en ordre, et partagés en divers chœurs, au bas du temple, du côté des portes.... Le sacrifice commença de la manière qui suit. Le prêtre s'étant placé, avec ses deux assistans à ses côtés, sur un des tapis qui couvroient le milieu de la basse-cour, le maître des cérémonies ordonna que tous se missent à genoux, le visage contre terre; après quoi il ordonna qu'on se relevât, et cela se fit aussitôt avec un grand ordre.... Le prêtre et les ministres s'approchèrent, d'un air grave et sérieux, du lieu où étoient les tablettes et les images de leurs défunts, et les encensèrent.... Le maître des cérémonies ordonna qu'on offrît le vin des prospérités et de la bonne fortune. En même temps, les ministres donnèrent le vin au prêtre, qui prit la coupe à deux mains, l'éleva, l'abaissa, et la consomma. Il seroit ennuyeux de rapporter beaucoup d'autres cérémonies.... Le prêtre et les assistans se tournèrent vers le peuple. Celui qui faisoit l'office de diacre publia à haute voix les grâces et les indulgences que l'assemblée devoit espérer. « Sachez, leur » dit-il, que vous tous qui avez assisté à ce sacrifice, » devez être certains de recevoir de grands avantages » de vos ancêtres défunts, à cause de l'honneur que » vous leur avez fait, en leur sacrifiant. Vous serez » honorés, vous aurez une longue vie, et vous jouirez » de toute sorte de biens temporels. » Ce discours fini, on mit le feu aux deniers de papier, et le sacrifice finit aussitôt. Ajoutons à cette description quelques circonstances particulières rapportées ailleurs. Les Chinois, avant d'entrer dans le temple de leurs ancêtres, poussent trois cris ou trois gémissemens. Il est dit, dans une description de ces sacrifices funèbres, que les images d'un vénérable vieillard étoient placées sur deux autels situés l'un vis-à-vis de l'autre. Après que le prêtre a élevé et bu la coupe pleine de vin, il élève, dans un bassin de bois, la tête d'une chèvre,

avec la peau, le poil, et les cornes ornées de fleurs. Les Chinois sont persuadés que le culte qu'ils rendent à leurs ancêtres est pour eux la source de toute sorte de biens et de prospérités. Ils pensent que les ames de leurs aïeux décédés environnent le trône du Roi du ciel, et que leurs mérites égalent presque ceux du ciel même.

La persuasion répandue parmi les Chinois, que les ames des morts sont présentes et attentives aux actions des vivans, semble contredire les idées reçues parmi les Lettrés sur la nature de l'ame. Persuadés que l'homme est formé du concours fortuit de différentes particules de matière, ils doivent naturellement penser que l'ame, qui n'est qu'une portion plus subtile et plus épurée de cette matière, doit périr avec le corps, lor que les particules qui composent l'homme viennent à se déranger. Pour excuser en quelque sorte cette contradiction, on peut dire que les Chinois supposent que cette partie subtile de la matière, qui compose l'ame, est incorruptible, et qu'il en demeure toujours quelque portion dans les tableaux des morts, qu'ils ont toujours soin de rendre creux, et qu'ils nomment, pour cette raison, *les siéges des ames*. Une autre excuse plus solide seroit de dire que les Lettrés ne regardent les honneurs qu'on rend aux morts que comme une institution politique, capable d'exciter les hommes à se distinguer par leurs belles actions, dans l'espérance des mêmes honneurs.

2. Le voyageur Dampier rapporte qu'étant dans le royaume de Tonquin, il fut témoin d'une fête que les habitans célébroient en l'honneur de leurs ancêtres défunts. En arrivant dans une ville, il vit une grande multitude de peuple assemblé aux environs d'une tour de la hauteur de vingt-six pieds. Ignorant ce que signifioit ce concours, il se fit jour à travers la foule, et, s'étant approché plus près de la tour, il

vit un grand nombre de petites loges dans lesquelles étoient étalés des viandes et des fruits de toute espèce; ce qui lui fit croire que c'étoit un marché. Comme il étoit fatigué, et qu'il se sentoit bon appétit, il voulut acheter quelque chose pour rétablir ses forces, et s'avisa de marchander quelques morceaux de chair de porc; mais il fut bien étonné de se voir assailli, à l'instant même, par la canaille, qui lui déchira son habit, et lui fit mille outrages. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il se débarrassa de ce peuple furieux, par le moyen de son guide qui étoit un Tonquinois, et qui lui apprit que la tour qu'il avoit vue étoit un tombeau; que les viandes étalées étoient des offrandes en l'honneur des morts, et qu'il avoit commis un sacrilége en voulant en acheter.

3. Il y a un article du Sadder, qui ordonne aux Guèbres de se souvenir de leurs parens défunts. C'est pour accomplir ce précepte qu'ils font un grand festin, presque tous les mois, pour honorer la mémoire des morts de leur famille. Ils ont aussi coutume de porter sur la tombe du défunt, la première nuit d'après ses funérailles, une offrande qui consiste en différens mets, et que l'on appelle une aumône.

4. Les peuples de Courlande et de Samogitie, ainsi que les Lithuaniens et les Livoniens, avoient autrefois coutume de préparer, tous les ans, vers le mois d'octobre, un grand repas pour les morts. Chaque père de famille appeloit par leur nom tous ses parens et ses amis défunts, et les prioit de faire honneur au festin qu'il leur avoit apprêté. Les morts étoient supposés accepter l'invitation, et venir se mettre à table: on les y laissoit un temps raisonnable; et, lorsqu'on jugeoit qu'ils devoient être rassasiés, le maître de la maison leur donnoit honnêtement congé, et les prioit que, puisqu'ils avoient été bien régalés, ils évitassent, en s'en retournant, de marcher sur ses blés.

HOPITAL : maison de charité, fondée pour loger, nourrir et soulager les pauvres. 1. Dans les premiers siècles du christianisme, dès que l'Eglise fut délivrée des persécutions, « on bâtit diverses maisons de charité, dit M. Fleury, que nous appellerions toutes *hôpitaux;* mais on les distinguoit en grec, par différens noms, suivant les différentes sortes de pauvres. La maison où l'on nourrissoit les petits enfans à la mamelle, exposés ou autres, s'appeloit *brephotrophium;* celle des orphelins, *orphanotrophium. Nosocomium* étoit l'hôpital des malades; *xenodochium,* le logement des étrangers et des passans, que l'on appelle proprement en français *hôpital,* ou *maison d'hospitalité. Gerontocomium* étoit la retraite des vieilles gens. *Stochotrophium* étoit un hôpital général pour toutes sortes de pauvres. Il y avoit de ces maisons de charité dès devant qu'on leur eût donné ces noms; et l'on en établit bientôt dans toutes les grandes villes. C'étoit d'ordinaire un prêtre qui en avoit l'intendance, comme à Alexandrie S. Isidore, sous le patriarche Théophile; à Constantinople S. Zotique, et ensuite S. Samson. Il y avoit des particuliers qui entretenoient des hôpitaux à leurs dépens, comme S. Pammachius à Porto, et S. Callican à Ostie. Ce dernier avoit été patrice et consul; et c'étoit une merveille qui attiroit des spectateurs de toutes parts, de voir un homme de ce rang, qui avoit eu les ornemens du triomphe et l'amitié de l'empereur Constantin, de le voir, dis-je, laver les pieds des pauvres, les servir à table, et donner aux malades toutes sortes de soulagemens.

2. La charité des Banians a fondé, aux environs de Surate, un hôpital où les animaux que la maladie ou la vieillesse rendent incapables de services sont nourris et soignés jusqu'à ce qu'ils meurent de leur mort naturelle. Les puces, les punaises, et en général toute cette vermine qui suce le sang humain et incommode

tant les hommes, n'ont pas été oubliés par ces charitables Indiens. Ils ont fondé pour leur subsistance un hôpital particulier; et la manière dont on les y nourrit est assez plaisante. On loue un pauvre homme, que l'on attache dans un endroit rempli de ces insectes avides: on l'y laisse pendant une nuit toute entière, exposé à leurs piqûres, pour qu'ils aient le loisir de se rassasier de son sang. L'affection des Banians pour ces animaux incommodes est poussée si loin que, lorsqu'ils sont tourmentés de leurs piqûres, ils se gardent bien de les tuer pour s'en délivrer; mais ils font venir un des joguis, ou pénitens du pays; et, moyennant une certaine somme, le bon hermite se charge de nourrir cette vermine; et, la transportant sur son corps, il la prend, pour ainsi dire, en pension. Telles sont les extravagances où conduit le systême de la métempsycose.

3. Tout homme, à la Chine, est obligé par les lois de se marier. Ceux qui n'ont pas le moyen d'acheter une femme peuvent aller se pourvoir à l'hôpital des enfans trouvés. S'ils sont connus pour honnêtes gens, et qu'ils aient quelque métier, on leur donne une fille qui, dans leur ménage, leur donne souvent plus de satisfaction qu'une femme qui leur auroit coûté bien cher. Les gens riches qui n'ont point d'héritiers vont aussi dans des hôpitaux chercher des enfans. Ils font accroire au public que leur femme est enceinte; et, pendant la nuit, ils font venir dans leur maison le petit orphelin, qu'ils font passer pour leur fils. On a plus souvent recours à ce moyen qu'à celui de l'adoption, parce qu'il faut avoir la permission du gouvernement pour adopter un enfant, et qu'il en coûte beaucoup pour obtenir cette permission.

HOREY : nom que les Nègres de la côte occidentale d'Afrique donnent au diable, qui, selon toutes les apparences, n'est autre chose qu'un Nègre aposté

par les marabous, et dont ces prêtres imposteurs se servent pour épouvanter le peuple. A ne s'en tenir qu'au bruit populaire, les cérémonies de la circoncision, chez les Africains, ne manquent jamais d'être accompagnées des mugissemens de Horey. Ce bruit ressemble au son le plus bas d'une voix humaine. Il se fait entendre à quelque distance, et rien n'inspire tant de frayeur aux jeunes gens. Dès qu'il commence, les Nègres préparent des alimens pour le diable, et les lui portent sous un arbre. Tout ce qu'on lui présente est dévoré sur-le-champ, sans qu'il en reste un os. Si la provision ne lui suffit pas, il trouve le moyen d'enlever quelque jeune homme qui n'a point encore été circoncis; car il semble qu'il ne s'en prend jamais aux femmes, ni même aux jeunes filles. Les Nègres prétendent qu'il garde sa proie dans son ventre, jusqu'à ce qu'il ait reçu plus de nourriture, et que plusieurs jeunes gens y ont passé jusqu'à dix ou douze jours. Après même la rédemption, la victime demeure muette autant de jours qu'elle en a passé dans le ventre du diable. Le capitaine Johnson, Anglais, vit un exemple de cette prévention populaire dans une ville des Soulis. Un jeune Nègre, d'environ quinze ans, étoit sorti, disoit-on, du ventre de Horey, la nuit précédente. Il eut la curiosité de le voir; et tous ses efforts ne purent lui faire ouvrir la bouche pour parler, quoiqu'il lui présentât le bout de son fusil que les Nègres appréhendent beaucoup. Au bout de quelques jours, le même jeune homme parut librement au milieu des Anglais, et leur raconta des choses étranges qu'il tiroit apparemment de son imagination. Enfin tous les Nègres parlent avec le dernier effroi de cet esprit malin; et l'on est surpris de la confiance avec laquelle ils assurent qu'ils ont été non-seulement enlevés, mais avalés par ce terrible monstre (1).

(1) *Hist. gén. des Voyages*, tome 3, *in*-4°.

HORMUZ. *Voyez* Ormusd.

HORTA : divinité adorée autrefois chez les anciens Romains. C'étoit la femme de Romulus, qui, pendant qu'elle vécut, porta le nom d'*Hersilie*, et qui, après sa mort, ayant été mise au rang des dieux par les Romains, reçut le nom d'*Horta*. Les Romains attribuoient à cette déesse les mouvemens secrets et les inspirations heureuses qui les portoient à faire le bien.

HORUS : dieu des Egyptiens, fils d'Osiris et d'Isis, et qui, comme tous les autres objets du culte des Egyptiens, ne fut, dans son origine, qu'une figure symbolique, destinée à représenter le travail de la campagne, le labourage. Sa généalogie étoit fort naturelle. Osiris étoit le symbole du soleil; Isis, celui de la terre. Ce n'étoit que par leur moyen que le labourage pouvoit naître et subsister. Il étoit tout simple de le regarder comme leur fils. Les travaux rustiques varient selon les temps et les saisons : de là les différentes formes qu'on faisoit prendre au symbole du labourage. Tantôt il étoit représenté sous la figure d'un enfant, pour faire entendre que tous les efforts de l'homme sont foibles et inutiles, s'ils ne sont pas secondés par la chaleur du soleil et par la fécondité de la terre. Tantôt il paroissoit comme un homme fait, recevant une massue des mains d'Isis et d'Osiris, image de la force et des secours que prêtent au labourage le soleil et la terre. Quelquefois on le voyoit avec des ailes qui désignoient les vents favorables. Pour représenter l'état d'inaction où le débordement du Nil réduisoit les laboureurs, on dépeignoit le fils d'Osiris et d'Isis les pieds et les mains liés, hors d'état de faire le moindre mouvement. Souvent le symbole du labourage ne consistoit que dans une tête d'homme accompagnée d'un serpent; et ces deux figures étoient placées sur un van. Le nom d'*Horez* ou *Horos*, que

l'on donnoit à l'enfant bien-aimé d'Osiris et d'Isis, signifioit, en hébreu et en phénicien, le *labourage* et le *laboureur*. Lorsque l'abus de l'écriture symbolique eut fait prendre les figures pour des réalités, les Egyptiens regardèrent Horus comme un véritable enfant. Les différentes formes qu'on lui faisoit prendre donnèrent lieu à autant d'histoires que l'on bâtit sur son compte. On lui rendit les honneurs divins, et son culte passa chez les autres peuples, qui l'altérèrent considérablement, en y mêlant de nouvelles folies. Bacchus, Apollon, Mars, Protée, Hercule, ces noms, si fameux dans la théologie des anciens Païens, ne sont tous que le même Horus diversifié.

HOSIES, du grec ὅσιος, *saints* : ministres d'Apollon dans le temple de Delphes, qui étoient chargés de se tenir auprès de la Pythienne et des devins, et de les aider dans les sacrifices.

HOSPICE : petit couvent de religieux, destiné à recevoir les religieux étrangers du même ordre. On donne aussi le nom d'*hospice* à des maisons bâties dans les grandes villes pour servir de retraite, pendant la guerre, et dans des temps fâcheux, aux religieux et religieuses dont les couvens sont situés dans la campagne, et par conséquent exposés au pillage.

HOSPITALIERS : c'est le nom que portent les religieux dont les fonctions ont pour objet le soulagement des pauvres. *Voyez* CHARITÉ.

Il y a en Italie une congrégation de religieux hospitaliers, établie par le pape Innocent III, qui donnent l'hospitalité aux pélerins et aux voyageurs, et prennent soin des enfans trouvés. Leur habillement est à peu près le même que celui des prêtres : ils sont distingués par une croix blanche qu'ils portent sur leur soutane et leur manteau.

Hospitalières de la Charité de Notre-Dame : religieuses de l'ordre de S. Augustin, établies sous ce nom

à Paris. Leur habillement est gris-brun, et le même que celui de l'ordre de S. François. Elles portent un scapulaire blanc et un voile noir. Ces religieuses font les trois vœux ordinaires de religion; mais elles y joignent un quatrième vœu d'hospitalité.

Hospitalières de la Miséricorde de Jésus. Ce sont aussi des religieuses de l'ordre de S. Augustin, qui reconnoissent pour supérieur l'archevêque de Paris. Leur habillement, en été, consiste dans une robe blanche et un rochet de fin lin. En hiver, elles se couvrent d'un grand manteau noir par-dessus le rochet.

HOSPITALITÉ : charité qu'on exerce envers les passans et les voyageurs, en leur fournissant un asile, et les choses nécessaires à la vie. L'hospitalité fut autrefois en honneur chez presque toutes les nations, qui la regardèrent comme un devoir religieux.

1. Les bons Israélites la pratiquoient avec le plus grand soin. L'Ecriture en fournit plusieurs exemples, entr'autres celui d'Abraham. Ce patriarche étoit assis à l'entrée de sa tente, dans la vallée de Membré, pendant la plus grande chaleur, lorsqu'il aperçut trois hommes qui venoient vers lui. Aussitôt il se leva pour aller à leur rencontre ; et, se prosternant devant eux : « Faites-moi la grâce, leur dit-il, de ne point passer » devant la maison de votre serviteur, sans vous y » reposer. Je vais vous apporter de l'eau pour vous » laver les pieds, et des vivres pour réparer vos » forces; et vous continuerez ensuite votre route: en » attendant, reposez-vous sous cet arbre. » Abraham entra promptement dans sa tente, et dit à Sara, son épouse, de faire cuire des pains sous la cendre. Il courut à son troupeau, prit le veau le plus gras, et ordonna à ses gens de le faire cuire. Lorsque tout fut prêt, il apporta lui-même les mets à ses hôtes, et y joignit du beurre et du lait. Pendant le repas, il se tint debout auprès de l'arbre, attentif à les servir.

2. « L'hospitalité étoit d'un usage ordinaire, même entre les Païens, dit l'abbé Fleury. Chez les Grecs et les Romains, les hôtelleries publiques n'étoient guère fréquentées par les honnêtes gens. Dans les villes où ils pouvoient avoir affaire, ils avoient des amis qui les recevoient, et qui réciproquement logeoient chez eux, quand ils venoient à leur ville. Ce droit se perpétuoit dans les familles : c'étoit un des principaux liens d'amitié entre les villes de Grèce et d'Italie ; et il s'étendit depuis par tout l'empire romain. Ils regardoient ce droit comme une partie de leur religion. Jupiter, disoit-on, y présidoit. La personne de l'hôte, et la table où l'on mangeoit avec lui, étoient sacrées. Quelques auteurs rapportent que, lorsqu'un étranger demandoit l'hospitalité, le maître du logis, avant de le recevoir, lui faisoit mettre un pied sur le seuil de la porte : il en faisoit autant de son côté; et, dans cette posture, ils s'engageoient tous deux, par le serment le plus solennel, de ne se nuire l'un à l'autre en aucune manière : c'est pourquoi l'on mettoit au rang des scélérats et des parjures ceux qui violoient les droits sacrés de l'hospitalité. La fable de Philémon et de Baucis, si élégamment écrite dans les Métamorphoses d'Ovide, fait voir que les anciens regardoient l'hospitalité comme une des vertus les plus agréables aux dieux. »

3. « Il ne faut pas s'étonner, continue l'abbé Fleury, si (dans les premiers siècles de l'Eglise) les Chrétiens exerçoient l'hospitalité, eux qui se regardoient tous comme amis et comme frères, et qui savoient que Jésus-Christ l'a recommandée entre les œuvres les plus méritoires. Pourvu qu'un étranger montrât qu'il faisoit profession de la foi orthodoxe, et qu'il étoit dans la communion de l'Eglise, on le recevoit à bras ouverts. Qui eût pensé à lui refuser sa maison eût craint de rejeter Jésus-Christ même; mais il falloit qu'il se fît

connoître. Pour cet effet, les Chrétiens qui voyageoient prenoient des lettres de leur évêque; et ces lettres avoient certaines marques, qui n'étoient connues que des Chrétiens. Elles faisoient voir l'état de celui qui voyageoit : s'il étoit catholique; si, après avoir été hérétique ou excommunié, il étoit rentré dans la paix de l'Eglise; s'il étoit catéchumène ou pénitent; s'il étoit clerc, et en quel rang; car les clercs ne marchoient point sans le démissoire de leur évêque. Il y avoit aussi des lettres de recommandation pour distinguer les personnes de mérite, comme les confesseurs ou les docteurs, ou ceux qui avoient besoin de quelque assistance particulière. »

« La première action de l'hospitalité étoit de laver les pieds aux hôtes..... et ce soulagement étoit nécessaire, vu la manière dant les anciens étoient chaussés: de là vient que, dans S. Paul, l'action de laver les pieds est jointe à l'hospitalité. Si l'hôte étoit dans la pleine communion de l'Eglise, on prioit avec lui, et on lui déféroit tous les honneurs de la maison; de faire la prière, d'avoir la première place à table, d'instruire la famille. On s'estimoit heureux de l'avoir; le repas où il prenoit part étoit estimé plus saint. On honoroit les clercs à proportion de leur rang; et, si un évêque voyageoit, on l'invitoit partout à faire l'office et à prêcher, pour montrer l'unité du sacerdoce et de l'Eglise : c'est ainsi que le pape S. Anicet en usa envers S. Polycarpe. Il y a eu des saints à qui l'hospitalité, exercée envers des clercs ou d'autres qui venoient prêcher l'Evangile, a été occasion de martyre, comme on dit du fameux S. Alban, en Angleterre, et de S. Gentien, à Amiens. Les Chrétiens exerçoient l'hospitalité, même envers les Infidèles. Ainsi ils exécutoient avec grande charité les ordres du prince, qui les obligeoient à loger les gens de guerre, les officiers et les autres qui voyageoient pour le service de l'Etat, ou

à leur fournir des vivres. S. Pacôme, ayant été engagé fort jeune à servir dans les troupes romaines, fut embarqué avec sa compagnie, et aborda en une ville où il fut étonné de voir que les habitans les recevoient avec autant d'affection que s'ils eussent été leurs anciens amis. Il demanda qui ils étoient, et on lui dit que c'étoient des gens d'une religion particulière, que l'on appeloit *Chrétiens*. Dès-lors il s'informa de leur doctrine; et ce fut le commencement de sa conversion. »

4. On ne connoît point dans l'Abyssinie les hôtelleries ni les auberges. Qu'un voyageur arrive dans un village, s'il y fait un séjour de plus de trois heures, on lui fournit un logement convenable pour lui et pour sa suite. Le maître de la maison où il est entré donne aussitôt avis à tout le village qu'il est descendu chez lui un étranger. Alors chacun contribue à la dépense. L'un fournit du pain, l'autre de la bière; un plus riche tue une vache : on s'empresse de bien traiter le voyageur, afin qu'il soit content; car, s'il avoit lieu de se plaindre, le village seroit condamné à une grosse amende. Malheureusement, un tas de vagabons, qui infestoient l'Abyssinie, ont fait dégénérer en abus une si pieuse coutume.

5. Les Arabes du désert ont conservé dans l'exercice de l'hospitalité les mêmes complimens et les mêmes cérémonies que pratiquoient les anciens patriarches. Ils saluent l'étranger qui leur rend visite, en lui souhaitant la paix; ils lui lavent les pieds, lui font la meilleure chère qu'ils peuvent, et ne se mettent point à table avec lui, mais se tiennent debout pour le servir. Ils se demandent réciproquement des nouvelles de leurs familles, et s'informent en particulier de l'état de chacun de ceux qui la composent. Les Arabes poussent même la politesse sur cet article beaucoup plus loin que les patriarches; car ils s'informent de

la santé des domestiques de leur hôte, de ses troupeaux, de sa volaille. Ils lui demandent si ses chiens sont fidèles et vigilans, si ses chats ont soin d'éloigner les souris; et, lorsqu'ils prennent congé de lui, ils font des vœux pour la prospérité de toutes ces créatures.

6. Les Mahométans de l'Indostan sont extrêmement charitables. Plusieurs fondent, dans les villes et dans les bourgs, des maisons destinées à servir d'asile aux voyageurs. D'autres envoient à leurs dépens, sur les grands chemins les plus fréquentés, des gens, avec des outres sur des buffles, pour donner des rafraîchissemens aux voyageurs et à leurs bêtes.

7. Sur la côte de Malabar, les bramines reçoivent charitablement les passans étrangers, ceux même qui sont d'une religion différente de la leur. Ils leur donnent un asile dans de petites cabanes bâties exprès aux environs des temples; et, si la nuit est proche, ils les y laissent se reposer jusqu'au lendemain.

HOSTIE. Ce mot vient du latin *hostis*, qui signifie ennemi, et est l'analogue de victime, qui dérive de *victus*, ennemi *vaincu*, ou de *vinctus*, *enchaîné*; d'où l'on est en droit de conclure que l'homme fut la première victime immolée par l'homme, soit pour assouvir sa faim, soit pour satisfaire sa vengeance, soit pour honorer son Dieu. Ces noms d'hostie et de victime se sont étendus depuis aux animaux que l'on sacrifia et que l'on mangea en l'honneur de la Divinité. Dans la religion catholique ils désignent non-seulement la matière du sacrement de l'Eucharistie, mais le corps même et la personne de Jésus-Christ.

Les anciens donnoient le nom d'hostie à l'animal qu'un général d'armée immoloit aux dieux avant la bataille, afin d'obtenir la victoire sur les ennemis; celui qu'il immoloit après la victoire étoit appelé *victime* : telle est la différence que met Isidore entre

l'hostie et la victime. Le même auteur ajoute que les victimes étoient pour les sacrifices solennels et de grand appareil, et les hosties pour les sacrifices de moindre conséquence. Si l'on en croit Aulu-Gelle, toute sorte de prêtres pouvoient indifféremment sacrifier l'hostie. Le droit d'immoler la victime étoit réservé au général vainqueur de l'ennemi. Les anciens distinguoient plusieurs sortes d'hosties. Nous allons les désigner par leurs noms latins, dont nous donnerons l'explication.

Hostiæ puræ : c'étoient des agneaux et de petits cochons, qui n'avoient que dix jours.

Hostiæ præcidaneæ (1). On appeloit ainsi les hosties que l'on immoloit la veille des fêtes solennelles.

Hostiæ bidentes : hosties de deux ans, lesquelles, à cet âge, avoient deux dents plus élevées que les autres.

Hostiæ injuges (2) : c'étoient celles qui n'avoient jamais subi le joug.

Hostiæ eximiæ : hosties choisies entre les plus belles d'un troupeau, et mises à part comme la portion des dieux.

Hostiæ succedaneæ : hosties qui se succédoient les unes aux autres. Lorsque la première hostie n'étoit pas favorable, ou, lorsqu'en l'immolant, on avoit manqué à quelque cérémonie essentielle, on en sacrifioit une autre. Si l'on ne réussissoit pas mieux, on passoit à une troisième, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il en vînt une favorable.

Hostiæ ambarvales. C'étoient des hosties qu'on promenoit, avant de les immoler, autour des champs ensemencés, afin d'obtenir des dieux une heureuse récolte. *Voyez* AMBARVALES.

(1) De *præ*, devant, et *cædo*, j'immole. — (2) De *in*, négatif, et *jugum*, joug.

Hostiæ

Hostiæ amburbiales. On appeloit ainsi celles que l'on promenoit autour des murs de la ville.

Hostiæ cancares ou *caviares :* hosties qui étoient présentées au sacrificateur par la queue, parce que cette partie de l'animal s'appeloit *caviar.*

Hostiæ prodicæ. On donnoit ce nom à celles qui étoient entièrement consumées par le feu.

Hostiæ piaculares : hosties expiatoires, que l'on immoloit pour se purifier de quelque souillure.

Hostiæ ambegnæ : ou *ambiegnæ.* C'étoient des brebis ou des vaches qui avoient mis bas deux agneaux ou deux veaux, et qu'on sacrifioit avec leurs petits à la déesse Junon.

Hostiæ harvigæ ou *harugæ :* hosties dont on examinoit les entrailles pour en tirer des présages.

Hostiæ mediales : hosties noires, que l'on sacrifioit en plein midi.

HOURIS. C'est le nom que les Mahométans donnent à des vierges merveilleuses, dont leur faux prophète promet la jouissance éternelle à ses sectateurs dans le paradis. Voici la manière dont ils prétendent que les vrais croyans ou fidèles seront accueillis dans le ciel. Un ange d'une beauté ravissante viendra présenter, disent-ils, à chacun des élus, dans un bassin d'argent, une poire ou orange des plus appétissantes : l'heureux musulman prendra ce fruit pour l'ouvrir; et il en sortira aussitôt une jeune fille, dont les grâces et les charmes seront au-dessus de l'imagination (même orientale), et avec laquelle il goûtera, pendant une éternité, des plaisirs toujours nouveaux. Selon l'Alcoran, il y a dans le paradis quatre espèces de ces filles. Les premières sont blanches, les secondes vertes, les troisièmes jaunes, les quatrièmes rouges. Leurs corps sont composés de safran, de musc, d'ambre et d'encens; et, si par hasard une d'en-

tr'elles crachoit sur la terre, on y sentiroit partout une odeur de musc.

HUGUENOTS. On appelle ainsi, en France, ceux qui suivent les opinions de Calvin. On ne sait pas bien l'origine de ce nom. Parmi les différentes étymologies qu'on en a données, celle que nous allons rapporter nous a paru la plus plausible. « Le peuple de Tours étoit persuadé qu'un lutin, appelé *le roi Hugon*, couroit toutes les nuits par la ville; et, comme les prétendus Réformés ne sortoient que la nuit pour faire leurs prières, on les appela *Hugonots* où *Huguenots*, comme qui diroit les disciples du roi Hugon, ou les Hugons. » Quant à leur doctrine, *Voyez* CALVINISTES.

HUILES SAINTES, *ou* SAINTES HUILES. On en distingue, chez les Catholiques, de cinq sortes : celles qui servent pour les malades; le saint chrême pour la confirmation; celui qu'on emploie au baptême des enfans ou des cathécumènes; les saintes huiles dont on se sert au sacre des rois, et celles qu'on emploie à l'ordination des prêtres. La bénédiction s'en fait solennellement, et avec grande cérémonie, le jeudi saint. Tout le clergé, et surtout le célébrant, les diacres et sous-diacres assistans, doivent y être revêtus de paremens blancs. Quand on a consacré les nouvelles huiles, on les apporte en procession à la sacristie, et l'on brûle les anciennes.

HUJUMSIN : célèbre chymiste, qui trouva, dit-on, la pierre philosophale, et que les Chinois ont mis au rang des dieux. Ils racontent que cet homme, ayant tué un horrible dragon qui ravageoit le pays, attacha ce monstre à une colonne qui se voit encore aujourd'hui, et s'éleva ensuite dans le ciel. Les Chinois, par reconnoissance, lui érigèrent un temple, dans l'endroit même où il avoit tué le dragon.

HUMILIÉS. *Voyez* VAUDOIS.

HUS (*Jean*), *ou* JEAN DE HUSSINETS, fameux hé-

résiarque du quinzième siècle, étoit recteur de l'université de Prague, capitale de la Bohême, lorsqu'il commença à s'élever contre l'Eglise. Son caractère, naturellement dur et austère, s'irrita par la lecture des lettres de Wiclef et d'autres hérétiques qui s'étoient répandus en invectives contre le clergé, et avoient voulu s'ériger en réformateurs de l'Eglise, dans le siècle précédent. Jean Hus, sans approuver toutes les erreurs contenues dans ces livres, jugea que leurs auteurs n'avoient point eu si grand tort de s'élever contre les abus qui s'étoient introduits dans les églises, et de prétendre qu'une réforme étoit nécessaire. Les désordres dont il étoit témoin chaque jour, le faste, le déréglement et l'ignorance du clergé, les excommunications réciproques des antipapes, qui, de son temps, se disputoient le siége apostolique, les croisades qu'ils faisoient prêcher l'un contre l'autre, les indulgences qu'ils prodiguoient à leurs partisans; tous ces objets achevèrent d'enflammer le zèle de Jean Hus, et de lui persuader qu'il falloit absolument établir une réforme générale dans le clergé et dans la discipline ecclésiastique. Il ne dissimula point ses sentimens, et commença à prêcher avec feu contre la corruption des ecclésiastiques, et contre leurs richesses excessives, qui, selon lui, étoient la source du mal. Il osa même vanter les livres de Wiclef et des autres sectaires, comme très-propres à faire connoître la grandeur des maux dont l'Eglise étoit affligée, et comme remplis d'un grand nombre de vérités utiles, présentées sous un jour plus frappant que dans tous les autres livres. Ces discours indiscrets excitèrent un grand scandale: on commença de regarder Jean Hus comme un homme dangereux. Il fut cité à Rome et chassé de Prague. Cet affront ne fit que l'irriter davantage. Il continua de prêcher avec plus de vivacité que jamais. Il prit la défense des livres de Wiclef, qui venoient d'être

brûlés tout récemment. Ce n'est pas qu'il entreprît de justifier ses opinions erronées; mais il soutenoit qu'il ne falloit point brûler les livres des hérétiques; qu'il falloit, au contraire, les laisser entre les mains du peuple, et lui donner les instructions nécessaires pour le mettre en état de les juger lui-même, et d'en apercevoir le faux; que, par ce moyen, l'erreur tomberoit d'elle-même. Ce principe spécieux avoit de dangereuses conséquences, en ce qu'il établissoit les simples fidèles juges compétens de l'Ecriture et des controverses de la foi. Une croisade que Jean XXIII fit alors prêcher contre Ladislas, roi de Naples, donna lieu à Jean Hus de développer de plus en plus sa doctrine. Dans la bulle de cette croisade, le Pape accordoit les mêmes indulgences que pour celle de la Terre-Sainte, à tous ceux qui prendroient les armes contre Ladislas, ou qui contribueroient aux dépenses de la guerre. Jean Hus prit feu là-dessus, et s'éleva vivement contre l'abus qu'il prétendoit que le Pape faisoit de son autorité. Il soutint qu'il étoit contraire à l'esprit de l'Evangile d'allumer la guerre entre des Chrétiens; que les papes ne pouvoient recourir à la voie des armes pour soutenir des intérêts purement temporels, tandis que Jésus-Christ, pour défendre sa vie, n'avoit pas voulu que Pierre se servît de l'épée; que les indulgences ne devoient jamais être le prix d'une action aussi profane que celle de combattre contre un prince chrétien. Jusque-là Jean Hus avoit raison. Il avança ensuite qu'on ne devoit avoir aucun égard pour les excommunications qui n'étoient pas fondées sur des causes légitimes, et que c'étoit aux fidèles à juger par eux-mêmes si l'excommunication étoit injuste ou non. Enfin, il développa amplement son systême, dans un traité qu'il composa sur l'Eglise. Il établit d'abord pour principe que Jésus-Christ étoit le chef de l'Eglise, et non point le Pape; que le corps

de l'Eglise n'étoit composé que des justes et des prédestinés, qui ne pouvoient en être séparés par aucune excommunication; que les pécheurs et les réprouvés n'étoient point membres de cette Eglise; que le pouvoir de lier et de délier, accordé aux apôtres, n'étoit qu'un pouvoir ministériel, qui n'opéroit rien par lui-même; qu'il n'y avoit que Jésus-Christ qui pût lier ou délier : d'où il concluoit que les péchés étoient remis par la seule contrition, et non par l'absolution du prêtre, qui déclaroit simplement que le pardon avoit été accordé, mais qui ne l'accordoit pas; que l'Eglise n'avoit besoin, pour subsister, ni du Pape ni des évêques; qu'il étoit cependant juste de leur obéir, mais seulement lorsque leurs ordres seroient conformes à l'équité et à la raison. Tout cela étoit accompagné d'injures et d'invectives alors à la mode. Le systême de Jean Hus fut avidement adopté par un grand nombre de gens avides de nouveautés, et dont l'esprit inquiet et turbulent se paroit du beau nom de zèle. Les évêques et les magistrats firent de vains efforts pour arrêter les progrès de cette secte. Elle devenoit de jour en jour plus redoutable par le nombre et par l'enthousiasme de ceux qui la composoient, lorsque son chef, Jean Hus, fut dénoncé au concile de Constance, et sommé d'y comparoître. Il s'y rendit muni d'un sauf-conduit de l'empereur Sigismond. Arrivé à Constance, il déclara qu'il ne changeroit jamais de sentiment, à moins qu'on ne le convainquît évidemment qu'il s'étoit trompé. Sur ces discours, qui marquoient un dessein tacite de résister au concile, quel que fût son jugement, on fut d'avis que le plus sûr étoit de se saisir d'abord de la personne de Jean Hus. Plusieurs personnes se sont vivement récriées contre le procédé du concile, qu'ils ont regardé comme une infraction du droit des gens et de la foi du sauf-conduit. Mais on en est quitte pour leur répondre que

l'Empereur n'avoit accordé un sauf-conduit à Jean Hus, que pour sa sûreté pendant la route, et non pour le mettre en état de résister impunément au concile. Il n'est fait aucune mention de Constance dans le sauf-conduit; ce qui prouve, dit-on, qu'il ne s'étendoit point sur son séjour en cette ville. Jean Hus ayant été arrêté, on travailla à l'examen de sa doctrine. On recueillit de ses ouvrages une trentaine de propositions qui furent censurées avec les différentes qualifications qui sont en usage. Jean Hus, condamné comme hérétique, fut remis par l'Empereur entre les mains du magistrat de Constance, lequel, après avoir fait de vains efforts pour vaincre l'opiniâtreté du coupable, et l'engager à se rétracter, le condamna enfin à périr dans les flammes. Jean Hus subit ce supplice avec un courage et une fermeté dignes d'une meilleure cause. Sa mort, loin d'affoiblir et d'intimider ses partisans, les rendit plus furieux; et le désir de venger leur chef les porta aux dernières extrémités. *Voyez* Hussites.

HUSÉANAWER. Les Virginiens nomment ainsi l'initiation de ceux qui sont destinés à être prêtres et devins, et l'espèce de noviciat qu'on leur fait subir. Cette cérémonie singulière se célèbre, dit-on, ordinairement une fois en quinze ou seize ans, à moins que les jeunes gens ne se trouvent plus souvent en état d'y être admis. C'est une discipline par laquelle tous les jeunes hommes doivent passer, avant que d'être reçus au nombre des grands hommes de la nation. Les chefs du lieu où se doit faire la cérémonie choisissent les jeunes hommes les mieux faits qu'ils puissent trouver, pour être *huséanaves*. Ceux qui refuseroient de subir l'épreuve de cette discipline, n'oseroient demeurer avec leurs compatriotes. On peint ces jeunes hommes de blanc, et on les conduit devant une multitude de prêtres et de peuples assemblés, qui tiennent en main

des gourdes et des rameaux. Le peuple chante et danse autour des jeunes garçons, pendant toute la matinée. L'après-midi, on les mène sous un arbre, et l'on fait entr'eux une double haie de gens armés de faisceaux de petites cannes. On choisit alors cinq jeunes hommes, qui vont prendre tour à tour un de ces garçons, le conduisent à travers la haie, et le garantissent, à leur propre péril et avec une patience merveilleuse, des coups de baguette qu'on fait pleuvoir sur eux. Pendant ce cruel exercice, les mères apprêtent, en pleurant, des nattes, des peaux, de la mousse et du bois sec, pour servir aux funérailles de leurs enfans, qu'elles regardent déjà comme morts. Après cette cérémonie, on abat l'arbre, on met en pièces le tronc, on coupe les branches et les rameaux, dont on fait des guirlandes pour couronner les jeunes initiés. Ils ne sont cependant pas au bout de leurs peines. On les enferme, plusieurs mois de suite, chacun dans une cabane; et, dans leur solitude, on ne leur donne aucune autre nourriture que la décoction de quelques racines propres à troubler le cerveau. Ce breuvage, qu'ils nomment *visoccan,* joint à l'austérité de la discipline que l'on fait observer aux novices, ne manque pas de les rendre absolument fous. Lorsqu'on s'aperçoit qu'ils ont entièrement perdu la raison, on commence par diminuer la dose ordinaire du visoccan, afin qu'ils puissent revenir peu à peu dans leur bon sens. Mais, avant qu'ils soient guéris, on les conduit dans les différens villages du pays, et on les montre au peuple dans cet état de démence. Le but de cette initiation est de faire oublier à ces jeunes gens, non-seulement tout ce qu'ils ont appris, mais encore les choses qu'il leur est impossible de ne pas savoir, comme leur nom, celui de leurs parens, leur langage, leurs biens, et autres choses de cette nature. Au sortir d'une si cruelle épreuve, les jeunes gens feignent d'a-

voir oublié tout cela. Il semble qu'ils entrent dans un monde nouveau, ou qu'ils ne fassent que de naître. Ils n'ont garde de dire qu'ils se souviennent de la moindre chose, dans la crainte d'être huséanavés une seconde fois. L'auteur de l'histoire de la Virginie pense que les vieillards avoient imaginé cette invention pour s'emparer des biens des jeunes gens. En effet, on choisit ordinairement, pour être initiés, des jeunes gens riches; et, comme ils sont censés, après l'initiation, avoir oublié qu'ils ont des biens, et qu'ils n'osent les redemander, de peur d'un second noviciat, les vieillards les distribuent entr'eux, et se contentent de dire qu'ils les destinent à des usages publics.

« Les Indiens prétendent, dit l'auteur cité, qu'on » n'emploie ces violens moyens que pour délivrer la » jeunesse des mauvaises impressions de l'enfance et de » tous les préjugés qu'elle contracte avant que la rai- » son puisse agir. Ils soutiennent que, remis alors en » pleine liberté de suivre les lois de la nature, ils ne » risquent plus d'être les dupes de la coutume ou de » l'éducation, et qu'ils sont plus en état d'administrer » équitablement la justice, sans avoir égard à l'amitié » ni au parentage. »

HUSSITES (*les*), disciples et sectateurs de Jean Hus, joignirent aux opinions de leur maître une nouvelle erreur qui leur fut suggérée par un curé de Prague, nommé *Jacobel*. Cette erreur consistoit à soutenir que la communion sous les deux espèces étoit absolument nécessaire au salut, parce que Jésus-Christ avoit dit : « Si vous ne mangez la chair du Fils » de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous » n'aurez point la vie en vous. » Jean Hus, qui étoit alors au concile de Constance, consulté par ses disciples sur cet article, approuva le sentiment de Jacobel. Quelque temps après, il fut brûlé, comme nous l'avons dit, mais les Hussites n'en devinrent que

plus ardens à soutenir les dogmes de leur maître, et la communion sous les deux espèces, quoiqu'ils eussent été tous excommuniés par le concile. Dans plusieurs endroits de la Bohême et de la Moravie, on commença d'administrer la communion sous les deux espèces ; mais les curés et les prêtres catholiques s'opposèrent avec tant de force à cette innovation, que les prêtres hussites furent obligés de se retirer sur une montagne, et d'y dresser une chapelle, pour donner la communion à leur manière. Cette montagne fut appelée *Thabor*, mot qui, dans la langue du pays, signifioit *tente* ou *camp*. Le peuple accouroit en foule au Thabor ; et la communion sous les deux espèces sembloit s'accréditer par les obstacles mêmes qui devoient la détruire. Les Hussites, poussés à bout par les rigueurs que l'on exerçoit contr'eux, ne consultèrent plus que la rage et le désespoir, et prirent les armes pour se défendre. Zisca, chambellan du roi Wenceslas, se mit à leur tête. Cet homme, qui possédoit toutes les qualités d'un grand capitaine, rendit le parti des Hussites redoutable aux plus puissans princes. Il fit bâtir une forteresse sur le Thabor, rassembla les Hussites en un corps d'armée, les dressa au service militaire, et se jeta ensuite sur ses ennemis. La victoire le suivit partout. Il ravagea la ville de Prague, massacra les sénateurs, pilla et brûla les monastères. Ses soldats étoient animés au carnage par la vue d'un tableau qu'il leur faisoit montrer, où l'on avoit peint un calice. Sigismond voulut s'opposer aux progrès rapides de Zisca. Il mena contre lui des armées formidables qui furent taillées en pièces. Vaincu trois fois, il commençoit à négocier un traité, lorsque Zisca, qui étoit aveugle depuis plusieurs années, fut emporté par la peste. Après sa mort, les Hussites se divisèrent en trois corps. Les uns ne voulurent point de chef, et se firent nommer *Orphelins ;* les autres choisirent des

chefs, et prirent le nom d'*Orébites;* le troisième corps, et le plus considérable, donna pour successeur à Zisca un de ses élèves appelé *Procope le Rasé,* qui fut surnommé le *Grand.* Cette division des Hussites ne nuisit point à leurs conquêtes. Ils étoient toujours réunis lorsqu'il falloit combattre contre les Catholiques. Les papes firent prêcher contre eux des croisades. Des armées composées de cent mille croisés attaquèrent les Hussites bien inférieurs en nombre, et furent mises en déroute. Enfin le Pape et l'Empereur, rebutés d'une guerre si malheureuse, voulurent tenter les voies de l'accommodement. Ils invitèrent les chefs des Hussites à se rendre au concile de Bâle, en leur donnant toute sûreté pour leur personne. L'invitation fut acceptée. Les députés hussites, entre lesquels étoit Procope, étant arrivés au concile, demandèrent, 1° que l'on administrât aux laïques la communion sous les deux espèces; 2° que tous les prêtres eussent pleine liberté de prêcher la parole de Dieu; 3° que la possession et la propriété des biens temporels fût interdite aux ecclésiastiques; 4° que les magistrats fussent exacts à infliger des peines aux crimes publics. Le concile n'ayant pas voulu satisfaire les députés sur ces quatre articles, ils s'en retournèrent; et l'on vit bientôt la guerre se rallumer aussi vivement que jamais, mais avec moins de succès pour les Hussites. Ils perdirent leurs meilleurs généraux, et furent vaincus en plusieurs rencontres; ce qui rabattit un peu leur orgueil, et les rendit plus attentifs aux propositions de paix que le concile leur fit renouveler. On fit donc un traité par lequel on permettoit aux Hussites la communion sous les deux espèces, à condition qu'ils se soumettroient à tous les autres usages de l'Eglise catholique, et lui rendroient l'obéissance filiale qui lui est due. Une autre condition portoit que les prêtres de Bohême, avant de donner la communion sous les deux espèces,

avertiroient le peuple de ne pas croire que, sous l'espèce du pain, il n'y eût que le corps de Jésus-Christ, et que son sang sous l'espèce du vin, mais qu'il étoit tout entier sous chaque espèce. La communion sous les deux espèces s'accrédita dans la plupart des églises de Bohême; mais les prêtres négligèrent d'avertir le peuple qu'elle n'étoit pas nécessaire.

HUTTITES : secte d'hérétiques anabaptistes, ainsi nommés parce qu'ils avoient pour chef Jean Huttus. Ces sectaires prétendoient être descendus des Israélites, et envoyés pour exterminer les ennemis de leur secte, comme leurs prétendus ancêtres avoient exterminé les Cananéens.

HYACINTHIES : fêtes que les Lacédémoniens célébroient autrefois, pendant l'espace de trois jours, en l'honneur d'Apollon et d'Hyacinthe, son favori. Les poètes racontent qu'Hyacinthe, jeune homme de Laconie, d'une beauté parfaite, fut tendrement aimé d'Apollon. Zéphyre, qui étoit aussi amoureux d'Hyacinthe, jaloux de voir Apollon préféré, s'en vengea d'une manière cruelle. Un jour qu'Apollon jouoit au palet avec son favori, le jaloux Zéphyre détourna par son souffle le palet d'Apollon, et le porta dans le visage du jeune Hyacinthe, qui tomba évanoui du coup. Apollon désespéré fit de vains efforts pour rappeler à la vie son cher Hyacinthe. Le voyant sur le point d'expirer, il le métamorphosa en une fleur qui porte son nom. C'est en mémoire de cette triste aventure que les Lacédémoniens célébroient les fêtes appelées *Hyacinthes*.

HYBRISTIQUES : fêtes que les habitans d'Argos célébroient pour honorer le courage héroïque de leurs femmes, qui avoient pris généralement les armes pour défendre la ville assiégée par les Lacédémoniens, et les avoient forcés de se retirer. Le mot hybristiques vient du mot grec ὕβρις, *outrage, insulte;* parce que

les Argiennes avoient sauvé la ville des insultes de l'ennemi.

HYDROMANCIE, du grec ὕδρω, *eau*, et μαντεία, *divination* : art de connoître les choses cachées, et de prédire l'avenir par le moyen de l'eau. On appelle cette espèce de divination *hydatoscopie*.

HYDROMISTE : titre d'office dans l'Eglise grecque. Les fonctions de l'hydromiste étoient de faire l'eau bénite, et d'en asperger le peuple.

HYDROPARASTATES : hérétiques, les mêmes que les Encratites. On ne leur donnoit ce nom que parce que le vin leur étoit absolument interdit. Ils ne buvoient que de l'eau, même dans l'Eucharistie. *Voyez* Encratites.

HYDROPHORIES : fêtes funèbres que les Athéniens et les Æginètes célébroient pour honorer les manes de ceux qui avoient péri dans les eaux du déluge.

HYMEN, *ou* Hyménée : dieu du paganisme, qui présidoit au mariage. Les poètes le supposent fils de Bacchus et de Vénus. On dit qu'un jeune Athénien, nommé *Hyménée*, et doué d'une parfaite beauté, conçut, dès l'âge le plus tendre, une violente passion pour une jeune fille d'Athènes, d'un état et d'un rang bien supérieur au sien. N'osant, par cette raison, lui découvrir son amour, il se déguisa en fille. Sa beauté et sa jeunesse favorisoient ce travertissement. Dans cet équipage non suspect, il suivoit partout sa belle, et ne la perdoit pas de vue. Un jour que les dames athéniennes s'assembloient sur le bord de la mer pour la célébration des fêtes de Cérès, Hyménée, sachant que sa maîtresse étoit de l'assemblée, eut l'adresse de s'y faire admettre à la faveur de son déguisement. Au milieu de la fête, des pirates, descendant tout à coup sur le rivage, enlèvent toutes les femmes, et Hyménée avec elles, les jettent dans leurs vaisseaux, et mettent

à la voile. Hyménée, dans cette circonstance, fit voir un courage et une prudence qui décelèrent son sexe, malgré ses habits. Les corsaires, n'ayant aucune défiance de cette troupe de femmes, leur laissoient beaucoup de liberté, et se tenoient peu sur leurs gardes. Hyménée profita de leur sécurité pour tramer avec ses compagnes le complot le plus hardi. Après leur avoir exposé la grandeur du péril où elles étoient, il vint à bout de leur inspirer son courage, et les détermina à entreprendre de tuer leurs ravisseurs qui étoient en petit nombre. Le complot eut tout le succès qu'on en pouvoit attendre. Les pirates furent égorgés au moment qu'ils s'y attendoient le moins, et Hyménée ramena auprès d'Athènes ses compagnes triomphantes. Il les cacha à quelque distance de la ville, et il y entra seul. Le bruit de la descente des corsaires, et de l'enlèvement de tant de personnes illustres, s'étoit déjà répandu dans Athènes. Hyménée raconta toutes les circonstances de cette aventure, et s'engagea de ramener dans Athènes toutes les prisonnières, si l'on vouloit lui accorder pour épouse celle qu'il demanderoit. Cette proposition ayant été acceptée avec joie, Hyménée alla retrouver ses compagnes, et rentra avec elles dans Athènes. Il ne tarda pas à épouser solennellement sa maîtresse; et ce mariage fut accompagné des acclamations et des vœux de toute la nation. C'est en mémoire de cette aventure qu'Hyménée, après sa mort, fut invoqué comme le dieu du mariage. Il étoit ordinairement représenté sous la figure d'un jeune homme couronné de fleurs, tenant d'une main une torche allumée, et de l'autre un voile jaune. Son nom étoit souvent répété dans les cérémonies nuptiales, et servoit de refrain aux épithalames.

HYMNES : vers composés à l'honneur de la Divinité. 1. Les anciens regardoient la poésie comme un art divin, et particulièrement destiné à chanter la

gloire de leurs dieux. Nous avons plusieurs de leurs hymnes composés par les plus fameux poètes. L'hymne séculaire d'Horace nous apprend quelle étoit, chez les Romains, la forme de ces sortes de poèmes. Nous distinguons les hymnes des Païens en *poétiques* ou *populaires*, parce qu'ils ont été composés par des poètes théologiens, et qu'ils renferment la croyance du peuple : tel est l'hymne d'Horace, dont nous venons de parler; et en *philosophiques*, parce que ceux-ci, composés par des poètes philosophes, expriment les idées sublimes et le systême religieux qu'ils s'étoient formés de la Divinité. Tel est le bel hymne que Stobée nous a transmis, et qu'on croit avoir été composé par Cléanthe, Lycien, le second fondateur du Portique. En voici la traduction par M. de Souchay, de l'académie des inscriptions et belles-lettres. « O père des » dieux, vous qui réunissez plusieurs noms, et dont » la vertu est une et infinie; vous qui êtes l'auteur de » cet univers, et qui le gouvernez suivant les conseils » de votre sagesse, je vous salue, ô Dieu tout-puis- » sant! car vous daignez nous permettre de vous in- » voquer. Nous qui rampons sur la terre, ne sommes- » nous pas l'ouvrage de vos mains, et comme l'image » de votre parole éternelle? Vous serez, ô Jupiter! » la matière de mes louanges, et votre souveraine » puissance sera le sujet ordinaire de mes cantiques. » Vous voulez les biens et les maux, selon les conseils » de votre loi, loi éternelle qu'osent braver les im- » pies. Malheur à ces impies! S'ils étudioient votre » loi, s'ils lui obéissoient, ils couleroient des jours » heureux dans l'innocence et dans la paix; mais ils » ne suivent que les lois de leur aveugle instinct. Ils » sont les vils esclaves et les misérables jouets de toutes » les passions. »

2. Les sentimens furent autrefois partagés dans l'Eglise, au sujet des hymnes. Les uns prétendoient qu'on

devoit les admettre dans l'office divin; les autres soutenoient le contraire. Le premier concile de Brague défendit de rien insérer dans l'office divin, qui ne fût tiré de l'Ecriture; et nommément il en bannit toute hymne, toute poésie, toute composition humaine; mais l'usage des hymnes fut permis, en 633, par le quatrième concile de Tolède, à condition qu'on ne chanteroit que des hymnes composées par des auteurs recommandables. La principale raison sur laquelle s'appuyoit le concile étoit l'exemple de Jésus-Christ et des apôtres, que l'Ecriture dit avoir chanté une hymne, *hymno dicto*. La coutume de chanter des hymnes s'établit si bien, qu'on en joignit dans le corps de l'office avec les psaumes. On ne trouve pas que, dans l'Egilse de Rome, on ait chanté des hymnes avant le douzième siècle. Les églises de Lyon et de Vienne n'en chantent point encore aujourd'hui, si ce n'est à Complies. L'usage des hymnes date de S. Ambroise, évêque de Milan, au quatrième siècle. Les Grecs et les anciens moines de l'Orient ne s'en sont jamais servis. Un Cordelier françois du siècle dernier, scandalisé du style barbare et des fautes sans nombre contre la mesure et la quantité qui se trouvoient dans les hymnes du Bréviaire romain, s'imagina qu'il rendroit un grand service à l'Eglise, en les corrigeant et en les rendant plus poétiques; et son travail fut approuvé par le pape Urbain VIII, qui fit insérer dans le Bréviaire romain les corrections de ce religieux. Cette espèce d'innovation excita les plaintes de plusieurs, qui trouvoient dans les anciennes hymnes une certaine onction, un certain sentiment de piété qu'elles n'avoient plus depuis qu'elles étoient plus régulières. S. Ambroise et S. Bernard disent, en parlant des hymnes de leur façon, qu'ils ont plus songé, en les composant, au sens qu'aux paroles. Malgré le mécontentement de quel-

ques particuliers, Urbain VIII ne cessa de faire l'éloge des nouvelles hymnes; il déclara même qu'en les comparant avec celles des anciens, il lui sembloit que les anciens avoient ébauché ces hymnes, et que l'auteur moderne les avoit perfectionnées. Il s'en falloit cependant beaucoup que les hymnes du Cordelier fussent parfaites; elles sont même gothiques et barbares, en comparaison de la poésie du fameux Santeuil, chanoine de S. Victor, qui s'est acquis une réputation justement méritée par ses admirables hymnes, qui sont insérées dans le Bréviaire de Paris. On estime particulièrement celles où il célèbre les mystères de la sainte Vierge, et, entre ces dernières, celle qui a pour objet la purification, et qui commence par ces mots : *Stupete, gentes.*

3. Les Indiens ont des hymnes qui renferment quelque histoire de leurs dieux, ou de leurs deutas, ou génies; et ces histoires, qui sont des fables extravagantes, contiennent, pour l'ordinaire, quelque instruction morale. Voici un de ces hymnes que les bramines sont obligés de chanter, tous les matins, au lever de l'aurore. Il roule sur une aventure arrivée à un deuta, nommé *Indré Doumena;* et il a pour but de faire voir que l'orgueil est la source de bien des maux.

Indré Doumena traversa les airs sur un char plus rapide que le vent. Il rencontra dans sa course la montagne Tricoveta-Parvatam, fameuse par ses trois cimes, dont l'une est d'or, l'autre d'argent, la troisième de fer, et qui toutes sont ornées de pierres précieuses. Cette montagne est située dans une mer de lait. Sa hauteur et sa largeur sont de dix mille lieues. Le deuta ne voulut point passer outre, sans se promener un peu sur cette montagne. Il descendit de son char, avec sa femme, et, charmé de la beauté du lieu, il s'y arrêta quelque temps. Après avoir fait plusieurs

plusieurs tours, il choisit pour se reposer un endroit frais et solitaire. S'y étant assis avec sa femme, il n'y demeura pas oisif, et sa compagne se ressentit des tendres sentimens que lui inspiroit un si agréable séjour. Ce préambule n'est que pour l'ornement de la narration : voici le fait. Le deuta, après avoir goûté les plaisirs de l'hymen, vit passer un moneswara, personnage d'une espèce plus sainte et plus excellente que celle des deutas. Cependant il ne lui rendit aucun hommage, et le regarda d'un œil fier et dédaigneux. Le moneswara, piqué de ce mépris, prononça une imprécation contre l'orgueilleux Doumena, et souhaita qu'il fût changé en éléphant, et qu'il n'eût pour compagnie que des femelles d'éléphant. (Cet animal, chez les Indiens, est le symbole de l'orgueil.) En vain le deuta essaya-t-il, par ses soumissions, de fléchir le moneswara; il ne put obtenir que de reprendre sa première forme, après un certain nombre d'années. Le voilà devenu éléphant, et entouré de dix mille femelles de la même espèce. (Ce nombre est fixé dans l'hymne.) Etant un jour allé boire à un étang, il fut attaqué par un crocodile, et le combat dura mille ans. Il eût fini au désavantage de l'éléphant, parce que le crocodile, qui étoit dans son élément, en tiroit à chaque instant de nouvelles forces, si Vistnou ne fût venu à son secours, et ne lui eût donné la victoire sur le crocodile. Le deuta reprit alors sa première forme, témoigna sa reconnoissance à Vistnou, et lui demeura depuis particulièrement attaché.

Les bramines assurent que Vistnou a promis une entière rémission de tous les péchés à ceux qui récite-roient cette histoire.

HYPAPANTE. C'est le nom que les Grecs donnent à la fête de la Purification de la sainte Vierge, et de la Présentation de l'Enfant Jésus dans le temple. Le mot *hypapante* signifie *rencontre*. Il exprime la

rencontre du vieillard Siméon et d'Anne la prophétesse, qui se trouvèrent ensemble, comme par une espèce de miracle, dans le temple, lorsque l'enfant Jésus y fut apporté.

HYPERDULIE. *Voyez* ce mot au Supplément, et *l'article* Culte.

HYPHIALTES. Les Grecs appeloient ainsi certaines divinités nocturnes, à peu près semblables aux Songes, et qui tourmentoient les hommes pendant le sommeil. Les Latins les nommoient Incubes. *Voyez cet article.*

HYPSISTAIRES, d'ὕψιστος, *très-haut.* Ce nom fut donné à certains hérétiques qui parurent dans le quatrième siècle, et qui faisoient profession de n'adorer que le Dieu très-haut. Leurs dogmes n'étoient qu'un mélange absurde et monstrueux de la religion des Païens et de celle des Juifs.

HYPSISTE fut, selon les Phéniciens, le père et le premier des dieux. Si l'on en croit Sanchoniaton, il eut de sa femme Béruth un fils qu'il appela *Uranus*, nom que les Grecs donnèrent depuis au ciel.

HYRBAD, *ou* Harbood. *Voyez* Mages.

IACCHUS, surnom donné à Bacchus, et qui signifie, en langage syriaque, *un enfant qui tette*, parce qu'on dépeignoit souvent Bacchus sous cette forme. Quelques-uns dérivent le mot *Iacchus* du mot grec ἰάχω, *je crie, je hurle*, par allusion aux cris et aux hurlemens des Bacchantes dans les fêtes de Bacchus.

IBÉRIENS : Chrétiens schismatiques du Levant. Ils ont les mêmes opinions que les Grecs sur le purgatoire, sur le jugement dernier, sur la confession, et sur la plupart des points contestés entre les Eglises grecque et latine. *Voyez* SCHISME DES GRECS. Le P. Avitabolis, missionnaire envoyé par le pape Urbain VIII, pour ramener les Ibériens au sein de l'Eglise, dit que ces peuples « travaillent les jours de fête les plus solennels, même le jour de la Nativité de Notre-Seigneur. » Il décrit ainsi la manière dont leurs prêtres administrent le sacrement de baptême. « Premièrement, le prêtre lit un grand nombre d'oraisons sur l'enfant; et, quand il vient aux paroles où nous faisons consister la forme du baptême, il ne s'arrête point, et il les lit de suite, sans baptiser en ce temps-là l'enfant; puis, sitôt que la lecture est achevée, l'on dépouille l'enfant, et il est enfin baptisé par le parrain, et non par le prêtre; ce qui se fait sans prononcer d'autres paroles que celles qui ont été prononcées quelque temps auparavant. Ils ne se mettent pas fort en peine de recevoir le baptême. Ils rebaptisent ceux qui retournent à la foi, après avoir apostasié. Le prêtre seul est, parmi eux, le véritable ministre du baptême; de sorte que, faute de prêtres, un enfant mourra sans être baptisé; et il y a quelques-uns de leurs docteurs qui croient qu'alors le baptême de la mère suffit pour sauver l'enfant. Ils donnent aux

enfans, avec le baptême, la confirmation et l'eucharistie. Ils se confessent pour la première fois, quand ils se marient; ce qu'ils font aussi quand ils se croient à l'extrémité; mais ils font leur confession en quatre mots. Ils donnent la communion aux enfans, lorsqu'ils sont à l'article de la mort; et les adultes ne la reçoivent que rarement : il y en a même plusieurs qui meurent sans la recevoir. Le prince contraint les ecclésiastiques, même les évêques, d'aller à la guerre; et, de retour d'une campagne, ils célèbrent la messe sans aucune dispense de leur irrégularité. Ils sont dans ce sentiment, qu'en un jour on ne doit dire qu'une messe sur un autel, non plus que dans chaque église. Ils consacrent dans des calices de bois; et ils portent l'eucharistie aux malades avec une grande irrévérence, sans aucune lumière et sans convoi. En de certains jours de fête, les prêtres assistent ensemble à la messe de l'évêque, qui leur donne l'eucharistie dans leurs mains, et ils la portent eux-mêmes à la bouche. Les ecclésiastiques ne récitent pas tous les jours le bréviaire, mais un ou deux seulement le récitent, et les autres écoutent.... La plupart des Ibériens savent à grand'peine les principes de la religion. S'ils n'ont point d'enfans de leurs femmes, ils les répudient avec la permission des prêtres, et en épousent d'autres : ce qu'ils font aussi, en cas d'adultère ou de querelle. Ils prétendent qu'il ne se fait plus de miracles dans l'Eglise romaine, et que le Pape ne peut donner des dispenses que dans les choses qui sont de droit positif; et encore est-il nécessaire qu'elles ne soient pas de grande conséquence. »

IBUM. Ce mot hébreu signifie *épouser sa belle-sœur;* et c'est le nom que les Juifs modernes donnent au mariage qu'un frère contracte avec la veuve de son frère défunt, lorsqu'il est mort sans enfans. Un tel mariage, qui seroit regardé parmi nous comme inces-

tueux, étoit autrefois recommandé aux Juifs par la loi de Dieu. Celui qui refusoit de se conformer à cette loi étoit regardé avec mépris, comme un homme sans cœur, qui s'embarrassoit peu de laisser périr le nom de son frère. La veuve se rendoit aux portes de la ville; elle y faisoit assembler les vieillards, et leur disoit: « Le frère de mon époux ne veut point per-» pétuer la postérité de son frère en Israël. » Les vieillards faisoient alors venir le beau-frère, et lui demandoient s'il étoit vrai qu'il refusât d'épouser la veuve de son frère? Après qu'il avoit déclaré son refus, la veuve s'approchoit de lui, le déchaussoit, et lui crachoit au visage, en disant: « Ainsi fera-t-on à » l'homme qui n'édifie pas la maison de son frère; et » sa maison sera nommée, dans Israël, *la maison du* » *déchaussé.* » Les Juifs modernes nomment cette cérémonie *caliza*; ce qui signifie *déchausser le soulier.* Il est rare qu'ils se chargent des veuves de leurs frères. Ils aiment mieux les mettre en liberté; ce qu'ils font avec les mêmes cérémonies qu'on vient de décrire. Les rabbins tiennent la place des vieillards; et l'action se passe dans le lieu qu'ils ont marqué, et non, comme autrefois, à la porte de la ville. Quelques Juifs abusent de cet usage pour satisfaire leur avarice; car, leurs belles-sœurs ne pouvant redemander leur dot, ni se remarier qu'après avoir été affranchies par eux, ils les font attendre long-temps, et leur vendent fort cher cet affranchissement: c'est pourquoi, lorsqu'un Juif marie sa fille à un homme qui a des frères, il stipule quelquefois dans le contrat que, si son mari meurt sans laisser d'enfans, le frère aîné l'affranchira gratuitement. D'autres obligent le mari, lorsqu'il est sur le point de mourir, d'affranchir sa femme, afin qu'elle ne tombe pas au pouvoir de son beau-frère. On trouve dans le Talmud une question importante au sujet de ce déchaussement,

qui, selon la loi, doit être fait de la main droite. On demande donc comment une femme, qui seroit privée de la main droite, pourroit s'acquitter régulièrement de cette cérémonie, si elle se trouvoit dans le cas? et l'on répond que, dans cette circonstance, elle devroit se servir de ses dents pour déchausser son beau-frère.

ICHTYOMANCIE, du grec ἰχθὺς, *poisson*, et μαντεία, *divination :* sorte de divination qui se faisoit en examinant les entrailles des poissons, ou leur manière de manger.

ICONOCLASTES. On appelle ainsi les adversaires des images. L'auteur de cette hérésie fut, dit-on, un nommé *Xénias* ou *Philomène*, esclave fugitif, persan de nation, qui avoit trouvé le moyen de se faire élever à l'épiscopat. Il regardoit le culte des images comme une idolâtrie injurieuse aux saints, à Jésus-Christ, et à Dieu même, qui ne vouloit être adoré qu'en esprit et en vérité. Il ne vouloit pas qu'on représentât ces êtres spirituels sous des images grossières et corporelles ; ces êtres vivans, sous des figures muettes et insensibles. Nulle secte n'a peut-être jamais fait tant de ravages que celle-ci. On a vu des empereurs la soutenir avec le dernier acharnement : elle occasionna même les persécutions les plus violentes ; et, quoique condamnée dans plusieurs conciles, elle s'est encore renouvelée dans les derniers siècles, et est même en vigueur aujourd'hui chez les prétendus Réformés.

ICONOLATRES, du grec εἰκὼν, *image*, et λατρεύω, *j'adore*. Les hérétiques Iconoclastes donnoient ce nom aux Catholiques, pour leur reprocher qu'ils rendoient aux images le culte qui n'étoit dû qu'à Dieu.

ICONOMAQUES. *Voyez* le Supplément, et *les articles* Brise-Images et Iconoclastes.

ICOXUS : nom que l'on donne aux partisans d'une

certaine secte répandue dans le Japon. Le fondateur de cette secte, quoique livré aux vices les plus honteux, sut les déguiser avec tant d'art que le peuple, trompé par son extérieur hypocrite, le regarda pendant sa vie comme un saint du premier ordre. La vénération qu'on avoit pour lui étoit si grande que, lorsqu'il marchoit dans les rues, tous les passans se prosternoient à ses pieds, s'imaginant obtenir, par ce seul acte de respect, le pardon de tous leurs péchés. Après sa mort, on lui rendit les honneurs divins. Ses sectateurs célèbrent tous les ans sa fête avec beaucoup de solennité. Ils croient fermement que celui qui, ce jour-là, peut entrer le premier dans son temple, est comblé de grâces particulières. Dans cette idée, une prodigieuse multitude de peuple s'assemble, de grand matin, à la porte de son temple. Aussitôt qu'elle s'ouvre, chacun fait tous ses efforts pour entrer; et la presse est si grande qu'il arrive ordinairement que quelque zélé dévot y est étouffé. Il y en a qui poussent la dévotion jusqu'à s'étendre sur le seuil du temple, et à se laisser écraser sous les pieds de ceux qui entrent en foule.

IDOLATRES. C'est le nom que l'on donne à ceux qui adorent de faux dieux, et qui rendent les honneurs divins à des idoles fabriquées de la main des hommes.

IDOLATRIE, du grec εἴδωλον, *idole*, et λατρεύω, *j'adore :* culte, adoration des idoles et des faux dieux. L'idolâtrie est presque aussi ancienne que le monde. Plusieurs prétendent que les premiers hommes ne conservèrent pas long-temps la connoissance du Dieu qui les avoit créés, qu'ils ne tardèrent pas à lui substituer d'autres dieux forgés par leur ignorance, par leurs passions, ou par leur caprice. Dès l'an du monde 245, on distinguoit les enfans de Dieu d'avec les enfans des hommes, c'est-à-dire, les adorateurs du vrai Dieu

d'avec ceux qui étoient engagés dans l'idolâtrie. La corruption du genre humain fit de si grands progrès, et devint si universelle, que, vers le temps du déluge, il ne se trouva sur la terre qu'une seule famille dont la religion fût pure, tandis que tout le reste des hommes avoit corrompu sa voie. Après le déluge, le culte du vrai Dieu se conserva quelque temps parmi les enfans de Noé; mais, après la dispersion des nations et la confusion des langues, ce culte fut étrangement défiguré chez les différens peuples qui partagèrent entr'eux l'univers. Les mêmes causes qui avoient produit l'idolâtrie avant le déluge la firent renaître; et les hommes, livrés à leurs penchans corrompus et à la grossièreté de leurs sens, perdirent absolument la connoissance d'un Etre spirituel et invisible, dont les qualités et les perfections n'étoient pas assez palpables pour eux. Mais, en oubliant quel étoit le vrai Dieu, ils ne purent oublier qu'il y avoit un Etre suprême duquel ils dépendoient : c'étoit un sentiment chez eux plutôt qu'une idée. Voilà donc la véritable source de l'idolâtrie : l'ignorance où tombèrent les hommes des perfections du vrai Dieu, et ce besoin de Dieu, si l'on peut s'exprimer ainsi, c'est-à-dire, ce besoin d'un maître, d'un protecteur et d'un appui, qui est le premier besoin de l'humanité; besoin dont elle est sans cesse avertie par ses foiblesses, ses infirmités, ses craintes, ses espérances, et les dangers continuels auxquels elle est exposée. Les hommes, réduits en cet état, se trouvant entre l'ignorance du véritable Dieu et la nécessité d'avoir des dieux, jetèrent les yeux autour d'eux. Incertains et flottans, ils les levèrent vers le ciel : ils y virent briller cet astre radieux qui dispense les jours et la lumière, qui ranime la nature languissante par sa chaleur féconde, qui fait mûrir les fruits, qui réjouit l'univers par sa présence, et le plonge par son absence dans la tristesse et dans la nuit, qui paroît être, en

un mot, l'ame de l'univers. Cet astre, dont ils recevoient tant de biens, leur parut être le véritable Dieu qui rouloit sur leurs têtes dans toute la splendeur de sa majesté, et dont leurs foibles yeux ne pouvoient soutenir l'éclat. Ils se prosternèrent en tremblant devant lui, et l'adorèrent. La lune et les étoiles, qui leur sembloient être les ministres du soleil, eurent aussi part à leurs hommages : tels sont les premiers dieux que se forgèrent les hommes. Le culte des astres fut long-temps leur religion dominante; et, sans doute, c'est la moins absurde de toutes les idolâtries. *Voyez* Sabéisme, Soleil.

Après le culte des astres, celui du feu est le plus ancien. Cet élément si utile à la vie, si répandu dans tous les corps, si pur, si noble, si impétueux et si terrible, parut aux mortels ignorans avoir quelque chose de divin. Les Perses et les Chaldéens lui rendirent des honneurs particuliers. *Voyez* Feu, Mages, Gaures, Zoroastre.

Les hommes, n'ayant que des idées grossières et charnelles de l'Etre suprême, qu'ils se formoient, ne crurent pas qu'il fût de sa dignité d'entrer dans le détail de tous les événemens de la vie, et de gouverner toute la nature. Ils jugèrent plus grand et plus noble de lui donner des ministres qui, dans l'administration de l'univers, eussent chacun leur département : de là cette foule de dieux subalternes qu'ils imaginèrent, et auxquels ils assignèrent à chacun une portion de la nature à gouverner.

L'apothéose des grands hommes est aussi une des principales branches de l'idolâtrie. Ceux qui, pendant la vie, s'étoient distingués par quelques exploits extraordinaires, par quelque invention utile à l'humanité, furent regardés comme des hommes divins, que l'Etre suprême avoit envoyés sur la terre pour le bonheur et la gloire des mortels. Lorsqu'ils mou-

roient, on s'imaginoit qu'ils retournoient vers celui qui les avoit envoyés; et on leur décerna des honneurs divins. Le temps faisant perdre la mémoire de leurs véritables actions, on leur en substitua de supposées; on défigura toute l'histoire de leur vie; on l'orna de prodiges, de merveilles, de contes absurdes et extravagans : de là, sans doute, les fables inextricables de l'ancienne mythologie. Il est très-probable que les dieux du paganisme n'étoient point des êtres absolument chimériques, du moins les principaux dieux. C'étoient des hommes déifiés, dont l'histoire, altérée par la superstition, par l'ignorance et par l'amour du merveilleux, est devenue telle qu'elle est aujourd'hui, un amas d'impertinences qui nous paroîtroient encore plus méprisables que les contes de vieilles dont on berce les enfans, si tous les charmes de la plus belle poésie n'avoient été employés pour les embellir, et pour leur donner quelque prix.

1. Nous placerons ici le sentiment de M. Pluche sur l'origine de l'idolâtrie, afin que le lecteur puisse choisir ce qui lui paroîtra le plus vraisemblable sur cette matière. Selon lui, c'est en Egypte qu'il faut chercher la source de l'idolâtrie. Les anciens Egyptiens, amateurs des emblêmes et des allégories, se servoient de figures symboliques pour désigner et annoncer les actions les plus importantes de la vie, tant civiles que religieuses. Les fêtes, les cérémonies, le temps des semences, de la moisson, de la crue du Nil, de son retour dans son lit; toutes ces choses étoient désignées par des figures chargées d'attributs convenables à la chose qu'elles représentoient. En un mot, pour enseigner toutes les vérités utiles, on se servoit de symboles et d'allégories qui piquoient la curiosité par un air mystérieux, et récompensoient des efforts qu'on faisoit pour les expliquer, par la satisfaction de découvrir la vérité qu'elles cachoient.

Avant l'invention des lettres, qui peignent les sons de la voix, l'écriture ne consistoit qu'à tracer sur la pierre ou sur l'ardoise ces figures symboliques; mais cette écriture avoit de grands inconvéniens : il falloit multiplier ou varier les figures comme les objets; ce qui seroit à la fin devenu impraticable, si l'on n'eût inventé une autre sorte d'écriture beaucoup plus commode, qui, par le moyen d'un petit nombre de lettres, parle aux yeux, peint la pensée, et lui donne de la couleur et de l'ame. Mais cette invention si utile fut bien funeste aux Egyptiens. Ayant abandonné l'écriture symbolique, ils n'en continuèrent pas moins d'exposer en public les symboles ordinaires, qui étoient comme autant d'affiches destinées à instruire la multitude des choses qui l'intéressoient; mais le sens de ces symboles fut oublié peu à peu, parce qu'il n'étoit plus rappelé par le besoin d'entendre l'écriture symbolique. Bientôt il n'y eut plus que les prêtres qui entendissent ce que signifioient la plupart des figures symboliques qu'il étoit ordinaire de présenter en public. La multitude n'y voyoit plus que des figures d'hommes et d'animaux, divers instrumens de labourage, et autres choses de cette nature. Enfin, par la superstition la plus déplorable, elle en vint jusqu'à prendre pour des êtres réels ces enseignes et ces affiches : elle oublia le véritable Dieu, et prostitua ses hommages à ces figures, qui, dans l'origine, étoient destinées pour l'avertir des devoirs qu'elle devoit rendre à Dieu. Ces nouvelles divinités se répandirent chez les peuples voisins que le commerce attiroit en Egypte, et qui étoient portés à prendre pour modèles les Egyptiens, qui passoient pour le peuple le plus sage de l'univers. Chaque peuple s'appropria les divinités égyptiennes, en leur donnant des noms nouveaux, et en bâtissant sur ces noms des généalogies et des histoires bizarres. Telle fut, selon M. Pluche,

l'origine de l'idolâtrie dont tous les peuples de l'univers furent infectés, à l'exception des Juifs, et dont les ténèbres ne furent dissipées que par la venue du Messie.

2. La première et la principale de toutes les lois que Dieu donna au peuple juif, fut de n'avoir point d'autres dieux que lui; de ne faire aucune sorte d'image ou de ressemblance de quelque être que ce fût, et de ne se prosterner devant aucune idole. Les Juifs expliquoient si littéralement cette dernière expression, qu'ils auroient cru commettre une idolâtrie s'ils s'étoient baissés devant une idole pour s'ôter une épine du pied, pour ramasser quelque chose qu'ils auroient laissé tomber, ou pour quelqu'autre besoin : en tous ces cas, ils devoient s'asseoir à terre, ou tourner le dos à l'idole.

3. Jusqu'au temps de la conquête de Jules-César, les Gaulois avoient toujours adoré l'Etre suprême sous le nom d'*Esus*, sans lui bâtir aucun temple, sans lui ériger aucune statue. Mais, devenus sujets de l'empire romain, ils reçurent la religion de leurs nouveaux maîtres avec leurs lois. Esus prit le nom de *Jupiter*. Les autres divinités romaines eurent leurs temples et leurs statues dans les Gaules; et les Gaulois se plongèrent d'autant plus avant dans l'idolâtrie, qu'ils en avoient été plus long-temps éloignés. La tyrannie des Druides, et l'abus qu'ils faisoient de leur autorité, contribuèrent beaucoup à faire embrasser aux Gaulois le culte des Romains, comme une occasion de se soustraire au joug insupportable de leurs prêtres.

4. Le soleil et la lune, ainsi que plusieurs autres divinités moins nobles, étoient autrefois adorés par les habitans de la Finlande et de la Laponie.

5. Olaüs Magnus rapporte que certains peuples idolâtres, voisins du pôle septentrional, rendoient

des hommages à un lambeau de drap d'écarlate qu'ils attachoient au bout d'une lance. Ces mêmes peuples adorent, à ce qu'on prétend, le soleil et la lune. La beauté et l'utilité de ces astres, qui pourroient en quelque sorte excuser leur idolâtrie, n'empêchent pas qu'ils ne rendent les mêmes hommages à de viles statues de bois, aussi grossières que ceux qui les adorent. Plusieurs autres peuples du Nord se font chaque jour de nouveaux dieux, au gré de leur caprice.

6. Quoique le christianisme soit la religion dominante en Ethiopie, les sauvages qui habitent le canton de Zender rendent des hommages à plusieurs idoles ou démons, et sont fort entêtés de la sorcellerie.

7. Les Jukogayes, peuples qui habitent aux environs du Léna, dans la Sibérie, ont coutume d'orner de colliers de verre les corps des défunts. Ils les suspendent à l'air, pour les faire sécher, et, lorsqu'ils ne sont plus que des squelettes, ils les croient devenus des dieux, et leur rendent, en cette qualité, toute sorte d'honneurs.

8. Les Tartares idolâtres ont coutume, avant de boire, de rendre de certains honneurs au feu, à l'air, à l'eau et à la mort; et ces honneurs consistent à se tourner vers les quatre points cardinaux, qui, selon leurs idées, répondent à ces quatre choses; vers le midi, en l'honneur du feu; vers l'orient, en l'honneur de l'air; vers l'occident, en l'honneur de l'eau; et vers le nord, en l'honneur de la mort.

Ces peuples rendent encore un culte religieux à des trophées qu'ils élèvent exprès sur les plus hautes montagnes. Ils sont persuadés que ces trophées contribuent à la conservation des hommes et des chevaux.

Les Tartares Burates, qui habitent dans la Sibérie, rendent un culte religieux au soleil et à la lune; et l'on prétend que ce sont leurs seules divinités.

Parmi les adorateurs du soleil et de la lune, on

peut aussi compter les Tartares Czérémisses, qui habitent aux environs du Volga.

9. Selon le sentiment du savant P. Kircher, les Chinois ont recueilli cette prodigieuse quantité de dieux adorés jadis par les Egyptiens, les Grecs et les Romains. Ils leur ont seulement donné des noms différens. Par exemple, ils appellent la lune, *la reine du ciel;* Diane, *la présidente des forêts ;* Cérès, *la terre;* Esculape, *l'esprit de la médecine.* Suivant le même auteur, les Chinois reconnoissent trois ordres de dieux. Fo tient le premier rang. Il a du rapport avec le Jupiter des Grecs et des Romains. Ils le représentent tout éclatant de rayons, et les mains cachées, comme pour faire entendre qu'il agit sur la nature par une vertu occulte. Souvent ils lui donnent la forme d'un dragon volant, couvert d'une écaille de tortue. A ses côtés sont les chefs des deux autres sectes qui subsistent à la Chine, Confucius et Dokun. Mars, le dieu de la guerre, que les Chinois prétendent avoir pris naissance d'une fleur, et plusieurs grands hommes qui ont paru dignes des honneurs divins, sont aussi placés dans la première classe. On compte parmi les dieux du second ordre les enfans de Mars, qui, selon les Chinois, ont asservi toute la terre par la force de leurs armes. Plusieurs autres divinités, qui ont enseigné l'art de la guerre, sont dans le même rang. Le troisième ordre est composé des génies qui président aux quatre élémens, et dont le nombre est prodigieux.

Les Chinois ont jugé que l'inventeur de leur poésie dramatique méritoit d'être mis au rang des dieux. Les comédiens l'honorent d'un culte particulier, et portent toujours sur eux une image de cette divinité protectrice de leur théâtre.

10. Les Japonais, le peuple le plus orgueilleux et le plus vain de l'univers, se vantent d'être descendus

des dieux. Ils prétendent qu'il a régné successivement au Japon deux races de divinités, et qu'ils doivent leur origine à la seconde race. Sept esprits célestes composèrent la première race. L'un d'eux, ayant vu par hasard un certain oiseau qui caressoit sa femelle, conçut le désir de l'imiter. Malgré sa spiritualité, il contracta une union charnelle, et donna la naissance à cinq esprits terrestres qui formèrent la seconde race. Ces esprits terrestres peuvent être regardés comme des demi-dieux et des héros. Ils régnèrent au Japon pendant une multitude prodigieuse de siècles. Le règne du premier fut de deux cent cinquante mille ans, et celui du dernier, de huit cent trente-six mille quarante-deux ans. Le premier de ces esprits terrestres se distingua particulièrement par l'éclat de ses exploits et de ses miracles. Toutes les sectes différentes du Japon, les impies même et les scélérats, lui rendent des honneurs particuliers; et dans toutes les îles du Japon il y a des temples érigés en son honneur.

Ces mêmes peuples s'imaginent que les ames des morts passent souvent dans des corps de singes, animaux auxquels la nature a donné quelque ressemblance avec l'homme. Dans cette idée, ils leur rendent un culte solennel. On voit dans une pagode ces animaux hideux exposés à la vénération publique. Au milieu de la pagode est un gros singe élevé sur un piédestal : une multitude d'autres singes sont rangés dans des niches, le long des murs du temple. Leurs attitudes comiques et indécentes sont plus propres à faire rire qu'à exciter la dévotion. Un bonze, placé près de l'autel du principal singe, frappe sur un bassin de cuivre, et, par ce son, avertit les dévots de venir présenter leurs offrandes à cette ridicule divinité.

On trouve dans le Japon une certaine secte dont les partisans adorent une certaine idole qui a trois têtes. La première représente le soleil; la seconde, la

lune; la troisième, la vertu ou l'influence de ces deux astres.

11. On peut, à juste titre, regarder comme une idolâtrie les honneurs excessifs que l'on rend aux monarques orientaux, et les serviles adorations de leurs sujets, ou plutôt de leurs esclaves. Nous nous bornons à quelques détails sur le cérémonial qui s'observe à la cour du roi d'Ava, qui, sans contredit, est le plus fier et le plus vain de tous les princes de l'Orient, quoiqu'il soit un des moins puissans. La plus éminente qualité qui distingue les principaux seigneurs du royaume d'Ava, est celle de premier esclave du Roi. Lorsqu'on porte dans les rues l'eau et les fruits destinés pour la table du prince, tous les passans se mettent à genoux, et adorent les vases et les paniers. Lorsqu'on parle du Roi, on lui donne le nom de *Kiak*, qui signifie *Dieu*, dans la langue du pays. La vanité de ce prince éclate surtout dans les titres fastueux qu'il prend lorsqu'il écrit à quelque monarque étranger. Il se qualifie de « roi des rois, auquel tous les autres doivent obéir, » comme étant ami et parent de tous les dieux du » ciel et de la terre, conservateur de la vie de tous » les êtres, modérateur des saisons, frère du soleil, » proche parent de la lune et des étoiles, maître ab- » solu du flux et reflux de la mer, roi de l'éléphant » blanc et des vingt-quatre parasols. » Le roi d'Ava regarde tous les autres rois comme ses esclaves. Lorsqu'il a dîné, il fait avertir, par le son d'une trompette, tous les rois ses esclaves qu'il a fini son repas, et qu'il leur permet de se mettre à table. Lorsque ce prince admet à son audience un ambassadeur étranger, des hérauts proclament à son de trompe l'honneur que va recevoir cet ambassadeur, en obtenant la permission de voir le roi des rois, la gloire de toute la terre. Avant d'entrer dans la chambre d'audience, l'ambassadeur se prosterne trois fois; et, lorsqu'il y est arrivé,

arrivé, il reste le visage collé contre terre, jusqu'à ce qu'on lise un ordre qui lui signifie de se relever. Ce fier monarque, peu content des hommages des hommes, exige encore que les bêtes s'humilient devant lui; et l'on dresse exprès les éléphans à se coucher sur le ventre, lorsque le Roi passe auprès d'eux.

12. Le roi de Siam est, comme tous les princes orientaux, le dieu visible de ses sujets; et les hommages qu'on lui rend ne diffèrent en rien du culte religieux qui n'est dû qu'à la Divinité. Les Siamois ne prononcent jamais le nom de leur roi; ils ne le savent même pas : et il est tenu fort secret, de peur qu'on ne s'en serve pour quelque maléfice. Quelques auteurs assurent que le Roi n'a point de nom pendant sa vie, mais qu'après sa mort son successeur lui en donne un, par lequel il est désigné dans l'histoire. Ainsi, lorsque l'on parle du roi régnant, on se sert des noms de *pramaha, crassat*, composés de trois mots qui signifient *respectable, grand* et *vivant*. Ce prince se montre rarement à ses sujets. Il y a cependant quelques jours solennels auxquels il paroît en public. Tous les ans, au mois de septembre, il se promène par la ville avec un cortége magnifique et grand nombre d'éléphans couverts de riches harnois, parmi lesquels on remarque l'éléphant blanc. La marche se fait avec beaucoup de pompe, au son des instrumens. Dans tous les endroits par où le Roi passe, le peuple est prosterné la face contre terre, sans oser lever les yeux que lorsqu'il est passé. Le prince se montre une seconde fois, au mois de novembre, mais c'est sur la rivière. Il monte une espèce de barque, que l'on nomme *ballon*, de la longueur de trente ou quarante verges sur deux de largeur; elle a deux pieds environ de profondeur. Au milieu de cette barque est un trône de la hauteur de sept pieds, surmonté d'un magnifique dais, sous lequel le monarque est assis : à ses pieds sont les principaux seigneurs de

l'Etat. Les rameurs sont au nombre de cinquante ou soixante : on les appelle *pagayeurs*. Ils sont revêtus de belles vestes couleur de chair, et leur tête est couverte d'un magnifique bonnet, en forme de turban. Le ballon du Roi est suivi de mille autres grands ballons, et de plusieurs milliers de petits ballons ordinaires, qui couvrent la rivière l'espace de cinq ou six milles. Mais, autour du ballon du Roi, on observe de laisser toujours un espace vide d'environ un demi-mille. Vers le soir, le Roi vient aborder près d'un temple situé de l'autre côté de la rivière, et distant de la ville d'environ trois milles. Les prêtres adressent quelques prières à la Divinité, pour le repos et le bonheur de Sa Majesté. Ils lui font ensuite présent d'une pièce de toile de coton, de deux verges et demie. Il faut que cette pièce soit filée et tissue le jour même qu'on la présente au Roi. Le prince fait à son tour quelques dons aux prêtres; puis, remontant sur son ballon, il reprend le chemin de son palais.

N'oublions pas une autre cérémonie que fait le roi de Siam dans ce jour solennel. Persuadé que les eaux doivent lui obéir comme ses sujets, il leur ordonne de ne pas se déborder au-delà d'un certain point qu'il leur marque; mais il arrive souvent que les eaux, au mépris des ordres du prince, s'étendent bien au-delà du terme prescrit, et semblent avertir l'orgueilleux monarque qu'elles ont un autre maître que lui.

Pour mieux faire connoître combien est bas et servile le respect que les plus grands seigneurs siamois témoignent pour leur roi, nous rapporterons le trait suivant. Le roi de Siam devant donner un spectacle public qui représentoit la prise d'un éléphant, une douzaine de seigneurs se rendirent avant lui au lieu du spectacle, et s'assirent à terre, les jambes croisées, devant la place que devoit occuper le prince, mais tournés du côté où l'on devoit représenter le spec-

tacle. Dès que le son des instrumens de musique les avertit que le Roi approchoit, ils se prosternèrent promptement sur les genoux et sur les coudes, vers l'endroit d'où partoit le bruit. A mesure que le bruit approchoit, ils se tournoient vers le lieu d'où il venoit, demeurant toujours prosternés; en sorte que, lorsque le Roi eut pris sa place, ils se trouvèrent prosternés devant lui, et le dos tourné au lieu de la scène. Pendant tout le temps du spectacle ils restèrent dans la même attitude, sans oser faire le moindre mouvement, ni lever tant soit peu la tête.

13. Les habitans de l'île de Ceylan reconnoissent un Etre suprême, qui a créé tout le monde; mais ils sont persuadés qu'il est trop grand pour s'embarrasser de tout le détail du gouvernement de cette vaste machine, et qu'il a commis des vicaires et des lieutenans, pour gouverner l'univers à sa place, et leur a marqué à chacun leur département et leur emploi. Celui-là préside à la mer, celui-ci aux saisons, un autre à l'agriculture, un troisième au commerce : de là vient le nombre prodigieux d'idoles que l'on voit dans les temples à Ceylan, dont la plupart ressemblent plutôt à des monstres qu'à des dieux. Knox soupçonne aussi que ces insulaires rendent des honneurs divins au soleil et à la lune. Ils sont persuadés que chaque pays a ses dieux particuliers, qui n'ont aucun pouvoir sur les pays voisins; et ils distinguent toutes ces divinités par des noms différens.

Le respect de ces insulaires pour leurs souverains va jusqu'à l'idolâtrie. Ils n'osent s'approcher du monarque, ni même le regarder, sans un ordre exprès de sa part. Lorsqu'ils ont obtenu la permission de paroître devant lui, avant de l'aborder, ils se prosternent trois fois la face contre terre. Lorsqu'ils se retirent, ils se gardent bien de montrer le dos au prince; ils marchent à reculons jusqu'à la porte, observant

toujours d'avoir le visage tourné vers le Roi. Quand ils parlent de leur souverain, ils le nomment d'un nom qui ne convient qu'à la Divinité. « Au contraire, » dit Knox, quand ils parlent d'eux-mêmes au Roi, » ils ne parlent pas par la première personne, *j'ai* » *fait* ou *j'ai dit*, ils s'expriment ainsi : *Le membre* » *d'un chien a fait* ou *a dit*. S'ils parlent de leurs » enfans, ils disent : *Les petits chiens*. Si le Roi leur » demande combien ils en ont, ils répondent : *tant de* » *chiens et de chiennes;* ce qui fait voir combien ils le » portent haut, et dans quel esclavage ils vivent sous » lui. » Les rois de Céylan, peu contens des honneurs qu'on rend à leur personne, veulent encore qu'on ait le même respect pour les choses mêmes les plus viles qui servent à leurs usages. « Ceux qui rencontrent » ces choses, dit Knox, sont obligés de se détourner. » Il n'y a pas jusqu'à son linge sale qu'on envoie la- » ver tous les jours, auquel ils ne rendent honneur..... » Il faut se lever quand on le voit passer. Ceux qui en » sont chargés le portent sur la main haut élevée, et » couvert d'une toile peinte. »

14. Les habitans de l'île Formose reconnoissent deux dieux principaux : l'un, chargé de veiller sur les hommes, et qui demeure vers le midi; l'autre, qui prend soin des femmes, et est femme lui-même, fait son séjour vers l'orient. Ces peuples adorent encore un autre dieu, ou génie malfaisant, qui habite vers le nord. Outre cela, les Formosans rendent des hommages à une foule de dieux, dont les uns président à la guerre, les autres envoient les maladies et la santé: ceux-ci ont l'intendance de la chasse et des semailles; ceux-là veillent sur les maisons, etc. Ils supposent que la plupart de ces dieux ont femmes et enfans. C'étoit aussi l'idée des anciens Grecs et Romains. Ils croient que plusieurs d'entr'eux ont été autrefois des hommes qui, par leur vertu, se sont élevés au rang de la divi-

nité. Mais, chez ces peuples grossiers, les vices peuvent diviniser comme les vertus. Ils pensent qu'après la mort des méchans, leurs ames sont transformées en diables; et, dans cette qualité, ils leur offrent des sacrifices. On voit sur les montagnes de l'île des autels et des statues élevés en l'honneur du chef des démons, auquel on immole des animaux, et quelquefois des hommes.

15. Les idolâtres des îles Philippines rendent les honneurs divins au soleil, à la lune et aux étoiles. Ils ont plusieurs autres dieux de différens sexes.

16. Les Macassares qui habitent les îles Moluques, et suivent aujourd'hui la religion de Mahomet, rendoient autrefois les honneurs divins au soleil et à la lune, qui étoient les principaux objets de leur culte. Lorsque ces deux astres se levoient et se couchoient, c'étoit alors que ces idolâtres leur offroient leurs hommages en plein air. Mais, s'il arrivoit que, pendant cet exercice religieux, le soleil s'obscurcît et dérobât à leurs yeux leurs divinités, ils rentroient promptement dans leurs maisons, et achevoient leurs prières devant les figures du soleil et de la lune, qu'ils conservoient chez eux comme leurs dieux tutélaires et domestiques. Ces figures étoient souvent d'or et d'argent, quelquefois de simple terre cuite dorée.

17. Les idolâtres de l'île de Java reconnoissent un Etre suprême sans l'honorer. Leurs hommages serviles sont tous pour le diable, qu'ils craignent. On prétend qu'ils adorent aussi le soleil et la lune, et même les objets les plus vils qui s'offrent les premiers à leurs yeux, lorsqu'ils sortent le matin.

18. Dans le royaume de Champa, situé dans la presqu'île au-delà du Gange, il y a plusieurs idolâtres qui adorent le soleil, la lune et les étoiles : d'autres, plus grossiers, rendent les honneurs divins à certains animaux.

19. Les habitans de la côte de Malabar reconnoissent un Etre suprême; ce qui n'empêche pas qu'ils n'adorent un nombre prodigieux d'idoles, sous une forme si bizarre, qu'elle ne ressemble à rien. Ils rendent aussi les honneurs divins au soleil, à la lune et à plusieurs animaux. Ils célèbrent une fête solennelle, à chaque nouvelle lune.

Dellon rapporte qu'il a vu des Malabares de la tribu des *Maucouars*, ou pêcheurs, adorer un pieux de deux pieds de haut, enfoncé dans la terre, et couvert de feuilles de cocotier. Plusieurs habitans de cette côte, principalement parmi les tribus inférieures, se font des dieux au gré de leur caprice. Un arbre reçoit souvent leurs hommages. Souvent le premier animal qui s'offre à leurs yeux le matin devient leur divinité; mais ce dieu d'un jour est oublié le lendemain, et remplacé par un autre de la même espèce.

20. L'idolâtrie la plus grossière règne encore aujourd'hui chez les Africains. On croit que les anciens Egyptiens ont transmis à ces peuples leurs superstitions extravagantes. Le soleil, la lune, les planètes, reçoivent les hommages des Africains. Ils adorent aussi le feu, et se font un devoir de religion de l'entretenir toujours. Ils rendent les honneurs divins à plusieurs animaux et aux plus vils insectes. Les êtres mêmes inanimés, les rivières, les lacs, les montagnes, les plantes, sont honorés chez eux par un culte particulier.

21. Les habitans de l'île de Bissoa, située à quelque distance de la rivière de Gambie, en Afrique, sont livrés à l'idolâtrie la plus grossière. Chacun choisit ses dieux à sa fantaisie. Les arbres sont les objets le plus communs de leur culte. Ils ont une petite figure qu'ils appellent *China*, qui est leur idole principale.

22. Quelques voyageurs ont cru que les habitans de l'île de Socotora étoient Chrétiens, trompés par quelques apparences de christianisme qu'on remarque

chez ces peuples. Plusieurs d'entr'eux portent des noms de saints, et toutes les femmes s'apellent *Marie;* mais, dans leur langage, ce nom signifie simplement *une femme*. Ils pratiquent la circoncision; mais cette cérémonie est en usage chez toutes les nations sauvages. Les Socotrins ont un carême de soixante jours, qui commence à la nouvelle lune de mars, et pendant lequel ils ne prennent point d'autre nourriture que des légumes, du riz, du miel et des dattes. On rencontre même, dans leur pays, des autels et des croix; mais, avec toutes ces marques apparentes de christianisme, ils sont cependant vraiment idolâtres. Ils sont persuadés que la lune est le principe créateur de tout, et rendent à cet astre les hommages dus à Dieu. Lorsque la lune se lève, et lorsqu'elle se couche, ils ont coutume d'aller dans leur temple ou moquamos, et de lui offrir leurs prières, accompagnées de plusieurs cérémonies superstitieuses. Ils immolent cent chèvres en son honneur, au commencement de leur carême. Dans le temps de la nouvelle et de la pleine lune, ils redoublent leurs adorations et leurs hommages. Ils font une procession solennelle, trois fois le jour et trois fois la nuit; et cette procession consiste à faire trois fois le tour de leurs temples et de leurs tombeaux. Pendant la cérémonie, ils portent en main deux morceaux de bois de senteur, longs d'une aune, et les frottent l'un contre l'autre. Ils suspendent ensuite, avec trois chaînes, un vaste chaudron au-dessus d'un grand feu, et ils y allument plusieurs morceaux de bois dont ils se servent pour illuminer leurs autels et le vestibule de leurs temples. Ils supplient ensuite la lune de faire briller à leurs yeux son divin flambeau, de vouloir bien répandre sur eux ses influences favorables, et surtout d'empêcher qu'aucun étranger se mêle jamais avec eux. Chaque année, les Socotrins font encore une procession autour de leurs temples;

et l'on observe qu'elle est précédée d'une croix. Lorsque le prêtre juge qu'il est temps de terminer la cérémonie, il frappe des mains, et témoigne au peuple, par ce signe, que ses adorations commencent à fatiguer la lune. Mais plusieurs auteurs prétendent que ce n'est pas en frappant des mains, mais en coupant les doigts à celui qui porte la croix, qu'on donne le signal pour la fin de la procession. Pour consoler le malheureux porte-croix, on lui fait présent d'une baguette accompagnée de quelques marques distinctives, qui lui sert de sauve-garde le reste de sa vie. A la vue de cette baguette, personne n'oseroit lui refuser le secours et l'assistance dont il a besoin. On l'honore et on le respecte comme un martyr; et celui qui auroit l'audace de lui faire le moindre tort seroit condamné à avoir le bras coupé.

Lorsque leurs terres sont desséchées par un soleil brûlant, c'est à la lune qu'ils s'adressent pour obtenir de la pluie. L'un d'eux, choisi pour cette fonction, est enfermé dans une enceinte où, pendant l'espace de dix jours, il s'occupe à prier la lune, sans pouvoir mettre le pied hors de cette prison. On peut penser que ses prières sont ferventes; car, si elles ne sont pas exaucées, on lui coupe les mains.

23. Les habitans de Juida, sur la côte des Esclaves, regardent leur roi comme une divinité. Lorsque quelqu'un d'entr'eux est admis à lui parler, il commence à se prosterner par terre, dès la porte de la salle d'audience. Il s'approche ensuite, en rampant, et s'arrête à une certaine distance du trône. Le Roi frappe alors légèrement des mains, pour donner la permission de parler. Le suppliant parle en peu de mots, et d'un ton bas, toujours prosterné la face contre terre. Il n'est pas permis, même aux premiers seigneurs de la Cour, de voir manger le Roi. Jamais on ne peut savoir dans quel endroit il couche; et, si

on le demande à quelques-uns de ceux qui approchent de sa personne, ils demandent à leur tour : « Où Dieu couche-t-il? » pour faire entendre qu'on ne peut pas savoir davantage l'endroit où le Roi couche.

Bosman, voyageur hollandois, étonné de la multitude prodigieuse d'idoles qu'il remarquoit dans le royaume de Juida, s'avisa un jour de demander à un habitant du pays combien ils avoient de dieux? « Il » n'est pas aisé, dit le Nègre, de répondre à votre » question. Le nombre de nos dieux est infini; je » l'ignore moi-même, et je ne crois pas qu'il y ait au- » cun habitant du pays plus habile que moi sur cet » article. Lorsqu'il survient à quelqu'un de nous une » affaire importante, notre premier soin est de cher- » cher un dieu qui nous procure un heureux succès. » Occupés de cette idée, nous divinisons le premier » objet qui frappe nos yeux : le plus vil animal nous » paroît un dieu. Une pierre, un morceau de bois » est quelquefois la divinité que nous choisissons. » Nous offrons des présens et des sacrifices à ce nou- » veau dieu de notre façon ; nous le conjurons de » nous être favorable dans notre entreprise; et nous » lui promettons que, s'il exauce nos prières, nous » ne cesserons jamais de lui rendre nos hommages. Si » nous réussissons dans notre affaire, le dieu dont » nous avons imploré le secours nous paroît mériter » de tenir un rang parmi les anciens; mais, au con- » traire, s'il arrive que notre entreprise échoue, le » dieu ne nous paroît plus que ce qu'il est véritable- » ment. Ainsi vous voyez que nous avons autant de » dieux qu'en fait notre caprice, et qu'il est, par » conséquent, impossible d'en désigner le nombre. » Ce Nègre étoit sans doute un esprit fort et un railleur, qui affectoit de se moquer de ses imbécilles compatriotes.

Parmi les différentes divinités qui reçoivent les hommages des Nègres de ce royaume, on en distingue particulièrement trois; la mer, les arbres prodigieusement élevés, et le serpent. Quelques-uns prétendent que l'Euphrate, la plus considérable rivière du pays est aussi une de leurs divinités principales. *Voyez* Serpent.

24. Les habitans du royaume de Loango, en Afrique, ont quelque idée d'un Etre suprême, auquel ils donnent le nom de *Sambian-Pongo;* mais ils ne l'honorent en aucune manière. Les démons sont les seuls objets de leur culte. Ils en distinguent de bons et de méchans, et leur attribuent à tous une grande puissance sur toute la nature. Ils les font représenter sous différentes formes, et les gardent dans leurs maisons. Ils prennent plaisir à leur parer la tête de plumes de faisans, de perroquets, d'autruches, et d'autres oiseaux. Ils les peignent de diverses couleurs, et ornent leurs corps de petites coquilles et de morceaux de fer. Ils les couvrent aussi de pièces de toile ou d'étoffe. Ces idoles sont ordinairement placées sur un piédestal qui ressemble assez à nos mortiers. Ces peuples suspendent quelquefois à leur cou une petite boîte dans laquelle sont renfermées quelques petites figures de ces divinités.

Ils pensent que leurs dieux, ou mokissos, peuvent les châtier, et même leur ôter la vie, s'ils ne sont pas fidèles à remplir leurs obligations. Lorsqu'un homme est dans la prospérité, et jouit d'une santé parfaite, il s'imagine alors qu'il est dans les bonnes grâces de son mokisso. Mais, lorsqu'il est affligé de quelque maladie, ou qu'il éprouve quelque revers, il ne manque pas d'en attribuer la cause à la colère du mokisso. Il examine en quoi il peut l'avoir offensé, et ne néglige rien pour regagner son amitié. En un mot, ils ne

rapportent jamais à des causes naturelles le bien ou le mal qui leur arrive, et mettent tout sur le compte de leurs mokissos.

Ces peuples grossiers attribuent à leur souverain un pouvoir divin et surnaturel, et lui donnent, comme à leurs dieux, le nom de *mokisso*. Ils sont persuadés qu'il n'a qu'à dire un mot pour les appauvrir ou les enrichir, pour arrêter ou pour faire tomber la pluie, et pour donner la mort à des milliers d'hommes. Ils pensent aussi qu'il peut, quand il lui plaît, se transformer en bête sauvage, plier une dent d'éléphant, et en faire un nœud. Le roi de Loango achète la prétendue divinité qu'on lui attribue, par l'observation de plusieurs pratiques gênantes auxquelles il est astreint. Ordinairement il a commencé dès l'enfance à s'accoutumer à la privation de certaines choses, et à la pratique de certains devoirs. Dès que le fils aîné de la sœur du Roi, héritier présomptif de la Couronne, est sevré, on le mène chez un prêtre nommé *moanza*, qui lui défend de manger d'un certain fruit appelé *kola*. Lorsque le poil follet commence à couvrir ses joues, il est conduit devant un autre prêtre d'un rang plus distingué, qui lui interdit l'usage de toute sorte de volaille, à moins qu'il ne l'ait tuée lui-même, et lui prescrit la façon de l'apprêter. A mesure qu'il avance en âge, il change souvent de séjour, et devient assujetti à un grand nombre de pratiques superstitieuses. Il monte enfin sur le trône; et alors ses devoirs et ses obligations se multiplient. Les peuples l'appellent encore *Samba-Ponga*, nom qui signifie *Dieu* ou *Divinité*. Lorsque la terre est desséchée, et qu'on s'adresse à lui pour obtenir de la pluie, ce prince assigne un jour auquel tous les seigneurs de sa cour sont obligés de paroître devant lui, revêtus de leur armure, et accompagnés de tous leurs gens. Ils font devant lui plusieurs exercices militaires, et se pros-

ternent à genoux pour lui rendre leurs respects. Le lieu de l'assemblée est couvert d'un riche tapis d'eusak, étoffe assez semblable au velours, large et long d'environ quinze brasses. Le Roi est assis sur un trône de la hauteur de deux verges. Après avoir témoigné aux seigneurs de sa cour qu'il est content de leur fidélité et de leur soumission, il ordonne aux tambours et aux trompettes de se faire entendre; ce qui forme un tintamarre épouvantable, les tambours étant très-gros, et les trompettes, qui sont au nombre de huit, étant faites de dents d'éléphant creusées, et d'une grandeur étonnante. Pendant que cette bruyante musique fait retentir tous les lieux voisins, le Roi se lève, bande son arc, et décoche une flèche vers le ciel. Alors les cris redoublés du peuple se joignent au son des tambours et des trompettes. S'il arrive qu'il tombe de la pluie ce jour-là même, le monarque est comblé de bénédictions dans tout son empire, et chacun fait des réjouissances extraordinaires.

Dès qu'un enfant est né, le fétissero, ou prêtre, fait venir le père et la mère, et les interroge séparément sur leur croyance et sur celle de leurs ancêtres. Il marmotte ensuite quelques paroles entre ses dents, et leur déclare, de la part du démon, ce qu'ils doivent enseigner à leur enfant; ce qui se réduit à deux ou trois articles très-frivoles, comme de ne jamais passer l'eau, de se raser la barbe et la tête, et d'autres usages qui varient selon les différentes personnes ou la fantaisie du prêtre. Les parens de l'enfant sont ordinairement très-exacts à lui faire observer ce qui a été prescrit.

Lorsque le Roi, ou quelque grand seigneur, est malade, ses parens et ses domestiques essaient de faire entrer dans son corps son démon ou mokisso, afin qu'il leur dise quelle est la cause de sa maladie, et qu'ils puissent y apporter remède.

Dans le village de Thérico, à quatre lieues de la ville de Loango, on voit un temple très-vaste dans lequel est placée la statue d'un mokisso représenté sous une figure humaine. L'enganga, qui est le seigneur du village, y va tous les matins pour rendre ses hommages à l'idole. Il fait des conjurations en donnant des coups de son bâton sur un paquet de laine. A ses côtés est un jeune garçon qui lui répond lorsqu'il le faut. Il prie ensuite le mokisso de veiller sur la santé du Roi, de procurer le bonheur de l'Etat, les progrès du commerce; d'accorder aux habitans une bonne pêche et une abondante moisson. On remarque que tous les assistans frappent des mains, en signe d'applaudissement, lorsque l'enganga demande pour le Roi une bonne santé et de longues années.

Les habitans de Maïamba, province du royaume de Loango, sont consacrés, dès l'âge de douze ans, à une idole, ou fétiche, nommée *Maramba*, qui est adorée dans le pays, et dont ils portent le nom. Les ganzas, ou prêtres de ce pays, sont chargés de faire cette cérémonie. Ceux qui ont atteint l'âge prescrit se présentent au chef des prêtres. Il les renferme dans un lieu très-sombre, et leur fait observer un long jeûne; après quoi il les remet en liberté, et leur ordonne expressément de rester quelques jours sans parler, sous peine de n'être point admis à la cérémonie. Il arrive rarement qu'ils rompent le silence prescrit. Enfin, lorsqu'ils ont heureusement subi cette épreuve, ils sont conduits devant l'idole par le ganza, qui leur fait sur le devant des épaules deux incisions en forme de croissant, et leur fait jurer par le sang qui coule une fidélité inviolable à l'idole. Il leur commande ensuite, en son nom, de s'abstenir de certaines viandes, et leur prescrit plusieurs pratiques qu'ils observent très-exactement, parce qu'ils sont persuadés que l'i-

dole puniroit leur désobéissance par quelque maladie dangereuse. Pour marquer leur initiation, ils suspendent à leur cou une petite boîte qui leur tombe sous le bras gauche, dans laquelle sont renfermées quelques reliques de l'idole Maramba.

Les habitans de Cacongo, autre province du même royaume, sont fort adonnés à l'idolâtrie. Le P. Mérolla, capucin, qui a voyagé dans ces contrées, rapporte que ces peuples, affligés d'une horrible peste, firent, pendant long-temps, des sacrifices à leurs divinités impuissantes, et que, voyant qu'ils n'en recevoient aucun secours, ils les brûlèrent de dépit, en disant : « Si, dans la calamité qui nous accable, elles » ne nous donnent aucun soulagement, à quoi peu- » vent-elles donc nous servir? »

25. Dans le royaume d'Angoy, sur la même côte, presque tous les habitans ont devant leur porte des idoles grossièrement travaillées, de différente grandeur, dont quelques-unes sont hautes de cinq à six pieds. Ils ont coutume de les saupoudrer d'une poudre rouge. Le premier jour de la lune, ils les invoquent dans leurs besoins et dans leurs affaires les plus critiques; mais ils ne leur offrent aucuns sacrifices. La lune partage aussi leurs hommages. Lorsqu'elle répand une lumière pure et brillante, ils s'écrient : « Puisse » ma vie se renouveler comme tu te renouvelles ! » Mais, si quelque nuage l'obscurcit et la dérobe à leurs yeux, ils pensent alors qu'elle n'a plus aucune vertu, et ne lui adressent point de prières. Les femmes sont particulièrement dévotes à la lune. Elles ont une petite corne suspendue au cou; et, lorsque la lune est dans son plein, elles la frottent d'une huile que les prêtres leur vendent.

26. Les peuples du Congo reconnoissent, à la vérité, un Etre suprême, qu'ils nomment *Nzambianpongu*. La fierté naturelle à ces peuples leur fait croire

qu'il a spécialement créé leur pays. Mais ils sont persuadés qu'il existe encore un grand nombre de dieux inférieurs, qui ont créé le reste de l'univers, et qui sont commis par leur chef pour gouverner le monde. Dans ce système, ils reconnoissent presque autant de dieux qu'il y a d'objets différens dans la nature. Ils attribuent à chacun des quatre élémens leur divinité particulière. La pluie, le tonnerre, la sécheresse, le froid et le chaud, les poissons, les oiseaux, les arbres, les différentes saisons, les animaux, les hommes, enfin tous les êtres ont un dieu qui en prend un soin spécial : aussi voit-on dans leur pays une multitude prodigieuse d'idoles et d'autels. Dans cette foule de dieux, chacun choisit à sa fantaisie celui qu'il veut honorer d'un culte particulier. Il le fait représenter sous la forme qui lui plait, et lui rend, tous les jours, ses hommages, qui consistent à se prosterner devant lui, à fléchir les genoux, ou à faire brûler en son honneur quelque matière qui répande beaucoup de fumée. Ils célèbrent une fête à l'honneur de leur dieu, à chaque nouvelle lune, après une victoire, après une bonne récolte ou quelqu'autre événement heureux. Ils ont un grand respect pour leurs prêtres, ou gangas; ils n'osent rien faire sans leur avis. S'ils ont dessein de construire une maison, ils les consultent auparavant; et, lorsque l'édifice est achevé, ils n'y entrent jamais que le ganga ne l'ait mis auparavant sous la protection de quelque divinité, et ne l'ait consacré par quelques cérémonies religieuses.

Dans la province de Bamba, l'on adore un animal d'une espèce singulière et rare, qu'on croit être le dragon. Il a deux pieds et deux ailes, et une queue très-longue.

On trouve dans le même royaume plusieurs traces de l'idolâtrie des anciens Egyptiens. Les dragons, les

serpens, les chèvres, les tigres, plusieurs oiseaux, et même quelques plantes, reçoivent les hommages des habitans.

Les peuples de l'île de Guantalla, dans le Congo, ont une idole faite de monnoie, qui habite dans un parc environné d'une palissade de dents d'éléphant. Ils viennent à l'entrée de ce parc offrir des présens à leur divinité. Un prêtre les reçoit et les expose à terre. Il n'est pas permis de toucher à ces offrandes; elles doivent se consumer et pourrir sur la terre, en l'honneur de l'idole. L'on remarque que ce prêtre, lorsqu'il va présenter à ce dieu les hommages des habitans, prend toujours un sentier détourné, évitant avec soin qu'on n'aperçoive le chemin par où il va.

27. Les habitans du royaume d'Anziko, en Afrique, adorent le soleil sous la figure d'un homme, et la lune sous celle d'une femme. Ils rendent des hommages à plusieurs autres idoles, dont le nombre est infini : chacun a même la sienne.

28. Les habitans du royaume de Benin sont toujours dans la compagnie de leurs dieux. Leurs maisons sont tapissées d'idoles; et, lorsqu'il n'y a plus chez eux un seul coin où ils puissent en mettre, ils élèvent hors de leurs maisons de petites cabanes qu'ils remplissent de leurs prétendues divinités. De peur qu'elles ne soient jalouses de celles qui sont logées dans la maison, ils vont souvent leur rendre visite, et leur offrent de fréquens sacrifices. Ils représentent le diable sous la même forme que leurs autres divinités; et souvent ils honorent la même idole, tantôt en qualité de dieu, tantôt en qualité de diable.

29. Certains Nègres de la côte des Esclaves, quelque pauvres qu'ils soient, ont toujours pour le moins une douzaine d'idoles. Tout le gain qu'ils peuvent faire est employé à en acheter; et ces pauvres ignorans

rans se ruinent pour avoir des dieux dont ils n'éprouvent jamais la reconnoissance.

30. Dans le pays de Sierra-Léona, les peuples changent de divinités selon leur caprice ; cependant ils adorent constamment le soleil. Ils lui offrent du vin, des fruits, et lui sacrifient des animaux. Ils immoloient autrefois, en son honneur, des victimes humaines : mais leur propre intérêt les a fait renoncer à ce barbare usage. Au lieu d'égorger leurs prisonniers, ils les vendent aujourd'hui aux Européens.

Dans quelques cantons du même pays, les habitans rendent les honneurs divins à des espèces de fétiches qu'ils nomment *Gris-Gris*, et qu'ils portent toujours attachés aux bras, aux jambes et sur la poitrine. Jamais ils ne prennent leurs repas qu'ils n'offrent à ces petites idoles une partie de ce qu'ils mangent. Ils leur attribuent une grande vertu, et s'imaginent surtout qu'elles les préservent, eux et leurs canots, de tout accident sur mer. Lorsqu'ils sont de retour d'un voyage, ils remercient leur Gris-Gris de la protection qu'il leur a accordée, par les nouveaux honneurs qu'ils lui rendent. Le voyageur Barbot dit avoir vu une de ces idoles, placée sur un piédestal, qui avoit une tête humaine : un petit toit, qu'on avoit élevé au-dessus, la mettoit à l'abri des injures de l'air. Dans les cantons de Bolen et de Timna, on rencontre sur les grands chemins un très-grand nombre de ces idoles : on les place aussi communément auprès des maisons, dans l'intention d'honorer les morts. On a remarqué que les habitans, dans les prières qu'ils leur adressent, mêlent souvent les noms d'*Abraham*, d'*Isaac* et de *Jacob*.

Dans le canton de Bouré, les Nègres divinisent, selon leur fantaisie, les plus vils objets. Un caillou, une épine, un clou, une coque de limaçon, sont pour eux autant de fétiches. Chacun porte la sienne pen-

duc à son cou, dans un sac embelli de plusieurs bagatelles du pays; et le culte qu'il lui rend ne consiste qu'à lui offrir, soir et matin, quelques vivres.

31. Au royaume de Quitève, et chez plusieurs autres peuples voisins ou dépendans du Monomotapa, les habitans n'ont qu'une idée très-confuse de l'Etre suprême, auquel ils donnent le nom de *Molungo*. Ils ne l'honorent ni ne le craignent. Quoiqu'ils aient une peur extrême du diable, qu'ils nomment *Musucca*, et qui, selon leurs idées, est l'ennemi déclaré du genre humain, ils ne lui rendent cependant aucun hommage. Leurs rois sont leurs dieux; et ces peuples grossiers rendent à l'image de la Divinité les honneurs dus à la Divinité même. Ils prodiguent à ces princes les titres pompeux de seigneur du soleil et de la lune, de roi de la terre et de la mer; et, ne suivant dans leurs éloges que les idées vicieuses qu'ils ont de la perfection, ils donnent à leurs monarques les noms de *grand voleur* et de *grand sorcier*, comme on donneroit à un prince européen celui de *grand conquérant*. Dans les calamités publiques, dans les temps de sécheresse, de peste et de famine, ils viennent implorer le secours de leur monarque; ils apportent à ses pieds de riches offrandes; et, lorsque le cours de la nature fait cesser enfin la calamité, ils ne manquent point d'attribuer cet heureux changement au pouvoir de leur prince. Ils reconnoissent cependant des divinités supérieures à leurs monarques: ce sont les ames des morts. Ils ne rendent tant d'honneurs à leurs rois que parce qu'ils sont persuadés que les ames ne leur refusent jamais rien de ce qu'ils demandent. Le premier jour de la lune, et certains autres jours, ils célèbrent des fêtes en l'honneur des morts, ou, selon leur langage, des gens de bien trépassés. C'est le Roi qui marque le temps et qui règle les cérémonies de ces fêtes, qu'on nomme *musimos*, les seules qui soient en usage chez ces peuples.

32. Les habitans de l'île de Madagascar honorent particulièrement d'un culte extérieur et sensible cette idole à laquelle tous les hommes offrent des vœux secrets, l'or, la divinité du genre humain; et leur idolâtrie n'est peut-être pas la plus absurde. Lorsqu'ils ont de l'or entre leurs mains, ils l'élèvent au-dessus de leurs têtes, et le baisent avec un profond respect. Plusieurs même regardent comme un bonheur pour eux de pouvoir boire de l'eau dans laquelle on a plongé un anneau ou une bague d'or, et s'imaginent obtenir par ce moyen la rémission de leurs péchés.

33. Les Hottentots rendent des honneurs divins à un insecte qu'on dit être particulier à leurs pays. Son dos est vert, marqueté de taches rouges et blanches: son ventre est parsemé des mêmes taches. Il a deux ailes, et deux cornes sur la tête. Cet animal est regardé par les habitans comme une divinité bienfaisante; et, lorsqu'ils la voient paroître, ils immolent en son honneur deux brebis, pour le remercier de la visite qu'il veut bien leur rendre. Ils croient que sa vue est pour eux le gage du pardon de leurs péchés. Si, par hasard, cet insecte vient se placer sur un d'entr'eux, il devient l'objet de la vénération de tous ses compatriotes, et particulièrement de ses voisins. On pense que le dieu, par cette faveur spéciale, a voulu manifester sa prétendue sainteté. On immole, en actions de grâces, le bœuf le plus gras, et les entrailles en sont offertes au favori du dieu. On lui attache au cou la coiffe du bœuf, après l'avoir tordue et saupoudrée de buchu. Il faut que le nouveau saint la porte jusqu'à ce qu'elle tombe par morceaux. On lui donne aussi la graisse du bœuf pour qu'il s'en frotte le corps; et, tant qu'elle dure, il ne peut point se servir d'aucune autre graisse.

34. On ne trouve guère, parmi les idolâtres, de culte plus barbare et plus inhumain que celui des

Mexicains. Ils avoient une idole formée de toutes les semences de la terre, pétries avec le sang de quelques enfans qu'on immoloit, et auxquels on arrachoit le cœur, pour le présenter, en forme d'offrande, à la divinité. Cette idole sanguinaire étoit si respectée qu'il n'y avoit que les prêtres qui eussent le droit de la toucher. Au bout d'un certain temps, ils brisoient l'ancienne idole, et en distribuoient les pièces aux dévots, comme autant de reliques. Ils en formoient ensuite une nouvelle, avec les mêmes cérémonies barbares dont nous avons parlé.

35. Les peuples de la vallée de Manta, au Pérou, parmi plusieurs divinités créées par leur caprice, adoroient une émeraude d'une grosseur prodigieuse. Les jours de fête, les prêtres la plaçoient dans un lieu élevé, afin que tout le peuple pût la voir.

IDOLE, du grec εἴδωλον, *image :* représentation d'une fausse divinité à laquelle on rend les honneurs divins. 1. Les hommes furent long-temps idolâtres sans avoir d'idoles. Ils adoroient le soleil, la lune, les étoiles, le feu : ces premiers objets de l'idolâtrie n'avoient pas besoin de représentation. Mais, lorsque le caprice des hommes les eut portés à rendre des hommages religieux à leurs semblables, il leur fallut alors des figures qui leur représentassent ces hommes qu'ils ne commençoient à regarder comme des dieux qu'après qu'ils étoient morts. L'Ecriture nous apprend que Laban, beau-père de Jacob, avoit des idoles que sa fille Rachel lui déroba, lorsqu'elle partit pour suivre son époux. Salomon, dans le quatorzième chapitre de la Sagesse, explique l'origine des idoles. « Elles n'étoient pas au commencement, dit ce prince, et elles ne subsisteront pas toujours. Un père, désespéré de la mort prématurée d'un fils qu'il aimoit éperdûment, s'avisa, pour charmer sa douleur, de fabriquer une représentation de l'objet qui lui étoit si cher, et commença à hono-

rer comme dieu celui qui étoit mort comme homme. Il établit, en l'honneur de cette vaine image, des fêtes et des sacrifices. Cette coutume criminelle s'accrédita par la suite des temps. L'erreur devint une loi, et les rois ordonnèrent à leurs sujets d'adorer leurs statues. Ne pouvant pas être adorés en personne par des peuples fort éloignés d'eux, ils envoyoient leurs représentations dans tous les lieux de leur empire; et les mortels abusés adoroient comme présent le monarque absent. Le génie et l'habileté de l'ouvrier contribuèrent beaucoup à tromper les simples et les ignorans, et à leur inspirer un respect religieux pour les idoles. L'artiste, voulant plaire à celui qui l'occupoit, employa tout son art à bien rendre les traits de celui qu'il vouloit représenter. La multitude, entraînée par la beauté de l'ouvrage, adora comme dieu celui qui auparavant avoit été honoré comme homme. Tel fut l'égarement déplorable des hommes. »

Quelques-uns veulent que ce soit Ninus qui ait introduit le premier le culte des idoles, en faisant élever une statue à son père Bélus, et en ordonnant à tous ses sujets de l'adorer. On lit, au chapitre troisième de la prophétie de Daniel, que le roi Nabuchodonosor fit faire une statue d'or, haute de soixante coudées, large de six, et qu'il la fit placer dans le champ de Dura. Pour faire à cette statue une dédicace solennelle, il fit assembler tous les satrapes, tous les grands de son empire, avec une multitude prodigieuse de peuple. Lorsqu'ils furent tous rangés, un héraut cria à haute voix : « Il est ordonné à vous tous, peuples, » tribus et nations, de vous prosterner devant la sta- » tue de Nabuchodonosor, et de l'adorer dès que » vous entendrez le son de la trompette, de la flûte » et des autres instrumens de musique. » Cet ordre fut exécuté par tous les assistans, à l'exception des trois Juifs Sidrac, Misac et Abdénago.

Avant qu'on eût trouvé l'art de fondre les métaux,

les idoles étoient de pierre, de bois de différentes espèces, de marbre, d'ivoire : on en fit ensuite d'or, d'argent, de bronze et d'autres métaux. Ces idoles n'avoient pas toujours une figure humaine ; quelquefois elles représentoient des animaux : tel étoit le veau d'or qu'élevèrent les Israélites. Quelquefois elles ne ressembloient à aucun objet animé ; c'étoient des colonnes, des pyramides. Souvent elles furent obscènes et infâmes. On a de la peine à croire combien de formes hideuses et terribles les idolâtres modernes donnent à leurs idoles. Leurs dieux sont autant de monstres effrayans, dont le seul aspect fait trembler. On en trouvera plusieurs descriptions dans le cours de cet ouvrage.

2. Les Grecs et les Romains eurent long-temps des temples dans lesquels on ne voyoit aucun simulacre, aucune représentation de divinité. Le roi Tarquin l'Ancien plaça le premier des idoles dans les temples des Romains, l'an 178 de la fondation de Rome.

Les plus sensés d'entre les Païens se sont moqués des idoles qui étoient l'objet de la vénération de leurs compatriotes. On connoît l'ingénieuse plaisanterie d'Horace sur la statue du dieu Priape : le poète fait dire à cette statue : « Je n'étois autrefois qu'un tronc » de figuier, qu'un morceau de bois inutile. Le sculp- » teur, long-temps incertain de ce qu'il feroit de moi, » se détermina enfin à en faire un dieu. » Ce trait a été rendu dans notre langue, avec des grâces nouvelles, par notre illustre La Fontaine :

Un bloc de marbre étoit si beau
Qu'un statuaire en fit l'emplette.
Qu'en fera, dit-il, mon ciseau ?
Sera-t-il dieu, table, ou cuvette ?
Il sera dieu ! même je veux
Qu'il ait en ses mains un tonnerre.
Tremblez, humains, faites des vœux ;
Voilà le maître de la terre.

Il ne faut pas confondre avec les idoles les images des empereurs romains, qui étoient envoyées dans toutes les provinces de l'Empire, et auxquelles les peuples rendoient les mêmes hommages qu'à la personne de l'Empereur : ces hommages étoient purement civils. Les Chrétiens ne refusèrent point de donner aux statues de leurs maîtres ces marques de respect; et l'Eglise ne les trouva point contraires au culte du vrai Dieu.

Eusèbe assure avoir vu une statue qui représentoit Jésus-Christ, avec une autre petite statue à côté, qui représentoit une femme baissée, et touchant le bas de la robe de Notre-Seigneur. Cette statue avoit été érigée par cette femme connue dans l'Ecriture sous le nom d'*hémorroïsse*, et qui fut guérie d'un flux de sang, en touchant avec foi la frange de la robe de Jésus-Christ. Cette femme, voulant éterniser sa reconnoissance, éleva ce monument devant la porte de sa maison, dans la ville de Césarée de Philippe, en Phénicie. Le même auteur dit que, dans la suite des temps, on vit croître sur la base de cette statue une certaine herbe d'une espèce inconnue, qui avoit la propriété de guérir les flux de sang. Julien l'Apostat détruisit ce monument, et mit sa statue à la place; mais l'image de cet empereur impie fut brisée d'un coup de foudre. Nous ne plaçons ici ce trait que pour faire voir que toutes les statues ne sont pas des idoles, et que les hommages rendus à la représentation de la Divinité sont légitimes, lorsqu'ils ne se bornent pas à cette représentation, mais s'élèvent jusqu'à la chose représentée.

3. On remarque dans les pagodes des Chinois une idole haute de vingt pieds, qu'ils appellent *le dieu de l'immortalité*. Ils le représentent sous la forme d'un homme extrêmement gros et replet, avec un ventre nu d'un volume prodigieux. Son air est riant et se-

rein. Il est assis les jambes croisées. Ils ont aussi une autre idole, sous une figure humaine, dans la même attitude, mais moins grosse, et revêtue par devant d'une étoffe légère : c'est le dieu du plaisir. Ils ont mis au rang de leurs dieux un de leurs princes qu'ils appellent *le grand roi Kang*. Son idole a trente pieds de hauteur ; elle est dorée depuis le haut jusqu'en bas, revêtue d'habits magnifiques ; sur sa tête brille une superbe couronne. Ce sont là les divinités les plus remarquables des Chinois ; mais ils en ont une infinité d'autres qu'ils adorent sous toutes sortes de formes. On les voit dans les rues, dans les champs, sur les barques, près des tombeaux et dans les maisons. Les Chinois brûlent devant ces idoles de l'encens et des parfums. Ils les regardent comme leurs dieux domestiques, et leur rendent les mêmes hommages qu'à ceux qui sont placés dans les pagodes. Mais ces espèces de Pénates, quoiqu'aussi honorés que les dieux publics, sont cependant exposés à des accidens fâcheux, qui rendent leur condition moins agréable. Leurs adorateurs exigent d'eux bien au-delà de leur pouvoir. Ils veulent que leurs vœux soient exaucés, et ne prétendent pas brûler leur encens en pure perte. Si, malgré leurs prières assidues, ils s'aperçoivent que rien ne leur réussit, ils font sentir les effets de leur mécontentement à l'idole impuissante : ils l'accablent d'injures et de coups, la traînent dans la fange des rues, et la relèguent, comme un meuble inutile, dans quelque coin obscur de leur maison. Mais si, quelque temps après, le hasard leur procure quelque heureux succès, ils s'imaginent que l'idole, mortifiée du châtiment qu'elle a reçu, se corrige et leur devient plus favorable. Alors leur ressentiment s'évanouit : ils rentrent en grâce avec leur dieu, et lui rendent son premier éclat : ils le prient d'excuser leur emportement, et lui promettent de réparer le dommage qu'il a reçu. Un

missionnaire, qui a fait un long séjour à la Chine, rapporte, à ce sujet, une histoire plaisante arrivée à Nanking. Un habitant de cette ville, dont la fille unique étoit attaquée d'une maladie dangereuse, accabloit tous les jours son idole de prières, d'offrandes et de sacrifices; il n'épargnoit rien pour obtenir sa guérison; et les bonzes, qui profitoient de ses libéralités, lui avoient assuré, de la part de l'idole, que sa fille guériroit bientôt; mais l'événement fit voir leur imposture : la fille mourut. Le père désolé, ne sachant à qui s'en prendre, résolut d'intenter un procès à l'idole, pour se dédommager, par cette vengeance, des dépenses inutiles qu'il avoit faites. L'affaire fut agitée dans plusieurs tribunaux. Les bonzes alarmés sollicitèrent vivement cet homme de se désister de sa poursuite, lui promettant une somme d'argent pour l'indemniser de ses frais; mais le père, trop irrité contre l'idole, ne voulut pas en avoir le démenti : il pressa vivement l'affaire; et, après bien des discussions, il gagna enfin son procès. L'idole fut bannie à perpétuité du royaume, comme impuissante et inutile. On démolit son temple, et l'on châtia sévèrement les bonzes trompeurs.

4. Le P. Tissanier, Jésuite, rapporte que la légende des Tonquinois fait mention de trois personnes qui se brûlèrent dans le même foyer, et que c'est en mémoire de cet événement que la statue qui représente le dieu de la cuisine est composée de trois pierres.

5. On rencontre partout au Japon un grand nombre d'idoles exposées dans les lieux publics, dans les carrefours, sur les grands chemins, sur les ponts, auprès des couvens, des chapelles et des temples. On voit même des images et des estampes qui représentent des idoles affichées sur les portes des villes, sur les murs des édifices publics, ou sur des poteaux, au

coin des rues et des ponts. Mais aucune loi n'oblige les passans de donner à ces images des marques extérieures de respect. Chaque maison a l'image de ses dieux tutélaires et domestiques exposée sur la porte. Les Japonais n'épargnent rien pour la parure de leurs idoles. Elles sont ordinairement toutes dorées : un cercle de rayons, ou bien une guirlande leur sert de couronne. Plusieurs ont la tête couverte d'une espèce de mitre, quelquefois d'un bonnet, ou bien d'un chapeau semblable à ceux des Chinois. Toutes les divinités japonaises ont une taille de géant ; leur siége est la fleur d'une certaine plante que les Japonais appellent *tarate,* à laquelle les botanistes donnent le nom de *nymphæa.*

6. On ne sait presque rien du culte de plusieurs peuples qui habitent vers le nord et le nord-est de l'Asie. On rapporte qu'ils façonnent fort grossièrement des morceaux de bois dont ils se font des divinités. On ajoute cependant qu'ils ont des idoles plus nobles, et qu'ils paroissent adorer le soleil et la lune. Ils ont des idoles publiques et domestiques : les unes ne sont pas mieux traitées que les autres. Le plus grand régal que leur fassent leurs adorateurs, c'est de leur barbouiller la bouche avec de la graisse de poisson. N'oublions par les offrandes, qui consistent en du sang tout chaud de quelque animal qu'ils viennent de tuer.

7. Les Tartares Ostiakes, répandus depuis l'Irtis et l'Oby jusqu'au fleuve Jéniséa, ont aussi des dieux publics et particuliers. Ceux-ci restent dans la maison qu'ils sont chargés de protéger : les premiers brillent sur un plus grand théâtre. Quelquefois leurs statues sont exposées à la vénération publique, sur le sommet d'une montagne : quelquefois on leur dresse un petit temple, ou plutôt une petite cabane de bois, au milieu d'une épaisse forêt. Auprès de la ca-

bane, on a coutume de bâtir une petite loge destinée à recueillir les os des animaux qu'on immole à la divinité.

Les Tartares Samoïèdes suspendent au haut des arbres leurs idoles, qui sont d'une forme grossière et bizarre : quelquefois ils les renferment dans leurs cabanes. Le soleil et la lune sont leurs plus nobles divinités. Malgré toute cette idolâtrie, un voyageur assure qu'ils reconnoissent un Etre supême, auquel ils donnent le nom de *Heïa*.

Parmi les idoles des Tartares Ostiakes, on distingue celle qui a inspection sur les oies, sur les canards, et autre gibier de cette espèce. Elle est d'airain, et a la forme d'une oie dont les ailes sont étendues.

Au rapport de Carpin, les Tartares idolâtres ont coutume de placer à la porte de leurs cabanes des statues de feutre, qui ont une figure humaine : ce sont là leurs divinités. Ces peuples sont persuadés qu'elles veillent sur eux et sur leurs troupeaux, et attirent la prospérité sur leurs cabanes. Dans chaque famille, le mari et la femme ont chacun leur idole particulière : celle du mari a le titre de frère du maître; celle de la femme s'appelle sœur de la maîtresse. Entre ces deux idoles, on a coutume d'en placer une autre petite, dont l'emploi est de veiller sur la maison. C'est ainsi que ces idolâtres distinguent ridiculement la maison d'avec ceux qui l'habitent. Au pied du lit, ils posent une autre petite statue qui, par une autre distinction aussi subtile, est particulièrement chargée de prendre soin des femmes et des filles de la maison : aussi est-elle toujours tournée vers l'orient, qui est le côté destiné aux femmes, chez ces peuples. Auprès de la porte, ils mettent une autre idole tournée du côté de l'occident, qui est le côté des hommes, laquelle tient en main un tettine de jument; ce qui fait voir que l'emploi des hommes est de traire les

jumens. En face de cette idole, il y en a une autre qui regarde l'orient, et qui tient en main une tettine de vache, pour marquer que c'est aux femmes à traire les vaches.

Les Calmoucks Barabinskis n'ont point d'autre divinité qu'une certaine idole de bois, grossièrement sculptée, et revêtue d'une robe composée de plusieurs pièces de différentes couleurs. Cette divinité n'a pour temple qu'une armoire où elle reste enfermée jusqu'à ce que les habitans sortent du village pour chasser, ou pour aller faire quelque expédition. Dans ces occasions importantes, on tire l'idole de son obscurité, et on la conduit sur un traîneau, à la tête de la troupe. La première personne qui se rencontre sur la route est une victime qu'on lui immole. De plus grands honneurs l'attendent au logis. S'il arrive que l'expédition ou la chasse soit heureuse, ce bon succès lui est attribué; et on l'en remercie en conséquence. On l'expose au haut d'une cabane revêtue des plus précieuses fourrures, qui dès-lors ne servent plus à aucun autre usage. Les Tungouses, qui habitent la Sibérie orientale, façonnent eux-mêmes des morceaux de bois, et leur donnent l'apparence d'une forme humaine : ce sont là leurs divinités. Elles sont ordinairement de la hauteur d'un pied et demi. Leur prétendue divinité ne les met pas à couvert des outrages de leurs adorateurs, lorsqu'elles n'exaucent pas leurs vœux; et bien leur en prend alors d'être de bois.

8. Les habitans de l'île de Ceylan ont une fameuse idole à laquelle ils s'adressent pour obtenir la santé, la sagesse, les richesses, etc. Cette idole est représentée avec une tête d'éléphant. On peut aussi regarder comme autant d'idoles, des têtes d'éléphans placées dans des grottes et dans des creux d'arbres sur les chemins, auxquelles les passans rendent quelques hommages. Les plus sensés d'entre ces idolâtres n'at-

tribuent aucune vertu particulière aux idoles. Ils ne les regardent que comme de simples représentations de la Divinité, qui servent à fixer leur attention lorsqu'ils font leurs prières, et à élever leur esprit jusqu'à l'objet invisible qu'elles représentent. D'autres plus grossiers s'imaginent que les dieux communiquent leur sainteté et leur pouvoir à la matière qui les représente; et plusieurs d'entre ces derniers ne sont pas plus polis que les Chinois envers leurs idoles: lorsqu'elles n'exaucent pas leurs vœux, ils les insultent et les maltraitent, comme des divinités impuissantes.

9. Dans le royaume d'Arracan, les temples sont si bien garnis d'idoles, qu'on en compte jusqu'à vingt mille dans un seul temple. La plupart ne donnent pas grande idée de la divinité qu'elles représentent. Elles sont pétries d'argile, et durcies au soleil; mais, au rapport d'Ovington, il y en a plusieurs dans le palais du Roi, qui sont très-magnifiques, et qui éblouissent par l'éclat de l'or et des pierreries dont elles sont revêtues. Elles sont creuses en dedans; et leur hauteur est à peu près celle d'un homme ordinaire. On voit sur la montagne de Pora une idole fameuse par la dévotion des peuples, qui viennent de tous côtés lui rendre leurs hommages. Quelques-uns prétendent qu'elle représente le dieu Quiai-Poragrai, si respecté des peuples d'Arracan. (*Voyez son article.*) Cette idole est placée sur un piédestal, les jambes croisées; et chaque jour on lui sert un repas magnifique dont le Roi fait les frais. Les habitans d'Arracan ont soin de bien couvrir leurs idoles pendant l'hiver, pour les garantir de la rigueur du froid; usage qui fait bien voir la grossièreté des idées que ces peuples se forment de la Divinité. Outre les idoles publiques, qui habitent dans les temples, chaque citoyen a dans sa maison des idoles domestiques, qu'il honore avec d'autant plus

de soin, qu'il les regarde comme les protectrices particulières du logis. Avant de commencer son repas, il ne manque jamais de leur offrir une partie des mets qu'il doit manger; il pousse même la dévotion jusqu'à se faire imprimer, avec un fer chaud, certaines marques sur les bras et sur les épaules, qui témoignent son dévouement particulier à ses idoles domestiques.

10. Quelques habitans des îles Philippines ont pour idoles des troncs d'arbres creusés, et grossièrement sculptés, si l'on peut appeler sculpture deux trous faits dans le bois, pour marquer les yeux, un troisième beaucoup plus grand, qui représente la bouche, et dans lequel quatre morceaux de bois forment quatre dents, qui sont comme des défenses de sanglier.

11. Sur la côte orientale du Mexique, « les Espagnols rencontrèrent des idoles de différentes figures, et toutes horribles, dit l'auteur de l'*Histoire de la Conquête*. Elles étoient posées sur des autels où l'on montoit par des degrés, proche desquels il y avoit six ou sept corps humains, immolés depuis peu, et mis en quartiers, après leur avoir arraché les entrailles. »

Les principales idoles des habitans de Campêche étoient plus propres à inspirer l'effroi que la dévotion. C'étoit une statue de marbre, représentant un homme au milieu de deux animaux féroces, qui, la gueule béante, sembloient sur le point de le dévorer. Auprès de cette statue on voyoit un serpent qui avoit quarante-sept pieds de long, et dont la grosseur étoit proportionnée. Devant cette horrible bête étoit un lion dont la tête étoit enfoncée dans la gueule du serpent. Sous ces deux figures, on voyoit épars des membres humains, des bras, des têtes, des jambes, et diverses sortes d'armes, des arcs, des flèches, etc. Une espèce de palissade environnoit ces étranges ido-

les, qui étoient aussi de marbre. Elles étoient élevées sur un théâtre d'une forme carrée, qui avoit environ quatre coudées de hauteur, et qui étoit construit avec de la terre et des pierres.

L'idole la plus considérable de l'île de Tabasco étoit un lion énorme, sur le cou duquel on avoit pratiqué un creux où l'on mettoit les corps sanglans des malheureux que l'on venoit de sacrifier à cette affreuse divinité. Dans cette situation, tout leur sang s'écouloit dans un bassin de pierre placé à côté de l'idole. Les prêtres frottoient le visage du dieu avec le cœur de la victime.

12. « La religion (des peuples qui habitent autour du fleuve des Amazones, et dans l'intérieur de l'Amérique méridionale jusqu'au Pérou) est presque toute semblable, dit le P. d'Acuna. Ils adorent tous les idoles qu'ils fabriquent de leurs mains, et auxquelles ils attribuent diverses opérations. Les unes dominent, à ce qu'ils croient, sur les eaux; et ils les représentent avec un poisson à la main. Ils en ont pour les semailles, et d'autres pour leur inspirer du courage dans les combats. Il disent que ces divinités sont descendues du ciel exprès pour demeurer avec eux, et leur faire du bien; mais ils ne leur rendent aucun culte: ils les portent dans un étui, ou les abandonnent à l'écart, jusqu'à ce qu'ils en aient besoin. C'est ainsi que, prêts à marcher à la guerre, ils élèvent à la proue de leurs canots l'idole en qui ils se confient le plus, et dont ils attendent la victoire. Ils en usent de même quand ils vont à la pêche, et ils adorent l'idole qui domine sur les eaux.

IGNICOLES. C'est le nom que l'on donne aux adorateurs du feu, tels que furent autrefois les anciens Persans, et tels que sont aujourd'hui les Gaures ou Guèbres.

IGNORANTINS : surnom donné aux frères de

la Doctrine Chrétienne, institués en France par M. de la Salle, pour instruire les enfans des premiers principes de la religion, et leur apprendre à lire et à écrire.

ILITHYE : déesse du paganisme, qui présidoit aux accouchemens. Les Romains avoient élevé en son honneur un temple dans lequel on portoit une pièce de monnoie, à la naissance et à la mort de chaque personne, et lorsqu'on prenoit la robe virile. Ilithye est la même que Lucine. *Voyez* cet article.

ILLUMINÉS : secte de visionnaires et de fanatiques, qui furent aussi nommés *Alumbrados*, et qui parurent en Espagne vers l'an 1575. Ils prétendoient que, par le moyen de l'oraison mentale, ils contractoient une union si intime avec Dieu, et s'élevoient à un tel degré de perfection, qu'ils devenoient impeccables; que, dans cet état de sainteté, les sacremens, les bonnes œuvres, et tous les moyens de salut que fournit la religion leur étoient inutiles; qu'ils pouvoient, sans pécher, commettre toutes sortes d'actions, et même se livrer aux plus infâmes plaisirs. L'inquisition poursuivit avec tant de vigueur ces sectaires extravagans, qu'elle vint à bout de les dissiper. On les vit cependant reparoître, en 1623, dans le diocèse de Séville; mais dom André Pachécho, qui en étoit évêque, et qui avoit en même temps la charge d'inquisiteur général du royaume, fit condamner au feu sept des principaux chefs; ce qui intimida tellement les autres, que quelques-uns renoncèrent à leurs erreurs, et le reste se déroba par la fuite aux recherches de l'inquisition.

Les Illuminés ayant été exterminés en Espagne, se reproduisirent en France. Un curé de S. Georges de Roye, en Picardie, nommé *Pierre Guérin*, commença d'abord à prêcher la doctrine des Illuminés, et se fit plusieurs partisans qui, de son nom, furent appelés *Guérinets*.

Guérinets. D'autres sectaires de la même province se joignirent aux Guérinets, et tous ensemble ne formèrent qu'une seule et même société, sous le nom d'*Illuminés* : voici quel étoit le précis de leur doctrine. Dieu, disoient-ils, avoit révélé à un de leurs confrères, nommé *Antoine Beuquet*, une méthode particulière d'oraison, et une nouvelle règle de conduite, par le moyen de laquelle on acquéroit en peu de temps une perfection et une sainteté aussi grandes que celles des bienheureux, et même de la sainte Vierge. Quand on étoit une fois arrivé à cet état sublime d'union avec Dieu, on n'avoit plus besoin de produire aucun acte : c'étoit Dieu seul qui agissoit en nous. Ces voies sublimes avoient été inconnues aux plus grands saints. S. Pierre et S. Paul n'avoient jamais été que des enfans et des novices dans la vie spirituelle : les seuls Illuminés possédoient ce qu'il y a de plus raffiné dans la dévotion, et savoient les plus sublimes routes de la spiritualité. Ils ajoutoient que, dans l'espace de dix ans, leur secte seroit répandue dans tout l'univers, et qu'alors la religion prendroit une nouvelle face ; que toutes les cérémonies extérieures seroient abolies, et que tout le christianisme ne consisteroit plus que dans une union intime des ames avec Dieu. Louis XIII employa toute son autorité pour détruire cette secte. Il fit faire des recherches si exactes de ces hérétiques, et ceux qui furent saisis furent traités avec tant de rigueur, qu'en 1635 on n'entendit plus parler des Illuminés.

On donne aussi le nom d'*Illuminés*, en Turquie, à certains sectaires que nous avons fait connoître à l'article Eschrakis.

ILLYRICAINS : hérétiques du sixième siècle, qui soutenoient que les bonnes œuvres n'étoient pas nécessaires pour le salut, et qui renouveloient les erreurs de l'arianisme. Ils furent ainsi nommés parce qu'ils

avoient pour chef Matthias Francowitz, natif d'Albonne en Illyrie, et, pour cette raison, surnommé *Illyricus*.

IMAGES. 1. Les Juifs modernes regardent comme une idolâtrie toute sorte d'images ou de représentations quelconques. On n'en aperçoit aucune, ni dans leurs maisons, ni dans leurs synagogues. Il est vrai que les Juifs italiens sont moins scrupuleux que les autres, et se permettent d'avoir chez eux des portraits et des tableaux; mais ils observent de n'en jamais avoir en relief, ni dont les corps soient entiers.

2. Il y a dans l'île de Sciros une fameuse chapelle dédiée à S. Georges, qui attire un grand nombre de pélerins et d'offrandes. Elle est particulièrement célèbre par une image miraculeuse de ce saint martyr, qu'un moine aveugle porte sur ses épaules. On voit souvent cette image sauter en l'air d'elle-même, et aller se placer sur le dos de ceux qui ont négligé d'accomplir les vœux qu'ils ont faits à S. Georges. Elle les tourmente, les accable de coups, et ne les quitte point qu'ils n'aient satisfait à leur obligation. Voilà un des tours les plus ingénieux de la subtilité des prêtres grecs, dont on verra plusieurs autres traits dans le cours de cet ouvrage.

3. Les Abyssins se prosternent humblement devant les images des saints. Ils les baisent avec respect, et s'en frottent le front, en prononçant quelques prières courtes et ferventes.

IMAN est le nom d'une dignité ecclésiastique, chez les Mahométans, et la dernière de leur hiérarchie. Pour parvenir à la place d'imaüm ou curé d'une mosquée, il faut avoir été du nombre des imans, qui, du haut des clochers, appellent le peuple à la prière.

IMARETS. Ce sont des hôpitaux bâtis pour les malades et les insensés. Ils tiennent communément aux mosquées. Les voyageurs rapportent qu'à Damas il y

a des imarets pour les animaux malades. Ce qui est certain, c'est qu'il n'y a point de pauvres à Constantinople, et que la police paie des bouchers pour donner, à certaines heures du jour, de la viande et du pain aux chiens et aux chats, qui ne manquent pas de se trouver aux carrefours où se fait cette distribution, à l'heure accoutumée. Il y a dans ces imarets de très-vastes cours, et, au milieu, de magnifiques fontaines pour y entretenir la plus grande propreté. *Voyez* Hôpital, Aumône, Hospitalité.

IMAUMS, *ou* Emaums. Ce sont des ministres de la religion, chez les Mahométans : on peut les comparer à nos curés de paroisse, si ce n'est que, dans leurs mosquées, ils sont indépendans des mollahs, et même du muphti. Le grand-visir a seul le droit de les juger. Quand un imaüm est privé de sa dignité, il redevient simple laïque, et le visir en nomme un autre en sa place. A sa mort, les paroissiens présentent un iman au grand-visir, pour le remplacer. Le moyen de s'assurer que le nouvel imaüm est plus digne encore de les gouverner que son prédécesseur est très-simple. On lui fait lire quelques versets de l'Alcoran, en présence du ministre, qui l'agrée et lui donne son tescher ou visa. Il est peu d'imaüms qui se donnent la peine de prêcher au peuple; ils en laissent le soin aux scheigs ou soighs, dont nous parlerons ci-après.

Les imaüms, et en général le corps des ministres, ou l'uléma, sont fort estimés chez les Mahométans. Aussi le grand-Seigneur leur prodigue-t-il, dans ses lettres, les titres les plus flatteurs. Tel est son style : « O vous, qui êtes la gloire des juges et des hommes » sages, des trésors profonds d'éloquence et d'excel- » lence, dont la sagesse et les talens ne peuvent être » augmentés, etc. »

IMMERSION : manière de conférer le baptême, laquelle est en usage dans l'Eglise grecque, et qui con-

siste à plonger dans l'eau celui qu'on baptise. 1. Les Grecs, dans leur baptême, font trois immersions en l'honneur des trois Personnes de la Trinité. Ils disent que la première immersion représente la mort; la seconde, la résurrection; et la troisième, la vie éternelle. L'usage, parmi eux, est de ne baptiser les enfans que huit jours après leur naissance, et souvent plus tard; et, comme ils ne pourroient soutenir dans un âge si tendre d'être plongés dans l'eau froide, on fait chauffer l'eau du baptistère, et les parens y jettent des fleurs odoriférantes. « Sept jours après le » baptême, dit Tournefort, on porte l'enfant à l'é- » glise, pour y faire l'ablution. Le prêtre, récitant » les prières marquées dans le rituel, non-seulement » lave la chemise de l'enfant, mais le décrasse avec » une éponge neuve ou un linge propre, et le ren- » voie en lui disant ces paroles : Te voilà baptisé, » éclairé de la lumière céleste... sanctifié et lavé, au » nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. »

2. Voici la manière dont on administre le baptême en Moscovie. L'enfant est amené à l'église par le parrain et la marraine, qui donnent, en entrant, neuf bougies au prêtre. Celui-ci dispose ces bougies en forme de croix, sur le bassin dans lequel l'enfant doit être plongé, et les allume; puis il encense ceux qui lui ont donné les bougies, et consacre avec des prières et des bénédictions l'eau qui doit servir au baptême. Cette consécration est suivie d'une procession qu'il fait autour du bassin, avec le parrain et la marraine, et précédé d'un clerc qui porte une image de S. Jean. Après avoir fait trois tours autour du bassin, il s'arrête; et c'est alors qu'il demande à l'enfant s'il renonce, 1° au diable; 2° à ses anges; 3° à ses œuvres? Le parrain et la marraine répondent oui, et crachent à terre en même temps. En faisant ces réponses ils ont le dos tourné au bassin. On sort ensuite de l'église

pour exorciser l'enfant; car on pense que le diable, en sortant de son corps, souilleroit l'église par sa présence. L'exorcisme étant fini, le prêtre coupe sur la tête de l'enfant quelques cheveux qu'il met dans un livre; puis il le plonge dans le bassin à trois reprises différentes. Il lui met ensuite un grain de sel dans la bouche, et lui fait plusieurs onctions. Il finit par le revêtir d'une chemise blanche, en lui disant : « Tu es » maintenant aussi net que cette chemise, et purifié » de la tache du péché originel. » L'auteur de la religion des Moscovites ajoute qu'après le baptême, le prêtre fait avec la tête de l'enfant une croix à la porte de l'église, et qu'il donne sur cette porte trois coups de marteau : « Il faut, dit cet auteur, que tous ceux » qui ont été témoins du baptême entendent le bruit; » autrement on croiroit que l'enfant n'auroit pas été » bien baptisé. » On a coutume de pendre au cou de l'enfant nouvellement baptisé une petite croix d'un métal plus ou moins riche, selon sa condition. Cette croix doit être conservée toute la vie; c'est une espèce de certificat qui atteste que l'on a été baptisé. On enterre même les morts avec cette croix. Le prêtre, avant de renvoyer le parrain et la marraine, leur met en main l'image d'un saint qu'il destine pour patron à l'enfant, et leur recommande expressément d'élever cet enfant dans un dévotion particulière pour le saint et pour son image.

Le baptême des prosélites est extrêmement rigoureux, à moins qu'ils ne se fassent baptiser en été; car c'est une coutume dans le pays de ne les baptiser que dans une eau courante; et, si malheureusement le jour de leur régénération tombe en hiver, on fait un trou dans la glace, et on les y plonge jusqu'au cou. Toute la grâce que l'on accorde à ceux dont le tempérament est foible et délicat, c'est de leur répandre sur la tête un tonneau plein d'eau; encore cette effu-

sion désagréable se renouvelle-t-elle jusqu'à trois fois.

3. Tavernier assure que les Parsis ou Guèbres ont aussi l'usage du baptême par immersion, et plongent les enfans nouveau-nés dans une cuve pleine d'eau.

IMMORTALITÉ DE L'AME : vérité constante et métaphysique, fondée, 1° sur la justice du Créateur, qui doit récompenser dans une autre vie la vertu souvent persécutée dans la vie présente, et punir, après la mort, le crime et le vice souvent heureux dans ce monde; 2° sur l'essence même de l'ame, qui est la pensée, cette opération simple et spirituelle ne pouvant être produite par une substance composée, telle que la matière, et la matière étant seule susceptible de dissolution; 3° sur l'excellence de l'ame, dont les opérations sont si différentes de celles du corps, et qui doit, par conséquent, éprouver un sort tout-à-fait différent; 4° sur ce sentiment naturel et invincible qui nous fait sans cesse étendre nos désirs et nos espérances au-delà des bornes de cette vie; 5° sur l'accord presque unanime de tous les peuples du monde; 6° sur la foi et la religion, etc. *Voyez* JUGEMENT DERNIER, FIN DU MONDE, MÉTEMPSYCOSE, RÉSURRECTION.

1. Les Turcs et tous les Mahométans sont persuadés que l'ame est immortelle. Leur religion promet des plaisirs éternels dans une autre vie à ceux qui seront fidèles à remplir tous les préceptes qu'elle leur impose, et menace les réprouvés de peines qui ne finiront jamais.

2. Quelques lettrés du Tonquin pensent qu'il n'y a que les ames des gens de bien qui jouissent de l'immortalité, et que celles des méchans périssent avec le corps.

3. Les habitans du royaume de Quitève, et les peuples voisins ou dépendans du Monomotapa, en Afrique, pensent que l'ame est immortelle. Ils n'ont absolument aucune notion de l'enfer, mais ils ad-

mettent un paradis à peu près semblable à celui de Mahomet, où ils espèrent vivre éternellement dans les plaisirs.

4. Les peuples qui habitent aux environs de la rivière de Quillimança, en Afrique, admettent aussi, pour la plupart, l'immortalité de l'ame; mais on ignore ce qu'ils pensent de l'état de l'ame lorsqu'elle a quitté le corps.

5. Les peuples de la Caribane sont persuadés que l'ame est immortelle, mais il ne paroît pas qu'ils lui assignent aucun séjour particulier après sa séparation d'avec le corps. Ils croient qu'elle est errante dans la campagne ; et, lorsqu'ils entendent l'écho, ils pensent que ce sont les ames des défunts qui parlent.

6. Les habitans de l'île Formose pratiquent une cérémonie qui prouve qu'ils ont quelque connoissance de l'immortalité de l'ame. Lorsqu'une personne est morte, ils ont coutume de construire une petite hutte destinée à servir d'habitation à son ame. Ils ornent cette demeure le mieux qu'il est possible : ils l'environnent de guirlandes et de verdure ; des banderolles de diverses couleurs flottent aux quatre coins. Ils placent dans l'intérieur de la hutte un vase rempli d'eau fraîche, avec une sorte de roseau qu'on nomme *bambou*.

7. Quelques peuples du Mississipi s'imaginent que leurs parens ou amis décédés sont allés faire un voyage, et qu'ils doivent revenir. Dans cette idée, ils ne peuvent s'empêcher de verser des larmes lorsqu'ils aperçoivent des étrangers.

Les caciques des Natchez, peuples du Mississipi, prétendent qu'ils sont descendus du soleil, et qu'ils y retourneront après leur mort.

8. D'autres peuples du même continent pensent, au rapport du P. Hennepin, « que l'ame n'aban-» donne point le corps incontinent après la mort. Ils

» enterrent avec le mort son arc, ses flèches, du » blé, de la viande, afin qu'il ait de quoi se nourrir, » en attendant qu'il soit arrivé au pays des ames; » et, comme ils en donnent à toutes les choses sen- » sibles, ils disent que les hommes, après leur mort, » chassent encore les ames des castors, des élans, des » renards, etc. » Les Floridiens qui habitent aux environs des montagnes d'Apalache sont aussi persuadés que l'ame est immortelle, et reçoit, après cette vie, les peines ou les récompenses qu'elle a méritées.

9. Les Caraïbes sont persuadés que les hommes ont une ame dans chaque partie de leur corps. Les plus distinguées sont celles qui résident dans la tête et dans le cœur. Ils accordent à cette dernière le privilége de l'immortalité; ce qui n'empêche pas qu'ils ne pensent qu'elle est corporelle. Ils avouent seulement que la matière dont elle est composée est plus subtile et plus déliée; opinion qui ne doit pas paroître trop grossière dans un Caraïbe, puisqu'il s'est trouvé dans le christianisme des gens éclairés qui l'ont soutenue.

IMPANATION : c'est le terme dont les théologiens se sont servis pour désigner l'opinion des Luthériens, qui croient que le corps de Jésus-Christ est dans l'Eucharistie avec la substance du pain, au lieu qu'il n'y a que les espèces qui y demeurent.

IMPOSITION DES MAINS : cérémonie qui est particulièrement en usage dans l'administration du sacrement de l'ordre, de la confirmation, et de celui de la pénitence. L'évêque qui confère les ordres impose les mains sur l'ordinand et sur ceux qu'il confirme, ainsi que le prêtre sur le pénitent lorsqu'il lui donne l'absolution.

IMPRÉCATION. Avant le règne du czar Pierre le Grand, les Russes étoient persuadés que leur religion étoit la seule qui pouvoit conduire au salut. Ils faisoient rebaptiser, comme autant de Païens, tous les

Chrétiens qui adoptoient leur doctrine. Le nouveau converti, pendant la cérémonie de son baptême, étoit obligé de cracher trois fois sur son épaule gauche, et de répéter, après le prêtre, cette imprécation : « Maudits soient mes père et mère, qui m'ont élevé dans » la religion qui m'a été enseignée; je crache sur eux » et sur leur religion. »

IMPURETÉS LÉGALES. Le soin de la propreté nécessaire à tous les hommes, mais beaucoup plus à ceux qui habitent dans les climats chauds, est l'origine de cette foule de lois sur la pureté extérieure que l'on trouve dans la plupart des religions établies en Orient. La superstition venant à se mêler avec ce motif légitime, non-seulement les choses mal propres par elles-mêmes, mais encore les choses les plus indifférentes, furent regardées comme capables de souiller l'homme. D'un devoir naturel on fit une obligation sacrée, qui se multiplia jusqu'à l'infini.

1. Dans la loi des Juifs, il y avoit un grand nombre de choses qui rendoient les hommes impurs. Toucher un mort, se trouver dans la maison où il étoit, et même assister à ses funérailles, étoient autant d'impuretés légales, qui rendoient l'homme souillé pendant sept jours; et, dans cet intervalle, il ne pouvoit avoir commerce avec personne. Ceux qui étoient attaqués de quelque maladie honteuse, comme la lèpre, la gonorrhée, étoient retranchés de la société, jusqu'à ce qu'ils fussent guéris. Les femmes qui avoient la maladie périodique de leur sexe ne pouvoient communiquer avec personne, ni toucher à rien, tant que duroit leur infirmité. Une femme nouvellement accouchée d'un garçon étoit souillée pendant quarante jours; et, si elle avoit mis au monde une fille, elle étoit impure pendant quatre-vingt-un jours. *Voyez* PURIFICATION.

2. Chez les Indiens, il y a plusieurs choses qui ren-

dent impur. Toucher un mort, ou même avoir commerce avec ses parens, les quinze premiers jours après son décès; s'approcher d'une femme qui a l'incommodité de son sexe; se mettre le doigt dans la bouche; toucher quelqu'un, dans un repas, avec la main dont on se sert pour manger, toucher à des gens souillés, ou en être touché; toucher une femme qui est en couches, ou bien son enfant : dans tous ces cas, l'on contracte une souillure qu'il faut effacer par quelque ablution. Le riz qui reste à la fin d'un repas est regardé comme une chose impure : on le ramasse pour le jeter hors de la maison, et si, en le ramassant, il en tombe un seul grain sur le corps de quelqu'un, il est souillé. Si deux Indiens de différentes castes, ou tribus, prennent ensemble le bain, et que celui qui est d'une caste inférieure fasse rejaillir quelques gouttes d'eau sur l'autre, ce dernier devient impur. Mais toutes ces souillures sont légères, et pour ainsi dire vénielles. On peut aisément les effacer par le bain; mais il y en a de mortelles, que toutes les eaux du Gange ne sauroient nettoyer. Par exemple, celui qui, étant impur, mangeroit du riz avant de s'être purifié; un grand qui mangeroit du riz cuit par des gens d'une caste inférieure, ou qui auroit quelque commerce avec des femmes moins nobles que lui; un homme qui mangeroit du riz mêlé de deux différens plats : tous ces gens-là contractent une souillure ineffaçable, et sont déchus de leur caste.

3. C'est aussi la coutume, parmi les sauvages du Canada, de priver de tout commerce avec les autres personnes, une femme qui a l'incommodité ordinaire du sexe. Le feu même de sa cabane est censé souillé : on l'éteint, et on jette toutes les cendres du foyer. Pendant huit jours, cette femme reste dans une cabane écartée; et l'horreur qu'on a pour elle est si grande qu'elle est obligée de mettre quelque signe

sur le bord d'un ruisseau où elle auroit bu, afin d'avertir les autres personnes de n'y pas boire.

Les habitans de la Virginie pratiquent à peu près la même chose.

INAUGURATION : cérémonie religieuse qui se pratiquoit chez les Romains à la réception d'un augure. On donne aussi le nom d'*inauguration* à la solennité du sacre des empereurs, des rois et des prélats. *Voyez* Sacre.

INCA. *Voyez* Ynca.

INCARNATION (1). Ce terme désigne l'union de la nature humaine à la nature divine, dans la personne du Verbe, Fils de Dieu, seconde Personne de la très-sainte Trinité. Le Verbe fait homme s'appelle *Jesus-Christ*, nom qui signifie *sauveur oint*, parce qu'il a préparé et consommé la rédemption des hommes coupables par leurs péchés, et dignes de la mort éternelle. Jesus-Christ est un composé, appelé *Théandrique* par les théologiens, c'est-à-dire, de deux natures, la nature divine et la nature humaine. Cette dernière ne fait, étant unie hypostatiquement à la première, qu'une même personne ou hypostase avec elle : c'est l'hypostase ou personne du Fils de Dieu. C'est, après le mystère de la sainte Trinité, le second de la religion que Dieu a donnée aux hommes. La rédemption est le troisième. Ces trois mystères sont le fondement de la religion chrétienne.

Incarnations de Vistnou, dieu des Indiens. *Voyez* Vistnou.

INCESTE. 1. La religion des anciens Perses ne mettoit point l'inceste au rang des crimes. Les rois de Perse avoient coutume d'associer à leur trône et à leur lit leurs plus proches parentes. On prétend que ce fut par une basse complaisance pour le souverain que Zoroastre permit aussi l'inceste dans sa

(1) De *in*, dans, et *caro*, chair.

réforme. Pridéaux assure que, dans la tribu des Mages, ceux qui étoient nés de l'union incestueuse d'un fils avec sa mère étoient particulièrement estimés, et qu'on les élevoit, préférablement à tous les autres, aux premières dignités de la religion.

2. Dans l'île de Ceylan, l'inceste est permis aux souverains, quoiqu'il soit regardé comme un crime dans un particulier; et les rois de cette île poussent la permission si loin qu'ils épousent même leurs propres filles.

3. L'inceste est commun et permis chez les Tartares Mongoles et Calmoucks. Les pères mêmes n'ont point d'horreur de faire entrer dans leur lit leurs propres filles; mais les fils n'oseroient épouser leur mère : elle est la seule qu'ils respectent. On dit aussi que les Tartares Czérémisses se marient sans scrupule à leurs propres sœurs.

INCESTUEUX. On donna ce nom, dans le onzième siècle de l'Eglise, à ceux qui, par une interprétation subtile des lois de Justinien, lesquelles établissent sept degrés de parenté, prétendoient qu'il falloit compter ces degrés, non pas de suite, mais quatre d'un côté et trois d'un autre, et qu'au-delà de ce nombre on pouvoit contracter un mariage légitime. On nomma cette erreur touchant les mariages l'*hérésie des incestueux*, et, pour la condamner, le pape Alexandre II tint deux conciles, la même année, que l'on croit être 1065.

INCONNU (*Dieu*). Les Arabes idolâtres, peu contens des dieux qu'ils adoroient, avoient élevé un temple en l'honneur du Dieu inconnu. On lit, dans les Actes des Apôtres, que S. Paul, étant à Athènes, y vit un autel avec cette inscription : ΑΓΝΩΣΤΩ ΘΕΩ, c'est-à-dire, *AU DIEU INCONNU;* ce qui lui donna occasion de dire aux Athéniens qu'il venoit leur annoncer ce Dieu qu'ils adoroient sans le connoître.

INCORRUPTIBLES : hérétiques du sixième siècle. Ils disoient que le corps de Jesus-Christ étoit incorruptible, c'est-à-dire que, dès qu'il fut formé dans le sein de sa Mère, il ne fut plus susceptible d'aucune altération, d'aucun changement, pas même par les passions corporelles et innocentes; en sorte qu'avant sa mort il mangeoit sans besoin, ainsi qu'après sa résurrection. L'empereur Justinien embrassa lui-même cette hérésie, et la soutint de toute son autorité. Il persécuta même les évêques, pour les forcer à l'admettre; mais presque tous furent inébranlables.

INCUBES. Les Païens donnoient ce nom à certains génies lascifs et malfaisans, qui tourmentoient les femmes, et même les hommes, pendant la nuit. Les faunes, les satyres et les autres dieux champêtres étoient aussi appelés *incubes*. Cette sorte de maladie connue sous le nom de *cochemar*, et qu'on nomme aussi *incube*, qui consiste dans une grande oppression d'estomac pendant le sommeil, a sans doute donné lieu aux Païens d'imaginer ces dieux incubes, qui se glissoient, pendant la nuit, dans le lit des femmes, et leur faisoient violence.

INDÉPENDANS. C'est le nom que l'on a donné à quelques sectaires d'Angleterre et des Provinces-Unies. Ils font profession de ne dépendre d'aucune autre assemblée ecclésiastique, et prétendent que chaque église, ou congrégation particulière, a en elle-même tout ce qui est nécessaire pour sa conduite et pour son gouvernement.

INDEX (*congrégation de l'*). *Voyez* CONGRÉGATION.

INDIFFÉRENTISTES. C'est le nom que donnent les Luthériens d'Allemagne à ceux d'entr'eux qui ne sont attachés à aucune confession de foi, qui n'en condamnent aucune, et qui les regardent toutes comme indifférentes.

INDIGÈTES : nom général que les Romains don-

noient aux héros et aux grands hommes d'Italie qui avoient mérité les honneurs divins. Tels étoient Faune, Vesta, Enée, Romulus. On les appeloit aussi *dieux locaux*. Plusieurs étymologistes dérivent le nom d'*indigètes* de *indè geniti*, nés de l'endroit même où on les invoquoit.

INDULGENCES. C'est la rémission des peines temporelles qui sont dues à des péchés actuels. Les indulgences n'étoient aussi, dans leur origine, qu'un adoucissement de la pénitence canonique, dont la foiblesse de quelques pénitens ne pouvoit supporter toute la rigueur. Alors l'Eglise, comme une bonne mère, commuoit une partie de la pénitence en quelqu'autre exercice de dévotion beaucoup plus aisé, comme de visiter une église, de réciter quelque prière, de faire certaines aumônes. Dans la suite, on commua les peines canoniques en amendes pécuniaires; et c'est ce qui a donné lieu depuis à la vente des indulgences. L'abus des indulgences consiste à s'imaginer qu'on peut, avec ce seul secours, obtenir le pardon de ses péchés, sans contrition et sans pénitence. Cette idée si flatteuse pour les pécheurs avoit autrefois tellement aveuglé la multitude, qu'elle eût acheté des indulgences au poids de l'or. Quelques papes, plus intéressés que pieux, profitèrent de cette disposition des peuples, et tirèrent plus d'argent de leurs indulgences que jamais souverain n'en a tiré de la plus grosse ferme. Ce fut principalement sous le pontificat de Léon X que ce honteux trafic éclata, au grand scandale de tous les gens de bien. Ecoutons à ce sujet le P. Maimbourg, dans son *Histoire du Luthéranisme*. « Léon X qui, élevé à la dignité suprême de l'Eglise, » à l'âge de trente-sept ans, y fit éclater toutes les » perfections d'un grand prince, sans avoir toutes » celles d'un grand pape, ayant entrepris d'achever le » superbe édifice de la basilique de S. Pierre.... eut

» recours, à l'exemple du pape Jules, aux indugen-
» ces, qu'il fit publier partout, avec la permission de
» manger des œufs et du fromage en carême, et de
» se choisir un confesseur, à tous ceux qui contribue-
» roient à ce qu'on demanderoit d'eux pour la fabrique
» de S. Pierre. Il faut reconnoître de bonne foi que
» les papes qui sont venus depuis ont été bien plus
» réguliers dans la dispensation de ces trésors spiri-
» tuels, et que l'on fit alors certaines choses que l'on
» ne feroit pas aujourd'hui, et qui rendirent odieuses,
» principalement en Allemagne, ces indulgences de
» Léon..... Il y a des auteurs qui assurent que l'on
» mit, en quelque manière, ces indulgences en parti ;
» et que, pour avoir promptement de l'argent comp-
» tant, on afferma tout ce qu'on en pouvoit tirer à
» ceux qui en donnoient le plus, et qui ensuite, non-
» seulement pour se rembourser, mais aussi pour
» s'enrichir par un commerce si honteux, faisoient
» choisir des prédicateurs d'indulgences, et des quê-
» teurs qu'ils croyoient les plus propres, étant bien
» payés, à faire en sorte que le peuple, pour gagner
» ces pardons, contribuât tout ce que ces avares et
» sacriléges partisans en prétendoient tirer.... Quel-
» ques-uns des prédicateurs des indulgences en exa-
» géroient tellement le prix et la valeur, qu'ils don-
» nèrent occasion au peuple de croire qu'on étoit
» assuré de son salut, et de délivrer les ames du pur-
» gatoire, aussitôt qu'on auroit donné l'argent qu'on
» demandoit pour les lettres qui témoignoient qu'on
» avoit gagné l'indulgence.... On voyoit les commis
» de ces partisans, qui avoient acheté le profit de ces
» indulgences, faire tous les jours grande chère dans
» les cabarets, et employer en toutes sortes de dé-
» bauches une partie de cet argent que les pauvres
» disoient qui leur étoit cruellement ravi. »

Si l'on en croit le rapport de Coréal, dans ses

voyages aux Indes occidentales, il se fait encore en ce pays un débit assez considérable d'indulgences. « Il » n'y a fils de bonne maison, dit ce voyageur, qui » ne s'en munisse, à deux réales la pièce, quoiqu'il » y en ait de beaucoup plus chères. Les Espagnols » obligent leurs gens d'en acheter. » On lit, dans les Révélations de sainte Brigide, que Jésus-Christ apparut un jour à cette sainte, et lui dit, entr'autres choses, ces paroles remarquables : « Le moyen le plus » court de satisfaire à ses péchés, c'est de gagner les » indulgences. Pour moi, si je voulois traiter une » ame avec douceur, je lui conseillerois de passer sa » vie à Rome, n'y ayant point de lieu au monde » où il y ait tant d'indulgences à gagner. » Un autre abus considérable, c'est de se fier sur des indulgences fausses et nulles par elles-mêmes : telles sont celles qui excèdent le pouvoir de ceux qui les donnent, qui sont accordées sans un motif suffisant et légitime, ou sur de faux exposés ; celles dont le temps est expiré, ou qui ont été révoquées ; celles où il n'y a point de proportion entre la rémission des peines temporelles du péché et les œuvres prescrites pour l'obtenir. M. de Thiers, dans son livre *De la plus nécessaire des Dévotions*, dit, en parlant des indulgences : « Elles sont » devenues si fréquentes et si excessives, depuis environ » un siècle et demi, qu'il n'y a pas toujours lieu de s'y » fier beaucoup, à moins qu'elles n'aient été bien exa- » minées et bien épurées. » *Voyez* AUTELS PRIVILÉGIÉS.

INDULT : grâce que le Pape accorde, par une bulle, aux rois, aux prélats, aux communautés, ou à quelque personne en particulier, pour faire ou pour obtenir quelque chose contre la disposition du droit canon. Les indults ont pour objet la collation des bénéfices. C'est en vertu des indults accordés par les papes aux rois de France, qu'ils ont eu le pouvoir de nommer aux bénéfices consistoriaux de leur royaume.

Les

Les cardinaux ont aussi un indult en vertu duquel ils peuvent conférer en commende, tenir les bénéfices réguliers comme les séculiers, et ne peuvent être prévenus dans les six mois qu'ils ont pour conférer les bénéfices à leur nomination. Cet indult s'appelle ordinairement *indult du compact.*

L'indult du parlement de Paris a été accordé à cet illustre corps par le pape Eugène IV, et confirmé par les papes Paul III et Clément IX. En vertu de cet indult, les chanceliers de France, les présidens, conseillers et autres officiers du parlement pouvoient, une fois pendant leur vie, être nommés par le Roi à un collateur de France, et, au moyen de cette nomination, être pourvus du premier bénéfice vacant par mort, à la disposition de ce collateur. Si les officiers du parlement n'étoient pas capables de bénéfices, ils pouvoient présenter un clerc à leur place.

Indult est aussi le nom que l'on donne, dans l'Eglise de Paris, aux ecclésiastiques qui assistent à la messe revêtus d'une aube et d'une tunique, pour servir le diacre et le sous-diacre.

INFERNAUX : hérétiques du XVIe siècle, qui soutenoient que Jésus-Christ, lorsqu'il descendit aux enfers, y fut tourmenté comme les damnés. Calvin a osé avancer que Jésus-Christ y avoit souffert jusqu'à sa résurrection.

INFRA-LAPSAIRES : hérétiques ainsi nommés parce qu'ils soutenoient que Dieu, pour manifester sa justice, n'avoit pris la résolution de perdre un certain nombre d'hommes, qu'après avoir prévu la chute d'Adam, *et infrà lapsum Adami;* et, en conséquence de cette chute, ils étoient opposés aux *Supra-Lapsaires,* qui soutenoient que Dieu avoit pris cette résolution avant d'avoir prévu la chute d'Adam, *suprà lapsum Adami.*

INFULE. Les anciens appeloient ainsi des fila-

mens, ou franges de laine, dont les prêtres, les victimes et même les temples étoient ornés. L'infule, dit le Dictionnaire de Trévoux, « étoit proprement une » bandelette de laine blanche, qui couvroit la partie » de la tête où il y a des cheveux, jusqu'aux tempes, » et de laquelle tomboient, chaque côté, deux cor- » dons pour la lier. »

INGEN : fameux missionnaire, qui se distingua dans le Japon par son zèle pour la secte du budsdoïsme. Il étoit Chinois d'origine, et commença à se faire connoître vers l'an 1650. Il passa au Japon en 1653, dans les temps que les missionnaires européens annonçoient la religion chrétienne aux Japonais. Il s'opposa vivement aux progrès de ces prédicateurs zélés, et soutint la secte de Budsdo, qui commençoit à chanceler. Sa sainteté apparente, sa vie dure et austère, le faisoient écouter avec respect des Japonais. Un prétendu miracle qu'il fit alors confirma sa réputation. Une longue sécheresse menaçoit les Japonais d'une famine prochaine. Dans cette extrémité, ils eurent recours à cet Ingen, qu'ils regardoient comme un saint, et le conjurèrent de dire le kitoo, espèce de prière qu'on fait dans les temps de calamité. Ingen, après plusieurs refus modestes, céda enfin aux instances des Japonais, et promit de dire le kitoo, mais protestant toujours qu'il n'en garantissoit pas le succès. Il grimpa sur le sommet d'une montagne, sans doute pour être plus à portée d'être entendu de la Divinité. Ce fut là qu'il fit sa prière; ce qui, bien loin d'être inutile, produisit même plus d'effet qu'on n'en auroit désiré. Le lendemain, il tomba une pluie si abondante que les ponts de la ville furent entraînés par la violence des eaux.

INITIATION : cérémonie par laquelle les anciens admettoient à la participation des mystères les plus secrets de leur religion ceux qui en étoient jugés dignes. On les appeloit *initiés*. *Voyez* MYSTÈRES.

On peut aussi appeler initiation certaines cérémonies que les idolâtres modernes pratiquent à l'égard des jeunes gens, avant de les admettre, ou dans la société, ou dans le corps des ministres de la religion.

1. Chez les Parsis ou Guèbres, lorsqu'un enfant a atteint l'âge de sept ans, on le juge digne d'entrer dans la société des fidèles. On le conduit devant le prêtre, qui l'interroge sur les dogmes de la religion, et lui apprend les prières qui sont nécessaires à savoir. L'enfant les répète devant le feu; mais auparavant on a la précaution de lui couvrir la bouche et les narines. Les prières étant finies, le prêtre fait boire de l'eau à l'enfant, et lui fait mâcher l'écorce d'une grenade; puis il le baigne dans une cuve pleine d'eau, et le revêt de la robe qu'on appelle *sudra*, sans oublier la divine ceinture. (*Voyez* Mages et Sudra.) Hyde prétend que les enfans des Guèbres ne sont initiés qu'à l'âge de quinze ans.

2. Les bramines ne se servent pas des mêmes cérémonies que les autres tribus indiennes, lorsqu'ils nomment leurs enfans. Ils commencent par les laver dans de l'eau; puis un des parens, appliquant la pointe d'une plume sur le front de l'enfant, récite une prière dans laquelle il demande à Dieu qu'il écrive des choses favorables sur le front de l'enfant. Toute l'assemblée fait le même souhait. On donne ensuite un nom à l'enfant. Un bramine, pour l'initier à la secte, l'oint au front avec une huile rouge, en prononçant ces paroles : « Seigneur, nous t'offrons cet enfant » issu d'une tribu sainte, oint d'huile et purifié avec » de l'eau. » La cérémonie finit par une prière générale, que tous les assistans adressent à Dieu, pour lui demander que l'enfant nouvellement initié soit, pendant toute sa vie, fidèle observateur de la loi des bramines. On tire ensuite l'horoscope de l'enfant; mais on ne divulgue le résultat de cette opération que

lorsque celui qui en est l'objet se marie. Le jour du mariage étant regardé, chez les Indiens, comme le plus heureux de la vie, c'est celui que l'on choisit pour publier les biens et les maux que les astres promettent au nouvel époux.

Parmi les Banians, lorsqu'il s'agit de donner un nom à un enfant, ce qui se fait ordinairement dix jours après sa naissance, un bramine étale sur une nappe une certaine quantité de riz : on met l'enfant dessus; et une douzaine d'autres enfans prennent chacun un bout de cette nappe, la secouent de toute leur force, et font danser en même temps l'enfant et le riz sur lequel il est placé. Après cette cérémonie puérile, la sœur du nouveau né lui donne le nom qu'elle juge à propos. Au bout de deux mois, on porte l'enfant au temple, pour y être initié dans la religion de ses pères. La cérémonie de l'initiation se réduit à quelques morceaux de bois odoriférant, du camphre, et des clous de girofle, qu'un bramine met sur la tête de l'enfant.

3. Chez les Hottentots, les enfans, jusqu'à ce qu'ils aient atteint un certain âge, n'ont aucune communication avec les hommes. Ils n'ont d'autre société que celle des femmes, qui sont chargées de leur éducation, et qui les instruisent de la religion et des usages du pays. Lorsqu'on juge qu'il est temps d'admettre un garçon dans la société des hommes, le kral, ou le village, s'assemble. Tous les hommes, formant un cercle, se tiennent accroupis, le corps appuyé sur les genoux. Le récipiendaire est dans la même posture, à quelque distance du cercle. Alors le plus ancien du village se lève et propose aux assistans d'admettre le jeune homme dans leur compagnie. Lorsque tous y consentent, il s'avance vers le jeune candidat, l'exhorte à renoncer désormais aux amusemens de l'enfance, et à se comporter en homme fait. Il lui recommande surtout de ne plus avoir aucune com-

munication avec sa mère. Il l'asperge ensuite avec son urine, dont le jeune homme se frotte tout le corps, à mesure qu'elle tombe pendant l'aspersion. Le vieillard comble le candidat de bénédictions. Il lui souhaite de longues années, des troupeaux gras, une famille nombreuse; et surtout il fait des vœux pour que sa barbe commence bientôt à pousser.

4. Chez les Nègres de Cabo-de-Monte, et généralement chez tous les peuples de la Guinée, on trouve des traces de cette initiation aux mystères, si célèbre autrefois dans le paganisme. Trois ou quatre fois dans un siècle, on initie un grand nombre de jeunes gens aux mystères d'un dieu nommé *Belly*, qu'ils honorent particulièrement. Voici les cérémonies qui se pratiquent dans cette initiation ou régénération, qui s'appelle *Belly-Paaro*. Les jeunes gens qui doivent être initiés sont conduits au milieu d'un bois, dans l'endroit le plus agréable et le plus facile qu'on puisse trouver. Ces jeunes gens, avant de quitter la maison de leurs parens, se défont de tout ce qu'ils peuvent posséder, comme s'ils ne devoient jamais revenir dans le monde. Ils partent ensuite, saisis de crainte, dans l'idée qu'on les mène à la mort. Pendant leur séjour dans ce bois, des vieillards, initiés depuis long-temps aux mystères, leur donnent un nouveau nom, et les instruisent de tout ce qu'ils doivent savoir. Ils leur font apprendre des vers composés à l'honneur du dieu Belly. Ils leur enseignent une certaine danse très-vive, et continuent ces instructions pendant l'espace de quatre ou cinq ans. Les jeunes initiés passent tout ce temps dans la retraite la plus austère, sans qu'il leur soit jamais permis de sortir, ni d'avoir aucun commerce avec ceux qui n'ont pas été initiés. L'entrée du bois est absolument interdite aux femmes, et généralement à tout profane. Si, malgré la défense, ils osoient y mettre le pied,

ils seroient infailliblement enlevés par les esprits. Le Roi peut seul y aller, pour quelques jours, avec les nouveaux initiés. Si cependant quelqu'autre personne se trouve indispensablement obligée de passer dans ce bois, il faut qu'elle chante de toutes ses forces, afin qu'on soit averti de son arrivée, et que les nouveaux initiés puissent éviter sa vue. Lorsque le temps prescrit pour cette cérémonie est enfin écoulé, les jeunes gens quittent leur retraite, et, sous la conduite des vieillards, arrivent dans certaines petites cabanes où l'on achève de les instruire. C'est même dans cet endroit qu'on leur révèle la plus sublime doctrine des mystères; mais ils y jouissent d'une liberté plus grande: la vue des femmes ne leur est point interdite; ce sont même des femmes qui leur apportent à manger. Lorsqu'ils sortent de cette école pour rentrer dans le monde, ils affectent de se distinguer par un vain attirail d'ornemens bizarres et ridicules. Ils ont le corps tout couvert de plumes : un large bonnet, fait d'écorce d'arbre, leur cache presque tout le visage : leur cou est environné de dents de léopard, et leurs jambes sont garnies de sonnettes et de grelots; ce qui rend leur marche très bruyante; mais leur marque la plus distinctive, et la plus honorable aux yeux de leurs compatriotes, consiste en de certaines incisions qu'ils se font le long du cou et des épaules, et dont ils conservent les cicatrices toute leur vie, comme le glorieux témoignage de leur initiation. Dans cet équipage bizarre, ils se rendent sur la place publique. Là, devant tout le peuple assemblé, ils répètent la danse sacrée qu'ils ont apprise des vieillards, pendant leur séjour dans le bois. Si malheureusement ils ne réussissent pas à la danse selon les règles, ils sont exposés aux huées de la populace, et tombent dans le dernier mépris. Mais, s'ils ont dansé avec succès, les vieillards les appellent par leur nouveau nom, pour les féli-

citer, et les ramènent dans leur famille. Les jeunes initiés, pour montrer qu'ils commencent une vie nouvelle, feignent de ne plus reconnoître ni leur père, ni leur mère, ni leurs amis. On diroit qu'ils sont transplantés dans un monde nouveau. Depuis ce moment, ils sont respectés du peuple comme des saints, et jouissent d'une autorité presque absolue. Ils ont le droit de punir les criminels; et, lorsqu'ils ont été offensés par quelqu'un, ils le font arrêter par des satellites qui leur sont dévoués, et font accroire au peuple que ce sont les esprits qui enlèvent un malfaiteur. Personne n'ose se mêler dans cette affaire, de peur d'être aussi enlevé par les esprits. Quelquefois ils enfoncent en terre un bâton, au bout duquel ils attachent des roseaux; ils accompagnent cette cérémonie de certaines conjurations, et publient ensuite une loi que personne n'oseroit violer.

5. On peut regarder comme une initiation, ou peut-être comme une circoncision, l'opération cruelle qu'on fait aux filles du Brésil, lorsqu'elles ont atteint l'âge de puberté. Le P. Lafitau, dans son livre intitulé : *Mœurs des Sauvages*, décrit ainsi cette espèce de martyre. Nous nous servirons de ses propres termes. « D'abord on leur brûle ou coupe les cheveux, le plus près de la tête que cela se peut: après cela, on les fait tenir debout sur une pierre plate, et, avec une dent d'acouty, on leur tranche la chair depuis le haut des épaules jusqu'au dos, faisant une croix de biais et plusieurs autres découpures, de manière que le sang en ruissèle de toutes parts. On s'aperçoit bien de la douleur que ressentent ces pauvres filles, par leurs grincemens de dents et par leurs différentes contorsions; mais la honte les retient, et pas une n'ose laisser échapper un seul cri. On frotte ensuite toutes ces plaies avec de la cendre de courge sauvage, qui n'est pas moins corrosive que de la poudre à canon....

en sorte que jamais les marques ne s'effacent; après quoi on leur lie les bras et tout le corps d'un fil de coton. On leur pend au cou les dents d'un certain animal, et on les couche dans leur hamac, si bien enveloppées que personne ne peut les voir. Elles y sont au moins trois jours entiers, sans pouvoir en descendre, et passent tout ce temps-là sans parler, sans boire ni manger. Ces trois jours étant expirés, on les fait descendre de leur hamac pour les délier, et on leur fait poser les pieds sur le même grès où on leur a fait la première opération de les inciser, afin que d'abord elles ne touchent point la terre de leurs pieds: de là elles sont remises dans leur lit, où elles sont nourries de quelques racines cuites, et d'un peu de farine et d'eau, sans qu'elles puissent user de quelqu'autre viande ou de quelqu'autre breuvage que ce soit. Elles sont dans cet état jusqu'à la seconde purgation, après laquelle on leur découpe tout le reste du corps depuis la tête jusqu'aux pieds, d'une manière encore plus cruelle que la première fois. On les remet de nouveau dans leur hamac, où elles sont un peu moins gênées à la vérité, pendant le second mois, et où elles font une abstinence un peu moins austère; mais elles ne peuvent encore sortir ni converser avec qui que ce soit de la cabane, et ne s'occupent qu'à filer et à éplucher du coton. Le troisième mois on les frotte d'une couleur noire, faite d'huile de jénipat; et elles commencent à sortir pour aller aux champs. »

INNOCENS : c'est le nom que l'Eglise donne aux enfans que le roi Hérode fit massacrer dans Bethléem, espérant que Jésus-Christ, qui étoit alors nouvellement né, seroit enveloppé dans ce massacre. Elle fait la fête de ces jeunes martyrs, le 28 de décembre. Le sentiment commun des Pères est que les Innocens sont les premiers martyrs de l'Eglise chrétienne. Il paroît qu'on célébroit déjà leur mémoire du temps d'Origène. Le

poète Prudence a composé, à la louange des Innocens, une fort belle hymne, que l'on chante dans la plupart des diocèses de l'Eglise. En voici deux strophes qui peuvent faire juger du mérite de la pièce :

Salvete, flores martyrum!
Quos lucis ipso in limine
Christi insecutor sustulit,
Ceu turbo nascentes rosas.

Vos, prima Christi victima,
Grex immolatorum tener,
Aram ante ipsam simplices,
Palmâ et coronis luditis.

C'est-à-dire : « Je vous salue, ô la fleur des martyrs! » vous que le persécuteur de Jésus-Christ moissonna » dès l'aurore de votre vie, comme le souffle de l'a- » quilon enlève une rose naissante. Vous, de Jésus- » Christ la première victime, tendre troupeau de » jeunes martyrs, dans la simplicité de votre âge, » vous vous jouez devant l'autel même, avec vos palmes » et vos couronnes. »

Fête des Innocens. On appeloit ainsi autrefois des réjouissances scandaleuses et indécentes, qui se célébroient dans l'église même, par les clercs et les enfans de chœur, la veille et le jour même des Innocens. Si l'on en croit le témoignage de Gabriel Naudé, les religieux Franciscains se distinguoient par les farces et les bouffonneries qu'ils se permettoient dans cette fête ; et cela, non pas dans les siècles de ténèbres et d'ignorance, mais dans le siècle de Louis XIV, en 1645. Le jour des Innocens, les frères lais alloient au chœur s'asseoir sur les siéges destinés aux Pères, et faisoient l'office en leur place. Pour rendre la scène plus plaisante, ils choisissoient, par préférence, des ornemens usés ou déchirés, ou bien ils les tournoient à l'envers. Ils en faisoient autant de leurs livres, qu'ils

tenoient à rebours; et, quoique la plupart n'eussent jamais su le plain-chant, ils braquoient tous des lunettes contre le pupitre, et crioient à pleine tête, comme s'ils eussent lu dans le lutrin. Mais ils n'y lisoient pas; car leurs lunettes n'avoient point d'autre verre que des écorces d'orange.

INQUISITION : tribunal établi par la cour de Rome dans plusieurs royaumes et gouvernemens considérables, en Italie, en Espagne, en Portugal, à Naples, à Venise, et dans toutes les provinces dépendantes de ces différens Etats, pour la recherche et la punition de tout ce qu'on peut appeler *ennemis de l'Eglise* (*). Le pape Innocent III et le grand S. Dominique en furent les premiers fondateurs. Quelque moyen qu'on eût pris pour extirper la secte des Vaudois et des Albigeois, il restoit encore un grand nombre de ces hérétiques qui avoient échappé aux longues et sanglantes guerres qu'ils avoient eues à soutenir. La cour de Rome ne crut pas pouvoir mieux faire que d'établir un tribunal uniquement occupé à en faire la recherche, et à en procurer la punition. On nomma inquisiteurs ceux qui furent chargés de faire ces recherches. Les premiers que la cour romaine en chargea furent les religieux des ordres de S. Dominique et de S. François, nouvellement institués, et qui jouissoient alors de la plus grande considération.

Les inquisiteurs (1) n'eurent point d'abord toute

(1) *Mémoires historiques concernant l'Inquisition.*

(*) Depuis l'établissement de la constitution des Cortés en Espagne, l'inquisition est entièrement abolie dans ce royaume. Au moment où ceci s'imprime, il s'opère à Naples et en Portugal des révolutions qui sans doute amèneront aussi de grands changemens dans l'ordre religieux. Comme il est, quant à présent, impossible de recueillir aucun renseignement positif à ce sujet, nous avons cru devoir laisser subsister les articles *Auto-da-fé* et *Congrégation du S. Office*, tels qu'ils sont dans les premières éditions, et nous prions nos lecteurs de suppléer à ce que nous n'avons pu faire.

l'autorité que les siècles suivans leur ont vue. Leur pouvoir fut borné d'abord à travailler à la conversion des hérétiques, par la voie de la prédication et de l'instruction ; à exhorter les princes et les magistrats, à punir, même du dernier supplice, ceux qui persistoient avec obstination dans leurs erreurs ; à s'informer du nombre et de la qualité de ces hérétiques, du zèle des princes et des magistrats à les poursuivre, du soin des évêques et de leurs officiaux à en faire la perquisition. Ils envoyoient ensuite toutes ces informations au Pape, pour en faire ce qu'il jugeroit à propos. Insensiblement ils virent croître leur autorité. Bientôt ils eurent la permission d'accorder des indulgences ; et ils en distribuèrent abondamment à quiconque s'armoit contre les hérétiques, ou contribuoit à leur extirpation. Quelques princes, qui ne voyoient encore dans le tribunal de l'inquisition rien qui ne leur fût avantageux, puisqu'en extirpant les hérésies il assuroit la tranquillité de leurs Etats, le protégèrent de toute leur autorité. Les inquisiteurs surent se servir de cette protection pour obtenir des priviléges qui les rendirent en peu de temps très-redoutables. Ainsi l'inquisition fut d'abord reçue assez paisiblement.

La cour de Rome voulut profiter de cet heureux commencement, pour étendre le plus loin qu'elle pourroit sa juridiction. On vit paroître des bulles contenant des ordonnances à tous les magistrats des villes, à tous les gouverneurs de provinces, à tous les princes mêmes, pour recevoir l'inquisition, et portant pouvoir aux inquisiteurs d'excommunier quiconque s'opposeroit à l'exécution de ces ordonnances. Un pareil procédé fit ouvrir les yeux sur les dangereux inconvéniens d'un tribunal établi, pour ainsi dire, par la force et par la violence. On jugea qu'il ne manqueroit point d'étendre de plus en plus ses bornes. Les bulles du Pape ne furent point reçues en

France, en Allemagne, en Suisse, dans les Pays-Bas. En Angleterre on ne voulut seulement pas entendre parler d'inquisition, quelques efforts que fît la cour de Rome pour l'établir dans ces différens Etats. Les rois d'Arragon furent presque les seuls qui la reçurent et l'établirent dans les Etats dépendans de leurs couronnes. Ce ne fut pas, il est vrai, sans de grandes difficultés; mais ils vinrent à bout de les vaincre; et l'Espagne, dès l'an 1484, fut entièrement assujettie au joug de l'inquisition. Venise reçut aussi ce tribunal; mais cette sage et prévoyante république, qui ne l'avoit admis que pour se garantir des hérésies qui commençoient à infecter ses Etats, sut lui prescrire de justes bornes. En vain la cour de Rome s'en plaignit hautement : on fut sourd à ses plaintes. Il fallut qu'elle consentît aux conditions que lui proposa la république.

On n'avoit pas encore tenté d'introduire l'inquisition en Portugal; on désespéroit même d'y réussir, lorsque l'intrigue et l'imposture d'un certain moine, qui se servit d'un bref ou d'une bulle supposée, la firent recevoir dans ce royaume. Quoique depuis on découvrît l'imposture, et qu'en punition son auteur fût envoyé aux galères où il mourut, les inquisiteurs ne laissèrent pas de continuer l'exercice de leurs fonctions. L'inquisition s'accrédita en Portugal, mais elle n'y a jamais été aussi sévère qu'en Espagne, où ce tribunal s'est fait redouter des rois mêmes. Il n'y avoit guère que les nouveaux Chrétiens qui fussent exposés aux rigueurs de l'inquisition portugaise. On appelle *nouveaux Chrétiens* ceux qui ont changé de religion pour embrasser la religion chrétienne, ou même ceux dont les ancêtres ont été mahométans, païens ou hérétiques. Pour ceux dont la famille a de tout temps été chrétienne, et est connue pour telle, ils n'avoient presque rien à craindre; car un Chrétien nouveau ne pouvoit

pas accuser un ancien Chrétien, sans être repris par l'inquisition comme faux témoin, quoique son témoignage fût reçu, s'il étoit contre un nouveau Chrétien.

En Espagne, au contraire, tout trembloit et devoit trembler sous le joug de l'inquisition. Il n'y avoit personne, à proprement parler, qui ne fût exposé continuellement à perdre sa liberté. Cette perte ne dépendoit que d'un léger soupçon, d'une délation, d'une accusation quelconque, surtout s'il s'agissoit de crime d'hérésie. Dans ce cas, toute déposition étoit valable, de quelque part qu'elle vînt. Il n'y avoit pas de témoin qu'on pût récuser, quel qu'il fût: hérétique, Juif, Mahométan, homme infâme, et connu pour tel. Un fils pouvoit déposer contre son père; un père, contre son fils; un mari, contre sa femme; une femme, contre son mari. Ainsi toutes les portes étoient ouvertes à la vengeance, aux trahisons, aux inimitiés particulières. Quatre choses paroissoient devoir les autoriser en quelque sorte. 1.° Les accusateurs ne risquoient pas d'être connus de l'accusé, parce que jamais on ne les lui dénonçoit; 2.° on n'obligeoit pas les témoins à prouver leurs dépositions; 3.° il n'y avoit jamais confrontation de témoins; 4.° enfin, deux témoins par ouï-dire valoient un témoin qui avoit vu ou entendu, et suffisoient pour faire donner la question, qui étoit très-rigoureuse.

On distinguoit quatre chefs principaux de crimes, dont on pouvoit être accusé : 1° l'hérésie, le soupçon d'hérésie, la protection d'hérésie; 2° la magie noire, les maléfices, les sortiléges et les enchantemens; 3° le blasphême qui contenoit quelque hérésie ou quelque chose qui y avoit rapport; 4° les injures faites à l'inquisition, à quelqu'un de ses membres ou de ses officiers; la moindre résistance à l'exécution de ses ordres. On étoit hérétique, seulement pour désapprouver quelque coutume établie dans des Eglises particulières où l'inquisition étoit reçue; pour dire ou enseigner

quelque chose de contraire aux sentimens reçus à Rome et en Italie, touchant l'infaillibilité des papes, leur autorité souveraine et illimitée, leur supériorité sur les conciles, même généraux, et leur prétendu pouvoir sur le temporel des rois. Aussi, remarque un écrivain fort estimé, qui a donné l'histoire de l'inquisition, et dont nous n'avons presque fait qu'extraire ce que nous en rapportons, la plupart des François et des Allemands, même catholiques, passoient pour luthériens dans les pays d'inquisition.

Passer une année sans se confesser et communier; manger de la viande les jours défendus; négliger d'aller à la messe un jour commandé par l'Eglise; fréquenter quelque hérétique, le loger, lui témoigner de l'estime, l'avoir pour ami, lui rendre visite, lui envoyer des marchandises, de l'argent; trafiquer avec des hérétiques, ne les pas déférer à l'inquisition; avancer quelque proposition qui scandalisât ceux qui l'entendoient, et même ne pas déclarer ceux qui en avançoient de pareilles, quels qu'ils fussent, amis, parens, père, mère, frères, sœurs : dans tous ces cas, on étoit regardé comme suspect d'hérésie; conséquemment, sans cesse exposé à se voir citer au redoutable tribunal. Il suffisoit, pour être jugé fauteur d'hérétique et puni comme tel, d'avoir sauvé un hérétique, de l'avoir empêché d'être emprisonné, de l'avoir caché, de lui avoir donné conseil pour se mettre à l'abri des poursuites de l'inquisition; de s'être opposé à l'exécution des ordres de l'inquisition, ou d'avoir favorisé et aidé ceux qui s'y opposoient; d'avoir parlé sans permission aux prisonniers de l'inquisition; de leur avoir écrit, soit pour leur donner conseil, soit même pour les consoler.

Quant au crime de magie, il est incroyable combien de personnes, du sexe surtout, étoient tous les jours arrêtées, sous prétexte d'avoir exercé cet art diabolique.

Les femmes, en Espagne, sont, plus que partout ailleurs, curieuses, et donnent dans tout ce qui peut satisfaire leur vaine curiosité : aussi les voit-on imbues la plupart des vieilles erreurs de l'astrologie, occupées de pratiques superstitieuses et ridicules; ce qui les faisoit passer, dans l'esprit des inquisiteurs, pour des personnes qui s'appliquoient à la magie, et, en conséquence, contre lesquelles ils devoient sévir.

L'inquisition ne sévissoit, comme nous l'avons dit, que contre les blasphêmes qui contenoient quelque hérésie. Elle ne punissoit point les Juifs à cause de leur religion; mais ils devoient bien se garder de rien dire contre la religion chrétienne; d'empêcher quelqu'un des leurs de se faire Chrétien, ou d'engager quelque Chrétien à se faire Juif; d'avoir aucun livre qui réfutât ou qui traitât avec mépris la religion chrétienne. Si leur religion avoit quelque loi ou quelque coutume commune avec la religion catholique, et qu'ils eussent manqué à y être fidèles, l'inquisition en prenoit connoissance, et punissoit sévèrement les infracteurs comme des hérétiques.

Enfin, quant au dernier chef, tout étoit crime capital. La plus légère offense, la moindre menace que l'on eût faite au moindre des officiers de l'inquisition, ou même des délateurs et des témoins, étoit punie avec la dernière rigueur. Il n'y avoit ni naissance, ni caractère, ni emploi, ni rang, ni dignité, qui pussent en mettre qui que ce fût à couvert. Il n'étoit pas plus aisé d'échapper aux poursuites des inquisiteurs. Ils avoient à leurs ordres une infinité d'espions infatigables, qui n'épargnoient rien pour trouver les criminels qui avoient pris la fuite. Les pays étrangers n'étoient pas même un sûr asile pour ces malheureux. On a vu des personnes être arrêtées à Constantinople même, de la part de l'inquisition. Elles s'étoient laissé engager à quelque partie de plaisir, ou à la campagne, ou sur

l'eau, par de prétendus amis qui, n'étant autre chose que des espions apostés et mis à leurs trousses, les faisoient enlever. Il y avoit encore une autre espèce d'espions, du nombre desquels se sont fait honneur d'être les évêques, les archevêques, les grands d'Espagne. Ils étoient uniquement occupés à veiller sur les mœurs des Catholiques, et à les déférer, s'ils manquoient à leurs devoirs de Chrétiens.

Quand on étoit cité devant le tribunal de l'inquisition, le plus sûr étoit de comparoître. Tout délai paroissoit un nouveau crime. Il arrivoit même souvent qu'on ne s'arrêtoit point à cette formalité de citer à comparoître. L'inquisition commençoit d'abord par ordonner une prise de corps contre l'accusé. Dans quelque lieu qu'il se trouvât, elle étoit mise à exécution, sans que rien y pût apporter le moindre retardement. Un père étoit arrêté aux côtés de son fils, un fils, dans la compagnie de son père, une femme en celle de son mari, sans que non-seulement on entreprît de faire la moindre résistance, mais sans qu'on osât prendre même le moindre délai pour donner ordre aux affaires les plus pressantes. Du moment que l'inquisition s'étoit emparée d'un accusé, la moindre liaison avec lui paroissoit criminelle. Tous ses biens étoient inventoriés et saisis par provision. Une femme se voyoit chassée avec tous ses enfans de la maison de son mari, dès qu'il étoit emprisonné, et passoit souvent de l'état le plus opulent à celui de la dernière misère. Les confiscations tournoient presque toutes entières au profit de l'inquisition; aussi mettoit-elle tout en œuvre pour qu'on ne pût réchapper de ses mains sa fortune, si on avoit le bonheur d'en réchapper sa vie. Elle n'épargnoit rien pour vous faire trouver ou vous faire avouer coupable des crimes dont on vous accusoit. Dans l'un ou l'autre cas, vos biens étoient également confisqués, et vous deviez vous regarder comme très-heureux d'en être quitte à ce prix.

Le

Le premier soin des inquisiteurs, lorsqu'ils faisoient arrêter quelqu'un, étoit donc de faire saisir tous ses biens; après quoi ils le faisoient fouiller exactement lui-même. On le dépouilloit de tout, même de ses livres de piété, s'il en avoit. On prenoit bien garde surtout qu'il n'eût aucun instrument dont il pût se servir pour se défaire; ensuite on le conduisoit dans les prisons. C'étoient des lieux souterrains où l'on descendoit par quantité de détours, lieux sombres et affreux, inaccessibles à la lumière du jour, où se faisoit sentir l'infection la plus insupportable. Les prisonniers étoient forcés d'y demeurer des huit jours entiers, au milieu de leurs propres ordures, même au plus fort de l'été. Les prisons étoient divisées en cellules, et chaque cellule contenoit ordinairement quatre ou cinq prisonniers également malheureux, soit qu'ils se trouvassent seuls, soit qu'ils eussent des compagnons. S'ils étoient seuls, ils étoient abandonnés à la plus affreuse solitude : s'ils avoient des compagnons, ils risquoient de se trouver avec des gens infâmes et pleins de vices. Il arrivoit souvent que de jeunes filles, des religieuses, des femmes distinguées par leur noblesse, et pleines de vertus, étoient renfermées dans un même cachot avec des femmes perdues et débauchées; que des religieux, des prêtres, des gens de la première qualité, avoient pour compagnons des gens grossiers, sans éducation, sans mœurs. Souvent même les compagnons qu'on donnoit à un prisonnier étoient des gens apostés pour l'engager à avouer ce dont on l'accusoit, ou même ses propres accusateurs.

Il n'étoit point de ressorts que l'inquisition ne fît jouer pour tirer de l'accusé l'aveu de son crime. Par cet aveu, elle s'assuroit la possession absolue de ses biens, qu'elle n'avoit d'abord saisis que par provision. Mais ce n'étoit pas assez que l'accusé fournît un prétexte légitime de lui ravir ses biens, il falloit qu'il don-

nât encore matière à d'autres rapts : ce qu'il ne pouvoit faire qu'en accusant d'autres personnes d'être ses complices. Sur son accusation, ces personnes étoient arrêtées comme il l'avoit été lui-même, et leurs biens étoient aussi saisis par provision, jusqu'à ce qu'ils eussent fait un aveu qui donnât dessus un plein droit à MM. les inquisiteurs. Ainsi, lorsqu'un accusé avoit avoué son crime, et qu'au moyen de cet aveu il croyoit s'être assuré de la plus prompte délivrance, tout-à-coup on lui signifioit, ou qu'il y avoit un nouveau témoin, une nouvelle accusation contre lui, ou que ce n'étoit pas assez d'avoir fait l'aveu de son crime; qu'il falloit encore qu'il avouât ses complices, et qu'il devinât les témoins qui avoient déposé contre lui, et qui souvent même s'étoient dits ses complices; que, sans cela, il n'y avoit pas de pardon pour lui, et qu'il seroit condamné au feu comme *diminutos*, c'est-à-dire, comme un homme qui avoit déguisé une partie de la vérité. Pour éviter un supplice aussi cruel, il n'étoit rien que ne fît un accusé. Dans l'obligation où il se trouvoit de nommer les témoins et ses complices, il n'épargnoit personne, pas même ses plus proches parens. Si le nombre des vivans ne suffisoit pas à ses recherches, il alloit jusque chez les morts, qui, sur son accusation, étoient déterrés, et dont les successions ne manquoient pas d'être confisquées. On a vu des accusés nommer jusqu'à sept à huit cents prisonniers pour leurs complices, et souvent ne pas rencontrer dans ce nombre un seul de ceux qui les avoient accusés. Malgré leur innocence, ces infortunées victimes de la cupidité étoient jetées dans d'affreux cachots, où, pour comble de malheur, la plainte même leur étoit interdite.

Pour peu qu'on entendît un prisonnier se plaindre, pleurer, gémir, soupirer, faire un peu trop de bruit, parler un peu haut, on lui mettoit un bâillon dans

la bouche, et il étoit cruellement fustigé. Personne n'étoit épargné sur cet article, il n'y avoit point de rémission : le sexe même y étoit traité sans distinction et sans miséricorde. Des femmes très-sages, de jeunes demoiselles très-vertueuses étoient impitoyablement dépouillées et traitées de la manière la plus outrageante, au mépris des lois sacrées de la pudeur. Ce qu'il y avoit de plus déplorable, c'est que, pour un seul qui eût fait du bruit, on punissoit tous ceux qui se trouvoient dans le même cachot, l'un pour avoir commis la faute, et les autres pour ne l'avoir pas découverte : mais c'est ce qu'ils n'auroient osé faire, dans la crainte d'avoir à leur tour pour accusateur celui qu'ils auroient accusé, non-seulement dans le même cas, mais même pour leurs affaires capitales.

Dans les prisons de l'inquisition, c'étoit peu de ne pouvoir recevoir aucune consolation de la part des hommes, il n'étoit pas possible d'en recevoir de la religion même. Toute lecture étoit absolument interdite aux prisonniers. Les ecclésiastiques ne pouvoient pas même avoir leurs bréviaires. On ne leur laissoit ni images, ni reliques de saints, ni croix, ni médailles, ni même aucun sujet pieux, dont on auroit craint, pour ainsi dire, que la vue n'eût ranimé leur courage, et ne les eût portés à la patience. On ne les confessoit point; on ne les instruisoit point; on les laissoit des six, huit, dix années sans sacremens, sans messes : en un mot, on les traitoit comme s'ils n'eussent point été Chrétiens. Il n'y avoit qu'à l'article de la mort qu'on donnoit aux malades des confesseurs, qui dépêchoient le plus promptement qu'ils pouvoient la confession de ces pauvres pénitens, pour ne pas être exposés longtemps à l'odeur infecte des cachots. Les prisonniers ne voyoient donc guère qu'une seule fois, et que très-peu de temps, leurs confesseurs, lorsqu'à peine il leur restoit un souffle de vie : encore la plupart crai-

gnoient-ils de leur faire une confession trop exacte et trop sincère, de peur que ce qu'ils leur eussent avoué ne fût rapporté aux inquisiteurs, et qu'on ne s'en servît pour les perdre, s'ils venoient à recouvrer la santé. Malgré cette privation odieuse de tout secours spirituel, on eût été étonné de voir dans quelle ferveur, avec quels sentimens de piété mouroient la plupart de ces prétendus hérétiques que l'inquisition retenoit dans ses fers, et qu'elle se plaisoit, pour ainsi dire, à tourmenter. Tels étoient les maux qu'étoient forcés d'endurer les prisonniers, tout le temps que duroit l'instruction de leurs procès, qui étoient quelquefois des dix années entières et plus, sans se terminer; car, quand on n'avoit pas de preuves suffisantes contre un accusé, pour le condamner, on attendoit que le temps en fournît; ce qui ne manquoit guère d'arriver. Mais remarquons ici quelle étoit la manière de procéder de l'inquisition contre les accusés.

Quand un homme avoit été arrêté, on le laissoit quelquefois quatre ou cinq mois dans les prisons, sans l'interroger. Enfin les inquisiteurs, qui tenoient pour maxime constante que l'accusé devoit toujours être demandeur, lui faisoient suggérer par le geolier de demander audience; et le geolier ne lui en parloit que comme un conseil qu'il lui donnoit par charité. Lorsque l'accusé paroissoit devant ses juges pour la première fois, on lui demandoit, comme si on ne l'eût pas connu, et qu'on n'eût rien su de son crime, qui il étoit, ce qu'il vouloit, et s'il avoit quelque chose à dire? Le plus sûr, ou le moins dangereux, étoit d'avouer tout ce que l'on vouloit, quand même on n'en eût pas été coupable, parce qu'on ne faisoit pas mourir l'accusé la première fois qu'il étoit déféré à l'inquisition. Cependant la famille étoit taxée d'infamie; et ce premier jugement rendoit les personnes incapables de toutes charges dans l'Eglise et dans

l'Etat. Un autre moyen de se tirer de l'inquisition, la première fois qu'on y étoit déféré, étoit de dire constamment qu'on n'avoit rien à dire, et qu'on ne se sentoit coupable de rien. Sur cela, si les preuves n'étoient point fortes, on renvoyoit l'accusé; mais, la plupart du temps, il n'alloit pas loin; car les inquisiteurs lui mettoient aux trousses deux ou trois de ces espions qu'on appeloit *les familiers de l'inquisition*. Ces gens s'attachoient à lui avec une obstination inconcevable. Ils le suivoient partout; ils observoient toutes ses démarches, tout ce qu'il disoit, tout ce qu'il faisoit. Rien ne leur échappoit; car, le plus souvent, ils faisoient semblant d'être amis de la personne, et se mettoient le plus avant qu'ils pouvoient dans sa confidence; ou même c'étoient ses propres domestiques, ou de ses parens les plus proches. Sur le moindre indice, ou sur un soupçon des plus légers, on l'arrêtoit de nouveau. Tout se passoit comme la première fois, excepté qu'on en usoit encore avec plus d'exactitude et de rigueur. C'étoit alors qu'on pouvoit dire qu'un malheureux étoit perdu sans ressource; car on ne savoit, à l'inquisition, ce que c'étoit que de pardonner deux fois.

Après avoir laissé l'accusé, comme la première fois, plusieurs mois dans les prisons sans l'interroger, on lui faisoit enfin suggérer de demander audience. Il y étoit conduit par ses gardes. En y entrant, on le faisoit mettre à genoux, la tête découverte. Les inquisiteurs l'exhortoient vivement à confesser son crime. S'il le nioit, ils le renvoyoient en prison, en lui disant qu'ils lui donnoient du temps pour y penser et s'en rappeler la mémoire. Ils le faisoient revenir de nouveau à l'audience, après un certain temps, qui étoit toujours fort long, et le faisoient jurer sur les Evangiles qu'il diroit la vérité. Après ce serment, ils l'interrogeoient sur toute l'histoire de sa vie, sur celle même de ses ancêtres, pour savoir si quelqu'un d'eux n'auroit pas été

hérétique, ou repris par l'inquisition ; ce qui étoit un fâcheux préjugé contre l'accusé, qu'on supposoit toujours n'avoir pas moins hérité des sentimens de ses pères, que de leur sang. Si, par toutes ces interrogations, les inquisiteurs ne trouvoient pas de quoi le condamner, ils faisoient tout ce qu'ils pouvoient, l'assurant même du pardon, pour qu'il donnât lui-même un aveu qui le condamnât. Si l'accusé étoit trop habile pour donner dans tous ces piéges, ils avoient recours à celui-ci, dont il ne se défioit point ordinairement, et qu'il lui étoit, par conséquent, plus difficile d'éviter. Ils lui délivroient copie des accusations qu'ils disoient avoir été faites contre lui. Ces accusations étoient mêlées d'autres chefs d'accusation beaucoup plus graves. L'accusé ne manquoit guère de s'attacher principalement à se disculper de ces derniers, et passoit légèrement sur les autres, qui étoient les vrais chefs d'accusation ; et l'on en concluoit qu'apparemment ces chefs d'accusation étoient bien fondés, puisqu'il n'insistoit que fort peu à s'en justifier. Lorsqu'on avoit délivré à un prisonnier son accusation, on lui donnoit un avocat pour le conseiller et pour le défendre. C'étoit, le plus souvent, un homme dévoué aux inquisiteurs, de fort peu de mérite, et qui, s'il en avoit, ne pouvoit pas s'en servir pour la défense de l'accusé ; car, quand il venoit avec lui à l'audience, il ne lui étoit pas même permis de parler, ou, s'il parloit, ce n'étoit qu'après avoir consulté les inquisiteurs sur ce qu'il devoit dire, et seulement pour presser vivement l'accusé d'avouer un crime dont souvent il n'étoit point coupable. S'il persistoit toujours à nier, on instruisoit enfin son procès. On lui donnoit, pour la première fois, les véritables dépositions, mais tronquées, c'est-à-dire, dépouillées de toutes les circonstances, des lieux et des personnes qui pouvoient faire connoître à l'accusé ceux qui avoient déposé contre lui. L'accusé pouvoit, s'il le vouloit, fournir sur-le-

champ ses réponses; sinon on le faisoit reconduire en prison, et on lui donnoit trois ou quatre jours pour y penser. Après qu'il avoit donné ses réponses, si elles ne satisfaisoient pas, et que d'ailleurs le crime ne fût pas suffisamment prouvé, il étoit appliqué à la question.

Il y avoit trois sortes de questions ou tortures, en usage dans les tribunaux (1) de l'inquisition. La première étoit la corde; la seconde, l'eau; et la troisième, le feu. La torture de la corde se donnoit en liant un criminel à une corde, par les bras renversés derrière le dos: ensuite on l'élevoit en l'air avec une poulie; et, après l'y avoir laissé quelque temps suspendu de toute la hauteur du lieu, on le laissoit tomber à demi-pied de terre, avec des secousses qui disloquoient toutes les jointures, et faisoient jeter au patient des cris horribles. Cette question duroit une heure, et quelquefois davantage, selon que les inquisiteurs qui étoient présens le jugeoient à propos, et que les forces du patient le permettoient. Si cette torture ne suffissoit pas, on employoit celle de l'eau. L'on en faisoit avaler au criminel une grande quantité; puis on le couchoit dans un banc creux, qui se fermoit et pressoit tant que l'on vouloit. Ce banc avoit un bâton en travers qui tenoit le corps du patient comme suspendu, et lui rompoit l'épine du dos avec des douleurs incroyables. La torture du feu étoit la plus rigoureuse de toutes. On allumoit un feu fort ardent; après quoi l'on frottoit de lard, ou d'autres matières pénétrantes et combustibles, les plantes des pieds du criminel. On l'étendoit ensuite par terre, les pieds tournés vers le feu. Dans cette situation, on les lui brûloit sans pitié, jusqu'à ce qu'il eût confessé tout ce qu'on vouloit savoir. Ces deux dernières questions duroient, comme la première, l'espace d'une heure, et quelquefois davantage.

Quand donc un criminel étoit condamné à la torture, on le conduisoit dans un lieu disposé pour cet effet, qu'on appeloit *le lieu des tourmens*. C'étoit une grotte souter-

(1) *Mémoire historique concernant l'Inquisition.*

raine, où l'on descendoit par une infinité de détours, afin que les cris horribles que jetoient les malheureux ne pussent être entendus. On n'y voyoit de siéges que pour les inquisiteurs, qui étoient toujours présens quand on donnoit la torture, aussi bien que l'évêque du lieu ou son grand-vicaire, ou du moins un député de sa part. La grotte n'étoit éclairée que par deux flambeaux sombres, qui ne jetoient qu'une très-foible lumière, mais qui suffisoit pourtant pour faire voir au criminel les instrumens de la torture, avec un ou plusieurs bourreaux, selon qu'il en étoit besoin. Ces bourreaux étoient vêtus à peu près comme les pénitens, d'une grande robe de treillis noir. Ils avoient la tête et le visage couverts d'une manière de capuchon noir qui avoit des trous aux endroits des yeux, du nez et de la bouche. Ces spectres saisissoient l'accusé, et le dépouilloient tout nu, excepté les parties que la pudeur veut que l'on cache. Lorsqu'on donnoit la question à des femmes ou à des filles, on les dépouilloit aussi de leurs habits. On leur laissoit seulement une espèce de large chemise de grosse toile, et on les appliquoit ainsi à la question, d'une manière très-immodeste, en la présence de plusieurs hommes; en sorte que la plupart, effrayées par cet horrible appareil, disoient ou nioient tout ce que l'on exigeoit d'elles, afin d'éviter les tourmens. Quand, à force de supplices, on avoit tiré de l'accusé tout ce que l'on vouloit savoir, c'est-à-dire, ce dont il étoit innocent aussi bien que ce dont il étoit coupable, le malheureux n'en étoit pas quitte encore; il falloit qu'il souffrît une seconde torture, sur l'intention et le motif qui lui avoient fait faire la faute dont il étoit demeuré d'accord; et, après cette seconde, une troisième pour avoir révélation de ses complices, ou de ceux qui l'avoient aidé et favorisé dans ces sortes d'actions. On le remenoit ensuite à son affreux cachot, pour attendre son jugement définitif.

Si ces tortures ne suffisoient pas pour arracher l'aveu

de la bouche de l'accusé, on le remenoit en prison. On lui donnoit pour compagnons des gens apostés exprès pour l'engager, sous une feinte compassion, à sauver par un aveu sa liberté et sa vie. Les inquisiteurs eux-mêmes n'avoient pas honte de venir feindre de consoler ce malheureux, de le solliciter instamment à faire un aveu auquel ils lui promettoient qu'étoit attaché son pardon ; car ils avoient pour maxime de toujours promettre à un prisonnier de lui faire grâce s'il confessoit son crime, et de ne lui rien tenir de ce qu'ils lui avoient promis. Ainsi, quelque chose que fît un prisonnier, il lui étoit presque impossible de ne pas laisser échapper un aveu qui faisoit toujours sa perte, en faisant sa condamnation. Il étoit condamné, selon l'énormité de son crime, ou à la mort, ou à une prison perpétuelle, ou au fouet, ou aux galères. Mais sa condamnation n'étoit pas mise sitôt à exécution : il falloit qu'il endurât encore le supplice de l'attendre. On la différoit souvent d'une ou même de plusieurs années, afin qu'en punissant tout à la fois un plus grand nombre de coupables, l'appareil de leur supplice fût d'un plus grand exemple. Avant leur exécution, les condamnés étoient obligés de faire un acte public de profession de foi ; ce qui avoit fait appeler le jour de leur supplice l'*auto-da-fé*, ou l'*acte de foi*. *Voyez* AUTO-DA-FÉ. *Voyez encore* CONGRÉGATION DU SAINT OFFICE.

Un marchand anglois étant mort dans l'île de Madère, ses compatriotes, craignant que l'inquisition ne lui refusât la sépulture, le firent transporter pendant la nuit parmi les rochers, et l'y enterrèrent ; mais ils ne purent le faire si secrètement que les inquisiteurs n'en fussent instruits. Aussitôt voilà tous les officiers de justice en campagne : le corps est exhumé avec scandale, exposé aux insultes de la populace, et précipité dans la mer, par ordre de l'inquisition.

INSPIRATION : manière d'élire le Pape. Elle a

lieu lorsque plusieurs cardinaux de différentes factions, après avoir gagné un nombre suffisant de suffrages pour le sujet qu'ils veulent élever au pontificat, se hasardent de crier, comme par inspiration : « Un » tel est pape ! » Cette élection tumultuaire ne s'emploie que fort rarement. *Voyez* ADORATION.

Ce mot s'entend aussi des livres sacrés, qui sont inspirés par l'Esprit saint.

INTERCIDONE : fausse divinité honorée autrefois chez les Romains. Elle étoit supposée habiter les forêts; et on lui attribuoit le soin de défendre les femmes grosses des insultes du dieu Sylvain.

INTERDIT : censure ecclésiastique, qui suspend les prêtres de leurs fonctions, prive le peuple de l'usage des sacremens, du service divin, et de la sépulture ecclésiastique. On distingue plusieurs sortes d'interdits : le général, qui a pour objet un royaume, une ville ou une communauté; le particulier, qui tombe sur un certain lieu, par exemple, sur une église ; le personnel, qui est jeté sur telle ou telle personne. Dans les premiers siècles de l'Eglise, les pasteurs ne firent aucun usage de l'interdit; et il n'étoit pas nécessaire. Ce n'est que dans le neuvième siècle que l'on a commencé à se servir de cette punition, contre les princes et seigneurs rebelles à l'Eglise, et qui étoient trop puissans pour qu'on pût les réduire autrement. On défendoit l'administration des sacremens et la célébration de l'office divin dans leurs Etats. Les peuples épouvantés forçoient le souverain, par leurs murmures, de se soumettre à l'Eglise. L'interdit n'empêche pas qu'on administre le baptême aux enfans, la confession et le viatique aux malades en danger de mort. La prudence des papes a rendu très-rare une correction aussi violente que celle de l'interdit, qui, dans le châtiment d'un coupable, enveloppe plusieurs innocens. Si quelques pon-

tifes en ont usé indiscrètement, sans cause légitime, et pour des intérêts purement temporels, ce sont des abus qu'il faut attribuer à la foiblesse de l'homme, et qui n'empêchent pas qu'on ne doive craindre et respecter l'interdit, lorsqu'il est fondé sur des raisons solides.

S. Augustin semble désapprouver les censures générales, et s'appuie sur ce principe, qu'il est contre la justice de faire porter à des innocens la peine du crime d'autrui. Un évêque d'Afrique ayant excommunié une famille entière, pour punir le chef, S. Augustin, qui en fut instruit, lui écrivit en ces termes. « Si vous avez quelque raison, ou quelque » autorité de l'Ecriture, qui prouve qu'on peut avec » justice excommunier le fils pour le péché du père, » la femme pour celui de son mari, ou l'esclave » pour celui de son maître, je vous prie de m'en » faire part : pour moi, je n'ai jamais osé le faire, » lors même que j'ai été le plus vivement touché » des crimes atroces commis contre l'Eglise; mais, » si le Seigneur vous révèle qu'on peut le faire jus- » tement, je ne mépriserai point votre jeunesse ni » votre peu d'expérience dans l'épiscopat. Quoique » je sois avancé en âge, et qu'il y ait tant d'années » que je suis évêque, j'apprendrai volontiers d'un » jeune collègue comment nous pourrions nous jus- » tifier devant Dieu et devant les hommes d'avoir » puni du supplice spirituel des innocens, à cause » du crime d'autrui. »

INTÉRIM : fameux édit de l'empereur Charles V, publié en 1548, pour servir de réglement de foi aux Luthériens de l'Empire, en attendant la décision du concile général. C'est pourquoi il fut nommé *Intérim*, mot qui signifie *cependant* ou *en attendant.*

Charles, voyant que le concile, qui s'étoit d'abord tenu pendant quelque temps dans la ville de Trente, avoit été interrompu et transferé à Bo-

logne, et, jugeant que, dans l'état où étoient les choses, ce concile ne seroit pas rétabli de long-temps, ne trouva point d'autre moyen, pour appaiser les troubles de l'Allemagne au sujet de la religion, que de faire dresser une formule de foi qui contînt tout ce qu'il falloit absolument croire et observer sur les points contestés entre les Catholiques et les Luthériens. Jules Pfluvius, évêque de Naümbourg, Michel Helding, évêque titulaire de Sidon, et Jean Agricola, d'Islèbe, prédicateur de l'électeur de Brandebourg, furent les trois théologiens auxquels l'Empereur commit le soin de dresser le formulaire. Lorsqu'il fut achevé, on en fit la lecture dans la diète qui se tenoit alors à Ausbourg. L'Empereur l'envoya ensuite au Pape, qui le fit examiner. Ce formulaire, à la réserve de quelques expressions équivoques, étoit conforme à la doctrine de l'Eglise catholique. Il n'y avoit que deux points sur lesquels on avoit eu plus d'égard aux prétentions des Luthériens qu'à la discipline ecclésiastique. Ces deux points étoient le mariage des prêtres, et la communion sous les deux espèces. Le Pape fut choqué que ces deux articles fussent permis dans le formulaire. Il ne le fut pas moins que l'Empereur voulût se mêler de régler les affaires de la religion. Charles-Quint, instruit du mécontentement du Pape, corrigea seulement quelques expressions peu essentielles; mais il laissa les deux articles du mariage des prêtres et de la communion sous les deux espèces, et publia un édit par lequel il ordonnoit que tous les Luthériens de l'Empire, qui ne voudroient plus se réunir entièrement avec l'Eglise catholique, observassent les réglemens contenus dans le formulaire, et attendissent en paix la décision du concile général. L'Intérim fut attaqué par un grand nombre de Catholiques zélés, qui regardoient cet édit comme injurieux à l'auto-

rité de l'Eglise, et contraire à la discipline ecclésiastique. Ils firent des comparaisons odieuses de l'*Intérim* de Charles V, avec l'*Hénoticon* de l'empereur Zénon, l'Ecthèse d'Héraclius, et le Type de Constant. L'empereur Charles V trouva des défenseurs qui firent voir qu'il y avoit bien de la différence entre approuver des pratiques contraires à l'Eglise, ou seulement les tolérer, pour entretenir la paix parmi les Protestans, jusqu'à la décision du concile.

Les Luthériens zélés rejetèrent l'*Intérim* avec autant d'indignation que les Catholiques les plus scrupuleux. En effet, il étoit opposé à presque toutes leurs erreurs. L'Empereur employa toute son autorité pour les contraindre à s'y conformer; mais il ne put y réussir. Ceux qui rejetèrent l'*Intérim* furent appelés *Luthériens rigides* : ceux qui l'acceptèrent furent nommés *Intérimistes*.

INTRONISATION du Pape a S. Jean de Latran. Le nouveau pontife étant arrivé au principal portique de S. Jean de Latran, dans l'ordre que nous avons décrit à l'article Cavalcade, le premier chanoine de cette Eglise, dit le *Cérémonial romain*, présente la croix à baiser au Pape. Le cardinal diacre la reçoit, et l'approche de la bouche du pontife, auquel il a auparavant retiré la tiare. Après que le saint Père a baisé la croix, on lui met la mitre, et l'on donne la tiare à un auditeur. Le Pape est ensuite conduit par les chanoines devant la porte principale de l'église, qui est à gauche, et qu'ils nomment *stercoraire*. Là, ils le font asseoir sur un siége de marbre, de manière qu'il paroît comme couché. Un instant après, les cardinaux s'approchent, et le relèvent honorifiquement, en disant : « Il tire l'indigent de la » poussière, et le pauvre de dessus le fumier, pour le » faire asseoir avec les princes, et le placer sur le » trône de la gloire. » Le pontife, en se relevant,

prend, dans une bourse que lui présente le camérier qui est auprès de lui, autant de pièces de monnoie qu'il en peut tenir dans sa main, mais parmi lesquelles il n'y en a aucune d'or ni d'argent. Il les jette au peuple, en disant : « Je n'ai ni or ni argent; ce que j'ai, » je vous le donne. » Il entre ensuite dans l'église, et, après avoir fait sa prière devant le grand autel, et béni le peuple, il se place sur un trône où les chanoines de S. Jean viennent lui baiser les pieds; après quoi le Pape est conduit au palais de Latran, et s'assied sur un trône dans la salle du concile, pendant que l'on chante laudes. De là il passe à la chapelle de S. Sylvestre. Devant la porte de cette chapelle, il y a deux siéges de porphyre, qui sont percés. Le Pape s'assied dans le premier, et le premier chanoine de S. Jean vient lui offrir à genoux une férule, symbole de la correction et du gouvernement; les clefs de la basilique et du palais de S. Jean de Latran, pour marquer le pouvoir qu'il a de fermer et d'ouvrir, de lier et de délier. Le Pape s'assied ensuite sur le second siége, et là, il rend au premier chanoine la férule et les clefs. Celui-ci ceint le pontife d'une ceinture de soie rouge, où pend une bourse de la même étoffe et de la même couleur, dans laquelle il y a douze pierres précieuses avec du musc. Alors le pontife reçoit de la main de son camérier quelques pièces d'argent qu'il jette au peuple, en disant : « Il » a répandu ses biens sur le pauvre; sa justice de- » meure dans les siècles des siècles. » Après toutes ces cérémonies, Sa Sainteté va faire sa prière dans le sanctuaire, d'où elle revient à la chapelle de S. Sylvestre, quitte la plupart de ses ornemens, et, ne gardant que le pluvial et la mitre simple, s'assied sur un trône où les cardinaux viennent lui rendre leurs hommages. Pendant qu'ils baissent la tête, le saint Père jette dans l'ouverture de leurs mitres deux pièces d'or et deux

pièces d'argent, puis leur donne sa main à baiser. Les autres prélats, non cardinaux, reçoivent dans l'ouverture de leur mitre une pièce d'or et une pièce d'argent, et baisent le genou droit du pontife. Ceux qui ne sont ni évêques ni archevêques reçoivent l'argent dans la main, et baisent les pieds de Sa Sainteté. Il est probable que la plupart de ces cérémonies sont abolies aujourd'hui; car l'auteur du *Tableau de la Cour de Rome* n'en fait aucune mention. Voici la description qu'il donne de l'intronisation de Sa Sainteté. «Le Pape » étant arrivé au principal portique de S. Jean de » Latran.... le cardinal archi-prêtre lui présente la » croix à baiser; puis Sa Sainteté va au trône qui lui » est préparé sous le même portique, où l'on le revêt » de ses habits pontificaux et de la mitre.... Les cha- » noines de S. Jean lui viennent baiser les pieds. Le » cardinal archi-prêtre lui fait une harangue au nom » du chapitre, et lui présente les clefs de l'Eglise, qui » sont, l'une d'or, et l'autre d'argent, mises dans un » bassin de vermeil rempli de fleurs. Après que cette » cérémonie est faite, les cardinaux se revêtent de » leurs paremens sacrés, et le Pape s'achemine à la » principale porte de la basilique, où le cardinal » archi-prêtre lui présente un goupillon avec lequel il » prend de l'eau bénite et en jette sur les assistans; » puis le même cardinal encense trois fois le Pape. » Quand cela est fait, il entre dans sa chaise, et ses » estaffiers le portent, le long de la nef, sous le dais » soutenu par les chanoines de S. Jean de Latran, » jusqu'au maître-autel où il fait sa prière. On le » porte ensuite dans le chœur, sur un trône où les » cardinaux lui viennent rendre l'obéissance; après » quoi les deux cardinaux-diacres lui mettent et ôtent » la mitre, pendant qu'il donne la bénédiction. . . . . » Quand cela est achevé dans le chœur, on porte le » Pape au palais de S. Jean de Latran, où l'on chante

» plusieurs antiennes, à la fin desquelles le cardinal
» premier prêtre dit quelques oraisons. Après qu'elles
» sont achevées, on met la tiare sur la tête du Pape ;
» et on le porte dans une loge qui est au-dessus du
» porche de la basilique de S. Jean, d'où il bénit le
» peuple par deux fois. Ensuite le Pape régale les car-
» dinaux de médailles d'or. Le trésorier général jette
» au peuple quantité de monnoie d'argent, battue
» exprès aux armes du Pape ; et cependant on entend
» crier de toutes parts : *Vive Sa Sainteté !* »

INVENTION DE LA SAINTE CROIX : fête que l'Eglise catholique célèbre en mémoire de l'heureuse découverte que fit sainte Hélène de la croix de Jésus-Christ. Cette pieuse impératrice, étant allée en pélerinage à la Terre sainte, eut le bonheur de trouver les trois croix sur lesquelles Jésus-Christ et les deux larrons avoient été attachés. L'embarras étoit de savoir laquelle de ces trois croix avoit servi au supplice de Jésus-Christ : voici le moyen que S. Macaire suggéra pour lever cette difficulté. On amena une femme mourante, à laquelle on fit toucher successivement les croix des deux larrons sans aucun effet ; mais elle n'eut pas plutôt touché la troisième croix qu'elle recouvra une santé parfaite. Ce miracle fit reconnoître la croix de Jésus-Christ. Sainte Hélène, avec la croix, trouva aussi les clous et l'écriteau ; reliques précieuses, que plusieurs églises ont prétendu, dans la suite, posséder. Les Bénédictins de Toulouse montrent dans leur église une partie considérable de l'écriteau de la croix : ce même écriteau se montre tout entier dans une église de Rome. Il en est de même des clous de la croix, dont on montre plusieurs douzaines en différens lieux, quoiqu'il soit évident que les trois quarts et demi pour le moins sont supposés. Le pape Innocent VI ordonna, en 1353, qu'on célébrât une fête en l'honneur des clous de la croix. Sainte Hélène n'emporta pas avec elle

elle tout le bois des croix, elle en laissa une grande partie pour entretenir la dévotion des fidèles. Ce fut l'époque des fréquens pélerinages que l'on fit alors à la Terre sainte, et qui donnèrent depuis naissance aux Croisades. Il faut croire que Dieu a permis qu'un bois aussi précieux que celui de la croix se soit multiplié pour la satisfaction dès pélerins et des dévots; car il y en a tant de morceaux répandus dans le monde chrétien, qu'il est impossible qu'une seule croix, quelque grande qu'elle soit, ait pu les fournir.

INVESTITURE DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES : c'est le droit qu'avoient les empereurs et les rois d'investir et de mettre en possession de leurs dignités les archevêques, évêques et abbés de leurs Etats. Ces prélats recevoient de la main du prince la crosse et l'anneau, symbole de leur dignité : telle étoit la cérémonie ordinaire des investitures : cependant elle n'étoit pas d'une nécessité absolue. Le prince pouvoit donner l'investiture, ou par écrit, ou de bouche, ou par un simple signe. Si l'on en croit quelques historiens, l'empereur Henri II investit un prélat de l'évêché de Paderborn, en lui présentant un de ses gants. L'usage des investitures a commencé peu de temps après Charlemagne, et s'est continué depuis, sans aucun obstacle, jusqu'au temps de Grégoire VII, qui entreprit de dépouiller les princes de ce droit. Il s'éleva à ce sujet, entre le sacerdoce et l'Empire, une fameuse querelle, dont nous allons donner quelque idée au lecteur.

Les empereurs et les rois ne prétendoient point conférer aux prélats la puissance spirituelle, ni leur donner leur mission, en les investissant de leurs prélatures. Cette investiture n'étoit qu'une cérémonie qui marquoit la soumission et la fidélité que les évêques, en tant que seigneurs temporels, devoient à leurs princes. Depuis que l'Eglise avoit commencé

de s'enrichir, sous Pepin et sous Charlemagne, les évêchés et les autres bénéfices considérables étoient de véritables fiefs. Les princes donnoient l'investiture des fiefs aux seigneurs laïques. Ils prétendoient avoir droit de la donner aux seigneurs ecclésiastiques; mais Grégoire VII, persuadé que les biens possédés par les ecclésiastiques changeoient de nature, ne voulut point souffrir que les bénéfices fussent donnés par les laïques, en aucune manière. Les grands abus qui résultoient du droit des investitures le déterminèrent à l'abolir. Il voyoit avec douleur que les élections n'étoient plus libres; que les princes faisoient élire, pour remplir les siéges, non les sujets les plus dignes, mais ceux qui leur plaisoient davantage; que, l'élection la plus canonique devenant inutile sans l'investiture du prince, on ne pouvoit élever à l'épiscopat qu'un sujet qui lui fût agréable: de là le trafic honteux des bénéfices; de là ces évêques vendus à la faveur, et déshonorant leur dignité par la plus basse flatterie. Animé par tous ces motifs, Grégoire alla plus loin qu'il ne devoit; et, peu content de s'opposer aux investitures, il défendit même aux évêques de prêter la foi et l'hommage à leurs princes; en quoi il fut imité par ses successeurs, Victor III et Urbain II. Les empereurs voulurent soutenir leur droit; et de là vinrent ces disputes vives et sanglantes, qui remplirent le monde chrétien de troubles et de désordres, et scandalisèrent les fidèles. Après de longs débats, le pape Pascal II et l'empereur Henri IV tentèrent un accommodement trop utile à l'Eglise pour être accepté. Il s'agissoit d'ôter à l'Eglise les fiefs et les biens temporels qu'elle tenoit de la libéralité des princes, et de ramener tout d'un coup les prélats à l'antique simplicité des premiers temps. Ce moyen étoit sans doute très-efficace pour rendre la paix à l'Eglise, et peut-être sa première ferveur; mais on trouva que

c'étoit acheter bien cher l'abolition des investitures, et ce traité n'eut pas lieu. L'Empereur, voyant le peu de fruit des négociations, employa la violence pour se conserver le droit des investitures. Il fit arrêter dans Rome le pape Pascal, et l'emmena prisonnier. Le pontife résista long-temps à tous les outrages qu'on lui fit pour le forcer à consentir aux désirs de l'Empereur; mais il se rendit enfin, et consentit que le Roi jouît du droit des investitures. En 1122, le pape Calixte II voulut réparer le tort que Pascal avoit fait au saint siége par son traité avec Henri. Après avoir vivement pressé ce prince de renoncer aux investitures, il l'excommunia sur son refus. Henri, qui étoit alors embarrassé dans une guerre fâcheuse en Allemagne, soupçonnant que la cour de Rome semoit la division dans ses Etats pour trouver une occasion de le détrôner, songea sérieusement à se réconcilier avec le Pape; et, cédant au temps et à la nécessité, il renonça solennellement au droit des investitures, dans une diète générale, assemblée à Worms.

L'Angleterre fut vivement agitée par la querelle des investitures; mais la France ne s'en ressentit point. Quelle que fût l'impétuosité du zèle de Grégoire VII, il ne jugea pas à propos de se brouiller pour ce sujet avec la cour de France. Sous les papes suivans, les rois de France renoncèrent d'eux-mêmes à l'investiture par la crosse et par l'anneau; car c'étoit cette cérémonie qui choquoit particulièrement les papes.

INVITATOIRE. On appelle ainsi, dans l'Eglise catholique, l'antienne que l'on chante ou que l'on récite au commencement de l'office de matines, pour inviter le peuple à louer Dieu; antienne que l'on répète à la fin de chaque verset du psaume *Venite, exultemus*. Il n'y avoit pas autrefois d'invitatoire : il n'y en a point encore aux matines du jour de l'Epiphanie et des trois jours qui précèdent la fête de Pâque. Dans

les monastères de l'ordre de Cluny, c'étoit la coutume, aux fêtes solennelles, que plusieurs chantres, revêtus d'aubes ou de chapes, chantassent ensemble l'invitatoire. Le concile d'Aix-la-Chapelle, en 817, ordonne de ne point chanter l'invitatoire à l'office des morts. A Narbonne, aux fêtes du premier rang, douze chapiers, avec chacun un bourdon en main, et un cierge allumé à la cime du bourdon, se rangent en demi-cercle devant l'autel, et chantent les versets du *Venite*. A Laon, aux fêtes solennelles, on répète trois fois l'invitatoire.

IRIS : divinité du paganisme, fille de Thaumas et d'Electre, messagère des dieux, et particulièrement de Junon. Le phénomène de l'arc-en-ciel, qui annonce les changemens de l'air, donna lieu aux anciens d'imaginer une Iris qui annonçoit les volontés de Junon, déesse de l'air, ou plutôt l'air lui-même personnifié. *Voyez* Arc-en-ciel.

IRMENSUL. C'est le nom d'une fausse divinité adorée autrefois chez les anciens Saxons. On la représentoit (1) « sous la simple forme d'une longue pierre où étoit gravée la figure du soleil avec ses rayons. En breton *hirr* signifie long ; *mein*, pierre ; et *sul*, soleil. » Le temple d'Irmensul fut détruit par Charlemagne.

IRRÉGULARITÉ. C'est un empêchement canonique, qui rend ceux dans lesquels il se rencontre incapables de recevoir les ordres sacrés, ou, s'ils les ont reçus, d'en exercer les fonctions. On contracte l'irrégularité par quelque défaut, ou par quelque crime. Les défauts qui rendent irréguliers sont de plusieurs sortes. Les uns attaquent l'esprit : tels sont l'imbécillité, la démence, la possession, l'ignorance crasse. Les autres attaquent le corps : tels sont la privation de quelque membre nécessaire pour célébrer avec décence les saints mystères, la mutilation, en un mot,

(1) *M.* de Saint-Foix, *Essais hist. sur Paris.*

les défauts du corps qui rendent l'homme odieux et méprisable. Les défauts qui concernent la naissance et la réputation emportent aussi l'irrégularité. Ainsi les bâtards, les esclaves, les gens infâmes, sont inhabiles à recevoir les saints ordres. Il en est de même de ceux qui n'ont pas l'âge porté par les canons; qui ont été mariés deux fois; qui, dans les charges qu'ils ont exercées, ont contribué, soit directement, soit indirectement, à la mort de quelqu'un; ceux enfin qui, ayant eu l'administration d'un bien, n'en ont pas encore rendu compte.

Les crimes par lesquels on contracte l'irrégularité sont l'homicide volontaire, l'hérésie professée publiquement, le violement des censures, la réception non canonique des ordres; faire les fonctions ecclésiastiques dans un lieu interdit, ou exercer un ordre qu'on n'a pas reçu; avoir réitéré sciemment et volontairement son baptême, et plusieurs autres crimes qui sont marqués dans les canons.

Les évêques peuvent donner des dispenses de plusieurs irrégularités : le Pape dispense de toutes. Mais, selon la doctrine du concile de Trente, il n'y a point de dispenses légitimes que celles qui sont fondées sur une cause urgente et juste, et sur le grand avantage que l'Eglise peut en retirer.

ISAÏE : le premier des quatre grands prophètes de l'ancien Testament, fils d'Amos, et neveu d'Amaias, roi de Juda, moins célèbre encore par son illustre naissance que par la sainteté de sa vie et son admirable éloquence. L'auteur de l'Ecclésiastique fait le plus magnifique éloge d'Isaïe. Ce fut, dit-il, un prophète grand et fidèle devant Dieu. L'Esprit divin lui dévoila l'avenir. Il annonça ce qui devoit se passer à la fin des temps, et consola ceux qui pleuroient dans Sion. Il commença de prophétiser sous le règne d'Osias, roi de Juda, l'an du monde 3250. Le roi Manas-

sès, irrité du zèle de ce prophète, qui lui reprochoit ses désordres avec une sainte fermeté, ordonna qu'il fût scié en deux avec une scie de bois. Isaïe subit cet affreux supplice, l'an du monde 3354. C'est le plus sublime et le plus éloquent de tous les prophètes. Ses prophéties regardent particulièrement Jésus-Christ et son Eglise. Il parle avec tant de clarté des mystères de la loi nouvelle, qu'il semble plutôt raconter des événemens passés que de prédire des choses futures, et qu'on peut le regarder comme un évangéliste plutôt que comme un prophète.

ISANAGUI-MIKOTTO. C'est le nom que les Japonais donnent au premier homme, que nous appelons *Adam*. Ils prétendent qu'il séjourna long-temps avec sa femme, nommée *Isanami*, dans une province du Japon, qu'ils appellent *Isie*, fameuse par les pélerinages que l'on y fait de tous les endroits du Japon.

ISCARIOTE : surnom que l'Evangile donne souvent au traître Juda, probablement parce qu'il étoit natif d'Iscariot. Cependant plusieurs dérivent ce nom de deux mots hébreux qui signifient l'*homme au salaire*, ou *le vendeur*. D'autres disent qu'il est composé du mot hébreu *is*, qui signifie homme, et de *Kariot*, ville de Juda, comme qui diroit *habitant de Kariot*.

ISIAQUES : prêtres de la déesse Isis. Les Isiaques étoient ordinairement vêtus de robes de lin, parce que les hommes avoient appris de la déesse Isis à cultiver et à mettre en œuvre le lin. Ils avoient coutume de porter en main une branche d'absinthe marine. On montre à Rome une statue antique qui représente un Isiaque avec une besace et une clochette à la main.

Table Isiaque. On appelle ainsi un monument considérable de l'antiquité, qui contient la figure et les mystères d'Isis, avec plusieurs actes de la religion des Egyptiens.

ISIE : province du Japon, qui est en grande véné-

ration parmi les habitans de cet empire, parce qu'ils pensent que le premier homme y a fixé son séjour, et que son fils Tensio-das-sin, le premier des héros ou des demi-dieux qui ont autrefois régné au Japon, a pris naissance dans cette province. De tous côtés on s'y rend en pélerinage. Cette dévotion est spécialement en usage parmi les partisans de la secte des Sintos. On voit, à Isie, un temple fameux que les Japonais appellent *daïsingu*, ou *le temple du grand Dieu*. Cet édifice conserve l'antique simplicité des premiers fondateurs de l'empire japonais. Il n'est construit que de bois, et le chaume le couvre. Le seul ornement qu'on remarque dans l'intérieur de ce temple est un miroir d'airain luisant et poli. Autour du temple on voit environ une centaine de petites chapelles dédiées à plusieurs divinités subalternes. Ce sont plutôt des huttes que des temples; et le toit en est si bas, qu'un homme d'une taille ordinaire ne peut s'y tenir que courbé. Il y a cependant un prêtre chargé du soin de chacune de ces chapelles. Près le temple du grand Dieu est une espèce d'hôpital ou de monastère, habité par une sorte de religieux qui prennent le nom de *ministres* ou *messagers des dieux*, et qui donnent l'hospitalité aux pélerins. *Voyez* Sanga.

ISIES, *ou* Isiennes : fêtes que l'on célébroit autrefois en l'honneur de la déesse Isis. On n'admettoit pas indifféremment tout le monde à la célébration de ces fêtes; pour y avoir part, il falloit être initié aux mystères de la déesse. On ne sait rien de bien particulier sur les cérémonies de ces fêtes. Les assistans étoient obligés de garder un secret inviolable sur tout ce qui s'y passoit; d'où l'on conjecture qu'elles étoient accompagnées d'infamies et d'abominations qu'on s'efforçoit de cacher.

ISIS. C'est le nom d'une figure symbolique, que les Egyptiens employèrent d'abord pour désigner la

terre, et qui, par un abus déplorable, devint dans la suite un des principaux objets de leur culte. Lorsque les Egyptiens cherchèrent un emblême propre à désigner la terre, cette mère commune des hommes, ils n'en trouvèrent point de plus convenable que la figure de la femme, qui est destinée par la nature à être mère et nourrice. Ils donnèrent à cette figure le nom d'*Isha*, ou d'*Isis*. C'est l'ancien nom de la femme, et le premier qu'elle ait porté. Ils donnoient à cette femme allégorique divers ornemens, différentes parures, qui servoient à distinguer les changemens de la nature, la succession des saisons, et les diverses productions de la terre. Par exemple, lorsque, dans une fête solennelle, ils vouloient avertir le peuple que c'étoit la terre qui fournissoit aux hommes les moyens de se loger et de se mettre à l'abri des injures de l'air et des attaques des animaux, ils plaçoient sur la tête d'Isis une couronne formée de petites tours, ou de créneaux de murailles. Lorsqu'ils vouloient annoncer les nouvelles lunes de l'hiver et rappeler au peuple les bienfaits de Dieu qui lui fournissoit des habits et des fourrures, on mettoit sur la tête d'Isis des bandelettes, des peaux cousues, quelquefois des plumes rangées les unes sur les extrémités des autres, ou de petites écailles proprement rapprochées. Quelquefois, pour faire entendre que la terre nourrit toutes sortes d'animaux pour le service des hommes, on entouroit Isis de têtes d'animaux. Pour signifier une récolte abondante, on la couvroit d'un grand nombre de mamelles. Lorsque l'année étoit mauvaise, elle n'avoit qu'un seul sein. Pendant le jour, elle étoit vêtue de blanc; de noir, pendant la nuit. Dans le temps de la moisson, elle étoit armée d'une faucille. Souvent on la peignoit avec une tête de vache, tenant sur ses genoux un enfant, symbole du labourage. C'étoit ordinairement après la moisson qu'on ex-

posoit au peuple cette figure. Tous les signes du zodiaque étoient exprimés successivement par les différentes parures d'Isis. Pour annoncer les néoménies, c'est-à-dire, les assemblées de la nouvelle lune, on mettoit sur la tête d'Isis un croissant. Les assemblées de la pleine lune étoient désignées par la figure du disque entier de la lune placée sur la tête ou sur le sein d'Isis. Les Egyptiens, par la suite des temps, oublièrent le véritable sens de tous ces symboles, et en vinrent à un tel degré d'ignorance et de superstition, qu'ils prirent une simple affiche pour une femme réelle, et même pour la femme de leur premier roi. Elle devint dans leur esprit une puissance importante. « Ils l'invoquèrent avec confiance, dit M. Pluche. Ils la nommèrent honorablement *la dame, la reine, la gouvernante, la mère commune, la reine du ciel et de la terre.* Les instrumens et les parures d'Isis n'étant plus que les décorations d'un ancien usage dont on avoit négligé les fêtes et le juste arrangement... on les prit pour des monumens historiques des secours qu'Isis avoit procurés au genre humain. Chaque signe, chaque attribut, et le nombre n'en étoit pas petit, donna lieu à autant d'histoires, ou plutôt de contes frivoles. Plutarque ne peut rapporter ces histoires, sans perdre patience, ou sans en rougir. Il ne s'en tire, pour l'ordinaire, qu'en y cherchant quelque moralité ennuyeuse, ou une physique fort inutile, et plus communément encore quelque allégorie forcée. »

Si quelques lecteurs sont curieux de connoître ces fables, ils les trouveront à l'article d'Osiris.

« Ce qui séduisit le plus les Egyptiens frappés des atours singuliers de cette femme toujours présente dans leurs assemblées, ce fut l'union fréquente d'un croissant ou d'un plein de lune avec les parures de sa tête. Ils en prirent occasion de publier que la mère commune des Egyptiens avoit la lune pour demeure.

Les fêtes du Très-Haut n'avoient été fixées qu'à la néoménie, ou au plein, ou à telle autre partie du décours, que parce que ces phases étoient une indiction naturelle, et un moyen aisé de rassembler les peuples en un jour convenu, et très-publiquement affiché. Ils perdirent de vue l'Etre adorable, unique objet de ces fêtes. Ils les crurent consacrées à la lune elle-même et à cette femme imaginaire, qu'ils y croyoient résidente et fort attentive à leurs besoins. Il n'y avoit pas jusqu'aux taches de la lune, qui, par une fausse apparence de visage humain, ne servissent à fortifier leur illusion.

Le culte d'Isis passa de l'Egypte chez les différens peuples de la terre. Cette prétendue déesse se multiplia partout sous des noms différens. Cybèle, Junon, Vénus, Minerve, Diane, Latone, en un mot, les principales déesses du paganisme, ne sont, selon le sentiment de M. Pluche, que cette même Isis sous de nouvelles dénominations.

Isis étoit adorée dans les Gaules sous son véritable nom. Elle présidoit particulièrement à la navigation; et les Suèves la représentoient sous la forme d'un vaisseau. Quelques étymologistes pensent que le nom de *Paris* est dérivé de παρὰ Ισιδος, *proche d'Isis*. Cette déesse étoit en effet regardée comme la protectrice de la ville de Paris. On croyoit qu'elle y étoit venue sur un vaisseau; et c'est la raison pour laquelle cette ville avoit un vaisseau pour armes. Le temple d'Isis étoit situé dans l'endroit où est aujourd'hui l'église de l'abbaye de S. Germain-des-Prés. Lorsque la religion chrétienne fut établie en France, ce monument de l'idolâtrie fut démoli. Le roi Childéric fit bâtir sur ses ruines une église, sous l'invocation de saint Vincent, qui est aujourd'hui celle de l'abbaye de saint Germain. Les prêtres d'Isis demeuroient à l'Issy. On voyoit encore, au commencement du dix-septième

siècle, les ruines du château où ils faisoient leur séjour. Les revenus du territoire et du fief d'Issy leur étoient assignés pour leur subsistance. Lorsque le temple fut détruit, Clovis donna ce revenu à l'église de S. Pierre et de S. Paul, qui est aujourd'hui celle de sainte Geneviève. On a conservé long-temps, dans un coin de l'église de S. Germain-des-Prés, la statue d'Isis; mais quelques femmes simples et superstitieuses s'étant avisées de faire brûler des cierges devant cette idole, le cardinal Briçonnet, abbé de S. Germain-des-Prés, la fit mettre en pièces pour prévenir cet abus.

Isis *ou* Isites. On donne ce nom à certains sectaires mahométans, qui soutiennent que l'Alcoran a été crée, quoique Mahomet anathématise tous ceux qui sont de cette opinion. Ils prétendent aussi que l'élégance de ce fameux livre n'est pas incomparable et inimitable, comme le croient tous les Mahométans.

ISLAM, *ou* Islamisme, est le nom que Mahomet donna à sa religion. Ce terme signifie proprement *résignation*, ou *soumission à la volonté de Dieu*. D'autres cependant lui donnent une autre explication. Ils entendent par *Islam* la religion salutaire, et dérivent ce mot d'*aslama*, la quatrième conjugaison du verbe *salama*, entrer dans l'état du salut. C'est de la même racine que vient le mot de *Moslem* ou *Musulmans*, qui signifie *un vrai croyant, celui qui professe l'islamisme*. Parmi les docteurs mahométans, il y en a qui croient que la vraie religion fut reconnue jusqu'au meurtre d'Abel; d'autres disent qu'elle subsista jusqu'au temps du déluge. « L'islamisme, disent-ils, a été la religion de tous les prophètes, et elle fut universellement établie dans l'Arabie, jusqu'au temps d'Ameru, fils de Lohai, roi de Héjaz, qui y introduisit l'idolâtrie. »

ISMAEL, fils d'Abraham. L'Ecriture sainte nous

apprend que Sara, femme de ce patriarche, voulant le consoler de sa stérilité, lui fit présent de sa servante Agar, et qu'il en eut un fils appelé *Ismaël*. Quelque temps après, Sara, qui l'avoit enfin fait père d'Isaac, ne pouvant souffrir l'orgueil et la fierté d'Agar, Abraham fut obligé de renvoyer la mère et le fils, par complaisance pour sa légitime épouse. Mais Dieu prit soin d'Agar et d'Ismaël, parce qu'il destinoit cet enfant à être le père d'une nombreuse postérité. Les Arabes se prétendent descendus d'Ismaël, et le comptent même au rang des premiers ancêtres du faux prophète Mahomet.

ISRAEL : surnom du patriarche Jacob. On lit dans l'Ecriture que Jacob, revenant de chez son beau-père Laban, après avoir passé le torrent de Jacob, lutta pendant une nuit entière, contre un ange, lequel, voyant qu'il ne pouvoit venir à bout de le terrasser, lui toucha le nerf de la cuisse, qui sécha sur l'heure. Il lui dit ensuite : « Laissez-moi ; voilà l'aurore qui » commence à paroître. — Je ne vous laisserai point, » répondit Jacob, que vous ne m'ayez donné votre » bénédiction. — Quel est votre nom ? reprit l'ange. » — Je m'appelle *Jacob*, repartit le patriarche. — » Vous ne porterez plus désormais ce nom, répondit » l'ange : vous vous appellerez *Israël*, c'est-à-dire, *qui » a prévalu contre le Seigneur.* »

L'Ecriture donne souvent le nom d'*Israël* au peuple juif descendu de Jacob. Roboam, roi des Juifs, fils et successeur de Salomon, ayant excité un soulèvement dans ses Etats par la dureté de son gouvernement, dix tribus, ayant à leur tête Jéroboam, se révoltèrent ouvertement contre leur roi, et formèrent un royaume particulier, qui fut appelé *Israël*, par opposition au royaume de Juda, composé des deux tribus de Juda et Benjamin, qui seules étoient restées fidèles à Roboam.

ITE, *MISSA EST* (*l'*). Ces paroles signifient : *Allez-vous-en, la messe est finie.* C'est la formule avec laquelle le diacre, dans les messes hautes, congédie les fidèles qui ont assisté aux divins mystères. Le prêtre la récite aussi, mais à voix basse.

Les prêtres d'Isis employoient une formule à peu près semblable pour congédier l'assemblée, lorsque les cérémonies du culte de la déesse étoient achevées. Cette formule s'appeloit *l'envoi des peuples.*

ITOGAY. *Voyez* NATIGAY.

IWANGIS : sorciers des îles Moluques, qui font aussi le métier d'empoisonneurs. On prétend qu'ils déterrent les corps morts, et s'en nourrissent; ce qui oblige les Moluquois à monter la garde auprès de la sépulture des morts, jusqu'à ce que leurs cadavres soient réduits en poussière.

IXORA. C'est le nom le plus connu d'un des dieux principaux des Indiens. On l'appelle autrement *Ishuren, Eswara, Ruddiren, Rutrem.* Ce seroit une grande entreprise de vouloir transcrire ici tous ses noms; car il en a huit mille. Toutes les absurdités que l'on trouve dans les contes des fées n'approchent pas des fables impertinentes que les Indiens débitent sur le compte d'Ixora. Voici son histoire en abrégé. Ennuyé du séjour céleste, il lui prit envie de venir sur la terre, et d'abord il se fit religieux. Il se distingua dans cette profession par un grand nombre de crimes et d'infamies que les légendes indiennes rapportent pieusement pour l'instruction des fidèles. Il se maria ensuite avec la fille du roi des montagnes, nommée *Parvardi*, et vécut tranquillement avec sa femme pendant l'espace de mille ans. Les autres dieux, entr'autres Brama et Vistnou, indignés que Rutrem déshonorât ainsi sa divinité par un si long séjour avec une mortelle, allèrent le trouver, et l'arrachèrent malgré lui des bras de sa chère Parvardi. Elle en

mourut de douleur; mais elle revint au monde quelque temps après, et fut fille d'un autre roi, nommé *Daxaprojabadi*. Ixora l'épousa une seconde fois. Elle lui donna un fils, mais à la naissance duquel il n'eut aucune part. (*Voyez* VINAÏAGUIEN.) Quelque temps après, ayant coupé, dans une dispute, une des têtes de son frère Brama, il n'eut pas plutôt commis cette action qu'il s'en repentit; et, pour l'expier, il se condamna à une sévère pénitence. Après s'être dépouillé tout nu, et s'être couvert de cendres, il alla se cacher au milieu des tombeaux, tenant en main le crâne de son frère, et s'abandonna, dans ces tristes lieux, à la plus excessive douleur. Le temps adoucit un peu son chagrin, et il commença à s'ennuyer de la solitude. Pour se dissiper, il alla mendier de village en village. Etant arrivé dans un endroit qui servoit de retraite à plusieurs bramines, il fut surpris de trouver ces bons pénitens dans la compagnie de plusieurs femmes très-belles. Il forma aussitôt le dessein de s'associer ces aimables pénitentes; et, se défiant de son mérite, il employa la magie pour s'en faire aimer. Par la vertu de ses sortiléges, toutes les femmes quittèrent les bramines pour le suivre. Ces religieux, irrités d'un outrage si sensible, coururent après le ravisseur, et le mirent dans un état à ne plus se faire aimer des femmes. Telle est l'origine du culte infâme que les Indiens rendent à Ixora, sous le nom de LINGAM. (*Voyez cet article.*) La disgrâce d'Ixora ne l'empêcha pas de se marier avec le fleuve du Gange, que les Indiens disent être une très-belle femme; mais on conçoit bien qu'il n'en eut point d'enfans. Il eut depuis plusieurs autres aventures, dont voici la plus mémorable. Un certain géant, qui avoit servi et honoré Ixora pendant très-long-temps, demanda quelque grâce à ce dieu pour prix de sa fidélité. Ixora lui accorda le privilége de réduire en cendres tous ceux

sur la tête desquels il mettroit la main. Le géant voulut faire l'essai de son pouvoir sur le dieu qui le lui avoit accordé; et l'imprudent Ixora auroit infailliblement été la victime de sa bonté indiscrette, si, par la vertu de l'art magique, il n'eût trouvé le secret de se renfermer dans une coquille : encore cet asile n'eût-il pas été absolument sûr pour lui, si son frère Vistnou n'étoit venu fort à propos à son secours. Vistnou se présenta aux yeux du géant sous la forme d'une très-belle femme. Le géant, enchanté d'un si aimable objet, laissa Ixora dans sa coquille, et ne songea qu'à faire sa cour à cette belle femme. Il ne la trouva point cruelle. Elle exigea seulement de lui qu'il allât se laver à la rivière voisine la tête et les cheveux, qu'il avoit fort sales, promettant de ne lui rien refuser lorsqu'il auroit rempli cette condition. Le géant vola vers la rivière; et, voulant se bien nettoyer les cheveux, il porta les mains sur sa tête; mais, par le funeste privilége qu'il venoit de recevoir, il fut aussitôt consumé et réduit en cendres. Vistnou alla dans l'instant apprendre à son frère la destinée du géant, et lui raconta par quel stratagême il l'avoit délivré d'un si pressant danger. Ixora sortit de sa coquille, et, après avoir témoigné sa reconnoissance à Vistnou, il le conjura de vouloir bien reprendre une seconde fois la figure de cette belle femme qui avoit enchanté le géant, afin qu'il eût le plaisir de jouir d'une vue si agréable. Vistnou, après quelques difficultés, y consentit enfin; mais Ixora, toujours foible sur l'article des femmes, ne vit pas plutôt Vistnou sous une belle forme, qu'il en devint éperduement amoureux : et cet amour ne fut pas sans effet; car il parut tout-à-coup dans les mains de Vistnou un bel enfant, qui fut nommé *Arigaraputren*, c'est-à-dire, *fils de Vistnou et de Rutrem* (c'est un des noms d'Ixora). Au reste, nous avertissons le lecteur que les histoires des dieux

indiens varient selon les différens cantons; et, si l'on vouloit recueillir toutes les légendes de la côte de Malabar, de celle de Coromandel, du royaume de Carnate et d'autres endroits des Indes, on feroit des volumes d'absurdités et d'impertinences, qui réjouissent un moment, et fatiguent ensuite.

Ixora est représenté avec un teint fort blanc. Il a trois yeux, dont l'un est au milieu du front; seize bras et autant de mains, qui portent chacune quelque attribut. Son habillement est composé d'une peau de tigre, et d'un cuir d'éléphant entouré de serpens. Il a le cou environné d'une fourrure à laquelle est suspendue une cloche avec trois chaînes, dont l'une est formée avec des fleurs, l'autre avec quelques-unes des têtes de Brama, et la troisième avec les os d'une de ses femmes, nommée *Chatti*. La monture ordinaire d'Ixora est un bœuf nommé *Irishipatan*, qui a sa part des honneurs que l'on rend à son maître.

IZED: dans la religion des Parses, ce nom désigne proprement les bons génies du second ordre. On le donne aussi quelquefois à ceux du premier ordre, appelés plus particulièrement *amschaspands*.

IZESCHNÉ : nom d'un ouvrage de Zoroastre, le législateur des Parses, et qui signifie aussi une prière dans laquelle on relève la grandeur de celui à qui on l'adresse. Ainsi *faire izeschné* veut dire prier, suivant les Parses. L'ouvrage qui porte ce nom est composé de soixante et douze *hâs* ou chapitres : voici la traduction du douzième hâ, qui se trouve en tête du *Vendedad Sadé*, recueil de trois livres liturgiques, intitulés l'*Izeschné*, le *Vispered*, et le *Vendidad* proprement dit.

Au nom de Dieu, au nom de Dieu, juste juge. Je prie avec ferveur, avec pureté de pensée, avec pureté de parole, avec pureté d'action. Je me livre à toute bonne pensée, à toute bonne parole, à toute bonne action.

action. Je renonce à toute mauvaise pensée, à toute mauvaise parole, à toute mauvaise action. Je me donne aux amschaspands (aux esprits célestes); je les célèbre, je les prie de toutes mes pensées, de toutes mes paroles, de toutes mes actions. Dans ce monde, je leur consacre mon corps et mon ame; je les invoque avec étendue (ferveur).

L'abondance et le Behestht (le séjour des bienheureux) sont pour le juste, qui est pur. Celui-là est pur qui est saint, qui fait des œuvres célestes et pures.

Je célèbre, je fais connoître, moi, serviteur d'Ormusd selon la loi de Zoroastre, la réponse d'Ormusd dont le dew (mauvais génie) est ennemi. Ce Vendidad donné à Zoroastre, pur, saint et grand, je lui fais izeschné et néaesch (prière et soumission). Je veux lui plaire; je lui adresse des vœux. Je fais izeschné aux temps, qui sont les jours, les mois, les années, (aux génies qui y président); je leur fais néaesch, je veux leur plaire, je leur adresse des vœux.

Que Serosch (le génie de la terre), pur, fort, corps obéissant, éclatant de la gloire d'Ormusd, me soit favorable. Je lui fais izeschné et néaesch, je veux lui plaire, je lui adresse des vœux, etc. (1).

(1) *Traduction de M.* Anquetil du Perron.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

a39003 010455508b